REVUE

DU

BAS-POITOU

VANNES. — IMP. LAFOLYE FRÈRES, 2, PLACE DES LICES

REVUE

DU

BAS-POITOU

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

21me Année. — 1re Livraison.

Directeur : RENÉ VALLETTE

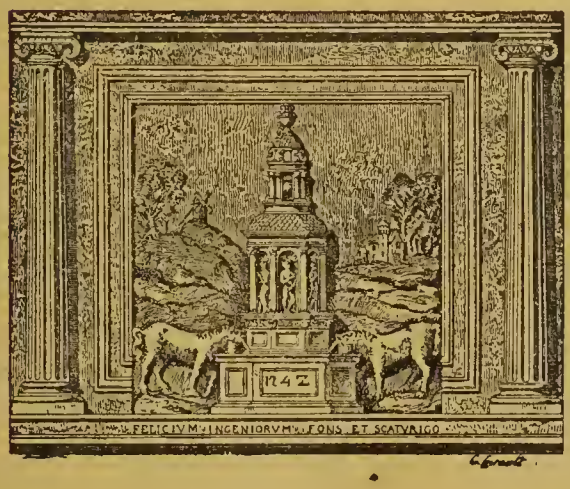

FONTENAY-LE-COMTE

BUREAUX : PLACE THIVERÇAY

PARIS
E. LECHEVALLIER
16, Rue de Savoie

NIORT
G. CLOUZOT
2, rue des Halles.

1908

THE GETTY CENTER
LIBRARY

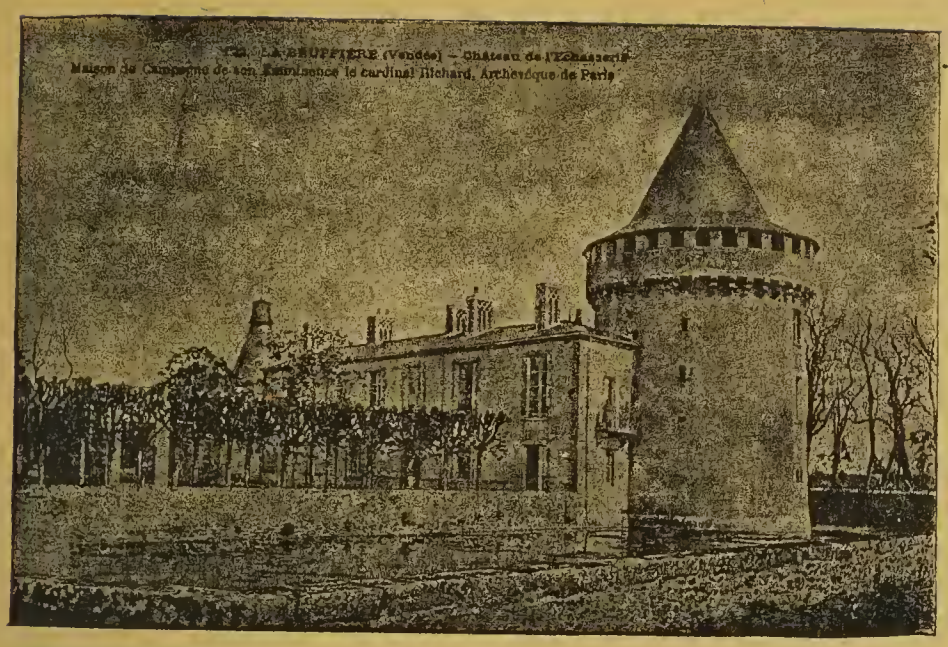

LE CARDINAL RICHARD

EN VENDÉE

En prenant la parole à l'issue du déjeuner qui réunissait à l'Institut Catholique, après les triomphales funérailles du cardinal Richard, les Prélats et les membres du clergé, Mgr Amette disait de la mort de son prédécesseur qu'elle était un triple deuil : deuil pour le diocèse de Paris, deuil pour l'Eglise de France, deuil pour l'Eglise Universelle.

C'est d'un autre deuil, plus restreint, mais non moins grand, que la *Revue du Bas-Poitou* me convie à parler : celui de la paroisse Vendéenne qui a le droit, dont elle est justement fière, de revendiquer l'éminent défunt comme l'un des siens ; qui lui était profondément attachée, et où la nouvelle de sa mort a produit la plus douloureuse impression. Nulle part, si

ce n'est dans une paroisse voisine, les regrets qu'il laisse ne plongent leurs fortes racines dans des souvenirs plus anciens. Nulle part, on n'avait pu se rendre aussi bien compte des trésors de douceur, de bonté et de charité que contenait son cœur. Nulle part, l'insigne piété qui débordait de son âme, comme une liqueur précieuse d'une coupe trop pleine, ne lui avait valu plus de vénération.

Il m'est doux, enfant de la Bruffière, de me faire l'interprète du sentiment de mes concitoyens, et au moment où la mort rompt pour un instant les liens qui m'attachaient à lui, c'est une consolation pour ma tristesse de joindre, en mon nom et en celui de la population qui m'entoure, notre modeste cotisation au magnifique tribut d'hommage que l'on paie de toutes parts à cette grande et pieuse mémoire.

Au moment de la naissance du futur Cardinal, sa famille, originaire des Marches communes du Poitou et de la Bretagne (1) dont son grand-oncle curé de la Trinité de Clisson avait été le représentant pour l'ordre du clergé aux Etats Généraux de 1789, avait sa résidence principale au château de la Vergne, dans la paroisse de Boussay, séparée de la nôtre par la Sèvre. Il n'en était pas moins prédestiné avant sa naissance à nous appartenir, en raison de l'acquisition du château de l'Echasserie faite par son père au commencement du XIXe siècle, et qu'il recevait en héritage à l'âge de vingt ans. Il semblait d'ailleurs que le milieu fût fait pour lui, si vigoureuse était dans notre paroisse la floraison des sentiments chrétiens qui, semés dès son berceau dans son âme, y devaient si magnifiquement s'épanouir. A l'époque où il entrait en possession de

(1) Ce petit pays, dont l'existence est peu connue, avait été formé de vingt paroisses limitrophes des deux provinces, en vertu d'un pacte conclu en 1406 entre le comte de Poitou et le duc de Bretagne. François Ier entreprit de le soumettre aux redevances et impôts, à celui du sel, notamment, dont elle étaient exemptes et y envoya des troupes. Mais les paysans coururent aux armes et les repoussèrent. Leur résistance opiniâtre leur valut le maintien de leurs franchises, dont les Marches jouissaient encore à la Révolution. Ces paroisses, dont la Bruffière et Boussay faisaient partie, s'administraient par

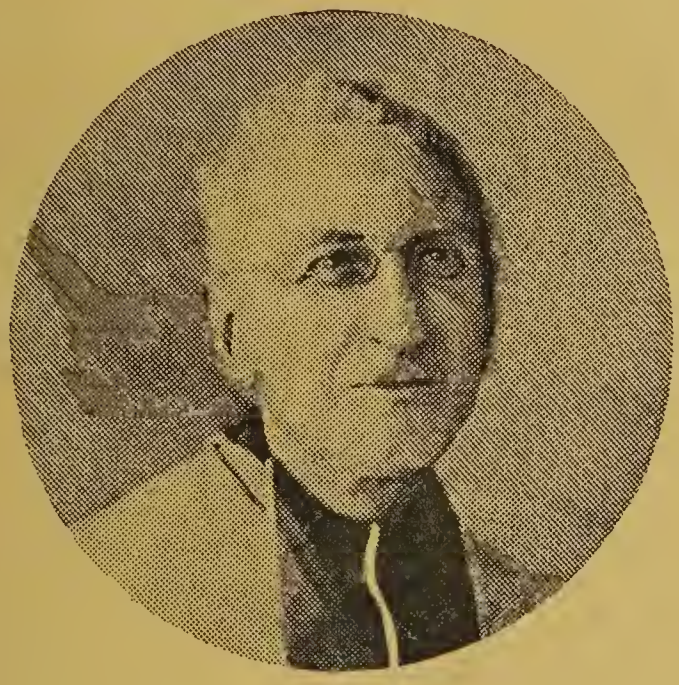

PORTRAIT DU CARDINAL RICHARD

Cliché du *Nouvelliste de Bordeaux*.

l'Echasserie, en 1839, l'on était encore si près des jours tragiques de 1793 que personne à la Bruffière n'en avait oublié, ni les horreurs, ni les grandeurs. Il n'était pas rare de rencontrer dans nos villages, et j'en ai connu plus d'un dans mon enfance, quelque survivant des luttes mémorables soutenues par d'héroïques paysans pour la défense de leur foi. Dans nôtre paroisse, comme ailleurs, la liberté religieuse avait été confisquée par la tyrannie révolutionnaire, l'impiété triomphante avait renversé nos autels, descendu et brisé nos cloches, saccagé notre église et chassé nos prêtres que menaçaient la prison, la déportation et la mort..

Aucun d'eux cependant ne s'était éloigné de la paroisse où l'on se rappelait avec reconnaissance les périls qu'ils avaient bravés et les souffrances auxquelles ils s'étaient résignés plutôt que de laisser leur troupeau privé de la consolation des secours religieux. On citait les villages où ils s'étaient cachés, les familles qui leur avaient donné un courageux asile, les abris que parfois ils avaient dû chercher dans les ravins des coteaux de la Sèvre ou dans les profondeurs des grands champs de genêts. L'on aimait tout particulièrement à se rappeler, non sans un légitime orgueil, que, même aux jours les plus mauvais, la messe du dimanche n'avait jamais cessé d'être célébrée à la Bruffière, dans la grange d'un village choisi en

un syndic-général et leurs assemblées se tenaient à Montaigu. MM. de la Roque et de Barthélémy ont publié dans un de leurs catalogues la liste des membres de la noblesse présents à celle du 31 mars 1789, qui envoya aux Etats-Généraux le grand-oncle du cardinal, Pierre Richard de la Vergne, déporté plus tard en Espagne pour refus de serment à la Constitution schismatique du clergé. Sur cette liste figurent un autre Richard, seigneur de la Hunaudais, un Hallouin, seigneur de la Pénissière, un Mauclerc, seigneur d'Asson, un Jousseaume de la Bretèche, seigneur de Tiffauges, un Suzannet, seigneur de la Chardière, un Rorthays, seigneur de la Poupelinière (en Boussay) et quelques autres dont les familles sont encore représentées dans les Marches. Dès le début de l'insurrection de la Vendée, les paysans de ces paroisses prirent spontanément les armes, le 12 mars 1793, sous la conduite de quelques-uns d'entre eux, et avec la même intrépidité que leurs ancêtres avaient défendu leurs franchises fiscales contre les troupes de la Monarchie, défendirent leurs libertés religieuses contre les troupes de la République.

raison des difficultés de son accès, où l'on voyait encore, à l'une des branches d'un grand marronnier, les deux bras de fer auxquels était suspendue la petite cloche qui annonçait l'office, et qui, balancée par la main d'une pieuse femme, tintait quotidiennement l'*Angelus* aux heures accoutumées.

D'où provenait cette petite cloche dont la faible voix montait encore vers le ciel, alors que notre clocher était muet? De la chapelle domestique du château de l'Echasserie, qui, restaurée plus tard, devait avoir pour chapelain un des Princes de l'Eglise! C'est là qu'on était allé la chercher après l'incendie du château, brûlé par les Mayençais.

Ce fût, si je ne me trompe, en 1847, que l'abbé Richard eût connaissance de cette page de notre histoire locale dont il ne pouvait manquer d'être ému et édifié. Il venait de dire la messe dans notre église et allait retourner à Nantes. Mais avant de partir il voulut faire une pieuse visite à la Grenotière où notre curé le conduisit. L'abbé Rihet, qui me donnait mes premières leçons de latin, eût la bonté de m'emmener avec eux. Ce fût ma première rencontre avec le futur archevêque de Paris! L'impression qu'elle me causa fût si vive que je vois encore dans le lointain de mes souvenirs d'enfance ce jeune prêtre au grave visage incliner sa haute taille devant le grand arbre en qui il saluait l'éloquent témoin de piétés intrépides, se découvrir, se signer, et murmurer une fervente prière (1).

Si je ne craignais de donner à ces quelques pages un caractère trop personnel j'aimerais à dire comment après avoir connu le cardinal à l'aurore de ma vie, si voisine aujourd'hui du crépuscule, j'ai pu apprécier depuis, au cours de relations que sa bienveillance rendait si douces, les rares qualités de son cœur et de son âme : son exquise bonté, son inlassable charité, sa piété admirable et sa sainteté. Mais c'est déjà leur rendre hommage que de parler du deuil de la population de la

(1) Le grand marronnier existe toujours, mais les supports de la cloche ont disparu.

Bruffière, car ce sont celles qu'elle avait pu le mieux saisir sur le vif, pour ainsi dire, et qui lui avaient conquis l'attachement et la vénération dont il était l'objet.

Bien courts étaient pourtant ses séjours parmi nous, mais tous les ans on était habitué à le voir revenir à l'époque des vacances, et son apparition était chaque fois un nouveau sujet de joie pour les habitants. Sans doute ils étaient fiers de voir en lui un « paroissien » de la Bruffière, ainsi qu'il se plaisait à se désigner lui-même, mais c'était à l'aimable simplicité de ses manières et à l'affabilité de son accueil qu'ils étaient le plus sensibles. Les plus petits savaient, en outre, qu'à l'exemple de son divin Maître, ils avaient une place privilégiée dans son cœur. C'était avec une pleine confiance que la misère et la souffrance avaient attendu de sa venue le secours et la consolation.

J'ai lu jadis dans une antique et naïve légende anglaise, qu'un prêtre, du nom de Norbert, avait le cœur si froid, et était si peu charitable envers les pauvres qu'en dépit de ses autres vertus il n'était pas agréable à Dieu. La grâce le toucha cependant un jour d'une façon singulière, alors qu'il disait sa messe. Ce fut sous la forme d'une araignée tombée dans le calice au moment où il allait le porter à ses lèvres, et qui s'y débattait péniblement. Saisi d'une soudaine pitié, Norbert la tira du calice, la déposa doucement sur l'autel, et ne bût le vin sacré qu'après l'avoir vue s'éloigner. A dater de ce jour, sa charité fut si vive qu'il lui dût d'être canonisé.

A la différence de saint Norbert, le bon cardinal n'avait pas attendu à trouver une araignée dans son calice pour être imprégné de l'esprit de charité ! De toutes les vertus qui le rendaient agréable à Dieu, il n'en est aucune qui lui fut plus naturelle et dont la source, jaillissant du plus profond de son cœur, s'épanchât en flots plus abondants.

Comment, présent ou absent, il pratiquait la charité dans notre paroisse ; quelles preuves il y donnait de sa compassion pour la souffrance, c'est ce que la discrétion ne me per-

mettrait pas de dire, alors même que l'espace ne me serait pas aussi limité. J'en mentionnerai toutefois deux traits par lesquels on pourra juger des autres.

Il y a une douzaine d'années, un petit paysan de la Bruffière, âgé de 14 ans, et appartenant à une famille pauvre, était atteint d'une grave maladie des os. La carie avait fait de tels ravages que son état était désespéré, lorsqu'on eût l'idée d'intéresser le cardinal à son sort.

Quelques jours après, il partait pour Paris dans un compartiment réservé, sous la garde de la cadette de mes filles. Il entrait chez les Frères de Saint-Jean-de-Dieu, et était confié aux soins d'habiles chirurgiens qui l'amputaient d'une jambe. Mais quelques semaines après, ils furent amenés à constater qu'il était indispensable de lui couper l'autre. Bien qu'on lui eût dit que sa vie en dépendait, le malheureux enfant ne pouvait se résigner à cette affreuse mutilation. Le cardinal se rendit auprès de lui, lui promit le secours de ses prières, et trouva des accents si religieux dans son cœur qu'il le décida à subir cette redoutable épreuve. L'opération réussissait pleinement, l'on munissait bientôt l'amputé d'un appareil perfectionné qui lui permettait la marche, et à l'établissement où on le gardait on lui apprenait l'état de tailleur. Ai-je besoin d'ajouter que tous les frais, transport, opération, appareil, avaient été faits par le cardinal, sans la générosité de qui René Gouraud dormirait depuis longtemps dans le cimetière de sa paroisse natale, où il revient de temps à autre, tout surpris et tout heureux de vivre.

Quelques années plus tard, un pauvre journalier, demeurant auprès de la Grange, était frappé d'une attaque de paralysie dont il ne devait point se relever. Aux vacances suivantes, le Cardinal alla le voir, et je l'accompagnai. En le voyant entrer dans son humble demeure, la femme tombait à genoux, les bras levés au ciel ; le paralytique, qui égrenait son chapelet, fondait en larmes. Le Cardinal s'approcha de son lit, se pencha sur lui, lui prit la main et, tout ce qu'il pût trou-

ver de consolation dans son cœur, il l'épancha dans le sien.

Un rayon de soleil pénétrait en ce moment dans la chaumière où la calotte rouge du cardinal étincelait sous la vive lumière, tandis que sur le front pâli du malade semblait subitement revenir le chaud coloris de la santé. Mais le véritable soleil était pour lui la présence de ce prêtre dont la pourpre faisait un si haut personnage dans la grande communauté chétienne et qui venait le visiter en ami, lui, si petit, lui, si obscur !

Unique témoin avec mon curé de cette scène touchante, qui eût tenté le pinceau d'un peintre, j'étais en proie à une émotion qui en gravait pour jamais tous les traits dans ma mémoire.

Mon voisin Douillard est mort, mais quelqu'incapable qu'il fut de gagner sa vie, ni le pain n'a jamais manqué sur sa table, ni le bois à son foyer, et il a quitté ce monde avec la consolation de savoir que la sollicitude dont il avait été l'objet ne ferait pas défaut à sa veuve.

Obligé de me borner quand j'aurais tant de choses à dire, je ne puis que mentionner la façon, non moins continue et moins large, dont le Cardinal participait aux œuvres paroissiales, notamment, dans ces dernières années à la reconstruction de notre presbytère et à celle de notre église. Il en est quelques-unes qu'il prit entièrement à sa charge, C'est à sa générosité que les habitants de Saint-Symphorien, voisin de l'Echasserie, groupés ainsi que ceux de quelques autres villages autour de la Chapelle (1), desservie depuis une vingtaine d'années par un prêtre résidant, doivent entre autres bienfaits la construction d'une maison d'école.

L'un des plus grands sacrifices de la vie sacerdotale, qui en comporte tant d'autres, est, sans contredit, la renonciation aux joies de la famille. Plus que tout autre, le cardinal Richard, si aimant, si bon, si sensible, était fait pour les apprécier. Ceux-là le savent bien qui lui étaient unis de plus près

(1) Brûlée en octobre 1793, à la suite d'un combat livré auprès du village et reconstruite en 1847, par M. l'abbé Rihet, curé de la Bruffière.

par les liens du sang et qui pourraient dire combien son cœur se dilatait alors que chaque année il se donnait et leur donnait la joie de passer quelques jours au milieu d'eux. Ceux-là aussi ont pu s'en rendre compte qui ont eu la bonne fortune de le voir dans l'intimité de ces réunions familiales. Si au lieu de cette brève notice, qui est à peine une esquisse, j'avais à faire son portrait, que j'aimerais à peindre le vénérable vieillard, tel que je le voyais encore il y a quatre ans, époque de sa dernière visite, entouré comme un patriarche, de ses petits-neveux et petites-nièces, de ses arrière petits-neveux et petites-nièces, et partageant attentions délicates, tendresses et sourires entre les plus petits et les plus grands !

C'est à sa propriété de l'Echasserie dont après la mort de son neveu, M. Couëspel du Mesnil, il avait confié l'administration à son petit-neveu, M. Alphonse Couëspel du Mesnil, digne héritier de ses traditions, que le Cardinal passait la majeure partie de ses vacances annuelles. Mais c'était plutôt en ami qu'en maître qu'il en profitait pour visiter ses fermiers : s'enquérant avec sollicitude de leurs besoins, les interrogeant avec bonté sur les événements survenus dans leur famille depuis l'année précédente et s'associant aux tristesses comme aux joies dont on lui faisait le récit. Avant de repartir, il les conviait à la messe qu'il célébrait dans sa chapelle à l'*intention commune des défunts de sa famille et de celles de ses fermiers :* pensée touchante que l'on serait tenté, de nos jours, de qualifier de « démocratique » si elle n'était avant tout souverainement chrétienne !

Le repos que le cardinal prenait pendant les vacances n'était toutefois qu'un repos relatif, car il consacrait chaque jour plusieurs heures au dépouillement du volumineux dossier que lui apportait le courrier de Paris, et aux réponses qu'il comportait. C'est ainsi que jusqu'à sa dernière heure, il justifiait ce mot du grand évêque dont il avait été pendant vingt ans l'actif et zélé collaborateur et qui lui disait un jour à l'évêché de Nantes : « Je ne vous apprendrai donc jamais à vous reposer ! »

L'on peut dire de sa vie qu'elle a été une longue continuité de travail, sans trêve ni merci, et l'on se demande comment il a pu si longtemps supporter une pareille surcharge.

Après avoir dit à M. et à Mme Couëspel du Mesnil et à leurs enfants son habituel « au revoir, s'il plaît à Dieu », il allait porter la joie de sa présence à un autre de ses foyers de famille, au château de la Vergne en la paroisse de Boussay. Il appartenait depuis plusieurs siècles à ses ancêtres, et c'est de là que son père était parti pour se joindre aux armées Vendéennes, dans les rangs desquelles il figurait à la mémorable bataille de Torfou, livrée et gagnée par elles à deux lieues de sa demeure. Après la mort de celui-ci, la Vergne avait été dévolue en partage au neveu du Cardinal, M. Pellerin de le Vergne, de douce et chère mémoire, mort il y a quelques années, et qui n'avait que deux ans de moins que son oncle. Le cardinal n'était né, en effet, que vingt-huit ans après le mariage de ses parents, alors que sa sœur était déjà mariée (1). S'il n'y retrouvait plus son neveu, dans ces dernières années, il y retrouvait du moins son petit-neveu et sa petite-nièce, M. et Mme Albert de la Vergne et leurs nombreux enfants pour qui sa présence était une bénédiction. Il y retrouvait aussi l'attachement et la vénération, ainsi que la gratitude, méritée par une égale charité, qu'il avait laissés derrière lui dans sa paroisse vendéenne. Comme si le petit pays que formaient jadis les Marches communes du Poitou et de la Bretagne s'était reconstitué pour honorer et aimer en lui le neveu du pieux prêtre qui l'avait représenté aux Etats Généraux de 1789 ! La réciprocité d'affection lui était bien due, à lui qui aimait tant sa petite patrie qu'en rentrant dans le salon de la Vergne

(1) Le Cardinal avait aussi un frère, Louis, son aîné de vingt-trois ans, et qui, ordonné prêtre à Issy en 1820, y mourait quelques mois après « comme saint Louis de Gonzague, écrivait le supérieur général de Saint-Sulpice, après avoir embaumé de l'odeur de ses vertus les solitaires et les séminaristes... Nous l'invoquons déjà comme un saint ».

l'année du Conclave, il laissait échapper ce cri de son cœur : « Oh ! que Dieu demande un grand sacrifice au bon Pie X en l'empêchant de revoir son pays ! »

C'est à l'Archevêché de Paris que j'ai vu le cardinal Richard pour la dernière fois. A l'Archevêché, d'où la rage de haines impies devait bientôt le chasser, et où une ironie sacrilège désignait pour le remplacer le ministre qui, devant l'Europe et le monde civilisé, avait infligé à notre pays la honte de faire profession du matérialisme le plus abject à la tribune du Palais-Bourbon, et de se vanter d'avoir « éteint les lumières du ciel ! »

Dans ce dernier entretien avec le Cardinal j'ai pu voir avec quelle profonde douleur il regardait passer devant ses yeux, prêts à se fermer, le flot des passions anti-religieuses qui ont déjà fait tant de ravages. Son cœur saignait, pour l'Eglise et pour la France, des coups déjà portés et de ceux que sa clairvoyance lui faisait prévoir. Je le retrouvais néanmoins animé de cette prodigieuse confiance dans la Providence qui n'était pas sans déconcerter parfois ceux qui venaient gémir auprès de lui des iniquités dont les catholiques étaient victimes. C'est avec une inébranlable et calme assurance, qu'au milieu des ruines, il parlait des réparations futures. Ce n'était pas, il est vrai, par celui du désespoir qu'une âme aussi sainte pouvait faire l'apprentissage du péché !

Au lendemain de la mort du Cardinal, son aîné de quelques mois seulement, et qu'il connaissait depuis de longues années, un vénérable et vénéré Sulpicien, originaire de la Vendée angevine, qui après avoir été expulsé d'un grand séminaire dont il était le Supérieur depuis trente ans, fait aujourd'hui l'édification de la très pieuse maison d'Issy, m'écrivait que c'était « une admirable vie terminée par une très sainte mort ».

« J'ai porté ce matin au saint autel, me disait-il, le souvenir du pieux défunt. Mais je dois dire que je me sens plus d'inclination à l'invoquer qu'à prier pour lui. »

Quand de telles cautions sont fournies à l'humble chrétien

que je suis, il me semble qu'il peut, sans témérité, considérer le saint Cardinal comme ayant déjà sa place au ciel. Je me plais donc à penser que notre paroisse qui lui était si chère, qu'il a édifiée par le spectacle de tant de vertus, où il a fait tant de bien et laissé tant de regrets a désormais en lui auprès de Dieu un intercesseur que l'on peut dès aujourd'hui invoquer. Puisse-t-il lui obtenir l'incomparable grâce de persévérer, quoi qu'on puisse tenter pour l'en détourner, dans cette fidélité à la religion de nos aïeux qui lui a mérité l'honneur d'être comptée jusqu'ici parmi les plus chrétiennes de notre chrétienne Vendée !

EMMANUEL DE RORTHAYS.

La Grange, 10 février 1908.

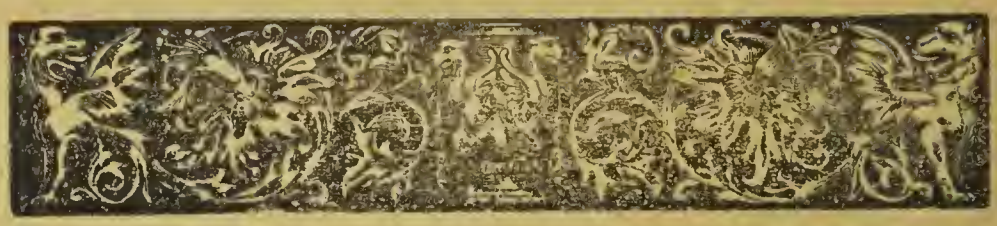

MÉMOIRES

DE MAURICE-CASIMIR BOUTILLIER DE SAINT-ANDRÉ

AVANT-PROPOS

Un grand nombre des Mémoires ont été publiés, sur cette terrible et sanglante époque des Guerres de Vendée. Ils ont servi à nous en retracer la physionomie. Ce sont des témoins oculaires, dont les récits, après plus d'un siècle, font éprouver à nos âmes les affres, les angoisses de nos pères; car l'histoire d'une famille est celle de toutes les autres. Plus impartial que la Révolution, le malheur fit passer son niveau sur les châteaux comme sur les chaumières.

L'Histoire, elle-même, finit par inspirer une espèce de lassitude. Un certain nombre de lecteurs, passionnés autrefois par tous les souvenirs de 1793, semblent chercher une excuse à leur ennui, en nous disant : « Pourquoi revenir toujours sur ces faits glorieux, sans doute, malgré l'auréole rouge qui les environne? Vous laissez croire que la Vendée n'existait pas avant cette ère des Géants.

Nous répondrons simplement : « L'éclat des étoiles d'or pâlit dès les premiers rayons de l'aurore, il disparaît devant le soleil. » Nos gloires passées, religieusement recueillies, publiées par des érudits, savants inspirés par l'ardent amour de la petite patrie, remplissent nos revues régionales. Nous savons tout ce qu'on peut connaître sur les époques ténébreuses. Nos dolmens, nos menhirs ont été étudiés, fouillés. Pas un seul de nos grands hommes, et la Vendée en est riche, n'a été oublié dans le Panthéon élevé par notre reconnaissance. Mais il faut l'avouer, malgré nous, nous sommes attirés par la Révolution, comme par un irrésistible aimant. Tout nous en parle. Chaque croix, au détour du chemin, nous raconte une légende héroïque; les pierres crient; les buissons entourent les champs de

bataille, les chênes ont été meurtris par les balles, on les retrouve sous le fer des cognées. Les hommes de ma génération ont connu ceux qui vivaient au milieu de ces épouvantes. Notre enfance a pleuré et tremblé en écoutant les lugubres histoires racontées, le soir, au coin du feu, pendant les longues veillées d'hiver. Qui pourrait s'étonner encore d'entendre un vendéen parler de ces choses ? Un étranger ne songerait pas à nous interroger sur un autre sujet.

Ce sont des Mémoires inédits, que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs de la Revue du Bas-Poitou.

Quelques-uns d'entre eux possèdent, peut-être, ou, tout au moins, connaissent les « *Mémoires d'un Père* » écrits par M. Marin Boutillier de Saint-André et publiés, il y a quelques années, avec des notes explicatives, par le docteur abbé Bossard, supérieur de l'Institution Sainte-Marie, à Cholet. Ils sont évidemment sincères et vrais ; mais ils sont libellés avec une telle recherche de l'effet à produire, avec cette emphase poncive et de mauvais goût qui caractérise la prose de l'époque, que l'on se prend à douter de l'exactitude des faits et des circonstances, en lisant ces dialogues, formulés après coup, dans lesquelles les interlocuteurs n'ont certainement pas employé les termes qu'on leur met dans la bouche. Ils ont l'attrait d'un roman écrit dans le style du temps.

Les mémoires que nous présentons aujourd'hui sont tracés d'une main inexpérimentée, par le frère de celui dont nous venons de parler. Ecrits sans prétention à l'élégance, avec des fautes d'orthographe et des ignorances de syntaxe, ils nous assurent de la vérité qu'ils racontent.

Ils nous ont ont été confiés par un ami, emporté par la mort, il y a déjà deux ans, M. Reuillé, notaire à Mortagne-sur-Sèvre, dont il fut maire pendant quelques années. Il était le petit-fils de Maurice-Casimir Boutillier de Saint-André. C'est comme héritier qu'il possédait ce manuscrit religieusement conservé dans sa famille, et nous ne saurions témoigner une trop vive gratitude à Mme Reuillé, à M. Daniel Reuillé, son fils, de nous permettre de les transcrire et de les faire ainsi connaître aux lecteurs délicats de la Revue du Bas-Poitou. Avant de commencer le récit, nous croyons nécessaire de placer une notice brève sur la famille Boutillier.

Elle était originaire de l'Anjou. Un trisaieul de notre Maurice Casimir était fermier-général du seigneur de Beaupréau. Il avait vingt-quatre enfants, dont dix-sept de la même mère.

Un de ses fils vient habiter Mortagne. Il achète, d'un sieur Pinsonneau, le fief d'Espiot ou ligence Grenée, et comme ce dernier

était sénéchal de la baronnie, c'est en lui succédant dans cette magistrature que M. Boutillier lui succède en même temps dans son logis. Il forme des alliances avec les gentilshommières des environs, et ses enfants, pour se distinguer les uns des autres, ajoutent à leur nom patronymique, le titre d'une propriété. C'est ainsi que nous connaissons : Boutillier de Saint-André, du Retail, de la Grange, de la Chèse, du Coin, du Côteau, des Hommelles, de l'Isle.

Le père de Maurice Casimir naquit à Mortagne-sur-Sèvre, le premier septembre 1746. Il était avocat au Parlement, sénéchal de Mortagne, président du tribunal du district de Cholet. D'un esprit très libéral, il sauva trente prisonniers républicains que les Vendéens voulaient massacrer. Lorsque la petite cité dont il était le premier magistrat fut assiégée par Marigny, commandant les forces insurgées, il accompagna à Nantes les officiers républicains de la garnison, réduits à capituler, n'ayant plus de munitions pour défendre des murailles en ruines. Accusés de trahison, les braves militaires sont assistés par Marin Boutillier de Saint-André qui plaide victorieusement leur cause. Hélas! il est moins heureux pour lui-même. Dénoncé par un des prisonniers qu'il avait sauvés, il est condamné à mort. Il monta les marches de l'échafaud, a raconté un témoin oculaire, comme on monte les degrés d'un escalier d'honneur, chapeau bas, et donnant le bras à une vieille dame qui n'avait plus assez de force pour les gravir.

La femme, la mère de l'écrivain de nos Mémoires, fut une sainte, une héroïne, une martyre. Après avoir essayé de sauvegarder son mari, traqué par les énergumènes du pays, elle fut séparée de ses jeunes enfants, mise en prison, à Saumur, où elle mourut, après d'atroces souffrances, en 1794. Un membre de la famille croit qu'elle fut, plus vraisemblablement guillotinée ou fusillée?....

L'auteur de ces Mémoires est né à Mortagne-sur-Sèvre, le 13 juillet 1784. Il avait donc dix ans lorsqu'il fut témoin des faits qu'il raconte. Il mourut à Brissac le 6 août 1849.

Nous ne corrigeons rien à ses expressions, à ses fautes d'orthographe. Ce serait détruire la physionomie toute particulière de ce manuscrit si intéressant.

Nous diviserons en chapitres le récit, pour en faciliter la lecture ; et pour lui ajouter une certaine clarté, nous joindrons des notes explicatives, lorsque nous croirons devoir le faire.

L'abbé Rousseau, ✠ A.
Aumônier du Lycée de la Roche-sur-Yon.

A MES ENFANTS

I

CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES. — EPOUVANTE A MORTAGNE. — PREMIERS SIÈGES DE LA PETITE CITÉ. — PREMIERS COMBATS.

Le premier feuillet de ces Mémoires a été déchiré. . .

. . . . . .

En effet qui aurait pu prévoir les maux dont la Vendée a été le théâtre?

La Convention envoya des forces considérables pour anéantir les armées royales, avec ordre de brûler tout le pays, et de ne faire grâce à aucun des habitants, femmes enfants et vieillards.

Cet ordre fut mis à exécution de la manière la plus barbare, surtout par une légion formée de Parisiens et commandée par le général Santerres (1).

Un matin, mon père et ma mère nous firent lever à la hâte, pour nous rendre à une métairie située sur les coteaux de la Sèvre, près d'Evrunes, afin de nous soustraire à la première fureur des Bleus, que l'on disait être à peu de distance de Mortagne, venant de Châtillon et commandés par le général Westermann.

Ordre avait été donné au domestique que nous avions *laissée* (2) à la maison de venir nous joindre, aussitôt que l'armée républicaine entrerait en ville. La journée se passa sans recevoir de nouvelles. Sur les huit heures du soir, nous

(1) Nous pensons qu'il y a ici une erreur de nom. Elle est bien compréhensible sous la plume d'un écrivain relatant ses souvenirs d'enfant. La Convention décréta l'envoi de matières inflammables et de compagnies incendiaires; mais ce sont les généraux Rossignol et Roussin qui sont chargés d'exécuter ces décrets.

(2) Plusieurs autres fois nous verrons l'adjectif ou participe féminin avec un article contracté, laissant des doutes sur le sexe du serviteur désigné.

entendîmes une forte détonation qui nous fit croire que le bruit que nous venions d'entendre était le signal de l'entrée des troupes; un peu plus tard nous apprîmes par notre domestique, que les Bleus avaient été battus par l'armée vendéenne, et que le bruit que nous avions entendu provenait d'un caisson qui avait sauté par l'imprudence de plusieurs patriotes réunis dans la cour du couvent, pour danser en attendant les républicains, et que cet événement avait donné la mort à sept ou huit personnes, et blessé un plus grand nombre, tous habitants de Mortagne.

D'après la nouvelle que les troupes de la République avaient été battues (1) et se retiraient sur Niort, nous retournâmes à notre demeure, mais, arrivés, un courrier nous apprit que Westermann était revenu la nuit même, avait surpris les postes avancés et avait détruit en partie les Vendéens, les ayant trouvés moitié ivres (2).

Quelques jours plus tard nous apprîmes que plusieurs colonnes marchaient sur Mortagne par les routes de Châtillon, les Herbiers et Nantes.

Nous ne pûmes douter de cette vérité par le grand nombre de malheureux habitants, qui fuyaient en avant des troupes et qui se rendaient à Cholet, lieu de rendez-vous de toutes les forces de la Vendée.

Ces malheureux étaient au désespoir et disaient qu'ils s'étaient sauvés, que les troupes mettaient tout le pays à feu et à sang, et qu'ils ne faisaient de quartier à personne, même pas aux enfants.

Effrayé de tous ces rapports, mon père se décida à se rendre avec sa femme, ses enfants et une domestique, à une métai-

(1) A Châtillon-sur-Sèvre.

(2) Dans le délire de la joie causé par la victoire, les Vendéens affamés s'étaient jetés sur les vivres, sur les barriques de vin et d'eau-de-vie, abandonnés par les républicains. Ivres morts, ils se couchaient le long des maisons, dans les rues, sur les places, endormis du lourd sommeil de l'ivresse. Hélas! nous les verrons plus d'une fois victimes de leur passion pour les boissons alcooliques.

rie, près du château de la Tremblaye (1), appelée la Marboire. Nous y étions depuis deux jours, dans les plus vives inquiétudes, lorsque deux de nos cousins Ducoin et Merland, vinrent nous dire de nous sauver et de faire comme eux, et de nous rendre à Cholet, et de suivre l'armée si elle était battue, pour passer la Loire avec elle, alors, disaient-ils, on aurait de grandes ressources des Bretons et des Anglais

Ce plan n'était point de l'avis de mon père ; la difficulté était de trouver un moyen de sauver sa femme et ses quatre enfants.

Ils se décidèrent à confier à mes deux cousins, les deux aînés, mon frère et ma sœur Augustine pour les conduire chez leur frère à Cholet, M. Laroche, en les priant, s'ils se déterminaient à passer la Loire, de se charger de ses deux enfants ; qu'au contraire, et ce qu'il leur conseillait, était de rester à Cholet, et alors il enverrait chercher ses deux enfants, lorsqu'ils seraient rentrés eux-mêmes à Mortagne, que pour lui, il allait pendant quelques jours se cacher dans les bois de *Claîné* (2) et que sa femme et ses deux jeunes enfants et la femme de chambre, allaient retourner à Mortagne, au risque d'être tués dans le trajet (3). Un instant après le départ de mes deux cousins, mon pauvre père mit dans un bissac un pain de trois livres et se jeta dans les bois de *Claîné* qui étaient à peu de distance de la métairie, et nous, munis chacun d'un petit paquet de deux chemises et autant de mouchoirs de poche, nous prîmes un chemin détourné de la grande route pour nous rendre à Mortagne.

(1) Ce château appartenait aux Robin, seigneurs de la Tremblaye et barons de Mortagne, ils avaient acheté ce dernier titre au maréchal de Neuville de Villeroy. Ils étaient alors émigrés. Un joli castel moderne a été construit près des ruines de l'ancien.

(2) Le bois Clénet, que l'on aperçoit à l'horizon au-dessus de Cholet. Comme sénéchal de Mortagne, Marin Boutillier de Saint-André devait être fortement soupçonné d'avoir joué un rôle important dans le soulèvement des la Vendée ; aussi avait-il plus à craindre que les autres et était-il obligé à de plus grandes précautions.

(3) Cette décision ne s'expliquerait guère, si les infortunés avaient cru tout sentiment de pitié éteint chez leurs ennemis. Ils pensèrent qu'ils n'oseraient pas massacrer une femme et deux petits enfants.

II

Traversée terrible et héroïque du champ de batalle de la Tremblaye

A peine avions-nous fait un demi quart de lieue que nous rencontrâmes des tirailleurs. S'emparer de nous, nous dévaliser, prendre l'argent que ma mère pouvait avoir, fut l'histoire d'un moment. Nous croyons en être quittes pour cela, mais il nous dirent que nous étions des brigands, que nous venions de donner de la poudre aux brigands, qu'ils avaient ordre de nous fusiller et qu'ils fallait nous mettre à genoux, ce qu'ils nous forcèrent de faire.

Quoique très jeune, je connaissais notre position, je me cramponnai aux jambes de ces soldats, en criant de toutes mes forces que maman était une bonne citoyenne de ne pas lui faire de mal, et qu'elle avait de bons papiers, ce qui fit penser à ma pauvre mère, qu'elle avait des certificats de prisonniers républicains nourris et même sauvés de la mort étant prisonniers à Mortagne.

Elle s'empressa de les leur montrer (1), en les priant de les lire, mais ils ne voulurent pas se donner la peine de les regarder, persistant à vouloir nous tuer, disant qu'ils avaient des ordres. Enfin, ne perdant pas courage, quoique très jeune, je me cramponnai de nouveau au corps des soldats, en leur demandant en pleurant notre grâce. L'un d'eux, plus sensible sans doute, dit : « Laissons-les aller. » Et, s'adressant à ma mère : « Ramène ton fils, car il finirait par nous attendrir ;

(1) Ce sont les prisonniers sauvés des mains des Vendéens, par Marin Boutillier de Saint-André, dans le couvent de Mortagne. Nul doute qu'ils aient reconnu par écrit le service rendu, pour servir de protection à leur sauveur et à sa famille, le cas échéant. On trouvera le récit de cet épisode, dans les *Mémoires d'un Père*, édités par l'abbé Bossard. Malheureusement, dans ces pages, comme dans beaucoup d'autres, on trouve un style si ampoulé, une si évidente recherche de la rhétorique, que la sincérité de l'auteur souffre quelques atteintes.

mais vous n'en n'êtes pas plus quittes, vous allez en trouver d'autres qui ne vous feront pas grâce. »

En effet, cent à cent cinquante pas plus loin, toujours dans notre petit chemin creux, nous sommes arrêtés par une douzaine de militaires, marchant en tirailleurs devant le corps d'armée. La scène décrite plus haut se renouvelle, avec encore, je crois, plus de férocité, car nous n'avions plus ni argent, ni effets, pour les apaiser. On ne peut décrire toutes les horreurs dont ils abreuvèrent ma mère. Ne trouvant pas autre chose à prendre, ils arrachèrent les mouchoirs de coton de ma mère, ainsi que ceux de notre domestique, puis ils nous firent mettre à genoux pour être fusillés. J'employai de nouveau mes larmes et mes prières; en même temps, ma mère les priait de lire les certificats dont j'ai parlé, ce que fit l'un d'eux. Mais, en ce moment, une fusillade très vive se fit entendre à peu de distance de nous, sur notre droite, ce qui étonna beaucoup nos soldats. Ils nous dirent que nous étions des brigands, que nous venions de porter de la poudre aux brigands et que nous ne valions pas un coup de fusil.

Par un hasard providentiel, un de ces militaires étant monté sur le talus de la route, reçut une balle qui le tua raide, et l'étendit mort à nos pieds. Ses camarades, sans doute effrayés du danger qu'ils couraient eux-mêmes, nous abandonnèrent en s'enfuyant du côté opposé de la route.

Nous voilà donc une seconde fois sauvés, mais, grand Dieu ! nous savions qu'un peu plus loin nous devions tomber entre les mains de quelques autres, puisque nous nous trouvions placés entre les deux armées combattantes.

En effet, à peu de distance, nous fûmes encore arrêtés par quelques soldats qui, sans préambule, nous dirent de nous mettre à genoux. Au lieu d'obéir, je m'élançai près d'eux en pleurant et disant toujours ma phrase : « Ne faites pas de mal à maman, elle bonne citoyenne, elle a de bons certificats. » Mais toutes ces raisons ne les désarmaient pas. Je pris ma sœur qui n'avait alors que cinq ans, et je me jetai avec elle à

leurs pieds, en les priant, les larmes aux yeux de nous faire grâce. En même temps, ma mère leur présentait ses certificats qu'ils ne lurent pas. Tous, d'une même voix et spontament dirent à ma mère : « En vérité, on ne peut y tenir, emmène tes enfants et t'en vas promptement. » Nous voilà donc pour la troisième fois, hors des mains des soldats ; mais quelle n'était pas notre inquiétude ? Nous savions que plus nous marchions, plus nous approchions du lieu du combat qui était très acharné.

En effet, peu d'instant après, au détour du chemin, nous nous trouvons en face de l'armée républicaine qui formait un carré dans un grand champ, près de la route de Mortagne à Cholet, et en face d'un bois taillis appelé La Haye (1). Une colonne de Vendéens s'y était cachée pour attaquer l'armée en flanc, ce qui eut lieu au delà de leurs espérances, ce bois n'ayant pas été fouillé par les tirailleurs étant persuadés que toutes les forces vendéennes étaient concentrées à Cholet. Aussi cette colonne fit un carnage effrayant tirant à bout portant sur l'ennemi, sans être vue, cachée par le bois, et protégée par un très grand fossé et une haie très épaisse. Ce ne lut qu'à force de sacrifice d'hommes que les républicains parvinrent à les déloger de leur position. Le combat ne cessa pas pour cela. Les Vendéens se retranchèrent sur les hauteurs du pont de la Renardière et près du château de la Tremblaye, et se battirent d'un côté comme de l'autre avec un courage désespéré et presque tous les jours (2).

(1) Ce bois taillis existe encore sur la gauche, en bordure de la route qui va de Mortagne à Cholet, bien que le tracé de la grande voie nationale ait été changé, nous en avons la preuve au pont de la Renardière, en plein champ de bataille de la Tremblaye, puisque le chemin qui, là franchissait le ruisseau, se trouve aujourd'hui à une certaine distance de la route actuelle. C'est à ces lugubres souvenirs que ce bois est redevable d'un certain mystère dont l'entourait notre imagination d'enfants. De même que les feux follets, fréquents dans les soirées chaudes d'été sur les bords marécageux du ruisseau de la Renardière, étaient regardés par nos grands parents comme les âmes des anciens combattants du *choc* de la Tremblaye.

(2) C'est dans de semblables explications que nous apparaît la naïveté du

Ce combat m'a éloigné de mon récit, j'y reviens.

Donc, dès qu'ils nous eurent aperçus par un des côtés du carré, les soldats nous mirent en joue, mais le commandant cria de suite : « Ne tirez pas ! » et aussitôt ma pauvre mère se mit à genoux ainsi que nous, tendant de la longueur de son bras, son certificat.

On nous fit avancer et le commandant prit les papiers des mains de ma mère et les lut avec beaucoup d'attention. Puis, les lui remettant il lui dit : « Citoyenne, je vois que tu as fait beaucoup de bien à nos frères les prisonniers, je vais d'après ta conduite, te donner quatre militaires pour t'escorter, toi et tes enfants, ainsi que ta domestique, jusqu'à la porte de Mortagne, car, sans cette précaution, vous seriez sacrifiés. C'est incroyable que vous n'ayez pas été tués dix fois pour une, car les ordres sont précis. »

Ma mère le remercia et lui témoigna toute sa reconnaissance, puis nous nous hâtâmes de nous rendre à Mortagne.

III

Mortagne transformé en ambulance. — Retour du père. — La mère est saisie comme otage.

En arrivant à la maison, nous y trouvâmes des soldats occupés à y mettre le feu ; ils avaient entassé plusieurs lits et des meubles dans la salle à manger, et le feu commençait à prendre aux solives. Ma mère offrit de l'argent à ces militaires, s'ils voulaient l'éteindre, ce qu'ils acceptèrent. N'ayant plus d'argent, ma mère fut trouver Mme Chaillou, notre plus proche voisine et amie, et la pria de lui prêter l'argent qu'elle

récit de notre auteur. Est-ce d'un côté comme de l'autre de la route qu'on se battit ? où est-ce d'un côté, les Vendéens, de l'autre les Bleus? L'auteur laisse croire avec ces mots : *presque tous les jours,* que les deux armées subirent un arrêt et entreprirent le siège des retranchements, l'une attaquant, l'autre se défendant. Non, la bataille de Cholet ne dura guère que cette journée, elle fut décisive et motiva la retraite sur la Loire, de l'armée royale.

avait promis aux militaires pour éteindre le feu, par eux allumé, dans la maison (1). Cette dame lui en ayant donné, elle s'empressa de le leur porter ; mais un instant après, ces mêmes soldats remettaient le feu dans une grange pleine de bois, et dans l'écurie dont le grenier était plein de foin et de paille.

Ma pauvre mère vit bien qu'il fallait faire le sacrifice de sa maison ; elle se retira avec nous dans la communauté (2) réservée pour y déposer des blessés, et où le feu n'avait pas été allumé. Le feu malgré qu'il fut alimenté par le bois et par les fourrages, ne brûla que les servitudes. La maison resta intacte contre toute attente.

La communauté fut promptement encombrée de blessés, et les chirurgiens furent heureux d'avoir notre maison pour en faire un hôpital. Toute la nuit, ma mère et plusieurs autres dames furent employées à tenir des lumières pour éclairer à extraire des balles, à faire les amputations et de la charpie.

Ces enragés soldats, tout blessés et mourants qu'ils étaient, juraient à faire frémir après les pauvres femmes, dont le cœur était près de manquer, à la vue des souffrances de tant de malheureux.

Cette bataille (3) fut très meurtrière pour les soldats républicains, car depuis le taillis de la Haye jusqu'à la Tremblaye, les champs et la grande route étaient jonchés de morts ; les

(1) Il est évident que son titre de sénéchal de Mortagne attire tous ces malheurs sur la famille de Marin Boutillier de Saint-André. La maison, dont parle ici son fils, est celle qu'habita longtemps la famille Bureau des Zais, à laquelle succéda M. Valentin, marié à Mlle Bureau, au carrefour formé par la rue Nationale et la rue Dauphine. La maison Chaillou est celle occupée, aujourd'hui encore, par Mme Beaussire, née Chaillou, elle fait suite à l'ancienne demeure du sénéchal.

(2) Par ce mot de communauté, nous ne croyons pas qu'il faille comprendre le couvent des Bénédictins. A l'emplacement occupé par l'école communale de Filles, actuellement, devait être une humble maison habitée par des religieuses de la Sagesse ; elles faisaient la classe, et furent chassées, comme l'ont été, il y a déjà quelques années, les saintes femmes qui leur avaient succédé, après la Révolution.

(3) La bataille de Cholet.

blessés amenés à Mortagne, occupaient presque toutes les maisons.

Le troisième jour, à dix heures du soir, nous eûmes le bonheur de revoir notre pauvre père, qui était resté cet espace de temps, caché dans un arbre creux. Il n'avait pu en descendre, à cause du fréquent passage des militaires, qui fusillaient par intervalle tous les paysans capturés dans les métairies environnantes.

Nous étions encore dans la maison de la communauté, lorsque notre père vint nous y rejoindre. Nous en sortîmes pour aller nous installer dans un jardin, appartenant alors à M. Rousse (1), notre maison étant, ainsi que celles qui n'avaient pas été brûlées, occupée par les militaires et surtout par les blessés. Nous restâmes, ainsi que plusieurs autres habitants, près de deux mois couchés à la belle étoile, sur les objets qu'on avait pu retirer des flammes. Nous faisions notre cuisine dans une tonnelle couverte d'un laurier lait (2).

Enfin la République ayant organisé une administration dans la Vendée, les soldats furent casernés dans l'église et dans le couvent. On nous permit de rentrer dans notre maison où nous restâmes pendant quelques temps, assez tranquilles. Mais cet état de choses ne dura pas. Il s'établit à Mortagne, Cholet et autres villes, des comités révolutionnaires. Les dénonciations et arrestations commencèrent d'une façon effrayante, mon père fut un des premiers dénoncé. A tout instant, des soldats, accompagnés des mauvais sujets du pays, venaient jour et nuit faire des perquisitions, bouleversant toute la maison, depuis la cave jusqu'au grenier, pour arrêter mon père. Ils ne purent y arriver ; mon père avait, en effet pratiqué dans l'intérieur d'un placard et l'épaisseur d'un

(1) La famille Rousse, alliée sinon parente de la famille Saint-André, alla se fixer à Fontenay-le-Comte. Elle est représentée aujourd'hui par M. Joseph Rousse, artiste, et compositeur de musique à la Roche-sur-Yon.

(2) Laurier palme ou laurier cerise. Maurice Boutillier lui donne cette dénomination, parce que certaines cuisinières se servent d'une feuille de ce laurier pour parfumer le laitage.

mur, une place assez grande pour s'y asseoir sur une chaise.

Par un raffinement de cruauté on décréta la Loi des Otages. Un jour, étant à dîner, nous entendîmes beaucoup de bruit dans le corridor ; mon père n'eût que le temps de se cacher derrière la porte d'entrée, et ma mère s'empressa de sortir de la chambre. Comme ils ne venaient que pour arrêter mon père, ils sortirent avec elle et lui déclarèrent qu'ils venaient pour la conduire au Comité, en vertu de la loi sur les otages, mais qu'ils ne l'arrêtaient que jusqu'à ce que son mari vienne prendre sa place. Ma mère voulut rentrer dans sa chambre, pour y déposer l'argent qu'elle avait pris, afin d'aller après son dîner, payer plusieurs dettes chez des marchands ; ils s'y refusèrent et la sommèrent de les suivre. L'une de nos domestiques ayant pris mes deux sœurs par la main, mon frère et moi les accompagnâmes jusqu'à ce tribunal de sang, et là, tous les quatre, nous nous jetâmes aux pieds des scélérats qui le composaient, les suppliant de nous rendre notre maman. Mais loin de nous écouter, et plus féroces que les soldats qui s'étaient laissés attendrir par nos cris, ils commandèrent aux militaires de nous faire sortir. La porte étant encombrée de curieux, ils nous firent jeter par la fenêtre. Alors la domestique n'ayant pas d'argent pour nourrir les enfants, demanda à ma mère de lui en donner. Le président répondit : « L'argent qu'on a trouvé sur la citoyenne appartient à la République ; nous ne pouvons le remettre et vous ordonnons de sortir, si vous ne voulez pas être arrêtée comme votre maîtresse. » Ma mère effrayée de ces menaces, dit à cette pauvre fille de retourner à la maison et de nous emmener avec elle, ce qu'elle fit en pleurant, ainsi que nous (1).

Le même jour, ces misérables firent partir ma pauvre mère à Cholet, pour être traduite devant le comité révolutionnaire.

(1) Nous ignorons les noms du président et des membres de ce comité révolutionnaire siégeant à Mortagne ; nous aimons à penser qu'il était composé d'étrangers. Il est vrai que, dans ces bouleversements sociaux, c'est toujours la lie qui monte à la surface, et que le pouvoir appartient aux pires individus.

Un ami de mon père, M. Girard, de Cholet, la réclama pour la garder chez lui en en répondant sur sa tête, et avec promesse de la représenter à toute réquisition, ce qui lui fut accordé. Pendant son séjour à Cholet, nos amis firent beaucoup de démarches, pour obtenir sa grâce et la remettre à ses enfants. Ils y avaient réussi ; elle devait le soir retrouver sa liberté, mais ces hommes de sang, se jouant de notre crédulité, au lieu de la remettre aux gens chargés de la recevoir, la firent monter pêle-mêle dans une charrette, pour être conduite, ainsi que beaucoup d'autres malheureuses, à Angers. Là, on les jeta dans une église, avec une telle multitude de prisonniers, qu'ils pouvaient à peine s'accroupir pour se reposer. Cette église était devenue un lieu infect, car presque tous ces malheureux avaient la dissenterie. La paille n'était ni enlevée ni nettoyée ; aussi, tous les jours, un grand nombre de ces malheureux périssaient et n'étaient ensevelis que quelques jours après.

Vous devez penser, mes chers enfants, que votre respectable aïeule ne put longtemps résister à de telles souffrances, tant morales que physiques. Elle mourut martyre, en priant Dieu, dans ses derniers moments, pour ses bourreaux, pour son cher mari et ses quatre enfants, qu'elle avait quittés, au milieu de la plus terrible révolution, et sans aucun appui, qu'une grand'mère qui n'avait plus la tête à elle (1).

Mon père et nous étions dans la plus grande joie ; nous avions la certitude que notre bonne mère allait être près de nous le soir même. Mais quel ne fut pas notre désespoir, lorsque nous vîmes revenir la personne qui s'était chargée de la ramener, et qui nous annonça l'étendue de notre malheur.

(*A suivre.*)

(1) M. Maurice Boutillier de Saint-André est persuadé que sa mère est morte dans les prisons d'Angers. Ce point, ainsi que nous l'avons déjà dit, n'est point éclairci, puisqu'un membre de la famille prétend qu'elle fut guillotinée ou fusillée à Saumur. Quel que soit son genre de mort, elle a mérité la palme du martyre et Dieu la lui a donnée. Cette erreur sur son sort véritable n'est pas étonnante, car ce n'est que plus tard, en dépouillant certains états des prisons, des relevés des jugements du tribunal révolutionnaire, qu'on a trouvé les noms des victimes et qu'on a pu révéler à leur famille la triste vérité.

LE CLERGE DE LA VENDÉE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(Suite) (1)

SAINT-HILAIRE DE MORTAGNE

PAYNAUD *(Mathieu-Alexandre-Hilaire)*, curé.

CHAPELAIN (*Pierre-Marie*), vicaire.

M. PAYNAUD, né en 1731, dans la paroisse du Pin, canton de Cerizay (Deux-Sèvres), succéda en 1761, à M. Monnier de la Mignotière, comme curé de Saint-Hilaire de Mortagne. Il refusa le serment constitutionnel, et, bien que son âge le dispensât d'obéir à la loi de déportation du 26 août 1792, il préféra l'exil à la réclusion au chef-lieu du département, et, le 25 septembre 1792, s'embarqua pour l'Espagne aux Sables-d'Olonne sur le navire le *Jeune-Aimé*, capitaine Martin Logeois, avec 25 autres prêtres. Avant de quitter sa paroisse, il réunit une dernière fois ses paroissiens, et leur demanda de s'unir à lui, par la pensée, chaque dimanche ; où qu'il fût, il offrirait à Dieu le saint sacrifice de la messe pour tous les habitants de la paroisse ; il les pria de se rendre à l'église à cette intention, même s'ils n'avaient aucun prêtre fidèle pour

(1) Voir le 4e fascicule, 1907.

leur dire la messe. Les habitants de Saint-Hilaire suivirent pieusement ces recommandations, et, lorsque les églises furent fermées, ils se rendirent dans le cimetière, où, à 10 heures, ils récitaient les prières de la messe suivies du chapelet. Dénoncés, naturellement, ils virent arriver, un dimanche, une escouade de Bleus qui cernèrent le cimetière. Le chef interpella celui qui récitait le chapelet, et lui demanda s'il n'était pas « le calotin ». — « Il n'y a pas de prêtre parmi nous, répondit l'interpellé, qui s'appelait Lumineau ; nous sommes ici pour entendre la messe que dit pour nous notre bon curé que vous avez envoyé en exil. » L'assemblée fut immédiatement dispersée.

En Espagne, M. Paynaud résida à Palencia avec plusieurs de ses confrères vendéens. Dans une lettre du 27 mars 1796, datée de Pedro-Manrique, diocèse de Calahora, et adressée à un de ses parents à Saint-Pierre-du-Chemin, M. Audouit, vicaire de Saint-Pierre-du-Chemin, donna des nouvelles de M. Paynaud : « ... On aura sans doute reçu des nouvelles de M. Paynaud, car, aussitôt la réception de votre lettre, je mis tous mes empressements à le chercher. Après avoir écrit jusques en Portugal, je le trouvai enfin à quarante lieues d'ici, plus heureux que moi ; il est gros, gras et bien portant dans la ville de Palencia. »

Au retour de l'exil, M. Paynaud revint en France avec M. Bonnenfant, vicaire de la Verrie (*V. ce nom*), qui avait été son compagnon en Espagne. Mais il succomba à Saintes, en cours de route, épuisé par l'âge et par la fatigue. M. Bonnenfant lui rendit les derniers devoirs, et vint annoncer aux habitants de Saint-Hilaire la triste nouvelle de sa mort.

Au commencement de 1790, M. Louis-Esprit Guéry, né à Mortagne, le 6 juillet 1754, était vicaire à Saint-Hilaire-de-Mortagne ; il avait été ordonné à La Rochelle en 1783, nommé vicaire à Saint-Christophe, puis à Saint-Hilaire, où il était remplacé, en août 1790, par M. Flandrois, et envoyé à la Forêt-sur-Sèvre, d'où, après avoir refusé le serment schisma-

tique, il partit pour l'Espagne, où il résida à Penafiel, puis à Saint-Jacques de Compostelle. Dans une lettre datée de cette dernière ville, 9 mars 1796, M. Réthoré, curé d'Etusson, le cite parmi ses compagnons d'exil. Il rentra en France en 1800. La lettre qui suit, adressée par lui au Préfet de la Vendée le 17 août 1830, constitue une autobiographie intéressante à reproduire.

« Monsieur le Préfet,

« J'ai l'honneur de vous exposer que j'ai été fait prêtre en 1783, que j'ai été, avant la Révolution, vicaire à Saint-Christophe en Aunis, à Saint-Hilaire de Mortagne et à la Forêt-sur-Sèvre ; qu'à la Révolution, j'ai été déporté en Espagne ; que, quelque temps après mon retour de la déportation, j'ai été nommé desservant de Beaulieu, paroisse de Voultegon, diocèse de Poitiers ; qu'enfin, en 1815, j'ai été nommé desservant de Réaumur, où je suis resté jusqu'en 1829 ; que maintenant je suis trop vieux pour continuer à exercer le saint ministère. Aussi je viens vous supplier, Monsieur le Préfet, de vouloir bien faire tout ce qui dépendra de vous pour me faire accorder la pension ecclésiastique à laquelle mon âge et mes services me donnent droit, et dont j'ai le plus pressant besoin.

« J'ai l'honneur d'être,

« Guéry, *prêtre.* »

Cette lettre, apostillée par Mgr Soyer, ne produisit son effet que deux ans tard.

M. Guéry quitta Réaumur en 1832, et se retira, comme prêtre habitué, à la Châtaigneraye, où il mourut le 14 décembre 1845.

M. Flandrois, nommé vicaire de Saint-Hilaire de Mortagne en août 1790, à la place de M. Guéry, mourut presque aussitôt, et fut remplacé par M. Chapelain, le 8 novembre suivant ; ce dernier avait été précédemment vicaire aux Epesses, sa paroisse natale. Comme son curé, il refusa le serment ; mais, au lieu de partir pour l'exil, il se cacha chez son père,

aux Epesses. En cas d'alerte, il se réfugiait dans un vieux tronc de châtaignier creux, à un kilomètre du bourg. Un jour, le 8 pluviôse an II, on annonça l'arrivée d'un détachement républicain. M Chapelain courut à sa cachette, dont la paille avait été renouvelée la nuit précédente. Quelques brins de paille oubliés au pied de l'arbre le trahirent. Il fut découvert par les Bleus, ainsi que trois hommes qui veillaient à sa garde, et qui portaient les objets nécessaires pour dire la messe, cette nuit-là, dans une métairie voisine. On les conduisit tous près du commissaire de la République ; ils furent fusillés immédiatement, et enterrés *incognito* dans le jardin de ce fonctionnaire.

En février 1825, deux vieux journaliers des Epesses vinrent prévenir M. Bréan, alors curé de la paroisse, qu'en creusant les fondations d'une maison, ils avaient trouvé les squelettes de quatre personnes réunis dans la même fosse, avec des fragments d'ornements sacerdotaux et une frange de ceinture ecclésiastique. M. Bréan fit porter une caisse pour recueillir les ossements, qu'on déposa dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste. Mais le propriétaire du terrain s'aperçut de l'opération ; il flaira une soustraction de trésor, interrogea les ouvriers, et fit enterrer les ossements dans un coin de son jardin.

En 1800, le frère du vicaire de Saint-Hilaire de Mortagne, M. Vincent Chapelain, député de la Vendée au Corps législatif, réclama la radiation de son frère, Pierre-Marie Chapelain, ex-prêtre aux Epesses, inscrit à tort sur la liste des émigrés. Une enquête fut ordonnée à cette occasion pour établir le décès ; quatre témoins déposèrent à peu près de la même façon, disant que l'ex-vicaire s'était réfugié chez son père aux Epesses ; qu'à l'approche des Bleus, il s'était caché dans le tronc d'un vieux chêne, où deux soldats l'ayant découvert l'amenèrent à la colonne, puis le conduisirent dans le jardin des Fourneau, voisin de la maison de son père, et l'y fusillèrent, le 8 pluviôse an II (27 janvier 1794), et que son corps resta deux jours sans sépulture (*Arch. nat.*, F^7 5.769).

Cette version fut encore confirmée par une lettre du général Haxo au général en chef Tureau, datée des Epesses le 28 janvier 1794 : « Je suis arrivé aux Epesses le 26 à 5 h. du soir. Deux soldats ont trouvé dans le tronc d'un arbre un prêtre non assermenté. Je l'ai fait fusiller. Il avait sur lui 15 louis tant en or qu'en assignats, et une montre d'or; j'ai donné aux deux volontaires pour récompense cent livres; je suis porteur du reste. »

La paroisse de Saint-Hilaire de Mortagne ne manqua pas de prêtres fidèles pendant l'exil de son pasteur. On trouve sur les registres, en 1794 et 1795, la signature de M. Jullien, curé de Saint-Jean-de-Montfaucon (Maine-et-Loire), qui se qualifie « curé par intérim ». Le 9 janvier 1795, le registre est signé par M. Alexandre Beauché de Beaulieu, chanoine de Luzarches, né à La Verrie. Il avait prêté d'abord le serment schismatique ; mais il le rétracta huit jours après, la corde au cou, devant l'église de La Verrie. Le 10 septembre 1796, il signa à la sépulture de M. Rousselot, curé de La Verrie, avec le titre de « desservant de Saint-Hilaire de Mortagne ».

Dans son ouvrage : *Le chevalier de Sapinaud*, M. de la Boutetière raconte qu'en mars 1793, les jeunes gens de La Verrie commandés par M. de Sapinaud, revenant des Herbiers, où ils avaient été victorieux, voulurent faire un mauvais parti à M. Beaulieu, « prêtre assermenté », et que M. de Sapinaud lui sauva la vie en le couvrant de son corps et en s'écriant : « Puisque je ne puis vous empêcher de le tuer, tuez nous donc tous les deux. » Si le fait est exact, la rétractation de M. Beaulieu n'aurait pas été si prompte que le dit la note transcrite plus haut.

Un rapport du commissaire Fradin, de Mortagne, 2 fructidor, porte : « A Hilaire, il y avait au 18 fructidor un prêtre nommé Gauché-Beaulieu, qui était caché dans la commune après la pacification ; il avait prêté serment, mais s'en est rétracté, et est parti aussitôt la loi du 19 fructidor pour aller on ne sait où. » Il s'était retiré dans le diocèse de Nantes.

Au Concordat, M. Beaulieu se laissa entraîner dans le schisme de la Petite Eglise ; mais il ne persista pas non plus dans cette nouvelle erreur, car il devint chanoine de Nantes et prédicateur à la mode.

Pendant la Terreur, Saint-Hilaire fut encore desservi par MM. Terrien et Joubert, missionnaires de Saint-Laurent (*V. ce nom*).

La paroisse de Saint-Hilaire eut un curé constitutionnel en la personne de M. René-Claude Morna, né à Mortagne, le 21 janvier 1763 « du légitime mariage de maître René-Joseph Morna, chirurgien juré, et de demoiselle Jeanne-Victoire Chesneau ». Ses fonctions pastorales à Saint-Hilaire furent une sinécure, et consistèrent surtout à prêter les serments successifs réclamés aux assermentés ; les Archives départementales de la Vendée conservent le certificat du serment prêté par lui le 9 fructidor an V, un acte de notoriété, du 4 nivôse an IX, du serment de liberté et d'égalité qu'il avait prêté en conformité de la loi du 14 août 1792 ; du 10 nivôse an IX, son signalement : « âgé de 37 ans, 1^{m},706 millimètres, cheveux et sourcils châtains, yeux roux, bouche moyenne, front carré, nez gros, visage ovale. » Il résidait alors à Mortagne ; enfin, un certificat constatant que le citoyen Morna a prêté tous les serments et n'en a rétracté aucun. Ce luxe d'attestations, qui avait pour objet la jouissance paisible de la pension accordée aux prêtres assermentés, n'empêcha heureusement pas le citoyen Morna de rétracter en bloc tous ses serments, après le Concordat. La Providence lui ménagea le loisir du repentir, car il ne mourut qu'en 1856, dans le diocèse de La Rochelle.

Le presbytère de Saint-Hilaire, vendu nationalement le 6 messidor an VI, fut racheté par la commune en mars 1810, sur les fonds alloués à cet effet aux paroisses de la Vendée sur la cassette impériale.

LANDES-GENUSSON

Retailleau (*Charles*), curé.

Chesneau (*Augustin-Marie*), vicaire.

M. Retailleau, né à la Verrie, de René Retailleau et de Jeanne Cousseau, fut d'abord vicaire à la Verrie, puis aux Landes-Genusson de 1761 à 1779, puis, pendant dix ans, curé de Sainte-Soule, en Aunis.

« Vous avez récité assez de chapelets dans cette paroisse », lui écrivit l'évêque de La Rochelle, en le retirant de Sainte-Soule, pour le nommer curé des Landes-Gernusson, à la place de M. Thomazeau, mort en 1789.

M. Retailleau habitait avec sa sœur, surnommée la « bonne sœur », à cause du bien qu'elle faisait autour d'elle ; tous les deux vendirent le petit bien qui leur venait de leurs parents, pour en employer le prix en bonnes œuvres.

M. Retailleau refusa le serment, et, sans abandonner sa paroisse, quitta le presbytère pour aller habiter dans une maison du bourg dite « le Grand-Logis », qu'il quitta souvent pour une retraite sûre dans une métairie ou dans les bois. En janvier 1794, il était aux Landes, lorsqu'une colonne infernale envahit le bourg. Il put, avec sa sœur, gagner des taillis sur la route des Landes à Saint-Symphorien. Comme la colonne approchait, le curé voulut cacher encore mieux « la bonne sœur » ; il fut aperçu par les soldats, et, tombant à genoux, il attendit la mort. Elle fut cruelle. Au lieu de le fusiller, les Bleus le coupèrent en morceaux. Sa sœur fut fusillée sur place.

M. Chesneau, originaire des Landes, fut vicaire de la Séguinière (Maine-et-Loire), avant d'occuper les mêmes fonctions dans sa paroisse natale, en 1787. Il refusa également le serment, et se soumit à la loi de déportation.

Le 19 septembre 1742, « l'an IV de la Liberté et le 1er de

l'Egalité », la municipalité de Port-Fidèle (Saint-Gilles-sur-Vie) notait sur ses registres « l'arrivée et comparution de neuf prêtres insermentés », parmi lesquels Chesneau (Augustin-Marie) natif et vicaire des Landes-Gernussons, 31 ans.

« Considérant que plusieurs de ses prêtres sont destinés à être embarqués aux Sables et les autres dans le port pour l'Espagne ; que ceux destinés pour les Sables ont dit que les bâtiments se sont trouvés partis, et qu'il n'y a aucune barque en ce moment disponible ; que le sieur Cadou dans cette ville paraît leur avoir promis de leur procurer un embarquement;

« Délibère qu'il sera établi une garde de 12 hommes pendant le séjour de ces prêtres, qu'un membre du Conseil se transportera avec M. le Commandant du bataillon de ce canton pour fouiller chacun de ces prêtres afin d'arrêter l'or et l'argent qu'ils peuvent avoir en quelque manière que ce soit, en exécution de la loi du... qui défend l'exportation des matières d'or et d'argent ».

Colinet, *maïre*, J. Rafin, Robion, Gratton, Chaillou, Baré, Dousseau, Gaborit, *secrétaire général*.

Autre extrait des registres de la municipalité de Port-Fidèle :

« Le 4 octobre 1792, les prêtres insermentés demandant la permission de se promener dans la cour de la maison où ils sont détenus, on leur accorde de pouvoir se promener depuis 7 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir. Comme il est possible qu'ils partent ce jour même, sur la demande du capitaine Mornet, ils sont conduits par la garde nationale à la municipalité de Croix-de-Vie. »

Ce même jour les prêtres furent conduits à bord par la garde nationale; le capitaine fut requis de donner un certificat d'embarquement, et déclara partir pour Saint-Sébastien (Espagne).

Dépouillé comme les autres de tout ce qu'il possédait, M. Chesneau fut pourvu du moins du passeport suivant :

« Au nom de la nation,

« Département de la Vendée, district de Challans, municipalité de Saint-Gilles :

« Laissez passer Augustin-Marie Chesneau, natif et ex-vicaire insermenté des Landes-Genusson, âgé de 31 ans 3 mois, taille de 5 pieds, cheveux châtains, figure ronde, front large, yeux bleus, sourcils blonds et clairs, nez moyen, menton fourchu, barbe blonde, lequel en conformité de l'art. 2 de la loi du 26 août 1792, déclare entendre se retirer en Espagne, en s'embarquant à Croix-de-Vie. Il sera tenu de sortir sous 8 jours hors des limites du district et du département, et dans 18 jours, hors du royaume, conformément à l'art. 1er de ladite loi. »

En Espagne, M. Chesneau fit partie de la colonie de Guétaria, diocèse de Pampelune; il mourut vraisemblablement peu après son arrivée, car aucun document de l'exil ne mentionne plus son nom.

Après la mort de M. Retailleau, la paroisse fut desservie par M. Jean Vigneron, prêtre du diocèse d'Angers, né au Langeron (Maine-et-Loire). Aux funérailles de M. Rousselot, curé de La Verrie, le 11 septembre 1796, M. Vigneron signa « desservant des Landes-Genusson ». Le 30 vendémiaire an VI, le commissaire Régondeau cite, dans un rapport « le nommé Vigneron, natif de la commune du Langeron, voisine de la nôtre, ministre du culte dans la paroisse des Landes-Genusson, et, au bas de la liste de quatre prêtres réfractaires, le commissaire ajoute : « Ces prêtres ne se sont point soustraits à la loi du 7 vendémiaire, ni à celle du 19 fructidor dernier ; mais ils paraissent avoir cessé leurs fonctions extérieurement, et leur influence sur l'opinion publique est la même. Ce qu'on ne peut définir, c'est que, dans les cantons des Herbiers et de Saint-Fulgent, ils se sont tous soumis, et que, dans le mien, à joindre dans le ci-devant Anjou, personne ne l'a fait. »

Un autre rapport, du 18 nivôse suivant, porte M. Vigneron « réfractaire, caché depuis le 18 fructidor an V, et condamné à la déportation. »

M. Vigneron échappa à toutes les recherches, et, à la réou-

verture des églises, fit la plus vive opposition au Concordat. Soupçonné d'avoir favorisé dans la paroisse de Tiffauges la publication de prétendues bulles du pape (il habitait alors Boussay), il fut interdit par l'évêque de La Rochelle, et enfermé quelque temps à Aizenay. Sa soumission mit fin à ces fâcheux incidents. Nommé curé de la Caillière, il adhéra solennellement au Concordat, le 7 floréal an XI, dans l'église Notre-Dame de Fontenay, en présence de Mgr de Mandolx, évêque de La Rochelle, et du préfet de la Vendée. Il mourut deux ans après, en 1805.

Le presbytère des Landes-Genusson fut vendu nationalement le 2 nivôse an VII ; la commune acheta un nouveau presbytère en décembre 1809.

(*A suivre*). EDGAR BOURLOTON.

LES ÉTABLISSEMENTS DE CHARITE

EN BAS-POITOU

SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Nous savons que dans la plupart de nos anciennes abbayes, telles que celles de Noirmoutier, de Luçon, de Saint-Michel en l'Herm (1), de Saint-Pierre de Maillezais, des hôpitaux étaient ouverts aux malades du dehors et qu'on y secourait les pauvres.

Un écrivain, hostile à nos idées religieuses, mais souvent impartial, Benj. Fillon, dans ses *Recherches Historiques et Archéologiques* sur Fontenay, a dit que « des aumônes se faisaient de *temps immémorial* aux portes des couvents des Elections de Fontenay, de Mauléon (2) et des Sables » ; c'est-à-dire dans tous les monastères du Bas-Poitou, supprimés depuis par la Révolution. En arrivant aux XIe et XIIe siècles, époque où les monastères s'élèvent plus nombreux, ces secours deviennent plus abondants. Voici un document instructif sur ce point.

(1) Les trois premières fondées dès le VIIe siècle et Maillezais en 980. Dans cette dernière localité, les premiers comtes de Poitou *inspirés* par la charité chrétienne, firent une fondation qui dura plus de six cents ans. Deux fois la semaine on donnait à chaque personne de l'île deux livres de pain et autres denrées. Tant que dura cette bienfaisance, la mendicité fut inconnue. Elle apparut quand cette aumône fut transférée à l'hôpital de Fontenay au XVIIIe siècle.

(2) Chatillon-sur-Sèvre.

Dans une charte donnée par cinq abbés de l'Ordre de Cîteaux, en faveur de l'achèvement de l'église de l'Abbaye de la Grénetière en Ardelay, vers 1180, on trouve ces précieux détails : « Nous fondons dans chaque abbaye de notre ordre deux services annuels, l'un pour les vivants, et ordonnons qu'on y reçoive *douze pauvres* s'ils se présentent, après leur avoir lavé les pieds et avoir pourvu à leur nourriture ; que si quelqu'un d'eux venait à tomber malade il serait soigné *dans notre maison* jusqu'à sa guérison sans qu'on lui demande aucune rétribution, et s'il venait à décéder on lui laisserait toute liberté de disposer de son bien à son gré ; que tous les enfants qui seraient abandonnés par des mères dénaturées soient élevés *libéralement* jusqu'à l'âge de discrétion. Enfin, à l'intention de nos bienfaiteurs dans chacune de nos abbayes, nous affectons aux pauvres quatre prébendes à distribuer chaque jour jusqu'à la consommation des siècles, tant pour leur nourriture que pour leurs autres besoins, et toutes ces bonnes œuvres et autres accomplies dans chaque monastère, telles prières, aumônes et quelques autres que ce soit, nous associons à perpétuité les bienfaiteurs de la Grènetière (1). »

De grands saints, fondateurs d'ordres religieux exercèrent surtout cette charité, et, sur notre sol de toutes parts se produisit sous leur influence une magnifique efflorescence de maisons de secours que nous allons faire connaître.

Les Trinitaires, fondés en 1198 dans le but de racheter et de secourir les chrétiens captifs, s'établissent dès 1205 à Beauvoir-sur-Mer, et y demeurent sans interruption jusqu'à la Révolution. Mais, déjà, ils avaient été précédés par les chevaliers de Saint-Lazare, ordre religieux établi par les Croisés, vers 1119, pour soigner les lépreux, et appelés à Fontenay par Guillaume X, duc d'Aquitaine, au lieu dit l'Aumônerie de

(1) Cette charte fut donnée et signée par cinq abbés du Poitou et d'Aunis. Des charges étaient imposées à nos abbayes, en dehors des aumônes faites à leur porte. Les Bénédictins de Saint-Michel-en-l'Herm payaient chaque année six tonneaux de blé à l'hospice de Fontenay ; les moines du lieu-en-Jard 136 boisseaux de méteil, et l'Abbaye d'Angles 50 boisseaux.

Saint-Thomas, laquelle servit primitivement de maison de refuge, où étaient hébergés voyageurs et pèlerins. Une léproserie y fut attachée plus tard, comme le prouve une donation faite à cette maison par Alphonse, comte de Poitiers. La première charte de Coudrie, paroisse de Challans, date de 1130. C'est sans doute l'un des premiers établissements de cet ordre en Poitou.

Une autre Congrégation eut de nombreuses maisons en notre diocèse, celle des *Hospitaliers de Saint-Jean*, fondée en 1099, dans le but de recueillir, soigner et défendre les pèlerins qui allaient en Palestine. Ils n'ont disparu de l'histoire qu'en 1798, au moment où Bonaparte allait conquérir l'Egypte (1).

L'Ordre des Templiers, fondé en 1118, fut supprimé en 1312 par Clément V, qui réunit en même temps leurs possessions territoriales à celle des *Hospitaliers de Saint-Jean*. En 1180, les Templiers s'étaient fixés à Beauvoir-sur-Mer, où Pierre de la Garnache leur octroya plusieurs privilèges. Le tableau suivant indique les maisons de secours et les possessions de cet ordre en Bas-Poitou. Notre guide sera l'archéologue et historien Marchegay.

1° *La Commanderie de Billy*, dans la paroisse actuelle de Château-Guibert.

2° *Bourgneuf*, près Olonne.

3° *Féolette*, en Saint-Etienne de Brillouet.

4° *Les Fossés-Chalons*, situés dans la paroisse de Nieul-Dolent.

5° *Les Habites*, autrefois paroisse de ce nom, aujourd'hui en celle d'Apremont.

6° *Launay*, en Sainte-Cécile. Le plus ancien titre conservé à Poitiers, dit M. Brochet, est un acte d'environ 1200, d'Aimery seigneur de Mortagne (2).

(1) Brochet, *La Vendée à travers les âges*, t. I.

(2) Brochet, *La Vendée à travers les âges*, t. I.

7° *Sainte-Croix de Montaigu*, dont on conserve une visite de 1564.

8° *Pugravault*, situé dans la paroisse de ce nom, à peu de distance de Luçon.

Les *Archives de la Vienne* possèdent trois liasses et six registres in-folio de titres concernant cette maison (1).

9° *Changillon*. Une visite prieurale de 1719 parle de la chapelle disparue de nos jours *(Arch. départ.)*.

10° Coudrie, paroisse de Challans.

11° Landeblanche, aujourd'hui située en Belleville, qui avait des cens et des rentes à la Roche-sur-Yon.

12° Sainte-Gemme. Cet établissement est dans la paroisse de Benêt.

Ces nombreuses maisons ne suffisaient pas à la charité chrétienne et aux services qu'elles rendaient. Voici d'après les *Affiches du Poitou de 1780* et Cavoleau (*Statistique de la Vendée*), sources peu favorables à notre cause, l'état du Bas-Poitou sour le rapport des établissements de bienfaisance avant 89.

Hôpitaux et Maladreries. — Outre le grand Hôpital et deux autres maisons hospitalières fondées à Fontenay-le-Comte par le charitable curé de Notre-Dame, René Moreau ; on comptait en 1648, dans notre pays, sept Hôtels-Dieu ou hôpitaux de fondation royale : Luçon, Angles, Talmont, Olonne, Maillezais, la Garnache et la Châtaigneraie. De plus, il existait dix maladreries également de fondation royale, à Luçon, Talmont, Poiroux, Olonne et Mareuil ; puis à Fontenay, Maillezais, Antigny, Châteauneuf et Champagné. Ces maladreries étaient des hôpitaux destinés aux malades atteints d'affections contagieuses, telles que la lèpre, maladie la plus commune à cette époque. Les maladreries de fondation non royale, fondées par les paroisses ou par les seigneurs, n'étaient pas moins nombreuses. On comptait la Chaume d'Olonne, la Mothe-Achard,

(1) *Ibid.* — Au mois de janvier 988, Guillaume Fier-à-Bras, comte de Poitou, donnait plusieurs héritages à un hôpital déjà fondé dans notre province (*Marchegay*).

la Roche-sur-Yon, Saint-Michel-en-l'Herm, Jard, la Châtaigneraie et la Garnache, soit au total vingt-quatre grands hôpitaux ou maladreries relativement importantes (1).

A ces hôpitaux (2) dont quelques-uns avaient des revenus considérables, il faut ajouter plusieurs hospices de second ou de troisième ordre qui n'avaient que quatre, six ou dix lits, souvent destinés aux voyageurs, tels que ceux de Vouvant dont le revenu était de quatre cent cinquante livres, de l'Ile-d'Yeu tenu par les Sœurs du Tiers-Ordre de Saint-François, de Triaize près Luçon, dont une rue du Bourg porte encore le nom, et que les chanoines de Luçon avaient créé pour leurs fermiers assez nombreux en cette paroisse (3). Il faut noter que tous ces établissements étaient fondés jadis dans un but aussi religieux que charitable, comme il est consigné dans l'acte de fondation de l'Hôpital de Montaigu pour *les pauvres et les pèlerins.*

En beaucoup de ces fondations il est statué que l'administrateur de ces maisons sera un religieux, un prieur ou un prêtre séculier. « L'administrateur nommé par l'évêque aura seul la conduite du dit Hôpital », lit-on dans la charte de fondation de l'Hospice de Montaigu en 1696, signée par Louis XIV.

(1) Ajoutons encore Cugand, la Grainetière, le Langon, Mortagne, Mouilleron, Palluau, Tiffauges.

(2) Voir le chiffre de ces revenus dans l'*Histoire des Moines et Evêques de Luçon*, t. III.

(3) C'est ce que M. Clémenceau a omis de dire dans son discours retentissant du 30 septembre 1906, prononcé à la Roche-sur-Yon et dont la teneur prouve que le Président du Conseil n'a jamais étudié sérieusement l'histoire de notre vieille Vendée... Ce que nous disons de ce pays était vrai de beaucoup d'autres provinces, et M. Maitre, archiviste de la Loire-Inférieure, a cité un département n'ayant de nos jours que *neuf* hôpitaux au lieu de *soixante-huit* au Moyen-Age.

Comme dans la plupart des monastères, dans celui de Saint-Michel-en-l'Herm, écrit M. Brochet, « on réservait la meilleure part des provisions « pour les lépreux, les veuves, les infirmes du voisinage et les femmes en « couches qui étaient reçues dans un hospice desservi par les servantes de « l'aumônerie. L'aumônier visitait les malades et les pauvres de la contrée « et leur donnait des secours. » *Histoire de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm*, p. 21.

Le caractère *religieux* de ces maisons est donc bien constant, et l'Etat n'a aucun droit de le détruire, comme il ne peut nier la pensée des fondateurs.

Dès que le clergé eut des revenus fixes, un quart leur fut consacré.

Mais les hôpitaux ne furent pas les seuls asiles de la souffrance en notre contrée.

Aumôneries. — Dans l'ancienne France, il y avait de très nombreuses *Aumôneries* dont on comptait près de quatre-vingts dans nos vieilles paroisses vendéennes. Nous en épargnerons la stérile nomenclature à nos lecteurs. L'Aumônerie était un bénéfice dont le titulaire faisait aux indigents des aumônes avec les revenus de la fondation. Dans la suite, ces biens furent donnés à des hospices avec la même affectation charitable.

A ces aumôneries, il faut ajouter :

1° *Autres Institutions de Charité.* — *Les Maisons-Dieu* assez nombreuses, dans lesquelles étaient secourus et logés les pauvres et les voyageurs, car pour ces derniers, il existait peu d'hôtelleries comme de nos jours.

2° *Les Maisons Hospitalières*, dont plusieurs remontent au IXe siècle, et desservies par les frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, ou par les religieux de Saint-Lazare, qui possédaient plusieurs maisons en notre pays.

3° Les Associations des *Pères des Pauvres*, comme on en trouve plusieurs établies dans les paroisses voisines de Montaigu, à la Bruffière en particulier, et dont la mission était de s'enquérir de la situation des indigents, de leur venir en aide avec les ressources de la communauté paroissiale. On en rencontre également à Noirmoutiers en 1760.

4° *Confréries de Charité.* — Enfin, les *Confréries de Charité.* qui avaient également le même but. L'origine de ces Confréries en Bas-Poitou date surtout de l'arrivée des missionnaires

de Saint-Lazare dans le diocèse de Luçon vers 1642. Dignes enfants du grand Apôtre de la Charité, comme leur fondateur saint Vincent de Paul partout où ils prêchaient, ils établissaient une Confrérie de Charité :

« C'était un usage introduit par ce saint d'établir dans les missions, écrit Abelly, cette sorte de confrérie, composée de femmes et de filles pour l'assistance corporelle et spirituelle des pauvres malades, et, pour cet effet, vers la fin de la mission, un missionnaire faisait quelque exhortation sur le sujet de la charité envers les pauvres, des règlements et des pratiques ordinaires de cette confrérie ».

Ces institutions charitables eurent de bonne heure des revenus provenant de sources diverses. Outre les fondations et les legs, des quêtes étaient faites régulièrement chaque mois, ou plus souvent s'il était nécessaire, et, comme à cette époque de foi vive, les lois étaient profondément chrétiennes, l'esprit de charité inspirait les tribunaux, qui attribuaient à ces Confréries une partie des amendes infligées. C'est ainsi que nous avons trouvé en avril 1781, un menuisier des Sables-d'Olonne, Mathurin Boizeau condamné à payer dix livres d'amende à la Confrérie de la Charité de cette ville. En octobre 1789, sur une amende s'élevant à trois mille livres, la moitié est également attribuée à la dite Confrérie (*Arch. départ.* B, 805 sq). De tels exemples pourraient être multipliés.

Nous n'avons pu retrouver toutes les Confréries établies soit par les Lazaristes, soit par des seigneurs, des évêques ou le clergé, (l'Evêque de Luçon Henri de Barillon fonda lui seul cent huit associations de ce genre, à chacune desquelles il laissa cinquante livres de rente annuelle). On trouvera en note plusieurs paroisses où nous avons constaté l'existence de ces associations (1).

(1) Les confréries de Charité furent établies à Aizenay, Apremont, Beaufou, Beaulieu, Bessay, Bois-de-Cené, Boissière-de-Montaigu, Bretonnière, Boufferé, Challans, Champ-Saint-Père, Château-Guibert, Cheffois, la Couture, la-Ferrière-les-Chapelets, la Garnache, la Gaubretière.

Mais il est certain que plus de cent autres en possédaient encore.

On peut encore juger des avantages ainsi procurés aux malades de la campagne, aujourd'hui généralement abandonnés s'ils sont pauvres.

(*A suivre*).

A. Baraud,
prêtre,

ÉCRIN POÉTIQUE

LE PSAUTIER D'AMOUR

A mon ami Gabriel Eon.

I

Le Temps, rongeur muet, fouille la couverture
D'un Psautier merveilleux au fermoir ouvragé.
Mais l'antique vélin, fleuri d'enluminures
Conserve les splendeurs dont il est surchargé.

On tremble, à l'entr'ouvrir, que la peinture éclate
Car les brillants feuillets craignent d'être froissés;
Il faut, pour les toucher, une main délicate
Qui s'attarde aux sujets par elle caressés.

Si d'ignorantes mains frivoles ou brutales
Tournent sans nul respect es rares parchemins,
La page, fleur d'extase aux fragiles pétales
Aura perdu bientôt ses ors et ses carmins.

Et pourtant ce Psautier ne fuit pas la lumière.
En lueurs de brasiers s'étalent ses joyaux ;
Qui veut le parcourir doit — comme en sa prière —
Entourer de ferveur ses ornements royaux.

II

Mon cœur est ainsi fait. Et sa candeur intime
Souffre de l'ouragan qui passe et qui meurtrit,
Pour le blesser, hélas! point n'est besoin d'un crime :
Un geste, une parole.... un seul regard suffit.

Ses rêves, ses espoirs sertis d'apothéoses
Sont les joyaux sacrés dont s'orne sa beauté ;
Pour garder leurs rayons à de si frêles choses
Il faut les effleurer presque avec piété.

Il garde sous l'écorce une sève brûlante :
Chacun peut y puiser, mais délicatement.
Le brusquer est fatal : il est comme la plante
Qui se ferme, flétrie, au mauvais frôlement.

Mon cœur est le Psautier feuilleté par la Vie
Mais qui conserve intacts ses cantiques d'amour
Ouvrez-le : nulle extase encor n'en est ravie
Et ses élans sont fiers ainsi qu'au premier jour.

Comte Jean de Roquefeuil.

LE VIEUX BOCAGE QUI S'EN VA

(NOTES DE FOLKLORE ET DE TRADITIONNISME)

COURONNÉ AUX JEUX FLORAUX (1904)

(*Suite*) (1).

XIII

LES PETITS MÉTIERS

Ils s'en vont les petits métiers que connurent nos anciens du Bocage. Et c'est encore un peu du passé vendéen qui s'émiette. Le *sanguenitou* ne parcourt plus nos campagnes ; le *marchand de quenouilles*, plus ne vend sa marchandise aux jolies filles ; le *sabourin* et sa hotte ont disparu. Disparus aussi le marchand *d'arçons* et son compagnon le *vendeur d'almanachs*, trouvant que

... le gîte est d'autant plus doux qu'on n'en a pas !

Il y a un demi-siècle encore, tous ces chevaliers errants, tel le *Chemineau* de Richepin, parcouraient sous l'âpre bise ou le soleil ardent,

Le grand pays dont la grande route est le sentier.

Puis, le soir venu, gris de poussière ou noirs de boue, ils trouvaient dans les fermes et le couvert mis sur le banc de pierre

(1) Voir le 4e fascicule de 1907.

placé devant la maison et le gîte sur le foin de la grange. Avant que le journal ait pénétré dans les coins les plus cachés du Bocage, ils étaient, eux, les « coureurs », des gazettes vivantes, narrant au paysan attentif les faits dont ils avaient été les témoins dans leurs pérégrinations à travers la contrée. Comme il se trouvait parmi ces « galopains » des gens instruits, mais dévoyés, autrefois dans des situations brillantes, ayant encore conservé le vernis d'une éducation soignée, le Bocain avait pour eux une sorte de respect craintif. Quelques-uns de ces « cherche-pain » — ainsi les nommait-on d'autres fois — voyageaient avec une compagne. Aussi, pas une ménagère n'eût refusé, à la « coureuse », le lait frais pour son petit. Si les « calourets » (1) allaient jeter un sort sur les gens et les bêtes !

*
* *

Le Sanguenitou

Du plus loin qu'il me souvient, je revois, à la porte de ma tante, un grand diable à la figure sybilline, balançant de droite à gauche son long corps déhanché, pliant l'échine sous une boîte de dimensions assez respectables :

— Bonjour, la bourgeoise ! Voilà le sanguenitou ! Il faut m'étrenner...

Et me désignant :

— Approche un peu, petiot.

Puis me dévisageant d'étrange façon qui mit un frisson dans tout mon être — j'étais à l'âge où un pan de chemise, sorti vous savez d'où ne fait pas encore monter le rouge au front des fillettes :

—Il faut boire sur la « sanguenite ». Tu as des vers, mon fieu!

Quoique nous eussions de la santoline dans le jardin, ma

(1) *Calouret, coureur, galopain, cherche-pain*, sont des termes servant à désigner les mendiants en général. Le terme « *bonhomme* » est plus spécialement réservé aux vieillards.

tante en prit pour quelques sous au « sanguenitou » qui, ailleurs, alla offrir son orviétan :

La sanguenite est nécessaire,
Achetez au « sanguenitou ».
Ma tisane est amère,
Mais son effet est salutaire
Ma tisane est amère
Ne vous arrêtez point au goût ! (1)

*
* *

Le Marchand de Quenouilles.

Celui-la n'exerçait réellement son petit commerce qu'à l'approche des veillées. Il annonçait l'automne aussi sûrement que la chute des feuilles. Ses clientes qui, au mardi-gras précédent, remisèrent la quenouille un peu endommagée à la tête de leur couche, entre le châlit et le mur font l'acquisition d'un nouveau brin de « bourdaine » artistement travaillé. Tout en haut, un élégant clissage marque l'endroit où s'enroulera la *poupée* de lin, alors que le long du bois courent les dessins les plus variés et les plus capricieux :

— C'est pour rien, ma petite patronne ! Qui en ferait autant pour dix sous ?

Mais un jour, pour sa « bonne amie », le galant, copiant l'artiste ès-quenouilles, de la pointe de son couteau enjoliva la tige de « bourdaine » et mit à son extrémité supérieure le même motif de clissé. Dès lors, le marchand de quenouilles perdait son crédit et n'avait plus qu'à disparaître.

Oncques, depuis ne le vit jamais !

*
* *

Vendeur d'Almanachs et marchand de Complaintes

Avec le « paroissien » ou livre de messe, l'almanach formait autrefois, presque exclusivement le fonds de la biblio-

(1) *Chansons de Vendée* par MM. Robin et Blanpain de Saint-Mars.

thèque du paysan... lettré. L'almanach était pour nos grands pères, un puits de science, — nous sommes, il semble, un peu plus exigeants aujourd'hui ! Le laboureur y trouvait la date des diverses phases de la lune, l'époque des foires voisines et, pour lui, cela était un point capital.

Vers septembre, quand les hirondelles nous quittent, le marchand d'almanachs prenait possession du foirail :

— « Almanach nouveau ! Almanach de Fontenay, chantonnait-il d'une voix uniformément monotone.

De toutes parts des mains rudes et calleuses se tendaient :

— C'est trois sous, mon ami ! C'est trois sous, ma bonne ! Et toujours la voix chantait :

« Almanach nouveau ! Almanach de Fontenay ! »

Maintenant l'almanach se débite comme les épices, mais le pittoresque de nos foires n'a pas gagné à la vente du précieux livre sur un comptoir !

Semblablement a disparu de nos assemblées populaires, la complainte larmoyante, narrant le dernier crime avec une évidente bonne intention. Dame, la rime n'était pas riche souvent :

Il a tué son père,
Il a tué sa mère ;
La justice a pris le train,
Pour arrêter l'assassin !

Cependant la complainte se vendait fort bien, d'autant que le bon public, amassé autour du chanteur et de la chanteuse, avait, pour éclairer davantage son entendement, la vue du crime en tableaux coloriés au nombre de douze... et plus. Le précieux papier — c'est le récit du crime nouveau, et vous eussiez en vain cherché le millésime où il se perpétua ! — avait l'honneur de la lecture en famille, le soir après le chapelet récité. Il était généralement illustré en première page. Alors ce dessin grossier était souvent cloué au mur de la chambre commune, entre une image d'Epinal et une gravure représentant la Vierge.

Hélas ! et c'est un regret bien sincère, la complainte a été dé-

trônée par la chanson moderne, lancée aux échos de la rue, avec accompagnement d'accordéon.

Autres temps, autres... chants !

*
* *

Le Marchand d'Arçons

On le connaissait partout le petit *François*, le marchand *d'arçons* (1). C'était une figure populaire au pays vendéen. Voilà plus d'un quart de siècle que je le connus. Je l'ai revu, il y a quelques années. C'était toujours le même homme : petit, avec des yeux de fouine, le chef couvert d'un béret bleu au pompon rouge, les jambes enfermées dans un large pantalon à la zouave. Des guêtres d'un blanc douteux, une grande blouse bleue complétaient son habillement.

D'où venait-il ? Nul ne le sut jamais. On ne lui demandait pas d'ailleurs son état civil. Pour lier les sabots, ses *arçons* étaient universellement connus. Un jour de foire, pliant sous le faix d'un rouleau de liens en fer, porté en écharpe, vous l'eussiez entendu crier de sa voix de fausset, alors que les fils s'allongeaient :

— Toute la boutique pour deux sous ! Allons les gâs ! Des *arçons* pour vos *bots* !

Petit François avait une compagne ; elle se nommait Louise et avait deux petits défauts seulement. Comme son mari, elle aimait l'eau-de-vie, adorait le tabac à priser. Quand François était gris, Louise avait bu et des discussions éclataient fréquentes dans ce ménage que n'avait pas béni l'Eglise.

— Louise ! Louise ! criait François, avec un accent risible, tu es le tourment de ma vie !.... Tu me fais mourir !.... Femme de malheur..... Tu me.....

La fin de ces jérémiades se perdait dans un hoquet.

D'une voix pâteuse, Louise temporisait :

(1) Fil de fer qui entoure le sabot pour le protéger.

— Prends une prise, mon François, mon chéri.....

Mais François, rendu mauvais par l'alcool, agacé des paroles de sa Louise, lui administrait une râclée formidable :

— Ah ! je te crève. Peste, soit de toi ! Tu fais le malheur de ma vie....

Une séparation s'en suivait, prenant fin au bout de peu de temps. A la foire prochaine, en effet, pendant que François déroulait sa marchandise :

« Toute la botte pour deux sous ! »,

une main touchait l'épaule du marchand d'*arçons*, une voix se faisait douce, câline.

— Hé François ? Voilà ta Louison. Prends une prise, chéri !

— Allons boire une goutte, ma vieille....

Chez le marchand de vin, de nouveau se faisaient les accordailles. François est-il mort ? Louise vit-elle encore ? Ou bien comme le *père Gipon*, n'ont-ils point rendu leur âme au Dieu des « cherche pain » ?

Un type encore ce père Gipon, « ancien carrier qu'un coup de mine avait rendu aveugle ».

« Appuyé sur un long bâton, dont il se servait pour tâter le terrain, il allait seul par les rues, les jours de foires et marchés, les bras cerclés de petits rouleaux de fer filé qu'il vendait dix centimes.

« Par saccades brusques, sa voix chantait le boniment sur les deux notes opposées de la gamme.

— Allons. Tiens, march'. A deux sous tout' la longueur. Qui en veut ? La conservationdes sabots ? La ruination des sabotiers ! Tiens march' ! Qui en veut ? » (1)

*
* *

Le Sabourin

Le *sabourin* était le cordonnier ambulant. Auvergnat, le plus souvent, la hotte sur le dos, il parcourait nos campagnes,

(1) A. Barrau, *Petits Métiers*, in *Terre Vendéenne*, 1re année, pp. 254 et suivantes.

et à la porte de chaque maison tenait boutique ouverte à tous les vents. C'était le temps où le soulier n'avait pas encore détrôné le sabot de bois des dimanches. A cette époque la chaussure de cuir durait une vie d'homme et n'était porté que dans les grandes circonstances : enterrement, mariage. Quand, par suite de vétusté, les brodequins craquaient, le sabourin y portait remède. Tant bien que mal, plutôt mal que bien, et selon le prix il cousait une pièce neuve ou plaçait sur l'endroit malade un morceau de vieux cuir dérobé à une vieille savate échouée au fond d'un fossé boueux. Quand il avait amassé quelques pièces blanches, le sabourin échangeait sa monnaie contre une maîtresse « saôulée ». Alors, on le voyait titubant à travers les rues, chantant à plein gosier ce refrain d'une chanson qui, je crois, bravait l'honnêteté, si mes souvenirs d'enfant sont fidèles :

Quand le sabourin
Liche un brin
Au fond du bourbier
Il f.... les souliers
Et le monde va pieds nus
Chapeau cornu
Turlututu (*bis*).

Lamentable, le chanteur s'affalait sous sa *drouine* (1) dans le fossé de la route, pendant que les gamins, — j'en étais, — reprenaient en chœur :

Quand le sabourin
Liche un brin.....

Le Marchand de Sangsues

Une figure étrange encore que le marchand de sangsues, ce frère du « sanguenitou ». Avec quelles précautions, de sa boîte, il retirait de singuliers flacons, aux airs de grand'mère avec

(1) Nom de la hotte.

le linge, coiffant leur ouverture — tel un *capot* sur le chef d'une vieille !

— Vous faut-il des sangsues, ma petite mère ?... Dix sous pièce...

Précieusement des bocaux l homme sortait ses pensionnaires et quels pensionnaires ? « Songez ! Vingt-deux estomacs et trois mâchoires avec une sorte de scie dans la bouche » (1).

Elles ne mentent pas à leur vieille réputation d'ailleurs, les sangsues de nos marécages. Avec celles de la Sologne et des Landes, elles restent — celles de Hongrie venant au premier rang — parmi les meilleures qui soient dans le monde des « saigneuses » et buveuses de sang : ce qui est très flatteur, pour notre amour-propre de Vendéens.

*
* *

Le Marchand de Messe

« Et le marchand de messe, détaillant sa marchandise sainte en demi-quart ou huitième qui nous le rendra ?

« Cet honnête industriel, originaire du Midi, m'inspirait une peur profonde. Je le vois toujours, long et maigre, le visage basané, troué de deux yeux brillants et farouches, la barbe hirsute, mal vêtu, entrant un dimanche, aux premiers appels de l'offre, chez un de mes oncles qui tenait, sur la place des Vieilles Halles, un magasin de gros où s'approvisionnaient tous les forains de passage : marchands de bonbons et d'orviétan, mercelots, carreleurs de souliers, camelots de toutes sortes, et les Fouché, les Sandrini, les Rolevire, les Gagne qui travaillaient en ce temps-là le pays maraîchin.

— « Bonjou, bien le bonjou, mossieu Grié.

— Tiens, c'est vous Escanié ! Salut, mon ami. Et le commerce, marche-t-il ?

— Pas très bien, mossieu Grié. La dévotion baisse. Ze ne

(1) Fulbert-Dumonteil.

vends plus seulement une messe entière ; les paysans ne m'en azètent plus que des p'tits mourceaux. Va falloir sanzer de métier. Au zour d'aujourd'huy, avec cett' saprée République du diable, les povres bougres ont peine à vivre. Enfin faut en passer par là, pisqu'on peut pas faire différemment.

A propos, Mossiu Grié, faites-moi l'amitié de me lire ce papier. La femme qui m'écrit, bien sûr ?

Mon oncle décacheta la missive qui commençait par des compliments et des protestations d'affection amusants au possible. Puis la femme d'Escanié racontait, avec force détails, ce qui s'était passé dans le pays depuis le départ de son mari et faisait notamment un long récit d'un crime récemment commis dans sa commune.

— Och ! Arrêtez-vous là, mossiu Grié. Quelle sance que ze me sois pas trouvé chez moi à cette date, on m'aurait accujé d'avoir fait le coup (1) ! »

*
* *

Marchand de Bouchons de vaisselle

On le nommait *Rikiki*. Lui-même se faisait appeler *Sans-Souci la Violette*. Sous des apparences plutôt frustres il était moins simple qu'il ne le voulait faire croire. Certes, il n'avait rien des qualités qui font le fin mâtois, mais dans sa primitivité, c'était un malin.

Rikiki ou *Sans-Souci*, comme il vous plaira, vendait des bouchons de vaisselle. Sa venue était tout un événement dans le monde des ménagères et aussi dans celui des enfants. Ceux-ci, en effet, de leurs lazzis poursuivaient le fameux homonyme du meunier d'Andrieux. Pendant que l'un le tirait par le pan de sa veste, l'autre cherchait à lui faire un croc en jambe :

Cet âge est sans pitié...

Affublé de plusieurs vêtements superposés, — il disait por-

(1) *Petits Métiers*, par A. Barrau.

ter cinq culottes, ce qui devait plutôt le gêner parfois... — Monsieur *Rikiki* avait le chef couvert d'une casquette ronde surmontée d'une énorme plume. Pour la plus grande joie de son entourage, il dansait les pas les plus échevelés, s'accompagnant d'une tyrolienne que le timbre de sa voix rendait d'un grotesque achevé :

La-ï, la-ï, la-ï, la-ï ti-i.

Ce petit intermède lui conciliait les sympathies de la fou. Sortant enfin sa marchandise, il l'écoulait très facilement, avec les cocottes en papier que l'ingénieux *Sans-Souci* fabriquait pour les gamins.

*
* *

Bouteur d'Achets

Il est dans le Marais breton et sur les confins du Bocage, — là ou les chênes se rabougrissent pour faire place aux sapins élancés — un petit métier qui n'a rien de très lucratif : celui de *bouteur d'achets* (1).

Armé d'une fourche à trois doigts, le bouteur d'achets — il est de tous les sexes et de tous les âges — après avoir piqué son instrument en terre lui imprime un rapide mouvement d'arrière en avant. Le sol, alors, est ébranlé et le lombric, dérangé dans sa retraite *boute* pour le plus grand bien du *bouteur* ou de la *bouteuse*. L'une après l'autre, les bêtes sont mises dans une boîte en fer blanc et servent à la pâture des canards très friands de cette nourriture.

Le métier n'enrichit guère son homme : les achets, se vendant quinze à vingt centimes le litre. Et avant que la journée *sorte* à vingt sous, me dit le brave homme qui me documente, tout en travaillant, il faut jouer de la fourche ! Encore que par un temps humide les *achets* boutent davantage (2).

(1) *Achet*, ver de terre ou lombric. — *Bouter*, a conservé ici le sens qu'il avait dans le vieux français.

(2) *Intermédiaire Nantais*.

*
* *

D'autres artisans, hommes ou femmes, ont presque disparu de nos campagnes avec leurs petits métiers.

Le marchand de peaux de lapin a émigré vers la ville, le dernier rémouleur se tient — pour combien de temps encore ? — sur nos places les jours de foires et chante sans trop de conviction, repassant couteaux et ciseaux :

Marguerite, Marguerite,
Vous avez de beaux bas blancs

pendant que la meule, en sourdine, grince :

Bre, bre, bre.

Marchands de peaux de lapin, rémouleur, sanguenitou, marchand de quenouilles, vendeurs d'almanachs et de complaintes, marchands d'arçons, de sangsues et de messes, sabourins qui parcoururent, antan, les campagnes vendéennes, étaient en général des exotiques. Mais nous eûmes, nous les Bocains, des petits métiers exercés par ceux de *chez Nous*. Si encore le marchand de *saint bois* — dont le remède devait être posé en croix sur le membre malade, — et son confrère le vendeur *de réglisse* étaient des étrangers, nous avions — et il nous reste encore — le *coupeur de gorets*, l'*affranchisseur de taureaux*, la *chaponneuse*, le *cliavour de porcs*, le *taupour* ou taupier. Ce dernier tend à disparaître, cependant : les pièges en fer que le paysan trouve dans le commerce ont tué sa petite industrie. Mais qu'importe à la taupe que celui-ci ou celui-là soit son bourreau ?

Le *cliavour* qui, en l'occurrence, est le forgeron du crû opère généralement le dimanche matin. Pour empêcher les porcs de fouiller la litière, il enfonce dans chacune de leurs narines une sorte de petite fourche en fer, dont les extrémités sont retournées à la façon d'une spirale.

Sa fonction est gratuite, mais quand on tue le goret, le *cliavour* reçoit des *boudins* et des *grillons* ou rillettes (1).

L'*affranchisseur de taureaux,* le *coupeur de gorets*, la *chaponneuse* exercent chacun un métier délicat, mais nécessaire. Le premier transforme un veau en bœuf ; le second et la troisième pratiquent sur leurs patients l'opération que le méchant Fulbert fit subir au pauvre Abélard !... L'intention, d'ailleurs est très pure : cochet et gorin jamais ne deviendront ni coq, ni verrat, mais nous mangerons cochons roses et chapons dodus.

(A suivre).

JEHAN DE LA CHESNAYE.

(1) Cette coutume s'est encore conservée dans quelques fermes à Saint-Philibert du Pont-Charrault.

NOUVELLES NOTES

SUR

L'IMPRIMERIE ET LA LIBRAIRIE

A FONTENAY-LE-COMTE

(ORIGINES A 1800)

AVANT-PROPOS

Ces Nouvelles Notes *pourront sembler incomplètes ; — du moins sont-elles inédites. Elles apportent à la biographie de nos imprimeurs et de nos libraires une large contribution et décrivent nombre d'impressions non encore signalées* (1).

Dans notre première partie sont groupés des renseignements biographiques nouveaux, — une seconde partie comprend, sous le nom de chaque imprimeur, la liste des ouvrages sortis de ses presses, sans reproduire toutefois les titres des livres

(1) Notre travail doit être rapproché des *Notes de B. Fillon pour servir à l'histoire de l'Imprimerie en Bas-Poitou publiées par Henri Clouzot* (Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée, 1894, p. 145 à 211). Cette dernière étude rédigée en entier et même augmentée pour la partie bibliographique par M. H. Clouzot signale environ cent impressions fontenaisiennes ; les sources de B. Fillon y sont indiquées, quand elles étaient connues. Les notes autographes de B. Fillon sont déposées aux archives de la Mairie de Fontenay-le-Comte.

déjà décrits dans les Notes de B.-Fillon ; — *nous avons enfin réuni en un trop long appendice les impressions fontenaisiennes citées sans référence par le seul Benjamin Fillon et restées depuis lors introuvables* (1). *Puissions-nous ne pas venir trop tard pour rencontrer quelqu'un des* « rares bibliophiles poitevins » *qui les ont connues* (2) *!*

Quelques lignes consacrées aux libraires clôront cette étude.

A. DE LA BOURALIÈRE ET RAYMOND LOUIS.

(1) *Ces ouvrages mis à part*, nous indiquerons à la suite de l'article consacré à chaque imprimeur, les numéros des impressions rapportées dans l'article correspondant des *Notes de B. Fillon*, de la manière suivante : *Add.* 1-3-4 etc. (B. F. — H. Cl.). On aura ainsi le nombre total des impressions décrites sous le nom de chaque imprimeur fontenaisien.

(2) Cf. *Poitou et Vendée*. Egl. ref. de Fontenay, p. 91.

I. — L'IMPRIMERIE

§ 1. — Notes biographiques

LES DANGICOURT

D'après B. Fillon, Fontenay-le-Comte aurait été dès 1550 doté d'une imprimerie par Antoine Dangicourt (1).

Nous savons du moins qu'en 1603 (2), Jacques Dangicourt prenait le titre d'*imprimeur et libraire*. Il aurait installé ses presses dans la Petite-Rue (3) ; sa marque aurait été un ange courant à la manne céleste avec la légende *Ange y court*, et son blason : *a'argent à trois cannettes de sable au chef de gueules* (4).

(1) Le document original (bail à Dangicourt par Raoul Gallier du 1er mars 1550) sur lequel se base cette assertion nous est inconnu et reste aussi introuvable que le fameux acte de 1515-1519, signé de Rabelais (Cf. *Revue des Etudes Rabel.* 1907, 4e fasc.). D'ailleurs Fillon, très affirmatif dans *Poitou et Vendée* (Fontenay, p. 55), est moins précis dans sa *Nomenclature des Rues de Fontenay* (p. 118), écrite avec le plus grand soin.

(2) Reconnaissance à Thomas Porteau du 27 juin 1603, publiée par H. Clouzot (*Pap. Fillon*, orig., — Mairie de Fontenay).

(3) B. Fillon, *Nouvelle Nomenclature*... p. 118.

(4) Marque et blason sont dus aux découvertes de B. Fillon. Le blason est reproduit aux *Arch. hist. de Fontenay*, t. III, p. 143. Quant à la marque, on la verra dans *Poitou et Vendée*, Fontenay, p. 67 ; elle se trouverait au milieu du titre du *Catéchisme* imprimé à Fontenay en 1604 (*Cf. lg.* notre

L'extrême rareté des impressions de Jacques Dangicourt nous incline à penser que notre imprimeur s'en tint de bonne heure à la librairie ; toujours est-il qu'en 1606 il ne porte plus que le titre de « *marchant libraire* » (1).

D'un premier mariage avec Catherine Salmon, décédée en 1606, il avait eu une fille, Jacqueline, qui épousa, en 1606, à Fontenay-le-Comte, Jehan Baillet, marchand libraire à Fontenay (2), fils de feu Baudichon Baillet, marchand de vins à Paris et de Claude de Martel, demeurant à Paris. Le contrat, auquel la mère du fiancé était représentée par le savant médecin protestant Françoys Mizière, fut passé le 11 décembre 1606 après-midi (3) en la maison de Hilaire Cailler. On y remarque les signatures de Isaac Duboc, J. Guyot, Pierre Petit-Jan l'imprimeur et sa femme Jeanne Blanchet, de l'huissier Belliard, de Jeanne Querqui, Marie Crespeau, Marie Alleaume et Jeanne Lagueiller (4). Le futur représenta le consentement écrit de « Me Jacques Belot, advocat en Parlement à Paris, et Me Daniel Belot, praticien à Paris », ses cousins. Les époux

liste d'*Impressions à rechercher*). D'après les *Arch. hist de Fontenay*, loc. cit. (note de B. Fillon), cette marque imitée de l'édition du *Songe de Poliphile* (trad. de Jean Martin) de Paris, Jacques Kerver, (1546), *aurait pu* appartenir à Antoine Dangicourt, mais une note de *Poitou et Vendée* (Fontenay, p 48, n. 3) la lui attribue avec certitude. Par ailleurs, B. Fillon déclare qu'aucun des produits de l'imprimerie d'Antoine Dangicourt n'a survécu (*Poitou et Vendée*, art. Fontenay, p. 55). Dès lors, n'est-on pas en droit de se demander où notre archéologue s'est documenté ?

(1) Contrat de mariage du 11 décembre 1606.

(2) Est-ce le même Jehan Baillet qui fut établi à Niort de 1610 à 1613 H. Clouzot. *Imprimerie à Niort*, p. 33.) ?

(3) Contrat Robert, nre (*Fontenay*).

(4) Hilaire Cailler, sieur de la Chollerie, neveu de Nicolas Rapin, était procureur du roi en l'élection; — Jean Guyot avait épousé Phèlipes Laiguiller, sœur de Jeanne Laiguiller (Lagueiller) qui signe au contrat, mariée elle-même au marchand Jehan Train, dit *la Nivayne*, dont les petits-enfants, Anne et Elie, épouseront des Dangicourt (*Cf. lg.*); — Isaac Duboc était orfèvre ; — Marie Alleaume était la fille de Nicolas Alleaume, propriétaire de Dangicourt, et avait épousé Daniel Pitoys, procureur fiscal de Coulonges-les-Royaux.

étaient protestants. Jacqueline Dangicourt apportait en dot 750 # dont 300 # en marchandises de librairie.

A cette époque, Jacques Dangicourt habitait au logis des *Troys Pilliers* dont le propriétaire était Nicolas Alleaume, sieur de la Benasizière (1).

En second mariage, il épousa Suzanne Estavard, qui, veuve, se remariait en février 1631 avec le libraire Giroul (2). Il eut de cette union :

1° Paul *qui suit* ;

2° *Gédéon*, qui déçut les espérances de Giroul. En effet, dès qu'il eut appris le métier, il partit en 1638 courir le pays ; à son retour, en 1647, il se logea chez l'infortuné beau-père qui bientôt le mit à la porte sous prétexte qu'il amenait des gens boire et manger en son absence et qu'il était une cause de perpétuelles disputes entre les époux Giroul (3) ;

3° *Marguerite*, qui épousa le libraire Louis Dotteau (*aliàs* Daudeteau) (4) ;

4° *Marie*, née vers 1611, qui épousait le 20 août 1633 (5), Pierre *aliàs* Jacques Morneau, garnisseur de chapeaux, des Sables-d'Olonne, fils de Jean Morneau et Marie Petyot (6), et

(1) Le logis des *Troys Pilliers* se trouvait entre la place Viète actuelle et la rue du Puits Saint-Martin. Nous avons retrouvé le mémoire suivant écrit et signé par Dangicourt :

Mémoire des réparations que i'ay faict faire en ma chambre par le commandement de Monsieur de la Benesisière au logis des Troys Pilliers.

Premièrement pour six vingts bareaux de bois, deus cens cinquante careaus, quatre somme de terre, un boiseau de chau, troys somme de sable et troys journées de bousileux qui revient le tout de pris faict avec ledit sieur de la Benesisière à la somme de six livres dix soubs. Faict à Fontenay le quatriesme de septembre 1606.

Jacques Dangicourt, *locataire.*

(Coll. A. de la Bouralière).

(2) Cf. lg. *II. La Librairie.*

(3) Acte du 16 septembre 1647. *Benesteau*, n^re^, (Fontenay).

(4) Cf. lg. *II. La Librairie.*

(5) Contrat *Louis Robert*, n^re^ (Fontenay).

(6) Ce Morneau était libraire aux Sables-d'Olonne en 1679. Un autre, Jacques Morneau (probablement fils du précédent), libraire au Sables

fut inhumée le 26 décembre 1679 au bâtiment neuf de l'église des Sables-d'Olonne (1).

Paul, établi libraire à Saint-Jean-d'Angély (2), épousait en 1637 (3), à Fontenay-le-Comte, Geneviève Amproux, de Blain en Bretagne, fille de Jehan, sieur de Champlouez, et d'Antoinette Bourgouin. Ils eurent au moins Jacques, *qui suit*.

Jacques, marchand libraire à Saint-Jean-d'Angély, veuf en premier mariage avec deux enfants de Marie Bigot, promettait d'épouser le 20 juillet 1680 (4), Anne Train, fille du notaire protestant fontenaisien Paul Train (5), et d'Anne Daviau (6).

d'Olonne, eut de de son épouse, Jacquette Chabot, quatre enfants connus. Jacques l'aîné, imprimeur et marchand libraire à Luçon, y épousait le 3 août 1693 Jacquette Boucaud, fille de Me Isaac Boucaud et de Marie Paillou. Dans l'acte de baptême de sa fille Marie-Anne, le 7 mars 1695, il prend le titre de « *libraire de Monseigneur* ». On perd sa trace en 1696.

(1) *Reg. par.* des Sables d'Olonne.

(2) Il éditait en 1648 l'ouvrage suivant qui ne semble pas avoir été mentionné dans les notices consacrées à Paul Dangicourt :

Gvilielmi | Riveti | ecclesiastæ | Talliabvrgensis. | Ad clarissimvm virvm | Mosem Amyraldum apud Salmurios | Pastorem et Professorem | Theologum, | Epistola responsoria : qva, | prout ipse flagitaverat, expenduntur eius | in S. Pauli Epistolæ ad Romanos | caput VII. Considerationes. | *Santageliaci*, | *Apud Paulum Dangicourt Bibliopolam.* | *M. DC. XLVIII.* — In-8° de 168 p.

A la fin, Approbation donnée le VI des calendes d'août 1648 par *Thomas Guyotius, Ecclesiæ Masensis pastor, et Renatus Queraclus, ecclesiæ Subisiensis pastor.*

(Bibl. Bordeaux, *Théologie*, 7867).

(3) Il existe deux contrats de mariarge identiques (orig.) dans les Pap. B. Fillon : l'un du 30 mars et l'autre du 26 avril 1637.

(4) Acte Chatevaire, nre (*Fontenay*).

(5) Paul Train, né vers 1605, mort en 1682, notaire et tabellion royal à Fontenay (1630-1673), eut au moins six enfants connus : Elie, François, Françoise, Magdeleine, Marie et Anne (Cf. lg. *II. La Librairie*).

(6) Rapprocher : H. Clouzot, *Les Premiers Imprimeurs et libraires de Saint-Jean-d'Angély (1616-1747)*, Clouzot, 1895. L'auteur cite :

Paul, libraire à Saint-Jean dont on trouve le nom sur *La Théologie*

LES PETIT-JAN

Pierre Petit-Jan. — Pierre Petit-Jan, « filz de Me Pierre « Petit-Jehan, vivant procureur au siège présidial de Tou- « naire, et de Marguerite Garnier », arriva en 1606 (1) à Fontenay où il aurait habité successivement un vieil hôtel situé en face de l'allée du Dauphin, dans le quartier des Loges jusqu'en 1632 (2), puis rue de la Harpe (1632), enfin rue Pousse-Penil (actuellement rue des Lombards) en 1637 (3). Il avait épousé en 1605 Jeanne Blanchet, fille de Jean Blanchet, imprimeur à Poitiers, et de Catherine Mesnier (3 *bis*).

Pierre Petit-Jan cumulait les professions d'imprimeur et libraire, et celle de cabaretier ; l'assemblée générale des habitants le dispense même en 1631 de payer le *droit de dixième* bien que *vendant du vin*, mais il n'aura *ny enseygne ny bouchon*.

Veuve Petit-Jan. — Restée veuve, Jeanne Blanchet prit la direction de l'imprimerie et de la librairie. Le 8 mars 1649,

payenne de Maichin, 1657, la « *Summa juris civilis* » du même, 1655, les « *Commentaires sur la coustume de Saint-Jean-d'Angély* » du même, 1650.

Jacques, libraire en 1681, au nom duquel on connaît :

In somnium | febricitantes | de febrium | intermittentium | natura in genere, | cui accedit Historia experti | Medenois Regis | consilarii, Doctoris medici serenissimæ Principis Aurelianensis. — *ANGERIÆ* | *apud Jacobum d'Angicourt Bibliopolam. 1681.* In-12 de 181 p. chiff. plus 2 pour la permission, 3 pour l'index et 5 pour l'errata. — 1 f. pour le titre non ch.

(1) D'après B. Fillon, il serait originaire de Paris et serait arrivé à Fontenay-le-Comte en 1604, ce qui semble impossible. (*Cf.* A. de la Bouralière. *L'Imprimerie et la Librairie à Poitiers pendant le XVIe siècle*, p. 228). *A rapprocher* : En 1543, Jean Petit-Jean, maître d'école étranger, fut banni de Metz, à cause de ses opinions protestantes (*Correspondance des Réformateurs*, par A.-L. Herminjard. Genève. H. Geory, 1878-1897. Tome VIII, p. 153). Serait-ce un des ancêtres de notre imprimeur ?

(2) B. Fillon. *Nouvelle Nomenclature*, etc... p. 118.

(3) *Pap. Fillon*, orig. Baux des 13 janvier 1632 et 4 juin 1637.

(3 *bis*) Contrat *Denesde*, notaire à Poitiers (A. de la Bouralière, *op. cit.*, p. 228).

nous la voyons se transporter, accompagnée des notaires, à la demeure de son collègue Barthélemy Blanchet, sous les halles et le sommer de déclarer « de ce que au préjudice des « défenses à lui faites en vertu d'arrests de Nosseigneurs du « Conseil privé du Roy à la req^te de lad. Blanchet de ne plus « continuer à l'impression, vendre ne débiter le livre inti- « tulé : *La Saincte Psalmodye* ou *Livre de l'Eglise* (1), il n'au- « roit pas tous jours continué à lad. impression et continue « journellemant ce qui aporte une grande perte à lad. Blan- « chet et mesme au mespris desd. arrests de nosdits seigneurs « du Conseil privé.... » ; — à quoi Blanchet répondit « qu'il « travailloit journellemant à lad. impression dud. livre et « continueroit tousjours pour gagner sa vie et que lors de la « signification de l'arrest il estoit à la feuille *dcji* du second « alphabet qui a pour follio 469 et pour tiltre : *Pour la feste* « *de Dieu....* » (2).

En 1651 et 1652, la veuve Petit-Jean était associée avec son gendre Robert Guillemard, époux d'Anne Petit-Jan.

Gratien Petit-Jan. — A la mort de sa mère en 1661, Gratien Petit-Jean lui succéda. Est-ce à notre futur imprimeur que l'on doit rapporter un contrat d'apprentissage du 27 juin 1653 (3) par lequel Barthélemy Blanchet, imprimeur et libraire à La Rochelle, prend « en pension et apprentissage Gratien « Petit-Jan pour trois ans à commencer du premier juillet. » ? Jeanne Blanchet, veuve de Pierre Petit-Jan, s'engage à payer les 90# demandées par le maître. Il semble donc bien qu'il s'agisse du fils de Pierre Petit-Jan ; mais si la date de naissance de Gratien donnée par B. Fillon est exacte (vers 1610), notre apprenti n'aurait pas eu moins de 43 ans.

(1) Ce livre est cité dans les *Notes de B. Fillon* sous le nom de la Veuve Petit-Jan.

(2) Acte Bérard, n^re (*Fontenay*).

(3) Acte Bonnet, n^re (*Fontenay*). Il n'est signé que de Barthélemy Blanchet, Jeanne Blanchet et des notaires.

Remarquons aussi que la femme de Gratien s'appelait Anne Noël, et non pas Nolé ; elle testait à Fontenay le 2 juillet 1662.

LES BLANCHET

Barthélemy Blanchet nous apparaît pour la première fois à Fontenay le 9 décembre 1631 (1) comme locataire d'une chambre sise près la Fontaine moyennant 24 # ts. Il tint plus tard boutique sous les Halles (1649). Imprimeur en 1638, il l'était encore en 1655 et mourut le 4 mars 1656, âgé de 63 ans (2). De son épouse, Marie Guilleu, sœur de l'orfèvre fontenaisien Jean Guilleu, il avait eu trois fils : Barthélemy, imprimeur a La Rochelle, qui épousa en 1650, Judith Gorron, André et Pierre, imprimeurs à Fontenay.

Le 14 février 1658 (3), le présidial de Poitiers rendait un jugement entre « *sire Pierre Blanchet*, marchand et maître « imprimeur en la ville de Fontenay, demandeur aux fins de « la condamnation en la somme de 49 livres tournois de « marché fait avec le défendeur, cy-après nommé, pour avoir « faict les imprimés des grandes assises de Vouvant et Mer- « vant appartenant à Mgr le duc de Longueville et intérests de « ladite somme. . Et Me Henry Bonnet (4), procureur fiscal des « baronnies de Vouvant et Mervant.. »

Le procureur fiscal était condamné à payer à l'imprimeur le prix de ses travaux.

LES POIRIER

Jacques I Poirier, originaire de Poitiers, épousa en 1685 Suzanne Petit-Jan, fille de Gratien, décédé, dont André Blan-

(1) Sa profession n'est pas indiquée dans cet acte.

(2) Note inédite de B. Fillon et acte Bérard, nres (*Fontenay*).

(3) Arch. du présidial de Poitiers.

(4) Henry Bonnet, marié à Marye Cardin, était fils de l'apothicaire fontenaisien Jehan Bonnet et de Marie Fradet.

chet conduisait alors l'imprimerie(1). Peut-être même Jacques Poirier et André Blanchet furent-ils quelque temps associés (2)?

En 1699, Jacques Poirier habitait le logis *de la Salamandre*, au coin des Halles et de la Grand'Rue (3). Il faisait partie « du « corps et communauté des imprimeurs et libraires de Poitiers » (4), et participait le 21 janvier et le 13 mars 1692 à l'emprunt nécessité par le paiement d'une taxe de 380 ℔ et les 2 sols pour livre (5).

Il mourut en 1728 laissant veuve Suzanne Petit-Jan qui existait encore en 1737 (6).

Son fils Jacques II Poirier, né vers 1712, épousa :

En premier mariage Madeleine Daniel-Lacombe dont il eut au moins Louis-Jacques, né le 19 janvier 1738 ;

Et en secondes noces, le 10 juillet 1753, à Nalliers « demoi- « selle Louise Ripoche, fille de feu Jean Ripoche, bourgeois « de la ville d'Angers », demeurant à Nalliers (7).

Il mourut à Poitiers le 2 septembre 1755 et y fut inhumé en l'église Notre-Dame la Petite (8).

(1) Note inédite de B. Fillon.

(2) *Le Petit Trésor* | *des remarques saintes* | etc... Fontenay, M.DC.LXXXXI, porte les noms de nos deux imprimeurs (*Notes de B. Fillon*, Jacques Poirier, n° 1).

(3) Acte Cardin, n^re^ (*Fontenay*).

(4) Quittance de 280 ℔ délivrée à ladite communauté par le trésorier des revenus casuels du 4 mai 1697; rôle de répartition d'une somme de 850 ℔ levée sur les imprimeurs et libraires et empruntée par eux suivant délibération du 10 décembre 1703 et constitution de rente du 10 janvier 1702 (A. de la Bouralière. *Hist. de l'impr. à Poitiers aux XVIIe et XVIIIe siècles* p. 420).

(5) *Cf.* A. de la Bouralière, *op. cit.*, p. 419.

(6) Si l'on en croit B. Fillon (Cf. lg. *Liste des impressions à rechercher*, n° 26), il existerait un ouvrage portant le nom de la Veuve de Jacques I Poirier avec la date de 1728.

(7) Reg. parois. de Nalliers.

(8) Acte d'inhumation de Jacques II Poirier :

« Le trois septembre 1755, a été inhumé dans l'église dans l'allée du « milieu derrière les portes du chœur, décédé d'hier chez Mr Planier le

Louise Ripoche, restée veuve, prit la direction de l'imprimerie. Le 12 mai 1759, l'arrêt du Conseil d'Etat qui réduisait le nombre des imprimeurs de la généralité de Poitiers, supprima en principe l'imprimerie établie à Fontenay, mais permit par grâce à la veuve Poirier de la tenir, sa vie durant.

D'ailleurs le rapport présenté en 1764 par les intendants à M. de Sartines sur l'état de la librairie et de l'imprimerie en France était favorable au maintien de l'imprimerie de Fontenay (1).

Elle est tenue, y est-il dit, « par Louise Ripoche, veuve « de Jacques Poirier, imprimeur et libraire, native de Saint-« Martin d'Angers, âgée de 37 ans, mariée avec le S. Poirier « en 1753. Il travailloit avant son mariage avec son père qui « exerçoit avant luy depuis plus de 80 ans, à la suite du sieur « Petit-Jan, son beau-père, en sorte qu'il y a toujours eu un « imprimeur dans cette ville... »

L'imprimerie a deux compagnons, deux presses et dix fontes de caractères « sçavoir, un petit parangon romain avec son « italique et assortiment, un saint Augustin romain italique « et assortimens ; cicero cran dessus romain, italique et as-« sortimens, philosophie romain italique et assortimens, petit « romain cran bas dessous, romain italique et assortimens, « petit texte romain, son italique et assortimens. »

Cette imprimerie est ordinairement employée « pour les « bureaux des Tailles de Fontenay et des Sables, bureau des « Aydes, pour le Seigle, l'Hôtel-de-Ville, la Police, le siège de « l'Election, les factums, le Collège, etc. . »

La veuve Poirier jouit d'une bonne réputation, elle ne vend que de bons livres et elle est assez à son aise.

« père, Mr Jacques Poirier, imprimeur et marchand libraire de la ville « de Fontenay, âgé d'environ 43 ans, après avoir reçu pendant sa ma-« ladie les sacremens de l'Eglise. M. Planier fils, la communauté des li-« braires de cette ville ont assisté à son convoy, service et enterrement, « ainsy que plusieurs autres. (*Signé*) : Faulcon, curé. » *Reg. par. de Notre-Dame-la-Petite*, à Poitiers.

(1) *Bibl. Nat.*, Section des Mss.

Et le rapport conclut : « Une imprimerie est nécessaire à « Fontenay qui est la ville capitale du Bas-Poitou, il y en a « toujours eu, et l'on se trouveroit fort embarrassé s'il n'y en « avoit point. On seroit obligé, surtout pour le chapitre de « Luçon, d'avoir recours aux imprimeries de la Rochelle ou « de Niort, villes éloignées de Fontenay, l'une de huit lieues, « l'autre de cinq. »

Ces arguments permirent à l'imprimerie de Fontenay de subsister.

A. COCHON DE CHAMBONNEAU

Né à Thouars, le 7 octobre 1724 (1), Ambroise Cochon de Chambonneau était fils de Louis-Henri Cochon de Chambonneau, imprimeur, et de Jeanne Garsuault. En 1774 (et peut-être dès 1773), il prit la suite d'affaires de la veuve Poirier. Nous le voyons en 1778 solliciter de la municipalité l'abandon d'un terrain vague pour y faire cuire son encre d'imprimerie et éviter tout risque d'incendie (2). Il exerçait encore en l'an VII et mourut le 14 novembre 1805, laissant de Thérèse Bailly, son épouse, quatre filles :

1° *Rosalie-Françoise*, baptisée à Fontenay le 24 avril 1772 et morte à Fontenay le 9 avril 1849 ;

2° *Marie-Anne*, baptisée à Fontenay le 12 janvier 1774, morte enfant ;

3° *Louise-Marie*, baptisée à Fontenay le 5 juin 1775, mariée à Charles-Jacques Chaigneau, notaire à Vouvant ;

4° *Aimée*, née à Fontenay où elle épousa le 1er juillet 1794 N. Nouhaud.

La fille aînée de Cochon, *Rosalie-Françoise*, épousa à Fontenay le 14 messidor an V (3 juillet 1797) Auguste-Victor Habert, alors employé au département, né à Sainte-Hermine vers

(1) A. de la Bouralière. *Notes sur les Imprimeurs de Thouars*, p. 9.

(2) Bibl. de Nantes. *Coll. Dugast-Matifeux*, liasse 209.

1766, fils de Pierre Habert, marchand de draps, et de Marie-Jeanne-Elisabeth Choyau. Habert prit en 1799 ou 1800 la direction de l'imprimerie de son beau-père (1).

J.-P. TESTARD ET GOICHOT

Au printemps de 1790, le notaire Jacques-Pierre Testard qui devait jouer un rôle important à Fontenay-le-Comte (2) montait une imprimerie dans une maison lui appartenant située place de la Liberté « ci-devant Marché-aux-Porches », dans la rue allant aux Halles, au levant de la maison Belliard. Mais bientôt accaparé par les affaires publiques, il s'adjoignit un collaborateur : Jean-Charles-Isidore Goichot.

Goichot, né le 11 septembre 1767, avait épousé Elise Piet-Rocquépine, — il fut sous-lieutenant de la garde nationale de

(1) En l'an V, Cochon de Chambonneau exerçait encore ; nous citerons même un opuscule de l'an VII portant son adresse ; les *Notes de B. Fillon* sont erronées à cet égard. La première impression due à Habert que nous connaissions est la suivante : *Description abrégée du département de la Vendée* (A la fin :) A Fontenay-le-Peuple *de l'imprimerie A. Habert (gendre et successeur de Cochon-Chambonneau) imprimeur de la Préfecture de la Vendée.* (Datée du 1er frimaire an IX de la République [21 novembre 1800]). Des mains de Habert, l'imprimerie des Petit-Jan passa ensuite à celles des Gaudin (1831) et des Fillon ; Mme Veuve Fillon la céda à M.Ch.Caurit qui la revendit à l'*Imprimerie Vendéenne* ; elle est aujourd'hui la propriété de M. L.-P. Gouraud. Quant à la librairie des Petit-Jan, après avoir suivi la même fortune, elle fut vendue par Mme Veuve Fillon à M. Gouraud, dont le gendre, M. Robin, l'exploite encore aujourd'hui.

(2) Jacques-Pierre Testard, né à Fontenay, étudiant à Poitiers, puis clerc de notaire à Paris, s'établit notaire à Fontenay en 1781. Délégué pour porter le cahier de la sénéchaussée en 1787, il devint maire de Fontenay le 8 septembre 1793. Le 15 brumaire an X, il ouvrait à Fontenay un cours de notariat. Il eut l'idée d'un service d eau (1790) fonda deux écoles primaires (1796), une caisse départementale pour les enfants naturels et mourut à Rouchereau près Fontenay le 13 septembre 1828, âgé de 74 ans. Il avait épousé le 22 novembre 1794 Rose-Françoise Denfer. (Voir M. Pouponneau. *Testard, maire de Fontenay en 1793.* Revue du Bas-Poitou, 1893, p. 322).

Fontenay, administrateur puis président de l'Assemblée municipale le 15 nivôse an IV (1).

L'imprimerie Testard et Goichot fut dévastée lors de l'entrée des Vendéens à Fontenay le 25 mai 1793, mais le nombre de ses produits témoigne de sa prospérité.

Le 19 ventôse an III (10 mars 1795), Testard qui songeait à réaliser de nouveaux projets, cédait à son associé la maison du Marché aux Porches et ses droits dans le fonds de commerce d'imprimerie moyennant 30.000 # dont 800 # pour la maison.

Goichot continua d'exercer jusque vers 1815; puis il partit pour Paris, où il mourut avant 1830 prote au *Constitutionnel* (2).

(*A suivre*).

(1) Nous avons retrouvé de Goichot le signalement suivant : « *1 mètre* « *693 mm., cheveux et sourcils blonds, yeux bleus, nez court, bouche* « *moyenne, menton rond, front découvert et visage plein et vivant.* » (Bibl. de Fontenay, *Mss.* Certificat du 1er prairial an VII). L'un de ses fils fut victime des Journées de Juillet : il fut tué par les gardes royaux, rue Montmartre, à la porte du *Constitutionnel*, en distribuant des journaux au peuple ; son nom est inscrit sur la Colonne de juillet. (*Note inéd. de B. Fillon*).

(2) En quittant Fontenay, Goichot céda son établissement à Bernard-Jacques Petitot, imprimeur-libraire patenté (2e classe, 1re catégorie, n° 1672). — M. Petitot le revendit le 10 juin 1841 à M. Pierre Robuchon auquel nous devons nombre de belles éditions ; elle passa le 29 décembre 1879 à M. Auguste-Victor Baud et successivement à M. Claireaux et M. Pételot (1906), titulaire actuel.

VIELLE GLACE

A Mme G. Charier-Fillon.

Surmontant une cheminée
Aussi vieille que mon logis,
Entre deux filets élargis
Elle se dresse, enluminée.
De la demeure d'autrefois
Toujours intégrante partie (1),
Elle est élégamment sertie
Dans son léger cadre en faux bois.

Sans doute elle a — page d'histoire —
Reflété dans tout leur éclat
Quelques belles du Consulat,
Après celles du Directoire ;
Devant elle, anciens émigrés,
Jacobins de quatre-vingt-treize
En l'« Hôtel petit Louis seize »
Aux Cent-Jours se sont rencontrés.

Puis d'autres encore, au passage,
O vieux miroir, t'ont effleuré,
Mais ton cristal est demeuré
Clair comme sourse en un bocage.
Le Temps met toute chose à bout,
Sous ses lois la puissance expire ;
Royaumes, République, Empire
Ont croulé, tu restes debout.

(1) Acte authentique du 24 octobre 1791.

Si, du passé tirant le voile,
Soudain un magique pinceau
— Celui de Greuze ou de Watteau —
Faisait revivre sur la toile
Tous ces fantômes, purs néants,
Je charmerais ma rêverie
En visitant la galerie
De tous les hôtes de céans...

Mais pourquoi troublé-je leur cendre ?
— Ces spécimens d'humanité,
Esclaves d'une vanité
Où notre cœur se laisse prendre;
Ces visages ici venus,
Dont le regard disait les flammes,
Brillants messieurs, pimpantes dames,
Furent pour moi des inconnus.

N'est point sans prix tout ce qui brille ;
Mais glace aux contours délicats
Mérite, à mon sens. moins de cas
Qu'un pauvre meuble de famille :
Humble cadre à moitié pourri,
Vieux verre à qui — chère caresse
Où flotte un peu de leur tendresse —
Les bons ancêtres ont souri.

A. Métay.

22 décembre 1901.

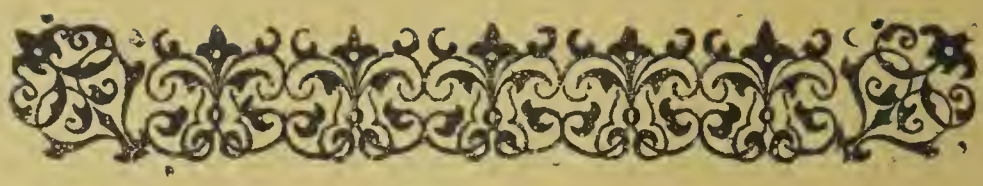

LA VIE LITTÉRAIRE

EN POITOU

Est-il besoin, dans la Revue du Bas-Poitou, de louer les vers de Mademoiselle Jane-Mercier-Valenton ? Tous les lecteurs en connaissent la frissonnante émotion et la gravité harmonieuse. A les retrouver tous dans le livre (1) on croit, en quelques minutes, repasser les étapes choisies d'une vie attentive. C'est la tiédeur d'un après-midi ensoleillé et l'ombre des cytises ; c'est, en hiver, l'aspect dépouillé d'un bois ; c'est la rumeur lointaine d'une fête populaire ; ou c'est encore, sur la ville endormie, le silence de la nuit où palpite une lampe solitaire.

On dirait aussi suivre pas à pas l'évolution d'une sensibilité. Une âme de poète pour la première fois s'est exaltée devant la netteté d'une image : elle découvre la beauté

Et regarde glisser les mondes dans la nuit.

Puis elle devient plus ouverte à la nuance, à la grâce moins précise des demi-teintes, et elle se plaît à la

Douceur des bois, l'hiver, où des lignes s'esquissent.

Et voici enfin qu'une émotion plus vivante, plus simple, plus intérieure anime les plus récentes de ces pages.

Quand le foyer où déjà

Des femmes ont vécu passives ou rebelles

suggère tour à tour la révolte contre le sort et l'acceptation

(1) Jane-Mercier-Valenton, *Choses qui furent*... poèmes. — Roubaix. Edition du Beffroi, 1907.

de la vie, la nature immuable ne peut que conseiller cette dernière attitude,

Car l'horizon est pur comme des yeux d'enfants.

L'important n'est point de se souvenir

Si Laure était la blonde ou Rosine, la brune ;

mais de garder, dans l'oubli du détail, le parfum de l'ensemble :

Et tu ne sauras plus des heures disparues
Que la vague beauté des pages jadis lues.

Ainsi s'en ira la jeunesse, cette jeunesse qui fuit et que chaque heure transforme assez pour que la douleur surtout qu'elle laisse après elle soit de sentir combien notre âme d'enfant nous devient étrangère, et que nous ne sommes pas aujourd'hui les mêmes que la veille.

Voilà le métal au creuset, le minerai quotidien que transformera l'amour :

Des soirs, encor des soirs... qu'importe la tristesse !
Des astres surgiront plus ardents que ceux-ci,
Et comme eux tu seras, ô ma chère jeunesse,
Un immortel amour né d'un mortel souci.

Si Mademoiselle Mercier-Valenton a plus de spontanéité que de métier, Monsieur Albert Hennequin paraît sacrifier l'émotion à la technique. Ses livres, dont je suis heureux de saluer ici une seconde édition (1), forcent l'attention par une rare habileté. L'auteur avait songé à les intituler : *Des gammes* ; et ce sont en effet des études de virtuose que ses poèmes. Ces exercices préparatoires nous promettent pour bientôt, je pense, quelque symphonie achevée, et déjà, en dehors d'un maniérisme un peu fluet, de belles mélodies se font entendre.

L'espoir du pain nouveau qui dort dans les grains roux

ne sera pas une stérile image.

Des vers descriptifs et des notations pénétrantes révèlent

(1) Albert Hennequin, *La Viole d'Ebène*, suivi de *Rhythmes*. Paris, Messein, 1907.

le vrai poète naturiste que sera Hennequin, contemplatif et sensitif, dégagé des littératures, dans le plein air des campagnes poitevines.

Je crois bien qu'avant tout la caractéristique aussi de Louis Mandin est d'être un sensitif, mais plus cérébral peut-être. Ses *Ombres voluptueuses* (1) procèdent d'un idéalisme forcené. Beaucoup de traits mettent à nu un cœur : ce sont des confidences menues, un cri pitoyable de sincérité. Puis une envolée symboliste, une généralisation panthéistique s'élève de la primitive donnée trop subjective. C'est la vieille histoire de brouiller les cartes : la source claire reflète le visage de l'auteur, il se voit *dans sa pudeur grelotante d'étoile*, et ses crachats ironiques viennent aussitôt désagréger l'image. Nous aurons ainsi des arabesques, mais nous douterons de la réalité de notre vision antérieure.

Oh ! je n'ai pas vécu, mais j'ai rêvé...

dit-il. Et son accent en garde une allure emphatique un peu dans les meilleures manifestations d'un lyrisme emporté :

Quand tu t'éveilleras dans ta chambre si noire,
Tu chercheras encor l'éclair de la beauté,
Et, noyé de regrets, tu ne voudras pas croire
Que je n'étais qu'une ombre et n'ai pas existé.

D'une humanité plus concrète, plus personnelle et cependant plus conforme à la vie quotidienne de chacun, nous touchent les *Poésies* (2) d'Arthur Symons, à travers la parfaite traduction de Louis Thomas. Les nuits où pleurait Musset ont influencé les nuits de Londres du poète anglais, mais il écouta aussi les voix de Baudelaire et de Verlaine. Et surtout ce qu'il doit à sa race et à son génie propre donne à sa poésie son accent léger et pourtant profond, son élégance discrète, sa sobre harmonie, sa nostalgie ardente et son violent amour de la beauté.

(1) Louis Mandin, *Ombres voluptueuses*. Paris, Sansot, 1907.
(2) Arthur Symons, *Poésies*. Bruges, collection d'Antée, 1907.

Pour se délasser de cette traduction sans doute et de la préface si compréhensive dont il la fit précéder, Louis Thomas nous conte autre part un fragment de ses mémoires (1). Le sujet serait mince, — deux années environ de la vie d'un potache parisien, — s'il n'y avait la manière qui a autant de saveur que Brantôme et d impertinence que Jean de Tinan. Et ce jeune homme est un esprit sérieux sachant tirer d'utilitaires morales des événements les plus futilement spécieux. De l'humour, et même, ce qui est plus français, de la belle humeur. Bref, un livre charmant. Et, comme dit Eugène Marsan, une coupe de champagne... de la meilleure marque.

J'allais clore cette revue trop rapide des quelques livres qui, ces jours derniers, alimentèrent mes loisirs, quand j'ai reçu le dernier volume de vers d'Auguste Gaud (2). Notre compatriote aujourd'hui s'inspire directement de la muse champêtre. Toutes les cantilènes du peuple sont traduites dans son œuvre, avec leur accent rustique, leur grâce simple et qui n'exclue pas une limpide élégance :

J'ai vu dans ton jardin une rose trémière,
Et mon cœur resplendit d'amour et de lumière.

. . . . . .

J'ai vu d'autres galants sur le seuil de ta porte.
Et mon cœur a tremblé comme une feuille morte.

Et de ses chansons se dégage toute l'âme du Poitou.

HENRI MARTINEAU.

(1) LOUIS THOMAS, *Yette*. Paris, Sansot, 1908.

(2) AUGUSTE GAUD, *Les Cantilènes du Bon Pauvre*. Paris, Lemerre, 1908.

NOS MORTS

I

M. LE Cte H. DE VILLENEUVE-ESCLAPON

La mort a été, durant ces derniers mois, particulièrement cruelle aux amis de cette *Revue*, et c'est avec une tristesse profonde que nous l'avons vue frapper à coups répétés, et sans souci de l'âge ni des mérites, parmi ceux qui nous étaient le plus fidèlement attachés.

De ce nombre était M. le comte Hélion de Villeneuve ; et il venait précisément d'achever pour nous les pages intéressantes que nous publierons dans notre prochain fascicule, lorsqu'il fut terrassé par une cruelle maladie, dont ne purent avoir raison ni l'exceptionnelle vigueur de son tempérament, ni l'intelligence des soins affectionnés qui l'entourèrent.

Descendant d'une des maisons les plus considérables de l'Armorial français, que Chérin appelle à juste titre : les Montmorency du Midi, et qui depuis le XIIe siècle n'a cessé de s'illustrer par d'éminents services rendus au pays, M. le comte de Villeneuve était le représentant aîné de la branche des Villeneuve-Esclapon issue des comtes de Tourette.

Plus légitimement que beaucoup, il eut pu borner son rôle social à faire revivre dans une oisiveté admirative les gloires ancestrales dont il avait le droit de se montrer fier. Mais non ! M. de Villeneuve avait une plus juste conception des devoirs qui s'imposent à ceux que la naissance à déjà fait illustres.

Né à Grasse, le 24 novembre 1835, il fut, après de brillantes étude commencées à Aix et terminées à Paris, déclaré admissible à l'Ecole Polytechnique, puis quelques mois après reçu second à l'Ecole forestière de Nancy. Il en sortit un an plus tard avec le numéro 1 et un grand premier prix.

Ces multiples succès, qui témoignaient à la fois de sa haute intelligence et de son énergique labeur, l'avaient naturellement désigné à l'attention de ses chefs. Aussi fut il envoyé comme stagiaire à la section des travaux d'art de l'Ecole des Ponts et Chaussées.

En même temps, M. de Forcade-Laroquette, Ministre de l'Agriculture, dont dépendait alors l'administration des Eaux et Forêts, l'attachait à son

cabinet. Le ministre apprécia promptement les mérites de son jeune collaborateur, et le nomma bientôt garde général. C'est en cette qualité qu'il vint à Fontenay, avec la mission spéciale de doter notre magnifique forêt de Vouvant de ces superbes routes, qui aujourd'hui permettent tout à la fois aux touristes d'en admirer les splendeurs naturelles et à l'administration d'en exploiter avec fruit la riche végétation.

M. de Villeneuve aimait déjà la Vendée. Les glorieux souvenirs de son passé l'avaient fasciné. Mais une circonstance heureuse le conquit plus complètement encore à nous. En entrant par son mariage, dans l'une des plus anciennes et plus honorables familles Fontenaisiennes, il fit définitivement de la Vendée sa patrie d'adoption. Aussi, lorsqu'après une brillante carrière achevée à Bayonne comme inspecteur, il se décida à prendre sa retraite, c'est au milieu de nous, dans la vieille demeure familiale de la Fauconnière, au sein de ce Bocage dont il représenta avec tant de dévouement les intérêts, comme conseiller municipal et comme conseiller d'arrondissement, qu'il vînt prendre un repos bien mérité.

Homme de bon conseil et d'une charité aussi discrète que généreuse, il avait une affection particulière pour les humbles. C'est ce qui explique pourquoi les humbles l'affectionnaient tant et comment il conquit si aisément les universelles sympathies qui font aujourd'hui un fidèle et si élogieux cortège au comte Romée de Villeneuve, son fils, le digne continuateur des traditions de probité, de désintéressement et de droiture qui furent durant sa vie l'honneur du regretté défunt.

Mais ce que nous voulons surtout célébrer ici, c'est son culte fervent des choses du passé. On l'a déjà dit dans une langue parfaite, M. de Villeneuve possédait, avec une grande érudition, un sens artistique des plus affinés. Chercheur infatigable autant qu'heureux, il aimait à découvrir les œuvres de nos anciens artistes pour en parer sa curieuse demeure de Fontenay, et à sauver de l'oubli les pages ignorées de notre histoire pour en enrichir les annales de l'avenir Son érudition n'avait d'égale que sa modestie, et il faut le regretter; car, sous sa plume moins discrète, le passé historique de notre pays aurait certainement revécu en de précieuses pages.

Qui se serait douté, à voir l'entrain charmant avec lequel il s'était fait en juin dernier le guide de nos savants visiteurs de Saintonge à travers les méandres ombreux de sa belle forêt de Vouvant qu'un mal impitoyable viendrait si tôt le ravir à l'affection des siens et à l'estime de tous ?

En véritable fils d'une grande race, en chrétien d'une conviction profonde, M. le comte de Villeneuve a vu venir à lui la mort sans faiblir, et l'héroïque résignation de son heure dernière a été le digne couronnement d'une existence toute de travail, de générosité et d'honneur.

II

M. HUBERT DE FONTAINES

Le bon et regretté ami que nous avons perdu en Hubert de Fontaines était aussi un fervent archéologue, et la vieille église de Foussais qui, le 4 janvier dernier, avait groupé tant et de si vivantes sympathies autour de sa dépouille mortelle, fut peut-être l'une des dernières préoccupations de son âme d'artiste et de chrétien.

Hubert de Fontaines n'était pas seulement, en effet, l'homme affable, l'ami dévoué, le bienfaiteur généreux, qui avait su à ces divers titres conquérir tant et de si légitimes affections. Esprit averti, il avait également un culte profond pour tous les souvenirs du passé ; et il avait su, avec un goût parfait et un sens éclairé, faire, du vieux château ancestral de Sérigny restauré par ses soins, un asile aimable, peuplé d'objets d'art et de riches bibliothèques, où les volumes aux somptueuses livrées voisinaient avec les manuscrits les plus précieux.

C'est dans le calme de cette solitude charmante, dont il faisait il y a peu les honneurs avec une bonhomie si accueillante aux Archéologues de Saintonge et d'Aunis, qu'Hubert de Fontaines se plaisait à vivre dans la douce et fidèle intimité de ses livres, qui lui rendaient en joies intelligentes le culte amoureux qu'il professait pour eux.

Chercheur obstiné, il aimait à interroger le sol de notre pays et à lui arracher les secrets que les siècles antérieurs y avaient cachés ; et de ce chef l'archéologie locale lui doit plus d'une découverte intéressante. Avec un égal souci de la vérité historique, il se faisait un plaisir de déchiffrer les manuscrits jaunis par le temps et de reconstituer à l'aide de leurs enseignements le passé de notre province et plus particulièrement celui de la petite cité de Foussais, à laquelle il était si profondément attaché.

Mais c'était un timide et un modeste, et à notre grand regret, nous n'avons jamais pu le décider à se faire lui-même l'historiographe de ses trouvailles heureuses. Les savantes Compagnies auxquelles il appartenait ne le tenaient pas moins, et avec juste raison, en grande estime ; et nous sommes bien assuré d'être l'interprète fidèle des membres de la Société Française d'Archéologie et de la Société des Antiquaires de l'Ouest, en consignant ici l'amertume des regrets que sa mort si cruellement hâtive a causés à tous ceux qui, comme nous, avaient pu apprécier les qualités de son cœur et les mérites de son esprit.

René Vallette.

CEUX QUI S'EN VONT

M. OCTAVE BERTIER

Mon cher Directeur,

Je vous suis profondément reconnaissant d'avoir bien voulu m'accorder l'hospitalité de la *Revue du Bas-Poitou*, pour y faire paraître une notice biographique et nécrologique sur M. Bertier, l'ami sincère dont je ressens vivement la perte, décédé en sa propriété de Lénardière commune de Saint-Mesmin, époux de Mme Renée Moreau.

M. Bertier Jean-Octave naquit le 5 février 1835 à Brioude (Haute-Loire), et, à l'âge de dix-huit ans, il entrait à l'Ecole Polytechnique dans les premiers numéros.

En 1857, avec le grade de sous-lieutenant, il fut admis à l'Ecole d'application de Metz d'où il sortit deux ans plus tard, affecté au 3e Régiment d'artillerie en qualité de lieutenant.

Ses capacités et ses mérites le désignèrent à l'attention de ses chefs qui le choisirent pour remplir en Orient une mission délicate.

La déclaration de guerre franco-allmande le trouva capitaine avec trois ans de grade, au moment où, bénéficiant d'un congé, il installait ses pénates à Lénardière, en compagnie de sa jeune femme, avec laquelle il était uni depuis moins de deux ans.

Son ordre d'appel vint le toucher à Chatillon-sur-Sèvre, d'où il partit immédiatement pour rejoindre son régiment à Vincennes, et de là être dirigé aussitôt sur Metz.

M. Bertier prit part à plusieurs batailles mémorables et particulièrement meurtrières, entre autres Borny et Gravelotte, où sa conduite éclatante et sa bravoure citées à l'Ordre du jour de l'armée lui valurent

la Croix de chevalier de la Légion d'Honneur que lui décerna, le 31 mai 1871, le chef du Pouvoir Exécutif (pour s'être exposé la nuit à reconnaître les positions ennemies).

Enfermé à Metz, il vécut, comme tant d'autres, les espérances d'une sortie décisive et d'un retour offensif contre l'envahisseur ; mais, hélas ! il dût subir aussi l'infamie du maréchal Bazaine dont la traîtrise fit courir, sur la France entière, un frisson de honte et vint apporter la démoralisation dans les cœurs les plus patriotes et les plus confiants.

Captif, il partit et Coblentz fut sa première étape ; de là on l'éloigna de plus en plus, à mesure que nos revers accumulaient sur la frontière ennemie nos troupes prisonnières.

Enfin, libéré par le traité de Francfort, dont il souffrit certainement plus que d'autres, M. Bertier eut la douleur, en mettant le pied sur le sol français, de trouver son pays en état d'insurrection, et Paris aux mains des Communards.

Il dut à cette époque, grâce à une circonstance bien fortuite, de n'être pas inquiété à son arrivée en gare de Paris : Des armes importées par lui et cachées sous la banquette de son compartiment, échappèrent à l'œil pourtant bien vigilant d'un de ces révoltés contre l'ordre social.

N'écoutant que son patriotisme, dont un traître avait malheureusement paralysé les élans généreux, — M. Bertier offrit au Gouvernement ses services, pour apporter sa part contributive à l'apaisement de la guerre civile, — mais les cadres venaient d'être formés, et il fut remercié de son beau geste.

Tels sont les brillants états de service, sous lesquels nous apparaît M. Bertier pendant la courte durée de son passage dans l'armée active.

D'un tempérament essentiellement militaire, et débordant d'activité, M. Bertier fut amené, par des circonstances qui l'honorent, à faire le sacrifice de ce métier des armes qu'il aimait avec tant de passion et dont il était si profondément pénétré, que son allure et sa tenue en restèrent empreints pendant toute sa vie. En effet, à Saint-Mesmin et bien plus loin encore, qui ne se souvient et qui oubliera cette silhouette, galopant, tel l'officier d'ordonnance, sacoche au côté, à travers chemins et sentiers, fièrement campé sur ses fidèles *Perla*, *Roland* et *Soliman* harnachés toujours du dernier modèle de sa chère artillerie.

C'était en 1872, son beau-frère, M. Moreau, était tombé sous les balles prussiennes ; dans la famille il ne restait plus qu'une enfant ; la douleur des parents était grande ; le sacrifice le fut aussi : M. Bertier démissionna.

Il fallait un champ à cette activité, elle le trouva dans cette commune de Saint-Mesmin, la plus belle de France comme il se plaisait à le dire souvent, et de ce quartier général que j'appellerai Lénardière, où il vint

définitivement se fixer après sa démission, il fit régner sur ses concitoyens, comme conseiller et comme maire de 1878 à 1905, les bienfaits d'une administration sage et intelligente qui a valu à cette commune, la prospérité dont elle jouit depuis longtemps.

Bien connu, bien noté en haut lieu, on eut recours à ses capacités et on fit appel à ses services ; aussi avec quelle joie il accueillit sa nomination de lieutenant-colonel d'artillerie territoriale, avec quelle satisfaction et en même temps quel orgueil il endossa cet uniforme sous lequel battait un cœur vraiment français et sur lequel, à quelque temps de là, on attachait la Croix d'officier de la Légion d'honneur.

Dans cette tranquille demeure de Lénardière, loin des bruits, loin des importuns, mais rendez-vous fréquenté et suivi de parents et d'amis nombreux, M. Bertier, bibliophile érudit, sut grouper les éléments d'une magnifique bibliothèque, dont les ouvrages préférés lui permettaient de satisfaire les goûts de son esprit, toujours en éveil, vers la science militaire. Numismate de bonne heure et collectionneur infatigable, — dès sa jeunesse il chercha, — et les nombreuses monnaies qu'il laisse : romaines, grecques, égyptiennes et d'autres encore, forment un médailler intéressant et de valeur.

Telle fut la vie, toute de labeur et d'activité de cet homme de bien, dont la demeure ne cessa d'être le rendez-vous de quiconque était en quête d'un service à implorer et qui, cours de ses longues chevauchées, à sa mairie, comme partout, sut distribuer et répandre bienfaits et services dont lui permettaient de disposer son savoir et sa grande influence.

Ses obsèques furent superbes : la foule, combien nombreuse ! recueillie derrière le cortège et respectueuse au passage d'une veuve profondément affligée, — les délégations représentant les Sociétés dont le défunt était membre, — et les bannières déployées autour de l'autel, encadrant le drapeau de la Patrie, contribuèrent à donner un caractère impressionnant et imposant à cette cérémonie où le roulement du tambour et le son du clairon vinrent jeter une note de reflet militaire.

Cette note, elle exprime la vie toute entière du colonel Bertier.

Au cimetière, au milieu d'un religieux silence, deux discours furent prononcés : le premier par M. Pageaud, instituteur à Saint Mesmin.

Et le second par M. Tahon, sous-préfet à Fontenay.

M. G.

Abonné de la « *Revue du Bas-Poitou* ».

Pouzauges, le 12 mars 1908.

LIVRES NOUVEAUX

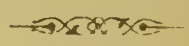

Souvenirs de la comtesse de la Bouëre. — La Guerre de La Vendée (1793-1796). — Mémoires inédits publiés par Mme la Ctesse de la Bouëre, belle-fille de l'auteur. — Préface de M. le Mis Costa de Beauregard de l'Académie française.

La librairie Plon vient de réimprimer en une édition populaire cet intéressant ouvrage qui eut un grand succès lorsqu'il parut pour la première fois.

La comtesse de la Bouëre, dont les *Souvenirs* complètent s heureusement les *Mémoires* de la marquise de La Rochejaquelein, « sa camarade », suivant la charmante expression qui consacrait leur intimité, avait à peine vingt ans et venait de se marier au début de la terrible insurrection vendéenne. Elle n'est morte qu'en 1867. Les notes qu'elle a laissées ont donc pu être confrontées avec les récits personnels, les écrits abondants qui ont paru sur la lutte de géant,, où elle avait chevauché en fière amazone aux côtés de son mari et des chefs royalistes, Stofflet, La Rochejaquelein, Lescure, etc. Son témoignage est d'une réelle valeur pour des événements qui eurent lieu en Anjou, dans cette partie du Bocage appelée les Mauges, située entre Angers et Cholet, foyer initial du mouvement. Que d'anecdotes à détacher de ces commentaires vivants de la guerre civile : la mort de Henry de Larochejaquelein, l'intervention héroïque de la Langevin, cette Vendéenne si terrible aux *patauds*, la fuite éperdue des femmes dans les bois où « l'enlacement désespéré des mères imprimait aux enfants innocents un magnétique silence ».

Un volume in-16. Prix : 3 fr 50.—Librairie Plon, Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris — 6e.

*
* *

Souvenirs du Baron de Frénilly (1768-1828).

Ces souvenirs d'un ardent royaliste viennent compléter de la façon la plus piquante la série des Mémoires célèbres sur la société qui vit la fin de l'ancien régime, la Révolution, l'Empire et la Restauration.

Le baron de Frénilly naquit en 1768 et brilla d'abord parmi l'aimable, spirituelle et frivole société parisienne où se rencontraient, sans autre souci que leur agrément, gens de cour, gens de robe, artistes, écrivains et financiers. Il vit Talleyrand célébrer la messe de la Fédération et détesta d'emblée la Révolution, l'aristocratie étant, suivant son propre aveu, « un élément indélébile, fondu et infiltré dans la moelle de ses os ». Il eut des convulsions de joie au 9 Thermidor, bouda l'Empire, déplora le libéralisme de Louis XVIII, qui s'en vengea en le surnommant *M. de Frénésie*, devint député, puis conseiller d'Etat et pair de France, critiqua les ordonnances, suivit en Autriche Charles X détrôné et mourut à Gratz en 1848. Ses Souvenirs, écrits de verve pendant les années d'exil, sont une mine d'anecdoctes racontées avec le piquant de l'imprévu sur le personnel de l'ancienne cour, de l'Empire et de la Restauration, accompagnées parfois de portraits crayonnés d'une main rapide en traits décisifs. Talleyrand, Fouché, Lafayette, Foy, Benjamin Constant, Louis-Philippe, Louis XVI, Louis XVIII, la duchesse d'Angoulème, Vitrolle, Lacretelle, Hortense de Beauharnais, Villèle, Châteaubriand, Mme de Staël, etc., n'échappent pas à son esprit mordant. Le livre fourmille de récits alertes et spirituels : le remariage de Mme Lavoisier, Despréaux et ses *petites jambes*, les faits et gestes des Cosaques en 1815, etc. Certaines pages, comme celle du 10 août, où M. de Frénilly compta parmi les défenseurs de Louis XVI, sont saisissantes et d'un très vif intérêt historique.

Ajoutons que ces Mémoires sont publiés avec une très intéressante introduction et des notes fort instructives de M. Arthur Chuquet, l'éminent membre de l'Institut.

Un volume in-8°. Prix : 7 fr. 50. — Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris — 6e.

*
* *

Les Villes d'Art Célèbres. — Poitiers et Angoulême, par Henri Labbé de la Mauvinière. — Un volume petit in-4 illustré de 113 gravures, broché, 4 fr. relié 5 fr. (Envoi franco contre mandat-poste à H. Laurens, éditeur, 6, rue de Tournon, Paris, VIe).

Poitiers — la cité particulièrement riche en vieilles églises et en antiques demeures — avait sa place tout indiquée dans la collection *Les Villes d'Art Célèbres*. Saint-Hilaire, Sainte-Radégonde, Notre-Dame-la-Grande, sont depuis des siècles les sanctuaires les plus fameux du centre

de la France Leur nom seul évoque tout un passé de souvenirs et de traditions.

Le vieux palais des Comtes de Poitou, avec sa tour Maubergeon (aux origines lointaines), est l'un des plus beaux monuments de l'art gothique français.

Après avoir étudié *Poitiers*, à travers les âges, l'auteur qui connaît à fond les beautés artistiques de son pays, nous conduit à la célèbre église de *Saint-Savin-sur-Gartempe* dont Mérimée a décrit les admirables fresques Nous saluons au passage les pittoresques ruines du château de *Chauvigny*, encadrant une curieuse église du XIIe siècle.

Construite sur le roc, de même que *Poitiers*, et aperçue de très loin par le voyageur, la ville d'*Angoulême* est parée d'une grandiose cathédrale l'une des plus célèbres de l'architecture romane. Cette admirable page de l'art monumental au XIIe siècle n'est pas la seule curiosité que présente *Angoulême;* la ville ancienne comme la ville moderne, si pleine d'activité, renferment beaucoup d'autres monuments intéressants que M. l'abbé de la Mauvinière décrit avec autant de goût que de compétence.

Cet ouvrage forme le trente-et-unième volume de la collection *Les Villes d'Art Célèbres.*

***

Le P. Gratry. — Pages choisies avec fragments inédits, par L.-A. Molien, professeur à l'Ecole de Théologie d'Amiens. Un vol. in-12. Prix : 3 fr. 50. (Librairie Charles Douniol, 29, rue de Tournon, Paris, VIe).

C'est une excellente idée de la maison Téqui d'avoir publié un recueil de *Pages choisies* du P. Gratry. Aujourd'hui que le mouvement d'idées dont il a été le précurseur se développe de plus en plus, il convient de rendre la lecture de ses ouvrages aussi accessible que possible. Un recueil fait dans un ordre méthodique est donc fort utile.

Non pas que ses œuvres ne méritent plus d'être lues tout entières, elles sont plus intéressantes que jamais, mais, faute de temps, il est souvent difficile d'en faire l'étude complète. Les jeunes gens surtout, ces généreux, ces vaillants que le P. Gratry saluait dans une de ses plus belles pages, ces jeunes gens en qui repose l'espoir de la France de demain, avaient besoin d'être aidés.

C'est ce qu'a voulu faire l'auteur en entreprenant ce travail, il a surtout cherché à être utile. Son choix s'est arrêté sur les pages les plus belles, les mieux écrites, sur les pages d'une inspiration généreuse qui méritent d'être méditées et peuvent exciter de nobles sentiments, de sé-

rieuses résolutions La lecture en est attachante comme celle des œuvres complètes.

Une introduction assez longue fait connaître la vie du P. Gratry, son caractère et prépare à comprendre ses œuvres. Des études courtes, mais très précises sur chacun des ouvrages indiquent l'époque de la composition, le plan général, les idées principales et, quand il y a lieu, le résumé des parties qu'il était impossible de citer facilite la lecture. De nombreuses notes suggèrent d'utiles et intéressants rapprochements.

Ajoutons que l'ouvrage se présente très bien et forme un beau volume in-12 de près de 500 pages.

* * *

La Causalité instrumentale en Théologie, par le R. P. Ed. Hugon, des Frères Prêcheurs, Maître en sacrée Théologie. Un vol. in-12 de xvi-223 pages. Prix : 2 francs. (Librairie Douniol, 29, rue de Tournon, Paris).

Œuvre originale et d'une forte envergure philosophique, synthèse vigoureuse qui résume les dogmes fondamentaux du christianisme.

On n'avait pas encore exposé en notre langue française avec tant d'ampleur cette haute théologie. La grande lucidité de l'auteur, un talent littéraire incontestable, lui ont permis de mettre à la portée du public, de rendre intéressante, savoureuse même, une métaphysique en apparence très abstraite.

C'est d'abord la notion de l'instrument qui est expliquée en des pages claires, alertes, marquées au coin du plus pur thomisme.

Vient ensuite la causalité instrumentale dans l'inspiration scripturaire. Après tant de discussions retentissantes sur la question biblique, c'est un repos pour l'esprit que cette exposition calme, succincte, très nette.

Le chapitre sur la causalité instrumentale de l'Humanité sainte de Jésus contient des aperçus bien beaux animés parfois d'une véritable éloquence, non moins que de piété. L'auteur semble si heureux de présenter Jésus-Christ au monde avec la robe de gloire que lui a faite la théologie thomiste !

Plein d'intérêt le chapitre sur la causalité des sacrements et des ministres de la nouvelle loi. Comme le prêtre est grand dans cette théorie !

On s'attache aussi aux considérations sur la causalité instrumentale

dans les miracles (ceux de Lourdes, en particulier) et sur l'action universelle de la Mère des chrétiens.

Partisan convaincu des doctrines thomistes, le P. Hugon n'est pas un intransigeant : il reste toujours le théologien courtois qui sait respecter le sentiment des autres écoles.

Un dernier chapitre indique brièvement quel parti la piété chrétienne peut tirer de ces enseignements.

Ainsi, l'ouvrage, malgré son côté spéculatif, ne manque pas de portée pratique. Il est un hommage au Christ Sauveur ; il tend à inspirer un amour plus vif du surnaturel ; il fait naître le désir d'étudier plus à fond cette puissante philosophie de saint Thomas que le Pape Pie X vient de recommander avec tant de solennité et d'autorité aux écoles catholiques du monde entier.

***

JACQUES DEBOUT. LE MYSTÈRE DE LA MISÉRICORDE. — Un vol. in-8°. Prix : 1 franc (Librairie Ch. Douniol, 29, rue de Tournon, Paris, VIe).

Le *Mystère de la Miséricorde* est un des chefs-d'œuvre de drame évangélique. Jacques Debout est « un poète du marque et son mystère est composé avec art », écrivait M. Robert Duval, dans l'*Univers*. Dans une superbe préface, M. Georges Fonsegrive parle de la « beauté inoubliable de cette soirée » où fut représenté pour la première fois le *Mystère de la Miséricorde*. C'est dire le bien immense et le charme exquis qu'une telle œuvre est susceptible d'accomplir. Aussi sommes-nous certains qu'elle aura dans tous les milieux catholiques le beau succès qu'elle a obtenu à Paris. Ceux qui croient à la nécessité de propager l'Evangile se feront les « apôtres » du *Mystère de la Miséricorde*.

***

SAINTE LUCIE A CATANE (Un pèlerinage au IVe siècle), par AUGUSTIN BEAUGRAND, ancien magistrat, avec une préface de Dom DU BOURG, bénédictin. — Paris, Librairie des Saints-Pères, 83, rue des Saints-Pères. Un joli volume in-8° orné de 8 gravures et plans hors texte. Prix : 2 fr. 50.

M. Beaugrand, l'érudit et consciencieux auteur de la *Vie de sainte Lucie*, publiée il y a quelques années (et aujourd'hui épuisée en librairie),

vient de consacrer un nouveau travail, rempli de documents inédits à l'aimable et illustre vierge de Syracuse. L'éminent bénédictin Dom du Bourg, dans la préface qu'il a bien voulu écrire pour ce livre, s exprime ainsi :

« Vous suivez pas à pas votre Sainte dans son pieux voyage : vous restituez les paysages qu'elle a contemplés, les villes qu'elle a traversées, les milieux où elle a vécu.

« Et puis, comme conclusion de ce pèlerinage sicilien, vous nous faites assister au couronnement glorieux de son pèlerinage terrestre. Vous nous la montrez illuminée et fortifiée par l'Esprit-Saint, résistant éloquemment, héroïquement, à tous les efforts des persécuteurs, qui, armés de la puissance publique, pouvaient tuer, mais non vaincre une pauvre femme.

« C'est du fond du cœur que je m'associe à la supplication émue et éloquente que vous adressez à l'héroïne chrétienne du IVe siècle, pour qu'elle nous protège dans nos jours mauvais, et nous aide à marcher sur ses traces ».

Dom A. du Bourg.
« O. S. B. »

***

La Fille de l'Aiguilleur, par M. Pierre Maël. — Un vol. in-8°, illustré de 60 gravures d'après Dutriac, broché, 3 fr. ; cartonné, tranches dorées, 6 fr. (Hachette et Cie, Paris).

L'héroïne du nouveau roman de Pierre Maël Marina, est la fille d'un ouvrier du canton du Tessin, Jacopo Rivallo. Mais ce nom italien dissimule en réalité un Français, Jacques Reyval, jadis injustement condamné dans son pays pour un crime dont il n'est pas coupable. Près de la station de chemin de fer à laquelle est attaché l'ouvrier s'élève un vieux château habité par un grand seigneur anglais d'allure antipathique qui garde auprès de lui et surveille un enfant chétif, dont il est le tuteur, son neveu, le jeune et très riche lord Richard Hackwood. Richard et Marina se rencontrent un jour par hasard et se lient d'une étroite amitié. Union providentielle : car c'est d'un même complot, ourdi par des mains puissantes et scélérates, qu'a jadis été victime le père de Marina et que le jeune lord tomberait bientôt victime à son tour, si le plus habile, le plus hardi et le plus dévoué des serviteurs ne veillait sur lui et ne démasquait le tuteur infâme. Intrigue fortement nouée, caractères profonds et nets, épisodes tour à tour pathétiques et pleins de

verve ; jamais le célèbre romancier n'a été plus heureusement inspiré, jamais il n'a su, avec plus de maîtrise, tenir le lecteur haletant dans l'impatience du dénouement attendu.

*
* *

La Sorcière du Vésuve (1808), par MM. Gustave et Georges Toudouze. — Un volume in-8°, illustré de 52 gravures d'après E. Zier, broché, 3 fr. ; cartonné tranches dorées, 6 fr. (Hachette et Cie, Paris).

La Sorcière du Vésuve est un de ces captivants récits où excella le talent du regretté Gustave Toudouze : c'est l'un des derniers qu'il ait conçus. L'action se déroule dans un milieu historique, qui est décrit de la manière la plus vivante : c'est le royaume de Naples au moment où Joseph Bonaparte d'abord, Murat ensuite cherchent à y établir la domination française. La *Sorcière du Vésuve*, vieille femme patriote que les populations entourent d'un respect superstitieux, est comme l'incarnation des passions qui animent les farouches paysans de la Campanie et de la Calabre Non moins frappants, non moins pittoresques sont les autres personnages du drame, soldats et officiers français, bandits et italiens, se mêlant, se heurtant au cours d'une action saisissante et mystérieuse.

*
* *

L'enfant de Saint-Marc, par M. B.-A. Jeanroy. — Un vol. in-8°, illustré de 50 gravures d'après Vogel, broché, 3 fr. ; cartonné, tranches dorées, 6 fr. (Hachette et Cie. Paris).

Celui qu'on appelle l'*Enfant de Saint-Marc* est un jeune homme, qui, ne sachant rien de ses parents et élevé au couvent de San-Marco, à Florence, il y a pris, en contemplant la fresque de Fra Angelico, le goût passionné de la peinture. Dès lors, protégé par les Médicis, élève favori de Benozzo Gozzoli, sa vie se trouve encore réchauffée, son génie soutenu par la douce et chaleureuse affection de deux jeunes filles, l'une dans laquelle la révélation de sa naissanee lui fait découvrir une sœur, l'autre, qui est sa fiancée. Autour des héros principaux du roman et des personnages secondaires, qui se détachent avec une netteté et un pittoresque étonnants, c'est Florence tout entière qui revit, la Florence du XVe siècle, toute frémissante de passion politique, toute illuminée d'intelligence et d'art ; et ce roman, si attachant et si délicat, est en même temps la plus brillante, la plus colorée et la plus exacte des reconstitutions historiques.

*
* *

A la Nouvelle librairie Nationale, (Paris, 15, rue de Rennes) ; Collection nos Maitres.

1° Joseph de Maistre, Considérations sur la France. — Essai sur le principe générateur des constitutions politiques. — Préface par le comte Bernard de Vesins.

2° Bonald. — Observations sur un ouvrage de Mme la Baronne de Staël ayant pour titre : Considérations sur la Révolution française. — L'Emigration. — L'Aristocratie et la Noblesse. — Le Gouvernement représentatif. — Le traité de Westphalie. — L'équilibre européen. — La fin de la Pologne. — Notice sur Louis XVI. — La question du Divorce. — La société et ses développements. — Pensées. — Préface par le Comte Léon de Montesquiou. — Chaque vol. in-18 jésus, 3 fr. 50.

Dans la collection Tradition-Progrès. Les rapports du Roi et du Peuple, dans l'ancienne France, par Henry Audière, (broch. in-16, Prix : 0 fr. 75).

Les Pays de France. — Collection des Écrivains régionaux. — Volumes déjà parus : Jean Nesmy : L'Ame Limousine. Au pays de la Chabrette. — Marguerite d'Escola : Les Sources claires. Au pays du Couserans. — Emile Moselly : La Vie lorraine. — Contes de la route et de l'eau Prix Goncourt 1907. — Henry Bordeaux : Promenades en Savoie. Le Caractère savoyard, Pèlerinages en Savoie, Contes savoyards. — Joseph Ageorges : Le deuil du clocher. Récits berrichons. — Roger Duguet : La Folie-Mauroy. Roman champenois, couronné par la Société des Ecrivains régionaux. — Pour paraître prochainement : Armand Praviel : Les routes de Gascogne. Contes et croquis de chez moi. Chaque vol. in-18, jésus, broché 2 fr.

ZZZ.

CHRONIQUE

Donation du plan du Temple au Musée Carnavalet. — Nous avons déjà parlé de la donation au musée Carnavalet d'un plan en relief de l'enceinte de la Tour du Temple telle qu'elle était en 1792. Mais on n'avait pas encore dit que la donation avait été faite et agréée par la Ville de Paris dans des conditions inspirées par le respect dû à la famille royale, qui font autant d'honneur au Conseil municipal dont dépend le musée, qu'à M. le baron de Mesnard, ancien diplomate, le généreux donateur de ce plan historique.

Le plan historique du Temple ne pouvait être en meilleures mains qu'en celles de la famille vendéenne de Maynard-Mesnard. Le chevalier de Mesnard fut tué en 1793 à la tête des paysans de son village au siège de Nantes. Le comte Edouard de Mesnard, chargé par Louis XVIII d'une mission secrète auprès du directeur Barras, arrêté à Passy où il venait d'être soigné d'une blessure reçue en combattant en Bretagne, fut conduit à la prison du Temple, condamné à mort par une commission militaire comme émigré rentré en France et fusillé à Grenelle, le 12 octobre 1797. Son frère, le comte Charles de Mesnard, compagnon d'exil de M. le duc de Berry, dernier grand prieur du Temple, devait, en 1832, donner à Madame, dont il était le premier écuyer, les preuves du plus chevaleresque dévouement.

A la suite d'une Exposition à Paris, où le plan du Temple avait figuré, on était venu, sans doute de la part de quelque milliardaire américain heureux d'enrichir ses collections d'une pièce unique, en offrir un prix extraordinaire à M. le baron de Mesnard, qui fit répondre que « dans sa famille, on ne faisait pas le commerce de reliques historiques ».

Le baron de Mesnard a pensé que dans un musée, le plan en relief du Temple serait plus à l'abri d'un incendie que partout ailleurs ; c'est ce qui l'a décidé à en faire don au musée Carnavalet.

Nous ne pouvons que l'en féliciter chaleureusement.

Chez nos Collaborateurs. — Les magnifiques collections de M. le Cte Raoul de Rochebrune viennent de s'enrichir d'un objet du plus haut intérêt. Il s'agit d'une housse ou tapis de selle de gala, avec ses fontes,

le tout couvert de broderies, or et argent à grand relief, et points variés, représentant des gentilshommes à cheval armés de pistolets et chassant avec leurs chiens au milieu d'entrelacs de grand style. Ces broderies sont fixées sur un velours de Gênes vert, lui-même appliqué sur un cuir souple. Le tout est d'une beauté et d une finesse de travail absolument remarquable. Ces broderies ont appartenu à un comte de Carné-Carnavallet, grand veneur du roi sous Louis XIV, et possesseur de l'hôtel Carnavalet avant la Révolution.

Nous félicitons bien vivement notre ami de Rochebrune de cette superbe acquisition.

La Vendée qui s'en va. — Le vieux *Pont des Sardines* de Fontenay-le-Comte, auquel se rattachent tant de souvenirs historiques, est définitivement condamné à disparaître. Ainsi en a décidé le progrès moderne, ennemi du pittoresque et de la poésie des choses du passé. En vain, le Comité des Sites et Monuments de la Vendée a protesté contre cette condamnation brutale. Le verdict est, dit-on, sans appel. C'est encore un débris de l'ancienne capitale du Bas-Poitou qui s'en va !

Sur les Côtes de Vendée. — Une Communication a l'Académie des sciences. — Le 30 décembre dernier, M. le professeur Joubin et M. Guérin ont communiqué à l'Académie des Sciences des cartes de gisement de mollusques comestibles (huîtres et moules) des côtes de la Vendée.

D'après ces savants, il faudrait interdire de façon absolue, mais de temps en temps seulement, la pêche. Cette interdiction n'aurait pour but que de protéger les bancs d'huîtres, la provision des moules étant inépuisable.

Et, en somme, il n'y a à tirer de là qu'une seule conclusion : à savoir qu'il ne faut prohiber la pêche des huîtres dans la baie qu'à des intervalles assez éloignés.

Les pêcheurs peuvent donc dormir tranquilles ; rien ne sera changé à ce qui existe. Pourtant, il ne faudrait pas, que les périodes d'interdiction se prolongent trop, pour ne pas nuire à l'industrie ostréicole et surtout aux marins.

Les auteurs du rapport semblent croire que « l'huître portugaise » ne pourra jamais dépasser le cap des Aiguilles et le régime des Barges, pour gagner au Nord l'estuaire de la Gachère, l'embouchure de la Vie et plus tard la baie de Bourgneuf. Peut-être ont-ils raison, puisque « portugaise » ne dépasse pas à l'heure présente la rivière de Talmont ? Mais la Forêt d'Olonne, au niveau du hâvre de la Gachère, n'est peut-être pas tout à fait à l'abri — de par les conditions mêmes du rivage — de l'invasion de l'huître méridionale !

La côte des Sables à Fromentine n'est peut-être pas aussi inhospitalière

pour la « Portugaise » qu'on a voulu le dire ; et, par suite, il ne faut pas dans la baie de Bourgneuf dormir sur ses deux oreilles, il faut veiller l'ennemi ! Certes, il n'est pas prêt à apparaître. Mais ne nous y fions pas trop et en tout cas, surveillons-là au passage des Thermopyles : je veux dire au fort Saint-Nicolas de la Chaume.

Découvertes archéologiques. — En travaillant au nivellement des douves autour du château de Noirmoutier, des ouvriers viennent de mettre à découvert un mur qui semble être, d'après certains croquis, l'escarpe de la douve du château. Ce mur est découvert sur une dizaine de mètres de longueur et sur une hauteur de 60 centimètres environ au-dessus du nivellement. Il a été décidé d'attendre le passage de l'architecte, avant de continuer les travaux.

— En labourant son champ du Cormier, M. Renard, fermier à Moulin-Neuf, a mis à jour l'orifice d'un souterrain qui doit être prochainement exploré.

Le Congrès des sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne, le mardi 24 avril 1908, à deux heures précises. Ses travaux se poursuivront durant les journées des mercredi 22, jeudi 23, et vendredi 24 avril.

Notre érudit collaborateur, M. l'abbé Baraud doit y lire un travail savamment documenté sur l'*Instruction primaire en Bas-Poitou avant la Révolution* que nous publierons dans un numéro ultérieur.

Le Congrès de la Société préhistorique de France se tiendra cette année à Chambéry du 24 au 30 août.

Parmi les membres du Comité figurent nos collaborateurs M. le docteur Marcel Baudouin, et M. le docteur Atgier.

Monument Dugast-Matifeux. — Le coût du monument Dugast-Matifeux s'élève à 5.000 fr., dont 3.500 fr. pour le buste confié à M. Georges Bareau, sculpteur à Neuilly-sur-Seine, et 1.500 fr. pour le piédestal confié à M. Olivier Auvynet, granitier à Montaigu.

Cette dépense est couverte, savoir :

1°. Par la ville de Montaigu, à concurrence de 1.500 fr. ; 2°. Par la ville de Nantes, 1.000 fr. ; 3°. Par une subvention du ministère des Beaux-Arts, 1.000 fr. ; 4°. Par M. Clémenceau, président du conseil, 500 fr. ; 5°. Par des souscriptions particulières, 1.000 fr.

L'inauguration n'aura lieu qu'après Pâques.

Société des Antiquaires de l'Ouest. — Le bureau pour l'année 1908 est constitué comme suit : *Président* : M. Levillain, Professeur au Lycée ; *Vice-Président* : M. Rambaud, Pharmacien en chef des Hôpitaux de Poitiers ; *Secrétaire* : M. Ginot (Emile), Conservateur de la Bibliothèque municipale ; *Vice-Secrétaire* : M. de Roux, Avocat à la Cour d'appel ;

Questeur : Le R. P. de la Croix ; *Trésorier* : M. de la Bouralière, *Bibliothécaire-archiviste* : M. Boissonnade, Professeur à la Faculté des Lettres.

Un survivant de Reischoffen. — Ils deviennent de plus en plus rares les survivants de la célèbre charge de Reischoffen. L'île de Noirmoutier est fière de posséder un de ces vieux braves : M. Joseph Bézeau, modeste cultivateur qui, malgré ses 60 ans, est robuste et solide.

Bézeau ne reçut aucune égratignure dans la mêlée infernale, et il se demande comment il put échapper à la grêle de projectiles qui sifflaient dru et sonnaient sur les cuirasses.

Il eût les deux rênes de son cheval coupées au niveau de la main, le cimier de son casque et son pantalon transpercés par des balles. Après Reischoffen, Bézeau fut dirigé avec les débris de la brigade Michel, sur Sedan ; prisonnier de guerre, il fut emmené à Stettin (Allemagne).

Après la paix, il rentra en France et s'engagea comme volontaire à l'armée de Versailles.

Le gouvernement lui a décerné dernièrement la médaille des pompiers, mais une autre décoration, la médaille militaire, ne ferait-elle pas mieux sur la poitrine de ce glorieux vétéran ?

Syndicat de voyages en Poitou. — Notre vaillant ami M. Jules Robuchon, auteur des *Paysages et Monuments du Poitou* vient avec quelques poitevins, ayant comme lui le culte du sol, de ses beautés naturelles et de ses curiosités archéologiques, de jeter les bases d'un *Syndicat d'initiative de voyages en Poitou*, pour la réussite duquel nous faisons les vœux les plus sympathiquement sincères.

Le grand Prix de Rome. — Parmi les admis définitifs pour le Grand Prix de Rome (architecture) nous somme heureux de trouver le nom de M. Maurice Durand, des Sables-d'Olonne, classé comme logiste avec le n° 2.

Tous nos compliments.

Palmes académiques. — Tous les Vendéens de Paris comme de Vendée ont admiré les œuvres de M. Rousseau-Decelle et applaudi aux succès de ce jeune artiste de grand mérite.

Ils se réjouiront tous avec nous en apprenant que le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts vient de récompenser le beau talent de notre distingué compatriote en lui décernant les palmes académiques.

Nous félicitons de tout cœur M. Rousseau-Decelle de cette distinction, que de plus belles suivront certainement, en même temps que la gloire et la renommée succéderont aux prix et aux récompenses.

Exposition artistique. — Notre érudit confrère M. Henri Clouzot a organisé au Musée Galliera à Paris une intéressante exposition relative à la toile imprimée et à sa tradition en France.

Conférences. — Mme La Marquise de Lespinay a fait au nom de la Ligue des femmes Françaises, plusieurs conférences très applaudies à Mareuil-sur-Le-Lay, à Mortagne-sur-Sèvre, à la Châtaigneraie et aux Clouzeaux, sur la *Défense de la foi des ancêtres dans l'âme de nos enfants.*

— Notre collègue, M. l'abbé Bleau, de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, a fait à Niort une remarquable conférence sur Mme *de Maintenon* petite-fille d'Agrippa d'Aubigné, qui naquit, on s'en souvient, dans le vieux donjon Niortais, dont la sombre et majestueuse silhouette se mire encore dans les eaux voisines de la Sèvre.

— M. Rado du Matz a fait, le 15 mars, à la salle Rochebrune, sous la présidence de M. le Vicomte H. du Fontenioux, une conférence des plus intéressantes sur L'*Impôt sur le Revenu et ses conséquences vexatoires.*

— Le dimanche 22 mars, au théâtre de Fontenay-le-Comte, M. le Dr Marcel Baudouin, notre savant collaborateur, a fait une curieuse conférence sur « les Bijoux préhistoriques et historiques de la Vendée », à l'aide de projections lumineuses.

— Au même théâtre, Me David, avocat, docteur en droit à Fontenay, a, quelques jours avant, éloquemment conférencié sur *le Divorce.*

Nos compatriotes. — M. le docteur Jean Ballereau, fils de M. Ballereau, architecte bien connu dans toute la Vendée, a obtenu pour la deuxième fois le prix Guépin et une médaille. Il était chef de clinique ophtalmologique à l'Hôtel-Dieu de Nantes.

Nous le félicitons bien sincèrement, ainsi que son frère, M. Jacques Ballereau, élève de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts (section d'architecture), qui a obtenu une 1re seconde médaille et a été classé deuxième dans un concours pour une contruction d'hôtel-de-ville.

— Nous apprenons également avec plaisir que M. Hector Hurtaud, architecte, vient d'être diplômé par le Gouvernement. Cette distinction est la juste récompense du travail continu et persévérant, plusieurs fois médaillé d'ailleurs, de notre compatriote, auquel nous offrons nos sincères félicitations.

— Notre distingué compatriote, M. le lieutenant de Boisfleury, qui publia précédemment dans la *Gazette de France* des chroniques militaires si justement appréciées, fait partie du nouveau journal quotidien qui vient de paraître sous le titre de l'*Action Française.*

— M. Gomart, gendre de notre excellent ami M. Rampillon de la Largère, vient d'être promu Inspecteur des Eaux et Forêts.

Nos meilleures félicitations.

— D'après les dernières nouvelles communiquées au Ministre des

Affaires étrangères par le gouvernement Péruvien, M. Eugène Robuchon, le vaillant explorateur vendéen, aurait été victime d'une tribu sauvage de l'Amérique du Sud.

Nous prenons une vive et cordiale part à la légitime douleur des siens.

Charité. — Le 8 février 1908, à deux heures et demie, chez la comtesse de Kersaint, présidente de l'Union mutualiste des Françaises et de l'Union centrale mutualiste, 1, boulevard de Latour-Maubourg, s'est tenue devant une nombreuse assistance, l'assemblée générale annuelle de ces deux associations.

Après le rapport général, lu par Mme Launey, sur les travaux de l'Union mutualiste des Françaises, les présidentes des diverses sections, ont entretenu l'assemblée du développement de l'œuvre dans leur région. Nous avons particulièrement remarqué dit le *Soleil*, les rapports de Mme de Verninac de Saint-Maur, sur le Périgord : de Mme la marquise de Lespinay sur la Vendée; de Mme Le Tourneur d'Izon, sur le Calvados.

Un cinquantenaire. — Les catholiques Fontenaisiens ont fêté le 19 mars le cinquantième anniversaire de l'entrée dans l'enseignement de Mlles Garnier et Martineau, qui dirigent avec tant de zèle l'*Asile* de la paroisse Saint-Jean.

M. Robert du Botneau, président du Comité des Ecoles libres, a fait un délicat éloge des vénérés Cinquantenaires, et M. le chanoine Ménard, supérieur de Sainte-Marie, a lu une poésie du plus touchant intérêt.

Notes d'art. — M. Ernest Guyonnet, le compositeur vendéen bien connu, directeur du Comptoir Général de Musique et Instruments, vient d'éditer sous le titre : « Le Salon Musical » un luxueux album pour piano, contenant une sélection de dix morceaux d'auteurs favoris. Cette série sera continuée.

M. Guyonnet, qui recueille en ce moment des chansons vendéennes dans notre Marais, doit très prochainement donner à la gravure une valse très berceuse et très mélodique qui sera certainement un très gros succès.

Botrel a Fontenay. — C'est devant une salle comble et des mieux composée que Botrel et les artistes de sa troupe ont donné cet hiver une fort jolie repésentation à Fontenay.

Botrel est certes accoutumé aux applaudissements ; malgré cela, il a dû être satisfait des Fontenaisiens, qui ne lui ont pas ménagé leurs bravos ! On peut dire que du commencement à la fin il a été l'objet de la plus chaleureuse ovation.

Au Congrès National de J. C. qui s'est tenu fin mars à Angers, la Vendée était brillamment représentée. Citons notamment parmi nos compatriotes présents : MM. Yves de Monti de Rezé, Gallet, Robert Boux de Casson, Arnaud, Couteau, etc...

Une Soirée musicale des plus charmantes a eu lieu le 27 février, dans l'hôtel de M. de Chaillé, à Fontenay. Le programme, merveilleusement composé a été exécuté d'une façon remarquable. Parmi les interprètes les plus applaudis citons : Mlle M. A. de Chaillé, une jeune poétesse déjà de grand mérite, Mmes Lucas, Guéry, Bodin, Mlles Pichard de la Caillère et de la Rocque-Latour. Du côté des hommes, MM. Robert du Botneau, Strauss et du Fontenioux.

L'Orphéon de Fontenay vient à la suite de la mort de M. G. Gandriau de procéder au renouvellement de son bureau. Ont été élus : MM. le Dr Guéry, président ; Hervineau et Espierre, vice-présidents ; Rousseau, avoué,membre de la Commission; Vexiau, secrétaire, et Escurat, trésorier.

Donation testamentaire. — Par testament, daté de 1891. M. Georges Gandriau a fait à diverses Sociétés fontenaisiennes les dons suivants : 5000 francs et son matériel existant, à la Lyre Fontenaissienne ; 500 francs à l'Orphéon ; 500 fr. à la Société de Gymnastique la Fontenaissienne ; 500 francs à la Société mixte de Tir.

La Fête des Anciens Combattants de 1870-71. — Comme les années précédentes, les anciens Combattants de 1870-71 ont célébré leur fête annuelle le 19 janvier.

Dans la soirée, un cortège, formé par les Sapeurs-Pompiers avec tambours et clairons en tête, les Anciens Combattants, les Vétérans et les Conscrits de la classe 1907, est allé déposer une palme au Monument commémoratif de la rue de la République.

M. Normand, président des Anciens Combattants, et M. Epardaud, fils, comme président des Conscrits, ont prononcé deux allocutions patriotiques très applaudies.

A la Salle Fémina. — La *Société artistique et littéraire de l'Ouest* a organisé une charmante exposition artistique du 2 au 13 mars. Elle fut très intéressante, bien que ne comprenant qu'un nombre assez restreint d'œuvres. Deux artistes vendéens y ont participé avec un succès mérité.

M. Milcendeau donnait deux pastels : l'un surtout, la *Prière*, est tout à fait remarquable par la pensée et la facture ; le second, étude de personnages un peu confuse peut-être, renferme les qualités ordinaires de coloris du pastelliste de Soullans.

M. Guéniot, le maître statuaire, présentait trois œuvres : une reproduction en porcelaine de Sèvres de sa statue *Doux rêve*, et deux beaux bustes de marbre tout à fait remarquables : la *Femme au voile* et une *Rieuse*. On retrouve dans ces marbres toutes les qualités de l'auteur, la délicatesse, une élégance rare et un amour de la simplicité vraie qui sont la marque des sincères, des grands artistes.

CARNET MONDAIN

FIANÇAILLES

On nous fait aimablement part des fiançailles de Mademoiselle Marguerite AULNEAU de la TOUCHE, fille du distingué conseiller général de la Châtaigneraie et de Mme Paul Aulneau de la Touche, née Brillaud avec le vicomte Guy de MONTILLET de GRENAUD, lieutenant au 10e hussards, en garnison à Bordeaux.

Le mariage sera célébré à la Châtaigneraie, le 23 avril.

— Nous recevons également la nouvelle du mariage prochain de Mlle Véronique de MONTI de REZÉ, fille du dévoué et sympathique conseiller d'arrondissement de Pouzauges, avec M. Charles de la VIEUVILLE, fils de l'ancien Colonel de Cavalerie de ce nom.

Nous apprenons de même avec le plus vif plaisir le mariage prochain du comte Jehan d'ELBÉE, fils de notre excellent ami, M. le marquis d'Elbée, et de la marquise née Hoskier, avec Mlle Ysabel ARCOSY CUADRA, fille de M. Santiago Arcos, chambellan de S. M. Catholique, et de Mme née de Cuadra.

Nos meilleurs vœux aux jeunes fiancés et nos plus sincères félicitations à leurs familles.

MARIAGES

Le 21 février, a été béni en l'église Notre-Dame de Fontenay-le-Comte le mariage de Mlle Lisette FILUZEAU, fille de M. Filuzeau, architecte, officier de l'Instruction publique et de Mme Filuzeau, avec M. Maurice FERRAND, pharmacien de 1re classe, à Fontenay.

— Au début de mars, a été célébré, dans la jolie et antique église de Tourgéville (Calvados), le mariage du vicomte Georges du CHAFFAULT, petit-fils du général vendéen et arrière-petit-neveu de l'amiral, avec Mlle Marguerite BLONDEL, fille de l'ancien sénateur du Havre bien connu.

La bénédiction nuptiale a été donnée aux époux par Mgr Lemonnier, évêque de Bayeux et Lisieux, qui a prononcé une belle et touchante allocution.

Les témoins du marié étaient : le comte du Chaffault, son frère, et la comtesse Régis de La Fare ; ceux de la mariée : M. Albert Blondel, avocat à la cour de Rouen, ancien bâtonnier de l'ordre, son cousin, et Mme Bréard.

NÉCROLOGIE

Mme Henri de LATTRE née Clemence de JOANNIS, décédée à Poitiers, le 14 novembre 1907 dans sa 91e année.

Cette mort a mis en deuil les familles Auvynet, de Lattre de Tassigny, de la Débutrie, de la Rousselière, de Villedieu, etc... auxquelles nous adressons nos meilleures condoléances.

M. L'abbé Charles VIAUD, ancien curé de Beaulieu-sous-la-Roche, décédé à Cugand, le 22 décembre 1907, à l'âge de 84 ans.

M. Georges TREUTTEL, décédé au château de la Girardie, près Sérigné, le 28 décembre 1907, à l'âge de 53 ans.

Cette mort met en deuil les familles Treuttel, Baron, Puichaud etc... auxquelles nous adressons de nouveau nos plus respectueuses sympathies.

M. L'abbé Goulpeau, curé de Bazoges-en-Pareds, a célébré dans la *Vendée*, la vie calme, mais non sans mérites, de cet homme de bien auquel nous étions attaché par les liens d'une vieille amitié d'enfance.

M. Georges GANDRIAU, décédé subitement à l'âge de 55 ans, le 30 décembre 1907. A ses obsèques, auxquelles assistait la ville de Fontenay tout entière, de nombreux discours ont été prononcés par MM. le sous-préfet de Fontenay, Guillemet, député, Hervineau, Normand, etc... qui tous ont célébré à l'envi la générosité et le dévouement du regretté défunt pour la population Fontenaisienne.

Nous devons ici un particulier hommage à sa mémoire ; car M. Georges Gandriau eut toujours le culte des gloires Fontenaisiennes, — la jolie fête organisée par lui en l'honneur du général Belliard en est une preuve toute récente.

M Gandriau était un bibliophile et un amateur d'art ancien de beaucoup de goût. Il possédait notamment une fort curieuse collection d'anciens bijoux du Poitou et de la Vendée.

Sa perte nous a été très vivement sensible.

M. Hubert de FONTAINES, décédé en son château de Sérigny, près Foussais, le 1er janvier 1908 en sa 45e année.

Ses obsèques ont eu lieu le 4 janvier en l'église de Foussais, au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis.

Le cierge d'honneur était porté par M. Martial Joffrion, fils ; les cordons du poêle étaient tenus par : MM. Rampillon de la Largère, fils, comte de Jousselin, docteur Bourasseau et un fermier, M. Proteau.

Le deuil était conduit par MM. Raymond de Fontaines, député, et son fils, Mme R. de Fontaines et Mlle Denise de Fontaines ; MM. de la Couture, Nicard des Rieux, Rado du Matz, René de Fontaines, Guy de Fontaines, de Bodard, capitaine Blacque-Bélair, comtesse de Puyberneau, Jean de Fontaines, M. et Mme Pierre de Fontaines.

Nous offrons de nouveau à notre excellent ami M. Raymond de Fontaines, député de la Vendée, et à tous les siens, l'expression de nos meilleures sympathies.

Mme Charles EON-DUVAL, née Jeanne-Aimée-Marie VIAUD-GRAND-MARAIS, décédée à Nantes le 6 janvier 1908 dans sa 45e année.

Nous renouvelons à notre éminent collaborateur M. le docteur Viaud-Grand-Marais l'expression de nos plus douloureuses condoléances.

M. Charles BIGLER, officier d'administration de la marine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, et décoré de la médaille coloniale, décédé le 7 janvier à Luçon, où il avait pris sa retraite.

Au cimetière, M. le Commandant de Maynard, au nom de l'Amicale des retraités, a fait un éloquent éloge du regretté défunt.

M. l'abbé Philadelphe SIONNEAU, curé de Monsireigne, décédé le 12 janvier 1908, à l'âge de 39 ans, après une longue et douloureuse maladie chrétiennement supportée.

A ses obsèques, notre ami M. Jacques de la Débutrie, a célébré en termes éloquents les éminentes vertus du regretté défunt.

Mme Benjamin MINGAUD, née Adélina Guibot, décédée à Chaillé-les-Marais, le 20 janvier 1908, dans sa 82e année.

Cette mort met en deuil les familles Mingaud, Favreau, Galliot, Blé, etc., auxquelles nous renouvelons nos plus vives condoléances.

M. Dominique HILAIRE, ancien zouave pontifical, ancien combattant de l'Année terrible, décédé le 21 janvier 1908, à l'âge de 62 ans.

Au cimetière, M. Decker, président des Anciens combattants, a prononcé l'éloge du vaillant défunt.

M. André de LIVONNIÈRE, ancien maire de Saint-Hilaire-de-Mortagne, décédé en son château de la Plissonnière, le 21 janvier 1908.

C'est une perte considérable pour le pays de Mortagne, dont il était l'un des plus généreux bienfaiteurs.

M. l'abbé Léon ROBIN, ancien curé de l'Arguillon-sur-Vie, décédé à Saint-André-Goule-d'Oie, le 26 janvier 1908, à l'âge de 66 ans.

M. Abel GAUDIN, clerc minoré, décédé à l'âge de 27 ans, à Beaulieu-sous-la-Roche, le 26 janvier 1908.

Mme Olympe de LINIERS, veuve de M. Marie HOULIER de VILLEDIEU, décédée au château de la Baudière, commune de la Réorthe, dans sa 81e année, le 25 janvier 1908.

Nous prions notre excellent ami, Henri de Villedieu, et tous les siens, de croire à la part bien vive que nous avons prise à leur douleur.

Mme BOUIN, épouse de M. le Dr Jules BOUIN, décédée en son logis de la Feuilleterie, de Mouchamps, le 30 janvier 1908.

Chrétienne ardente, elle était le soutien généreux de toutes les bonnes œuvres du pays.

Vendéenne fidèle, elle était attachée à tous les grands souvenirs de la terre natale, et aimait à en évoquer les pages glorieuses.

Nous adressons au docteur Bouin, et aux familles Mosnay, Hénault et Trémant que cette mort met en deuil, nos condoléances les plus sincères.

Mme ESGONNIÈRE du THIBEUF, née Elise-Marie Gourraud de la Proustière, décédée au château du Thibeuf dans sa 52e année. Cette mort si cruellement subite a mis en deuil les familles Esgonnière, Rampillon, Aulneau, de Grancourt, Rousselot, Gomart, Chabot de Péchebrun, de Pontlevoye, de la Vrignais, Gourraud etc... que nous assurons de nos respectueuses et meilleures sympathies.

M. Jean-André-Paul RICARD, lieutenant au 3e chasseurs d'Afrique tué glorieusement à l'ennemi, au combat de Dar Sebah (Maroc), le 2 février 1908 à l'âge de 25 ans.

Nous adressons à sa famille et particulièrement au comte et à la comtesse Jean de Tinguy du Pouët, l'expression de nos plus vives condoléances, et celle aussi de notre profonde admiration pour la mort glorieuse du jeune héros qu'ils pleurent, et dont ils ont le droit de se montrer fiers.

M. l'abbé Auguste POUDRA, ancien curé de Nieul-sur-l'Autise, décédé à Saint-Jean de Fontenay-le-Comte, le 11 février 1908, dans la 82e année de son âge et la 49e de son sacerdoce.

M. Octave BERTIER, officier de la Légion d'Honneur, ancien lieutenant-colonel d'artillerie territoriale, ancien maire de Saint-Mesmin, décédé à l'Enardière, le 18 février 1908, à l'âge de 73 ans.

Mme Julien BRUNETIÈRE, née Delphine JOUFFRION, décédée le 8 mars dans sa 86e année, à Bazoges-en-Pareds.

Mme Brunetière était veuve de l'ancien magistrat et iconophile distingué que beaucoup de nos lecteurs ont connu à Fontenay. Elle était également la tante de l'éminent et regretté académicien de ce nom.

M. Edmond VALENCIENNE, décédé à l'âge de 71 ans, à Sainte-Flaive-des-Loups, le 12 mars 1908.

Ses obsèques ont été célébrées, le 16 mars en l'église de Sainte-Flaive, au milieu d'une foule nombreuse et recueillie.

Au cimetière, M. le comte de La Roche-Saint-André a fait en termes émus l'éloge du regretté défunt.

Nous offrons à Mme et Mlle Valencienne, au docteur et à Mme Pineau, l'assurance nouvelle de nos meilleures et plus douloureuses sympathies.

*
* *

Le 30 mars 1907, à La Tranche, ont été célébrées d'imposantes funérailles au cavalier Rousseau, du 5e chasseurs d'Afrique, tué avec le cavalier de Kergorlay, au combat de Ber-Rechid, en défendant le corps du lieutenant Ricard.

Des discours émouvants ont été prononcés par MM. Pacaud, conseiller général ; Chauveau, maire ; de Villaret, colonel du 93e, qui avait épinglé sur le drap mortuaire la médaille militaire et déposé sur le cercueil, une couronne offerte par le ministre de la guerre.

BIBLIOGRAPHIE

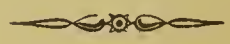

Le *Correspondant* a publié dans l'un de ses derniers numéros un article des plus brillants du regretté comte Hilaire de Lacombe sur les « Figures Vendéennes ». Je trouve dans cette étude une page superbe sur la Vendée elle-même. « Gardée par ses bois fourrés et ses chemins creux, la Vendée, dit M. de Lacombe, avait passé le dix-huitième siècle dans une sorte de retraite, derrière ces murailles formées par la Nature ; la société s'y était conservée saine, réglée, pacifique, telle que la Nature elle-même l'avait faite sous l'action de Dieu et du temps. Ce qui avait corrompu ne l'avait pas atteinte, pas même effleurée. Elle n'avait connu les changements introduits et les écroulements consommés que par l'éclat de la Révolution. Versailles, où se décomposaient, parfois se déshonoraient les familles et où se dévoraient les fortunes, n'avait été à cette simple et forte Vendée qu'un conte lointain des *Mille et une Nuits*. La plupart de ses gentilshommes étaient restés chez eux, dans leurs gentilhommières, avec leurs paysans. Telles M. Le Play retrouvait encore en 1825 ces provinces de l'Ouest ; telles, trois cents ans auparavant Montaigne les avait devinées. »

Hélas ! nous n'en sommes plus là !

— A l'occasion du Carême 1908, Mgr Catteau a donné dans la *Semaine Catholique de Luçon*, du 29 février, une très remarquable *Lettre pastorale* sur *L'enseignement de la Doctrine Chrétienne.*

— Nous avons reçu de notre éminent ami, le charmant romancier Charles Foley, trois volumes du plus captivant intérêt et ayant pour titres : *Les Colonnes Infernales*, *Histoire de la Reine de Bohême et de ses Sept châteaux*, et *Tuteur*, dont nous nous proposons prochainement de donner sous la rubrique *Livres Nouveaux* un compte-rendu détaillé.

— Notre éminent collaborateur, M. le Dr Viaud Grand-Marais dont nos lecteurs connaissent la science profonde et le labeur infatigable vient de nous donner une forte jolie plaquette illustrée sur les *Grottes de l'Ile d'Yeu*, dont la découverte est due particulièrement à M. l'abbé Caille, vicaire du Port et à M. Ch. Gaborit son intrépide et fidèle compagnon

d'exploration. (Brochure in-8° de 21 pages. Dugas et Cie, 5, quai Cassard, Nantes).

— M. le Dr Viaud-Grand-Marais vient également de faire paraître une seconde édition de son très précieux *Guide du Voyageur à l'Ile d'Yeu* avec aquarelles de Em. Marin.

— Dans la *Revue de Bretagne* (n° de février 1908), nous trouvons un très intéressant compte-rendu des fêtes qui eurent lieu à Nantes le 15 décembre 1907, en l'honneur du cinquantenaire de notre excellent confrère breton.

Notre ami, le marquis de l'Estourbeillon nous avait aimablement convié à cette solennité littéraire à laquelle nous avons eu le regret de ne pouvoir assister.

Nos sincères remerciements à l'aimable directeur de la *Revue de Bretagne* qui, dans son discours, a bien voulu ne pas oublier le signataire de ces lignes en évoquant le souvenir des anciens collaborateurs de la *Revue de Bretagne*.

— Notre distingué compatriote, M. René Riou, vient de nous offrir la remarquable thèse de doctorat en droit qu'il a consacrée aux *Marais desséchés du Bas-Poitou*. Nous nous bornons aujourd'hui à adresser à M. Riou nos remerciements et nos félicitations bien sincères pour le travail de haute érudition que nous lui devons, nous réservant d'en faire une critique complète dans un prochain numéro.

— Notre excellent confrère et ami Me Henri Bazire, avocat à la Cour d'appel de Paris, vient de faire tirer à part (Paris, Librairie Générale de droit, 1907, in-4°, 32 pages), la très remarquable plaidoirie qu'il prononça le 11 mai 1907 devant le tribunal de la Seine dans l'affaire dites des « fiches » contre le général Peigné. Cette plaidoirie qui a paru initialement dans la *Revue des Grands Procès Contemporains*, est une merveille de fine ironie et de haute éloquence judiciaire.

— A lire dans le dernier bulletin de la *Société d'Emulation de la Vendée* (1907) : Essais historiques sur les baronnies du Nord-Ouest du Poitou comprises dans les Marches dites de Bretagne et de Poitou (*suite*), par M. G. Loquet ; — une Etude sur les voies romaines en Bas-Poitou et pays circonvoisins par M. Louis Brochet ; — la Naissance curieuse de Claude-Antoine-François-Jacquemet-Gaulthier d'Ancyse, trente-cinquième évêque de Luçon par M. E. G. ; — Les mégalithes du Brandeau, Bretignolles (Vendée) par M. le Dr Marcel Baudouin ; — quelques documents inédits sur Goupilleau de Montaigu par M. G. Loquet ; — et enfin la Commune de Noirmoutier pendant la Révolution. — Première tentative de Charette contre Noirmoutier, par M. L. Troussier.

— Notre distingué collaborateur M. Etienne Clouzot a publié dans le « Bulletin de la Société de géographie » une étude sur des cas récents d'érosion sur les côtes du Poitou et de Saintonge. Il décrit notamment, avec une carte à l'appui, les érosions qui se sont produites au cours du dix-neuvième siècle, dans les parages de la Coubre, au nord de Royan, entraînant les disparitions successives de deux phares, dont le dernier s'est écroulé dans les flots il y a huit mois, et laissant la mer recouvrir 1.500.000 mètres carrés de terrains.

Le travail de M. Etienne Clouzot est une intéressante contribution à l'histoire géologique de notre région.

— Sous le titre : *La Révolution à Barbâtre, de 1793 à 1794*, l'*Echo de Saint-Philibert de Noirmoutier*, publie d'intéressantes notes de M. Aimé Thibaud, cultivateur à Barbâtre, sur les événements tragiques dont l'île fut le témoin pendant la Révolution.

— Nous avons lu avec plaisir dans le n° de mars de la *Revue Contemporaine* un article de notre très distingué compatriote M. Paul Bruzon, sur *Les forces cachées de l'Islam.*

Nous croyons savoir que cet article peut être considéré comme une sorte de préface au prochain roman de M. Bruzon dont personne n'a oublié *la Poupée d'Argile.* Ce nouveau roman va paraître incessamment sous le titre de *Soleil d'Islam.*

Nous profitons de l'occasion pour signaler à nos lecteurs l'ingénieuse idée de la *Revue Contemporaine* dont le prochain n° sera consacré à *l'Allemagne moderne* et tout entier rédigé par des écrivains allemands. Certainement ce n° nous apportera de curieuses révélations sur la mentalité de nos voisins d'au-delà du Rhin.

— M. Edmond Lemière, de Saint-Brieuc, continuant la publication de sa très précieuse *Bibliographie de la Contre-Révolution dans les provinces de l'Ouest ou des Guerres de la Vendée et de la Chouannerie*, vient de faire paraître le 4e fascicule (lettre F.). Grand-in-8° Paris, Champion 1907.

— Notre infatigable et érudit collaborateur Jehan de la Chesnaye collectionne les sobriquets maraîchins et recueille les vieilles chansons locales que doit mettre en musique M. Guyonnet, le sympathique compositeur Yonnais.

Il met également la dernière main à un travail sur La *Tradition Vendéenne dans Rabelais*; ce travail est destiné à la *Province* de M. de la Villehervé.

— Notre savant collaborateur, M. Paul Legrand, a commencé dans le « *Pays d'Arvor* » une intéressante étude sur *Oxford* (*esquisse d'une Université anglaise*).

— M. Henri Clouzot a publié dans les *Etudes Rabelaisiennes*, année 1907, n° 4, un curieux article sur *Rabelais à Fontenay-le-Comte et le prétendu acte de 1519.*

— Notre distingué compatriote M. l'abbé Eudes, directeur de l'Institution Sainte-Marie de Cholet, vient de réunir en une élégante brochure ayant pour titre « *A la mémoire de M. l'abbé Eugène Bossard* » (Cholet, Gaultier, in-8°, 48 pages 1908), les différents discours et articles prononcés et écrits à l'occasion de la mort de notre éminent et regretté collaborateur.

Comme le dit fort bien M. l'abbé Eudes, en manière de finale, en lisant ces discours on peut se convaincre que M. l'abbé Bossard n'est pas mort tout entier. Il vit dans le cœur de ceux qui l'ont bien connu et qui l'ont beaucoup aimé, et nous sommes heureux et fier de nous compter parmi ces derniers.

— Nous venons de recevoir les *Mémoires de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres* (année 1907). Ce volume contient, entre autres travaux intéressants, l'*Appel d'un ban de 400 gentilshommes du Haut et Bas-Poitou*, du 15 janvier 1703, pour la défense des côtes du Poitou, Saintonge, pays d'Aunis et Iles adjacentes.

Dans cet appel, que publie M. de Saint-Marc, figurent les noms de MM. de Bessay, de Neufchèze, de Mouillebert, de la Rochebrochard d'Auzay, Grellier du Fougerou, Piniot de la Largère, Grimouard de Saint-Laurent, Suzannet de la Chardière, Maynard de la Claye, Prévost de la Boutetière, Texier de Saint-Germain-l'Aiguiller, Suyrot du Mazeau, Robert de Lézardière, Buor de la Voy, de Rorthays des Touches, Esprit Baudry d'Asson, de Rouault, Querqui de Challais, Lebœuf des Moulinets, de Tinguy, etc...

— Dans la *France Médicale* du 10 janvier 1908, notre distingué compatriote, M. Pierre Rambaud, pharmacien en chef des hôpitaux de Poitiers, qui publiait lui-même, il y a peu, un savant travail sur la Pharmacie en Poitou, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, a fait une élogieuse critique et une analyse raisonnée de « la belle et substantielle étude » consacrée par notre érudit collaborateur, M. Raymond Louis à l'*Art de guérir à Fontenay-le-Comte aux XVIe et XVIIe siècles.*

— Mme la comtesse Miron d'Aussy prépare un nouveau roman qui aura pour titre l'*Inutile Révolte*, et dont l'intérêt promet d'être considérable. Nous en ferons l'analyse et la critique aussitôt que paru.

— Notre excellent ami A. de Châteaubriand va, nous assure-t-on, collaborer d'une façon suivie à la *Revue Bleue*.

Nous lui adressons nos meilleures félicitations.

— Erudits et généalogistes attendent impatiemment la suite de la nouvelle et si intéressante édition du *Dictionnaires des familles du Poitou.*

La parole est à l'excellent éditeur poitevin M. Oudin.

— Le bon critique littéraire A. Barrau vient de donner à la Revue *La Société Nouvelle,* sous le titre : *Chez le libertaire Grandjouan*, une étude dans laquelle il envisage l'artiste et l'homme dans l'intimité.

Le dessinateur de l'*Assiette au Beurre,* du *Rire*, de la *Voix du peuple*, etc., etc., est un fervent de la station balnéaire de Sion où il vient chaque année, se revivifier pour recommencer la lutte en faveur des Opprimés et des Déshérités.

— Du même, une jolie piécette en vers *Repas de Baptême*, dédiée au jeune André Dodin, et empreinte d'un charme tout intime.

— Notre excellent collaborateur M. Léon Ballereau, sous le pseudonyme de Noël Labaulère, vient de faire paraître (Luçon, Bideaux, 1907), une étude très documentée d'histoire locale, sous ce titre : *Recherches historiques sur Luçon.* (Extrait du *Réveil Populaire de la Vendée*).

— Comme nous l'avions annoncé dans notre précédent numéro, notre savant collaborateur et ami J. de la Chesnaye a fait un charmant et combien élogieux compte-rendu de la petite fête qui réunissait le 14 septembre dernier, sous les vieilles charmilles de notre Directeur, les dévoués collaborateurs de la *Revue du Bas-Poitou.* Ce compte rendu a été édité avec luxe et gracieusement offert à nos collaborateurs par notre très aimable imprimeur M. Lafolye, qui était venu lui-même du fond de l'*Arvor* apporter ses souhaits et ses sympathies à l'œuvre commune. La jolie plaquette, qui a pour titre : *A Beauregard — 20e Anniversaire de « La Revue du Bas-Poitou »*, s'ouvre sur une vue très poétique prise de la terrasse de Beauregard, par M. Jules Robuchon, l'excellent photographe des *Paysages et Monuments du Poitou.*

— Continuant la publication de sa notice historique sur le Séminaire de Luçon (*Semaine catholique* 1er février 1908), M. l'abbé Gabriel Boisseau donne l'inventaire inédit du Séminaire à l'arrivée des Jésuites, pièce d'un réel intérêt, dont l'original existe aux Archives de la Vendée ; et dans lequel se trouvent mentionnés les ouvrages qui composaient la bibliothèque de l'Etablissement.

— La *Revue des Questions Héraldiques* (n° de décembre 1907), renferme l'éloge funèbre du comte Oscar de Poli, son fondateur, qui fut tout à la fois un vaillant de la plume et de l'épée.

— La *Semaine Catholique de Luçon,* du 11 janvier 1908, contient, sous la signature de M. l'abbé Victor Gaudin, un très élogieux article funèbre sur

l'abbé Amblard de Guerry de Beauregard, dont nous avons précédemment annoncé la mort et qui, par son père était l'arrière-petit-neveu de Henri de La Rochejaquelein, le héros Vendéen.

— M. l'abbé Huet, curé-doyen de Maillezais, dans ses Chroniques Paroissiales toujours si intéressantes, nous donne la Chronique de Saligny.

— Sous ce titre : *En avant*, vient de paraître à Fontenay-le-Comte (chez Lussaud, imprimeur libraire), un petit bulletin mensuel des œuvres catholiques de Jeunes gens des deux paroisses de cette ville.

Nous souhaitons la bienvenue à ce jeune et vaillant confrère.

— Vient de paraître également le : « *Messager des Comités Paroissiaux*, chez M. Pacqueteau, imprimeur-libraire à Luçon, organe des Comités Paroissiaux récemment formés dans le diocèse de Luçon par Mgr Catteau.

— Pour se conformer au vœu émis par le dernier Congrès catholique tenu à la Roche-sur-Yon, on travaille, en ce moment, à la fondation d'un *Bulletin paroissial*, particulièrement rédigé pour le diocèse de Luçon et auquel on pourrait adjoindre une partie spéciale pour chaque paroisse.

— A lire dans l'*Anjou Historique* (n° de mars-avril 1908) l'*Insurrection du 12 mars 1793 à Saint-Florent-le-Vieil.*

— Vient de paraître la 14e année du Répertoire Général des Collectionneurs de la France et de ses Colonies, par E. Renart. De nombreux collectionneurs vendéens y sont mentionnés avec la nature des objets qu'ils collectionnent. Ce répertoire est en vente, 30, rue Jacob, Paris, VIe, au prix de 12 francs.

— Dans le n° littéraire de Noël (25 décembre 1907), de la *Revue de l'Ouest*, M. René Vallette a publié un article ayant pour titre : *Une Messe de Noël en wagon. — Souvenir du siège de Paris.* Cet article a été reproduit par la *Vendée*, le *Vendéen*, et le *Publicateur de la Vendée.*

— Sous ce titre : *La Vendée aux Genets*, M. Marcel Batilliat vient de faire paraître à la librairie du *Mercure de France*, un roman qui n'a guère de vendéen que le titre. Certaines de ses descriptions ne manquent cependant ni de vérité, ni de pittoresque saveur.

— Nous recommandons bien volontiers à nos lecteurs la *Société des Amateurs de la Carte Postale illustrée et de la Petite Estampe* (A.P N.) — Cartes Postales. Petite Estampe ancienne et moderne. Philatélie générale. Timbres-poste et fiscaux Ex-Libris. Cartes et Menus illustrés. Autographes. Aquarelles. Dessins. Photographie. Numismatique. Musique. Langues étrangères. Esperanto. Echange d'idées littéraires et artistiques.

— 3,500 membres. — Cotisation annuelle, y compris la Revue mensuelle illustrée : France : 5 fr.; Etranger : 6 fr. 25 — Siège social : 3, rue Crevaux, à Paris.

Cette Société a eu l'heureuse pensée de confier sa présidence à notre excellent ami H. Baguenier-Desormeaux, dont on sait la grande érudition, et le sens artistique si délicat.

C'est là un gage de succès, auquel applaudiront tous les collectionneurs et aussi tous les amis de notre affectionné confrère.

R. de Thiverçay.

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

JACQUES FORESTIER

ET LES DÉBUTS DE L'INSURRECTION DE 1793

A LA GAUBRETIÈRE

(*Suite et fin* (1).

Lorsqu'après la Grande guerre, Jacques Forestier revint à la Gaubretière, il trouva sa maison de la Garenne en ruines. Lors de son départ pour l'armée, la maçonnerie de cette maison était presque terminée, mais toute la charpente et la menuiserie, entassées dans un hangar, attendaient le moment d'être placées. A son retour rien n'existait plus de ces amas de poutres et de planches qui avaient été la proie de l'incendie, et la Garenne, en ruines avant d'être achevée, dressait ses quatre murs crevassés et croulants, troués de leurs ouvertures béantes.

Au milieu de cette désolation, la même pour tous les malheureux habitants de la Gaubretière, Jacques Forestier, plus heureux que la plupart, retrouvait sa famille toute entière groupée autour de lui, et pressait sur sa poitrine ses deux petites filles qu'à son départ pour l'armée il avait dû laisser à la Gaubretière, les confiant aux soins d'une fidèle domestique.

Elles avaient échappé par miracle au funeste passage de la

(1) Voir le 4e fascicule de 1907.

Loire ; et nous rapporterons le délicieux épisode suivant, authentiqué par une lettre de M. Paul Bourgeois, ancien député de la Vendée et doyen de la Chambre, fils du héros de cette touchante aventure (1).

Au début d'octobre 1793, on apprend à la Gaubretière que les Bleus, maîtres de Tiffauges, s'avancent vers le bourg. L'alarme est aussitôt donnée, et les habitants abandonnent en hâte les maisons et se cachent dans les bois et les genêts avoisinants ; certains même rejoignent alors la grande armée à Cholet et la suivent dans sa marche vers la Loire.

Les deux filles de Forestier et leur fidèle servante sont de ce nombre. A Saint-Florent elles étaient déjà embarquées lorsque le général de Sapinaud, reconnaisssant les deux filles de son ami, crie à la brave femme qui les accompagne : « Retournez vous-en, pour l'amour de Dieu, vous devez conserver ces deux petites filles à leur père, et c'est à une mort certaine que courent tout ceux qui passent la Loire. »

Persuadées par l'assurance du général Gaubretièrois, les trois femmes débarquent et reprennent tristement le chemin du Bocage ; mais elles sont bien lasses, depuis de longues heures elles n'ont rien mangé, et à bout de forces les deux fillettes se couchent sur l'herbe, demandant à grands cris du pain à leur vieille servante dont le cœur saigne de ne pouvoir rien faire pour elles.

Elles sont alors dans un de ces chemins creux du Bocage, enfoncé entre deux talus à pic, et, par une cruelle ironie, un grand pommier étend au-dessus d'elles ses branches inaccessibles chargées de fruits mûrs.

A ce moment douloureux, la Vendéenne aperçoit au bout du chemin un tout jeune officier de cavalerie, qui au grand trot de son cheval s'engage dans l'étroit défilé ; c'est le salut ! La brave femme se jette à genoux devant lui, et le supplie au nom du Christ de cueillir quelques pommes pour apaiser la

(1) Henri Bourgeois, *Histoires de la Grande-Guerre*, *Appendice*, p. 287.

SABRE DE JACQUES FORESTIER

Le sabre de Jacques Forestier, caché en 1832 dans la ferme du Gâts, en a été retiré l'année dernière ; il se trouve actuellement à la Garenne.

faim des pauvres petites. D'un coup de sabre, en se dressant sur ses étriers, le jeune homme abat une branche lourdement chargée, puis, sans attendre de remerciements, il rejoint à toute bride l'armée Vendéenne.

Seize ans plus tard, l'aînée des filles de Jacques Forestier épousait Denis-Antoine Bourgeois, ancien officier de cavalerie de l'armée du Centre. Au dîner de contrat, dans la grande salle à manger de la Garenne, chacun rappelait ses souvenirs de la Grande guerre ; le général de Sapinaud, Jacques Forestier, et plusieurs de leurs anciens compagnons d'armes avaient déjà cité de nombreux épisodes, lorsque vint le tour de la mariée. Elle raconta alors l'aventure des pommes cueillies par le jeune officier vendéen, qui lui avait sauvé la vie ainsi qu'à sa jeune sœur.

A ce récit, le marié Denis-Antoine Bourgeois fondit en larmes, s'écriant au milieu de l'enthousiasme général que provoquait une telle coïncidence : « Ce jeune officier c'était moi, et je trouve aujourd'hui ma récompense (1). »

Ce fut donc grâce à l'intervention de Sapinaud de la Rairie, et de son futur gendre, que Jacques Forestier retrouva ses deux filles saines et sauves lorsqu'il revint à la Gaubretière.

Il y demeura jusqu'à la pacification, prenant part à tous les engagements dans les environs, et toujours chargé comme par le passé du service si délicat des subsistances.

C'est au cours d'une de ces expéditions dans le voisinage, que les Gaubretièrois ramenèrent à la Garenne le commandant Sauvageot, dont ils venaient de s'emparer dans les circonstances suivantes :

Le 18 mai, le poste vendéen établi dans les broussailles du coteau qui domine Mortagne, de l'autre côté de la Sèvre, voit arriver vers lui un officier mayençais, les habits en désordre, et poursuivi de près par une patrouille républicaine lancée à sa poursuite. Le fugitif escalade la rampe abrupte embrous-

(1) Henri Bourgeois, *Histoires de la Grande-Guerre*, p. 35.

saillée de genêts, échappe comme par miracle au feu croisé des Vendéens et des Bleus, et tombe au milieu des Gaubretièrois qui le désarment. Ceux ci, ne sachant s'ils se trouvent en présence d'un transfuge ou d'un espion, le conduisent à la Gaubretière, chez Jacques Forestier.

Interrogé par le Commissaire général de l'armée du Centre, le fugitif déclare se nommer Sauvageot, lieutenant au régiment de Mayence arrivé la veille en Vendée, et, ajoute-t-il, écœuré de tout ce qu'il a vu de cette guerre hideuse, commandé pour brûler des villages et massacrer des femmes et des enfants, il avait voulu rendre son épée à son colonel.

Ce dernier, furieux, avait refusé d'accepter sa démission, et le traitant de lâche l'avait menacé de son épée ; sous l'insulte Sauvageot avait aussitôt mis l'arme à la main, et, répondant à la provocation de son colonel, lui avait planté son sabre dans la poitrine, puis escaladant le rampart peu élevé à cet endroit, il avait traversé la petite rivière sur les larges blocs de granit qui la pavent, et tentait d'échapper à la patrouille qui le poursuivait lorsqu'il était tombé au milieu des Vendéens (1).

Conquis par la figure ouverte et les franches explications de l'officier mayençais qui lui demandait à prendre du service dans l'armée Vendéenne, Jacques Forestier lui fit bon accueil, et gagna ainsi à l'armée du Centre un de ses officiers les plus braves et les plus capables (2).

*
* *

Pendant toutes les années 1795, 1796 et 1797, Jacques Forestier continua à guerroyer dans le Bocage ; et nous voyons par un curieux document en date du 29 vendémiaire an VI (9 mars 1798), qu'à ce moment il avait l'honneur de figurer

(1) Henri Bourgeois, *Histoires de la Grande-Guerre*, p. 231.

(2) Crétineau-Joly, *Histoire de la Vendée Militaire*, tome IV, p. 318. V. p. 75.

parmi les suspects réputés « dangereux », et dont l'administration centrale avait décidé l'arrestation.

Il figure en effet dans cette liste, adressée par le commissaire de la Vendée au ministre de la police, sous la rubrique :

« Forestier, ex-commissaire général de l'armée du Centre, à la Gaubretière » (1).

Cette arrestation, qui d'ailleurs ne réussit pas, devait avoir lieu quelques jours après, et nous donnons ici le mémoire du capitaine de gendarmerie qui en relate la tentative :

« Ce jourd'hui cinq germinal an 6me de la République Française, une et indivisible (25 mars 1798), moi, Jean-Zacharie Prier, capitaine de gendarmerie du département de la Vendée, résidant à Fontenay-le-Peuple, d'après le réquisitoire de l'Administration centrale du département de la Vendée, en datte (*sic*) du vingt-neuf ventôse dernier, tendant à faire arrêter et conduire en la maison d'arrêt de Fontenay-le-Peuple, plusieurs ex-chefs de rebelles de la Vendée, dénommés audit réquisitoire, me suis transporté dans différentes communes de l'intérieur, à l'effet de mettre en mouvement le même jour et à la même heure les brigades de gendarmerie de ce département et les faire procéder de concert et surtout (*sic*) les points, à la recherche et arrestation desdits individus. . . . . .

« ... La brigade des Herbiers, chargée de l'arrestation du nommé Forestier, ex-juge de paix du canton detiffauges (*sic*) en a fait infructueusement la recherche. Ledit Forestier s'étant trouvé absent. . . . . .

« ... Dont du tout j'ai dressé le procès-verbal pour servir et valoir ce que de raison, en foi de quoi j'ai signé, les dits jours, mois et an que dessus.

Signé : Prier (2). »

Il faut croire que l'ancien juge de paix était au courant des habitudes de messieurs les gendarmes, car à leur arrivée à la

(1) Archives de la Vendée. *Police générale*, La, 14.
(2) Bibliothèque de Nantes. Manuscrits Dugast-Matifeux, dossier 28.

Gaubretière ils trouvèrent le nid vide, et s'en retournèrent comme ils étaient venus !

En 1796, Jacques Forestier avait été relevé de ses fonctions de juge de paix du canton de Tiffauges, par suite du décret de l'Assemblée nationale qui excluait de toutes les places « ceux qui avaient pris part à l'insurrection vendéenne ». Mais en 1802, sous le Consulat, et lorsque le canton de Tiffauges fut réuni à celui de Mortagne, Jacques Forestier fut de nouveau nommé juge de paix (du canton de Mortagne), et il exerça cette charge jusqu'à sa mort.

En 1814, le général de Sapinaud lui décerna au nom du Roi la décoration du Lys ; et nous reproduisons ci-dessous la pièce qui en fait foi :

AU NOM DU ROI

Armée Catholique et Royale de la Vendée.

« Nous, Lieutenant général des armées du Roi, général en chef de l'armée du Centre dans le pays de la Vendée.

« Par ordre de Sa Majesté.

« Voulant reconnaître les bons et loyaux services rendus à la cause du trône et de l'autel par Monsieur Jacques Forestier, Commissaire général, demeurant à la Gaubretière, département de la Vendée. L'autorisons à porter la Décoration du Lys.

« Fait à la Gaubretière, le 28 juillet 1814.

Signé : DE SAPINAUD. »

En 1815, lors du soulèvement de la Vendée, l'ancien Commissaire général de l'armée du Centre, trop âgé pour prendre les armes comme en 1793, fut chargé de la manutention et de tous les services des ambulances, et durant toute la guerre il y consacra son intelligence et sa fiévreuse activité.

Lorsque la Restauration se décida enfin à octroyer quelques rares récompenses aux Vendéens, Jacques Forestier, qui n'avait pas demandé la Croix du Lys que Sapinaud lui avait fait

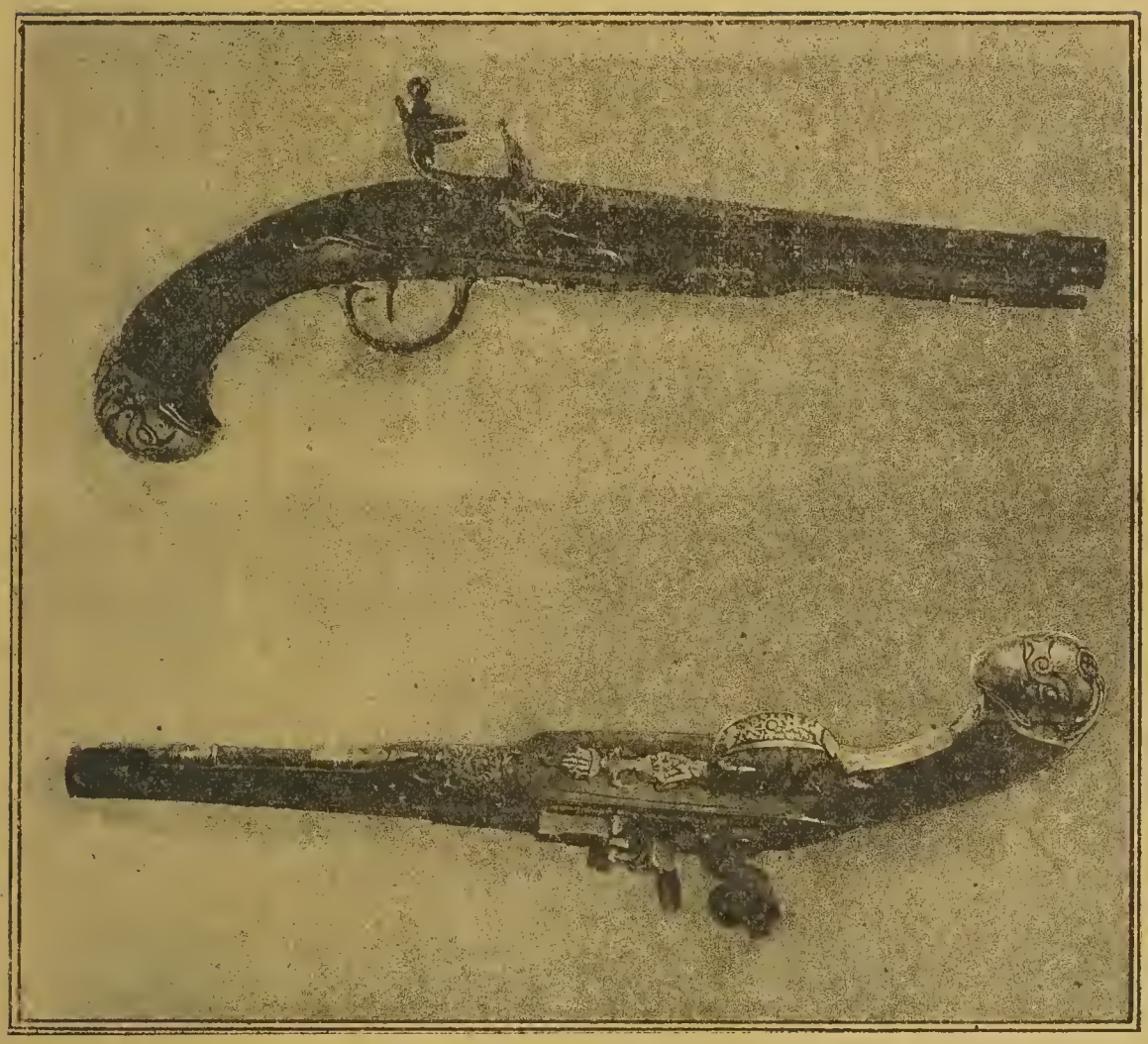

PISTOLET DE GUERRE DE JACQUES FORESTIER

Ce pistolet est une fort belle arme italienne avec des garnitures renaissance en argent. Sur le tonnerre est inscrit en lettres d'or à demi effacées le mot Torfou.

P. L.

décerner, ne songea nullement à faire valoir ses titres à une décoration plus honorable encore. Mais la noblesse vendéenne qui l'avait vu à l'œuvre passa outre à sa modestie, et prit sur elle de demander pour lui la Croix de Saint-Louis.

Elle lui fut sèchement refusée, comme à tant d'autres, et ce ne fut qu'en 1821, et en antidatant la lettre royale pour atténuer l'incompréhensible ingratitude du gouvernement, que Louis XVIII se résolut enfin à donner à ce vieux serviteur de la monarchie un témoignage de reconnaissance.

Nous reproduisons cette lettre royale, et prions le lecteur de bien vouloir remarquer la significative divergence des deux dates :

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU ROI DE FRANCE
ET DE NAVARRE.

« Sur le compte qui Nous a été rendu du dévoûement et de la Fidélité dont le sieur *Forestier Jacques*, juge de paix de la commune de *Lagaubretière*, département de la Vendée, Nous a donné des preuves en combattant dans Nos armées royales de l'Ouest.

« Voulant témoigner audit sieur *Forestier* la satisfaction que nous éprouvons de ses services, et lui en donner une preuve qui en conserve le souvenir dans sa famille, Nous avons résolu de lui adresser, et lui adressons la présente, *signée de notre main*, comme un gage de notre bienveillance Royale.

Donné au Château des Tuileries, le 11 juillet de l'an de grâce **1817**, et de notre règne le 23e.

Signé : LOUIS.

Cachet du Ministère de la guerre

Pr le Ministre Secrétaire.
d'Etat de la guerre.
Mis DE LATOUR-MEAUBOURG.
ce 10 février, **1821**. (1).

(1) Cette pièce précieuse et la précédente sont en la possession de M. le docteur Charles Dehergne, maire de la Gaubetière, et arrière-petit-fils de Jacques Forestier.

Nous citerons en dernier lieu la note consacrée à Jacques Forestier dans l'état récapitulatif des officiers vendéens, dressé sous la Restauration, et reproduit dans la nouvelle édition de Crétineau-Joly.

« Forestier (Jacques). — Commissaire général pour le civil. Etats de services. — A rendu les plus grands services pendant toutes les guerres de la Vendée, dans l'armée du Centre. Demande. — La Croix de Saint-Louis » (1).

*
* *

Jacques Forestier vécut à la Garenne jusqu'en 1835, exerçant toujours les fonctions de juge de paix qui lui avaient été conservées par la Restauration.

Il était entouré de l'estime et de l'affection de tous autour de lui, et son souvenir est encore demeuré vivace parmi la population de la Gaubretière.

Beaucoup plus instruit qu'on ne l'était généralement à cette époque : les lettres qui ont été conservées de lui en font foi, il était d'un commerce agréable, mettant au service de tous sa vieille expérience juridique, et ses jugements sont demeurés dans le pays comme des modèles de science et d'équité.

A ces fonctions modestes de juge de paix, qu'il savait relever par la manière dont il les exerçait, il joignait d'autres occupations et gérait les fortunes d'une grande partie de la noblesse des environs.

Au lendemain des guerres de Vendée, les familles étaient décimées ; dans les unes, il ne restait plus que des femmes ou des enfants ; dans d'autres, le chef de famille, bien que vivant, était incapable de gérer une fortune que la guerre avait plus ou moins ébréchée ; aussi beaucoup vinrent-ils spontanément prier l'ancien notaire royal de prendre en mains leurs intérêts.

Jacques Forestier s'acquittait d'ailleurs de cette tâche avec

(1) *Crétineau-Joly*, tome v, p. 81.

la plus scrupuleuse équité ; mis ainsi au courant de la situation et des secrets d'un grand nombre de familles des environs, il était devenu par sa délicatesse et sa discrétion leur conseiller et leur ami, et du témoignage même de ses obligés, beaucoup lui durent la conservation et l'augmentation de leur fortune.

Il mourut à la Garenne le 18 décembre 1835.

De son mariage avec Henriette-Joséphine Marot il avait eu quatre filles, dont deux seulement se marièrent. L'une, Joséphine, épousa Denis-Antoine Bourgeois, père de l'ancien doyen de la Chambre des Députés ; l'autre, Adélaïde-Monique, épousa le docteur Dehergne, médecin à Clisson, et qui, après son mariage, vint exercer la médecine à la Gaubretière.

Ses petits-fils y sont tous réunis ; et c'est dans l'antique demeure de la Garenne, vieille de tant de souvenirs, que nous avons essayé de retracer, aussi exacte que possible, la noble et belle figure de Jacques Forestier !

APPENDICE

Les autographes de Jacques Forestier à la Bibliothèque municipale de Nantes.

La Bibliothèque municipale de Nantes, dans sa riche collection d'autographes de l'époque révolutionnaire : (Collection Dugast-Matifeux), possède deux lettres de Jacques Forestier ; lettres que nous avons déjà signalées, mais que nous croyons utile de reproduire en entier ici.

I. — La première est ainsi conçue :

à Beaurepaire ce 23 janvier 1795.

MONSIEUR,

Suivant votre lettre du 12 de ce mois j'avois lieu de croire qu'il y avoit un jugement de randu dans votre affaire contre Dabin ; d'autant plus que je me rappelle parfaitement que par mon avant-dernière lettre je vous avois fait passer une commission pour M. Le Bond, pour connoître et juger cette affaire, comment peut-il se faire que cette commission se soit égarée puisqu'elle étoit renfermée dans votre lettre ; quelque chose qu'il en soit, je vous en fait passer une autre que vous pourrez remettre à M. Le Bond.

La taxe du pin (*sic*) regarde la police, et comme se sont les commissaires de paroisse qui doivent l'exercer, c'est à eux à faire la taxe du pin (*sic*), vous pouvez sur des plaintes qui vous seront faites par les habitants, enjoindre aux commissaires de faire la taxe.

Quant aux régies que vous demandez, elles ne sont pas trop compatible avec votre place d'inspecteur, au surplus je proposeray la question à la première tenue de Conseil.

J'ay l'honneur d'être avec respect, Monsieur,

Votre très humble obéissant serviteur.

FORESTIER.

Nos Messieurs me chargent de vous dire mille choses aimables; et qu'ils n'ont jamais douté de votre attachement à notre cause (1).

Au dos de la lettre on lit :

A Monsieur,

Monsieur Pierre de la Brunière inspecteur de la 4e division, à sa maison à la Brunière (2).

II. — La deuxième lettre est ainsi conçue :

Nous Commissaire général dans l'arrondissement de l'armée du Centre, commettons M. Sicard de la Brunière, inspecteur de la Division de Pouzauges, pour connoître et juger la contestation qui est entre M. Durand, médecin à la Pommeraye, et le nommé Aubineau, fermier de la Doraire, ditte paroisse de la Pommeraye, et cetera.

En conséquence les parties à comparaître devant luy à jour certain, et après les avoir entendues, il rendra son jugement lequel sera mis à exécution suivant les règlements. Il requerra mesme si besoin est la force armée pour faire exécuter ledit jugement.

à Beaurepaire ce 7 août 1795.

FORESTIER (3).

Cette lettre se trouve dans la salle d'exposition de la Bibliothèque municipale de Nantes, parmi les autographes et pièces historiques relatives à l'insurrection Vendéenne de 1793 (4).

Ces deux lettres émanent incontestablement de Jacques Forestier. L'écriture de la signature en est identique, et en tous points conforme aux nombreux autographes de Jacques Forestier : actes notariés, minutes de jugements, etc., dont

(1) C'est la signature de cette lettre que nous avons reproduite au cours de cette étude. Voir aussi notre opuscule : *Notes Historiques sur la Paroisse de la Gaubretière*, p. 21.

(2) Bibliothèque de Nantes. Collection Dugast-Matifeux, 27-174.

(3) Bibliothèque de Nantes. Vitrines de la salle d'exposition.

(4) La Bibliothèque de Nantes possède également, dans le dossier Jacques Forestier, une lettre qui ne porte ni date ni signature, mais qui, ainsi qu'il résulte du texte même, émane de l'inspecteur de la Division de Pouzauges. Nous remarquerons simplement que, bien que la lettre soit adressée à *MM. les Généraux*, son signataire dans le corps de la lettre s'adresse toute spécialement à *M. Forestier*.

nous avons pu feuilleter des liasses entières dans nos vieux papiers de famille.

Mais à côté de ces deux lettres, la Bibliothèque municipale de Nantes en possède plusieurs autres, qui bien qu'attribuées à la table du catalogue des manuscrits à : « Jacques Forestier, chef royaliste », diffèrent cependant des deux premiers suffisamment pour excuser, sinon justifier, l'opinion qui leur attribuerait un autre auteur que celui que nous étudions.

III. — La première de ces pièces consiste simplement en quelques lignes écrites au dos d'un billet de Bonchamps.

Le billet est ainsi conçu :

30 Mars 1793.

On engage les habitants de Bouzillé et de Liré d'envoyer le peu de beure qu'ils pourront procurer à l'armée.

Saint-Florent le 30 mars 1793.

DE BONCHAMPS.

Et au dos est écrit :

FRÈRE ET AMI,

Nous avont fait passer tout ce que nous avont prie de pains, de viande, de beure ainci nous vous engageons en faire autant vue les demande que vouvoié que long nous fait à Bouzillé.

ce 30 Mars 1793.

FORESTIER.
greffier (1).

IV. — La seconde pièce est la suivante :

FRÈRE ET AMI,

Nous avons l'honneur de vous prévenir que plusieurs paroisse ce propose de vous aller desarmer sur le diton que vous passé pour avoir une manière de pensée toute opposée à la nôtre.

Et sur ce diton, il ce pouroit faire que quelque jeune gens de chez nous yroit sur vôtre paroisse pour cette effet, je puis ainci que mes confrères vous assurer que c'est sans aucune ordres, et M. Biochel

(1) Bibliothèque de Nantes. Collection Dugast-Matifeux, 2-51.

porteur du billet veut bien avec plésir faire cette demarche à surfin (pour : seule fin) de vous rasembler à donner des preuves du contrère de ce que vous êtes accusé.

à Bouzillé ce 4 avril 1793.

FORESTIER,
greffier (1).

V. — Enfin, une dernière pièce est ainsi conçue :

A Monsieur, monsieur Massoneau au bourg de Liré, Liré.
à Bouzillé le 8 avril 1793.

J'ai l'honneur de vous prévenir qu'on vien par un exprès de vos cantons nous denoncer quatre de vos habitent qui est les deux antiers (2)... d'... non Pussot, tous des Fourneaux (3), pour les plus dengereux qu'il ce peut être, fait que je vous fait passer un courier pour que vous en fassiez la diligence pour vous éviter une décente de deux ou trois paroisse qui tomberon chez vous, et même, si je nusse point été dès ce jourd'hui au devent Saint-Flaurent vous tombet sur le corps avec tout le monde qu'il aurois pu ramasser le long de leur route, tachez par vous même de vous mettre à l'abris de cette dépence qui seroit bien considérable.

Monsieur,

Votre serviteur,
FORESTIER (4).

Ces trois dernières pièces (III, IV, V) sont évidemment de la même main ; l'écriture, l'orthographe et surtout la signature sont exactement les mêmes dans les trois lettres. Mais, sont-elles de Jacques Forestier, comme semble le dire le catalogue des manuscrits de la collection Dugast-Matifeux ? Nous nous permettrons d'en douter !

Entre les pièces I et II, d'une part, et les pièces III, IV et V, d'autre part, s'il existe quelques ressemblances, très superficielles d'ailleurs, nous noterons par contre des différences qui nous paraissent essentielles. Différence d'écriture qui

(1) Bibliothèque de Nantes. Collection Dugast-Malifeux, 2-85.
(2) Illisible par suite d'une déchirure.
(3) Les Fourneaux, village entre Liré et Ancenis.
(4) Bibliothèque de Nantes Collection Dugast-Matifeux, 2-112.

frappe du premier coup d'œil ; et à ce point de vue, la comparaison des mêmes mots : *Votre serviteur*, dans les pièces I et V est significative : ni le V, ni l'S ne se ressemblent. Différence dans l'orthographe ; celle des trois dernières lettres étant de beaucoup inférieure et pour ainsi dire incompatible avec le titre de notaire royal ; étant donné surtout que nous possédons de Jacques Forestier de nombreuses pièces de la même époque, ou antérieures, et qui toutes sont exemptes de pareilles incorrections. Enfin différence dans le style, qui dans les deux premières lettres dénote une éducation sinon parfaite, du moins très au-dessus de la moyenne de l'époque (1), tandis que celui des trois dernières lettres trahit une instruction des plus rudimentaires.

A ces considérations tirées de l'aspect intrinsèque des lettres, nous en ajouterons d'autres suscitées parce que nous savons de Jacques Forestier.

Nous remarquerons en effet que les lettres III, IV et V sont toutes les trois datées de Bouzillé (2), et que de plus leur signataire semble être un habitant du pays, car il s'adresse aux gens des bourgs voisins comme les connaissant depuis longtemps, et même, dans la lettre IV, parle des *jeunes gens de chez nous*. Or rien de cela ne peut convenir à Jacques Forestier.

On ne peut pas admettre en effet que Jacques Forestier, Commissaire général de l'armée du Centre, et qui ne quitte la Gaubretière que pour suivre cette armée, soit en même temps greffier dans un petit bourg dépendant du territoire de

(1) Le style comme l'orthographe de Jacques Forestier est de beaucoup supérieur à celui de la plupart des gentilhommes et généraux des armées royales en 1793. Les exemples des orthographes fantaisistes de l'époque abondent : C'est de Sapinaud qui écrit : « de votre cauté » — « nous orions » — « imense » etc. — c'est de Beauvollier qui écrit : « colonnel » — « senssible » — « abssents » — « mon levrier, pour Maulevrier » — etc., c'est de Lescure qui écrit : « catoliques » — « présent pasport » — « prisonnié » — « prandre » — « quatre vingt traise » — « l'an premié » etc. ; la liste en serait infinie. *Cf. Abbé Bossard, Cathelineau Généralissime*, pp. 208 et suiv.

(2) Bouzillé, petit bourg entre Saint-Florent-le-Vieil et Champtoceaux.

l'armée d'Anjou et du Haut-Poitou ; que tandis qu'il s'occupe des subsistances des troupes dans le territoire de l'armée du Centre, c'est-à-dire dans le Bocage Vendéen, il réquisitionne en même temps pour l'armée d'Anjou et du Haut-Poitou, au dos d'un billet de Bonchamps, général de cette armée ; et qu'enfin, vingt jours à peine après avoir quitté la Gaubretière, et alors que l'armée dont il est Commissaire général et membre du Conseil évolue dans les environs des Quatre-Chemins de l'Oie, il se trouve à Bouzillé, c'est-à-dire à plus de quinze lieues de là, avisant les habitants de Liré ou des bourgs voisins des bruits qui courent contre eux ; et cela précisément le 4 avril 1793 (IV) jour même où le Conseil de l'armée du Centre se réunit à Oie en séance solennelle avec les députés des paroisses pour organiser définitivement l'armée (1).

N'est-ce pas là tout simplement impossible ?

Mais alors qu'est donc ce Forestier, greffier à Bouzillé ?

Si nous ouvrons l' « Inventaire des Autographes et des Documents Historiques composant la collection de M. Benjamin Fillon », nous trouvons sous le n° 2951 (2) consacré au jeune et brillant général de cavalerie vendéen : Henri Forestier (3), la reproduction photographique d'une signature de ce général, — à ce qu'affirme M. B. Fillon, du moins, — et cette signature n'est pas autre chose que celle de nos trois lettres incriminées (III, IV et V) : *Forestier, greffier.*

Tous les doutes à cet égard seront levés par la simple lecture du texte qui accompagne cette signature, expliquant la lettre d'où elle a été tirée, et donnant les passages les plus typiques de cette lettre :

(1) Bibliothèque de Nantes. Manuscrits Dugast-Matifeux. Dossier des Sapinaud. Cf. aussi. *Notes Historiques sur la Paroisse de la Gaubretière*, p. 76.

(2) Série XIV, *Vendée contre-révolutionnaire*, p. 109.

(3) Henri Forestier, né à la Pommeraye-sur-Loire en 1775 et fils d'un cordonnier de Chaudron, se préparait à la prêtrise quand éclata la guerre ; son courage le fit nommer général de cavalerie à 18 ans. Il eut une carrière des plus brillantes et survécut à tous les combats de la Vendée. Condamné à mort en 1805, il put gagner l'Espagne et mourut à Londres en 1806.

VI. — « *A Monsieur Massoneau, mairé de Liré.*

« Il lui demande de la part de MM. de Bonchamps et d'El-
« bée s'il a envoyé cette nuit une garde de 60 hommes sur la
« vallée, ainsi qu'il en avait reçu l'ordre :

« Je vous préviens en bon frère que si cela n'est pas mis ennexechu-
« sion il vat arriver malheur à votre paroisse... »

« Il lui envoie une femme qui paraît être une espionne et
« qu'il devra interroger (Forestier était alors greffier du co-
« mité central de l'armée catholique d'Anjou et du Haut-
« Poitou). »

Quoi qu'il en soit de l'attribution de cette lettre à Henri Forestier, — car l'opinion de M. B. Fillon peut se discuter, — il est incontestable que l'auteur de cette lettre VI est le même que celui de nos lettres III, IV et V ; le style, l'écriture, l'orthographe, la signature concordent absolument ; et jusqu'au destinataire : ce Massoneau, de Liré, que nous avons déjà trouvé dans la lettre V.

Pour conclure, nous dirons donc que, quelle que soit l'identité de ce Forestier, greffier à Bouzillé ; qu'il soit Henri Forestier le général de cavalerie, ou un troisième Forestier, peu nous importe ; un point seul nous est acquis, et c'est que dans tous les cas, et malgré la mention du catalogue des manuscrits de la collection Dugast-Matifeux, il ne se confond pas avec Jacques Forestier, Commissaire général de l'armée du Centre.

La Bibliothèque municipale de Nantes aurait d'ailleurs mauvaise grâce à s'en plaindre. Sans doute il peut y avoir erreur, — qui donc n'en commet point ? — mais une fois l'erreur réparée, elle ne peut que gagner au change ; car, orgueil de famille mis à part, la perte de trois autographes de Jacques Forestier, alors qu'elle en possède encore deux, est largement compensée par la reconnaissance de trois autographes du célèbre général que fut Henri Forestier, les seuls d'ailleurs qu'elle possèderait de lui.

Nantes, 18 janvier 1908. PAUL LEGRAND.

LE CLERGE DE LA VENDÉE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(*Suite* (1).

SAINT-LAURENT-SUR-SÈVRE

Brin (*Ambroise-Auguste*), curé.

Brocher (*Pierre-François-Symphorien*), vicaire.

Guibert (*Jacques-Claude*), vicaire.

M. Brin fut nommé curé de Saint-Laurent-sur-Sèvre le 19 juillet 1790, en remplacement de M. Jean Micheau, décédé depuis cinq jours. Les registres paroissiaux témoignent qu'il s'appliqua aussitôt à la restauration de son église ; on lui doit les voûtes en briques et la chaire actuelle. Il refusa le serment ; mais il resta dans sa paroisse, et signa les registres jusqu'au 27 septembre 1793. Il devint alors membre du Conseil Supérieur établi par les généraux vendéens.

Dans ses *Mémoires*, la marquise de La Rochejaquelein dit qu'il était « un ecclésiastique vertueux, mais que ses lumières étaient médiocres, et qu'il fut constamment nul dans le Conseil ».

Son attitude vis-à-vis de Guillot de Folleville, soi-disant évêque d'Agra, fut équivoque.

(1) Voir le 1er fascicule 1908.

Ayant été informé par des religieuses de Poitiers de l'arrivée à Saint-Laurent de l'évêque d'Agra, il lui interdit d'officier dans l'église ; quelque temps après, il contresignait ses mandements, et, peu après, devenu vicaire général de la Rochelle, il trouva l'évêque d'Agra trop faible vis-à-vis des prêtres assermentés, « qu'il absolvait sans la moindre pénitence » dit Mme de La Rochejaquelein ; il n'accepta pas certaines de ces trop indulgentes absolutions.

M. Brin passa la Loire avec la Grande Armée, et on n'entendit plus parler de lui. Une notice manuscrite sur Saint-Laurent dit qu'il fut pris par les Bleus, qui le massacrèrent. Le 24 juillet 1794, Mgr de Coucy, réfugié à Guadalajara, écrivit au R. P. Deloye, cordelier du couvent des Robinières, hospitalisé à Braga, en Portugal : « M. Fillonneau, curé de Dompierre près La Rochelle, me mande de Londres que, lors de l'échec qu'essuyèrent les royalistes au Mans, en décembre dernier, 600 hommes qui accompagnaient l'armée ne purent la suivre dans sa retraite, et furent martyrisés dans la ville avec plusieurs vieillards et femmes de tout état, qui s'étaient réunis aux royalistes pour éviter les fureurs des factieux. Il a dit qu'un très grand nombre de nos vénérables prêtres du diocèse ont été sacrifiés. Il m'a cité M. Brin (doyen de Saint-Laurent), dont la conduite a été si glorieuse à toutes les époques de la persécution.

M. Brocher, ordonné prêtre en 1780, et nommé vicaire à Saint-Laurent en 1788, refusa le serment comme son curé, et, comme lui, ne s'expatria pas. Arrêté, il fut condamné à mort par le tribunal criminel de la Vendée le 24 février 1794, et exécuté aussitôt. Une lettre de l'administration de l'Enregistrement pourvut aux suites de l'exécution :

« Au citoyen Barbedette, directeur de la Régie nationale.

« 24 germinal an II.

« Nous sommes informés par le tribunal criminel de notre département, que Brocher, ci-devant vicaire de Saint-Laurent-

sur-Sèvre, convaincu d'avoir été sujet à la déportation et de s'y être soustrait en se cachant dans le pays insurgé, a été condamné à la peine de mort par jugement du 6 ventôse, et à la confiscation de ses biens au profit de la République. Tu voudras bien lui en assurer la possession. »

Le *Martyrologe du clergé français pendant la Révolution*, par l'abbé Guillon, mentionne un autre vicaire de Saint-Laurent, Guibert ou Gilbert, insermenté, arrêté à la fin de 1793 et conduit dans la prison de Savenay. Son nom figure en effet. avec la qualification de vicaire de Saint-Laurent (Bressuire) (*sic*) sur la liste des condamnés à mort par la Commission militaire siégeant à Savenay, et présidée par Bignon, le 5 nivôse an II. Le greffier de la Commission, obligé d'écrire les noms à la volée, en a défiguré un grand nombre; nous ne nous portons donc pas garant de la qualité du condamné de Savenay, qualité modifiée d'ailleurs sur les listes transmises à l'Administration de la Régie nationale pour la confiscation des biens, laquelle porte : Claude Gilbert, ex-vicaire de Vezins, district de Cholet, et natif de Saint-Laurent-sur-Sèvre (*Arch. dép. Vendée*). Cette dernière mention nous paraît plus probable, et corrige l'erreur du *Martyrologe*.

Un prêtre insermenté du diocèse d'Angers, M. Hilaire-Jacques-Marie Guillon, résida à Saint-Laurent depuis juillet 1791 jusq'en vendémiaire an III, sauf une courte interruption, de vendémiaire à messidor an II. Sa présence est attestée par le document suivant :

« A Mortagne, 15 pluviôse an VII.

« Certificat de résidence, à la requête de ses héritiers, de Hilaire-Jacques-Marie Guillon, prêtre, actuellement en arrestation. A résidé sans interruption, tant dans la commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre, que dans celle de Mortagne, à la métairie de la Blanchardière, appartenant au citoyen Chevet, de Nantes, et en la maison des citoyennes Defontaines, de Christophe du Bois, depuis le commencement de juillet 1791,

au 24 vendémiaire an II, et depuis le mois de messidor même année, jusqu'au mois de vendémiaire an III. On fait observer que le 24 vendémiaire an II est précisément l'époque du passage de la Loire par l'armée des insurgés. »

« A Angers, ce 13 germinal an VII.

« J'ai l'honneur de saluer mon ancien ami Dillon, et de lui recommander le certificat de résidence de Guillon, prêtre déporté, dont sa famille a besoin pour se faire envoyer en possession de ses biens. Il obligera infiniment son concitoyen et ami.

» Le Feubvre. »

« Fontenay-le-Peuple, 25 germinal an VII.

« Je vous renvoie le certificat du nommé Guillon, prêtre, que vous m'avez adressé par votre lettre du 12 de ce mois, pour le faire revêtir du visa de l'administration. L'on trouve sur la liste des émigrés, 1er supplément, lettre G, deux Guillon, prêtres à Angers. L'administration n'a pas douté qu'une de ces inscriptions ne frappât ce prêtre d'Angers qui s'était retiré aux Blanchardières, dans la commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre. On n'a point réclamé contre cette inscription ni avant la loi du 26 floréal an III, ni en vertu de celle du 22 fructidor an III, ni dans les délais accordés par celle du 26 fructidor an IV ; et l'administration n'a pu viser ce certificat pour lui produit, les registres, d'après un arrêté du Directoire exécutif du 1er ventôse an V, étant clos pour tout ce qui tend à la radiation de la liste des émigrés.

» Salut fraternel,

» Dillon. »

Pendant l'absence et après la mort du curé de Saint-Laurent-sur-Sèvre, les Missionnaires du Saint-Esprit pourvurent avec zèle à toutes les nécessités du culte dans la paroisse. L'installation des missionnaires du Saint-Esprit autour

du tombeau du Bienheureux Grignon de Montfort, leur fondateur, date de 1712.

Au moment de la Révolution, la Compagnie avait à sa tête M. Méquignon, 4e supérieur, du diocèse d'Amiens, et missionnaire depuis 1768. La maison fut signalée dès le début comme un foyer d'opposition aux idées nouvelles. Dumouriez, envoyé de Nantes en Vendée pour calmer l'effervescence dont les premiers symptômes se manifestaient, écrivait le 12 septembre 1791 :

« Le district de Châtillon est infecté de fanatiques. Le grand foyer est à Saint-Laurent, où il y a une communauté de missionnaires qui ont empoisonné tous les environs avec un catéchisme que le ministère public va poursuivre. J'y envoie un détachement de 30 cavaliers et je m'y rendrai même. Il serait bien temps que l'Assemblée prononçât sur une matière importante, et qu'il y eût une loi uniforme pour tout le royaume. »

L'orage grondait depuis le mois de juin précédent, peu après la publication du *Catéchisme à l'usage des catholiques romains*. Il n'en fallait pas plus pour être traité de perturbateurs de la tranquillité publique, de fauteurs de troubles, de fanatiques, etc.

Le 1er juin 1791, les gardes nationaux de Cholet et des environs vinrent faire une visite domiciliaire dans la communauté des Missionnaires, et y trouvèrent le manuscrit du catéchisme. Ils entrèrent alors dans une violente fureur et arrêtèrent deux Missionnaires, les P. Dauche et Duguet, qu'ils emmenèrent à Angers. Cette arrestation suscita un conflit entre le directoire de Maine-et-Loire et celui de la Vendée. Ce dernier soutenait que tout citoyen était libre d'écrire chez lui ce qu'il pensait, et qu'il ne pouvait y avoir lieu à répression que quand la manifestation publique de sa pensée provoquait des troubles. Il réclama donc et obtint l'élargissement des deux prêtres, acte de courage et de justice qui contribua plus tard à sa destitution.

Dans une lettre à Mgr de Mercy, M. Paillou rendit un compte détaillé de l'événement.

« *Château de la Traversière*, en Saint-Mars-la-Réorthe,

20 juin 1791.

« J'ai reçu hier une lettre de mon neveu en date du 14 ; il me marque que le département d'Angers, en écrivant à celui de la Vendée au sujet des Missionnaires de Saint-Laurent, a pris le parti de ses gardes-nationales ; mais que cela n'a pas empêché le directoire de Fontenay de prendre un arrêté par lequel il déclare que les deux Missionnaires n'étant prévenus d'aucun crime et n'ayant point été accusés ni décrétés, ont été illégalement arrêtés, qu'ils sont libres, qu'on ne peut les retenir plus longtemps en prison, et que la porte doit leur en être ouverte. L'arrêté a été porté à Montaigu sur-le-champ par un cavalier d'ordonnance. Les Missionnaires, comme je vous le mandais par le dernier courrier, ont été effectivement mis en liberté : je m'étais proposé d'aller aujourd'hui à Saint-Laurent pour les voir ; mais les prisonniers vinrent coucher ici hier au soir, et ils sont partis, ce matin, à 4 h. pour aller remercier le directoire de Fontenay de la justice qu'il leur a rendue, et ils repasseront ici demain. Mon neveu me marque que le département d'Angers a devancé ces Messieurs au Comité des recherches ; il leur fait un crime, et c'est le seul qui mérite quelque attention, d'un catéchisme manuscrit fort contraire à la constitution civile du clergé ; mais, ajoute mon neveu, le directoire pense que tout homme peut écrire chez lui tranquillement ce qu'il pense, et que si ce qu'il pense peut troubler l'ordre de la société, c'est la manifestation de ses principes qui peut seule le rendre coupable. Le directoire a de son côté instruit le Comité des recherches, et lui a fait part des mesures qu'il a cru devoir prendre pour assurer le respect dû aux lois et aux domiciles asiles inviolables des citoyens.

« J'ai beaucoup causé avec les missionnaires de ce qu'ils

ont éprouvé pendant leur captivité ; cela fait frémir d'horreur. Ils ont continuellement entendu, de la bouche de leurs conducteurs, des blasphèmes, des impiétés, des infamies, dont ils assurent qu'on ne peut se faire une idée. A Cholet, ils ont été, depuis 9 h. du matin jusqu'à 10 h. du soir, donnés en spectacle, au corps de garde, à tous ceux qui ont voulu les outrager. Avant d'arriver à Angers, un des gardes nationales avait pris les devants pour annoncer qu'ils allaient arriver. Ils ont trouvé toute la populace assemblée. On ne peut, disaient-ils, se faire une idée de toutes les insultes et de tous les outrages qu'on leur a faits. A chaque instant, ils s'attendaient à se voir mettre en pièces ou attacher à la lanterne. Il y eut un moment surtout où ils furent près à se donner mutuellement la bénédiction. Avant d'arriver à la citadelle, on voulut les faire descendre de cheval ; ils obtinrent cependant de n'en descendre qu'à la citadelle même ; ils sont persuadés que, s'ils étaient descendus avant, ils auraient été massacrés, et ce fut le motif qui leur fit accorder leur demande, tant il est vrai que le danger était réel. Ils ont été interrogés à Angers par deux membres du directoire. Je trouve qu'ils répondirent parfaitement. Ils insistèrent toujours sur deux choses : 1° qu'ils n'étaient point justiciables du département d'Angers ; 2° que les corps administratifs n'avaient aucune qualité pour faire subir des interrogatoires. Enfin, la revendication du département de Fontenay ne permettait plus à celui d'Angers de les retenir, ils ont été conduits à Montaigu. Mais le danger était si réel que le département lui-même, pour sauver leur vie, a cru devoir les faire partir à minuit, escortés de cavaliers de la maréchaussée au lieu de gardes nationales.

« En passant à Cholet, ils ont couru encore les plus grands dangers. Les gardes-nationales de cette ville voulaient s'en emparer et les reconduire à Angers, où ils assuraient qu'ils n'iraient pas loin sans être massacrés. Un des missionnaires répondit que, si on voulait leur mort, ils étaient prêts à la subir aussi bien à Cholet comme à Angers. Enfin Dieu les

sauva encore de ce danger! A l'exemple des Apôtres, ils ont l'air contents et joyeux d'avoir été trouvés dignes de souffrir pour Jésus-Christ. Ces prêtres m'ont bien édifié. »

Les missionnaires furent mis en liberté à Montaigu; mais Goupilleau, procureur syndic du district, protesta dans un violent réquisitoire. Il reconnut que la garde nationale n'aurait pas dû les arrêter hors de son territoire; mais « cette illégalité trouvait son excuse dans la gravité des torts des missionnaires et dans le salut public; car on les a trouvés les mains pleines d'écrits incendiaires et en composant d'autres propres à propager les principes dont ils se font un criminel honneur. L'on n'a jamais fait de crime à ceux qui ont arrêté des voleurs et des assassins qu'ils prenaient sur le fait; l'on ne devait pas s'attendre à ce qu'on en fît jamais dans une circonstance comme celle-ci, où il s'agit des plus grands intérêts de la patrie. »

Entraîné par l'éloquence, un peu large en matière de comparaison, de son procureur-syndic, le district de Montaigu envoya une protestation et le discours de Goupilleau au directoire de Fontenay, « auquel il était subordonné dans l'ordre de la Constitution », à celui d'Angers, et même à l'Assemblée nationale.

Le directoire de Fontenay goûta peu la remontrance, déclara le réquisitoire du procureur-syndic injurieux pour l'administration supérieure et attentatoire à tous les principes de la Constitution, et nomma deux administrateurs du département pour, « en qualité de commissaires délégués à cet effet, assister à la radiation qui sera faite, sur les registres du district de Montaigu, de tout le contenu de ce réquisitoire », et enjoignit au procureur-syndic d'être plus circonspect à l'avenir.

Plus tard, le 17 avril 1794, Goupilleau ne manqua pas l'occasion de se venger du procureur général du département, Pichard du Page, en qualité de témoin à charge devant le tribunal révolutionnaire de Paris, qui le condamna à mort. « Un administrateur du district, déposa-t-il, fut censuré par le dé-

partement pour avoir rempli ses devoirs les plus sacrés, et les deux moines, les plus grands contre-révolutionnaires qui aient jamais existé, eurent la liberté d'aller propager leurs principes et leur catéchisme. Il est bien démontré que ce sont eux qui, grâce à l'indulgence du département de la Vendée, ont soufflé le feu de la malheureuse guerre de la Vendée. »

(*A suivre*).

EDGAR BOURLOTON.

LES ÉTABLISSEMENTS DE CHARITÉ

EN BAS-POITOU

SOUS L'ANCIEN RÉGIME

(SUITE ET FIN) (1)

Autres Institutions de secours.

A ces institutions de secours si diverses et d'origine différente, il faut encore ajouter : les *Maisons Rouges*, dont il existe de nos jours encore, chez nous, des immeubles, et qui, d'après plusieurs archéologues et historiens étaient des maisons où l'on recevait les malades et voyageurs : les *Marmites des Pauvres*, autres œuvres charitables, fondées pour fournir du bouillon, du potage et autres secours, œuvres que nous voyons établies à Fontenay-le-Comte, à Noirmoutier et ailleurs, créées par une bulle du pape Urbain VIII. Les secours distribués par la *Marmite des Pauvres*, étaient surtout réservés aux malades qui ne pouvaient ou ne voulaient pas entrer à l'hospice, telle que les femmes enceintes ou chargées d'enfants, certains vieillards riches jadis et devenus fort pauvres, réduits à cacher leur misère. A Fontenay, où Mlle Brisson avait donné dans ce but 20.080 livres,

(1) Voir le 1er fascicule 1908.

une servante était chargée de faire deux fois la semaine du bouillon, qu'elle portait aux malades ainsi que du bois et des secours en argent. Cette distribution était sous la surveillance du Curé-doyen.

Enfin, en certaines localités, centres de pèlerinages, pèlerins et pauvres trouvaient des maisons où ils étaient hébergés et nourris. Une maison de ce genre avait un revenu de quatorze boisseaux de méture pour les pèlerins pauvres (1). Pour nous résumer, notons que toutes ces institutions et établissements de charité prouvent que le soin des pauvres et des malades incomba, durant de longs siècles, aux monastères, aux congrégations et au clergé, et quand les revenus des églises, des couvents ne pouvaient suffire, surtout dans les années d'épidémie, la communauté des habitants devait y suppléer (2).

Bientôt l'Etat vint offrir son concours. En 1724, Louis XV créa dans les villes importantes des sortes de dépôts, où mendiants et invalides furent recueillis. Les premiers étaient soumis à un travail forcé, mais il ne paraît pas que ce système ait été employé en Bas-Poitou.

Assistance médicale gratuite par les boëttes de médicaments. — Une autre forme d'assistance dans nos campagnes a laissé des traces, retrouvées par nous aux *Archives départementales.* « Le roi Louis XV, disait une circulaire de 1728, touché de compassion pour les pauvres malades des campagnes, qui périssent faute de soins, ordonne qu'il soit envoyé tous les ans aux intendants des provinces des remèdes pour être distribués par les intendants à leurs subdélégués, et par ceux-ci aux sœurs grises, curés ou autres personnes intelligentes

(1) Les monastères surtout étaient ouverts aux pèlerins. L'abbaye de Bois-Grolland, à Poiroux, dépensait annuellement 150 livres pour leur donner l'hospitalité. Ainsi des autres abbayes (Verger, l'*Abbaye de Bois-Grolland*).

(2) Le soin des pauvres, dit Babeau, appartint longtemps aux églises et aux monastères. Certaines églises logeaient des pauvres que l'on immatriculait et à qui l'on confiait la garde et l'entretien de l'église ; de là est venu le nom de marguilliers : *matricularii*.

dans les villes, bourgs et villages.... » Ces distributions eurent lieu pendant longtemps, et nous avons pu les constater pour l'élection des Sables dans les année 1787 et 1788. Les remèdes étaient remis gratuitement et uniquement aux pauvres, habitants de nos campagnes. Choisis de manière à suffire aux maladies les plus ordinaires et n'offrant aucune complication, ils étaient étiquetés et accompagnés de notes pour guider distributeurs et gardes-malades, les doses exactement marquées, selon l'âge, le sexe, les forces, le tempérament.

En 1769, neuf cent trente-deux mille cent quatre-vingt-six furent envoyés dans toute la France, au lieu de cent vingt-six mille l'année précédente. Louis XVI en tripla encore le nombre. Les personnes en position de connaître davantage les malades étaient les curés, les sœurs de charité, les dames influentes des seigneurs.

Après un premier envoi très considérable de ces Boëttes de remèdes dans l'élection des Sables d'Olonne, un second envoi fut expédié de Poitiers le 26 août 1788, à la même destination : Messieurs, nous avons l'honneur de vous envoyer par la *voyë* de la Messagerie un supplément aux *Boistes* de remèdes qui nous a été demandé par plusieurs bureaux de Charité du département.

Les procureurs syndics de l'administration provinciale du Poitou.

Baron DE LÉZARDIÈRE, THIBAUDEAU.

A MM. les SYNDICS DU DÉPARTEMENT DES SABLES (1).

L'année suivante, eut lieu au mois de septembre l'envoi accoutumé, annoncé en ces termes.

Poitiers, 15 septembre 1789.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous remettre douze boëttes de remèdes qui sont accordées par le gouvernement et des-

(1) *Archives départementales*, Série C. 60.

tinées pour les paroisses de l'élection. M. l'Intendant, en me les adressant, m'a marqué que la distribution devait s'en faire par vous, de concert avec moi. Je serai toujours disposé à me prêter à ce travail.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

NICOLLON (1).

Les destinataires de ces *Boëttes* étaient les curés des Sables, de la Roche-sur-Yon de Talmont, de la Chaize-Giraud, de la Mothe-Achard, d'Aizenay, de Challans, de Beauvoir, d'Apremont, d'Avrillé, de Saint-Cyr-en-Talmondais et de Saint-Vincent-sur-Graon, chargés de les répartir entre les paroisses de leur circonscription, soit au total, aux quatre-vingt-quinze paroisses de l'élection, et dont nous avons la liste.

Ce qui explique l'abandon et les besoins des malades de nos campagnes, c'est qu'un certain nombre des hôpitaux et maisons de secours fondés au Moyen-Age dans notre contrée n'existaient plus aux XVIIe et XVIIIe siècle. Parfois, leurs biens avaient été réunis aux établissements hospitaliers des villes voisines, où les communautés (*les paroisses*) avaient acquis le droit d'envoyer des malades, mais ces établissements avaient absorbé tous les anciens revenus de nos petits hôpitaux, de beaucoup d'aumôneries et de plusieurs confréries de charité. C'est ainsi qu'à l'hôpital de Fontenay et à celui de Luçon furent attribuées de nombreuses ressources de nos indigents ruraux. Mais, du même coup, les malades de nos compagnes se trouvèrent délaissés ; plus rien que la charité privée, très inconstante et souvent inefficace pour les soulager.

C'est alors que l'Etat, comprenant son devoir, dût intervenir et s'ingénia à créer des bureaux de bienfaisance et de charité, non pas encore laïques comme de nos jours, mais inspirés

(1) Procureur du Roi au Sables-d'Olonne. *Archives départementales*. Série C. 60.

suffisamment par l'esprit chrétien et où le curé de la paroisse avait une situation prépondérante (1).

Médecins gratuits. — Souvent l'administration ne se borna pas à envoyer des remèdes gratuits, elle envoya également des médecins dans les cas pressants et les épidémies. En ce dernier cas, elle chargeait des médecins de se rendre dans les localités contaminées, payait leur voyage, leurs vacations, et donnait des secours en argent ou en nature. En 1786, il fut accordé une gratification de trois cents livres sur les fonds de la province à M. de la Forge, chirurgien envoyé à l'Ile d'Yeu.

L'épidémie ayant continué les années suivantes, elle fut accordée annuellement jusqu'en 1789 (2).

L'Etat n'a pas attendu jusqu'au XIXe siècle pour isoler les localités contaminées : dès le XVIIIe siècle des cordons sanitaires gardés par des soldats étaient établis et des lazarets furent ouverts pour recevoir les malades gravement atteints et dangereux pour le voisinage.

Ateliers de charité. — Pour remédier à l'état de gêne, de misère même, qui parfois sévit dans nos campagnes, l'abbé Terray, contrôleur général des finances sous Louis XV, établit en 1770 des *Ateliers* dits de *Charité* en faveur des ouvriers sans travail, pendant une disette. Ces ouvriers furent employés à la réparation et à l'ouverture de chemins vicinaux. (Ces travaux étaient distincts de ceux faits par les cantonniers qui existaient déjà). Dans le salaire de ces ouvriers les allocations de l'Etat devaient être proportionnels aux fonds versés par les communautés et les seigneurs. Les ateliers de Charité furent créés d'assez bonne heure en Bas-Poitou, mais

(1) Ainsi nous voyons l'assistance médicale organisée depuis bientôt deux cents ans, depuis la Circulaire de Louis XV en 1728. L'Etat moderne ne peut donc revendiquer pour lui la création de ce mode de secours.

(2) *Archives départementales*. Série C. Lors de la peste dans le Midi en 1772, l'Etat avait dépensé plus d'un million en remèdes et honoraires de médecins.

plusieurs paroisses en étaient privées en 1788 et en demandaient l'établissement.

C'est à cette occasion que le baron de Lézardière ami de Turgot, et procureur syndic pour le clergé et la noblesse à l'assemblée provinciale du Poitou en 1787, écrivait aux membres du bureau intermédiaire des Sables le 8 octobre 1788 : « Nous avons l'honneur de vous adresser l'état des ateliers de charité de votre département que Sa Majesté vient de nous envoyer. Nous vous prions de vouloir bien prévenir les communautés paroissiales et particulières qui ont sollicité ces ateliers qu'ils peuvent de suite faire commencer les travaux... Le Roi, en approuvant cet état, me charge de témoigner satisfaction à toutes les personnes qui sont employées dans cette état pour les contributions qu'elles ont offertes. Il est indispensable que les communautés et les particuliers tiennent avec la plus grande exactitude les noms des personnes qui auront été employées à ces travaux, sans distinction d'âge et de sexe (les femmes se livraient à ces durs travaux), pour ceux qui seront en état d'y vaquer, en observant de n'admettre que les gens de la paroisse (1). »

Nous avons trouvé également aux *Archives* la lettre suivante, bien précieuse, qui indique le chiffre des secours accordés en cette circonstance à nos ancêtres pour l'année 1789 :

Poitiers, 30 mars 1789.

Secours accordés aux ateliers de charités. — « Messieurs, nous avons l'honneur de vous prévenir que le Roi a accordé à la province du Poitou une somme de 75,000 livres pour être employée cette année aux travaux de charité. Nous vous

(1) *Archives départementales.* Série C. La mention suivante est instructive : « Poitiers, 3 avril 1789 : Messieurs, la municipalité de Soullans propose de prendre sur les fonds de la fabrique une somme de 200 livres pour un atelier de charité. Le revenu des fabriques étant destiné au soulagement des pauvres lorsqu'il reste des deniers libres, nous ne voyons aucun inconvénient à approuver cette municipalité. »

Les députés de la commission provinciale du Poitou.

prions de vouloir bien nous adresser l'état des demandes et des soumissions qui seront faites. Vous voudrez bien avoir la bonté de vous rappeler que les personnes qui désireront obtenir des ateliers de charité doivent d'y contribuer jusqu'à concurrence d'un tiers des sommes qui leur seront accordées.

« Baron DE LÉZARDIÈRE. »

Le même mode de secours, dans ces années de gêne, fut employé pour l'élection de Fontenay, qui jointe à celle des Sables-d'Olonne, comprenait les paroisses qui forment aujourd'hui le département de la Vendée.

Nous croyons avoir épuisé la liste des Etablissements et des Institutions établis en Bas-Poitou avant la Révolution en faveur des malades et des indigents (1). Et maintenant, nous demanderons à nos lecteurs, s'il est une contrée au monde, et, même en notre ancienne France, une province qui ait pu et qui puisse encore en ce vingtième siècle nous présenter un plus grand nombre et une plus grande variété d'institutions de charité et de bienfaisance.

LA RÉVOLUTION ET LES INDIGENTS.

Les destructeurs de ces institutions de bienfaisance allaient venir. Le premier fut le protestantisme qui s'attaqua à toutes ces fondations : ce qui obligea Richelieu, évêque de Luçon, pour les remplacer à fonder, dans cette ville, l'hôpital qui subsiste encore. Ce fut en 1620.

En 1789, survenait la Révolution appelée justement par un historien la philosophie armée, avec ses projets de destruc-

(1) *Archives départementales*. Série C. On pourrait ajouter que beaucoup de grands propriétaires obligeaient leurs fermiers à donner chaque année du blé aux indigents. M. Silvestre François du Chaffault, seigneur de Boufferé, par bail du 10 février 1766 passé avec Cantin, oblige celui-ci à donner aux pauvres de la paroisse un tonneau de gros *bleds* annuellement (*Archives départementales*, 1 et 27).

tion inspirés par les philosophes ; l'influence de ces mauvais génies de la France devait causer d'étonnants ravages dans le domaine de la bienfaisance.

Tout devait être bouleversé, supprimé, confisqué ; privilèges et services rendus par les communautés charitables, établissements de bienfaisance, corporations d'arts et de métiers qui s'occupaient du sort des ouvriers indigents, et en la voyant paraître, étendant sa main crochue sur les revenus de la charité, on put s'écrier : *Malheur aux Pauvres* !

Premières mesures. — L'un de ses premiers actes « fut le dépouillement complet de l'église (1) qui chaque année versait le tiers de ses revenus pour le soulagement des indigents. » (Taine). C'était, du même coup, la spoliation des établissements de charité. Ils comprirent bien le sens de la Révolution ces deux cents forcenés qui le 12 et le 13 juillet 1791 devaient saccager à Paris la maison de Saint-Lazare d'où étaient sortis, depuis 1620, tant d'apôtres de la charité chrétienne.

On décréta la vente des biens des hôpitaux, ce patrimoine des pauvres. Ils produisaient alors pour la France entière un revenu de trente millions, revenu fort légitime. Car ces biens, l'église et les hôpitaux les devaient : 1° aux donations faites par les seigneurs, les évêques et le clergé ; 2° aux travaux des ordres religieux, qui avaient défriché des terres incultes, construit des monastères et des hospices ; 3° ils étaient acquis par des contrats réguliers, passés sous la protection des lois. Tous ces titres si légitimes et sacrés furent foulés aux pieds. Pour ce qui concerne notre vieille Vendée, on peut lire le détail de ces ruines aux *Archives de la Vienne*, Orig. pap.

(1) Le but premier des révolutionnaires était la destruction de l'église catholique, et pour y arriver, il fallait d'abord la dépouiller. Une preuve de cette haine vouée à l'Église de Jésus-Christ, c'est que les biens possédés en Alsace par les Protestants furent épargnés. En Bas-Poitou, d'après l'*Etat du Poitou*, sous Louis XIV, publié par Dugast-Matifeux, le revenu du clergé pour les paroisses et abbayes du diocèse de Luçon s'élevait à 336.800 livres.

Suppression des ordres religieux du clergé et du bien des pauvres. — Les ordres religieux ne devaient être supprimés que le 13 février 1790, mais dès le 13 novembre 1789 tous les biens ecclésiastiques étaient mis, dit la loi, à la disposition de la Nation (c'est-à-dire des Révolutionnaires), à la charge par elle de pourvoir aux frais du culte et au soulagement des pauvres, ce qui n'arriva pas après 1792. A cette époque les églises étant fermées et le clergé emprisonné, exilé ou mis à mort, nul besoin de les secourir.

Puis, l'Assemblée décidait qu'un inventaire serait fait, dans toutes les maisons et établissements tenus par les ecclésiastiques, des biens meubles et immeubles, bénéfices et revenus. Or, on sait ce que signifient ces inventaires, nous l'avons constaté de nos jours. Ils sont le prélude de la confiscation, du vol.

Inventaires en Bas-Poitou. — Ces opérations sont faites à l'abbaye de Trizay (en Puymaufrais) le 6 janvier 1790, à Notre-Dame-de-la-Blanche (en Noirmoutier) le 22, à l'abbaye de Moreilles le 13 février suivant, chez les Jacobins de Fontenay le 26, et, dans les autres communautés de cette ville le 20 avril (1) et à la même époque à l'abbaye des Fontenelles, près de la Roche-sur-Yon. Le 28 mai chez les Trinitaires de Beauvoir, et à l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm sont faits les mêmes inventaires. Les allocations de ce dernier monastère en nature et en argent à l'hospice de Fontenay figurent pour une somme de 1.210 livres (2).

En ces visites domiciliaires, qui sont une dérision de la nouvelle Constitution et des Droits de l'homme, on a soin de confisquer les actes de fondation et les titres de rente, dont la plupart furent ensuite incendiés en 1793 : quelques-uns seulement, sauvés du pillage et des flammes, dorment dans la poussière de nos Archives départementales.

(1) *Préparation*. Chassin, t. I, 127.
(2) *Visite des Monastères de la Congrégation de Saint-Maur.*

Dès le 29 avril 1790, la municipalité des Sables avait soumissionné pour l'acquisition des biens de plusieurs monastères et des revenus des pauvres, d'abord de l'abbaye royale de Saint-Jean d'Orbestier, des menses abbatiales et monacales de l'abbaye de Bois-Grolland en Poiraox, puis des propriétés de l'abbaye d'Arouet en Saint-Jean de-Monts, de celles de Sainte-Croix de Talmont, tandis que d'autres acquéreurs se présentaient. De toutes parts on accourait à la curée (1).

Le prieur de l'une de nos grandes abbayes, celle des Fontenelles fondée par les anciens seigneurs de la Roche-sur-Yon, essaya bien de faire appel aux sentiments d'humanité des députés des Etats Généraux; en proposant de transformer en hôpital son monastère, mais il ne put attendrir ces égoïstes qui ne songeaient qu'à leurs propres intérêts et à leur haine.

Voici un extrait de sa demande : « Quel canton que celui de la Roche-sur-Yon a plus besoin d'un hôpital ? A en juger par le nombre *des malades pauvres qui viennent chaque jour chercher du soulagement à l'abbaye des Fontenelles*, il n'y a personne qui ne convienne que le meilleur usage à faire de cette abbaye et de ses bâtiments est de les consacrer à cette pieuse régénération. Les chanoines réguliers de l'abbaye continueraient de servir l'autel et les pauvres; et partageraient avec tout le canton de La Roche le bienfait incomparable de cet établissement.

De Mornac, *prieur*.

Conséquence de cette législation. — Par le fait de l'application de ces lois et décrets de la Révolution, furent supprimés dix-neuf grands hôpitaux sur vingt-quatre et tous les autres moins importants dont aucun n'existe aujourd'hui.

(1) Nous ne faisons pas ici mention de la vente des domaines appartenant aux prieurés et couvents de religieux, dont le but n'était pas directement l'assistance des indigents, bien qu'une part dans les revenus de ces biens leur fut réservée, tels que ceux des Cordeliers, Capucins, religieux et religieuses enseignantes de Fontenay, de Luçon, de la Roche-sur-Yon et des Sables-d'Olonne.

A ceux qui malgré ces preuves de l'injustice révolutionnaire soutiendraient encore la légalité de ces mesures spoliatrices, nous répondrons :

Nous savons bien que tous les anciens revenus des hôpitaux n'ont pas disparu dans cette liquidation malhonnête, puisqu'une loi du 23 messidor an II (13 juillet 1793) réunit leurs biens au domaine de l'Etat, et qu'à quelques-uns de ces hospices, il reste encore de ces revenus, mais ces ressources sont beaucoup moins abondantes qu'autrefois, la plus grande partie de ces biens ayant été confisqués, ce qui a entraîné la disparition de la presque totalité des maisons de secours destinées aux pauvres et aux indigents. Nous savons, également, que l'Etat révolutionnaire a essayé de leur créer d'autres revenus : en l'an V et en l'an VI (1797 et 1798) des lois firent revivre des droits sur les théâtres, et y ajoutèrent les bals, les concerts publics. Enfin des lois de l'an VII et de l'an XII (1799, 1804) leur attribuèrent les bénéfices du Mont-de-Piété, une partie des octrois et la vente des terrains dans les cimetières de Paris.

Mais toutes ces ressources, outre qu'elles sont souvent aléatoires, n'ont pu faire revivre toutes les maisons de bienfaisance et les asiles destinés à la souffrance avant 1789.

Conclusion. — Comme conclusion de ce travail, nous constatons que l'Etat moderne, issu de l'état révolutionnaire et son continuateur, a manqué à ses devoirs de protection envers la souffrance, en fermant dans ces dernières années des asiles destinés aux pauvres, aux enfants, aux vieillards ; en chassant les femmes dévouées, qui les soignaient.

Il doit à la bienfaisance chrétienne une pleine et entière liberté, liberté dans la fondation d'établissements religieux ou laïques, liberté dans l'exercice de cette bienfaisance en conservant dans les hospices ou autres asiles réservées aux pauvres ou aux malades, ces religieux ou religieuses, qui y

furent introduits en vertu de còntrats passés par des particuliers sous la protection des lois.

Il leur doit même, en dehors de cette liberté et du respect des conventions, des encouragements à faire ces fondations. Ce serait un moyen d'alléger les charges publiques et de diminuer les impôts déjà si lourds.

Depuis longtemps nous regrettons les ruines accumulées par les gouvernements révolutionnaires, et nous ne sommes pas délivrés de toute inquiétude pour l'avenir.

A. Baraud.

LES MUNICIPALITÉS SABLAISES

(1749-1790)

(*Suite* (1).

LES RUES DES SABLES

Tous ceux qui fouillèrent le passé sablais ont pu, sans trop de peines ni d'incertitudes, reconstituer dans leurs lignes générales les différents aspects que donnèrent aux rues les événements qui s'y sont succédé. Tous ont pu de même déterminer les rôles successifs joués par les quelques maisons historiques de notre ville, désigner celles qui existent encore ou fixer les emplacements occupés par celles qui sont disparues. La concordance qui existe entre presque toutes les publications parues sur ce sujet permettent de déduire que les auteurs ont puisé aux mêmes sources, ont eu sous les yeux les mêmes documents, et surtout qu'ils n'en ont jamais eu d'autres.

Nous-mêmes n'avons pas été plus heureux dans nos recherches, et n'apportons aucune pierre nouvelle à cette partie de l'édifice de l'histoire sablaise. Ce que nous pourrions dire est donc déjà connu, et c'est à peine si nous pourrions compléter l'œuvre de nos devanciers par l'adjonction, à leurs dé-

(1) Voir le 4e fascicule 1907.

couvertes, de quelques détails, parfois intéressants, mais d'une importance très secondaire.

C'est pourquoi nous nous bornerons à parler exclusivement des rues, nous réservant pour l'avenir de consacrer une étude aux maisons historiques.

*
* *

Si l'histoire des quelques maisons auxquelles nous faisions allusion a été suffisamment étudiée, il n'en est pas de même de celle des rues, dont on parla souvent avec beaucoup d'inexactitude, et sur ce point nous avons pu relever bien des contradictions.

L'absence de plans et de documents connus a, il est vrai, rendu particulièrement difficile, sinon parfois presqu'impossible, la tâche de ceux qui ont tenté de rechercher les noms que portèrent autrefois nos rues, ou de déterminer celles auxquelles pouvaient s'appliquer les noms rencontrés dans les documents.

C'est pourquoi nous nous sommes attachés tout particulièrement à l'étude de cette question, et avons pensé qu'il était nécessaire de lui consacrer un chapitre spécial.

Les résultats que nous avons obtenus ne sont point dûs, nous le répétons, à la découverte de pièces inconnues de nos devanciers, mais seulement à un long travail de rapprochement et de comparaison entre tous les documents que nous avons pu consulter et dans lesquels il est parlé des rues.

Nous avons d'abord, à l'aide de ces renseignements groupés, reconstitué en quelque sorte un plan des Sables anciens, en donnant aux rues les noms que nous présumions qu'elles eurent ; nous avons ensuite rapproché ce plan des indications éparses dans les documents, et nous avons vu s'il y avait concordance. Aussi sans vouloir prétendre à l'infaillibilité de nos résultats, sommes-nous cependant convaincu que nous avons dû commettre très peu d'erreurs.

*
* *

Le plus ancien document connu, concernant les rues des Sables, est du 8 mars 1640. C'est une requête présentée par un certain Jean Demeigné, sieur des Pousteries, procureur fiscal du comté des Olonnes, au Sénéchal du même comté, pour que l'on fît tenir les grandes assises du comté afin de faire restituer à la Fabrique de l'Eglise des Sables, des biens et rentes appartenant à celle-ci, et usurpés par des particuliers.

Cette requête avait été établie par le sieur Demeigné, en vertu de la procuration à lui donnée par le nommé Jean Noneras, marchand, bourgeois, marinier, demeurant aux Sables, « fabriqueur » (membre du Conseil de Fabrique), le 2 mars 1640, par devant les notaires Richard et Joussement.

Pour poursuivre avec quelques chances de succès la restitution de ces biens, il était nécessaire avant tout de bien définir en quoi ils consistaient, de déterminer leur situation exacte dans la Ville, et d'en établir les confrontations. Or il existait à cette époque une telle confusion dans la dénomination des quartiers et rues et un si grand nombre de celles-ci étaient privées de noms particuliers, que l'on dût, avant toutes choses, diviser la Ville en quatre grands quartiers, donner des noms à toutes les rues et « ruettes », et ordonner aux habitants d'avoir à s'y conformer à l'avenir.

*
* *

Nous ne nous attribuerons pas le mérite d'avoir découvert cette pièce importante. M. le docteur Petiteau l'a connue avant nous, et en a fait mention, mais il se borne à indiquer simplement le partage de la Ville en quatre quartiers et à dire qu'on dénomma les rues, sans faire connaître ces noms. Il fut donc dans l'impossibilité presqu'absolue d'interpréter pour ainsi dire le document et de comprendre les indications qu'il donnait.

Sans une intéressante publication qui éclaira d'un jour tout particulier ce document, et sur laquelle nous allons revenir tout à l'heure, nous en serions certainement au même point que lui, parce que l'orignal de la pièce dont nous parlons n'existe plus ou est devenu introuvable, et que nous n'avons pu en découvrir qu'une analyse sommaire.

Comprenant l'extrême importance de la requête de 1640 pour l'histoire des rues des Sables, et ne l'ayant pas trouvée dans les archives communales, nous pensions qu'elle sommeillait dans quelques cartons des archives départementales, et nous écrivîmes à M. Barbeau pour savoir si elle se trouvait à la préfecture.

C'est ainsi que nous apprîmes que le fameux document faisait partie d'un dossier de 17 pièces relatives à des biens d'églises ou d'abbayes.

Ce dossier, dans lequel le partage de la Ville, ainsi que les procès-verbaux de ventes ou d'arrentement, formait la 17e de ces pièces, fut d'abord versé en 1843 par la Mairie des Sables aux Archives départementales, puis renvoyé par le Préfet en 1853, au Maire de l'époque sur la demande de celui-ci. Enfin les 16 premières pièces du dossier qui n'étaient d'aucun intérêt pour la ville furent de nouveau retournées à La Roche, et on ne conserva aux archives communales que la pièce en question.

Qu'est-elle devenue depuis cette époque? Nul ne le sait, mais, ce qu'il y a de certain, c'est que toutes les recherches faites pour la retrouver sont restées infructueuses.

*
* *

Nous en aurions donc été, nous aussi, réduit aux hypothèses les plus invérifiables, sans le secours imprévu qu'est venu nous apporter la publication à laquelle nous avons fait allusion plus haut.

Le document qui devait si singulièrement faciliter notre

tâche consiste en un plan de la ville, joint à un livre intitulé *Les Prisons des Sables* que fit éditer il y a quelques années M. Jos. (M l'Abbé Renolleau, aumônier des Frères de la Doctrine chrétienne des Sables).

Ce plan porte la date de 1762 et avait été dressé sur l'ordre de M. de Blossac, alors Intendant du Poitou.

Dès maintenant nous dirons que notre conviction est que la date portée sur ce plan ne doit pas être celle à laquelle il fût établi, mais qu'au contraire il y a de fortes présomptions pour qu'il soit contemporain du partage de la ville en 1640. Dans ce cas l'exemplaire de 1762 peut être considéré comme une copie de celui précédemment dressé.

Voici les raisons sur lesquelles nous fondons notre manière de voir.

Tout d'abord, lorsqu'on examine le plan, ce qui frappe, c'est l'aspect rectiligne des grandes rues principales, leur nombre plus élevé que celui qui devait exister, et l'absence presque totale de la quantité des ruelles transversales qui reliaient les unes aux autres les grandes artères de la Ville.

Le quartier de la Chaume n'y figure pas ; la rade, le chenal d'accès et le port ou havre son grossièrement représentés.

Le défaut d'échelle dans l'exécution prouve qu'on n'eut aucun souci des distances et des dimensions, en sorte que ni la longueur ni la direction des rues ne sont pas exactes.

Bref, le caractère de ce plan est l'inexactitude ; et l'impression qui se dégage de son examen, c'est qu'il n'a pas été fait par un homme de l'art, mais simplement par une personne qui n'avait pour but que d'être fixé *grosso modo* sur la topographie générale de la ville.

Or, comment admettre qu'en 1762, un intendant ayant à sa disposition les ingénieurs de la province, des architectes, des géomètres, etc., des hommes spéciaux en un mot pour ces sortes de travaux, ait pu confier à un ignorant en la matière la mission de dresser le plan d'ensemble d'une ville de l'importance des Sables.

De plus dans le quartier du Passage, nous comptons, d'après le plan en question, trois grandes rues, alors que nous savons que dès avant 1760 les tempêtes avaient renversé toutes les maisons situées à proximité de la côte, détruisant ainsi une rue entière.

Si peu scrupuleux ou inhabile qu'ait pu être le dessinateur de 1762, il ne se serait certes pas laissé aller à placer une rue là où il n'y en avait plus.

Il n'aurait pas pu ne pas mentionner la digue du remblai qui existait déjà depuis près de dix ans ; la grande muraille qui fermait la ville à l'est et construite depuis 1747 ; la place Carcado qui venait d'être finie ; le petit chenal de la Barre ; le quartier de La Chaume qui réuni aux Sables depuis près de huit ans faisait pour ainsi dire partie intégrante de la ville, etc., etc.

D'un autre côté le plan mentionne les corderies qui étaient sur l'emplacement du vieux remblai actuel ; or la délibération du 28 novembre 1766 nous apprend que lors de la construction du remblai en 1753 on avait dû supprimer la plupart de ces corderies et que le très petit nombre de celles qui avaient subsisté, avaient été abandonnées peu de temps après.

Enfin, et c'est là notre meilleur argument, non seulement les quelques noms de rues qui figurent sur le plan concordent d'une manière rigoureuse avec les confrontations des biens indiqués aux procès-verbaux de vente joints à la pièce de 1640, mais nous n'avons jamais retrouvé ailleurs que dans cette pièce certaines appellations telles que : rue de Bethléem, de Nazareth, de la Combe. Donc il est infiniment probable que nous nous trouvons en présence d'un plan qui devait être annexé à l'état des rues de la ville.

*
* *

En 1640, la ville présentait donc quatre grands quartiers.

Le premier quartier s'étendait de la place du Commerce actuelle jusqu'au quai de la Calle au Lard appelé depuis peu

quai Dingler. Il était borné au nord par le havre, au sud par la plage : il s'appelait quartier du Passage, nom qu'il n'a jamais cessé de porter et sous lequel on le désigne encore de nos jours.

Au lieu de comprendre simplement deux grandes rues, il était sillonné par trois grandes voies : la rue du Port (rue du Port actuelle), la rue de Nazareth (rue Napoléon actuelle), et la rue Bethléem, qui occupait l'emplacement du boulevard de l'Ouest.

La rue de la Pie existait et portait déjà ce nom, ainsi que le mentionne la pièce de 1640.

La partie des quais comprise entre la place du Commerce et le Passage s'appelait quay des Marchands ou du Havre.

Le deuxième quartier comprenait la partie de la ville qui s'étend actuellement entre la place du Commerce et la place du Palais de Justice à l'ouest, la rue Travot et la place de la Liberté à l'est. Il était limité au nord par le havre, au sud par la côte.

Ce quartier s'appelait quartier de la Combe, et tirait son nom du canton de la Combe qui était formé par un groupe de maisons occupant les alentours de la place actuelle du Palais.

Le mot canton est un mot qui revient constamment dans la dénomination de certaines parties de la ville : il était très usité et était synonyme de quartier.

La place du Commerce portait le nom de place de l'Eglise. Il s'y trouvait une cale sur laquelle on construisait des navires. Il y a tout lieu de supposer que là se trouvèrent les premiers chantiers de construction.

Dans ce 2e quartier se trouvait la rue de la Combe, qui paraît avoir été soit la rue du Boulet-Rouge actuelle, soit la partie de la rue allant de la place du Commerce à la place du Palais ; la rue des Vanniers (rue de la Poissonnerie) ; la rue de la Poissonnerie (rue de l'Hôtel-de-Ville) ainsi nommée parce que dans cette rue se faisait tout le commerce du poisson, et se trouvaient les magasins de salaisons et d'arme-

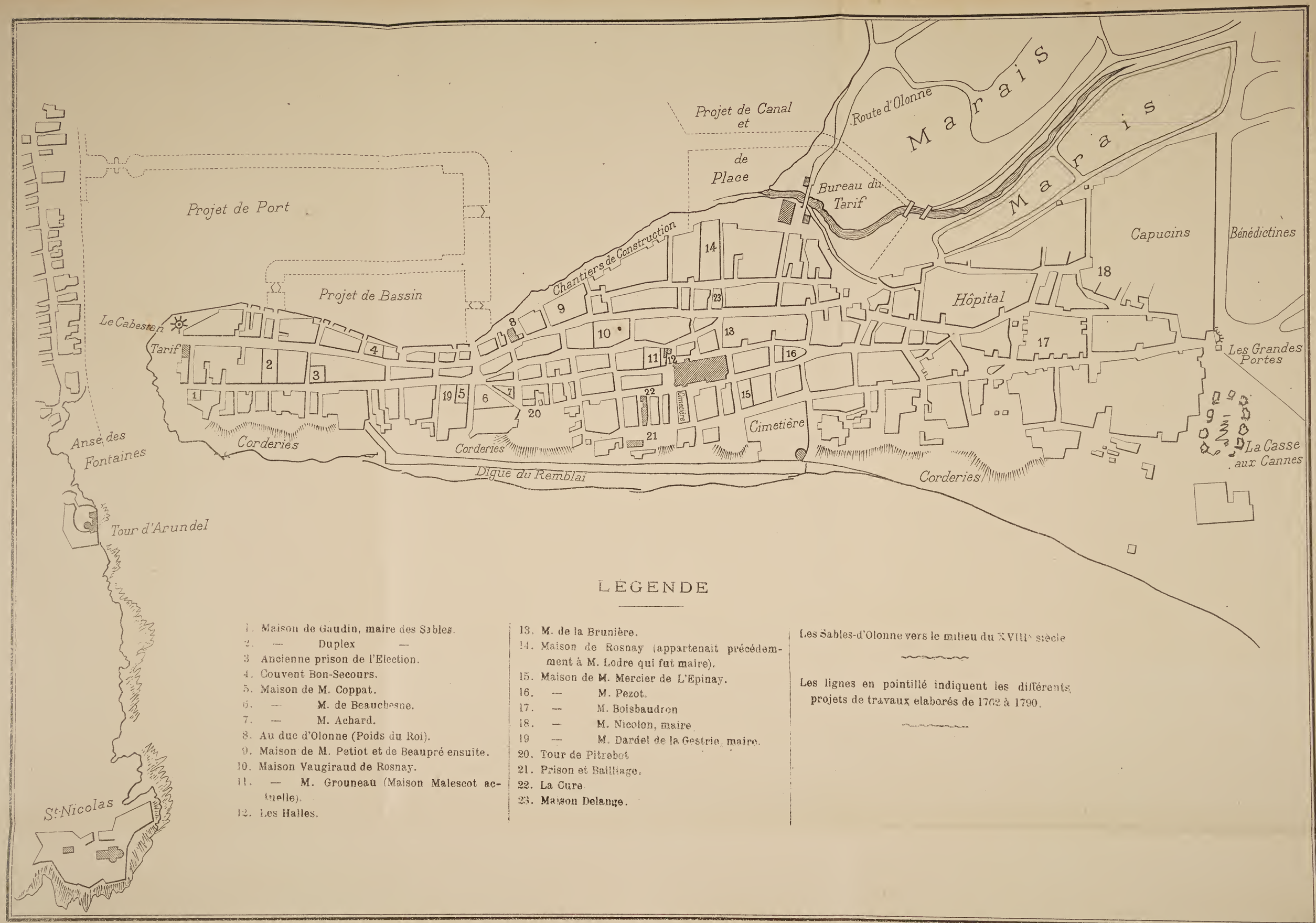

LÉGENDE

1. Maison de Gaudin, maire des Sables.
2. — Duplex —
3. Ancienne prison de l'Election.
4. Couvent Bon-Secours.
5. Maison de M. Coppat.
6. — M. de Beauchesne.
7. — M. Achard.
8. Au duc d'Olonne (Poids du Roi).
9. Maison de M. Petiot et de Beaupré ensuite.
10. Maison Vaugiraud de Rosnay.
11. — M. Grouneau (Maison Malescot actuelle).
12. Les Halles.
13. M. de la Brunière.
14. Maison de Rosnay (appartenait précédemment à M. Lodre qui fut maire).
15. Maison de M. Mercier de L'Epinay.
16. — M. Pezot.
17. — M. Boisbaudron
18. — M. Nicolon, maire
19 — M. Dardel de la Gestrie, maire.
20. Tour de Pitrebot
21. Prison et Bailliage.
22. La Cure
23. Maison Delange.

Les Sables-d'Olonne vers le milieu du XVIIIe siècle

Les lignes en pointillé indiquent les différents projets de travaux elaborés de 1762 à 1790.

LITH. LAFOLYE, YANNES

ment ; la rue de l'Eglise (rue de l'Eglise actuelle) ; la rue des Halles (rue des Halles actuelle) ; la rue du Palais (rue du Palais actuelle).

Malheureusement toutes les rues comprises entre l'Eglise et la place du Commerce, bien que figurant sur le plan, ne portent aucun nom.

Le quartier de la Combe, qui était de beaucoup le plus important des quatre, contenait dans ses limites l'église et les deux cimetières . le petit occupant l'emplacement sur lequel s'élève le Marché, et le grand qui est devenu le Calvaire.

Une rue qui permettait d'aller de l'un à l'autre s'appelait la rue des deux cimetières.

M. l'abbé Renolleau dans son livre sur le Cours Blossac, parlant également du quartier de la Combe, estime que ce nom venait d'une excavation occupant l'emplacement de la place Navarin actuelle. Nous ne sommes pas de cet avis : le mot *combe* signifiait plutôt *petite vallée*, *coupure*, qu'*excavation*. Or il est permis de supposer que la chaîne de Dunes, sur laquelle sont construites les maisons de la rue du Palais, existait à cette époque avec son profil actuel, et par conséquent ne présentait aucune solution de continuité, depuis la dune du Palais de Justice, jusqu'aux portes de Talmont. Où donc se serait trouvée l'excavation dont parle M. l'abbé Renolleau ?

Il est au contraire présumable qu'une sorte de petite vallée ou coupure existait entre le port et la mer, à l'endroit où se trouve maintenant la place du Commerce et la rue du Boulet-Rouge et les maisons qui les avoisinent.

Enfin le quai qui faisait partie de ce quartier était dénommé quai de la Poissonnerie ou de la Barre ; et la place de la Barre actuelle s'appelait place du Courseau, en raison d'un moulin à eau qui y fonctionnait, au moyen d'un petit cours d'eau qui devint plus tard le canal de la Barre.

Le 3e quartier se délimitait de la manière suivante : à l'ouest par la dite place du Courseau ; à l'est par le prieuré de Sainte-Croix (séminaire actuel) ; au nord par l'écluse du moulin à eau

dont nous avons parlé et les terres et marais; au sud, par la rue Sainte-Croix (rue Nationale actuelle), qui tirait son nom de ce qu'elle conduisait au prieuré Sainte-Croix.

Dans ce quartier se trouvait la rue de l'Hôpital (partie actuelle de la rue Nationale comprise entre l'Hôtel des Etrangers et l'hôpital); la rue de la Paix (rue de la Paix actuelle); le couvent des Capucins (couvent des Ursulines). Au carrefour situé à l'extrémité élevé de la rue Hoche, près de l'Hôtel de France, se dressait une grosse tour provenant des fortifications de Louis XI : cette tour donnait son nom au 3e quartier qui avait reçu le nom de quartier de la Grande Tour.

Le quatrième quartier comprenait la partie de la ville s'étendant entre la rue Sainte-Croix au nord ; le cimetière (calvaire actuel) à l'ouest ; la côte au sud ; et un jardin dépendant du prieuré de Sainte-Croix à l'est.

Ce quartier était composé de maisons construites au hasard, suivant aucun plan, et ne formant pas une agglomération continue ; pour cette cause on l'appela le quartier du Désordre, il ne contenait aucune rue. On l'appelait aussi quartier de la Petite Tour, en raison d'une tour qui s'élevait sur le bord de la côte à l'angle sud-est du calvaire actuel, et qui elle aussi faisait partie de la vieille enceinte fortifiée des Sables. Un reste de mur partant de cette tour s'étendait sur une certaine longueur entre la mer et le quartier du Désordre.

Depuis la petite tour jusqu'à l'extrémité du Passage tout le long de la plage, occupant l'emplacement du vieux remblai et du boulevard de l'Ouest, se trouvaient des Corderies.

*
* *

Les registres de délibérations de 1749 à 1791 sont à peu près muets sur la dénomination des rues, et c'est à peine si durant cette longue période quelques noms sont cités lorsqu'il fallait faire réparer certaines voies en trop mauvais état. En sorte que l'appellation des rues pendant plus de 40 ans ne fut pas

due à des actes de l'Administration municipale, mais fut plutôt le résultat de la fantaisie des habitants, qui les désignèrent selon leurs caractéristiques successives, c'est-à-dire selon le commerce et les industries qui furent exercés, les événements qui s'y passèrent, ou les souvenirs qu'elles rappelaient.

La délibération du 29 décembre 1751 nous montre quel était l'état de ces rues. C'est ainsi que nous voyons « qu'un homme arrivant à cheval dans cette ville, en passant dans la grande rue Haute, pensa noyer dans un trou qu'il y a dans ladite rue un peu en en deçà de la Porte de Paris. Cette rue s'étant dépavée il s'est formé des précipices ; les bœufs avec les charrettes ne peuvent plus passer, ce qui empêche d'amener dans la ville, les bois blés, vins, nécessaires aux habitants ».

La même délibération nous apprend que cette rue depuis la porte de Paris, jusqu'à la place appelée le Grand Canton des Cercles était le « grand abord » de la ville.

Cette rue Haute appelée également à cette époque Grande Rue Haute ou des Grandes Portes, ou simplement rue des Grandes Portes, n'était autre que l'ancienne rue Sainte-Croix (rue Nationale actuelle) ; la porte de Paris, la sortie de ville connue encore aujourd'hui sous le nom de portes de Talmont ; et le Grand Canton des Cercles, la place actuelle du Grand Canton.

La délibération du 9 juillet 1755 nous apprend qu'il existait aussi par opposition à la Grande Rue Haute, une Grande Rue Basse, qui était située dans le même quartier, et sur laquelle venait s'embrancher une rue, nommée rue des Cannes.

Il arriva quelquefois que la Municipalité, usant de son droit de commander certaines corvées, imposa aux habitants de paver ou de réparer les rues. C'est ainsi que par la délibération du 7 juillet 1763. afin de répartir équitablement ce travail, on divisa la Ville en 4 quartiers et la Chaume en 2. Dans chaque quartier on nomma deux commissaires de surveillance.

Quartier des Capucins et du Bout de Ville : Gillier et Ageon fils, les deux fariniers.

Quartier de l'Hôpital : Rousseleau, maître cordonnier, et Foucaud fils, maître menuisier.

Quartier de l'Eglise : Pigeon, maître coutellier et Thibaud, maître menuisier.

Quartier du Passage : François Millot, maître cloutier, et Borgnet l'aîné, maître poulieur.

A La Chaume furent choisis : pour le premier quartier dit de la Lance, Mathurin Chaigneau, farinier et François Derval, cordonnier ; pour le deuxième dit quartier de la Boulangerie, Pierre Guinement de l'Aubraye, et Jacques Coutant, cordonnier.

Pendant la durée de ces emplois, ces surveillants jouissaient de l'exemption du logement des gens de guerre et des fournitures aux casernes.

Cette façon de procéder donna d'ailleurs de déplorables résultats, car ces pavages faits par des personnes qui ne jouissaient pour cela d'aucunes des aptitudes professionnelles indispensables, n'offrirent aucune solidité.

*
* *

Les noms donnés aux rues en 1640 n'avaient point subsistés : les uns avaient été changés et la plupart avaient disparus, nous en trouvons la preuve dans la délibération du 20 mars 1772, qui divise encore une fois la ville en quatre quartiers, pour la formation de la milice bourgeoise. En effet, les officiers municipaux qui procédèrent à ce partage n'emploient presqu'aucun nom pour désigner les rues, délimitant chacun des quartiers. Ils se servirent surtout des noms des habitants, et écrivirent par exemple :

« La rue qui sépare le jardin du sieur Grouneau de celui de la dame Moreau, jusqu'au fond de la petite rue où demeure Savin, » ou bien encore « la rue qui sépare la maison de la Dame de Beauchesne, de celle du sieur Coppat, ou encore « la

rue de M. le Chevalier de Salle », « la rue de Berlureau ou Béliard », etc... etc...

On comprend qu'il est impossible de reconstituer d'une manière exacte la nomenclature des rues avec de pareils éléments. Les seules désignations qui figurent dans ce partage sont : dans le premier quartier appelé quartier du Bout de Ville, la rue de l'Hôpital, et le puits Boutinard, dont il est ainsi fait mention pour la première fois. Dans le deuxième quartier de l'Hôpital, la place d'Armes qui devait être la place Carcado (actuellement Palais de Justice) et la place du Canton des Cercles (Grand Canton. Il y est aussi parlé du marais des Rouchères et de celui de la Barre.

Le 3e quartier était nommé quartier de la Grande Eglise ; on n'y relève aucun nom nouveau, ni d'ailleurs dans le 4e qui était composé de tout le Passage.

La Chaume formait un seul quartier.

La délibération la plus importante, sur la question qui nous occupe, celle qui permet de reconstituer la nomenclature complète et exacte des rues, est celle du 1er mars 1791, qui divise la ville en 28 sections pour l'établissement de la contribution foncière. L'esprit révolutionnaire, qui plus tard devait se faire sentir dans tous les actes de l'administration municipale, n'avait pas encore porté atteinte aux anciennes appellations des rues, aussi les noms que nous donnent ce document sont-ils bien ceux qui avaient servis à désigner les principales voies des Sables.

Pendant la Révolution, la ville fut à de très nombreuses reprises l'objet de divisions variées, pour le fonctionnement des divers services administratifs et militaires, ou la répartition du travail entre les personnes chargées d'assurer l'exécution de certaines mesures.

Nous n'imposerons pas au lecteur la fastidieuse énumération de ces divers partages, ils n'ont d'intérêt que parce qu'ils nous ont permis de suivre les changements successifs apportés dans la dénomination des rues.

Enfin des itinéraires suivis par les cortèges dans certaines fêtes révolutionnaires nous ont permis de vérifier l'exactitude de nos hypothèses.

Aussi allons-nous résumer le résultat de nos recherches dans un tableau.

Il nous a été impossible de déterminer d'une facon certaine quelles était les rues qui portaient les noms de rue du Temple, du Sépulcre et petite rue Nationale.

*
* *

Ainsi que nous l'avons fait pressentir, au début de ce chapitre, nous avions pensé qu'il aurait été intéressant de compléter cette étude sommaire sur les rues des Sables en faisant l'historique des maisons qui jouèrent un role dans le passé de notre pays ; mais, au moment d'entreprendre cette tâche, nous avons constaté qu'il y avait là la matière suffisante pour une publication spéciale. Bien qu'il semble que tout ait été dit sur les quelques maisons et édifices auxquels nous faisons allusion, nous espérons cependant apporter quelques faits nouveaux, qui, joints à ceux déjà connus, compléteront l'histoire des Sables.

NOMS DES RUES

DE NOS JOURS	AVANT LA RÉVOLUTION	PENDANT LA RÉVOLUTION
Rue du Port	Rue du Port (1640) R. Basse du Passage (18e s.)	Rue de la Concorde
Rue Napoléon	Rue de Nazareth (1640) R. Haute du Passage (18e s.)	Rue de l'Égalité
Boulevard de l'Ouest	Rue de Bethléem (1640)	disparue par suite des tempêtes au 18e siècle.
Place du Commerce	Place de l'Église	Place de la Révolution ou Place Embascadère
Rue de la Pie	Rue de la Pie (1640)	Rue de la Pie
R. du Boulet Rouge	Rue de la Combe (1640)	Rue du Boulet-Rouge

NOMS DES RUES (*Suite*)

DE NOS JOURS	AVANT LA RÉVOLUTION	PENDANT LA RÉVOLUTION
R. de l'Hôtel-de-Ville	Comprenait 3 parties: R. de la Poissonnerie, Rue des Pintiers, Gde rue de la Barre	2 parties: R. de la Poisonnerie et R. de la République
R. de la Poissonnerie	Rue de la Juiverie et aussi canton de la Caraillère	Rue de la Révolution.
Rue du Centre	Rue de l'Église	Rue de la Fraternité
Rue de la Patrie	Rue du Sabot	Rue de la Patrie
Rue des Halles	Rue de la Cure	2 parties: Rue du Peuple, Rue de la Liberté
Rue de l'Église	Rue des Cornes	Rue des Boucheries
Pl. du Palais de Justice	Place Carcado (17e siècle)	Place de la Liberté
Place du Minage	Place du Minage	Place du Minage
Place Bellevue	»	Place Nationale
Rue du Palais et Rue Nationale.	Rue Sainte-Croix (1640), Rue des Grandes Portes, Rue Haute du Minage	Rue Nationale.
Rue Nationale de la place de la Barre à la place du Grand Canton	Rue de l'Hôpital	Rue de l'Humanité
Rue de la Paix	»	Rue de la Paix
Rue des Jardins	Rue des Jardins	Rue des Jardins
Rue des Religieuses	»	Rue des Fourrages
Place de la Barre	Place du Courseau (1640), Place de la Barre ou encore Place de l'Isle-Perdue	Place de la Constitution

(*A suivre*

G. COLLINEAU.

VESPRÉE

Me voici près du feu. Les cloches se sont tues :
Les Vêpres ont rejoint des Vêpres disparues.
J'ai délaissé mes gants, mon missel.... Mes cheveux
Sont imprégnés d'encens ; le tulle nuageux
De l'écharpe a glissé souple de mon épaule
Et répand ce parfum, ainsi qu'un pur symbole,
Embaumant le tombeau du carillon fini.

Des jacinthes, mourant dans un cristal uni,
Versent, dans le rayon de tardive lumière,
Leur senteur capiteuse et leur tendresse fière.
Le soleil rougissant va les brûler... Mes yeux,
A leur supplice ardent, font un accueil joyeux,
Car, pour continuer la tâche commencée,
La chaleur de ces fleurs sera dans ma pensée.
Il me faudra mêler, en un soir languissant,
La discrète douceur du plus mystique encens
Avec l'étourdissante odeur de la jacinthe,
Afin de recueillir, sans détour et sans feinte,
La foi qui fait les doux, la foi qui fait les forts,
Pour mieux ressusciter, un jour, d'entre les morts.

19 avril 1908.

JANE MERCIER-VALENTON.

NOUVELLES NOTES

SUR

L'IMPRIMERIE ET LA LIBRAIRIE

A FONTENAY-LE-COMTE

(ORIGINES A 1800)

(Suite) (1).

§ 2. — Ouvrages imprimés a Fontenay.

Sous le nom de chaque imprimeur nous décrirons les ouvrages non encore signalés dus à ses presses. Les pièces citées dans les *Notes de B. Fillon* seront rappelées sommairement avec l'indication (B. F. — H. Cl.) et nous les ferons suivre de références nouvelles, quand il y aura lieu ; quelques-unes seront toutefois écartées pour être réunies dans notre appendice « *Impressions à rechercher* ».

JACQUES DANGICOURT

Nous n'avons vu qu'une impression sous le nom de Jacques Dangicourt, encore la soupçonnons-nous de porter une fausse adresse ; en voici le titre :

1620. — Déclaration et protestation des habitans de la ville de La Rochelle, au roy, sur les affaires de ce temps. *Suyvant la coppie imprimée à Fontenay chez Jacques Dantgicourt, imprimeur, 1620.* — In-8° de 8 p.

(1) Voir le 1er fascicule 1908.

Cette pièce est la même que celle qui a été imprimée sous cet autre titre : Déclaration des habitans de la ville de Poictiers, au Roy, sur les mouvements et divisions des affaires de ce temps. *A Paris, chez Isaac Mesnier, iouxte la coppie imprimée à Poictiers par Jullien Thoreau, 1620.* — In-8° de 13 p. (Bibl. Nat. Lb[36], n° 1474.)
(Bibl. nat. Lb[36], n° 1475.)

B. Fillon attribuait aux presses de Dangicourt l'ouvrage suivant :

L'AMOVR || PHILOSOPHE. *S. l. n. d.* — In-16 de 1 f. lim., 16 ff. numérotés au recto de 1 à 16 et 1 f. bl.

Au verso du feuillet n° 1, on lit seulement ces quatre vers :

Pour habiller en Philosophe
Ce ieune et folastre garçon,
SAINCTE *a fourny toute l'estoffe,*
Mais i' y ai donné la façon.

Au feuillet 2, après un titre de départ : L'AMOVR PHILOSOPHE, commence le poème composé de 644 vers de 7 pieds. Il est entièrement imprimé en caractères de *civilité*; on remarque en tête une L grossièrement ornée.

Le seul exemplaire connu, cité par Barbier dans son *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, a été acquis en 1898 par la Bibliothèque municipale de Fontenay-le-Comte (Catal. Dam. Morgand, mai 1898, n° 32.103). Il porte sur la garde la note suivante : *Ex. Chénier, 1811, n° 375, — Pirèxécourt, 1837, n° 819, — Imprimé à Fontenay-le-Comte par Jacques d'Angicourt vers 1598. C'est le premier livre sorti de ses presses.* (Signé) : *B. Fillon* (1).

Rien n'est moins prouvé que cette attribution. La précision même d'une telle assertion, sans rien qui l'étaye, n'en fait que mieux ressortir la légèreté.

(1) On trouve au-dessous cette autre note de B. Fillon : « Réimprimé à la « suite des *Amours d'Alcandre* en (*blanc*) attribué à Rapin, parlant au nom « de Henri IV à l'abbesse de Montmartre. L'édition est bien de ce temps. « Mais l'attribution à l'abbesse de Montmartre n'a pas le sens commun, puis- « qu'on voit dans le livre que la *Sainte* était dans un couvent gouverné par « une Diane du sang des Gondi. Il n'y avait pas de Diane de Gondi à cette « époque, mais bien Jeanne de G., prieure de Poissy. Cet opuscule a été im- « primé avec le nom de Rapin dans le Tome I des *Muses ralliées* de Des- « pinelle, 1599-1600. Je n'ai jamais vu que le présent ex. de l'éd. originale. « B. J. F. »

PIERRE PETIT-JAN

1607. — Catéchisme || et abregé des || controverses || de nostre temps. || Touchant la religion catholique. || Dressé par le commandement de Monseigneur || l'Illustrissime et Reverendissime Cardinal || de Sourdis Archevesque de Bourdeaux || et primat d'Aquitaine. || *A Fontenay-le-Conte*, || *Chez Pierre Petit-Jan, imprimeur* || *et libraire ordinaire du Roy.* || *M. DC. VII* || Avec privilège de Sa Majesté. — In-8° de 346 p. et 1 f. n. chiff. pour l'*Errata*.

(Bibl. de Poitiers).

1608. — De la Paciance, traité de Tertullien... (B. F. — H. Cl.)

1608. — La Chasse à la Beste romaine. . . (B. F. — H. Cl.)

1608. — Desconfiture || de l'Avant-Coureur || en attendant de pied coi l'ap- || proche du gros de l'armée || par lui promise. || Avec la nullité de la vérification qu'a || prétendu faire le jésuiste Baile des || passages justement impugnez de || faux en la response à son Catéchis- || me des Controverses. || Par Pierre de la Vallade, Pasteur de l'Eglise Réformée de Fontenay-le-Comte. || ... *A Fontenay.* || *chez P. Petit-Jan, imprimeur et libraire, 1608.* || —In-16 de 116 p. chiff. et 1 f. non chiff.

(Bibl. de Poitiers).

1608. — Breve || response || à un certain escrit || intitulé, Catéchisme et || abbregé des controverses de nostre temps, || touchant la religion Catholique. || Où on void la refutation des principaux arguments de || Bellarmin, sur tous les points controversez entre ceux de || l'Eglise réformée et ceux de l'Eglise Romaine. Avec re- || torsion de toutes les raisons presque de l'Auteur, et des au- || thoritez qu'il allegue tant de l'Escriture que des Pères an- || ciens contre luy mesme. || Par Pierre de la Vallade, Pasteur de || l'E-

glise Reformée de Fontenai le Comte. || *A Fontenay-le-Comte.* || *Chez Pierre Petit-Jan, imprimeur et libraire ordinaire du Roy,* || *M. DC. VIII.* || — In-8° de 16 ff. lim., 398 p. et 1 f. n. chiff. pour l'*Errata.*

(Bibl. de Poitiers.)

1609. — De la Vanité des Ministres. . . (B. F. — H. Cl.)

1609. — Pourparler amiable tenu entre le P. Ange de Raconis, prédicateur capucin, et le sr de la Vallade. . . (B. F. — H. Cl.)

(Bibl. Mazarine.)

1612. — Réfutation || de ce qu'a produit le || Cordelier Machau contre la || Doctrine des Eglises Réformées, pour en || destourner la femme du Sieur de Sarrouëte, gouverneur de Parthenay || par || Balthazar Manceau, ministre || de la Parole de Dieu en l'église de Belleville. || (Suivent des citations de Jérémie, Tertullien et Chrysostome). *A Fontenay-le-Comte* || *chez Pierre Petit-Ian, imprimeur et libraire* || *M. DC. XII.* || . — In-4° de 8 ff. lim. non chiff., 222 p. et 1 f. non chiff. pour l'*Errata.*

Certains exemplaires portent la date de 1611.

(Bibl. de La Rochelle, n° 5620. — Bibl. de Bordeaux, n° 8191. — Bibl. de Poitiers.)

1613. — Briefve || et facile instrvction pour les Confesseurs. || Composée par Maistre Jacques de || Flauigny. Docteur en Théologie , || et Grand - Vicaire de Mon- || seigneur l'Evesque de Luçon. Par commandement de || Mondit Seigneur. || *A Fontenay,* || *chez Pierre Petit-Ian,* || *Imprimeur du Roy. M. DC. XIII.* — In-8° de 6 ff. prélim. et 98 ff. chiff.

(Bibl. nat., B. 5565.)

1616. — Catéchisme et abbrégé des controverses de nostre temps... Par le R. P. Baile... *Fontenay-le-Comte, Pierre Petit-Jan, 1616.*

Cette édition est citée sous réserve ; — nous n'avons pu retrouver notre référence.

1616. — Sancti Francisci Regula et testamentum... (B. F. — H. Cl.)
(D'après Dugast-Matifeux.)

1616. — Statuta Provincialia provinciæ Turoniæ pictaviensis...
(B. F. — H. Cl.)
(D'après Dugast-Matifeux.)

1617. — Journal de la conférence tenue entre... (B. F. — H. Cl.)
(Catal. de librairie. — Notes de Pressac.)

1617. — Conférence tenue entre Michel l'Ange, capuchin... (B. F. — H. Cl.)
(Bibl. Taylor, n° 93.)

1620. — Advis de la part du Roy d'Angleterre aux Habitans de la Rochelle, sur les affaires de ce temps. *Paris, suivant la copie imp. à Fontenay-le-Compte par Pierre Petit-Jean, imprimeur ordinaire du Roy en ladicte ville. M.CD. XX*(sic). — Petit in 8° de 12 p. et 2 ff. bl.

Fausse adresse.
(Bibl. nat. Lb[36].)

1621. — L'Exercice militaire faicte à présent par les femmes de La Rochelle. Avec les ordonnances à ce subiect. Ensemble les fortifications qu'elles ont faictes, et tout ce qui s'est passé en ladite ville iusques à présent. *Iouxte la copie imprimée à Fontenay-le-Comte. A Paris, chez Matthieu le Blanc, demeurant rüe et enseigne du Paon, près la porte S. Victor. M. DC. XXI.* — In-8° de 14 p.

La Caille cite en effet un Mathieu le Blanc, imprimeur à Paris, à cette époque.
(Bibl. nat. Lb[36], 1739. — Coll. Labbé, Châtellerault.)

1621. — Lettre d'avis à M. le duc de Rohan et aux habitans de Montauban, portant sommation d'exécuter les commandements du Roi et rendre la ville à l'obéissance de Sa Majesté, par R. D. M. *Paris, sur la copie imp. à Fontenay-le-Compte chez P. Petit-Jean, 1621.* — In-8°. Pièce.

Fausse adresse.
(Bibl. nat. Lb[36], 1714.)

1621. — Remonstrances et sommation à M. le duc de Rohan

et aux habitans de Montauban, d'obéir aux commandemens du Roi et de rendre la ville en l'obéissance de Sa Majesté par R. D. M. *Paris, sur la copie imp. à Fontenay-le-Compte, chez P. Petit-Jean, 1621.* — In-8°. Pièce.

Fausse adresse. — Même pièce que la précédente sous un titre différent. (Bibl. nat. Lb[36], 1715).

1622. — [Arrêté de Jean Robion, maire et capitaine de Fontenay, relatif à l'éclairage de la ville, 20 juin 1622. *Imprimé à Fontenay, chez Petit-Jan*]. — Placard.

Reproduit *in extenso* dans *l'Indicateur de Fontenay* du 19 avril 1874.

1622. — La notable rencontre nouvellement faicte par les Carrabins... (B. F. — H. Cl.).

1623. — Ordonnances et décrets synodaux du diocèse de Maillezais... (B. F. — H. Cl.).

1623. — Le véritable subiect des divisions... (B. F. — H. Cl.).

1623. — Les || Reglemens || de Messievrs les || Commissaires povr || l'execution de la derniere De- || claration de sa Majesté sur les || Edicts de Pacificatiõ, lesquels || doiuent estre gardez ès dioceses de Maillezais et Xainctes, || Aulnis et Gouvernement de la Rochelle. || *A Fontenay-le-Comte, chez Pierre Petit-Ian, Imprimeur* || *tenant sa boutique au Parquet.* || *Auec permission. M. DC. XXIII.* — In-8° de 24 p.

Le permis d'imprimer est du 17 novembre 1623.
(Bibl. nat. Fz, 2321.)

1625. — Sommaire et vray discovrs de ce qvi s'est passé en l'Isle de Ré.... (B. F. — H. Cl.)

1625. — Sommaire discovrs de ce qvi s'est passé en l'Isle de Ré... (B. F. — H. Cl.)

1625. — Les augustes et fidèles amours du haut et puissant chevalier le Fort-Louys... (B. F. — H. Cl.).

1626. — Les || estrangies || et || admirables || adventvres, || nouuellement arriuées au Baron de la Milles, aux enuirons de || la Rochelle. || Avec le recit veritable de ce qui

s'est || passé en icelle. || *A Paris*, || *Iouxte la copie Imprimée à Fontenay* || *le Compte, chez Pierre petit-Iean*, || *Imprimeur du Roi.* || *M. DC. XXVI.* — In-8° de 15 p.

Fausse adresse.
(Bibl. nat. Ln[27], 11249.)

1628. — Contrat fait et passé entre le Roi et le Clergé de France assemblé, par permission de Sa Majesté, en la ville de Fontenay-le-Comte le 17e jour de juin 1628. *Fontenay, Pierre Petit-Jean, 1628.* — In-4°. Pièce.

(Bibl. nat. Ld[5], 163.)

1628. — Estat et département fait en l'Assemblée générale du Clergé de France, tenve par permission du Roy en la ville de Fontenay-le-Comte, des sommes de deniers qui sont à lever par chacun an sur tous les diocezes de ce Royaume, à cause de la somme de cent quarante mil livres que le Clergé a promis à Sa Majesté..... (A la fin :) *A Fontenay, chez Pierre Petit-Ian, imprimeur et libraire. M.DC.XXVIII.* — In-4° de 16 p.

Il n'y a pas de grand titre ; — ce titre est le titre de départ.
(Bibl. nat. Ld[5], 165.)

1628. — Estat et departement fait en l'Assemblée generale du Clergé de France, tenve par permission du Roy en la ville de Fontenay-le-Comte, des sommes de deniers qui sont à lever par chacun an sur tous les diocezes de ce Royaume, à cause de la somme de treize cens vingt mil livres que le Clergé a promis à Sa Majesté..... (A la fin :) *A Fontenay, chez Pierre Petit-Ian, imprimeur et libraire. M. DC. XXVIII.* — In-4° de 20 p.

Ce titre est le titre de départ.
(Bibl. nat. Ld[5], 165.)

1628. — La || Conversion || de Monsieur [Henri] de la || Trimoville dvc et || Pair de France. || Faitte en l'armée du Roy deuant la Ro- || chelle le 18. iour de Iuillet mil six cens

|| vingt-huict. || *A Paris, chez Toussainct du Bray, rue S. Jacques* || *aux Espics-meurs.* || *Iouxte la coppie Imprimée à Fontenay* || *chez Pierre Petit-Ian, Imprimeur et* || *Libraire.* || *M. DC. XXVIII.* || *Avec Permission.* — In-8° de 13 p.

A la fin : Imprimé avec permission de Monsieur le Lieutenant Civil, et deffences à tous autres. A Paris, ce 2. iour d'aoust 1628.
(Bibl. nat. Ln[27], 11680.)

1628. — Les || deux premiers || livres de l'Heresie || renversee. || Dediez au Roy. || Par le sieur du Pin Pager || de Fontenay. || *A Fontenay* || *chez Pierre Petit-Ian, Imprimeur* || *et Libraire M. DC. XXVIII.* — In-4° de 6 ff. prélim., 103 p. chiffrées 101 par erreur, plus 1 p. non chiff. pour l'*Errata.*

(Coll. A. de la Bouralière.)

1628. — Le Songe || admirable || de Martingale. || Sur la réduction infaillible de la || Rochelle. || *A Fontenay,* || *par Pierre Petit-Iean, imprimeur ordinaire du Roy.* || *M. DC. XXVIII. Iouxte la copie imprimée à Paris.* — In-8° de 8 p.

(Coll. A. Labbé, Châtellerault.)

1629. — Ordonnances synodales pour le diocèse de Luçon... (B.F. — H.Cl.)
(D'après La Fontenelle Vaudoré).

633. — Réplique à la réponse que le s[r] des Portes... (B. F. — H. Cl.)
(Bibl. de Poitiers.)

1637. — Tableaux des victoires dv roy . . (B. F. — H. Cl.)

1643. — Mémoires pour servir à l'histoire, tirez du cabinet de Léon du Chastelier-Barlot. . . (B. F. — H. Cl.)

VEUVE PIERRE PETIT-JAN

1648. — Sacra politia Lucionensis ecclesiæ. . . (B. F. — H. Cl.)

1648. — La Saincte Psalmodie ou livre d'Eglise. . . (B. F. — H. Cl.)

1651. — Le Mémorial des Controverses. . . (B. F. — H. Cl.)
(Cité par Arcère, *Hist. de la Rochelle*, II, p. 370.)

1652. — MANLIE Séverin Boece, de la Consolation de la Sagesse. (Traduit par Jean de la Boucherie). *A Fontenay, chez la veuve P. Petit-Jean et Robert Guillemard, imp. du Roy et du Corps de ville, 1652.* — In-18, de 384 p. et 9 ff. lim. non chiff. pour l'épître et la préface.

Dédié à Pierre de Nivelle, évêque de Luçon.
(D'après Dugast-Matifeux.)

1656. — Ordonnance pour le siège de la Rochelle. . . (B. F. — H. Cl.)
(D'après La Fontenelle de Vaudoré.)

1656. — ANTIQUITATES urbis et ecclesiæ Lucionensis auctoritate probatorum historicorum, traditione veterum, ac ejusdem ecclesiæ indubitatâ fide comprobatæ, operâ et studio M. Joannis Bounin, presbiteri Flocelleriani, dictæ ecclesiæ Lucionensis Hebdomarii, necnon Capituli ejusdem scribæ. *Fonteniaci, apud viduam Petri Petit-Jean, typographum regium*, 1656. — In-4°, de 39 p.

Il y a une autre édition de 1661.
(Bibl. de Bordeaux, n° 3733.)

GRATIEN PETIT-JAN

1661. — Antiquitates urbis et Ecclesiæ Lucionensis. . . (B. F. — H. Cl.)
(D'après Dreux du Radier.)

1664. — PARTAGE des Marais || de Maillezay & Vix, avec les Procurations, || Eschanges & Procez Verbaux. || (A la fin : *Imprimé à Fontenay* || *Par G. Petit-Ian, imprimeur & Libraire. S. d.* — In-4° de 28 p.

Cette pièce est de 1664, — elle n'a que son titre de départ.
(Arch. Société des Marais desséchés de Vix.)

1672. — LES QUATRAINS du sieur de Pybrac, conseiller du Roy en son conseil privé, contenans préceptes et enseignemens utiles pour la vie de l'homme, de nouveau mis en leur ordre et augmentez par le dit le seigneur, et les plaisirs de

la vie rustiques, extraicts d'un plus long Poëme, composé par le dit sieur de Pybrac avec les Tablettes de la vie et de la mort par Pierre Mathieu... *A la Rochelle chez Jacob Mancel et Louys Chuppin, marchands libraires, M.DC.LXXII.* (A la fin :) *Imprimé à Fontenay, chez G. Petit-Ian, imprimeur et libraire.* — In-8°, de 96 p.

(Bibl. de la Rochelle, n° 10201.)

1673. — Privilèges du corps de ville de Fontenay-le-Comte... (B. F. — H. Cl.).

LES BLANCHET

Barthélemy Blanchet

1638. — Lettre du Roy à Monsieur de Villemontée, conseiller en mes Conseils, Maistre des Requestes ordinaire de mon Hostel, intendant de la Justice, Police et des Finances, etc... Donnée en faveur de Messieurs de la Religion. *A Paris, Iouxte la coppie imprimée à Fontenay, par Barthelemy Blanchet, 1638.* — In-8° de 7 p.

(Bibl. nat. Ld[176], 123.)

1638. — Déclaration dv Roy et povvoir donné à Monseignevr le Prince... (B. F. — H. Cl.).

1649. — La Sainctе Psalmodie ou Livre d'Eglise...

Cet ouvrage avait été imprimé l'année précédente par la veuve Petit-Jan qui fit sommation à Blanchet d'en arrêter l'impression.
(Acte du 8 mars 1649, Bérard n[rs]).

Pierre Blanchet

1657. — La Clef des sciences de Jean Gaudin... (B. F. — H. Cl.)
(Cité par Mercier du Rocher.)

1658. — Ordonnances pour le diocèse de la Rochelle...(B. F. — H. Cl.)

1666. — Les Us et Coustumes d'Olonne... (B. F. — H. Cl.).

André Blanchet

1687. — Andreæ Puteani, doctoris medici, de febre maligna... (B. F. — H. Cl.)
(Bibl. de Poitiers, recueils in-12, t. XVIII, pièce 7.)

1689. — Le Catéchisme de l'Ancien et du Nouveau Testament... (B. F. — H. Cl.)

1691. — Le Petit Trésor des remarques saintes... (B. F. — H. Cl.)

1695. — Œuvres meslées sur divers sujets de piété, par messire Garipault de Ligné... (B. F. — H. Cl.)

(Cité dans les Notes de Pressac.)

Nous excluons *La Ministresse Nicole* cité par B. Fillon (Pierre Blanchet, n° 4); rien dans l'unique exemplaire connu (13 p. in-4°, *s. l. n. d.*, Bibl. nat.) n'autorise à affirmer qu'il soit sorti des presses d'un imprimeur fontenaisien (Pierre Blanchet ou Gratien Petit-Jan).

JACQUES I POIRIER

1685. — Edit du Roy portant l'entière suppression de l'Edict de Nantes et de tout ce qui a esté accordé en faveur de ceux de la R. P. R. la démolition générale de tous les Temples, les grands avantages que Sa Majesté donne aux Ministres et aultres qui se convertiront à la Foy catholique, Instruction pour les enfans à la dite Religion catholique, etc... Avec la lettre de Cachet de Monseigneur l'Intendant. Donné à Fontainebleau au mois d'octobre 1685. (A la fin :) *A Fontenay, par Jacques Poirier, imp. du Roy, du Corps de ville et marchand libraire. — S. d.* (1685), in-fol. de 4 p.

(Arch. de la Vienne, C 49.)

1691. — Le Petit Trésor des remarques saintes. . . (B. F. — H. Cl.)

1692. — Cérémonies || pour la vêture || et la Profession || des religieuses ursulines || de Luçon. || *A Fontenay*, || *par Jacques Poirier, imprimeur du Roy & de* || *Monseigneur l'Illust*me *et Reverend*me *Evêque de Luçon.* || *M.D C.XCII.* — In-4° de 50 p. et 2 ff. blancs.

(Bibl. de l'Evêché de Luçon).

1693. — Prône et Ordonnances du diocèse de Luçon . . : (B. F. — H. Cl.)

1700. — Antipatre fils d'Hérode le Grand. Tragédie représentée par les Ecoliers du Collège de la Compagnie de Jésus à la distribution des prix donnée par Monsieur Sabourin,

écuyer, seigneur de Dissay, La Charoulière, La Nicolière, La Court de Frosse, de Corp, etc... Conseiller du Roy, Président civil et criminel au siège royal et sénéchaussée de Fontenay-le-Comte et bas pays de Poitou. *A Fontenay, par Jacques Poirier, imprimeur ordinaire du Roy, de la Ville et du Collège, 1700.* — In-4° de 13 p.

(Coll. A. Richard.)

1701. — A la Mémoire immortelle de Mre Henry de Barillon...
(B. F. — H. Cl.)
(D'après la Fontenelle de Vaudoré.)

1721. — Cantiques spirituels, composés par fû messire Louis-Marie Grignon de Montfort, prêtre et missionnaire apostolique, décédé en odeur de sainteté à Saint-Laurens-sur-Saivre, revus, corrigés et augmentés dans cette dernière édition. *A Fontenay, par Jacques Poirier, imp. ordinaire du Roy, 1721.* — In-12, portrait sur bois.

(Catal. Cigongne, n° 1324.)

1721. — Ordonnances synodales du diocèse de Luçon... (B. F. — H. Cl.).

1722. — Exercice du Chrétien pour la Journée. Avec un abrégé des principaux Mystères de la Foy et la manière de répondre à la Sainte Messe. *A Fontenay. Par Jacques Poirier, Imp. et Librairie M.DCC.XXII.* — In-24 de 44 p.

(Bibl. de Nantes.)

1723. — Recueil des Pratiques saintes et de Cantiques spirituels...
(B. F. — H. Cl.)
(D'après la Fontenelle de Vaudoré).

1724. — Ordonnances et Statuts pour le diocèse de Luçon par Mgr l'Illme et Revme Messire Michel-Celse Roger de Rabutin de Bussy, évêque de Luçon. Publiés dans son Synode du 30 août 1724. *A Fontenay, par Jacques Poirier, imp. ordinaire du Roy et de Mgr l'Illme et Rév. Evêque de Luçon. — S. d.* (1724), in-8° de 112 p.

A la suite se trouve une seconde partie :

CATÉCHISME pour le diocèse de Luçon par Mgr l'Illme et Revme Messire Michel-Celse Roger de Rabutin, évêque de Luçon. Pour être enseigné seul dans son diocèse et pour l'utilité des petites écoles qui y sont établies. *A Fontenay, par Jacques Poirier.* — *S. d.* (1724), in-8° de 72 p.

(Coll. A. de la Bouralière.)

1727. — Proprium sanctorum dioecesis Lucionensis... (B. F. — H. Cl.).

In-12 de 268 p. et 8 ff. — La permission est du 25 novembre 1726 ; en tête se trouve une épître au clergé du 25 août 1726.
(Bibl. de l'Evêché de Luçon.)

S. d. — MÉMOIRE sur le dessèchement entrepris près Moric en Bas-Poitou. (A la fin :) *A Fontenay, par Jacques Poirier, imp. ordinaire du Roy et du Corps de Ville.* — *S. d.* (après 1725), in-fol. de 10 p.

(Arch. de la Vienne, famille Gentiz.)
A mentionner : Thèse de philosophie de Ch. Rochard (de Secondigny) soutenue au collège des Jésuites de Fontenay en juillet *1609* (pour 1689 ou 1709). — Placard (Coll. de Villeneuve-Esclapon.)

JACQUES II POIRIER

1734. — LE FILS indocile, pièce comique, qui sera représentée par les Ecoliers du Collège de Fontenay, de la Compagnie de Jésus le juillet 1734. — *A Fontenay, par Jacques Poirier, imp. du Roy et du Corps de Ville. 1734.* — In-4° de 8 p.

C'est un simple sommaire avec le nom des personnages et des acteurs. A la suite on trouve le sommaire d'un drame pour le même jour : *Le Tabac, drame pastoral pour servir d'intermède à la pièce comique.*
(Notes de Pressac.)

1736. — Les Principes de la grammaire latine... (B. F. — H. Cl.)

1738. — Les Principes de la Grammaire ou rudimens nouveaux... (B. F. — H. Cl.)

1738. — Noëls très-nouveaux dans tous les stiles. . . (B. F. — H. Cl.)

1738. — Le Nouveau Siècle d'Auguste et de Mécène. . . (B.F. — H. Cl.)

On ignore si cet ouvrage a été publié.

1741. — La Sainte Psalmodie, ou livre d'Eglise. . . (B. F. — H. Cl.)

1742. — Instructions et prières pour la Confrérie du Saint Ange gardien, établie dans la Chapelle de l'Union chrétienne de Fontenay sous l'authorité de N. S. P. le Pape, avec la Permission de Mgr l'Evêque de la Rochelle. *A Fontenay, chez Jacques Poirier, imp. du Roy et marchand libraire, 1742.* — In-12 de 28 p.

(Ancienne coll. du Musée eucharistique de l'abbaye de Ligugé.)

1742. — Noëls nouveaux, dans tous les stiles. . . (B. F. — H. Cl.)
(Bibl. de la Rochelle, n° 12446 ; — Bibl. nat., Y, 6219.)

1744. — Recueil d'instructions pratiques et prières pour la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, tirées des meilleurs livres qui ont été écrits sur cette matière... sur les différens imprimés à Paris et Lyon. *A Fontenay, chez Jacques Poirier, imp. du Roy, 1744.* — In-12 de xij-312 p.

(Bibl. de Poitiers ; — Coll. A. de la Bouralière.)

1744. — Rituel du diocèse de La Rochelle publié par l'autorité de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Augustin-Roch de Menou, Evêque de la Rochelle. *A Fontenay, de l'imp. de Jacques Poirier, imp. du Roy, et marchand libraire, 1744.* — In-4° de 16 ff. lim., 664 p. et 2 ff. non chiff. pour la Table.

Les armes de l'évêque sont gravées sur le titre.
(Coll. A. de la Bouralière.)

1745. — M. T. Ciceronis pro rege Dejotaro. . . . (B. F. — H. Cl.)

S. d. — Exposé des motifs que font valoir les habitans pour obtenir que le paiement de la taille soit converti en deniers d'octroi. — *De l'imprimerie de Jac. Poirier imp. du roy et du corps de ville.* — *S. d.* (2 mai 1746).

Reproduit sous ce titre dans les *Arch. hist. de Fontenay* d'après un exemplaire de la *Coll. Fillon.*

1747. — M. Tullii Ciceronis pro T. Annio Milone Oratio XXXIX, ad usum collegiorum Societatis Jesu. *Fonteniaci,*

apud Jacobum Poirier, Regis Collegiique typographum, 1747. — In-4° de 39 p.

(Coll. Alf. Richard.)

1747. — Introduction à l'étude de l'écriture sainte... (B. F. — H. Cl.)

1749. — ARREST du Conseil d'état || du Roy, || portant commutation des Impositions || de la Ville et faux bourgs de Fontenay-le-Comte, en droits || d'entrées sur toutes les Marchandises & Deniers, énoncés au || Tarif, qui entreront dans ladite ville à commencer au premier || Octobre mil sept cens quarante-neuf. || Du 20 may 1749. || *A Fontenay.* || *Chez Jacques Poirier, imprimeur du Roy et du Corps de Ville.* || . — In-4° de 1 f. bl., 23 p. et 1 f. bl.

(Arch. de la Mairie de Fontenay.)

Nous écartons *La Vie de Mgr de Lescure* citée dans les *Notes de B. Fillon*, n° 7 ; — le lieu d'impression en est inconnu.

VEUVE JACQUES II POIRIER

1758. — Relation de la mort de M. Verthamon... (B. F. — H. Cl.)

1758. — Rolle du ban du Haut-Poitou... (B. F. — H. Cl.)

1758. — Ordre de bataille de la noblesse du Bas-Poitou...(B. F. — H. Cl.)

1758. — *Le même* (sans la convocation)... (B. F. — H. Cl.)

S. d. — Les Cérémonies qui doivent s'observer pour les vêtures... (B. F. — H. Cl.)

1765. — Edit du roi contenant Règlement pour l'exécution... (B. F. — H. Cl.)

1766. — Instruction relative à celle du Roi du 15 décembre 1766... (B. F. — H. Cl.)

1767. — Démonstration intéressante pour le retour des protestans... (B. F. — H. Cl.)

1767. — Mandatum D. D. Episcopi Lucionensis... (B. F. — H. Cl.)

1767. — Ordonnances et statuts pour le diocèse de Luçon... (B. F. — H. Cl.)

1768. — EXTRAIT du Rituel du diocèse de Luçon imprimé par ordre de Monseigneur l'Evêque. *A Luçon, chez Gibert, li-*

braire, rue des Ursulines, 1768. (A la fin :) *A Fontenay, chez la veuve de J. Poirier, imp. de Mgr l'Evêque et du Clergé, 1768.* — In-8°, de 76 p.

(Bibl. de l'Evêché de Luçon. — Coll. A. de la Bouralière.)

1770. — Le Véritable Almanach de Poitiers pour l'an de grâce mil sept cent soixante onze, par Argoly Romain, grand astrologue, où se voit le lever et coucher du soleil... *A Fontenay, chez la veuve de Jacques Poirier, imp. et marchand libraire.* — In-12 de 18 ff.

(Bibl. de Poitiers.)

1772. — Règlement de police concernant les boulangers de la ville de Luçon. (Du 13 juin 1772). *A Fontenay, de l'impr. de la veuve Poirier. S. d.* (1772). — In-4° de 8 p.

(Bibl. de Poitiers.)

1773. — Principes du cultivateur... (B. F. — H. Cl.)

Cet ouvrage comprend 3 volumes.

A mentionner : Thèse soutenue au Collège de Fontenay le 13 août 1759 par Pierre Chandoré, imprimée par la Vve Poirier. — Planche double colombier (226me catal. Clouzot, n° 347.)

A. de la Bouralière et Raymond Louis.

(A suivre.)

PETITS PROBLÈMES HISTORIQUES

Le 21 Janvier 1793, Santerre a-t-il commandé le roulement ?

Dans son récent volume *La Galerie des Bustes*, M. Henry Roujon, évoquant le souvenir de Santerre dont le nom vient d'être donné à une rue de Paris, se demande s'il est bien exact qu'il ait commandé le roulement de tambours qui couvrit les dernières paroles de Louis XVI avant son exécution.

Les *Mémoires de Mercier du Rocher*, dont le manuscrit original nous a été obligeamment communiqué par notre ami M. Ernest Brisson, ancien magistrat à Fontenay-le-Comte, nous permettent de répondre d'une façon précise à la question posée par M. Roujon.

*
* *

« ... Santerre, que je vis à Tours, dit Mercier du Rocher, me raconta ce qui s'était passé au moment du supplice de Louis XVI. Ce fut ce général, dit le *Mousseux*, parce qu'il était brasseur de bière, qu'on chargea de le conduire à l'échafaud. Il alla le chercher à huit heures du matin à la Tour du Temple. Louis partit avec l'assurance d'un homme qui n'a rien à craindre. Il monta dans la voiture qui lui était préparée avec deux officiers de gendarmerie et un prêtre étranger. Toutes les dispositions étaient prises pour éviter les soulèvements. La place Louis XV était le lieu de l'exécution : l'échafaud était dressé entre le piédestal sur lequel avait été la statue de Louis XV, et les Champs-Elysées. Lorsque Louis y fut arrivé, il demanda à parler seul à son confesseur.

« Il resta dans la voiture environ cinq minutes, puis il descendit. A l'instant, l'exécuteur le saisit en lui disant : *Monsieur, laissez votre habit. — Non, répliqua le roi d'un ton ferme. — Il faut laisser votre habit, reprit l'exécuteur, je ne peux opérer sans cela. — Je ne le veux pas, répliqua Louis. — Le bourreau et ses deux valets veulent l'en dépouiller. — Eh bien ! dit-il, laissez-moi, je vais l'ôter moi-même.* Il détache son col, le jette à terre, il quitte son habit. Le bourreau profite de ce moment, lui saisit les mains et les lui attache derrière le dos ; il tire promptement ses ciseaux et lui coupe les cheveux. Cette opération fit tressaillir Louis. L'exécuteur lui montre l'escalier de l'échafaud, et veut le soutenir pour l'aider à monter. Louis refuse ce secours ; il monte d'un pas ferme, et s'avançant sur le côté gauche de la guillotine, il dit au peuple : *Français, je meurs innocent, je souhaite que ma mort ramène la paix au milieu de vous !* etc... A ces mots, Santerre brandit son sabre ; les tambours qui sont au centre, commencent un roulement qui ne permet plus d'entendre. Louis frappait du pied en leur criant de cesser. Les aides de camp du général pressent le bourreau de faire son métier ; Richard, l'un d'eux, se saisit d'un pistolet et le met en joue : Le bourreau et ses valets entraînent Louis et l'attachent ; il parlait sans cesse, et au moment où la planche fait la bascule et le porte à la fatale lunette, il jette un cri affreux que la chute du couteau étouffe en emportant la tête...

« Santerre m'a dit que, sans le roulement des tambours qui étouffèrent sa voix, il y aurait eu un soulèvement. La foule commençait à s'émouvoir en sa faveur. Mais les dispositions étaient prises de manière qu'il eut été fusillé par les Marseillais aux moindres manœuvres qu'aurait fait le peuple... »

Cet aveu est à retenir, et aussi celui-ci qui se trouve dans une note du manuscrit, lequel est ainsi conçu : « *Louis XVI était adoré dans le commencement de la Révolution* ». Ce qui prouve une fois de plus que l'infortuné monarque ne fut point victime de la colère du vrai peuple, mais des haines et des appétits de quelques meneurs ? Eternel recommencement de l'histoire !

R. V.

L'OFFRANDE

De la table où j'écris, je possède le jour.
Mes yeux pleins de soleil vont à la plaine verte,
Et reviennent aux herbes folles de la cour,
Quand soudain tu me ris dans ma fenêtre ouverte.

« Je vois que ce printemps t'accable ! » me dis-tu.
Alors je te réponds une phrase cassée
Dont les mots indolents s'épuisent sans vertu
A joindre — si du moins je pense — ma pensée.

Oui, je pense et je suis ma pensée : elle court
Par cette plaine verte où le blé jeune ondoie,
Et puis revient aux herbes folles de la cour,
Ignorante de sa détresse ou de sa joie,

Et puis rentre par la fenêtre, et puis se noie
Dans ce miroir, eau morte où s'achève le jour.

*
* *

Aujourd'hui, c'est fini sans doute de mon rêve.
Tes yeux et ce pays étaient son univers.
Toute neuve, une lune ironique s'élève.
Et je voulais pourtant te donner de beaux vers.

Je partirai demain. Et j'entendrai peut-être,
O victoire nouvelle ! ô glorieux tourment !
Loin de toi qui ne riras plus dans ma fenêtre,
Un rythme souverain chanter confusément.

Mais quand je reviendrai vers tes mains, apaisante
Et fidèle promesse blanche de mon seuil,
Je t'offrirai de grands lilas, avec l'orgueil
D'avoir tu le poème où tu n'es pas présente.

FRANCIS ÉON.

INTERIEURS NOBLES ET BOURGEOIS

EN BAS-POITOU

TROIS INVENTAIRES DU XVIIIe SIÈCLE

Fontenay, le 27 août 1907.

MONSIEUR ET CHER VOISIN,

Je vous envoie aujourd'hui comme papiers d'affaire les copies des 3 inventaires que je vous avais promises.

Le 1er, du 1 décembre 1729, concerne le mobilier d'une dame d'*Arcemalle* habitant la maison noble de la Bironnière *au Langon*. Il fut dressé au profit des petits-fils de la dite dame qui étaient encore mineurs. Il me paraît surtout curieux en ce qu'il montre la simplicité de l'installation d'une personne de famille tout au moins notable à cette époque.

Le 2me, du 13 juin 1760, concerne une dame Aimée-Françoise Bailly, de la famille des Bailly du Pont de la Chataigneraie (1). Cette dame fut mariée 4 fois : 1° à Joachim Rampitlon ; 2° à André Jousseaume, bourgeois ; 3° à Louis Brethé, bourgeois, veuf de Rose Roullion ; 4° à Henry-Frédéric-Victor Maréchal, chevalier du Poiroux. C'est à l'occasion de son 4me mariage,

(1) Mme Aimée Bailly avait une réputation de beauté qu'égalait seule sa bonté.

Elle était le 11e enfant de Charles Bailly du Pont-Jacquelin et de demoiselle Aimée Beau. Charles Bailly avait été envoyé fort jeune au Canada pour y faire fortune. C'est à son retour qu'il se maria avec Mlle Beau, qui était fort riche et douée en outre des plus charmantes qualités. Mme H. de Pontlevoye, de Velaudin possède sur cette jolie personne la copie d'une lettre fort curieuse qui lui fut donnée par B. Fillon.

N. D. L. D.

qu'elle fit faire cet inventaire, car elle se réservait en propre par son contrat le dit mobilier.

La maison dont il est question est celle actuellement occupée par Mlle Caroline de Fontaines ; le mobilier était très important d'après les indications de l'inventaire, et il serait curieux de savoir ce que sont devenus *les meubles en acajou sculpté*. La tapisserie de la salle a été vendue par Mlle de Fontaines un prix très élevé, je crois. Le service de faïence devait être très beau, et devait être en Rouen polychrome rayonnant ; j'en ai retrouvé une seule assiette à la Batarderaie, et voici à quoi cela est dû, je crois. A la suite de son mariage, cette dame vint habiter à la Batarderaie avec son mari, M. Maréchal du Poiroux qui en était propriétaire. Elle dut y transporter une partie de son mobilier. Plus tard, en 1785, M. Maréchal vendit par assentiment cette terre à M. Majou des Touches, et c'est ainsi que la terre et l'*assiette* sont venus par héritages successifs dans ma main. Les fermiers, qui habitent l'ancien château m'ont, du reste, dit avoir vu autrefois de grands plats pareils à l'assiette.

En tous cas le luxe de ce mobilier confortable contraste avec la pauvreté de celui de la dame d'Arcemalle. (La Batarderaie est dans la commune de Fougeré).

Le 3me, du 11 octobre 1793, concerne le mobilier de René-Augustin Majou des Touches. Il était placé dans une maison située à Fontenay, contour de la place d'Armes, à côté ou à la place de l'hôtel de la Clef de bois. Le préambule de l'inventaire indique assez à quelle occasion il fut dressé. Ce Monsieur Majou est le même que celui qui avait acheté la Batarderaie en 1785, qui fut guillotiné à Fontenay, et dont la fille épousa M. Pichard du Page, grand-père de ma femme. C'est ainsi que les documents sont venus dans mes mains.

L'inventaire de la *Bironnière*, au Langon, m'est venu dans les papiers des Verteuil, qui étaient devenus possesseurs de la dite maison de la Bironnière, et par l'intermédiaire d'une demoiselle de Verteuil qui avait épousé en 1res noces M. de

Monitlebert et en 2e noces M. Pichard du Page, veuf lui-même de la demoiselle Majou.

Ces inventaires me paraissent surtout curieux parce qu'ils donnent la description d'un intérieur de maison bourgeoise confortable avant la Révolution...

Veuillez agréer... Cte H. DE VILLENEUVE.

I

1er décembre 1729

FAVEREAU, NOTAIRE DE LA BARONNIE DU LANGON

INVENTAIRE FAIT APRÈS LE DÉCÈS DE MARIE D'ARCEMALLE A LA MAISON NOBLE DE LA BIRONNIÈRE.

Aujourd'hui premier jour de décembre mil-sept-cent-vingt-neuf, ce réquérant le dit sieur Lemais et ladite damoizelle Fillon, nous aurions entré en la maison noble de la Bironnière dans la chambre basse ou couchait la ditte feue d'Arcemalle, aieulle des mineurs, ou il se serait trouvé dans un coffre près de la porte cincq dras de lit de chascun cincq aune estimées cincq livres piesse quy fet vingt-cincq livres. . . . . 25 »

Plus cincq autre dras de mesme grandeur a demi uzé estimé trois livres dix sols piesse, fet dix-sept livres dix sol. 17 10

Plus cincq linceux neuf de trois aune chascun de réparon estimé trois livres piesse, fet quinzo livres. . . . . 15 »

Plus cincq autre dras de lit de trois aune piesse estimé dus livres dix sol piesse, fet douze livres. . . . . 12 »

Plus quatre berne de trois aune chascune, estimée quarante sol piesse fet huit livres . . . . . 8 »

Plus un lit garny de vert proche la cheminée, garny de ruban jaune avec sa couverte foncé desus et desoubz estimé quatre-vingt livre. . . . . 80 »

Plus un autre mauvay lit de l'autre costé de la cheminée avé une mauvaise garniture couverte de chalit estimé vingt-quatre livres. . . . . 24 »

Plus dans la même chambre l'on aurait ouvert un cabinet ou il se serait trouvé trante serviette, savoir vingt trollée

moitié uzée et dix autres de toille commune a demi uzé estimé quinze livre le tout. . . . . 15 »

Plus quatre nape de bruin contenant quatre aune trois quars estimés six livres dix sols. 6 10

Plus le dit cabinet fermant à clé à quatre estage dus serure et dus clef, dus tirette a demi uzé estimé dix-huit livres. 18 »

Dont il ne saist trouvé dans le dit cabinet autre lainge dans le dit cabinet que du lainge servant à l'uzage dela ditte fille.

Plus le dit coffre près la porte de bois de noier avé sa serrure à la clef à demy uzé estimé huit livres. . . . . 8 »

Plus un petit vieux bufet estimé. . . . . 2 »

Plus une vieille bouteille de sicle uzée estimée quinze sols. 0 15

Plus une petite boite à metre du lainge, sans serrure, estimée quinze sols. 0 15

Plus une père de chenay, un trois pié, un garde foier, une grille, une crémaillère, une petite broche à monter, un marochon, une vielle ferée, une barre de fer, une serpe, une pelle de foier, et une père de painsettes, parties uzée, estimé seize livres. . . . . 16 »

De là nous aurions entré dans une autre chambre apellé la cuizine où nous aurions trouvé trois chaudrons d'érain, savoir un de dus séau, un d'un seau et demy, l'autre d'un demy seau, dus poillon un fort uzé, une couverture de pot, un friquet, un chandelier de cuivre, dus cuillère de pot et une mauvaise basine le tout d'arain, le tout estimé à la somme de vingt-cinq livres. . . . . 25 »

Plus une met à pretir avé sois tréteau avec un garde-manger le tout estimé à la somme de dus livres dix sols. . . . 2 10

Plus une ponne à lesive à tenir environ dus pochées de lainge estimée trois livres. . . . . 3 »

Plus quatorze livres de *veselle d'estain ouvrée* estimée quatorze sols la livre, au total fet dix livres. . . . . 10 »

Et comme il s'est trouvé soleil couché nous aurions remis à demain dus du presant moy en presance des dittes apréciatrice (1), de la ditte Fillon.

. . . . . .

Et en continuant ce jourdhuy, dus du presant moy à notre prezant invantèrre nous aurions entré en une chambre apellée le celier où nous aurions trouvé un cent et demy

(1) Les « apréciatrices » étaient dame Henriette de Verteuil, dame de Fonrocher et dame Andrée Martineau, veuve de défunt Jacques Raguit.

de boy mellé de fregne, aubier fort menu estimé huit livres le cent quy fet au total douze livres. . . . . 12 »

Et de la nous aurions monté dans une chambre haute ou nous aurions trouvé cinquante boisseau de blé, baillarge, trante-sept boisseau fromant, trois boisseau de meture, à rezon de vingt sol la baillarge fet cincquante livre, le fromant qaarante sol le boisseau fet soixante et quatorze livre, les trois boisseau et demy de meture à vingt sol le boisseau fet trois livre, le total fet cent-vingt-sept livres 127 »

Lain sans être malloché à rezon de quatre sol la douzaine fet au total neuf livre. . . . . 9 »

Plus une vielle couchette de sicie fort uzée estimés vingt sols. 1 »

Plus sept douzaine de chanvre en pougnée estimée cincq sols la douzaine fet une livre quinze sol au total. 1 15

Plus une vielle table ronde vingt sols. . . . . 1 »

Plus un vieux seau et une vielle barate non ferée estimée vingt sols. . . . . 1 »

Et de la nous aurions esté en une grange hors la dite maizon ou nous aurions trouvé :

Une vielle vache estimée dix livres. . . . . 10 »

Plus une charetée de foin estimée quinze livres. . . . . 15 »

Et de la nous serions transporté dans un petit toit ou nous aurions trouvé.

Quatre piesse de brebis à raison de dus lires dix sols piesse, fait au total dix livres. . . . . 10 »

Plus une petite tore de l'année estimée quatre livres. . . 4 »

Plus un boisseau à mezurer du blé estimé trante sols. . . 1 10

Plus plusieurs liasse de papier, quitance tout collée et parafé par l'invantère du 25 mars 1723. . . . . .

. . . . . .

Quy sont tous les meubles meublans tant mors que vif que nous aurions trouvé dans la dite maison noble de la Bironnière...

... Et aussy les dittes apresiatrice ont déclaré avoir fet l'estimation la plus équitable quy leurs a esté possible, et estre acquitée de leurs comision et ont requis acte du tout que moy dit nottaire et comissaire en cette partie leurs ay octroié pour leurs valloir et servir ce que de raizon et ont requis acte comme dit est pour avoir taxe de leurs journée sy leurs semble....

Fait clos et aresté le prezant invantère du consentement de touttes les dittes parties quy ce monte à la somme de quatre cent quatre-vingt-huit livres quinze sol...

Controlé au Langon le 2 décembre 1729.

II

Du 13 juin 1760.

CLAVEAU ET SABOURIN, NOTAIRES ROYAUX A FONTENAY-LE-COMTE

INVENTAIRE MOBILIER DRESSÉ A LA REQUÊTE DE DAME HENRIETTE AYMÉE FRANÇOISE BAILLY VEUVE EN DERNIÈRES NOCES DE DEFFUNT MAITRE LOUIS BRETHÉ, SIEUR DE LA BOISVINIÈRE, DEMEURANT A FONTENAY-LE-COMTE.

Ont comparu Marie Jubin veuve de Charles Ribot, et Gabrielle Pinson femme de Louis Moreau, marchandes régretieres demeurant à cette ville du dit Fontenay appréciatrices choisies et nommées par la dite dame Bailly, veuve Brethé pour faire la prisée et estimation des meubles et effets qui seront compris au présent inventaire.

Et à l'instant avons procédé au dit inventaire.

Etant entré dans la salle de la dite maison qui a sa vue sur la rue s'y est trouvé.

1° *Une tapisserie d'Aubusson* à personnages consistant en cinq pièces presque neuves estimée.	400 livres	—	
2° Item, trois rideaux de fenêtres d'Indienne en coton peint estimés.	36	—	—
3° Item, une fontaine avec son bassin de cuivre rouge et son porte-fontaine de bois, estimée. .	30	—	—
4° Item, un *mirouer à cadre de glace* et agraphe de cuivre, estimé.	60	—	—
5° Item, une table à pieds tournés avec son tirouer de bois d'acajoux sur laquelle est un tapis à gros poing presque neuf estimé.	18	—	—
6° Item, une table de jeu aussi en bois d'acajou avec son tapis de drap vert, estimé.	12	—	—
7° Item, douze fauteuils foncés de jonc, de bois de fresne avec leurs garnitures d'Indienne mathélassée estimés	36	—	—
8° Item, douze chaises aussi de bois de fresne, foncées de paille, estimées.	6	—	—
9° Item, une paire de chenets à doubles branches, une pelle et pincettes estimés.	18	—	—

10° Item, *un buffet façon de presse de bois d'acajou* fermant à deux batant, avec seculture dans les panneaux des portes estimé.	200	—	—
et ouverture faite d'y celluy s'y est trouvé			
A. Un service consistant en un grand plat de milieu, deux autres d'accollade et quatre petits, tous octogonnes et à festons, avec deux mazarines rondes aussi à festons, le tout d'estain presque neuf, pesant 27 livres, estimés à cause des façons.	33	15	—
B. Item, quatre douzaines d'assiettes, une mazarine, une assiette percée, une écuelle à oreilles, le tout d'estain, pesant au total 66 livres, estimé 15 sols la livre, faisant.	49	10	—
C. Item, deux compotiers, *deux chandeliers*, deux caraffes, un huilier avec ses 2 caraffes, six verres, le tout de verre de Cailloucq, quatre gobelets et un moutardier de cristal de Roche, le tout estimé.	15	—	—
D. Item, huit gobelets et 2 sallières en verre de Cailloucq estimés.	2	8	—
E. Item, *Six tasses à café* avec leurs souscoupes, un sucrier, une tayère, le tout de *porcelaine fine*, moulin à café estimés.	24	—	—
F. Item, sept plats de service de fayance brune, trois plats à soupe de différentes grandeurs..... un seau à rafraichir, le tout de fayance estimé.	27	—	—
G. Item, *Six douzaines d'assiettes de fayance* dont partie à fleurs porcelaine commune estimé. .	21	—	—
H. Item, une patissière festée, une terrine..... de fayance commune estimé.	7	—	—
I. Item, l'argenterie consistant en *deux flambeaux*, une *mouchette* et *porte-mouchette* une cuillère potagère, deux cuillères à ragouts, douze couverts cuillères et fourchettes et six petites cuillères à caffé, le tout pesant dix-neuf marcs, vaiselle de province, à quarante-six livres 18 sols le marc, fait en total.	891	—	—
11° Item, c'est trouvé dans la dite salle une paire de *presse de bois d'acajou* unies fermant à deux battants, estimées.	150	—	—

ouverture faite d'ycelle ne s'y est rien trouvé susceptible du présent inventaire

12° Item, c'est trouver dans la dite salle une autre paire de *presse de bois de nohier*, *façon antique* en *sculture* fermant à deux battants avec leur couronnement aussi en sculture estimée. . . . 120 — —

Ouverture faite d'ycelle s'y est trouvé le linge suivant . . . . . .

A. une douzaine de draps de toille de lin fin estimés . . . . . 144 — —

B. une autre douzaine de drap de pareille toille de lin estimés. . . . . 90 — —

C. sept draps de lit de toille de lin très usés estimés. . . . . 21 — —

D. dix gros draps de domestique estimés. . . . 16 — —

E. trente-huit nappes de différentes toilles dont 4 ovrées estimées. . . . . 50 — —

F. six douzaines de serviettes de toille de lin estimées. . . . . 66 — —

G. une douzaine de serviettes damassées de toille de lin estimée . . . . . 20 — —

H. quatre autres douzaines de serviettes de toille de lin estimés. . . . . 32 — —

I. neuf autre douzaines de serviettes de toilles meslées usées estimées. . . . . 40 — —

J. quatre douzaines de serviettes d'étoupes presque neuves estimées. . . . . 21 — —

K. deux douzaines de torchons de toile étoupe neuves estimées . . . . . 6 — —

Qui est tout ce qui s'est trouvé dans la dite salle de laquelle étant sortis sommes entré dans la cuisine à costé, où il s'est trouvé :

13° un petit cabinet estimé . . . . . 30 — —

14° un garde-manger estimé . . . . . 6 — —

15° une table de cuisine estimée. . . . . 4 livres 10 sols

16e une paire de chenets, pelles pincettes etc. . 18 — —

Qui est tout ce qui s'est trouvé dans la dite cuisine et y a été laissé. Et attendu qu'il est l'heure de midy sonné à l'orloge de cette ville du consentement de la dite dame Brethé la continuation du présent inventaire a été remise à 2 heures de relevée de ce dit jour

à laquelle les dittes apréciatrices emportent assignation volontaire et promettent de comparoir.

Et advenant la ditte heure de deux heures de relevée de ce dit jour 13 juin 1760, ce que requérant la dite dame Bailly, veuve Brethé, le présent inventaire a été continué par nous dits notaires et commissaires et les dittes apréciatrices ainsi qu'il suit :

Etant monté dans une chambre haute qui règne sur la dite cuisine ou a été finie la vacation de ce matin s'y est trouvé.

17° un *lit façon à la duchesse*, composé de son bois de lit, paillasse... rideaux d'étoffe jaulne, le ciel et le dossier garnis d'un taffetas blanc enjolivé d'un ruban bleu, le tout estimé. . . .	140	—	—
18° deux petites couchettes composées de leur bois paillasse estimé.	60	—	—
19° Item, cinq morceaux de *tapisserie de Bellegame* presque usée, estimés.	15	—	—
22° Item, une seringue, estimée.	6	—	—
21° Item, une *table à pieds tournés* de bois de nohier, estimée	6	—	—
22° Item un petit tabouret de commodité estimé.	3	—	—
23° un petit miroir à cadre de bois estimé. . .	6	—	—

Qui est tout ce qui s'est trouvé dans la dite petite chambre, de laquelle étant descendus sommes allés dans une autre chambre haute qui a sa vue sur la rue qui va des Jésuites aux Capucins dans laquelle s'est trouvé :

24° un *lit à la duchesse* composé de son bois de lit, paillasse... courte pointe d'indienne ou coton peint, rideaux de trémière couleur verte enjolivés de rubans jaulne, estimé.	250	—	—
25° un *autre lit aussi façon à la duchesse*, composé de son bois de lit paillasse deux couvertes de cathalogne blanche, courte point d'indienne ou coton peint, rideaux de Raz couleur rouge, garni et enjolivé d'un ruban blanc avec un oreiller ou coussin et sa poche ou souzille d'une cotonnade brodée, le tout estimé.	280	—	—
26° Item, quatre morceaux de *tapisserie de Bellegame* à oiseaux, estimés.	30	—	—
27° Item, un *grand mirouer à cadre doré* de deux pieds et demy de haut sur deux pieds de large estimé.	60	—	—

28° Item, un autre mirouer de toilette à cadre de bois peint, estimé. . . . . 12 — —
29° Item, une table carrée à pieds tournés sur laquelle est un mauvais tapis de gros points, estimé . . . . . 12 — —
30° Item, une autre table carrée à pieds de biche avec un guéridon, estimés. . . . . 5 — —
31° Item, une paire de chenets, pelle estimé. . 10 — —
32° Item, un fusil, façon de maître, estimé. . 20 — —
33° Item, une petite malle garnie de Roussy et une *petite boite de la Rochelle* de bois de sapin, estimées ensemble. . . . . 18 — —
34° Item, deux rideaux de cotton, estimés. . . 18 — —
35° Item, *une paire de presse de bois d'acajou*, fermant à deux battants... les *paneaux des portes en sculpture*, estimée. . . . . 180 — —

Et ouverture faite d'ycelle s'y est trouvé les robes, nippes, linges et autres ornements à l'usage de la ditte dame dont il n'a été fait aucun inventaire ni description et en cet endroit la dite dame Bailly, veuve Brethé a déclaré que outre les dittes hardes... elle a encore une montre à boistier d'or émaillé et double boistier de chagrin vert, ensemble deux bagues de diament, l'une à rozette et l'autre à sept testes dont il n'a été fait aucune estimation comme bijoux à l'usage de sa personne...

Qui est tout ce qui s'est trouvé dans la dite chambre de laquelle étant sortis sommes allés dans une autre chambre, sur la salle, ou il s'est trouvé.

36° *un lit façon à la duchesse* composé de son bois de lit... rideaux d'étoffe couleur verte, a demi usés, enjolivés de rubans jaulne, estimé. . . 120 — —
37° Item, un autre lit composé de son bois de lit... rideaux de droguet couleur ardoize avec un fleuret de laine rouge, estimés. . . . . 80 — —
38° Item, une paire de presse de bois de fresne, estimée . . . . . 50 — —
39° Item, *une malle garnie de cuir*... estimée. . 12 — —
40° Item, c'est trouvé dans la dite chambre une pone à lessive, un chaudron... le tout d'airain estimé. . . . . 26 — —
41° Item, une bassinoire de lit, une poissionnière, le tout en cuivre rouge estimé. . . . . 36 — —

43° Item, une poesloune ronde, une passette, le tout d'airain, estimés.	11	—	—
43° Item, un petit mortier de fonte et son pilon de fer, estimés.	6	—	—
44° Item, une lanterne, le tout estimé	1 livre	10 sols	
45° Item, une cuvette, le tout en fayance estimé.	3	—	—
46° Item, deux selles de chevaux, deux brides, une paire de vieux pistolets, une couverte de cheval bordée d'un galon d'argent, le tout estimé . .	60	—	—
47° *Un madrier de bois d'acajou* de 10 pieds de long, sur 14 pouces de large et quatre pouces d'épaisseur, estimé	8	—	—
48° Une petite ponne à lessive, estimé	6	—	—
49° Dix futs de barrique vides, estimés. . . .	20	—	—
50° Une table avec son pliant, estimés. . . .	2	—	—
qui est tout ce qui s'est trouvé dans la dite chambre de la quelle sommes descendus et allés dans la cave dans laquelle c'est trouvé			
51° Cinquante bouteilles de vin de Bourdeaux, estimé fut et vin dix sols la bouteille faisant au total.	25	—	—
52° Item, cent cinquante bouteilles de vins divers, estimés	45	—	—
53° Item, une barrique de vin de Bourdeaux de l'année 1759, estimée	80	—	—
Qui est tout ce qui s'est trouvé dans la dite cave de laquelle étant sortis sommes allés dans l'écurie où il s'est trouvé			
54° une charie de voiture à 2 places, harnais, et estimés	200	—	—
55° Item, deux chevaux de tire et une petite jument bretonne, estimés	150	—	—
56° Item, c'est trouvé dans le feny environ une charrettée de foin, estimés.	30	—	—
57° Item, c'est trouvé aussi dans la dite écurie 30 fagots de bois de chesne et 6 buches de marais le tout estimé	4	—	—

Que sont tous les meubles effets qui se sont trouvées dans la ditte maison appartenant à la ditte dame Bailly, veuve Berthé ainsi qu'elle la déclaré.

Le présent inventaire a été finy et clos par nous dits notaires en

la ditte maison de demeure de la ditte dame Bailly, veuve Berthé le dit jour 13 juin 1760 sur les cinq heures du soir en présence de...

Controlé à fontenay le 27 juin 1760, reçu trente livres douze sols 6 deniers.

RÉCAPITULATION DES ESTIMATIONS

1° Salle du rez de chaussée. . .	2662 liv.	13 s.	— le linge seul	506 l.
2° Cuisine	58	10		—
3° Petite chambre haute. . . .	236			—
4° Grande chambre haute. . . .	895			—
5° Autre chambre haute. . . .	441	10		—
6° Cave	150			—
7° Ecurie.	384			—
TOTAL.	4827 liv. 13 sols.			

III

Du 11 octobre 1793

INVENTAIRE ET ESTIMATION DANS LA MAISON DE RENÉ-AUGUSTIN MAJOU (1).

AUJOURD'HUI 21me jour du mois second de l'an 2me de la république française une et indivisible, dix heures du matin, nous Jean Bertin, commissaire nommé par le directoire du district de cette ville de Fontenay-Le-Peuple, département de la Vendée, à l'effet de faire inventaire et estimation des meubles et effets et ustensiles délaissés par les personnes prévenues d'avoir pris part aux mouvements contre-révolutionnaires et être passés avec les brigands, nous sommes transportés au domicile occupé en cette ville devant la place de la Liberté par René-Augustin Majou, prévenu des dits faits, ayant avec nous Jean Poisneau apréciateur, et passés dans une salle à gauche en entrant ou se sont rendus les ci-

(1) Condamné à mort par la Commission militaire de Fontenay et guillotiné.

toyens Pierre Guerry père et Louis Baudouin, les deux notables de la commune de cette ville de Fontenay.

Nous avons commencé notre opération de la manière suivante, sur la représentation que nous a fait des dits effets le citoyen Fallourd gardiataire.

Salle

La tanture de la tapisserie d'Aubusson estimée. . . . . 72 »
Un petit canapé, estimé. . . . . 18 »

Sallon à droite

Une paire de chainets estimée avec 4 mauvaises chaises . 9 »
La tanture de tapisserie en papier. . . . . 15 »
Une décerte passée en gris à 4 portes, estimée . . . . 15 »
L'ouverture faite des portes sur les serrures desquelles sont les scellés, ou nous avons trouvés. . . . . .
1° Un service de fayance composé de deux soupières, deux saladiers, un beurrier et sa soucoupe, une soucoupe de fayance, une de verre, deux compotiers, six plats longs, six ronds et trente-deux assiettes, le tout estimé. . . 18 »
2° Un autre service de fayance de Strasbourg composé de neuf plats longs, deux ronds, trois saladiers, deux beurriers, quatre soucoupes, une cafetière, un pot à l'eau, un sucrier, un pot à l'eau et quarante-six assiettes, le tout estimé. . . . . 18 »
3° Deux saladiers six plats longs et ronds et quarante-cinq assiettes de faïence dépareillées, le tout estimé . . . 8 »
4° Les plats, verres à pattes, assiettes unies et autres ustensiles qui sont au bout de la décerte et dans l'armoire le tout estimé. . . . . 8 »

Ecurie

De mauvais futs de barrique, estimés . . . . . 15 »
Plusieurs pieds d'arbres et autres bois qui sont dans l'écurie. 15 »

Cave

Deux futs de barrique et deux tims estimés cy. . . . . 5 »

Cuisine

Une paire de chenets, trois chaises et un fauteuil, estimés avec deux poisles. . . . . 15 »

Une met à pétrir, un crochet à viande, un à peser, deux billots, un charnier et deux petites pounes à lessive, le tout estimé. . . . . 20 »

Un petit tournebroche avec deux broches, estimé. . . . 9 »

Chambre à coucher sur le devant.

Un feu avec deux pinses et une broche estimé avec les carraphes, pots, salières et ustensiles qui sont sur la cheminée. . . . . 16 »

Un bois de lit avec son lit de plume, rideaux et tour de serge jaune, ciel et dossier de soie jaune, le tout estimé avec la courte-pointe en soye jaune. . . . . 180 »

Un autre bois de lit à droite de la cheminée comme celui ci-dessus et estimé. . . . . 180 »

La tenture de tapisserie en points d'ongrie avec trois petits cadres, estimé le tout ensemble. . . . . 15 »

Deux vieux miroirs avec leurs cadres dorés, estimés. . . 36 »

Une paire de chainêts avec leurs garnitures en cuivre estimés. . . . . 12 »

Deux tables de cadrille. une avec son tapis rouge, l'autre avec son tapis verds, estimées avec les boites et fiches qui sont dedans. . . . . 10 »

Deux chaises à coucher avec leurs garnitures de panne rouge veloutée, et quatre fauteuils qui sont sur la commode, le tout estimé. . . . . 36 »

Sept fauteuils, un guéridon avec la douzaine de chaise qui sont le long du parpin, le tout estimé. . . . . 36 »

Treize autres mauvaises chaises dépareillées, estimées. . 10 »

La grande armoire à deux battans la plus près de la croisée, un tiroir dans le bas estimée avec des béguins d'enfants dans le tiroir. . . . . 40 »

Une autre armoire dans laquelle les scellés levés nous avons trouvés quantité de linge dont l'estimation sera faite au procès-verbal de triage, ainsi que d'une canne à poignée d'argent et de couteaux de cuisine, la dite armoire estimée. . . . . 36 »

Les ustenciles qui sont dans la dite armoire estimés. . . 12 »
Une grande commode à trois tiroirs estimée. . . . . 24 »
Les nippes, habits et ustenciles qui sont dans le dit tiroir, estimés. . . . . 36 »

Appartements de derrière à droite l'escallier.

Une paire de chainets, pelles et pinsses, deux fauteuils garnis, trois chaises et une boëte garnie avec son montant, estimé le tout avec une mauvaise table à cadrille et un petit miroir. . . . . 25 »
A côté de la cheminée un bois de lit, ciel et dossier de vieille soirie estimé avec son lit de plume et rideaux de cadis verd. . . . . 180 »
Un autre bois de lit, lit de plume, ciel, dossier et un morceau de rideau de cadis verds estimé avec une mauvaise courte pointe. . . . . 150 »
Une armoire à deux battants, estimée. . . . . 30 »
Ouverture faite d'ycelle, après les scellés, levés, s'est trouvé dans le bas un coffre contenant plusieurs petits bijoux d'enfants et autres ustenciles, estimés le tout. . . 8 »
Le surplus de ce qui est dans le haut du dit cabinet ne méritent pas description, estimé. . . . . 8 »
Un bois de lit avec lit de plume estimé. . . . . 72 »
Un petit ber avec une *petite coëte* estimé. . . . . 18 »

Chambre à coucher sur le devant.

Un feu complet, estimé. . . . . 12 »
Sept chaises, deux fauteuils garnis, un mauvais guéridon et les chifons qui sont dans l'encognure à côté de la cheminée estimés. . . . . 16 »
La tanture de tapisserie en points d'Ongrie avec un cadre sur la porte à baguettes dorées, estimé. . . . . 16 »
Deux rideaux de croisée avec leurs fats estimés avec les vergettes. . . . . 18 »
Un bois de lit, courte pointe d'indienne, ciel et dossier de popeline rouge à rayes blanches, rideaux et tours de serge verte, le tout estimé. . . . . 180 »
Un bois de lit, avec son lit de plume, courte pointe d'indienne, ciel et dossier de soye à rayes rouges et blanches

rideaux et tours de serge verte, le tout estimé. . . . 180 »
Une grande armoire à deux battants, tiroir dans le bas, estimée. . . . . 50 »
Une robe de palais d'étamine... une robe de chambre, les bas et chiffons qui sont dans la dite armoire, le tout estimés . . . . . 15 »

Bibliothèque.

Un mauvais bureau, deux mauvais fauteuils quatre mauvaise chaises, six plats de cailloux, le tout estimé. . . 6 »
Un petit coffre, les planches de la bibliothèque, un mauvais meuble en bois à côté de la cheminée avec les ustensiles qui sont dedans estimé le tout. . . . . 9 »

Grenier sur le derrière.

Les malles, boëtes, pounes, pots et autres bois et ustenciles qui sont dans le grenier, estimé le tout. . . . . 6 »
Deux paniers de bouteilles, avec 205 bouteilles estimés le tout. . . . . 45 »

Autre sur le devant.

Un morceau de vieille tapisserie de point d'ongrie estimée 20 »
Les bois, boisseaux, pots et autres salletés répandues dans les deux greniers, estimé le tout. . . . . 5 »

TOTAL : 2.008 »

Qui sont tous les meubles, effets et ustenciles qui se sont trouvés susceptibles d'être vendus, lesquels nous avons inventoriés et estimés comme il se voit dans notre présent procès-verbal que nous avons clos dans la dite maison à neuf heures du soir pour finir notre opération, et quand aux linges, fils, et autres effets susceptibles d'être tirés pour l'ambulance, renvoyé à demain matin six heures, et sont les meubles et effets ci-détaillés restés à la garde du citoyen Jacques Fallourd, menuisier et gardiataire lequel....

. . . . . .

et ont toutes les parties signé.

Jacques Fallourd. — Poineau. — Guery. — Beaudoin, Bertin commissaire.

Enregistré à Fontenay-le-Peuple le 1er 7e sans cullotide de l'an 2e de la Rép. f^e — reçu seize livres signé : POËDAVANT.

LA VENDÉE AU SALON DE 1908

La statistique, appliquée aux Beaux-Arts, continue à donner pour la Vendée des résultats navrants. Le bataillon sacré des artistes autochtones est décimé chaque année, et ne se recrute plus.

Sans espérer que la comparaison suscitera des vocations nouvelles, il faut bien constater qu'avec une population inférieure de 105.000 habitants à celle de la Vendée, le département de la Vienne a délégué quatorze représentants au Salon de cette année, alors que nous n'en comptons que huit.

De là à prévoir l'heure prochaine où nous n'aurons plus à mettre à cette place qu'un titre, et rien au-dessous, il n'y a pas loin. Aussi, n'est-ce pas sans une patriotique tristesse que nous abordons la tâche annuelle à laquelle nous convient les habitudes d'information de la *Revue*, et l'indulgence de ses lecteurs.

Sous le n° 246, M. Brillaud, expose une *Ménagère plumant un poulet*, car il n'y a pas de sujet banal pour un véritable artiste. Un malencontreux reflet, tombant du plafond vitré, nuit à la pleine vision de l'œuvre, dont l'intérêt se résume dans la figure de la *Ménagère*, visage calme et reposé, d'un modelé très soigné, marquant bien qu'elle remplit une des fonctions augustes, quoique coutumières, qui importent à la conservation de l'espèce. Elle plume rituellement, si j'ose m'exprimer ainsi ; si Victor Hugo l'eût connue, il lui eût réservé quelques strophes dans ses *Chansons des rues et des bois*. M. Brillaud a eu moins d'égards pour le poulet, dont le « jabot », à demi plumé, gagnerait en réalisme à une large touche de blanc.

Sous le n° 247, le même artiste a peint un *Panier de poires* (duchesse d'Angoulême), si correctement muries à point, qu'elles offrent après le poulet un très succulent dessert.

M. Delhumeau ajoute, sous le n° 509, un excellent *Portrait* à sa remarquable série, sous les traits de notre député, *Gaston Guillemet*. Le peintre a rendu à souhait l'expression de condescendance malicieuse du regard appréciée des électeurs, sous un front un peu rajeuni. La pose des lèvres est étonnamment rendue ; joli tableau, d'une curieuse sobriété de

(Cliché du *Gaulois*).

LE PESAGE D'AUTEUIL

Tableau exposé au dernier Salon par M. Rousseau-Decelle

moyens, et où l'Art triomphe par l'expression pure et franche de la réalité.

M. Rousseau-Decelle poursuit son évolution historique. Après Pénélope dans son palais, après Jeanne d'Arc dans sa prison, il aborde un plein air très moderne, *Le Pesage d'Auteuil* (n° 1603), et il l'aborde en maître. Au premier plan, nombreux portraits des hommes de sport les plus connus ; plans successifs très adroitement ménagés ; quelques jolis coups de soleil à travers les branches ; bref, composition très réussie, quoique peu aisée ; en somme un gros succès, que les journaux illustrés se disputent comme une des actualités les plus intéressantes du Salon.

Pendant que, sous le n° 1796, M. Tellier complète sa collection de silhouettes d'hôpital, il s'humanise, sous le n° 1797, en peignant un buste de femme, qui, sans être robuste, n'est pas du moins atteinte, cette fois, de chlorose systématique.

La femme au bain, l'éternelle malade de M. Tillier, est une académie de face, debout sur une terrasse, derrière laquelle on croit apercevoir comme une pièce d'eau, et qui appuie la pâleur exagérée des ses formes, contenues quand même dans des lignes d'un dessin agréable, sur la doublure rose éteint d'un peignoir bleu gris. Ce corps, déjà idéalisé, n'a pour ainsi dire pas de tête, si petite, si exsangue, d'un blond si transparent, que l'œil, qui la cherche, ne rencontre presque qu'une apparence fantômatique. Elle a dû avoir bien froid dans son bain, la pauvre!

Le n° 1797, intitulé : *Frisson*, s'appelerait aussi bien « Frileuse ». M. Tillier finit par convenir qu'il y a des femmes aux cheveux châtains, qui n'ont pas des yeux de poisson cuit, et dans les veines de qui du sang coule. Le n° 1797 se réchauffe doucement la joue à la fourure d'un manchon, dont les chutes de dentelles sont délicatement rendues. La toque est ornée de deux perruches, restées inséparables, d'un vert franc de perruche qui ont vécu. L'artiste qui admet les oiseaux vivants, n'a qu'à faire la même concession aux dames, pour nous donner le plaisir de louer dans la finesse du dessin la franchise de la couleur.

Section des *Dessins*, Mlle Mélina Daviaud (de Luçon) montre dans un *Portrait de femme*, n° 2178, une très juste connaissance des ressources du crayon. La tête, expressive, est d'un dessin très arrêté.

Malgré les plus actives recherches, nous n'avons pu rejoindre qu'une des deux eaux-fortes de M. Thévenin, le n° 1670, *Échoppes arabes*. Cette œuvre, de petite dimension est placée à une hauteur presque inaccessible à l'œil, difficulté que complique un fâcheux contre-jour. D'un dessin consciencieux, ces *Échoppes* nous ont paru manquer de coup de soleil, et des oppositions vives de lumière et d'ombre qu'on attend d'un plein air oriental. Aussi regrettons-nous de n'avoir pu arriver au n° 4761,

Nuit d'Algérie, eau-forte en couleur, dit le Catalogue, et où la sécheresse du burin a dû avoir de sérieuses difficultés à vaincre.

Dans la *Sculpture*, M. Guéniot nous reste, lui seul, et c'est assez. Son talent s'affine, et *Cigale*, statue en plâtre (n° 3210) est une œuvre pleine de sentiment et d'émotion. L'art de M. Guéniot, qui s'était plutôt complu jusqu'à présent dans les formes pleines, n'ajoute plus à la nature ; il retranche au contraire, et idéalise ses modèles. Dans sa nudité chaste et frêle, le corps menu de la *Cigale* grelotte pour tout de bon, son violon tristement pendu au côté. Si M. Guéniot avait émacié le visage, d'apparence un peu masculine, semble-t-il, *Cigale* eût été de tout point irréprochable.

Pourquoi avoir placé dans l'*Architecture*, plutôt que parmi les *Aquarelles* ou les *Arts décoratifs*, le *Relevé de la chaire à prêcher de la cathédrale de Luçon*, n° 3918, par M. Boutin ? Dans le journal les *Affiches du Poitou* de l'année 1780, on lit que « cette chaire fut peinte par l'évêque de Luçon, Pierre de Nivelle, qui imitait parfaitement la nature ». Mgr de Beauregard, dans son *Histoire des évêques de Luçon,* assurément mieux documenté que le reporter anonyme des *Affiches*, conteste l'intervention d'un pinceau épiscopal sur cette caisse en planches carrée, montée pauvrement sur quatre poteaux de bois. On y voit bien, à la vérité, les armes de Pierre de Nivelle, qu'une intrigue politique de Richelieu fit monter sur le siège de Luçon de 1637 à 1666 ; mais c'était, paraît-il, la manie de ce prélat de faire peindre ses armes partout. M. Boutin a reproduit, avec une pieuse exactitude, les paneaux de fleurs et de fruits qui constituent l'ornementation exclusivement picturale de cette chaire, qui n'a rien d'artistique à aucun autre point de vue.

Fontenac.

LA VIE LITTÉRAIRE

M. Marcel Batilliat, qui possède une plume élégante avec laquelle il raconta *Versailles aux fantômes*, vient de consacrer à la Vendée son plus récent roman (1). Il en décrit abondamment les paysages, du printemps à l'automne, en des fresques larges et pittoresques. Mais de ses tableaux modernes il prétend dégager l'âme héroïque du passé. Par une très sobre fiction il met aux prises « la Tradition opiniâtre et l'Evolution féconde, la foi simple et violemment naïve en face de la raison généreuse ». Et il célèbre du même cœur les Vendéens insurgés et l'armée de Mayence, Bonchamps et Beauvau. Il réprouve la haine et vise l'impartialité des sages ; — il n'arrive qu'à sembler un dilettante sans âme quand il recourt à des euphémismes de ce goût : «... à Noirmoutier les balles avaient abrégé l'agonie de d'Elbée. »

La même illusion lui fait réduire la vie à la conception d'une cité future où les hommes plus intelligents seront plus heureux. Aussi, suivant son gré, taille-t-il à ses partisans du modernisme un succès facile. Et sa conclusion sur la terre vendéenne est que « le culte de la Tradition intangible, immuable, et l'obsession d'une héroïque folie n'y laissent place ni à l'action vraie, ni à la sagesse consciente, ni à la sensibilité cultivée. »

Par de tels jugements, et comme contrepartie sans doute de sa thèse, M. Batilliat nous prouve la survivance des irréductibles jacobins.

(1) Marcel Batilliat : *La Vendée aux genêts*, Paris, *Mercure de France*, 1908.

Je n'insiste tant que parce que ce cœur idéologique du récit gâte toute la partie romanesque en en faussant la psychologie. Une petite Hermione de romance paraît une descendante de Barbe-bleue quand elle précipite dans les douves du vieux manoir sa victime providentiellement déjà échappée aux vipères. Tragique accumulation d'horreur où vient se joindre encore l'inévitable folie.

Ce livre s'annonçait pourtant comme une idylle fleurie. La Vendée, sous ses genêts d'or, semblait si accueillante !

*
* *

M. Léo Larguier a conscience d'avoir entrepris une œuvre irréalisable (1). Du moins a-t-il écrit de beaux vers ; et si le monument un peu tronqué se dégage mal, il fourmille de bas-reliefs très fouillés, très achevés et d'une envolée admirable.

Et puisque M. Larguier lui même appelle la comparaison entre son livre et les épopées rustiques qui l'ont précédé, qu'il ne borne point à *Jocelyn* sa pensée, surtout ayant sur Lamartine le mérite à mes yeux d'une humanité plus quotidienne et, pour cela, de me plaire plus usuellement. Je ne suivrai pas non plus les critiques qui prononcèrent les noms de *Marie* et de *Pernette*, qu'on me permette seulement celui de *Jean de Noarrieu*, évocateur d'un conte lyrique si parfait. Pourtant nul n'est plus éloigné de Jammes que M. Larguier ! Ces vaines comparaisons ne sont rien. Et pourquoi reprocherais-je aussi au volontaire auteur de *Jacques* des tableautins trop épars, un symbolisme gênant, des lacunes... Je ne me souviens plus que de nombreux vers, beaux entre le plus beaux, et dont même la page la plus faible nous en propose d'inoubliables.

Il faut lire, entendre, la confession de Jacques, meurtri par un amour récent chaque fois que dans le soir

Un train fuit en criant comme un regret immense,

puis suivre pas à pas son apaisement après qu'il a vu dormir

(1) Léo Larguier : *Jacques*... poème... Paris, *Mercure de France*, 1907.

sous les rayons de lune la meunière qui demain sera sa femme, alors qu'il comprend enfin en son cœur que

Dans ce village tient toute l'humanité.

Beethoven sur le clavier traduit l'espoir harmonieux de son cœur ; et voici l'intimité d'un bonheur paisible, les joies calmes d'un hiver serein ; c'est tout le rassasiement de

. . . . . l'inconnu, le désir, l'infini,
La certitude heureuse et la chaleur du nid.
. . . . . .
Suzanne à son enfant tendait un sein vermeil.
— « Qu'il est joli, qu'il est petit dans sa chemise !
Disait-elle à mi-voix ; sa chevelure frise,
Et jusqu'à ses genoux, son mignon pied tremblant
Tiendrait dans le calice ouvert d'un beau lys blanc.
De trois feuilles de rose on ferait pour sa tête
Un chaperon. Il est petit. Une fossette
Creuse son coude. Il est joli... Bois, mon trésor,
Bois à mon sein gonflé comme un pesant fruit d'or ! »

Le temps semble arrêté, le bonheur suspendu, la clarté immobile ; mais la roue tourne et le malheur sur ce nid a fondu comme un oiseau de proie ; le berceau est un cercueil.

Nature, à nos départs toujours indifférente,
On sait ce que tu fais de tous nos pauvres morts.
Et ce que tu feras quand tu prendras nos corps.
Tu te tais. Ton ciel bleu brille sur tes ramures,
Et tes bois sous le vent s'emplissent de murmures.
Un pâtre qui revient chante dans le sentier.
Les abricots sont mûrs au vieil abricotier.
Tu te tais. La poussière antique des ancêtres,
Quand, le soir, nos volets claquent à nos fenêtres,
Entre dans nos maisons. Nous savons, ô tombeau,
Ce que tu fais de nous, de l'enfant tendre et beau.
Tu te tais. Tu n'as point envers nous de colère.
Nous passons. Dans un champ moutonne un peu de terre
Qu'adombre un noir cyprès contre un mur ancien,
Et ce moutonnement d'argile, ce n'est rien,
Mais plus que tes grands monts chargés de glace aride
Nous émeut à nos pieds cette petite ride.

Les larmes ont coulé ; l'automne de nouveau est là, roux et silencieux ; un jour le vieux rosier offre encore ses roses tremblantes ; l'étoile pure brille, la même, sur la maison ; et l'espoir renait dans la pluie tiède.

*
* *

C'est par une juste reconnaissance que Louis Pergaud, dont le premier livre ne contenait guère que les promesses aujourd'hui réalisées, dédie son *Herbe d'Avril* (1) à Léon Deubel. L'influence du poète de la *Lumière natale* s'y retrouve heureusement. M. Pergaud condense avec bonheur de vrais impressions de nature. On sent, à cette heure où la mode est aux champs, que ce n'est point par genre que l'auteur retrouve en l'éveil de son village ses ombres maternelles, et qu'il sait en artiste accueillir leurs leçons discrètes :

Sur les lèvres des fleurs court un frisson rosé
Et le chant purpurin des pinsons va poser
Sa dentelle éclatante aux jupes de l'aurore.

Sobrement, sans nulle broderie, la plaquette de M. Fernand Divoire enchâsse de petits cadres psychologiques la mémoire de tous les poètes de la vingtième année (2). Tous y figurent de ces étranges enfants dont la rêverie inquiétait leurs mères : tous, ceux qui bientôt renoncent comme ceux qui meurent fidèles à leur chimère, tous, même les parodiques et les douloureux impuissants. Et cette courte galerie est le miroir des âmes.

M. Floran Parmentier, lui, ne chante que lui-même (3). Il retrace les impressions de son enfance et de sa jeunesse, les premiers pas de son âge mûr, les troubles de son cœur et les découvertes de son esprit.

Si M. Parmentier ne redoute point de répéter ce que tous

(1) Louis Pergaud : *L'herbe d'Avril*, poèmes. Roubaix, Editiondu Beffroi 1908.
(2) Fernand Divoire : *Poètes*.— Bibliothèque des Entretiens Idéalites, 1908.
(3) Florian Parmentier : *Entre la vie et le Rêve*. Paris, Edition de l'Impulsionnisme, 1908.

les poètes ont déjà dit, M. Pierre Fons vise peut-être un peu trop à l'originalité absolue, et ses poèmes en gardent une hermétícité parfois déconcertante (1). Ajoutez à cela de lourdes fautes d'harmonie et vous aurez tous les défauts d'une œuvre pourtant des plus nobles et des plus élevées de nos jours. Œuvre qui est une perpétuelle méditation et contient une très belle philosophie.

Quand la science, le rêve, en leurs étroits miroirs

Ne reflètent jamais que notre humanité,

et que

Nous ne saurons jamais ce qu'est vraiment la vie,

il nous faut néanmoins lui créer un sens, lui donner un but, afin de jouer de notre mieux un rôle

Dans le drame du monde inconnu même aux dieux.

Il faut vivre en beauté conseille sans cesse M. Pierre Fons, et très volontairement il recueille les aspects fragmentaires et variés de son idéal. Ses vers marquent les étapes de son ascension, et le secret de son cœur nous est dévoilé par ce très beau sonnet :

Ils t'ont menti, ceux qui proclament le néant
Et prévoient le Hasard maître immortel des mondes !
Si les matins s'éploient sur les collines blondes,
La vie a dans son sein quelques secrets plus grands.

Les livres t'ont fait mal, ô trop pensif enfant !
Ne les écoute plus ; car à ton cœur répondent
Sans cesse les amours dont les ardentes rondes
En ton sang ont ému de plus forts battements.

Entends, entends le guide éternel qui t'appelle ;
Il faut vivre tes jours : toute la vie est belle,
Même à travers les pleurs, même à travers la nuit ;

(1) Pierre Fons : *La Divinité Quotidienne*, poèmes. Paris, Sansot et Cie, 1908.

Et quand la mort bientôt étreindra les collines,
Epie à l'horizon se répandre le bruit
Que nouent dans l'infini les étoiles divines.

Les vers savoureux peuvent être justement comparés à des fruits dorés. M. Paul Drouot eût raison de rassembler les siens sous le vocable d'une grappe de raisin (1). Chaque grain gonflé et transparent est comme un petit globe qui conserve, en son miroir convexe, l'image, non point déformée, mais réduite et synthétique, du paysage ambiant. Et l'ensemble varié de ce microcosme composite chatoie comme un vivant kaléïdoscope.

Pour bien en savourer tout le suc il y faut une vision nette, la vivacité d'un esprit expert à saisir chaque nuance et à goûter chaque reflet, et une application minutieuse.

Alors seulement on aimera comme il convient le lourd faix imaginatif dont ploient la fragile grâce de ces épigrammes :

Je me suis plaint à toi de l'espace et du nombre
Et du haineux silence et de la forte mer !
Tu m'as bien regardé, mais tu n'as vu qu'une ombre
Dont le vol passager ridait mon front désert.

Je me suis plaint à tout du mal dont tu m'agites !
Et tout m'a répondu : la brise, au sein qui bat,
M'a rendu le parfum de ton bras que j'évite,
Et la route l'écho de ton pied qui s'en va...

* * *

Quand M. Tancrède de Visan retient de ses lettres à sa fiancée les fragments qui expliqueront pour nous les diverses phases par où se révèle la personnalité générique d'un intellectuel de notre temps, le meilleur jugement sur son livre (2) ne peut être qu'une appréciation féminine. Je ne résiste donc

(1) Paul Drouot, *La grappe de raisin*. Paris, édition de la Phalange, 1908.
(2) Tancrède de Visan : *Lettre à l'Elue. Confession d'un Intellectuel*, Paris, Messein, 1908.

point à la nécessité de transcrire ici celle que j'ai sollicitée à cet égard :

« *Les Lettres à l'Elue* m'eussent beaucoup plus intéressée si elles n'avaient point été intitulées ainsi.. Je m'attendais à retrouver dans toutes les pages de ce livre le simple envoi d une affectueuse pensée, quelque chose de doux, tout fait de caresse, — et j'ai lu des dissertations.

« Pourtant de minimes détails d'enfance sont racontés d'une façon délicate et charmante. L'auteur nous intéresse durant tout un chapitre avec un rien, un jeu puéril, un trou ; nous le suivons avec plaisir dans ses promenades, de sa cuisine à ses greniers ; et son retour à son pays et à son amie d'enfance est empreint d'une exquise émotion.

« Mais ses confidences prolongées sur les orgueilleuses sollicitations de son intelligence, sur sa spéculation métaphysique, sur les étapes de son âme si riche en polyphonies spirituelles me semblent d'un détail bien abstrait pour une fiancée qui ne vise en rien le panache intellectuel. »

Je semblerais pédant si je défendais contre une femme les barbarismes allemands de Tancrède de Visan, je dirai seulement qu'au total je suis plus certain maintenant de ma critique pour affirmer que son livre est un beau livre. L'analyse poussée de cette expérience de vie est vraiment profitable, et ses conclusions solidement établies.

La vie est une adaptation. Le défaut de cet intellectuel est de l'oublier durant ses années de Paris, si bien que cet étudiant d'agrégation finit, pour parler la langue de son milieu, par n'aboutir qu'à la désagrégation. Quand son cerveau s'enfiévrait sans but, que ne se mettait-il un peu après ses philosophes à l'école des biologistes, il y aurait appris que la fonction crée l'organe, et se serait dès lors soumis au principe de finalité.

Il est vrai qu'au dénouement les plus chères mains le ramènent dans le chemin traditionnel.

HENRI MARTINEAU.

LIVRES NOUVEAUX

R. Bittard des Portes. — L'Exil et la Guerre : Les Emigrés a cocarde noire. en Angleterre, dans les provinces belges, en Hollande et à Quiberon. — Paris. Emile-Paul, éditeur, 100, rue du Faubourg-Saint-Honoré. — Un vol. in-8°,14×23, de 626 pages. —Prix. franco : 7 fr. 50.

Le nouveau livre de notre éminent collaborateur M. Bittard des Portes, est l'histoire de ces officiers de l'ancienne monarchie qui crurent devoir émigrer, au moins autant par douleur de l'insubordination de leurs soldats que pour échapper aux proscriptions des terroristes.

L'armée de Condé, dont M. des Portes a précédemment écrit l'histoire et qu'a couronnée l'Académie française, ne put en recueillir qu'une partie, en raison de ses effectifs restreints. Beaucoup d'émigrés, sur les conseils des princes, s'enrôlèrent dans des corps français endivisionnés dans les troupes étrangères et durent porter la cocarde noire, « signe de deuil et de servitude ».

Après les dures campagnes de 1793, 1794 et du commencement de 1795, dans les Flandres et en Hollande, où leur rôle militaire, avant l'ouvrage de M. Bittard des Portes, était généralement ignoré, l'Angleterre les réunit à une autre division d'émigrés et les conduisit à Quiberon...

Non seulement M. des Portes nous donne pour cette expédition, comme pour les campagnes précédentes, un récit fidèle et soigneusement documenté, mais encore il se prononce, avec une entière indépendance et preuves en mains, sur la responsabilité des chefs royalistes Puisaye, d'Hervilly et Sombreuil ; il étudie l'*équivoque* de la capitulation, regrette l'abstention de Hoche et blâme de la façon la plus énergique l'odieux revirement de Tallien.

Dans la première moitié de l'ouvrage l'auteur nous retrace de nombreuses scènes de la vie en émigration ; dans la seconde partie, il nous fait pénétrer au cœur de la Bretagne, avec les colonnes de chouans commandées par des émigrés, et nous assistons ainsi à maints épisodes émouvants : combats dans les villages, assauts de châteaux, poursuites dans les taillis et dans les genêts.

Nous voyons enfin retracer les heures de captivité, les audiences des commissions militaires, les exécutions de la plupart des émigrés à cocarde noire, malgré les tentatives héroïques, pour les sauver, de tant de Bretonnes au grand cœur.

Un *index*, de près de 500 noms d'émigrés, termine le livre, que M. Bittard des Portes, sans négliger les travaux de ses devanciers relatifs à Quiberon, a rédigé sur les documents si nombreux du *British Museum* et du *Record Office* de Londres, sur ceux des *Archives du Royaume* à La Haie, sur les pièces de nos dépôts publics de France et sur les souvenirs des contemporains, dont quelques-uns n'ont pas été publiés et ont été personnellement communiqués à l'auteur de l'*Histoire de l'armée de Condé, de Charette et la guerre de Vendée* et de l'*Insurrection de Lyon en 1793*.

* * *

PASSIONS CELTES, par CHARLES LE GOFFIC. — Collection des pays de France. — Un volume in-18 jésus, broché, 2 francs. Nouvelle Librairie Nationale, 85, rue de Rennes, Paris.

C'est la Bretagne tragique, avec son âpreté, son mystère, les fougues soudaines de son sang riche et lourd, que nous présente le nouveau livre de Charles Le Goffic : *Passions Celtes*. Des origines à nos jours, elle revit sous les yeux du lecteur en des récits d'une sobriété pathétique et d'une observation puissante. Le cadre vaut le drame, et l'évocation des rudes paysages armoricains — paysages de terre et de mer — ajoute au prestige de l'action.

* * *

LES ROUTES DE GASCOGNE, CONTES ET CROQUIS DE CHEZ MOI, par ARMAND PRAVIEL. — Un vol. in-18 : 2 francs. Collection des pays de France. Nouvelle Librairie Nationale, 85, rue de Rennes, Paris.

M. Armand Praviel, méridional fidèle et fortement attaché au sol, a évoqué en une suite de croquis et de nouvelles scrupuleusement notés

sur le vif un pays assez curieux, qui est le sien : la Gascogne, mais la Gascogne déjà languedocienne, baignée par la Garonne et subissant l'influence de Toulouse ; la vallée de la Save, terroir souriant et paisible, où s'étiole, mangée par la grande ville, une population religieuse, tranquille, économe et laborieuse.

On relèvera peut-être dans ces pages patiemment écrites quelque trace d'ironie. Mais, comme en toutes ses œuvres précédentes, le pessimisme chez M. Armand Praviel s'enveloppe de beaucoup de bonté et de pitié. Son émotion contenue n'en est que plus prenante.

Il n'a pas cherché seulement à peindre des humbles et scènes champêtres : sous sa plume, toutes les classes apparaissent, prêtres, nobles, bourgeois, professeurs, forains, etc., dans un décor très exact où surgissent pittoresquement le profil rose de Toulouse, la pyramide pierreuse d'Auch, et les collines où sonnent les cloches de Pibrac, d'Alet, de Gimont-Cahuzac et de Sainte-Marie du Désert.

On peut donc assurer que ce nouveau livre sera apprécié à la fois par les paysagistes et par les psychologues.

***

Les Consécrations positivistes de la vie humaine, par le comte Léon de Montesquiou. — (Nouvelle Librairie Nationale, 85, rue de Rennes, Paris). Un vol in-18 jésus : 3 fr. 50.

Dans son précédent ouvrage, *Le Système politique d'Auguste Comte*, le comte Léon de Montesquiou s'était appliqué à exposer l'ensemble de la doctrine du grand philosophe en mettant en lumière ses applications politiques et sociales qui, d'ailleurs, avaient déjà été indiquées par Comte lui-même. Dans celui qui est présenté maintenant au public il passe en revue les différentes périodes entre lesquelles Comte avait divisé l'existence humaine depuis la naissance jusqu'à la mort et les cérémonies diverses par lesquelles il avait voulu consacrer l'entrée dans chacune de ces périodes. C'étaient la *Présentation*, l'*Initiation*, l'*Admission*, la *Destination*, la *Maturité*, la *Retraite*, l'*Incorporation* et la *Transformation*, et dans la pensée de Comte, qui prétendait fonder une nouvelle religion, elles constituaient autant de sacrements, mais il est possible de n'y voir que des règles de conduite tirées de l'observation de la nature humaine, qui se placent à côté des sacrements de l'Eglise catholique sans les contredire et permettent parfois d'en mieux comprendre la signification profonde.

***

Etudes sur la Sainte Vierge. — De la Conception Immaculée a l'Annonciation Angélique, par l'abbé Broussolle, aumônier du lycée Michelet. Un vol. illustré de 100 gravures. Prix : 3 fr. 50. Téqui, 29, rue de Tournon, Paris-6e.

Voici un livre qui, au triple point de vue de la doctrine catholique, de l'art qui la met dans un merveilleux relief, de la science que révèlent les nombreuses notes dont son auteur l'a enrichi, vaut vraiment son pesant d'or. Il révèle chez celui qui l'a écrit un théologien profond, un érudit de premier ordre et un artiste pour qui les Beaux-arts n'ont plus de secrets.

De l'aveu de tous les connaisseurs, M. l'abbé Brousssolle est un maître en matière de connaissances artistiques, et l'Académie, qui a couronné ses principales études dans cet ordre d'idées, a voulu proclamer et récompenser sa compétence.

Le nouvel ouvrage dont il vient de publier le premier volume et qui en contiendra trois est un véritable monument que sa science et sa piété ont élevé à la gloire de Marie. C'est un ravissant volume in-8° de 446 pages, orné de 100 chefs-d'œuvre des grands maîtres, et dont on ne sait ce qu'il faut le plus admirer : la solidité de la doctrine catholique, la beauté des gravures admirablement reproduites, le prix relativement très modeste de chacun des trois volumes. C'est dire combien nous désirons la diffusion de ce petit chef-d'œuvre qui a sa place marquée dans toutes les bibliothèques catholiques.

P. Poey.

***

Newman : Du Culte de la sainte Vierge dans l'Eglise catholique, nouvelle édition revue et corrigée par un Bénédictin de Farnborough avec une préface de Dom Cabrol. In-12. Prix : 2 francs (Librairie Douniol-Téqui, 29, rue de Tournon, Paris-VIe).

La traduction française de la lettre de Newman à Pusey sur *Le Culte de la sainte Vierge dans l'Eglise catholique*, faite par Georges du Pré-de-Saint-Maur en 1866, étant épuisée, on ne pouvait choisir un moment plus opportun pour donner de ce bel ouvrage une nouvelle édition. La maison Téqui a voulu confier ce soin à un moine bénédictin de Farn-

borough, qui a revisé soigneusement la première traduction, y a ajouté plusieurs passages omis par du Pré-de-Saint-Maur, puis identifié toutes les citations patristiques dont il a reproduit en note le texte latin avec renvoi à la *Patrologie* de Migne. Il a aussi considérablement augmenté les notes. Ainsi réalisée et enrichie encore d'une substantielle préface du Rme Dom F. Cabrol, cette édition ne peut manquer de s'imposer à l'attention du public français, aussi bien dans les cercles théologiques que dans les milieux soucieux de dévotion ou d'édification. Après les attaques dont les dogmes concernant la Vierge Marie ont été récemment encore l'objet, les catholiques seront heureux de retremper leur foi dans une doctrine aussi éclairée, aussi vivante et aussi sensée que celle du cardinal Newman, doctrine dont le Saint-Père proclamait encore naguère l'excellence dans une lettre à l'évêque de Limerick.

***

A LA DÉRIVE, par PIERRE GOURDON; in-12, 3 fr. 50. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Le dernier roman de M. Pierre Gourdon, *Vers la haine*, montrait, en des pages saisissantes, ce que peut devenir une âme d'enfant déformée par l'école sans Dieu.

Ce livre dénonçant un des périls les plus menaçants de notre temps, a obtenu un très grand et très légitime succès. Justement apprécié par toute la presse indépendante, en France, en Belgique, en Suisse, au Canada, il a conquis de nombreux lecteurs, des approbations autorisées et de chaleureuses adhésions.

Le même auteur nous donne aujourd'hui une nouvelle œuvre, non moins saine et non moins dramatique.

Après avoir décrit l'école sans croyance, il montre la famille sans chef.

Dans un cadre charmant, au bord de la Sèvre Nantaise, s'élève l'usine de la Ronce. Elle est dirigée par de braves gens. La sagesse des ouvriers, l'ambition modérée des maîtres, ont assuré à cette entreprise une prospérité sans éclat, mais durable. Et pourtant un drame se déroule au milieu de ce paysage de rêve, parmi ces heureux et ces sages.

Comme une barque qu'on ne dirige pas, cette famille, les humbles qui vivent à son ombre, l'idylle chaste et grave qui devrait assurer le bonheur de deux vies, tout s'en va *A la Dérive*.

Dans ce live est étudié, sans parti-pris et avec une scrupuleuse exactitude, l'un des conflits les plus aigus qui devise le monde du travail. Sa portée sociale fait plus prenante encore l'histoire tantôt touchante, tantôt tragique qu'il raconte.

La psychologie très fouillée qui nous donne des personnages vivants, intéressants, passionnants même, se joint au charme exquis des descriptions rurales pour faire cette œuvre attrayante autant qu'utile.

M. Pierre Gourdon montre, une fois de plus, que le roman peut aborder les plus graves problèmes sociaux et moraux sans cesser d'être une captivante lecture.

A la Dérive n'est pas une historiette banale ; ce n'est pas non plus une thèse développée d'une manière trop aride et trop philosophique. C'est un récit tout palpitant de vie.

* * *

Le Soleil d'Islam, par M. Paul Bbuzon.

Après avoir passé par la Grèce antique que fit si magistralement revivre sous nos yeux, sa *Poupée d'argile,* notre distingué compatriote M. Paul Bruzon nous entraîne vers l'Orient moderne, sous le chaud *Soleil d'Islam* dans le désert africain aux confins de ce Maroc qui attire aujourd'hui les yeux de l'Europe et où s'est engagé peut-être la dernière lutte de l'Islam contre la civilisation moderne qui l'investit de toutes parts. Ahmed, l'apôtre, sera vaincu, c'était fatal, c'était écrit sans doute, mais sa mort sera belle et noble, digne de celle d'un héros « en ces temps glorieux où les étendards d'Allah flottaient sur le vieux monde ». Au milieu du bruit des armes s'élève quelquefois un chant d'amour, ardent et capiteux qui nous remet en mémoire les effusions de l'Epoux et de la Bien Aimée dans le *Cantique des Cantiques.* » Mais il convient d'ajouter que dans ce livre débordant de poésie, les mœurs musulmanes et les détails intimes de la vie arabe sont observés avec une rare pénétration et dessinés avec un puissant relief.

* * *

Ce que seront les hommes de l'an 3000, par Gustave Guitton. I vol. in-18 Jésus. Prix : 3 fr. 50 (Jules Tallandier, Editeur, 8, rue Saint-Joseph, Paris).

Ah ! la jolie, la merveilleuse aventure qui nous est contée dans ce livre aux émouvantes péripéties ! La façon dont l'auteur s'y est pris pour faire vivre un de ses héros parmi les hommes du XXXe siècle est tout à fait originale et amusante, d'autant plus qu'elle est basée sur des constatations scientifiques indéniables. Nul ne pourrait affirmer en effet que par des moyens purement matériels l'avenir ne puisse être dévoilé à nos yeux et à notre cerveau. Nous saurons alors si le progrès actuel aura une

fin : s'il subira un arrêt ou continuera à transformer le monde. Ce progrès orientera-t-il l'Humanité vers un avenir de bonheur, ou au contraire les maux dont elle souffre actuellement s'exacerberont-ils chez nos descendants ? Ces questions ardues et qui intéressent l'universalité des hommes ont été posées par G. Guitton sous une forme littéraire, attrayante, pittoresque, réconfortante, dramatique et impressionnante. Aussi son livre se lit-il avec le plus extrême plaisir comme un véritable roman. G. Guitton n'a d'ailleurs visé qu'à amuser ses lecteurs, et bien que cette vision de l'avenir repose sur des données absolument scientifiques, c'est surtout une œuvre récréative qu'il a entendu écrire.

Si vous ouvrez ce livre, vous ne le fermerez qu'à la dernière page, car de chapitre en chapitre l'intérêt va croissant Vous demeurerez ébahis de cette merveilleuse vision de l'humanité future, et vous resterez rêveurs en songeant à la bienheureuse existence qui attend ceux dont vous aurez été les ancêtres historiques.

***

Les Exagerees, roman, par Gustave Guitton. 1 vol. in-18 jésus, 3 fr. 50. Albert Méricant, éditeur. 1 rue du Pont-de-Lodi, Paris. Dans les bibliothèques des gares et chez tous les libraires.

Dans ce troisième roman de la remarquable série « Les Quatre Ages de la Femme », M. Gustave Guitton nous présente la psycho-physiologie complète d'un tempérament d'hystérique.

Cette étude est osée, certes, mais combien morale en ses conclusions ! Il n'y a qu'à lire l'histoire de cette Messaline bourgeoise qui, dans le roman, s'appelle Mme Féran, pour se convaincre qu'une femme à ce point luxurieuse ne peut traîner que honte, misères et ruines après soi !

Heureusement que de pareilles mœurs ne sont pas généralisées. Ce serait, à brève échéance, la mort des familles et l'abolition de la Patrie. Non, l'auteur s'est d'autant plus rendu compte qu'il étudiait des exceptions qu'il a appelé ses héroïnes des « exagérées ». Or, exagéré n'est-il pas presque le synonyme d'exceptionnel ?

***

Rimes vagabondes : H. et C. Maingot, Ivonnet éditeur, prix : 1 fr.

Deux jeunes poètes, MM. H. et C. Maingot, viennent de publier un recueil de jolis vers, sous ce titre : *Rimes vagabondes*.

Les auteurs, que la naissance fit jumeaux, possèdent un beau talent

poétique. La virilité de caractère de l'un, s'alliant heureusement à la tendresse de sentiments et à l'imagination de l'autre, a produit des choses, belles souvent; parfois ravissantes de grâce et d'émotion; d'autres fois d'une grandeur véritablement épique, tel *Le Soir d'Austerlitz* :

La lune se levait à l'horizon sanglante,
Le ciel était blafard, l'atmosphère brûlante

Les Amoureux rappellent l'élégant badinage du XVIIIe siècle :

Monsieur le curé dit en chaire :
« Il faut éviter les garçons. »
Maman aussi. Mais comment faire
Pour résister à leurs façons ?

La Ballade à la Lune ne manque pas d'originalité :

Ta lourde face de fermier
Et ta belle rondeur de thune,
Me font chanter comme un ramier.
En m'inspirant ces vers, ô lune !

Un Stoïque, écrit dans la manière de Coppée, est un récit simple où la résignation atteint un degré très élevé :

Son cœur brisé, saignant, il s'efforçait de taire,
Car il serait trop grand, le cri de sa douleur !

Mais que dire de ce sonnet : *A une Mère* qu'un Maître n'hésiterait pas à signer :

Aux chaînes de la terre, il ne s'est pas soumis.
Il a repris son vol vers ses frères les anges,
Il ne ternira pas ses ailes à nos fanges
Oh ! ne réveillez pas ses grands yeux endormis.

Tant d'émotion contenue, tant de douceur dans le vers en font la pièce la plus achevée des *Rimes vagabondes*, où les beautés, cependant, ne se comptent pas et que clôt si bellement *Le Semeur* « au geste large » allant

A pas lents, le front et l'œil plein d'espoir.

En général, dans *Rimes vagabondes*, le vers est aisé, facile, élégant souvent avec un rythme gracieux, les comparaisons heureuses. Le mot rend bien la pensée, toujours claire. Les auteurs restent dans la vraie tradition française; on ne saurait trop les en louer. Aussi cet heureux début présage-t-il de nouveaux succès. Les deux poètes se doivent de nous donner une suite à leur premier envol vers l'Idéal. Car, entre les feuillets de *Rimes vagabondes*, de jolies choses, artistement serties sont enclosses.

*
* *

Ceux qui passent et ceux qui restent, par Auguste Mailloux (1).

Notre ami Auguste Mailloux vient de publier à la librairie de l'Institut agronomique, et sous ce titre : *Ceux qui passent et ceux qui restent*, un livre où il se montre toujours critique avisé et écrivain sincère : « *Ceux qui passent*, ce sont ceux, parmi nos écrivains, qui ne méritent « que l'attention d'un moment, mais qui la méritent néanmoins. On « les lit une fois avec plaisir. Mais on ne les relit pas.

« *Ceux qui restent* : Ce sont ceux qui, souvent méconnus par leurs « contemporains, doivent cependant survivre à leur époque, et que « l'avenir situera dans leur vraie gloire. Ceux-là on les relit, on les con- « serve sur les rayons de sa bibliothèque. On est heureux au déclin de « la vie de les retrouver. Ce sont de bons amis, nos meilleurs amis. » (*Avant-propos*).

Les œuvres des écrivains les plus connus et les plus aimés de notre littérature classique et moderne sont étudiées avec le talent habituel de l'auteur.

Nous citerons, entre autres chapitres, ceux relatifs à José Maria de Hérédia, Myrriam Harry, Gustave Geoffroy, Georges Clémenceau, Guérin de la Grasserie, Anatole Le Braz, Pierre de Coulevain, Adolphe Paban, Jos Parker, etc.

Dans la *Lettre ouverte à M. Tout le Monde*, qui clôt son volume, Auguste Mailloux fixe, en termes heureux, le caractère et la portée des dernières productions littéraires. Aussi l'ouvrage de notre ami, sera-t-il lu avec profit et plaisir.

Jehan de la Chesnaye.

(1) Alardie éditeur, 58, rue Claude-Bernard, Paris, 1 vol. 3 fr. 50

NOS MORTS

I

M. DE LA BOURALIÈRE

La Société des Antiquaires de l'Ouest vient de faire une perte à laquelle elle devait s'attendre depuis près d'une année. M. de la Bouralière est décédé et, sur sa tombe, M. Levillain, Président de la Société, a rappelé en termes excellents les éminentes qualités de l'homme du monde et les travaux si appréciés du savant. Entré dans la Société en 1873, il accepta de remplir les fonctions de vice-secrétaire puis de secrétaire, et les rapports que pendant de longues années il lut aux seances publiques, étaient à juste titre, considérés comme des modèles que ses successeurs se sont attachés à imiter. Elu Vice-Président, puis Président, il se refusa dès lors à accepter aucune fonction pour se consacrer uniquement à ses travaux.

L'archéologie le tenta pendant un moment. Il étudia la Basilique de Saint-Hilaire de Poitiers dans une monographie qui constitue une œuvre définitive. Il publia sur l'église abbatiale de Nouaillé, sur l'église et le château de Gençay, sur le monastère de la Visitation de Poitiers des notices qui furent fort appréciées, et il était un de ceux qui, le plus assidument et le plus utilement, représentaient la Société des Antiquaires de l'Ouest aux Congrès archéologiques de France.

Mais, comme il aimait beaucoup les livres, comme il avait réuni une bibliothèque riche en belles reliures et en ouvrages rares, la science bibliographique l'attira tout spécialement, et il consacra la plus grande partie de sa vie studieuse à écrire deux volumes sur l'imprimerie et la librairie en Poitou pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres récompensa en lui attribuant une part du prix Brunet en 1900 et en 1906. Enfin il avait achevé la Bibliographie des auteurs Poitevins; l'impression en était presque terminée ; la mort ne lui a pas laissé le temps de conduire jusqu'au bout la correction des épreuves, et son ami, M. Alfred Richard, archiviste de la Vienne a bien voulu se charger de donner la dernière main à l'œuvre que M. de la Bouralière considérait comme la plus importante de toutes celles qu'il a laissées.

La simple énumération de ces travaux accomplis avec le souci de la vérité, de la documentation la plus sérieuse, avec le désir certainement réalisé, de donner aux travailleurs de l'avenir les moyens de connaître et de retrouver des documents restés jusqu'ici ignorés; avec la volonté de faire revivre la vie intellectuelle en Poitou pendant les siècles écoulés, devaient faire à M. de la Bouralière une place à part parmi les membres de la Société des Antiquaires de l'Ouest. Maintenant que la mort l'a pris, cette place est vide, et tous regrettent l'homme aimable et le savant distingué.

A. Tornézy.

II

M. MARTIAL JOFFRION

La mort vient encore de frapper une des familles les plus justement estimées de la Vendée.

Le 10 juin dernier, décédait, à Neuilly-sur-Seine, M. Martial Joffrion père, qu'une cruelle maladie, depuis longtemps chrétiennement supportée, avait obligé à courir les risques d'une opération, qui fut des mieux réussies, paraît-il, mais dont l'affaiblissement et le grand âge de M. Joffrion, rendirent les suites mortelles.

Par son aimable accueil et l'aménité de son caractère, M. Martial Joffrion s'était acquis l'estime et l'affection de tous ceux qui l'approchaient.

Il fut pendant vingt et quelques années directeur de la Société des Marais desséchés de Vix, Maillé, Maillezais et Doix, et les membres de cette Société savent de quel dévouement il ne cessa de faire preuve tant que sa santé lui permit de conserver le mandat qui lui avait été confié.

Membre de l'ancien Conseil de fabrique de Notre-Dame de Fontenay, président du Comité de l'école Saint-Venant, président de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, le regretté défunt collaborait généreusement à toutes les bonnes œuvres locales, et était universellement aimé et estimé de ses compatriotes.

M. Joffrion était une physionomie très fontenaisienne. Il restait presque seul d'une pléïadé de vieux amis qui ont longtemps été à la tête de toutes les œuvres chrétiennes de Fontenay. Les écoles libres en particulier perdent en lui un insigne bienfaiteur.

Il laisse un fils, deux filles, mariées aux deux fils ainés de M. Coutansais, ancien secrétaire général de la préfecture de la Vendée, et de nombreux petits-enfants qui perpétueront les traditions toutes d'honneur et de foi chrétienne de la famille.

Les obsèques de M. Martial Joffrion ont eu lieu, le 14 juin, à Fontenay,

en l'église Notre-Dame, sa paroisse, au milieu d'une affluence énorme, dans les rangs de laquelle figuraient les représentants de toute la société vendéenne.

Puissent cet immense concours de population et cette unanimité dans les regrets, adoucir le profond chagrin de M. Joffrion fils, de M. et de Mme Charles Coutansais, de M. et Mme Henri Coutansais et de leurs enfants, à qui nous adressons l'expression émue de nos sentiments de douloureuse sympathie.

III

M. LE CAPITAINE DOUSSET

Nous ne devons pas un moindre hommage à la mémoire de M. le capitaine Léonce Dousset, qu'un mal impitoyable vient de terrasser à Niort dans sa 45e année.

Patriote ardent, il avait fallu de bien impérieuses raisons de santé pour qu'il abandonnât le régiment du 137e d'infanterie, où il ne comptait que des amis et où son départ causa de si unanimes regrets. Il ne nous appartient pas de juger la carrière militaire de M. Dousset, mais nous savons qu'il fut un serviteur vaillant et fidèle de la Patrie et un fervent admirateur de ses gloires.

Doué d'un esprit très cultivé, M. le capitaine Dousset avait brillamment conquis le titre de docteur en droit, et sa remarquable thèse sur le *Risque militaire et la Solidarité Sociale* lui valut de ses professeurs de mérités éloges.

Il consacrait de même volontiers ses loisirs à l'étude de l'histoire du Poitou, et, généalogiste aussi patient qu'érudit, il se plaisait à suivre l'évolution sociale des familles, ou tentait la vérification des théories d'hérédité par des rapprochements ingénieux entre les ancêtres et les descendants. Enfin, il poursuivait pour un livre de raison fort ancien, la rédaction de notes nombreuses et substantielles, qui auraient assurément jeté quelque jour sur l'histoire d'une cité poitevine.

Sa mort est donc une double perte et pour l'Armée dont il fut un des plus brillants officiers, et pour les Lettres dont le culte apaisa chez lui l'amertume d'une retraite prématurée.

Nous offrons à Mme Dousset, déjà si cruellement éprouvée par des deuils antérieurs, l'hommage attristé de nos condoléances les plus respectueuses.

René Vallette.

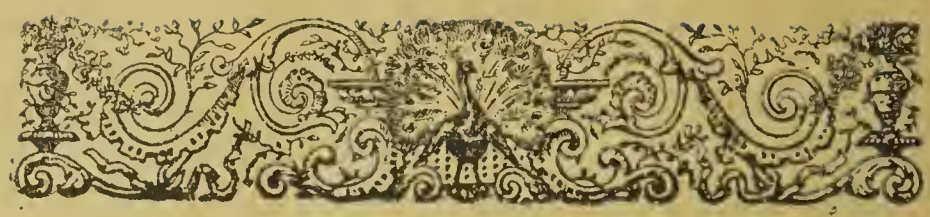

CHRONIQUE

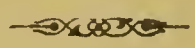

Un centenaire. — Il y aura cent ans, en août prochain, que Napoléon Ier, accompagné de l'Impératrice Joséphine, traversa triomphalement la Vendée.

C'est au retour d'un voyage à Bayonne où il venait d'arracher au vieux roi d'Espagne, Charles IV, son abdication en faveur de son frère Joseph, alors roi de Naples, qu'il conçut le projet de visiter ce peuple de Vendée, dont il avait souvent proclamé l'héroïsme, et qu'il qualifia si justement de *Peuple de Géants*.

M. Régis Brochet, le regretté fils de notre collègue M. Louis Brochet, a publié, en 1898, sur ce voyage une notice fort intéressante et qui a pour titre : *Napoléon et Joséphine en Vendée*. Elle est encore toute d'actualité et fourmille de détails les plus piquants.

Un évêque Vendéen. — Le R. P. Prézeau, de la Compagnie de Marie, de Saint-Laurent-sur-Sèvre, vient d'être élevé à l'épiscopat. On lit à ce propos dans la *Semaine Catholique :*

« Mgr A. Prézeau est tout à fait Vendéen Il est né en 1871, à Saint-Hilaire de Talmont d'une de ces bonnes familles dont la foi vive est le plus bel héritage.

« Elevé par les Pères de la Compagnie de Marie, il fut envoyé de bonne heure au Canada, où il passa onze ans, 1890 à 1901. Prêtre, il exerça tout d'abord le saint ministère dans le diocèse de Kingston, au milieu de populations disséminées çà et là jusqu'au fond des bois. Actif, industrieux, intelligent, parlant admirablement l'anglais, il a su se ménager l'estime de tous et plus particulièrement de son évêque. Sa connaissance de l'anglais, jointe à ses autres qualités le désigna à ses supérieurs pour aller fonder avec deux autres confrères, dans l'Afrique Centrale, la mission du Shiré, chez des peuples tout à fait sauvages.

« C'est là que, depuis sept ans, il a travaillé sans compter, comme simple missionnaire d'abord, puis comme préfet apostolique, à l'extension du règne de Jésus par Marie et du salut des âmes. La mission du Shiré compte quatre stations, deux maisons de Filles de la Sagesse, et toute une floraison d'écoles bien peuplées. Il y a environ sept cents chrétiens, et plus de mille catéchumènes.

« Tels sont les premiers résultats des travaux des missionnaires, et Mgr A.

Prézeau, nommé vicaire apostolique du Shiré, ne verra dans ce nouveau titre qu'un nouveau motif d'accroître son zèle et de travailler avec ses dignes auxiliaires à l'affermissement d'une mission dont il a toujours été l'âme. »

Au Congrès des Sociétés Savantes. — La 1re séance d'histoire, présidée par M. L. Delisle, de l'Institut, a entendu M. René Vallette donner lecture d'un fort intéressant rapport sur l'enquête de notre distingué compatriote M. l'abbé Baraud, relative à l'*Enseignement en Bas-Poitou avant la Révolution.*

Cet infatigable chercheur a découvert, nous l'avons déjà dit, près de 500 noms de régents dans les siècles passés, jusqu'ici inconnus, ainsi que de collèges d'enseignement secondaire qui, joints à ceux du Haut-Poitou, envoyaient au XVe siècle plus de 4.000 étudiants à l'Université de Poitiers, preuve que cette province et l'ancienne Vendée n'étaient pas étrangères aux Lettres et aux Sciences.

Ce rapport, qui doit être publié ici même, a obtenu le plus vif succès. Nos meilleures félicitations à l'érudit ecclésiastique.

A la Société d'Emulation de la Vendée. — Trois conférences ont été données, le jeudi, 7 mai, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à la Roche-sur-Yon, par trois membres de la Société d'Emulation de la Vendée : MM. Bocquier, professeur au collège municipal de Fontenay-le-Comte : l'abbé Rousseau, aumônier du lycée de la Roche-sur-Yon ; le docteur Marcel Baudouin, chargé de missions préhistoriques en Vendée.

Citer ces noms, est dire la valeur des travaux appréciés et applaudis, par un auditoire d'élite, pressé dans une salle trop étroite, pour les entendre. M. Loquet, président de la Société, présente, dans une brève allocution, les trois conférenciers, puis M. Bocquier prend la parole, et nous donne un exposé savant, superbe, admirablement dicté, des caractères scientifiques de la légende, suivi de la lecture de légendes bien choisies, parmi celles que nous ont transmises les générations passées. La conférence de M. Bocquier est une œuvre de haute science, et nous ne savons lequel admirer le plus : le poète ou le savant.

M. l'abbé Rousseau lui succède. C'est à lui qu'appartient la partie récréative. C'est du patois vendéen, du patois de lettré, qu'il nous donne, non sans cette verve, cette bonne grâce que nous lui connaissons. Il aborde l'épopée, avec la complainte du « sire de Pérou et de son ché l'Abri » ; la chanson goguenarde, les Noëls anciens, les « trélans » et « rigourdaines ». Il termine par la jolie paysannerie de Palliot du Plessis : « les Propos de la mère Caquet ». Le public, charmé, ne lui ménage pas les applaudissements et il cède la place à M. Marcel Baudouin.

Pendant une heure, défilent dans toutes les mains le photographies représentant les fouilles du docteur, les objets trouvés : bijoux, poteries,

hachettes. M. Baudouin parle des dolmens, polissoirs, menhirs, dont notre sol est aussi riche, presque, que la Bretagne, la patrie des monuments mégalithiques. Sait-on que la Vendée est la contrée la plus creusée de France, par les innombrables souterrains-refuges dont l'âge et l'usage, restent mystérieux ?

Nous revivons, sous la parole du savant conférencier, ces éqoques perdues dans les millénaires. Merci à lui, ainsi qu'à ses deux collègues, MM. Bocquier et l'abbé Rousseau, de nous avoir révélé nos trésors, et de nous faire mieux aimer cette Vendée, la petite patrie, toujours si chère aux cœurs bien nés.

A LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DES DEUX-SÈVRES (séance de mai 1908), M. de Saint-Marc a donné lecture d'un important travail sur *Le Culte de Mithras et les Origines de la légende de sainte Macrine en Bas-Poitou.*

GLOIRES FONTENAISIENNES. — A la séance du Conseil municipal de Fontenay, du 11 avril dernier, M. Jules Robuchon a proposé l'acquisition par la ville, de deux médaillons en bronze de Benjamin Fillon et de M. de Rochebrune. Le coût en serait de 800 fr.

M. Arhancet a fait observer qu'on n'a pas encore pensé au médaillon de M. de Mouillebert ; un legs important à l'aide duquel on paie les dépenses artistiques de la ville, a cependant été fait par ce bienfaiteur de notre cité.

La proposition a été renvoyée à l'examen de la Commission compétente.

A la même séance, M. le Maire a fait connaître que Mme Charier a fait don à la ville de 73 pièces importantes. Le Conseil a accepté avec reconnaissance ces documents qui intéressent la ville de Fontenay.

LE TRAVAIL AU FOYER. — Le 11 juin s'est ouverte à Paris, 25, rue Pierre Charron, l'Exposition de l'Assistance par le travail.

Le but des œuvres qui y figurent est de ceux qu'on ne saurait assez encourager et applaudir.

Les femmes de bien qui les font vivre se proposent « de retenir la jeune fille et la mère de famille à la campagne, en lui procurant un salaire suffisant et, en même temps, de chercher tous les moyens de lui être utile moralement et matériellement ».

Plusieurs de ces œuvres existent en Vendée où elles ont déjà obtenu les meilleurs et plus consolants résultats.

Aussi, nos compatriotes qui assistaient en très grand nombre à l'ouverture de l'Exposition, ont-ils été particulièrement heureux d'entendre la causerie débordante de cœur, où Mme la marquise de Lespinay, qu'on trouve toujours là où il y a du bien à faire, a exposé le plan que pour-

suivent les Françaises d'élite qui, par le rayonnement de leur âme, ouverte aux préoccupations les plus hautes, s'acquittent de la façon la plus noble et la plus discrète, de leur mission de charité.

Nos Collaborateurs. — Par arrêté préfectoral, en date du 7 mai 1908, M. Clouzot (Henri), critique d'art, a été nommé conservateur de la bibliothèque Forney, à Paris, en remplacement de M. See.

Nous adressons à notre collaborateur et ami Clouzot, nos meilleurs compliments.

— Notre excellent confrère, le bon poète Francis Eon a été nommé conseiller de préfecture de l'Orne.

Nous lui renouvelons nos plus sincères et bien cordiales félicitations.

Nos Compatriotes. — Nous apprenons avec plaisir que le docteur Rousseau-Decelle, dont la famille a laissé à la Roche-sur-Yon, un souvenir toujours vivant, vient d'être reçu, après un laborieux concours, chef de clinique des hôpitaux de Paris pour la *stomatologie*. Notre distingué compatriote occupera, bien jeune encore, cette haute situation, justement enviée, puisqu'elle est la manifestation d'une valeur professionnelle hors de pair. Nous offrons au docteur Rousseau-Decelle nos plus chaleureuses félicitations.

Nous sommes heureux de joindre à ces sentiments de légitime fierté, ceux que nous inspire le nouveau succès du peintre yonnais Rousseau-Decelle, dans le tableau *Le Pesage d'Auteuil*, tant admiré au Salon de cette année et que nous reproduisons d'autre part. Rappelons que le jeune artiste est aujourd'hui en loge pour le grand concours du Prix de Rome. Nous faisons les souhaits les plus ardents pour qu'il obtienne, comme son frère, le docteur, la réalisation de ses espérances dans ce premier prix, qui sera la récompense d'un talent auquel tout fait présager le plus glorieux avenir.

— M. J. Aulneau, fils du distingué conseiller général de la Châtaigneraie, a publié, dans le *Journal des Débats*, un article très remarqué sur « les Rapports de la Russie et de la France sous la Restauration ».

— M. le docteur Chévrier, de Fontenay-le-Comte, précédemment prosecteur des Hôpitaux de Paris, vient d'être nommé chirurgien. Nous l'en félicitons bien sincèrement.

Récompense méritée. — Notre excellent ami Henri Taudière, professeur à l'Institut catholique de Paris, vient d'être nommé Commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand par le Pape.

C'est la juste récompense de l'inlassable dévouement avec lequel l'émi-

nent jurisconsulte défend les intérêts de la Religion et des œuvres religieuses.

Nos meilleures félicitations au nouveau Commandeur.

Souvenirs glorieux. — A l'occasion de la Première Communion de Mlle Marie de Brandois, fille du sympathique conseiller général et maire de La Mothe-Achard, le *Publicateur de la Vendée*, a rappelé que c'est dans l'église de ce lieu que le 9 février 1816 fut déposée la glorieuse dépouille du général Louis de la Rochejaquelein, alors qu'exhumée du cimetière du Perrier, on en faisait la translation à Saint-Aubin-de-Baubigné (N° du 21 juin 1908).

Un nouveau Calvaire vient d'être élevé à Apremont « *A la mémoire de M. Léopold Surville,* notaire-honoraire, ancien maire de la Roche-sur-Yon, décédé le 7 juin 1907. »

Prêtre Sculpteur. — Sous le titre « *Les Prêtres travaillent* », M. Jacques Fourvière a consacré dans l'*Eclair* du 15 juin 1908 un très intéressant article, aux prêtres de campagne que la loi de Séparation a contraints au travail manuel.

Au cours de cet article, il est fait mention d'un de nos compatriotes, M. l'abbé Carteau, dont l'atelier de sculpture religieuse des Magnils-Régniers (Vendée), a produit depuis trente et quelques années tant de jolies et si artistiques choses pour l'ornementation de nos églises.

Au Diner de la « Mougette » du 14 mai, M. le docteur Marcel Baudouin a fait une conférence, sur les « *Vieilles croix de Vendée* » peintes à la chaux au-dessus des portes des habitations agricoles de notre pays. M. Baudouin ayant prétendu que des signes analogues existaient bien antérieurement à l'apparition du Christianisme, M. l'abbé Bordron a vivement répliqué au conférencier et soutenu énergiquement que les croix peintes sur les maisons de nos agriculteurs n'ont absolument rien de commun avec les chariots reproduits sur certains rochers, et sont d'incontestables témoins de la foi chrétienne des habitants de nos régions.

Nouvelles Musicales. — Comme tous les ans, le Vendredi Saint, on a exécuté, à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, l'*Oratorio des Sept Paroles* d'Arthur de La Voute. Annoncée par la plupart des journaux de Paris, cette cérémonie avait attiré une affluence énorme à l'église du boulevard Saint-Germain, et les Vendéens de Paris étaient venus en grand nombre entendre l'œuvre de notre compatriote et ami.

Nous avons eu la grande satisfaction d'assister à cette solennité et nous pouvons affirmer que le succès a été très vif pour l'éminent compositeur, dont il est superflu de faire ici l'éloge.

Pour la première fois, cette année, l'*Oratorio* était précédé d'un prologue, *la Ruine de Jérusalem* (soli et chœurs), et coupé d'une *Méditation* pour orgue. Ces deux morceaux, qui ajoutent à la beauté de l'œuvre en la complétant, ont ajouté certainement aussi au plaisir des amateurs de êtes artistiques sérieuses et nobles.

Chez les Vendéens de Paris. — La soirée musicale et artistique du 30 mai a été couronnée d'un plein succès. Notre excellent ami — et trop rare collaborateur — Louis de la Chanonie s'y est notamment fait joyeusement applaudir dans les Chansons de Vendée : *Dans mon cœur, il n'y a pas d'amour, — Vive la Rose et le Lilas*, deux petits chefs-d'œuvre de simplicité populaire.

Mérovack auteur dramatique. — Notre compatriote Mérovack a un instant quitté les cimes gothiques des cathédrales, pour se faire auteur dramatique. C'est ainsi qu'il a fait représenter au grand théâtre d'Angers sa première œuvre théâtrale, laquelle s'appelle : *Le Rêve de Mérovack.*

Cette œuvre sera suivie d'une autre, un drame lyrique, actuellement en préparation, et qui aura pour titre : *La Cité du Rêve.*

Conférences. — M. Rado du Maz a fait le 17 mai à Fontenay, dans la salle de Rochebrune une conférence d'un intérêt tout actuel sur *Les Syndicats et les Corporations.* L'orateur a été très applaudi.

— M. Marc Sangnier, directeur du *Sillon*, en mai dernier également a fait à la Roche-sur-Yon et à Fontenay deux conférences publiques.

Fête de gymnastique. — La fête de gymnastique organisée le 31 mai par la Fédération des patronages de France a obtenu un succès complet et inoubliable. Le concours a réuni un millier de gymnastes appartenant à 32 sociétés.

La foule, enthousiasmée, a acclamé les gymnastes défilant dans les rues de la ville qui étaient superbement pavoisées. L'église Notre-Dame fut trop petite pour contenir pendant la messe la foule qui était accourue.

Au banquet, des discours ont été prononcés par MM. de Fontaines, député de la Vendée, de Béjarry, sénateur, docteur Michaux, président de la Fédération générale sportive des patronages de France, de Maynard, président de l'Union Poitou-Vendée.

Six mille entrées furent constatées à la fête publique.

CARNET MONDAIN

Le mariage du comte Jean d'ELBÉE, fils de notre excellent collaborateur et ami, M. le Marquis d'Elbée et de Madame, née Hoskier avec Mlle Isabel ARCOS y CUADRA, a été célébré en toute intimité à cause d'un cruel deuil récent, dans la chapelle d'Arcoseneau (Basses-Pyrénées), le 22 avril 1908.

Le mariage de Mlle Marguerite AULNEAU de la TOUCHE, fille du sympathique conseiller général de la Châtaigneraie et de Mme Aulneau de la Touche, née Brillaud, avec M. le vicomte Guy de MONTILLET de GRENAUD, a été célébré le 23 avril 1908 en l'église de la Châtaigneraie qui avait été pour la circonstance magnifiquement ornée.

La gracieuse mariée fut conduite à l'autel par son père, que suivait un nombreux et brillant cortège, où l'éclat des uniformes s'harmonisait heureusement avec la fraîcheur des toilettes féminines.

Les témoins du marié étaient : MM. le commandant de Lacger et M. le vicomte de Truchis de Varennes ; ceux de la mariée : MM. René de Lépinay et Joseph Aulneau de la Touche.

Le service d'honneur était fait par M. le vicomte de Montillet de Grenaud, frère du marié, et Mlle Anne-Marie Aulneau de la Touche, sœur de la mariée ; par le marquis de Rolland et Mlle Marguerite de Suyrot ; par le lieutenant Douance et Mlle Jane du Temps et par M. Robert Flornoy et Mlle Pichard de la Caillère.

M. le Curé-Doyen de la Châtaigneraie, assisté de nombreux prêtres amis de la famille Aulneau, donna la bénédiction nuptiale, et fit en termes très délicats un éloquent et mérité éloge des jeunes époux et de leurs deux familles.

Pendant la messe, à laquelle assistait toute la haute société vendéenne, Mme Bodin a chanté d'une voix chaude et vibrante et avec un grand sentiment artistique : le *Souvenez-vous* de Massenet, l'*Ave Maria* de Luigi et l'*O salutaris* de Samuel Rousseau.

L'éminent violoncelliste, M. Robert du Botneau, avec son merveilleux talent accoutumé, a joué le *Nazareth* de Gounod, avec accompagnement de piano et d'orgue, et une transcription pour violoncelle de *Samson et Dalila* de Saint-Saëns.

M. Grouanne, l'habile compositeur fontenaisien, qui tenait les orgues, a exécuté avec une grande maestria la marche nuptiale de Mendelshonn.

Le piano était tenu par Mme Rousse-Leroux, dont l'impeccable talent d'accompagnatrice n'est plus à célébrer.

A l'issue de la cérémonie religieuse, un lunch, excellemment servi de 200 couverts réunissait au château des Marronniers les nombreux amis des familles Aulneau et de Montillet. Trois toasts très applaudis, que nous sommes heureux de reproduire intégralement, y furent portés par MM. Flornoy, le commandant de Lacger et M. de Vexiau.

En quittant la salle du lunch, les jeunes mariés fidèles à une coutume locale d'un charme très poétique, et voulant associer leurs dévoués serviteurs à leur joie si légitime, firent le tour des tables où étaient réunis fermiers et domestiques au nombre de 80 et choquèrent amicalement leurs verres avec tous ces braves gens.

TOAST DE M. FLORNOY

Ma chère cousine,

Monsieur,

Aux jours de l'antiquité, c'était un vieillard, ou du moins un homme de qui l'âge faisait supposer la sagesse qui échangeait entre les familles les promesses d'épousailles.

Sans doute, je n'ai pas à remplir cette mission, puisque vos cœurs ont pris la décision que nous fêtons aujourd'hui. Mais je veux vous remercier tous deux d'avoir, par votre don réciproque, créé un lien intime et fort entre deux familles dignes de s'unir par l'estime et la confiance, riches d'un patrimoine commun d'honneur, de loyauté, de fidélité aux principes nécessaires, qui vous est offert comme un trésor à la fois ancestral et paternel.

Je n'évoquerai pas, ma cousine, la mémoire de votre grand oncle, Jésuite, martyrisé au Canada, il y a deux siècles, et à qui l'Eglise se propose de décerner les honneurs suprêmes. Comment vous parler de martyre, alors que M. de Montillet est là pour vous défendre !

Je ne vous rappellerai pas, Monsieur, votre grand oncle, Mgr de Montillet, archevêque d'Auch, le vaillant adversaire de Voltaire. Je ne crois pas que vous ayez la vocation épiscopale ! Mais je me souviens que votre père, M. le comte de Montillet a servi les armes à la main la cause du Pape ; je vous vois, vous, soldat de la France, et j'estime que ces services — ou ces *servitudes* ainsi que les entendait Alfred de Vigny — ont une grandeur qui dépasse singulièrement le conceptions des maîtres d'occasion qui prétendent aujourd'hui commander à la France. Je dis ces choses, parce qu'il faut bien qu'à la veille du jour où les

débris d'un Zola seront portés au Panthéon, on célèbre dans les cœurs fidèles l'honneur, le désintéressement, la vaillance dans les armes et dans la vie civique, on glorifie la France opprimée, mais toujours héroïque et chrétienne.

Ma chère cousine,

On raconte au pays de Bretagne que deux parfaits amants, après de longs jours de joies, obtinrent par une mystérieuse faveur, d'être transmués en deux menhirs qui défient l'injure du temps. Et, ainsi côte à côte, élancés vers le Ciel, ils dominent dans leur sérénité millénaire la lande de Bretagne, la lande qui fleurit d'or. Mais la légende ajoute que chaque jour à l'aube naissante ces deux menhirs se meuvent, cheminent vers le sommet de la falaise d'où l'on aspecte l'horizon infini, vivifié par la lumière renaissante.

Vous aussi, mes cousins, vous connaîtrez la pérennité du cœur, l'aube sans cesse renouvelée de la joie : sans lassitude vous contemplerez l'horizon d'un éternel amour.

TOAST DU COMMANDANT DE LACGER

Madame,

Au nom des officiers du 10e régiment de hussards et de leurs femmes, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue.

Nous étions certains avant de vous connaître que l'estime et l'affection que votre mari a su inspirer à tous seraient un sûr garant de l'accueil cordial qui vous attend à Tarbes. Mais aujourd'hui, Madame, que nous vous connaissons, je suis encore plus certain que votre présence seule suffira pour conquérir tous les cœurs.

Je bois, Madame, à votre bonheur et à votre prompte arrivée parmi nous.

TOAST DE M. DE VEXIAU

Mesdames, Messieurs,

En l'absence de notre excellent ami, de notre vaillant député, Raymond de Fontaines, retenu loin de nous par un deuil récent et cruel, et qui, s'il eut été présent à cette belle réunion, eût porté un toast en termes bien plus éloquents que je ne saurais le faire, je crois devoir, au nom de tous les convives ici présents, remercier Monsieur et Madame Aulneau de la Touche de leur aimable invitation, de leur cordiale et splendide hospitalité.

Je bois à la santé du lieutenant de Montillet de Grenaud et de sa charmante épouse. Je le fais avec autant plus de plaisir que, suivant les nobles exemples d'honneur et de loyauté donnés par leurs parents, je suis assuré qu'ils continueront toujours les belles traditions des deux familles qui viennent de s'unir aujourd'hui.

Nous renouvelons aux jeunes mariés et à leurs familles l'expression de nos meilleurs vœux et de nos félicitations les plus cordialement sincères.

— Le 6 mai 1908, en l'église Saint-Antoine des Quinze-Vingt, bénédiction nuptiale de Mlle MADELEINE PAPIN, fille de notre ami Auguste Papin, et de Madame, née Machelard, avec M. LÉON IMBAULT, docteur en droit.

— Le 7 mai, en l'église Saint-Martin de Pauillac, a été célébré le mariage de Mlle JEANNE VAN DER VOORT, avec M. PIERRE BRUNETIÈRE, lieutenant au 124e régiment d'infanterie, fils de M. le sous-intendant Brunetière et neveu du regrétté Académicien.

— Le 11 mai 1908, a été célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin-de-Ré, le mariage de Mlle LUCIENNE ATGIER, fille de notre excellent collaborateur M. le docteur Emile Atgier, chevalier de la Légion d'honneur, et de Mme Atgier, née Tantin-Méniel, avec M. le docteur EMMANUEL HERNETTE.

— Le 12 mai 1908, a eu lieu en l'église cathédrale de Nantes, splendidement décorée, le mariage de Mlle VÉRONIQUE DE MONTI DE REZÉ, fille de M. Claude de Monti de Rezé, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, avec M. CHARLES DE LA VIEUVILLE, fils du colonel de la Vieuville, officier de la Légion d'honneur.

Les témoins étaient : pour le marié, M. le baron d'Izarn et M. Roudier; pour la mariée, M. Bernard de Monti de Rezé et M. de la Vieuville.

M. l'abbé Raffugeau, curé du Boupère, assisté de M. l'archiprêtre de la cathédrale, a donné la bénédiction nuptiale et prononcé une charmante allocution, rappelant les vertus chrétiennes des deux familles.

Après la cérémonie, un long défilé de parents et d'amis avaient tenu à se rendre à la sacristie témoigner leur sympathie aux mariés et à leurs familles.

M. Claude de Monti et M. le colonel de la Vieuville ont rendu trop de services à l'Eglise et à la France pour que tous nos amis ne soient pas heureux de s'associer à leur bonheur.

— Le mardi 9 juin, a été célébré, dans la chapelle de l'Evêché à Luçon, le mariage de Mlle MARIE BOUSSEAU, fille de M. le docteur Bousseau, conseiller municipal de Luçon, avec M. LUCIEN BONAFOUS, lieutenant au 10e cuirassiers.

La bénédiction nuptiale a été donnée et la messe a été dite par Sa Grandeur Mgr Catteau, qui, malgré les fatigues de sa tournée pastorale, avait tenu à honorer d'une façon toute spéciale l'un de ses plus dévoués amis.

Dans une de ces allocutions dont il a le secret et où le charme de la forme ne le cède qu'à la profondeur de la pensée, M. le Vicaire général Simon a montré de quelle heureuse façon la Providence unissait deux fa-

milles si bien faites pour se comprendre, l'une, la famille Bousseau, qui, par ses charmes et ses vertus, réalise vraiment le type de la famille chrétienne; l'autre, la famille militaire des Bonafous, qui marche glorieusement dans la voie tracée par son ancêtre Murat.

Mlle Marguerite Bousseau, sœur de la mariée, a fait entendre, avec son habituel talent, deux chants que l'on a trouvés trop courts.

Les témoins du marié étaient le colonel d'Aillières, du 10e cuirassiers, et son frère, le capitaine Bonafous. Les témoins de la mariée étaient le docteur J. Bousseau, son oncle, et M. Alfred Biré.

La quête a été faite par Mlle H. Bousseau, avec le lieutenant Ennelin, du 10e cuirassiers, et Mlle Th. de Buor, avec le docteur C. Bousseau.

Un lunch des mieux servis a suivi la cérémonie. Au dessert M. Alfred Biré, se faisant l'interprète ému et délicat de tous les convives, a souhaité aux jeunes époux bonheur et prospérité.

— En la chapelle des Carmes de la rue de Vaugirard a été béni, dans l'intimité, le mariage de Mlle Marie de L'ESPINAY, fille du vicomte de L'Espinay et de la vicomtesse, née Blanpain, tous deux décédés, avec M. F. MARTIN-DECAEN, capitaine, commandant au camp de Châlons, l'explorateur bien connu, ancien attaché militaire à la Cour d'Ethiopie, chevalier de la Légion d'honneur, fils de M. Léon Martin, ancien député de l'Oise, membre de la Société nationale d'agriculture, et de Madame née Decaen.

La mariée a été conduite à l'autel par son frère, le vicomte Armand de L'Espinay. Elle avait pour témoins : le vicomte Joseph de L'Espinay et son oncle, M. Blanpain de Saint-Mars; les témoins du marié étaient : le général Langlois, membre du conseil supérieur de la guerre, sénateur grand officier de la Légion d'honneur, et M. Martin de Boville, le distingué notaire parisien, son oncle.

— Nous enregistrons également avec plaisir la nouvelle du récent mariage de Mlle Louise-Eugénie BAUDRY, fille de notre regretté compatriote, M. Ambroise Baudry, avec M. Gabriel FREYSSENGE, avocat à la Cour d'appel de l'Indo-Chine à Saïgon.

FIANÇAILLES

Nous sommes heureux d'apprendre les fiançailles de Mlle Denyse de FONTAINES, fille du vaillant et sympathique député de la 1re circonscription de Fontenay et de Madame Raymond de Fontaines, née Möller, avec le baron Jean de MEYRONNET de SAINT-MARC.

— Nous apprenons également celles : de Mlle Conchita de la CADINIÈRE, fille de M. Charles de la Cadinière, et de Madame née de Boba-

dilla, avec M. Henry de SUYROT, fils de M. Gabriel de Suyrot, le sympathique maire de Chambretaud, et de Madame, née de l'Espinay ;

— De Mlle Marcelle ROUSSE de la LOGE, fille de M. Rousse de la Loge et de Madame, née de Turpin, avec M. le vicomte X. de la ROCHE-BROCHARD ;

— De M. Henri de MOUSSAC, fils de notre excellent camarade le marquis de Moussac, avec Mlle Elisabeth T'KINT, fille de la baronne T'Kint, née Orban de Xivry ;

— De M. Fernand de SIMONY, fils du distingué directeur du *Publicateur de la Vendée*, avec Mlle Yvonne de MONTGOLFIER.

A tous nous adressons nos vœux et félicitations les meilleurs.

NÉCROLOGIE

M. RAGUET (ALPHONSE), ancien greffier en chef du tribunal des Sables d'Olonne, décédé le 24 mars dans sa 74e année.

Nous adressons à M. Eugène Raguet, son fils, le distingué secrétaire général de la Société des Beaux-Arts. nos plus sincères condoléances.

M. PAUL BUET, maire de Mareuil-sur-le-Lay et ancien conseiller d'arrondissement, décédé le 2 mai.

A ses obsèques qui ont été célébrées le 4, au milieu d'une grande affluence, trois discours ont été prononcés par M. le docteur Bourgeois ; par M. Morand, conseiller municipal, et par M. Daniel-Lacombe, député.

M. l'abbé HILLAIRET, curé de la Rabatelière, décédé le 5 mai 1908.

M. le comte de Chabot lui a consacré dans la *Semaine catholique* un article éloquemment ému.

Mme HENRY DE SUYROT, née MARIE-VICTOIRE DE BÉJARRY, décédée à Nantes le 6 mai 1908, dans sa 43e année.

Nous adressons de nouveau à notre excellent ami, Henri de Suyrot, si cruellement éprouvé, et aux deux familles de Béjarry et de Suyrot, nos plus vives et douloureuses sympathies.

Mme DES NOUHES DE LA CACAUDIÈRE, née ALIX-GILLES DE LA BÉRARDIÈRE DE LA BARBÉE, décédée subitement au château de la Cacaudière, près Pouzauges, le 6 mai 1908.

Nous nous inclinons respectueusement devant la tombe de cette femme de bien, et de cette grande chrétienne dont le nom évoque le souvenir fidèlement gardé du vénéré et vaillant ami qu'était pour nous son regretté mari ; et nous renouvelons à Mme la comtesse de Rouault, sa fille, et à tous les siens, l'expression de nos condoléances les plus respectueusement émues.

Mme ALFRED LE ROUX, née Tattet, veuve de l'ancien ministre de Napoléon III, décédée subitement à Paris, le 12 mai. Femme de grand cœur

et d'esprit charmant, elle laissera des regrets sincères dans le cercle de parents et d'amis qui l'entouraient et professaient une grande vénération pour elle; Providence des déshérités, elle emportera le renom mérité de femme de bien.

Elle était la mère de M. Paul Le Roux, le sympathique sénateur de la Vendée, et de la marquise de La Grange.

Elle laisse pour petits-enfants : M. Alfred Le Roux, le comte et la comtesse d'Esclaibes d'Hust, le baron et la baronne de Fontenay.

Nous adressons à sa famille et plus particulièrement à notre excellent sénateur et ami, M. Le Roux, nos plus respectueuses sympathies.

M. Paul-Louis TRIOU, décédé le 15 mai à la Châtaigneraie, des suites d'une cruelle maladie qui le tenait depuis plusieurs mois alité.

Au sein du Conseil municipal de la Châtaigneraie, dont il fut membre pendant nombre d'années, M. Triou ne cessa de faire preuve d'une sûreté de jugement incontestable et d'une sollicitude pour les intérêts de la ville qui lui valurent l'estime et la sympathie de tous. Les œuvres catholiques le comptaient parmi leurs bienfaiteurs.

Nous adressons à Mme Triou et à ses enfants, l'expression de nos condoléances les plus respectueuses.

Mme Fernand AUGIER de MOUSSAC, née de LYROT, décédée à Paris, fin mai 1908, et inhumée à Saint-Philbert-de-Bouaine.

M. Augustin-Eugène de la BOURALIÈRE décédé à Poitiers, le 31 mai 1908, dans sa 70e année.

Son caractère loyal et chevaleresque, sa foi inébranlable en ses convictions catholiques et royalistes, sa grande érudition en faisaient une des figures les plus en vue de la vieille cité poitevine. Ancien président de la Société des antiquaires de l'Ouest, ses travaux historiques et bibliographiques sur le Poitou lui avaient fait décerner, à deux reprises, par l'Institut, le prix Brunet.

M. de la Bouralière a succombé avant d'avoir pu mettre la dernière main à l'œuvre qu'il publiait ici, en collaboration avec notre excellent et érudit ami M. Raymond Louis. Sa perte nous en est d'autant plus sensible.

Homme charmant, d'une urbanité parfaite, il gagnait bien vite la sympathie de tous ceux qui se trouvaient en relations avec lui.

Sa disparation sera vivement sentie dans le monde catholique et savant.

Nous prions la famille du regretté défunt d'agréer l'expression de nos condoléances les plus émues.

M. Pierre PLAZEN, directeur général honoraire des Haras, décédé en

son domicile à Paris, 9, rue Roquépine, des suites d'une congestion pulmonaire, à l'âge de 77 ans.

Le défunt, qui jouissait d'une réputation méritée dans le monde de l'élevage, avait fait toute sa carrière dans les Haras.

Il avait débuté comme sous-directeur à la Roche-sur-Yon où il avait sû s'attirer la sympathie générale. Il s'y était marié avec la sœur de M. Guiet, membre du Conseil supérieur des Haras.

A son départ de Vendée, il fut nommé directeur du dépôt d'étalons de Perpignan, où il réalisa des améliorations notables. De là, il passa à Blois. A cette époque, il fut chargé, durant plusieurs années, des achats d'étalons en Angleterre, mission de haute confiance dont il s'acquitta à merveille et qui attira sur lui l'attention du gouvernement. A quelque temps de là, il était appelé à la direction de l'important dépôt de Saint-Lô. Il fut nommé ensuite inspecteur général et chargé du service de l'Algérie où il déploya les qualités les plus brillantes. Revenu en France, l était nommé inspecteur de la région de l'Ouest et, lors de la retraite de M. de Cormette, directeur général en 1892, le ministre de l'Agriculture l'appelait à ces hautes fonctions qu'il a occupées à la satisfaction de tous jusqu'en 1902 où il prit sa retraite.

Le corps de M. Plazen a été ramené à La Roche où ont été célébrées les obsèques.

Nous prions les familles Plazen, Libaudière et Guiet, que cette mort met en deuil, d'agréer l'expression émue de nos sentiments de douloureuses condoléances.

M. le colonel DELAMARE, décédé aux Sables-d'Olonne, des suites d'une angine de poitrine.

Issu d'une famille originaire de Mezières (Ardennes), le défunt avait hérité de toutes les belles qualités de patriotisme qui distinguent plus particulièrement les populations des frontières de l'Est. Les sentiments d'honneur et de bravoure, qu'il mit au service de la Patrie, furent le guide de sa vie.

Pendant la campagne de France, il fut grièvement blessé au combat de Saint-Privat ; fait prisonnier par les Allemands, il put leur échapper et prit part à la lutte contre la Commune.

Le défunt était titulaire de la médaille militaire, officier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, commandeur du Nichan-Iftikhar.

Nous adressons à la famille de ce vaillant défenseur de la Patrie l'hommage de nos plus vives condoléances.

M. l'abbé Jacques PAJOT, ancien curé de Réaumur, décédé le 8 juin à la Roche-sur-Yon où il vivait retiré.

Ses obsèques ont été célébrées à Réaumur où a eu lieu l'inhumation

Arrière-neveu de l'officier vendéen de ce nom, l'abbé Pajot était un érudit modeste, qui a dû laisser des notes intéressantes sur l'illustre naturaliste Ferchault de Réaumur, dont il avait particulièrement étudié la biographie.

M. Aurélien-Martial JOFFRION, décédé à Neuilly-sur-Seine, le 10 juin 1908 dans sa 74e année.

Nous adressons de nouveau à M. Martial Joffrion, son fils, et à Mesdames Coutansais ses filles, nos plus vives condoléances.

Mme Edmond ERNOUL, veuve de l'ancien Garde des Sceaux, décédée à Paris, le 13 juin 1908, chez sa fille Mme Gaston Sabouraud, à laquelle nous adressons nos plus respectueuses condoléances.

M. le capitaine Charles-Léonce DOUSSET, docteur en droit, époux de Mme Jane MARTIN, décédé à Niort, le 16 juin 1908, à l'âge de 45 ans.

Nous offrons à Mesdames Ernest et Léonce Dousset nos sympathies les plus respectueuses.

M. le marquis de CUMONT, ancien conseiller général des Deux-Sèvres une des physionomies les plus considérables du parti monarchiste du Poitou est décédé le 24 juin à Paris.

Ses obsèques ont eu lieu le 30 à Saint-Maixent-de-Beugné (Deux-Sèvres), dont il était maire depuis longues années.

Nous nous inclinons respectueusement devant la tombe de cet homme de bien, qui était en même temps un lettré et un bibliophile de haut goût et adressons à sa famille nos respectueuses condoléances.

M. Pierre-Léon-Jacques VIGNERON, docteur en droit, président du groupe de la Jeunesse catholique d'Angoulême, décédé à Angoulême, à l'âge de 28 ans.

Cette mort met en deuil les familles Vigneron, Bellot des Minières, de la Rousselière, etc., auxquelles nous renouvelons nos condoléances les plus sincères.

* * *

SERVICES FUNÈBRES

Le 12 mars, une messe anniversaire a été célébrée en l'église Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, en mémoire de notre si regretté compatriote, l'enseigne de vaisseau Savary de Beauregard, dont la mort tragique dans la catastrophe du *Iéna* est restée dans le souvenir de tous nos lecteurs.

De nombreux amis et membres de la colonie vendéenne avaient tenu

à y assister, à donner ce témoignage de sympathie et d'affection aux parents si cruellement éprouvés, et à toute une famille si estimée en Vendée, dont le deuil a été partagé par tout le pays.

La Ligue des Femmes Françaises, dont Mmes de Beauregard sont de zélées protectrices, était représentée par la marquise de Lespinay, présidente du Comité de Paris, et Mme Brame, vice-présidente.

*
* *

— Le samedi 2 mai, un service funèbre très solennel a été célébré dans l'église de la Bruffière (Vendée), pour le repos de l'âme de l'Eminentissime et Révérendissime Cardinal Richard, archevêque de Paris.

Le vénéré défunt était la Providence de ces contrées, où chaque année, tant que ses forces le lui permirent, il venait prendre quelques jours de vacances à l'Echasserie.

Pour payer sa dette de vive reconnaissance et de profonde vénération, toute la population de la Bruffière et de Saint-Symphorien a répondu avec empressement à l'invitation de M. Alphonse Couëspel du Mesnil, le sympathique neveu du regretté cardinal Richard. Le Conseil municipal au grand complet, la Société de secours mutuels dont le Cardinal était un bienfaiteur insigne, la Jeunesse catholique assistaient en corps à cette touchante cérémonie dont le souvenir ne s'éteindra pas de sitôt dans les cœurs. M. de Lavrignais, député, M. de Cornulier, conseiller général, et plusieurs notabilités des environs, la Supérieure générale de Mormaison, originaire de la Bruffière, avec son assistante, trente et un prêtres dont un grand nombre de la Bruffière avaient tenu aussi à donner cette marque de haute sympathie à la famille et à la paroisse du saint Cardinal.

A la suite de la messe célébrée par le doyen de Challans et exécutée en pur chant grégorien, M. l'abbé Simon, vicaire général de Luçon et ami personnel du défunt, avec cette délicatesse et cette distinction que tout le monde lui connaît, a rendu un hommage mérité aux vertus du saint Archevêque qui comptera désormais parmi les plus pures gloires de l'Église de France, parce que toujours il l'a voulu : « *Que sur toutes choses, Dieu fût le mieux aimé.* »

BIBLIOGRAPHIE

Romans. — Notre éminent ami M. Jules Bois, vient, sous le titre plein de promesses : le *Vaisseau de Caresses* (Fasquelle, éditeur) d'ajouter à son œuvre littéraire, si abondant et si divers un nouveau roman, où il se révèle une fois encore un écrivain merveilleusement inspiré et un apôtre excellemment idéaliste. Il est superflu de souhaiter une heureuse fortune à ce livre, dont le charme s'impose et qui a déjà conquis les faveurs les plus enviables du public.

— Au moment de mettre sous presse nous recevons de même de notre excellent confrère et ami M. Charles Folëy son nouveau et délicieux roman *Jean des Brumes* (Paris, Ollendorf), dont l'action se déroule en Vendée, sur le bord des marais si pittoresques de Damvix, et dans les émouvantes pages duquel le lecteur retrouvera tout le charme accoutumé des œuvres du délicat lettré et du profond psychologue qu'est M. Folëy.

Il vient également de faire paraître chez Pierre Lafitte un autre roman d'un charme non moins grand : *Kowa la Mystérieuse.*

— Enhardi par le succès mérité de son premier roman social *Vers la haine*, M. Pierre Gourdon vient de nous en donner un nouveau d'un égal intérêt et d'une actualité toute palpitante : *A la Dérive.*

— De notre distingué compatriote, M. Gustave Guitton, le 3e volume de son étude de psychologie sociale, *Les quatre âges de la femme*, roman passionnel. Ce volume, dont nous rendons compte d'autre part, a pour titre *Les Exagérées.*

Poésie. — L'excellent poète M. Paul Payen de la Garanderie, a publié chez Lemerre une fort jolie gerbe de vers inspirés par nos champs de Vendée. On l'a dit fort éloquemment, « sur ces strophes assombries, il tombe une clarté discrète : cette lumière vient de haut ; l'idéal dont elle émane est une source pure et féconde... La gravité stoïcienne de la pensée s'allie à l'émotion religieuse. Ce sont de grands vers tristes comme un horizon de terres labourées, mais d'où monte l'Espérance chrétienne, ainsi qu'une matinale alouette ».

M. Payen de la Garanderie a surtout merveilleusement caractérisé le

charme vieillot et quelque peu suranné de Fontenay-le-Comte... L'âme de la ville qui dort et qui rêve près des arbres centenaires de Mervent revit dans les vers du poète.

— Nos compatriotes, MM. Maingot, frères, viennent de faire paraître sous ce titre modeste *Rimes Vagabondes* un fort joli bouquet de poésies, inspirées par le culte de la belle nature et l'amour du sol natal.

— MM. Lemaître et Henri Clouzot ont réuni en un élégant volume, édité par M. G. Clouzot de Niort, *Trente noëls poitevins du XVe au XVIIIe siècle*, d'un charme naïf du plus haut intérêt. Le volume est précédé d'une préface très documentée sur le patois poitevin, et accompagné d'un précieux glossaire.

— Notre confrère M. Robert H. de la Montagne, dans la *Semaine littéraire* du *Nouvelliste de Bordeaux* consacre un très intéressant article aux *Femmes et la Poésie*, et mentionne parmi les poétesses de talent, de l'époque actuelle, notre charmante collaboratrice, Mlle Magali Boisnard, dont nos lecteurs connaissent le prestigieux mérite.

Histoire. — Notre infatigable collaborateur M. l'abbé Baraud, a publié dans la *Semaine Catholique* de Luçon différents articles, où il a signalé aux rédacteurs des différents Bulletins paroissiaux de la Vendée, les sources historiques, auxquelles ils pourront utilement puiser pour l'édification de l'histoire de leurs paroisses.

Il a notamment donné dans le n° du 30 mai 1908 un article très intéressant sur *Les pertes de nos archives, titres paroissiaux et bibliothèques*, au cours des invasions des guerres religieuses et civiles, qui ont désolé notre pays.

M. Baraud prépare une *Histoire de la Roche-sur-Yon*, qui doit prochainement paraître.

— Continuant avec un intérêt soutenu sa série d'études *Sur les Chemins de Vendée*, M. Pierre Gourdon, tour à tour et avec un égal talent historien et romancier, vient de donner une nouvelle page d'histoire Vendéenne à la *Revue d'Anjou* (n^os de mars et d'avril), sous le titre : *Coron et le Pont Barré*.

— M. l'abbé F. Uzureau, l'érudit directeur de l'*Anjou historique*, nous adresse une très intéressante brochure sur *La Séparation de l'Eglise et de l'Etat dans un grand diocèse* (1800-1802). C'est le tiré à part (grand in-8° de 28 p., Sueur-Charuey, Paris) de l'article publié par lui sous ce titre, et concernant le diocèse d'Angers, dans la *Revue des Sciences Ecclésiastiques* de juillet 1907.

— Le catalogue de la Bibliothèque de M. G. de R. bibliophile, dressé par M. Féret, libraire-éditeur à Bordeaux, et dont la vente a eu lieu les 17 et 18 février, comprenait sous le n° 334, l'*Histoire généalogique de la maison de Surgères en Poitou*, de laquelle sont issus les sires de Surgères, en Aunis, les seigneurs d'Azay sur Cher, de La Flocelière, de Grange et de Puychemin, de la Gord et de Cerveaux, de Montfernier, de Pui guyon, de la Grégorière, à présent La Flocelière, des Bigotières et de La Fouchardière, dressée sur plusieurs titres et mémoires par Messire Louïs Vialart, prêtre prieur de Montournois en Poitou, avac blasons dans le texte (Paris, Chardon, 1717, in-f°, parchemin).

Cette histoire a été acquise par M. Schmit, libraire, 52, rue Laffite, à Paris.

— Notre collaborateur, M. l'abbé Ch. Grelier, a commencé dans *Le Pays d'Arvor*, de mai 1902 la publication d'une intéressante étude sur *Le Clergé de Chaltans aux XVIIIe et XIXe siècles*.

— M. Veillet, instituteur à Aziré (Vendée) a fait paraître une brochure relative à la vente des Biens nationaux de la commune de Sainte-Christine en 1791.

— A signaler dans le n° du 20 mai 1908 de la toujours très intéressante *Revue Catholique et Royaliste* (85, rue de Rennes, Paris), un éloquent article de notre ami Henry Taudière, professeur à la Faculté catholique de Paris, sous ce titre : *Paroles royales*. Dans le même numéro, lire également une remarquable étude de notre excellent camarade M. le marquis de Moussac, sur *Un groupe d'œuvres sociales en Poitou au XVIIIe siècle*.

— A lire de même dans le *Vendéen de Paris*, de juillet 1908, un intéressant article de notre érudit collaborateur, M. Marcel Baudouin : *Qu'est-ce que la Vendée ?*

— Vient de paraître : *La dernière chute* ou *Gilles de Laval, maréchal de Retz*, drame en 4 actes avec chants par M. l'abbé Edmond Eudes. (1 vol. in-18) chez Blériot, 55, quai des Grands-Augustins, Paris. Prix : 1 fr.

Archéologie. — Nous avons reçu de notre excellent et très érudit ami, le marquis de Fayolle deux brochures d'un savant intérêt sur *Un verre peint en grisaille*, par Nicolas Le Pot, représentant la *Tentation de saint Antoine*, etc., et sur une *Marmite en bronze* du XVIe siècle, décorée de *Signes énigmatiques*, appartenant au Musée du Périgord.

Sciences. — A lire dans la *Revue hebdomadaire* du 23 mai, un remarquable article de notre compatriote M. Pervinquière sur *Albert de Lapparent*.

Ouvrages offerts a la « Revue ». — *Les Emigrés à la Cocarde Noire*

de notre éminent collaborateur M. Bittard des Portes, dont nos lecteurs n'ont point oublié le remarquable volume sur *Charette et la Guerre de Vendée* (Emile Paul, éditeur).

— *La vente des biens ecclésiastiques pendant la Révolution française*, de M. G. Lecarpentier (Félix Alcan, éditeur).

— *Ceux qui passent et ceux qui restent*, 1re série, de M. Auguste Mailloux (Alardie, éditeur), où nous trouvons une intéressante bio-bibliographie de notre grand compatriote *Georges Clémenceau*.

— *A la Dérive*, un nouveau et fort joli roman social de M. Pierre Gourdon, l'auteur si apprécié de *Vers la Haine* (Lethielleux, éditeur).

— *Soleil d'Islam*, de notre distingué compatriote, M. le docteur Bruzon, et qui mérite tous les éloges adressés naguère à sa *Poupée d'Argile*.

— *Les Consécrations positivistes de la vie humaine*, du comte Léon de Montesquiou (Librairie Nationale, 85, rue de Rennes).

— *Ce que seront les hommes en l'an 3000*, roman social d'une haute originalité, de notre excellent collaborateur et compatriote M. Gustave Guitton.

— *Etudes sur la Sainte Vierge* (art, légende et lithurgie), par J. C. Broussolle (Téqui, éditeur).

— *Du culte de la Sainte Vierge dans l'Eglise Catholique*, par le Cardinal Newman, traduction et préface de Dom Carrol (Téqui, éditeur).

— *La Chasteté*, par M. l'abbé de Gibergue (Poussielgue, éditeur).

R. DE THIVERÇAY.

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères.

UNE EPÉE CARLOVINGIENNE

Chaque épée d'autrefois a sa grande et sa petite histoire..

La grande histoire ce sont ses titres de gloire les plus chers ; l'époque glorieuse dont elle a fait la force ; le puissant guerrier avec lequel elle a combattu, le pays qu'elle lui a aidé à envahir, le chevalier avec lequel elle a succombé...

Subitement la vase ou le sable lui ont servi de tombeau, avec elle disparaissait une civilisation, une épopée, un stade de l'humanité... Voilà sa grande histoire... Ce sont les souvenirs qu'elle fait revivre, les faits historiques qu'elle précise... Elle a dormi autant des siècles à côté de son chevalier dont il ne reste plus rien... elle, elle vit encore, conservant avec son aspect d'autrefois, un peu de l'âme de son maître. Si nous connaissons sa nationalité, ses mœurs, son nom, c'est grâce à elle. Voilà ce que nous disent ces épées anciennes, que certains profanes ne regardent pas parce qu'ils ne savent pas les comprendre.

Plus vieilles que les parchemins, plus antiques que l'histoire, elles résistent au temps... C'est pourquoi les fiers guerriers normands et les preux chevaliers les aimaient mieux qu'eux-mêmes, ils pensaient sans doute, que le fer, le meilleur ami de l'homme lui survit après l'avoir défendu (1)...

(1) Les épées damasquinées de fer et acier de bonne qualité étaient considérées comme des dons royaux, on en a maint exemple ; et les rois conservaient leurs épées parmi les objets les plus précieux de leur trésor.

Pauvre épée ! l'oubli et le sommeil l'ont rongée de rouille... aussi notre premier instinct est-il de la gratter lorsque le hasard nous la fait découvrir... C'est en effaçant les rides de la vieille arme que nous découvrons sa beauté d'autrefois, c'est en enlevant la rouille qu'apparaît sous le voile du temps les traits glorieux de son passé.

A côté de la grande histoire qu'on ne raconte qu'à coups de mots sévères et techniques, qu'avec renforts de citations ou d'opinions de savants, modestement se cache la petite histoire qui se narre en souriant ; c'est celle de la découverte, des efforts qu'il a fallu faire pour acquérir l'objet en question, des tergiversations et des tribulations par lesquelles nous avons dû passer avant de posséder ce que d'autres désiraient autant que nous.

En nous dorment deux hommes : le savant et le collectionneur. Le savant a l'air sombre, il songe à la grande histoire, aux coups d'estoc ; il rêve de découvrir ce que le temps lui cache.

Le collectionneur est gai, il sourit en contemplant son œuvre, chaque nouvelle découverte lui cause une grande joie qu'il aime à rappeler aux amis le soir au coin du feu. Cela c'est la petite histoire.

Aujourd'hui, je veux commencer par conter la petite histoire d'une épée carlovingienne.

. . . . . .

Quelque temps après la découverte de mon étrier, dont j'ai déjà parlé à mes lecteurs, on me fit voir à Paris, chez Brauer, une vieille épée Carolingienne toute détériorée par le temps, et qu'il me fit un prix fou. Après l'avoir bien maniée et regardée je ne fus pas empoigné. Vu sa forme peu ordinaire et son mauvais état. Cependant les épées de cette époque sont si rares que le moindre exemplaire possède une grande valeur.

Somme toute, je pris note de la trouvaille sans y attacher plus d'importance ; mais de retour en Vendée, je me rappelai qu'en 1885, j'en avais vu, une semblable à Nantes mieux conservée.

Rien n'est plus agréable que ces retours de mémoire vers les choses que l'on aime... Ce souvenir me remplit de joie et je brûlai du désir de retourner voir cette épée ; mais à cette époque, à peine arrivé de Paris je ne pouvais laisser mes plaisirs et mes occupations.....

C'était donc en 1885, je visitais une collection de tableaux.

Après l'avoir parcourue, dans un coin de la salle, mon œil clairvoyant, attiré vers les vieilles armes comme le fer vers l'aimant, aperçut une vieille épée toute couverte de poussière et de rouille ; bien entendu, dans un état lamentable. Je continuai ma visite aux tableaux, en redoublant d'attention de façon à ne pas faire paraître l'émotion intense que m'avait causée la découverte de cette belle arme.

Je m'assis, nous parlâmes peinture et j'amenai mon amateur à me montrer l'épée qui bien que délaissée en apparence n'avait pas été complètement oubliée... Je la touche : hélas ! le temps l'a bien délitée, la lame est faussée horriblement ; le quillon n'est plus à sa place mais remonté et soudé par le temps au sommet de la soie. Deux trous qui traversent le pommeau m'intriguent beaucoup ! Tout d'abord je crois que c'est pour y passer une lanière de cuir (une dragonne) et la suspendre au poignet ainsi que cela existait pour les épées gauloises Larnaudiennes. En y réfléchissant je devine que c'est le sommet du pommeau sorte de calote en forme de cône ou trilobé qui a disparu et devait se fixer là. Des fragments de plaques or ou argent sont encore adhérentes sur les quillons et le pommeau. Je demande de la dessiner pour en mieux conserver le souvenir et pour avoir le temps d'en deviner tous les détails.

Finalement je lui dis : « J'ai déjà beaucoup d'armes anciennes,
« ce n'est point votre genre de collection, si vous n'y teniez
« pas essentiellement vous me feriez plaisir en me la cédant !
« Quel serait votre prix ?

« Ma foi non, me répondit-il. Je collectione les vieux ta-
« bleaux, c'est vrai, mais tout ce qui date d'autrefois m'inté-

« resse. Je préférerais mourir sous une vieille masure Moyen-
« Age que de la quitter. Je m'attache au passé comme le
« lierre aux vieux murs. Si cela vous intéresse je vous en en-
« verrai une photographie et, si jamais je voulais m'en des-
« saisir, je vous préviendrais. Je ne la reçus jamais, entre pa-
« renthèses... »

Je partis déçu, en jetant un dernier regard d'envie sur cette curieuse arme Carlovingienne.

Le temps fait bien des choses ! ! ! dit-on...

Ainsi vingt ans après, l'épée de Brauer m'avait rappelé celle de Nantes. J'écrivis donc aussitôt à celui-ci pour lui demander si l'arme dont j'avais pris le croquis jadis était encore en sa possession et s'il voulait bien me donner l'autorisation de la revoir, voici sa réponse que je lus avec surprise ! ! !

29 juin 1905.

MONSIEUR LE COMTE,

Je viens de rentrer et j'ai trouvé votre lettre. L'épée dont vous me parlez appartient maintenant à M. M*** que vous connaissez et je crois qu'il est en ce moment à Nantes. Vous pourriez si vous le voulez bien lui écrire à ce sujet s'il l'a toujours.

Je vous prie, Monsieur le comte, de vouloir bien agréer l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

X***.

Combien l'esprit de l'homme est versatile et changeant ! ! Monsieur X*** m'avait fait de vraies promesses et 20 ans après elles n'étaient plus... Je croyais si bien qu'il ne voulait pas se séparer de son épée que je l'avais même oubliée et soudain j'apprends qu'elle est vendue ! ! !

Aussitôt j'écrivis à M*** qui me répondit que l'épée était chez lui, et qu'elle était à moi si je voulais la payer le prix qu'il m'indiquait. . . . . .

Aussitôt je fais monter à cheval et je lui répondis par la dépêche suivante :

« Prends épée payerai mardi. »

Sur ces entrefaites un autre amateur en avait eu vent et en avait parlé à M. L***. Celui-ci vint immédiatement trouver M*** quelques heures après la réception de ma dépêche.

« Je vous offre tant... de l'épée, dit-il... » Mais répondit en souriant M*** : « Vous savez bien que ce n'est pas assez ! » M. L***, espérant faire un bon coup, hésitait ; prenait aussi des airs de dédain : « non, je ne puis dépasser mon chiffre ; l'épée est détériorée... en fort mauvais état, j'en possède déjà une semblable !... » Toutes sortes d'arguments que découvre un amateur qui ne veut pas paraître avoir envie de ce qu'il veut acheter...

« Eh bien, dit M***, l'épée ne sera pas à vous ; depuis une heure elle est vendue à M. le comte de Rochebrune. » — « A M. de Rochebrune, mais ça n'est pas possible ! ! Allons, je vous offre votre prix... » Ce disant, il met déjà la main sur l'objet. —« Impossible ! ! répond M. avec un petit air légèrement moqueur en voyant ce changement d'attitude.

« Allons, je mettrai quelque chose de plus » — « je regrette ! trop tard ! inutile d'insister ».

. . . . . .

M*** me raconta l'histoire qui me fit beaucoup rire... le hasard encore une fois m'avait ménagé un bon coup.

La morale de cette aventure c'est qu'il faut saisir la balle au bond, monter dans le train avant qu'il soit parti, et ne pas désirer trop bien faire de peur de rester l'estomac vide comme le Héron.

Le mardi 4 juillet, j'étais en possession de l'épée. Arrivé à la Court, je me mets immédiatement au travail ; elle était couverte par endroits d'un agglomérat de silex dur comme le fer. A force de travail j'arrive à en enlever la plus grande partie : sur la poignée je retrouve le placage or et argent, formé par quantité de fils ronds alternés réunis ensemble et formant masse : par des coups secs et violents d'un gros maillet en bois j'arrive à peu près à redresser la lame. Le plus difficile était de remettre le quillon en place, la rouille par le temps

était devenue aussi dure que le fer et avait pour ainsi dire fait soudure. Tous les moyens sont infructueux ; j'essaie un bain de pétrole puis avec de l'acide nitrique étendu d'eau rien n'y fait, rien ne peut mordre sur cette couche produite par les ans. Enfin avec un foret j'arrive à percer un petit trou sur un côté puis j'engage une lame très mince de scie à métaux, car emmanchée elle n'eût pas fonctionné et avec le temps en suivant les contours je finis par détacher le quillon !...

L'épée s'est transformée sous mes doigts, elle a repris sa forme primitive je l'admire... heureux du résultat... sur la lame on voit les fameuses feuilles de fougère produites par le damasquinage de ces armes célèbres forgées par des ouvriers de renom et qui se léguaient de père en fils. Cette qualité de la lame était obtenue par l'union de fer doux et de fer aciéré mélangés et forgés ensemble (1) ; l'acier ayant mieux résisté à la rouille, on suit encore sur la lame les méandres formés par les deux métaux, dont les dessins contournés ressemblent aux veines de certains bois. Le tranchant était souvent formé par une pièce d'acier formant bordure.

Les dessus et dessous des quillons et du pommeau sont recouverts de plaques en or unies et les côtés sont réunis à ces plaques par quantité de petits fils ronds d'or et d'argent alternés réunis côte à côte et formant masse ; il en reste suffisamment pour se rendre compte du travail de placage et de damasquinage. Le pommeau est percé de part en part, de deux gros trous ronds de 8 millimètres de diamètre placés à 4 centimètres l'un de l'autre ; il a 9 centimètres de diamètre dans la partie la plus allongée de l'ovale et 4 centimètres dans l'autre.

(1) A cette époque les fabricants d'épées célèbres pour améliorer leur matière première avaient une recette employée encore aujourd'hui par les Japonais et consistant à enterrer l'acier et à le laisser rouiller en terre, ce qui le purifie en oxydant les parties les moins aciérées, la pratique de la mise en terre de l'acier est justifiée par l'expérience : dès le moyen-âge on se servait comme matière première des vieux débris d'armes exhumés du sol ; et on employait pour la confection des pointes de flèche les barbes rouillées des vieilles ancres.

La rivure de la soie a 2 centimètres 1/2. Ce pommeau était surmonté d'une espèce de calotte triangulaire ou trilobée qui couvrait et protégeait la rivure de la soie ; les rivets étaient aussi écartés pour être en dehors de la fusée de façon à pouvoir se river après le montagne complet.

La soie plate et large a 3 centimètres près du quillon, 2 centimètres en haut près du pommeau et 3 millimètres d'épaisseur ; 9 centimètres entre le quillon et pommeau pour la fusée et prise de main. Le quillon a 10 centimètres 1/2 de longueur, 2 centimètres 1/2 de largeur et 2 centimètres d'épaisseur.

La lame en haut a 6 centimètres de largeur, 5 centimètres au milieu et 5 faible dans le bas ; la longueur totale de l'épée est de 90 centimètres 1/2 son poids actuel 2 livres 300 grammes.

Il existe au musée de Zurich une arme identique pareille, on les croirait sœurs ; même décoration de la poignée avec plaques et fils d'or et d'argent. Même travail, mêmes dimensions.

Cette épée a été trouvée à la Lance (lac de Neuchâtel) ainsi qu'une seconde exactement semblable possédée par M. Boissonnas de Genève qui m'en a envoyé une photographie et un dessin grandeur nature : cette épée pèse 2 livres 245 grammes ; elle a 90 centimètres 1/2 de longueur, la largeur de la lame est de 5 centimètres 1/2 en haut et 4 1/2 en bas, pour le reste mêmes mesures.

Mon épée a été trouvée dans le ruisseau le Sens qui traverse la propriété Lelasseur et va se jeter dans l'Erdre.

En France fort peu de ces épées si rares ont été recueillies ; on les cite. L'épée dite de Charlemagne au Louvre. Une du musée d'artillerie avec pommeau composé de deux pièces, l'une semblable au quillon mais un peu plus courte, l'autre partagée en sept lobes par des plans perpendiculaires séparés par des filigranes de cuivre, lame plate et large, avec gorge d'évidement peu prononcée, soie très large, quillons droits forts et courts. Longueur totale, 90 centimètres. Une seconde en fort mauvais état, lame très oxydée et percée près de la

pointe, même quillon, même pommeau, seulement la partie supérieure est une sorte de calotte triangulaire. Longueur totale 85 centimètres.

Les conservateurs des musées de Lyon et de Roane m'ont écrit qu'ils n'en avaient pas. Celui de Rouen me dit : « Vous avez été induit en erreur pour ce qui concerne l'épée mérovingienne avec poignée plaquée or, malheureusement le musée de Rouen ne possède pas un semblable bijou ! ! il n'y a dans les collections qu'un couteau que je crois carolingien et qui provient des dragages de la Seine, etc. »

La fameuse épée de Childéric trouvée le 27 mai 1653, dans son tombeau; malheureusement la lame était à l'état de débris, on ne put reconstituer sa longueur. La poignée recouverte d'or et de pierreries avait résisté, avec les ornements du fourreau également en or. Le tout pesait 349 grammes (or et pierreries).

L'épée du musée de Beauvais trouvée le 23 mai 1845 à la Rue Saint-Pierre à gauche du squelette. A ce propos, le 20 décembre 1905 je recevais la lettre suivante du secrétaire de la Société académique de l'Oise, M. L. Thiot.

Monsieur le Comte,

La Société académique de l'Oise a bien reçu votre carte postale du 14 courant et serait très heureuse de déférer à votre désir ; malheureusement l'épée dont il s'agit est en morceaux et dans un tel mauvais état que le moindre attouchement la réduirait en miettes; à défaut de photographie, la description pourrait peut-être vous intéresser. Cette pièce a été trouvée en 1845 à la Rue Saint Pierre (Oise); l'abbé Cochet doit en parler dans un de ses ouvrages ainsi que d'un seau rencontré dans le même sarcophage. « L'épée est d'une longueur de 88 centimètres y compris la soie ; elle est droite et a deux tranchants; la lame 7 centimètres de large; elle est entourée des débris d'un fourreau en bois recouvert de cuir et garni à son extrémité inférieure d'un bout arrondi en argent d'une longueur de 12 centimètres. La poignée en bois qui recouvrait la soie a complètement disparu, mais on a trouvé sur ce point plusieurs ornements formés de matières plus résistantes,

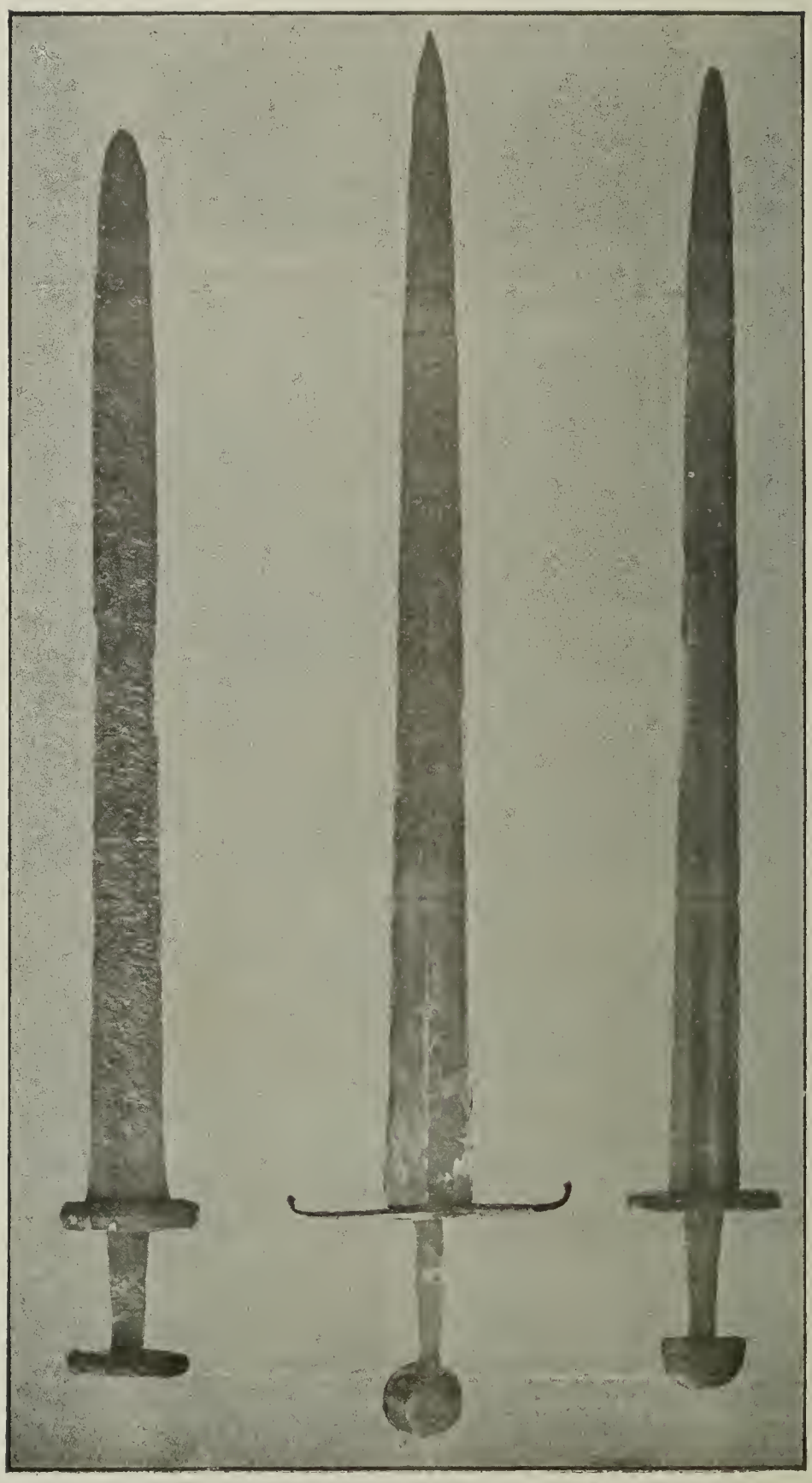

ÉPÉES CARLOVINGIENNES

ÉPÉE CARLOVINGIENNE

qui devaient tout à la fois donner plus de force et de volume à la poignée et imprimer à l'arme tout entière un caractère très marqué d'élégance et de richesse. Nous citerons en premier lieu deux tiges de bronze, longues de 7 centimètres, ornées de moulures ciselées et d'émaux (1) qui paraissent avoir été destinées à fortifier la poignée et à donner de la prise à la main du guerrier. Ces deux pièces sont ornées de cannelures transversales et divisées en cinq compartiments, dont trois sont encadrés en forme de médaillons et dont les deux autres en sont comme le champ. L'un des médaillons est de forme oblongue, arrondi à une de ses extrémités qui termine l'ornement, rectiligne à l'autre extrémité, et légèrement déprimé latéralement à moitié de sa longueur. Le centre de ce médaillon est orné d'une verroterie rouge. Le médaillon du centre est de forme rectangulaire. Il est orné d'une verroterie semblable à celle déjà décrite, décorée elle-même d'un ornement à redans cloisonnés. L'extrémité opposée à celle que nous avons décrite la première se termine en forme de bec, et est ornée d'un petit médaillon dont la forme se rapproche de celle de l'œil, garni d'une verroterie semblable à celle des deux autres. Enfin les deux compartiments qui servent de fond aux trois médaillons sont richement dorés et ornés de ciselures annulaires décorées d'une perle au centre. Auprès de la poignée de l'épée se trouvaient deux feuilles d'or très pur et très minces, ayant conservé tout leur éclat métallique portant encore les traces visibles de lignes parallèles imprimées en creux sur le métal. Un autre ornement très élégant dont nous n'avons pu constater exactement la place, se trouvait avec ceux que nous venons de décrire. Il se compose d'une bande de verroterie rouge de sept centimètres de longueur divisée en plusieurs compartiments carrés par de légères cloisons d'or qui se profilent latéralement de manière à former un encadrement général. Le centre de cet ornement était occupé par un chaton quadrilobé qui devait évidemment contenir une ou plusieurs pierres précieuses.

Il est à croire que cette pièce, d'une élégance toute mérovingienne, ornait la partie supérieure du fourreau ou le bas de la poignée de l'épée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Comte, etc...

L. Thiot.

Secrétaire de la Société Académique de l'Oise.

(1) C'est une erreur, il n'y avait pas d'émaux à cette époque mais des verroteries rouges rehaussées de paillons comme sur l'épée de Childéric.

L'épée recueillie à Pouan en Champagne, ce glaive de chef barbare (1) présente une poignée recouverte d'une feuille d'or divisée et pour ainsi dire étagée comme celle de Childéric dont elle est contemporaine.

Le Musée de Nantes possède une fort belle épée de l'époque Carlovingienne fabrication des bords du Rhin ayant pu appartenir à ces fameux chefs normands Wikings qui aux IXe et Xe siècles dévastèrent notre pays. Elle a été draguée dans la rivière de l'Issac à Saffré, Loire-Inférieure.

La lame est large et coupante, un peu émoussée vers le bout; une gorge d'évidement très ouverte part du talon et se continue jusque vers la pointe, dans cette gorge d'évidement on lit le nom INGELRED en capitales romaines damasquinées en noir.

La poignée est formée d'un quillon plat à bouts arrondis s'emboitant par une rainure dans le talon de la lame et d'un pommeau demi-circulaire à section ovale très épais. La soie est plate et solide, plus large à la base. Longueur totale 0,96 centimètres au revers de la lame FIT (pour fecit).

Une très belle épée Carlovingienne au musée de Worms a sa poignée plaqué or, 0,90 cent. de longueur totale, la lame 6 centimètres de largeur, elle ressemble à l'épée de Pouan, Aube. Les poignées sont ornées de verroteries serties dans l'or, l'épée de Pouan a 90 centimètres de longueur également et 7 centimètres de largeur. Une épée ayant appartenu à Childéric au musée de Mayence, poignée plaqué or avec verroteries également et entrelacs a 85 centimètres de longueur totale et 5 centimètres de largeur de lame.

Une épée à poignée plaquée or au musée de Saint-Germain provenant de la collection Moreau a 98 centimètres de longueur et la lame 7 centimètres de largeur, également au musée de Saint-Germain une autre de 0,90 de long et la lame de 6 centimètres de large et enfin une troisième de 88 de longueur lame de 5 centimètres de largeur.

(1) Théodoric, roi des Wisigots, qui fut tué à la bataille de Châlons contre Attila en 451.

Enfin M. Haakon Sthetelig, conservateur du musée de Bergen, m'écrit : « Voici mes remarques pour toutes nos épées Carlovingiennes : la longueur entre le pommeau et le quillon varie de 9 à 10 centimètres généralement, j'ai noté, 9, 9 1/2, 9 3/4 et 10 centimètres.

M. Plessier de Compiègne a également recueilli une remarquable épée à poignée plaquée or mais elle me paraît bien antérieure à l'époque qui nous occupe.

L'épée du comte de Neuwerkerke longue de 90 cent. compris la poignée large a une gorge d'évidement qui va jusqu'à la pointe. Le quillon et le pommeau surmonté de cinq lobes étaient plaqués d'argent. Les feuilles d'argent sont striées et sur les stries étaient gravées deux lettres (capitales Romaines) sur la partie du dessus et des enroulements aux côtés.

Ma belle épée (Ragondi comiti), dont j'ai déjà donné la description ; la plus belle et la plus rare connue. La poignée est couverte de niellures argentées d'un beau style dans la gorge d'évidement au milieu d'entrelacs la légende *Spata domini Ragondi Cõm*, en lettres d'un centimètre de hauteur également niellées d'argent. Cette épée pèse encore trois livres, la gorge d'évidement va jusqu'à la pointe. Soie très forte allant en s'élargissant 18 millimètres près du pommeau. 3 centimètres près du quillon. Le pommeau a 6 centimètres 1/2 de largeur, 2 centimètres d'épaisseur. Le quillon 11 centimètres 1/2 de longueur, 22 millimètres d'épaisseur et 12 millimètres de côté. La lame 5 centimètres 1/2 de largeur en haut et 4 centimètres 1/2 au milieu 3 centimètres en bas près de la pointe. Longueur totale de l'épée 0,97 centimètres. La longueur de la soie et par conséquent de la fusée qui n'existe plus étant de 9 centimètres et demie. J'ai pu recueillir dans ma collection deux autres épées carlovingiennes identiques comme forme, toutes les deux draguées en Loire, l'une pèse 2 livres, elle est de petite dimension pour un guerrier peu vigoureux 90 centimètres de longueur totale. La lame à large gorge d'évidement allant jusque la pointe a 4 centimètres 1/2 de large. Longueur de la soie

9 centimètres 1/4. En haut 1 centimètre 1/2, en bas 2 centimètres 1/2. Pommeau, largeur 5 centimètres 1/2, épaisseur 1 centimètre 1/2. Quillon, longueur 9 centimètres 1/2, épaisseur 17 millimètres, côté 1 centimètre. Sur la lame des entrelacs en forme de feuille de fougère. L'autre pèse 2 livres 300 grammes, elle est plus oxydée a 0,96 de longueur totale lame, à large gorge d'évidement jusqu'à la pointe, elle a 6 centimètres 1/2 près du quillon, 5 centimètres au milieu et 3 centimètres 1/2 près de la pointe. Longueur de la soie 10 centimètres 1/2, près du pommeau 1 centimètre 1/2, près du quillon 2 centimètres 1/2. Pommeau, largeur 6 centimètres 1/2, épaisseur 3 centimètres 1/2, quillon 14 centimètres 1/2 de longueur, épaisseur 1 centimètre 1/2, côté 1 centimètre.

A propos de cette belle arme M. Buttin m'écrivait dernièrement : « La description de votre *Spata Ragondi Comiti* m'a vi-
« vement intéressé, cette superbe épée va avoir les hon-
« neurs d'un supplément que le docteur Wegeli du musée
« national de Zurich se propose de publier dans notre *Revue*
« organe de notre société d'amateurs d'armes sur les épées
« du haut Moyen-Age à inscriptions ».

Mon ami Orville m'écrivait qu'il avait une épée semblable de la même époque en plus mauvais état que la mienne. Voici ce qu'il me disait et qui est fort intéressant au point de vue de la comparaison.

15 juillet 1905.

Cher Monsieur et ami,

Je m'empresse de répondre à votre lettre du 12 en vous félicitant de votre belle acquisition et vous remercie de la photographie. J'ai justement ici une épée mérovingienne trouvée dans la Seine à Paris vers 1868 qui présente une grande analogie avec la vôtre, car elle rappelle beaucoup celle trouvée dans la sépulture de Childéric.

Je vois que votre épée est plaquée en or en partie, ce qui la rend d'autant plus rare et plus précieuse. La poignée de l'épée de Childéric est aussi plaquée en or : la mienne, beaucoup plus modeste, ne

possède aucune trace de placage, elle pèse maintenant 785 grammes Sa longueur totale est de 0,71 centimètres. La largeur de la lame. près des quillons est de 5 centimètres et de 3 centimètres 1/2 près de la pointe. La longueur de la soie est de 10 centimètres 1/2. Sa largeur en haut près du pommeau de 18 millimètres, en bas 2 centimètres 1/2. Le pommeau au lieu d'être de forme ogivale comme le vôtre est rectangulaire avec extrémités arrondies, il a 6 centimètres 1/2 de longueur et 12 millimètres d'épaisseur. Les deux trous qui le traversent sont à 4 centimètres 1/2 l'un de l'autre. Le quillon a 12 centimètres de longueur, son épaisseur est de 12 millimètres.

Comme vous le voyez, votre épée et la mienne qui sont de la même époque présentent quelque analogie ; la vôtre étant bien supérieure.

Comme vous le dites très bien, les lames Carlovingiennes vont en s'effilant davantage vers la pointe, donc la vôtre est comme la mienne Mérovingienne et de l'époque la plus intéressante de notre histoire.

Vous me dites qu'il y a une damasquinure de fils d'or et d'argent sur les côtés de la poignée de votre épée ; ce détail indique bien sa date car à l'époque Mérovingienne on voit des objets principalement des broches damasquinées d'or et d'argent : c'est une particularité que j'ai plusieurs fois constatée en admirant la perfection du travail. Mon intention est d'apporter à Paris mon épée où je la conservais autrefois et je regrette de ne l'avoir pas exposée en 1900, mais le défaut de place à Paris m'avait fait remporter à Mareuil un certain nombre d'armes Mérovingiennes.

Je conserve précieusement, comme toutes celles que vous m'écrivez, votre intéressante lettre.

Agréez, cher Monsieur, etc...

ORVILLE.

M. Pauilhac de Toulouse, qui possède la plus belle collection d'armes anciennes avec M. Riggs, en possède quatre. Le n° I. Longueur totale 0,94 centimètres poids deux livres 140 grammes, largeur de la lame 5 centimètres 1/2. Cette lame (ce qui est fort rare) est à double gorge d'évidement, on y voit les méandres du damas ; ces cannelures allaient du talon à l'extrémité de la lame. Longueur des quillons 11 centimètres 1/4, épaisseur 24 millimètres, longueur du

pommeau 72 millimètres, épaisseur 23 millimètres, longueur de la soie 102 millimètres, largeur près du pommeau 17 millimètres, largeur près du quillon 27 millimètres, trouvée près de Saint-Omer. Le n° II. L'épée est brisée. sa lame avait près de 6 centimètres de largeur, les quillons 118 millimètres de longueur, 25 millimètres épaisseur, le pommeau 57 millimètres de longueur, 34 millimètres d'épaisseur, longueur de la soie 96 millimètres ; largeur de cette soie près le pommeau 17 millimètres, près des quillons 31 millimètres. Le n° III. Longueur totale 90 centimètres, poids 1 livre 450 grammes, trouvée en Allemagne, vient de la vente Gimbel, la lame a 54 millimètres de largeur et aussi deux cannelures en damas corroyé à méandres alternés qui règnent sur toute la longueur de cette lame ; longueur des quillons 120 millimètres, épaisseur 18 millimètres, longueur du pommeau 67 millimètres, épaisseur 16 millimètres, longueur de la soie 95 millimètres, épaisseur près du pommeau 23 millimètres, près des quillons 36 millimètres. Le n° IV. Longueur totale 0,85 centimètres, poids 2 livres, trouvée en Allemagne vient de la vente Gimbel, la largeur de la lame est de 58 millimètres, large cannelure d'évidement dans toute la longueur jusqu'à la pointe, longueur des quillons 14 centimètres, épaisseur 17 millimètres, longueur du pommeau 72 millimètres, épaisseur 24 millimètres. Longueur de la soie 9 centimètres, épaisseur de la soie près le pommeau 16 millimètres, près les quillons 27 millimètres.

J'ai passé en revue les épées mérovingiennes et carlovingiennes connues et citées en France ; le nombre est bien faible vingt-deux au total.

Dans les pays du nord il en existe davantage surtout en Danemarck, Suède et Norwège, particulièrement dans les musées de Copenhague et de Bergen ; c'était le pays de ces fameux normands Wikings qui ravagèrent si longtemps les côtes de France. Au début ils manquaient absolument de bonnes armes mais bien vite ils surent où en prendre. Leur

pays ne produisait pas les matières premières, les minerais, nécessaires pour la fabrication de ces épées célèbres dont l'histoire a conservé les noms. Ces larges glaives qui ont si durement taillé la carte de l'Europe occidentale étaient donc étrangers pour les mains qui les maniaient, il paraît historiquement démontré que les Normands ne les ont point fabriqués. Ils venaient nous les prendre et c'est surtout de la partie de l'est de l'empire Franc du Poitou et du Bordelais que sortaient ces admirables armes. Là il y avait de célèbres armuriers ayant une façon spéciale de battre et de fabriquer l'acier et qui en conservaient le secret. Le célèbre VLFBERHT dont on trouve souvent le nom en toutes lettres sur de nombreuses lames carlovingiennes quitta sa patrie, dit la chronique, après avoir tué un de ses compagnons qui lui avait ravi son secret pour forger les épées.

On retrouve la trace de ce commerce dans certaine prescription de Charlemagne et surtout dans l'édit de Pistes de Charles le Chauve (864) défendant aux francs *sous peine de mort* de vendre ou céder aux normands toutes armes offensives ou défensives. Souvent dans leurs descentes sur nos côtes les pirates du nord emmenaient des prisonniers qu'ils ne consentaient à échanger que lorsqu'on leur cédait les armes qu'ils désiraient ; ainsi nous aurions été battus avec nos propres armes ; mais si les lames étaient d'origine Franque elles devaient être montées dans les pays scandinaves car le travail des pommeaux et des gardes dénote parfois une origine bien normande. Aussi les musées de ces contrées sont plus riches que les nôtres en armes de la période normande (1). Le savant conservateur du musée de Bergen, M. A. L. Lorange a pu faire des études fort intéressantes sur de nombreuses pièces présentées à son musée.

Dans son ouvrage *Bergens Museum* il dit que sur 50 épées

(1) Malheureusement peu de ces épées sont entières, elles sont presque toutes brisées et à l'état de fragments. Quelques-unes sont épointées seulement.

examinées à Bergen la moitié était damassée par le corroyage (faux damas) et par conséquent sans marques ; sur l'autre moitié six (soit douze pour cent) sont marquées : VLFBERHT, nom d'un célèbre armurier des officines Poitevines ou Bordelaises qui devait certainement être franc par suite de la seconde syllabe BERT. L'H conservé entre l'R et le T est l'indice bien certain d'une époque où la langue franque n'avait pas encore rompu entièrement avec « l'esprit rude » propre à la Germanie. Ce qui nous reporte au commencement de l'époque carolingienne.

Au contraire les épées à inscriptions commençant par le mot INGEL... comme la célèbre épée du musée de Nantes à la marque INGELRED, venaient d'un armurier ou d'un groupe d'armuriers (comme plus tard au XVIe siècle les Ferrara) travaillant dans l'empire Franc sur les bords du Rhin, près des célèbres mines de Siegen Passau ou Solingen.

On remarque aussi le nom du forgeron Biorthelm. Sur l'épée dite de Soebo, on lit — thormod, oh — (thormod me possède). Enfin beaucoup de lames ont comme marques des entrelacs, des croix obliques, des traits verticaux, des annelets et marques simulant l'S renversé.

En résumé ces armes étaient fabriquées avec un soin et un travail infini et seuls des armuriers de renom obtenaient une épée d'un bon aciérage dont le tranchant n'était pas détérioré par les coups. Lindinschmit , page 222, rend compte des épreuves auxquelles on soumettait les épées à la Cour de Louis le Germanique.

En fabriquant ces épées on cherchait surtout à racheter, par un travail exceptionnel, l insuffisance de la matière première. Il s'agissait en effet de souder ensemble de la façon la plus intime et la plus parfaite le fer doux et l'acier dont on disposait ; le fer doux assurant, par sa ténacité, la durée même de la lame, et l'acier lui donnant sa force, son élasticité et son tranchant. Comme on le verra dans l'examen de la technique scandinave, le mélange en question se trouvait

déjà dans le massé résultant du traitement du minerai ; mais la proportion de fer et d'acier était très variable et indépendante de la volonté de l'artisan : il devait s'en remettre au hasard, faute de connaissances chimiques. Il fallait donc s'attaquer au massé, le travailler sans cesse et le retravailler ; l'acier ne tardait pas à brûler, et la proportion de carbone tendait toujours à diminuer pendant ce corroyage. On avait donc à lutter avec des difficultés excessives lorsqu'on ne disposait pas d'un minerai exceptionnel comme celui des Catalans, du Norique ou des bords du Rhin ; c'est ce qui fait que la fabrication des armes de choix, naturellement interdite aux peuples du Nord, était naguère encore le monopole de ces quelques régions privilégiées.

Les dessins formés par le corroyage se trouvent en saillie sur les épées des tourbières, ce qui a fait croire à tort, à M. Engelhart et Hildesbrant qu'ils étaient dûs à des fils de fer incrustés superficiellement. Il n'en est rien : le faux-damas provient d'un mélange plus ou moins intime de fibres de différente nature, les unes en fer doux, les autres en fer aciéré, ces dernières se distinguant aisément par leur nuance, et faisant saillie à la surface, lorsque les eaux acides du sol ont eu le temps d'exercer leur action.

Le damasquinage de ces épées des Vikings Normands est absolument analogue à celui des épées dont parle Théodoric le Grand dans sa lettre à son beau-frère Trasamond roi des Vandales ; (lettre citée par Cassiodore, Varia, livre V). Théodoric y remercie le roi Vandale des cadeaux que celui-ci lui a envoyés, consistant en (piceis tymbribus). (Casques émaillés en noir ?), jeunes esclaves, et épées d'une excellence hors ligne, d'un poli excessif et ornées de dessins vermiculaires ; les poignées en or, moins précieuses toutefois que le métal des lames ».

On est en droit d'admettre que les deux catégories d'armes ont, techniquement parlant, la même origine. Il existe une grande variété parmi ces lames ; il y en a à peine deux qui se

ressemblent. On y voit bien la multiplicité de combinaisons adoptées, se traduisant suivant les cas, par des tresses doubles, triples ou quadruples, des arborescences, des nervures, des ondes diverses, des vermiculations. Le plus souvent il a fallu, pour obtenir ces effets, sonder en longueur, en changeant leur position mutuelle, les bandes détaillées dans la masse après un corroyage préliminaire. Cette opération toujours très difficile a été la pierre d'achoppement de ces artisans primitifs, et l'on trouve souvent les lames dessoudées sous l'action de la rouille.

Dans un seul cas on voit le tranchant de l'épée fabriquée en acier damasquiné. Généralement le fil de l'épée est d'une autre matière que son corps. Les forgerons Carlovingiens comme ceux des Romains, ont formé le tranchant en soudant quatre lames d'acier le long des deux arêtes de la lame forgée en fer aciéré ; puis les deux lames appartenant à la même arête ont été soudées ensemble. Le tranchant est ainsi placé à cheval sur le bord de la lame qu'il encadre en quelque sorte.

Le seul acier convenant absolument pour la fabrication des armes est l'acier fondu : on peut dire qu'il était alors ignoré des peuples occidentaux et ils étaient forcés de s'en tenir au corroyage des « massés » obtenus avec le minerai.

Après m'être étendu peut-être un peu longuement sur l'énumération des épées carlovingiennes connues en France et sur la description des procédés de leur remarquable fabrication qui explique la renommée immortelle des *Joyeuse*, *Hauteclaire* et *Durandal*, revenons à celle qui fait le sujet de ma petite notice.

Le 3 décembre 1905 je recevais la lettre suivante :

Monsieur le Comte,

Je crois votre belle épée plutôt Carolingienne que Mérovingienne. Son apparence Mérovingienne vient de ce que le pommeau est incomplet. Je vous le restitue ci-dessous en un schéma grossier mais qui suffira sûrement à me faire comprendre. Je puis d'autant mieux être certain de la chose que j'ai longuement étudié au

Musée national à Zurich une épée mathématiquement semblable à la vôtre et ayant son pommeau complet.

Les deux rivets dont j'ai dessiné la trace servaient à fixer, après le montage, l'espèce de calotte qui complète le pommeau et qui couvrait et protégeait la rivure de la soie de l'épée. Ces rivets étaient assez écartés pour être en dehors de la fusée, de façon à pouvoir se river après le montage complet. L'épée de Zurich admirablement conservée a le même travail que la vôtre à la poignée.

Regardez attentivement votre lame ; vous verrez que les deux tranchants sont en *acier,* et le milieu en damas. Cela s'obtenait en forgeant l'épée de trois pièces ; une mise d'acier au milieu, et deux mises de damas plus étroites plaquées par-dessus. L'aiguisage faisait toujours déborder la mise d'acier qui était exactement au milieu. Les deux mises de damas avaient pour but de rendre la lame moins cassante. Les Japonais ont usé très tard de ce procédé — absolument le même — cependant ils se contentaient habituellement de mettre une mise d'acier. Mais dans certaines lames de haut luxe, ils employaient le damas à la place du fer doux, absolument comme dans votre épée et celle de Zurich. Je possède un magnifique poignard Japonais *très ancien* construit et forgé par ce procédé.

Ce procédé d'ailleurs est connu au moins depuis le VIe siècle. Vous trouverez dans le *Glossaire* de Victor Gay, page 23, col. 1, verbo alemelle, un document de l'an 520 décrivant exactement ce mode de fabrication ; mais, comme vous le voyez par le dessin de l'épée reconstituée, elle est plutôt Carolingienne que Mérovingienne et se rapproche comme forme et comme époque (bien qu'un peu antérieure), de votre Spatha Ragondi Comiti (1). J'ai bien reçu la brochure concernant cette dernière, et je retrouve dans mes notes que je vous ai écrit pour vous en remercier. Je suis désolé que ma lettre ne vous soit pas parvenue, et je vous en fais mes excuses, cette brochure m'avait vivement intéressé.

Vous seriez sans doute bien aise de posséder la photographie de l'épée de Zurich dont je vous ai parlé. Je ne dois pas retourner à Zurich de longtemps mais je pense que je trouverai quand même

(1) La largeur très grande du pommeau est fréquente dans ce type d'épée qui par ce fait même est un peu antérieur à l'épée de Ragondi. C'était un dérivé du pommeau Mérovingien fort large que les Francs avaient apporté de l'Orient où l'on remarque encore aujourd'hui le développement excessif du pommeau de certaines armes blanches comme par exemple la rondelle de certains sabres de l'Inde.

le moyen de me la procurer. Un des conservateurs du Musée d'armes de Zurich s'intéresse vivement aux armes avec inscriptions. Si vous avez encore un exemplaire de votre brochure sur cetteS patha Ragondi Comiti, vous n'avez qu'à la lui envoyer en lui demandant la photo de l'épée de Zurich. Il s'appelle M. le Dr Rudolf Wegeli, Musée National, Zurich.

Si vous ne tenez pas à faire cette demande vous-même, envoyez-moi la brochure, je lui écrirai pour avoir la photo et je vous la transmettrai, heureux d'avoir occasion de vous être agréable.

M. Pauilhac, dont vous m'avez parlé dans votre lettre, a fait faire cette année la photographie de toutes ses épées rangées à peu près par ordre chronologique et réunies, suivant l'importance, par séries de 6 à 10 sur la même photo. Cela forme une suite des plus instructives pour l'étude des armes. Si jamais vous faites photographier vos armes, je me recommande à vous pour obtenir une épreuve non collée de chaque photographie. Ce sont là des documents très instructifs, et je vous assure qu'ils ne tomberaient pas dans les mains d'un paresseux. Je ne laisse pas inutilisés les documents que j'ai à ma disposition, et je m'efforce toujours d'en tirer le maximum d'enseignement possible. Je suis entièrement à votre disposition, Monsieur le Comte, pour compléter ces renseignements au cas où ils ne vous paraîtraient pas suffisants et je vous prie d'agréer, etc...

BUTTIN.

Enfin le conservateur du Musée de Bergen (Norvège) m'écrivait aussi le 3 janvier 1906.

MONSIEUR LE COMTE,

Dans l'ouvrage de M. Lorange vous trouverez plusieurs exemplaires pareils à la belle épée dont vous m'envoyez la photo.

Vous verrez que le pommeau de ces épées quand elles sont complètes est surmonté par une partie triangulaire incrustée avec des fils d'or, d'argent ou de cuivre, de la même sorte que le quillon. Cette forme est justement une des plus communes dans les tombeaux scandinaves de l'époque des Vikings. Je ne crois pas l'arme antérieure au IXe siècle.

Veuillez recevoir mes remerciements les meilleurs pour l'article si intéressant sur votre épée (RAGONDI COMITI) et agréez, Monsieur le comte, l'expression, etc...

HAAKON SCHETELIG.

Dans le cours de cette description des armes carolingiennes le nom des Normands est revenu bien des fois sous ma plume ; je ne veux pas terminer ce récit sans dire quelques mots des romanesques exploits de ces hardis guerriers.

Du IXe au Xe siècle les pirates Norvégiens, Danois, Suédois et Irlandais, tous compris sous le nom de Normands, firent 47 incursions en France. Ils arrivaient en général par la Seine et la Loire.

En 845 ils prennent et brûlent Saintes, en 846 ils poussent jusqu'à Limoges qu'ils prennent. En 847 ils assiègent Bordeaux, en 848 ils reviennent, prennent la ville et la mettent à feu et à sang.

Tours, Rouen, Angers, Orléans, Meaux, Toulouse, Saint-Lo, Bayeux, Evreux, Nantes, Beauvais sont pillées à leur tour. Ils s'adressent surtout aux monastères, aux églises où ils font de riches butins.

Saint-Denis est saccagé, Paris détruit et brûlé en portion. Aussitôt leur apparition les populations fuient épouvantées. Charles le Chauve conserve une attitude indolente et ne fait aucun effort pour les arrêter. Enfin ils arrivent par la Garonne et pillent complètement la ville de Toulouse.

Dans la dernière moitié du IXe siècle, Hastings, chef normand, accompagné de Biœrn, autre chef surnommé *côte de fer*, traverse toute la France ; ce Biœrn était un jeune prince élevé par lui et qui avait préféré s'associer à ses aventures périlleuses plutôt que de vivre tranquillement près du roi son père.

Après avoir fait plusieurs expéditions dans la France occidentale on ne citait plus que des récits terribles de ce chef audacieux. Je veux en raconter un. Les Normands étaient les rois de l'océan, toutes les mers et tous les fleuves s'ouvraient à leurs navires, ils s'étaient partagé le monde : aux Suédois le levant ; aux Danois et Norvégiens le couchant : aussi Hastings, après avoir poussé ses courses jusque dans la Méditerranée, arriva en Toscane en vue d'une ville nommée Luna que dans son ignorance il prit pour Rome ; il résolut aussitôt de la piller.

Ne se sentant pas assez fort pour l'envahir d'assaut, il usa de ruse : il s'adressa à l'évêque, se dit très malade, touché du désir de devenir chrétien et lui demanda le baptême. Quelques jours après ses compagnons répandirent le bruit qu'il était mort et réclamèrent pour lui les honneurs d'une sépulture solennelle. L'évêque y consentit ; le cercueil de Hastings fut transporté dans l'église, accompagné d'un grand nombre des siens, sans armes apparentes ; mais, au milieu de la cérémonie, Hastings s'élança tout à coup, l'épée à la main, hors de son cercueil ; ses compagnons déployèrent leurs armes cachées, fermèrent les portes de l'église, tuèrent les prêtres, pillèrent les trésors ecclésiastiques et se rembarquèrent sous les yeux d'une population stupéfaite, pour aller reprendre, sur les côtes de France, leurs incursions et leurs ravages. .... il pénétra dans l'intérieur des terres en Poitou, en Anjou, en Bretagne le long de la Seine. Pilla les monastères de Jumièges, de Saint-Vandrille, de Saint-Evroul ; battit Robert le Fort à Brissarthe, s'empare de Chartres et parut devant Paris où Charles le Chauve, retranché à Saint-Denis, préféra traiter avec lui. Hastings, « après grands dons et promesses, consentit à cesser ses courses, à se faire chrétien et à s'établir dans le comté de Chartres que le roi lui donna héréditairement avec toutes ses appartenances. » Il fut le premier chef qui renonça à la vie d'aventure et de pillage pour devenir en France grand propriétaire et comte du roi, 870.

En novembre 885 sous le règne de Charles le Gros après avoir encore une fois ravagé la France, ils veulent prendre Paris dont ils n'ont toujours pillé que les faubourgs ; Roll ou Rollon (1) marche sur Rouen à la tête d'une portion de guerriers, l'autre suit la Seine sous les ordres de Siegfried (1) que les Normands appelaient leur roi. Rollon prend Rouen et

(1) Roll où Rollon était le sujet et le parent de Harald roi de Norvège. Sa taille était si haute, dit la chronique, que pas un cheval ne pouvait le porter et qu'il cheminait toujours à pieds ; ce qui le fit surnommer Roll le marcheur. Un pareil gaillard devait donner de fameux coups d'épée, ce qui explique sa rapide fortune et ses exploits merveilleux.

tous se dirigent sur Paris. Le Duc Renaud, chef des Carlovingiens, pour sonder ses desseins, lui envoie le nouveau comte de Chartres Hastings. « Vaillants guerriers, dit Hastings à Rollon, d'où venez-vous ? que cherchez-vous ici ? Quel est le nom de votre seigneur ? Dites-le-nous ; nous sommes envoyés vers vous par le roi des Francs. —

Nous sommes Danois, lui répondit Rollon, tous également maîtres entre nous. Nous venons expulser les habitants de cette terre, et nous la soummettre comme notre patrie.

Mais qui es-tu, toi qui nous parles si lestement ? —

Vous avez quelquefois entendu parler d'un certain Hastings, qui, sorti de chez vous, est venu ici avec beaucoup de navires et a fait un désert d'une grande partie du royaume des Francs ?

— Oui, dit Rollon, nous en avons entendu parler ; Hastings a bien commencé et mal fini. — Voulez-vous vous soumettre au roi Charles ? demanda Hastings. — Nous ne nous soumettrons à personne ; tout ce que nous prendrons par nos armes, nous le garderons comme notre droit. Va dire cela, si tu veux, au roi dont tu te glorifies d'être l'envoyé. » Hastings retourna à l'armée gallo-franque, et Rollon se mit en marche sur Paris.

Le 25 novembre 885, toutes les forces des Normands étaient réunies devant Paris ; sept cents grandes barques couvraient deux lieues de la Seine, portant, dit-on, plus de trente mille hommes. Les chefs furent supris à la vue des nouvelles fortifications de la ville, un double mur d'enceinte, les pans couronnés de tours, et aux environs les remparts des abbayes de Saint-Denis et de Saint-Germain solidement rétablis. Siegfried hésita à attaquer une ville si bien couverte. Il demanda à entrer seul et à voir l'évêque Gozlin. « Prends pitié de toi-même et de ton troupeau, lui dit-il ; permets que nous puissions seulement traverser cette cité ; nous ne toucherons nullement à la ville ; nous nous efforcerons de conserver, à toi et au comte Eudes tous vos biens. — Cette cité, répondit l'évêque, nous a été confiée par l'empereur Charles, le roi et le

dominateur, après Dieu, des puissances de la terre. Il nous l'a confiée, non pour qu'elle causât la perte du royaume, mais pour qu'elle le sauvât. Si par hasard ces murs avaient été confiés à ta garde comme ils l'ont été à la mienne, ferais-tu ce que tu me demandes de t'accorder ? —

Si jamais je le fais, dit Siegfried, que ma tête soit condamnée à tomber sous le glaive et à servir de pâture aux chiens ! Mais si tu ne cèdes à nos prières, dès que le soleil commencera son cours, nos camps lanceront sur toi leurs traits empoisonnés, et, quand le soleil finira son cours, ils te livreront à toutes les horreurs de la faim ; et cela, ils le feront tous les ans. » L'évêque persista sans discuter. Il était aussi sûr du comte Eudes que de lui-même ; jeune et nommé récemment comte de Paris, Eudes était le fils aîné de Robert le Fort, comte d'Anjou, issu de la même race que Charlemagne, et tué naguère dans un combat contre les Normands. Paris avait pour défenseurs deux héros, l'un de l'Eglise, l'autre de l'Empire, la foi du chrétien et la fidélité du vassal, la conscience du prêtre et l'honneur du guerrier.

Le siège dura treize mois, tantôt ardemment poussé par huit assauts, tantôt maintenu par un étroit blocus, et avec toutes les alternatives de succès et de revers, tout le mélange de périls éclatants et de souffrances obscures qui peuvent survenir entre des assaillants acharnés et des défenseurs dévoués. L'évêque Gosselin meurt pendant le siège.

En novembre 886 Charles le Gros parut enfin devant Paris avec une grande armée de toutes nations :

Mais ce fut pour acheter la retraite au prix d'une forte rançon et en leur permettant d'aller hiverner en Bourgogne (dont les habitants n'obéissaient pas à l'empereur).

Cependant les Normands, sous la conduite de Rollon, continuent à piller la France ; ils prennent Rouen.

Charles le Gros est déposé en 887.

Pendant le règne d'Eudes une lutte vive continua entre le roi franc et le chef normand. Eudes vainqueur à Montfaucon

est battu dans le Vermandois. Eudes finit par négocier avec Rollon ; il meurt en 898. Charles le Simple, nommé roi, voit la puissance de l'illustre chef normand devenir telle que la nécessité de traiter avec lui devint nécessaire.

En 911, de l'avis de ses conseillers, entre autres de Robert, frère du feu roi, Eudes, et devenu lui-même comte de Paris et duc de France, Charles envoya au chef Normand l'archevêque de Rouen, Francou, chargé de lui offrir la cession d'une partie considérable de la Neustrie et la main de sa jeune fille Gisèle, pourvu qu'il se fît chrétien et se reconnût vassal du roi. De l'avis aussi de ses compagnons, Rollon accueillit de bonne grâce ces ouvertures et s'engagea à une trêve de trois mois, pendant laquelle on traiterait de la paix. Au jour fixé Charles, accompagné du Duc Robert, et Rollon entouré de ses guerriers, se rendirent à Saint-Clair-sur-Epte, sur les deux bords opposés de la rivière et échangèrent de nombreux messages. Charles offrit à Rollon la Flandre, que le Normand refusa, la trouvant trop marécageuse ; quant à la portion maritime de la Neustrie, il ne voulut pas s'en contenter : elle était, dit-il, couverte de forêts et devenue étrangère au soc de la charrue, à cause des continuelles incursions des Normands ; il demanda qu'on y ajoutât des territoires pris sur la Bretagne, et que les princes de cette province, Bérenger et Alain seigneurs, l'un de Redon, l'autre de Dol, lui prêtassent serment de fidélité. L'arrangement ainsi conclu. « Les évêques dirent à Rollon, que celui qui recevait un don tel que le duché de Normandie devait baiser le pied du roi. — « Jamais, dit Rollon, je ne plierai le genou aux genoux de personne et je ne baiserai le pied de personne ». Sur la sollicitation des Francs, l ordonna alors à l'un de ses guerriers de baiser le pied du roi ; le Normand restant debout, prit le pied du roi, l'éleva à sa bouche et fit ainsi tomber le roi en arrière, ce qui excita de grands éclats de rire et beaucoup de tumulte parmi la foule. Alors le roi et tous les grands qui l'entouraient, prélats, abbés ducs et comtes, jurèrent, au nom de la foi catholique, qu'ils

protégeraient le patrice Rollon dans sa vie, ses membres et ses hommes, et qu'ils lui garantiraient la possession de la terre susdite, ainsi qu'à ses descendants à perpétuité. Après quoi le roi satisfait retourna dans ses domaines et Rollon partit avec le duc Robert pour la ville de Rouen ».

Les invasions des Normands étaient finies ; les pirates vagabonds avaient acquis une patrie à cultiver et à défendre. Les Normands devenaient Français 911.

Rollon accorda des droits à son nouveau peuple, fit restaurer les ruines, rebâtir les églises, accorda toute sécurité à tous ceux qui voulaient venir résider sur cette terre si longtemps déserte, il la remplit de ses chevaliers et d'étrangers. Par des lois sévères il força ses sujets à vivre en paix les uns avec les autres, il punit surtout les voleurs avec une grande sévérité. La chronique raconte qu'après avoir chassé dans la forêt qui s'élève sur les bords de la Seine près de Rouen, le duc entouré de ses serviteurs suspendit à un chêne des bracelets d'or. Ces bracelets demeurèrent pendant trois ans à la même place et intacts tant les malfaiteurs avaient une grande frayeur de Rollon ; et comme ce fait se passa près d'une mare ou petit étang, aujourd'hui encore cette forêt elle-même est appelée La Mare de Rollon.

Le Duc Rollon gouverna longtemps et en paix le duché que Dieu lui avait donné ; ses descendants furent Robert le Diable, Guillaume le Conquérant dit le Bâtard ; de rudes gaillards qui donnèrent de terribles coups d'épée !

La Court de Saint-Cyr en Talmondais.

9 février 1906.

Cte R. de Rochebrune.

LE CLERGE DE LA VENDÉE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(*Suite*) (1).

Au commencement de 1792, le Supérieur des Missionnaires de Saint-Laurent, le P. Méquignon, voulut aller visiter les établissements de sa communauté à La Rochelle. Il y mourut le 18 janvier, après quelques jours de maladie.

On lui donna pour successeur le P. Supiot, originaire d'Ancenis, membre de la Compagnie depuis 1758, et déjà âgé de 61 ans. Six mois après cette élection, l'Assemblée Législative vota la suppression des Congrégations religieuses. M. Supiot, muni des pleins pouvoirs de Mgr de Coucy, évêque de La Rochelle, se cacha dans les rochers qui avoisinent Saint-Laurent, et continua à assurer aux fidèles les secours de la religion. Plusieurs fois il eut l'occasion de sauver la vie à des prisonniers républicains sur lesquels les Vendéens voulaient exercer ce qu'ils considéraient comme de justes représailles.

Vers la fin de février 1793, on apprit à Saint-Laurent qu'une colonne républicaine se portait sur le bourg. Le P. Supiot se trouvait à la maison des Filles de la Sagesse ; celles-ci le conjurèrent de se mettre en sûreté, et il s'éloigna en franchissant

(1) Voir le 2e fascicule 1908.

les fossés et les haies qui entouraient alors l'enclos de la Communauté.

Les Bleus envahirent et pillèrent la maison des Missionnaires avec d'autant plus de rage que ceux-ci avaient réussi à leur échapper ; puis ils y mirent le feu, qui s'éteignit de lui-même. La maison des Sœurs de la Sagesse fut également pillée et incendiée, et 27 religieuses furent emmenées prisonnières.

Le P. Supiot fut aidé, dans son périlleux apostolat, par les PP. Flandrois, Regnault, Urien, Blouin, Joubert, dont on trouve les signatures sur les registres, de 1793 à 1801.

Un rapport du commissaire de Mortagne, du 12 prairial an IV, constate « qu'il y a deux missionnaires à Saint-Laurent, dont l'un fait les fonctions de curé ; il se nomme Supiot. Il y a dans le même lieu 30 ou 40 sœurs grises. Le pays est cependant tranquille. »

Après le coup d'Etat de fructidor, le P. Supiot se retira momentanément dans la commune des Aubiers. Pour avoir refusé de prêter le serment exigé par la loi du 19 fructidor, il fut condamné, le 16 nivôse an VI, à être déporté à la Guyane avec 19 autres prêtres des environs, « qui sont dangereux, dit l'arrêt du Directoire exécutif, par l'influence qu'ils exercent sur les crédules habitants des campagnes auxquels ils ne cessent d'inspirer la haine du gouvernement républicain ». Le P. Supiot avait été spécialement désigné à la sollicitude policière du gouvernement républicain par Lecointe-Puyraveau, commissaire du Directoire près le département des Deux-Sèvres, dans un rapport du 16 frimaire an VI :

« Supiot, domicilié aux Aubiers, n'a pas prêté le serment de 1790, n'a pas fait la soumission du 7 vendémiaire an IV. Tison de guerre civile, il donne des dispenses, relève du serment, etc. » Dans une lettre au ministre de la police, datée de Niort, le 9 pluviôse an VI, Lecointe exprime son désappointement de n'avoir pu faire arrêter encore le P. Supiot : « Il ne s'est pas trouvé, mande-t-il, au lieu qu'on disait qu'il habitait.

Je vais mettre tout en usage pour arrêter ceux qu'on n'a pas encore trouvés ; il faut enfin ôter les tisons d'auprès du salpêtre, et arracher les germes de nouvelles discordes civiles. » (*Arch. Nat.*, F[7], 7352).

Le « tison » resta introuvable, comme le constate un autre rapport de frimaire an VII : « Supiot, supérieur général, réside à Saint-Laurent. Réfractaire, homme dangereux, a joué le rôle d'évêque pendant le cours de la guerre civile, et depuis, condamné à la déportation, il n'a pas encore été possible de l'arrêter. »

Le P. Supiot continua en effet à desservir la paroisse, dont l'église et le presbytère étaient presque en ruines. Il habita quelque temps le Petit-Saint-Esprit, en face de l'église, et il y louait des chambres, ainsi que les locaux disponibles du doyenné, à ceux qui ne savaient où se loger. L'une de ses locataires, la femme Piron, ayant amené chez elle quelques femmes de sa connaissance, elles se mirent à danser. Le vénérable prêtre, survenant sur ces entrefaites, en éprouva quelque dépit. — « Le diable, s'écria-t-il, est-il dans la maison ? » et, saisissant une discipline avec laquelle il époussetait ses habits, il se mit à chasser les danseuses. Le public s'amusa de l'aventure, et les jeunes gens en firent une chanson qui resta longtemps populaire, et dont nous ne citerons que ce couplet :

Monsieur Supiot dit à Piron :
Tu sortiras de ma maison
Dès à la Saint-Georges première
Car je ne loge point de drôlières. . . .

A la réouverture des églises, le P. Supiot purifia le temple si souvent profané. Avec l'argent des quêtes, il acheta du lin que toutes les femmes s'empressèrent de filer pour faire du linge d'autel. Les cloches avaient été brisées, sauf une petite, transportée depuis au château de la Barbinière.

Dès que M. Jaunet eut été nommé curé de la paroisse, en juin 1803, le P. Supiot s'appliqua exclusivement à relever de leurs ruines les deux Congrégations du Saint-Esprit et de la

Sagesse. En 1806, il obtint d'avoir le P. Duchesne comme suppléant, et, plus tard, en 1810, comme successeur. Il vécut huit années encore, et mourut le 12 décembre 1818, âgé de 87 ans.

Le P. Duchesne était également du diocèse de Nantes, étant né à Pornic en 1761 ; il était entré dans la communauté des Missionnaires du Saint-Esprit en 1785. En 1790, le Supérieur général l'envoya à Brest pour visiter et diriger le couvent des Filles de la Sagesse. Dénoncé en 1791, il fut mis en prison le 28 juin, il en sortit le 1er août, grâce à l'intervention de personnes influentes, à la condition qu'il s'éloignerait de Brest ; il se retira alors dans sa famille à Pornic, où il fut atteint d'une grave maladie.

Comme les Dames de l'Union Chrétienne de Brest venaient d'obtenir du département qu'on leur rendît leur aumônier, les Filles de la Sagesse risquèrent la même demande, qu'on finit par leur accorder, et le P. Duchesne rentra à Brest, sous la condition qu'il célébrerait la messe portes closes, aux heures fixées par le département, en l'absence de toute personne étrangère à la maison. Peu après, il fut obligé de se cacher. Les Sœurs l'appelaient sœur Lazare pour éviter de le compromettre. Ce pseudonyme ayant été découvert, on l'appela sœur de Saint-Méen, le tenant toujours caché, malgré les dénonciations et les visites domiciliaires.

Un jour, on apprit aux Sœurs qu'on allait les emmener toutes en prison au Château. Comment faire sortir le P. Duchesne, et le mettre en sûreté ? La sœur Honorine, qui était au lit fort malade, eut la force d'écrire un billet à la sœur du curé de Landerneau fort connue à Brest sous le nom de la Grande Marguerite, pour la prier de recevoir chez elle une de ses amies. Travesti le moins mal possible, le P. Duchesne fut hissé sur une charrette de linge qu'on menait au lavoir ; il traversa ainsi le corps de garde placé à l'entrée de l'hôpital, et put s'échapper. La journée se passa d'ailleurs sans que les Sœurs aient été inquiétées.

Une lettre du P. Supiot du 9 mars 1795 apprend qu'à cette

date le P. Duchesne était de nouveau rentré à l'hôpital, et donnait ses soins aux Filles de la Sagesse, mais sans pouvoir lui-même se confesser. La Providence y pourvut en envoyant aux détenus à l'hôpital de la marine un prêtre, M. Graverand, qui sortait des pontons de Brouage. Reconnu par une Sœur, qui avait été aussi emprisonnée à Brouage, il devint l'ami et le confident du P. Duchesne.

Le zèle et le courage dont avait preuve le P. Duchesne pendant ces temps malheureux lui valurent d'être choisi, en 1806, comme suppléant par le Supérieur général, le P. Supiot, dont il fut le successeur en 1810. Il mourut dans ces hautes fonctions le 12 octobre 1820, à l'âge de 59 ans.

Le P. Pouponnot (François), né le 25 mars 1742, se résigna à la déportation et s'embarqua aux Sables-d'Olonne le 9 septembre 1792, sur la barque le *Jean-François*, capitaine François Picard. Son nom figure le 73e sur 76 sur le rôle de l'équipage. *L'état des prêtres de l'évêché de La Rochelle* le porte comme résidant en Espagne à Bergara, petite ville entre Saint-Sébastien et Vittoria. C'est donc à tort que le P. Fonteneau, historiographe des Congrégations du Saint-Esprit et des Filles de la Sagesse, le porte comme n'étant pas allé en Espagne. Il est vrai qu'aucun document n'y mentionne plus son séjour ; mais, comme les autres prêtres cantonnés près de la frontière, le P. Pouponnot dut se retirer plus à l'intérieur, par crainte des incursions des armées républicaines.

De retour en France, il rentra à Saint-Laurent. M. Payraud, curé de la Verrie depuis 1802, ayant persisté dans le schisme de la Petite Eglise, se retira à Fontenay, où il desservit une chapelle schismatique, et eut pour remplaçant le P. Pouponnot, par intérim, d'avril à octobre 1806, puis comme titulaire, du 29 avril 1808 au 12 juin 1813.

Ayant pris sa retraite comme prêtre habitué, le P. Pouponnot mourut en 1817.

En raison du soin qu'ils prirent à se cacher pendant la Terreur, on retrouve difficilement les traces de plusieurs mis-

sionnaires du Saint-Esprit demeurés en Vendée. De ce nombre sont les PP. Joubert, Arnault, Serre, Urien, Gaultier, sans parler de ceux dont on ne retrouve même pas le nom.

Le P. Joubert, qui desservit avec un zèle inlassable Saint-Hilaire de Mortagne, est cité dans un rapport du commissaire Fradin, en date du 2 fructidor an VI : « Joubert, missionnaire, résidant à Saint Laurent, a passé la Loire avec les rebelles ; aussitôt la pacification, il est rentré ; mais, pour ne point faire le serment prescrit par la loi du 19 fructidor, il est parti et n'a plus reparu dans le pays. »

Le même rapport parle du P. Arnault en ces termes : « Il y a dans la même commune (Saint-Laurent), un nommé Arnault, missionnaire, homme très âgé et au lit, malade depuis trois mois. »

Le P. Serre, né dans le diocèse de Saint-Malo en 1761, est connu pour avoir assisté au synode du Poiré en août 1795, et figure dans un rapport de Chenuau, commissaire près le canton de la Flocellière, rédigé après le coup d'Etat de fructidor : « Il y a un septième prêtre dans le canton, Serre, missionnaire de Saint-Laurent, qui signe les registres de la catholicité à la Flocellière sans interruption du 22 mai 1793 au 27 mars 1797. » Les registres suivants manquent, mais nous savons que le P. Serre desservit la Flocellière jusqu'au 18 fructidor, c'est-à-dire jusqu'en septembre 1797. Chenuau ajoute « qu'il tenait les réunions municipales le dimanche après vêpres pour ne pas interrompre le service divin. »

Au Concordat, M. Serre fut nommé curé de la Flocellière. Il administra la paroisse jusqu'au 10 octobre 1824, démissionna, resta prêtre habitué, et mourut en 1843.

Sur les registres paroissiaux de l'année 1800 à Saint-Laurent, la signature du P. Urien (Mathurin) alterne avec celle du P. Supiot. Le P. Urien desservait encore la paroisse quand M. Jaunet fut nommé curé le 12 juin 1803 ; il resta à Saint-Laurent comme vicaire, et y mourut le 24 février 1807.

Les mêmes registres portant les signatures des P. Blouin et Compiègne, sur qui manquent les renseignements.

Le P. GAULTIER n'est connu que par la lettre suivante, adressée des Sables-d'Olonne, par un homonyme, le 22 septembre 1792, « à Madame Libaudière, dans sa maison, aux Sables » :

« MADAME,

« Je ne suis pas M. l'abbé Gaultier, missionnaire de Saint-Laurent, que je connais beaucoup, mais bien M. Gaultier, chanoine de la cathédrale de La Rochelle. M. l'abbé Gaultier, missionnaire de Saint-Laurent autrefois, et en dernier lieu aumônier à l'Hôpital général de La Rochelle, a été chassé de La Rochelle, comme nous tous, le 31 mars dernier. N'ayant pas de fortune, il a été emmené par M. l'abbé Cossin, aussi chanoine de La Rochelle, à sa terre de La Braudière, à côté de Bressuire. J'ai été fort inquiet de mon confrère et de M. l'abbé Gaultier à cause des troubles qui ont régné dans cette partie. Je me suis beaucoup informé, mais je n'ai pu en recevoir aucunes nouvelles... »

L'acte de décès du P. Louis Robert DUGUET, qui mourut curé de Saint-Laurent le 15 mars 1832, porte qu'il était fils de Pierre Duguet et de... L'inscription gravée sur sa tombe ajoute qu'il était né le 26 septembre 1762, ordonné prêtre en 1788, missionnaire en 1789, curé de Saint-Laurent en 1805. C'était un Breton, originaire du Morbihan. Il ne quitta pas le pays pendant la Révolution, et se cacha le plus souvent à la Rousselière, métairie de la commune de la Tessouale. Un jour que les Bleus, qui le cherchaient, y arrivaient inopinément, un maçon, Baptiste Vigneron, qui travaillait là, lui cria : « M. Duguet, vous êtes perdu, voici les patauds ; montez vite sur mon échafaud. » Le missionnaire, qui était costumé en paysan, saisit aussitôt un baquet de mortier et grimpa à l'échelle. Les Bleus le cherchèrent partout et repartirent sans même avoir fait attention aux maçons.

Un officier républicain promit une forte somme à un traître qui offrait de livrer le P. Duguet. Il fut convenu que l'officier feindrait d'être malade, et que, dès que le Père, n'écoutant

que son zèle, se présenterait au chevet du moribond, on le saisirait. Le traître se rend à La Rousselière, fait le signal convenu et emmène le P. Duguet auprès du prétendu malade. Les soldats embusqués autour de la maison n'attendent que le signal de leur chef pour l'arrêter. Le missionnaire parle au malade, qui ne répond pas : il s'approche, lui prend la main... l'officier était mort. Les soldats, frappés de stupeur, laissèrent partir le prêtre. Le souvenir de cet événement est pieusement conservé dans la famille Chemineau, de Saint-Laurent-sur-Sèvre, qui garde encore l'ostensoir en papier doré dont le P. Duguet se servait pour donner la bénédiction du Saint-Sacrement.

D'une taille et d'une force peu communes, M. Duguet échappa à tous les pièges tendus à son zèle et à sa charité. Un rapport du 8 frimaire an VI le note ainsi : « résidant à Saint-Mesmin, homme dangereux, condamné à la déportation, non arrêté. »

L'orage passé, M. Duguet revint à St-Laurent. Des difficultés avec les Missionnaires du Saint-Esprit ayant provoqué le départ du curé, M. Jaunet, nommé à La Gaubretière, M. Duguet fut appelé à le remplacer. Sa première signature sur les registres est du 27 septembre 1805. En 1814, il fut en butte à la colère des dissidents de la Petite Église de Saint-Malo-des-Bois qui, le lundi de Pâques, se rendirent de nuit à Saint-Laurent, menaçant de mort le *grand Duguet*, comme ils l'appelaient. Un conseiller municipal, prévenu, eut le temps de faire cacher le curé dans l'église, dans le tombeau même de l'autel, et de fermer l'église à clef. Les Malouins essayèrent d'enfoncer le portail de la cure ; mais l'alarme avait été donné , et les habitants de Saint-Laurent mirent en fuite les factieux qui, en retournant chez eux, pillèrent le château de la Barbinière.

Un manuscrit de M. Joseph Biton, de Saint-Laurent, conservé dans la famille, parle d'un Jean-Joseph Biton, né en 1781, servant de messe du P. Javeleau au moment de la Révolution. Ce Père, âgé de 80 ans, était presque aveugle et

avait obtenu de l'évêque que son servant de messe remplît à son égard quelques-unes des fonctions de diacre, pour pouvoir encore dire la messe. Vers la fin de février 1793, on apprit qu'une colonne républicaine se dirigeait vers Saint-Laurent. Les missionnaires jugèrent prudent de se cacher, et montèrent en voiture pour se diriger du côté de Cholet, route opposée à celle des républicains, qui venaient de Châtillon. Le P. Javeleau, prêt le dernier en raison de son infirmité, ne put trouver place dans la voiture déjà pleine ; il partit à pied. Rencontré par des gendarmes à cheval, il fut interrogé et n'hésita pas à déclarer son nom et sa qualité de prêtre. « Ce vieux est fou, dirent les gendarmes ; les prêtres se cachent tous, et lui crie à tue-tête qu'il l'est. Si c'était vrai, il se garderait bien de le dire. »

C'est ainsi que le P. Javeleau put continuer sa route. Comme il avait souvent prêché des retraites à Château-Gontier, il y trouva asile chez une pieuse demoiselle, qui habitait dans les environs, sur la paroisse de Neuville. C'est là que le P. Javeleau, connu sous le nom du « pauvre aveugle de Saint-Sulpice », termina ses jours, le 20 septembre 1797, à l'âge de 85 ans.

Nous avons mentionné précédemment les PP. Dauche et Verger, arrêtés par la garde nationale de Cholet le 2 juin 1791, conduits à Angers, puis relâchés à la requête de l'administration du département de la Vendée. Là ne devraient pas s'arrêter leurs communes tribulations, et nous les associerons dans ce Mémorial comme ils furent associés dans le martyre.

Le P. Dauche était du diocèse de Coutances ; le P. André Verger était né à la Pépinière en Pannecé, arrondissement d'Ancenis, le 4 novembre 1759. L'administration du département de la Vendée, dont les membres modérés avaient fait place à des patriotes plus avancés, les choisit naturellement comme les premières victimes de son civisme. Ils furent arrêtés par son ordre, et le département s'empressa d'annoncer au ministre de la police cette importante capture.

« Fontenay-le-Peuple, le 17 octobre 1792.

CITOYEN MINISTRE,

« Les gendarmes ont conduit devant nous les sieurs Dauche et Verger, ex-missionnaires à Saint-Lorent-sur-Sèvre, lieu de notre territoire. Ces prêtres sont en demeure d'exécuter la loi du 25 août dernier et dans le cas de la déportation à la Guyanne française. Outre les deux individus que nous venons de nommer, il pourra s'en trouver d'autres dans ce cas ; c'est pourquoi nous vous prions d'indiquer le port où ils devront se rendre, et comment et à quels frais ils devront y être conduits.

« Les citoyens administrateurs composant le Directoire du département de la Vendée.

LA DOUESPE, *président*,
P. N. COUGNEAU, *secrétaire*. »

En marge de cette lettre il est écrit : « Dire qu'il partira incessamment de Brest un vaisseau pour Cayenne, que le département peut faire conduire dans cette ville les prêtres dont il s'agit, que, quant au frais du voyage jusqu'au port, si les ecclésiastiques n'ont point de pension, il doit leur être alloué 3 # par jour aux frais de la nation. »

(*Arch. nat.* F[19] 481[1]).

Dans la séance du 27 octobre, le Conseil du département de la Vendée régla leur départ.

Conseil du département de la Vendée, du samedi 27 octobre 1792, l'an 1er de la République française.

« Bonamy, vice-président, occupe le fauteuil et ouvre la séance à laquelle assistent Beurrey, Michel, Pervinquière, Vinet, Moulins, Fillon, Esnard, Mercier, administrateurs,

Bouron procureur général syndic, et Cougneaud, sécrétaire général.

« Un membre observe que, par arrêté du 11 de ce mois, Dauche et Verger, prêtres, ci-devant missionnaires à Saint-Laurent, conduits par devant l'assemblée, furent mis provisoirement en la maison d'arrêt de cette ville, et qu'il fut ordonné que leur détention continuerait jusqu'à ce que le département des Deux-Sèvres, auquel copie des interrogatoires et procès-verbaux d'arrestation de ces deux ecclésiastiques avaient été envoyés, aurait fait prendre des renseignements pour vérifier s'ils n'étaient pas compromis dans les événements de Bressuire et Châtillon, et aurait fait parvenir sa réponse.

« Ce membre donne lecture de la lettre du directoire du département des Deux-Sèvres, de laquelle il résulte que Dauche et Verger n'ont été chargés dans aucune déposition, suivant qu'il a été attesté par le Directeur du jury.

« Il demande que la déportation soit prononcée. Il s'élève à cet égard une discussion dans laquelle l'assemblée a eu à décider si les deux ecclésiastiques dont il s'agit étaient fonctionnaires publics, et s'ils étaient dans le cas de la déportation à la Guyane.

« La discussion fermée, l'arrêt suivant a été adopté :

« Considérant que les deux missionnaires Dauche et Verger comme fonctionnaires publics aux termes de la loi du 17 avril 1791, étaient assujettis à faire leur déclaration pour le pays étranger où ils devaient se déporter ; que le défaut de déclaration les mettait dans le cas d'être déportés à la Guyane, mais qu'il paraît certain qu'ils n'ont pas eu connaissance de la promulgation de la loi du 26 août dernier.

« Le procureur général entendu, a arrêté que lesdits Dauche et Verger seront tenus de sortir de la République dans le délai fixé par la loi du 26 août dernier, qu'ils seront conduits à leurs frais par la gendarmerie nationale de brigade en brigade en la ville des Sables où ils s'embarqueront pour le pays étranger qu'ils indiqueront... »

Ils arrivèrent aux Sables-d'Olonne le 2 novembre, à 4 heures du soir.

Là, à la séance du district de ce même jour, le Conseil « après avoir examiné l'arrêté du Département et les pièces dont lesdits prêtres sont porteurs, considérant que le Département s'est mépris en désignant lesdits prêtres pour être déportés en Espagne, et qu'ils doivent l'être à la Guyane, et ouï le Commissaire syndic, les a renvoyés à la municipalité pour les mettre en état de sûreté à la maison d'arrêt, et a arrêté qu'il serait écrit au Ministre de l'Intérieur en lui envoyant copie de l'arrêté du Département. »

A la séance du lundi 5 novembre 92, « il fut mis sur le bureau une pétition présentée par les sieurs Dauche et Verger tendante à obtenir la liberté de s'embarquer pour l'Espagne, et, à cet effet, de sortir de la maison d'arrêt où ils étaient détenus. Vu la pétition, le commissaire-syndic entendu, l'assemblée arrête qu'il n'y a pas lieu à délibérer. »

A la séance du mercredi 28 novembre, la réponse du citoyen Roland, ministre de l'Intérieur, fut déposée sur le bureau du district ; « portant la décision du conseil exécutif sur la Déportation à la Guyane des prêtres Dauche et Verger, pour ne pas s'être conformés à la loi sur la déportation des prêtres insermentés ».

Ce ne fut que le 20 mars 1793 qu'on les embarqua sur une chaloupe pour les conduire à La Rochelle, où ils débarquèrent le lendemain. Ils trouvèrent sur le quai quatre autres prêtres condamnés aussi, et qui attendaient leur transfert à l'île de Ré. La populace, excitée par l'arrivée de deux nouveaux prêtres, poussa des cris de rage et se précipita sur les six victimes, qui furent massacrées sur place, et dont les têtes coupées furent promenées sur des piques.

Des femmes, plus acharnées encore que les hommes, mirent leurs corps en lambeaux et les traînèrent à travers les rues. Le procès-verbal de décès, dressé par le juge de paix de La Rochelle, porte simplement que « les dénommés ci-après, au

nombre de six, dont Dauche et Verger, missionnaires de Saint-Laurent, sont décédés à La Rochelle par suite d'émeute populaire. Ils ont été inhumés dans le cimetière Saint-Jean, réuni à celui de Saint-Barthélemy, paroisse de cette ville. »

En 1817, dit M. l'abbé Briand, historien de l'église Santonne, une croix de mission fut érigée sur le tombeau de ces martyrs, dont les restes reposent au même lieu, sous la place de la Préfecture, jadis appelée place Joséphine, et antérieurement cimetière Saint-Jean. Un habitant, voisin de ce cimetière, et qui avait vu enterrer les prêtres, M. Lécureau, indiqua à cette époque l'endroit de leur sépulture, en face de l'hôtel du Préfet, à l'extrémité de la place. La croix a disparu depuis, et on a construit à cette place le pavillon destiné aux Archives de la Préfecture.

En 1796, la famille du P. Dauche, domiciliée à Eu (Seine-Inférieure), ignorait encore la mort héroïque de son parent. En floréal an IV, une sœur du missionnaire, la veuve Lavigne, marchande en cette ville, écrivait aux citoyens administrateurs du département de la Vendée :

« Citoyens, au moment où la Loy a prononcé la déportation des prêtres fonctionnaires publics, notre frère, Jacques-Pierre Dauche, prêtre, ci-devant missionnaire de la maison de Saint-Laurent, en Bas-Poitou, était compris dans la loi pour la déportation, n'ayant pas fait le serment exigé.

« Avant son départ il nous a écrit qu'il avait obtenu de votre département un passeport dont le double est resté en vos archives ; qu'en cas que nous ayons besoin de justifier son départ, que nous pouvions nous adresser au département qui nous en donnerait l'attestation. C'est pourquoi nous prions l'administration de nous faire passer cette attestation qui nous est nécessaire pour des affaires de famille.

« Si, contre notre attente, cette attestation n'était pas au département, nous vous prions de remettre notre lettre à l'administration municipale.

« S'il y avait quelques débours vous voudriez bien vous en

faire rembourser par le bureau de la poste aux lettres qui en adressera le mandat au bureau de poste de notre commune...»

On lui répondit de s'adresser au district des Sables-d'Olonne, ce qu'elle fit. C'est ainsi qu'elle apprit la cruelle vérité.

Saint-Laurent-sur-Sèvre eut son curé constitutionnel, élu à l'assemblée de Mortagne le 10 mai 1791 ; mais il ne fut jamais installé. Il se nommait Henry et avait une assez fâcheuse réputation. On fut obligé d'informer contre lui à Mortagne, et l'évêque Rodrigue fit à son sujet une enquête qui ne permit pas de donner suite à son élection.

EDGAR BOURLOTON.

MÉMOIRES

DE MAURICE-CASIMIR BOUTILLIER DE SAINT-ANDRÉ

SUITE (1).

IV

EVACUATION DE MORTAGNE PAR LES TROUPES DE LA GARNISON RÉPUBLICAINE. — MARIN BOUTILLIER DE SAINT-ANDRÉ PART POUR NANTES AFIN DE SE JUSTIFIER ET SAUVER SA FEMME. — IL MEURT SUR L'ÉCHAFAUD.

Mon père, qui connaissait la cause de l'arrestation de son épouse, se détermina à profiter de l'évacuation que les Républicains faisaient de la ville de Mortagne (2). En effet, ne pouvant plus tenir cette place, étant tous les jours attaqués par l'armée vendéenne, les Bleus décidèrent de se rendre à Nantes. Beaucoup d'habitants suivirent cette co-

(1) Voir le 1er fascicule 1908.

(2) Ainsi que nous l'avons dit, la naïveté de ces mémoires est une garantie de leur sincérité. Maurice Boutillier écrit d'après ses impressions d'enfant et les souvenirs qui lui en sont restés. Il est évident que Marin Boutillier de Saint-André savait que sa femme était un otage, qu'elle payait ainsi une rançon pour son mari. Il voulut se livrer, mais ses amis lui persuadèrent qu'il courait à la mort sans en préserver son épouse. Cependant, après l'affreuse déception de Cholet, il ne veut plus écouter que son devoir, et s'en va à Nantes plaider sa cause et la sienne.

lonne (1). Mon père fit de même et se rendit à Nantes, pour se présenter au tribunal révolutionnaire, dans la certitude où il croyait être d'obtenir la liberté de son épouse, en se livrant lui-même à sa place. En même temps il voulait réclamer sur l'injustice de la dénonciation qui était faite contre lui, et il présentait, à l'appui de sa justification, des certificats de plusieurs officiers et soldats républicains qu'il avait sauvés des prisons de Mortagne.

Carrier, tout féroce qu'il était, après avoir écouté mon pauvre père et lu ses certificats, était près de le reconnaître innocent. Mais ses dénonciateurs se levèrent furieux et dirent : « Citoyen Carrier, en accordant la grâce à ce brigand, tu rends la liberté à celui qui était journellement en correspondance avec tous les chefs de la Vendée, et pour preuve voilà des lettres que ces derniers lui écrivaient et qu'on a trouvées dans ses papiers. Veux-tu une preuve de plus ? Regarde-nous, c'est à l'influence qu'il avait sur ces brigands que nous devons de n'avoir pas été fusillés » (2).

Je ne crains pas de nommer ici ces monstres accusateurs :

1° Le sieur Josson, que mon père avait fait élever.

2° Blanchard, de Mortagne, devenu très riche, ayant été fournisseur des armées.

(1) Nous avons raconté, dans l'histoire de Mortagne, publiée par la petite revue paroissiale *Le Glaneur*, la retraite héroïque de la garnison républicaine. Elle était commandée par trois braves et honnêtes officiers : Fouquerolles, Kleper et Lenormant. Ils s'étaient refusés à accomplir bien des ordres sanguinaires et tenaient de leur mieux la place qui leur avait été confiée. Attaqués par Marigny et Sapinaud, ils ne peuvent se défendre avec des munitions insuffisantes, dans une ville démantelée. Kleper a été tué dans une sortie pour faire du fourrage. La garnison, réunie en conseil de guerre, décide, avec l'avis des habitants, qu'elle se retirera sur Nantes. Poursuivie, elle combat jusqu'aux portes de la grande ville. Pour les récompenser, les représentants du peuple accusent les vaillants officiers de trahison. Traînés devant un conseil de guerre, ils se justifient. On a prétendu que Marin Boutillier de Saint-André avait plaidé leur cause, ou tout au moins témoigné en leur faveur. Cette retraite avait duré trente-six heures et donné lieu à trois sanglants combats.

(2) Ce n'est qu'à ces époques de révolution, où il semble qu'un vent de meurtre et de folie souffle sur les âmes, que l'on peut voir se produire de pareilles choses.

3° Lombardel, de Cholet, et un quatrième dont je ne me rappelle pas le nom (1).

Je tiens tous ces détails d'une personne qui était présente, au moment où mon père comparaissait devant le tribunal Révolutionnaire, un appelé Saquelier, habitant de Mortagne, très ardent républicain, mais qui avait toujours témoigné beaucoup de respect et d'attachement à mon père (2).

A l'époque dont je parle, il en fallait moins aux yeux de Carrier, pour mériter mille morts, s'il eût été possible. Sans vouloir l'écouter, ils condamnèrent mon père à être guillotiné, ce qui eut lieu immédiatement au sortir ce tribunal infâme (3).

V

Détresse matérielle et morale des orphelins — Nouvelles épouvantes — Encore un degré de plus dans la misère — Fuite et retour — Mortagne livré aux bêtes !

Nous restâmes donc quatre pauvres enfants en bas-âge, orphelins et sans appuis, à la charge de notre grand'mère La Chaise qui n'avait presque plus sa tête. Son pauvre mari était encore moins capable de nous protéger ; depuis longtemps la goutte le retenait au lit et il était perclus de tous ses membres. Nous nous trouvâmes donc confiés aux soins d'une vieille domestique nommée La Grolleau, aussi méchante qu'intéressée et qui nous rendait très malheureux. Abandonnés de

(1) A part le nom de Blanchard, les autres ne sont plus connus à Mortagne, et la famille qui le portait avait mille chances de n'être unie au misérable par aucun lien du sang.

(2) La véritable orthographe du nom de ce personnage est Saclier. Nous ne savons ce qu'il faisait à Mortagne. Il devait jouir d'une certaine influence. — Nous trouvons son nom, comme co-acquéreur avec celui de Bureau, au bas de l'acte de vente du presbytère de Mortagne. Nous le voyons aussi figurer dans le conseil de guerre tenu par la municipalité et la garnison. Il suivit la colonne, c'est ce qui lui permit d'être, à Nantes, témoin du procès.

(3) Nous avons dit, dans le préambule, comment mourut Marin Boutillier de Saint-André.

toute surveillance, nous errions dans les rues avec les militaires ou les mauvais sujets du pays, ce qui nous eût perdu si nous étions resté longtemps dans la même position.

Mortagne n'était plus occupé militairement depuis l'évacuation ; seulement nous étions, alternativement, tantôt un jour au pouvoir des républicains, tantôt, le lendemain, des troupes vendéennes qui passaient pour se rendre aux endroits qui leur étaient assignés (1). Les habitants se trouvaient bien malheureux d'appartenir un jour à un parti et un autre jour à l'autre.

Je me rappelle qu'à cette époque je sortais de notre jardin pour rentrer dans la maison qui n'en était séparée que par la grande rue. J'eus le malheur de rencontrer un soldat qui paraissait ivre, et de l'appeler, *Monsieur*, au lieu de *Citoyen*. Il arma de suite son fusil en jurant : « Brigand, je vais te tuer ! » Et en effet il arma plusieurs fois son fusil qu'il tirait sans le faire partir (2). J'étais plus mort que vivant : je frappais à notre porte à coups redoublés, et lorsqu'on vint m'ouvrir, je tombai dans les bras de la fille qui m'ouvrait et je perdais presque connaissance. Je me suis dit que ce militaire n'avait point son fusil chargé, mais qu'il voulait me faire peur ; il y réussit parfaitement, car je connaissais les effets des armes ; tous les jours, j'étais présent à des fusillades de pauvres paysans qu'on attrapait en leur faisant la chasse (3).

Un avis survint nous apprenant que le général Santerre (4)

(1) C'est la cause de la ruine presque totale de Mortagne ; l'occupant de la veille ne voulant laisser aucun abri, aucunes ressources à celui du lendemain, il démolissait, pillait, brûlait ce qui avait été à demi épargné jusqu'à ce moment.

(2) Plaisanterie d'ivrogne, évidemment l'arme n'était pas chargée.

(3) Cette dernière phrase vaut une longue chronique. Ces enfants qui vont voir une fusillade, comme un passe-temps, un spectacle ordinaire ! Cette chasse aux paysans, comme à un gibier de saison ! Quelle terrible peinture dans sa naïveté !

(4) Les pauvres enfants devaient avoir une peur terrible de ce général, dont le nom seul, même, a quelque chose d'effrayant, aussi le voyaient-ils partout dans les incendies et les massacres. C'était le général Huché, ancien boucher, monstre à face humaine, bête féroce, répugnante même pour ses soldats.

marchait avec sa troupe, pour annéantir ce qui restait de bon dans tout le pays insurgé.

Mon grand-père La Chaize, retenu dans son lit depuis plus de six mois, fut effrayé de cette nouvelle. Il fit prévenir les métayers de la Michonnière de venir le chercher, ainsi que sa famille et d'amener des charrettes, ce qu'ils firent.

Nous montâmes dans une charrette, tandis que l'autre emportait ce qui restait de linge et d'effets.

Nous voilà donc encore en fuite, et obligés, pour nous soustraire à la mort qui nous environnait de toutes parts, de nous cacher dans les champs ; quelques jours après notre arrivée à cette métairie, on nous poursuivit comme des bêtes fauves. Un matin, la métayère de la ferme entra, toute effrayée, dans la chambre où nous étions, en criant : « Sauvons-nous, les bleus sont à la porte du jardin. » Nous n'avons que le temps de nous jeter dans le grand champ qui touche la maison, et, sans rien prendre, nous courons nous précipiter dans ce champ, dont les genêts étaient très grands et très fourrés. Mais quelle n'est pas notre surprise de voir notre grand-père près de nous, marchant très vite, lui qui depuis plus de six mois n'avait pas fait un pas (1).

Nous nous enfonçons, à moitié courbés dans le plus épais du champ. Par malheur, notre cuisinière, fille de confiance et très attachée à ses maîtres, avait voulu saisir une coiffe propre avant de quitter la maison ; ce retard lui avait enlevé le temps d'entrer dans le genêt ; elle ne put que se cacher dans un toit à porcs. Les soldats l'ayant aperçue, s'en emparèrent et la coupèrent en morceaux, ainsi qu'un pauvre idiot, enfant de la métairie.

Les cris navrants que jetaient ces pauvres malheureux,

(1) Dans sa simplicité, ce récit est un des plus émouvants, un des plus terribles que nous connaissions. Sans le vouloir, sans la chercher, l'auteur a atteint la sublimité de l'horreur, les cheveux se dressent, l'épouvante nous saisit ; comment ces infortunés ont-ils pu, sans en mourir, ou sans en devenir fous, supporter toutes ces angoisses ?

étaient pour nous autant de coups de poignards. Les cris ayant cessé, nous ne tardâmes pas à voir les flammes dépasser les toits et sortir par les fenêtres. Ces monstres ne doutaient pas que la ferme servit d'habitation, à bien plus de monde que leurs deux victimes, mais, aussi poltrons que méchants, ils n'osèrent pas battre le champ, dans la crainte d'être surpris par les fermiers. Cette circonstance nous sauva. Ils se contentèrent de tirer ras-terre dans cette pièce en la parcourant sur les côtés. Connaissant leur tactique nous avions eu l'attention de nous coucher dans les sillons, en nous faisant le plus petit possible.

N'entendant plus la voix des soldats, nous envoyâmes en reconnaissance une femme intelligente pour s'assurer de leur marche. Elle revint nous dire que le feu était à la métairie, et que tout portait à croire que les soldats marchaient en avant, pour se rendre aux Herbiers, en parcourant les différents bourgs qui s'échelonnent jusqu'à cette ville.

D'après cet avis, nous sortons de notre champ, en suivant le long des haies, pour aller passer la Sèvre au moulin à papier, qui appartient à Mr Bureau des Zais, et de là prendre le chemin pour nous rendre à Châtillon, où mon grand-père avait sa fille mariée à M. du Plessis. Nous espérions que lui et sa femme, tous les deux septuagénaires, y trouveraient les soins que réclamait leur état.

Loin de recevoir des consolations et des secours, nous trouvâmes Châtillon entièrement brûlé, pas âme qui vive dans toute la ville. Pendant longtemps nous cherchons un appartement pour nous mettre à l'abri des intempéries de l'air et de la nuit. Enfin, après bien des recherches, nous trouvons au Prieuré une chambre qui n'avait pas été brûlée, nous en prenons possession, mais un autre embarras vint nous accabler. La faim nous tourmentait, nous n'avions aucune nourriture. Je ne me rappelle pas comment nous trouvâmes quelques livres de pain. Seulement, j'ai présent à la mémoire qu'on voulut faire de la soupe ; il fallait un plat pour la tremper et

il n'y en avait pas : un vieux *pot de chambre* (1) ébréché fut ramassé dans les décombres et nettoyé le plus possible. Il nous servit de soupière. La soupe était détestable, sans sel, avec un tout petit morceau de beurre trouvé dans la chambre. Néanmoins et faute de mieux, il fallut se la mettre sur l'estomac pour se soutenir.

Vous comprenez que nous ne pouvions rester plus longtemps dans une pareille position. Dès le lendemain, de grand matin, nous quittâmes ce lieu de désolation pour retourner à Mortagne. Nous y arrivâmes, sans accident, à la nuit tombante. Nous trouvâmes la ville à peu près comme nous l'avions laissée, occupée seulement par une centaine de militaires qui nous semblèrent assez pacifiques (2). Il n'en n'était pas de même des soldats des différentes colonnes qui traversaient Mortagne.

Ceux-là étaient très exigeants et méchants, Santerre (3) toujours accompagné de ses cruels chasseurs, répondant si bien au caractère cruel de leur général, vint prendre son logement chez notre grand'mère, âgée de plus de quatre-vingts ans (4). Notre grand'mère Boutillier ne possédait pour le recevoir, qu'une chambre où se trouvait son lit. *Santerre* eût la cruauté de faire lever cette pauvre malheureuse, et d'exiger d'elle qu'elle passât la nuit à son chevet, assise dans un vieux fauteuil (5).

A peine y avait-il deux heures qu'il était couché, qu'un chasseur vint le prévenir qu'un militaire, accompagné de son

(1) Je sais que certaines personnes délicates auraient voulu exprimer moins crûment la nature et l'usage de ce vase, mais nous tenons, au contraire, à dépeindre d'après le témoin oculaire, l'horrible détresse de cette famille Mortagnaise, et c'est pourquoi nous avons laissé le mot pot de chambre et non *Vase ébréché* qu'on nous conseillait de substituer à sa place.

(2) Il est à croire que ces militaires appartenaient à l'ancienne garnison. Nous avons dit que c'étaient de braves gens.

(3) Nous avons dit qu'au lieu de Santerre, il faut lire : Huché.

(4) C'était la mère de Marin Boutillier de Saint-André ; il avait épousé sa cousine germaine, Mlle Boutillier de la Chèze.

(5) Nous ne pensons pas qu'il y ait en France un cerveau assez dénué de sens humain, pour excuser, par un motif politique, cet excès de goujaterie. Clémenceau a eu beau dire qu'il faut accepter la révolution en bloc ; nous n'accepterons jamais cela.

père et de sa mère, et d'une jeune fille qu'il disait être sa sœur, désirait lui parler. Il était resté un jour chez ses parents avec la permission de son chef, et le lendemain, ayant voulu retourner à sa compagnie, il avait constaté avec surprise que la compagnie était partie dans la nuit. Obligé d'attendre, pour la rejoindre qu'une autre passât à Mortagne, il venait se joindre à eux. *Santerre* ne voulut point l'écouter, et encore moins ses parents qu'il dit être des brigands, ajoutant qu'il allait les faire passer par les armes. Cet ordre donné, on les fit sortir à la porte, et, sans aller plus loin, ils furent tous sabrés (1). Les cris et les gémissements de ces malheureux ne cessèrent que le matin, sans empêcher le monstre de dormir et de dire qu'il avait passé une bonne nuit, veillé par la vieille.

Le pays de la Vendée n'étant plus tenable pour les troupes républicaines, et épuisé de toutes ressources ; les correspondances de Nantes et de Fontenay étant interceptées, les soldats qui formaient la garnison reçurent un jour du renfort, avec ordre d'évacuer Mortagne, et d'emmener avec eux tout ce qui restait de Vendéens. On chercha partout des charrettes à bœufs et chevaux ; on y plaça les vieillards et les petits enfants ; et, le lendemain, de grand matin, tout se mit en mouvement pour se rendre à Montaigu, et de là à Nantes.

Ce voyage n'était pas sans danger pour les militaires, car la route était garnie de soldats vendéens. Les militaires républicains par leur contenance et leur disposition à se défendre, en imposèrent assez pour empêcher les brigands de les attaquer (2).

(1) Pourquoi le militaire n'a-t-il pas sabré cette brute ?

(2) Nous avons dit dans une note que la garnison de Mortagne, après sa justification devant le tribunal de Nantes, était revenue dans la petite ville ; Fouquerolles ne la commandait plus, elle avait à sa tête un officier, nommé Lefort, qui ne voulut pas massacrer les malheureux restes de la population, comme il en avait reçu l'ordre. C'est alors que la Convention, effrayée au compte-rendu des horreurs atroces commises par Huché, se détermina, voulant faire de la Vendée un désert, à transporter à Nantes les survivants des massacres. L'exil était moins cruel que la tuerie en masse. Nous constatons, d'après ces Mémoires, comment ils suivent de près l'histoire documentée que nous avons sous les yeux en rédigeant ces annotations.

VI.

UN PEUPLE EN EXIL. — DE MORTAGNE A MONTAIGU. — DE MONTAIGU A NANTES. — A CHAQUE PAS DES CHAGRINS, — DES LARMES, — DES ÉPOUVANTES.

Le premier jour de marche, nous arrêtâmes à moitié chemin de Mortagne à Montaigu. On fit descendre presque tout le monde de dessus les charrettes et chacun chercha un endroit le plus convenable pour passer la nuit. Mes deux sœurs étaient couchées le long d'un tallus auprès de deux femmes de notre connaissance, ce qui n'empêcha pas qu'étant endormies très profondément par la fatigue, en se réveillant, elles s'aperçurent que le lacet de leur corset avait été coupé et qu'on leur avait enlevé à chacune une pièce d'étoffe garnie de monnaie d'or de 24 fr.

Qui accuser ? on n'en savait rien. On pensa que les soldats étaient les auteurs du fait, car plusieurs personnes se plaignaient également d'avoir été volées.

On se remit en route, mais par une triste fatalité, notre grand'mère Boutillier ne voulut jamais remonter dans sa charrette, où elle avait été trop secouée la veille. Nous voilà donc, mon frère et moi, ainsi que la domestique, obligés de marcher à côté de notre grand'mère. Depuis quelque temps, nous suivions le convoi à peu de distance, mais nous aperçûmes que nous perdions du terrain. Nous en fîmes l'observation à notre pauvre mère, mais elle nous répondit : « J'aime mieux rester au milieu de la route que d'avoir les membres brisés par les cahots. »

Nous avancions toujours peu à peu. A peine avions-nous fait une demi-lieue que voilà cette malheureuse bonne femme qui tombe à terre, les jambes refusant tout service. Que faire ? Le convoi avait disparu et aucun bruit ne nous arrivait.

Nous prenons quelques instants de repos, puis tous les trois

nous essayons de remettre notre grand'mère sur ses jambes. Peine inutile, elle ne peut plus remuer, elle est comme paralysée. Ma grand'mère nous dit, à mon frère et à moi, de suivre les traces des chevaux et des charrettes, espérant que par ce moyen nous arriverions à Montaigu, où nous trouverions un homme et un cheval pour venir la ramener.

Nous partons, assez déterminés à exécuter notre consigne. A peine avions-nous fait cent pas que mon frère, qui avait pourtant quatre ans de plus que moi, me dit : « Je ne veux pas aller plus loin, tu ne vois donc pas qu'elle veut nous abandonner et nous perdre. » Puis il se met à jeter les hauts cris et à se rouler par terre. Je n'avais pas encore dix ans, et je n'ajoutais pas foi à ce que mon frère me disait. Je retournai près de notre grand'mère, et lui dit que Marin avait trop grand'peur de la quitter et ne voulait pas aller plus loin.

Alors Perrichon dit (1) : « Madame, si Casimir veut venir avec moi, je vais me rendre à Montaigu, et, sitôt que je verrai cette ville, il retournera vous dire de prendre courage, et je ne tarderai pas à vous amener une personne et un cheval qui vous transportera à Montaigu.

Nous partons donc, suivant les traces des chevaux et des charrettes pendant plus d'une lieue. Arrivés sur un point élevé, nous aperçûmes cette ville à quelque distance de nous, à peu près une demi-lieue. Alors le domestique me dit de retourner près de ma grand'mère Boutillier, et de lui faire savoir que, sous peu de temps, il reviendrait près de nous avec tout ce qu'il fallait pour la transporter à Montaigu. Avant de me quitter, il m'encouragea à ne pas avoir peur et me dit d'aller le plus vite possible, pour tranquilliser ma grand'mère.

A peine parti, je me retournai, un peu effrayé de me voir seul dans un pays que je n'avais jamais connu. Il fallait

(1) Encore une obscurité incohérente des Mémoires. Nous avons vu les infortunés partir avec une servante, et voici que maintenant c'est un domestique nommé Perrichon. C'est sans doute un serviteur qui aura rejoint les fugitifs La servante devait être partie sur les charrettes, accompagnant les deux petites sœurs qui suivaient le convoi.

passer près d'un château qu'on disait être habité par une troupe de Vendéens. Tout en y pensant, je courais de toutes mes forces, et arrivé à l'entrée de la cour que fermait une barrière, soutenu de chaque côté par un fort poteau en bois, je m'arrêtai devant ces deux piliers, croyant voir deux hommes qui gardaient le passage et menaçaient de me tuer. Je restai dans cette position un certain temps, sans pouvoir rien distinguer, tant j'étais effrayé. Peu à peu la raison prit le dessus ; je reconnus la cause bien innocente de ma frayeur ; je franchis la cour le plus vite possible et je repris l'avenue que nous avions suivie, le domestique et moi et je rejoignis ma grand'mère que nous avions laissée avec mon frère à l'extrémité de cette longue avenue (1). En me voyant si vite de retour, ils ne pouvaient croire que ce fut moi. En arrivant près d'eux, je les trouvai encore tout tremblants, je les consolai bien vite en répétant ce que le domestique m'avait recommandé de leur dire. En effet, il n'y avait pas une heure que j'étais de retour avec eux, que nous apercevons *cette bonne fille* (2) accompagnée d'un homme et d'un cheval.

L'espoir et le courage rendirent à notre grand'mère une partie de ses forces et nous parvînmes sans autre incident à Montaigu. Nous y trouvâmes le convoi qui était parti comme nous de Mortagne. On se reposa le reste du jour et de la nuit, et le lendemain, de grand matin, nous prîmes la route de Nantes, lieu de la destination.

(A suivre) ABBÉ ROUSSEAU.

(1) Cette hallucination dans un cerveau d'enfant, au milieu de pareilles circonstances, est bien compréhensible. Nous pouvons cependant en tirer cette indication, qu'il avait aussi grand'peur des Vendéens que des Bleus. Ce n'est pas étonnant, car Maurice Casimir Boutiller avait vu, à Mortagne, les deux partis se livrer, tour à tour, aux mêmes violences, aux mêmes cruautés. On pourra s'en convaincre en lisant l'histoire de Mortagne pendant la Révolution.

(2) C'est à n'y plus rien comprendre, Perrichon est métamorphosée en fille...

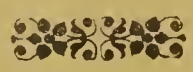

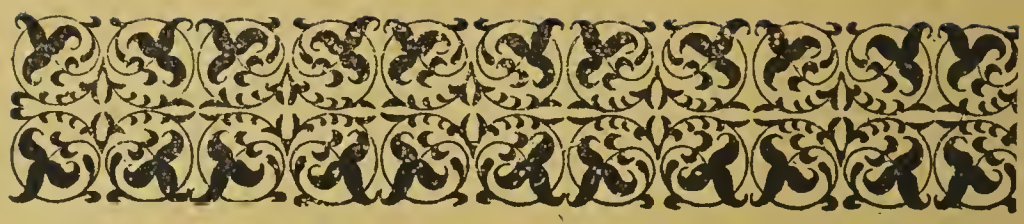

LA LÉGENDE DU LOGIS D'AUBERT [1]

C'ÉTAIT à l'époque lointaine ou le vieux logis d'Aubert était une importante et belle demeure. Le seigneur qui l'avait fait construire était mort depuis quelque mois seulement après avoir fiancé sa fille au sieur de la Simboire et laissé son manoir à son fils Aubert.

Caractère violent et sournois, détesté de tous les gentilshommes ses voisins, Aubert s'était à lui-même juré d'empêcher à tout prix que sa sœur ne devint l'épouse du gentil seigneur de la Simboise dont il était férocement jaloux.

Or, un soir qu'il vaguait par les sentiers des champs, il rencontra La Simboire qui revenait seul de chez le prieur de Moulins son ami.

La haine est bien funeste conseillère : sous un futile prétexte Aubert chercha querelle à celui qu'il détestait si méchamment et bientôt sa colère devint telle que, levant sa dague, il l'en frappa sept fois !...

Le lendemain matin les paysans qui se rendaient aux prés faucher les foins trouvèrent le corps du jeune homme étendu sur les fougères du chemin et nul ne put dire par quel criminel il avait été frappé.

On le coucha sous une dalle armoriée dans la vieille église de la Chapelle-Largeau et sa douce fiancée le pleura de toutes ses larmes, priant Dieu de donner paix éternelle à sa pauvre âme et châtiment à son bourreau.

(1) Aubert ou Le Bert, près Moulins, canton de Châtillon-sur-Sèvres (Deux-Sèvres).

Sa prière fut entendue par Dieu car il se chargea lui-même de venger la victime : le soir du septième jour après le crime, alors qu'il faisait déjà nuit pleine, Aubert revenait de Mauléon (1) ; pour joindre plus tôt son manoir il avait quitté le grand chemin et suivait les « voyettes » des champs, longeant le ruisseau d'Ouin qui traverse toutes les paroisses de Mauléon jusqu'à la Sèvre.

Les cieux et la terre s'étaient revêtus de toutes les splendeurs des nuits d'été : les rossignols chantaient dans les érables, les libellules aux ailes de gaze dormaient sur les nénuphars blancs et, par les sentiers du ciel, un léger croissant d'argent montait triomphalement dans l'espace, jetant sur la terre endormie une lumière très faible et très douce.

Soudain messire Aubert s'arrêta brusquement au bord de l'étroit ruisseau : sur la rive opposée sept femmes, vêtues de noir, secouaient en silence de grands draps blancs dans l'eau...

— « Femmes, leur dit Aubert, que faites-vous ici ? »

Sans un mot de réponse les lavandières se redressant s'étaient figées, d'un seul et même mouvement, dans une immobilité terrifiante, pareilles à des statues de bronze traînant des linceuls d'albâtre !

— « Femmes, le jour n'est-il point assez long pour vous.... et pourquoi lavez-vous ainsi sans lumière et si tard?... »

— « Le sang des morts tient bon ! » dit la première.

— « Le sang des morts tient bon ! » dit la seconde.

— « Le sang des morts tient bon ! » dirent la troisième, la quatrième et la cinquième.

— « Le sang des morts ne disparait jamais ! » dit la sixième.

— « C'est bien, dit la septième, laissez le sang des morts !...» Montrant alors Aubert de son doigt tendu, lavez, dit-elle, le suaire du meurtrier il faut qu'il sèche avant le jour !....

Toutes ensemble se penchèrent de nouveau sur le flot ; puis, peu à peu, comme une sombre féerie qui s'évanouit,

(1) Aujourd'hui Châtillon-sur-Sèvre.

comme un troublant mirage qui s'en va, les draps blancs semblèrent se perdre dans l'eau, les lavandières de la mort se confondirent insensiblement avec les ronces et les graminées folles, et, seuls sur la rive, les grands iris balancèrent dans la nuit leurs sceptres verts chargés de fleurons d'or !

Glacé de stupeur et d'effroi, sentant ses jambes fléchir et ses dents se choquer, l'assassin se rendit comme il put jusqu'à son manoir et s'alita tremblant de fièvre, racontant dans son délire ce qu'il avait vu.

Le lendemain matin, dès la pointe de l'aube, le maudit mourait en désespéré, et, sans qu'on put savoir quelle main mystérieuse l'avait apporté, sa sœur et les varlets trouvèrent dans sa chambre, sur le pied du grand lit à quenouilles, un suaire plié marqué de sept taches de sang !

. . . . . .

Les siècles ont passé !... et, pendant que tranquillement ils s'écoulaient, les passions des hommes se sont ruées sur le vieux castel d'Aubert.

Pourtant au début des guerres de Vendée c'était encore une importante habitation où, le 5 juillet 1793, Westermann soupait copieusement pendant qu'à une lieue et demie de là les Vendéens cernaient Châtillon, battaient son armée et précipitaient dans la vallée de l'Ouin, des hauteurs de Château-Gaillard les escadrons républicains.

Quelques jours après les Bleus promenaient l'incendie dans les campagnes du Châtillonnais, et, du château d'Aubert ils ne laissaient derrière eux que de grands murs brûlés sur lesquels le temps a jeté son épais manteau de velours vert. Aujourd'hui le lierre passe en lianes serrées par les croisées béantes, la fougère des murailles s'accroche aux joints des pierres et les oiseaux de proie nichent dans les lézardes hautes !

C'est à l'ombre d'autres ruines du voisinage, plus imposantes et plus fantastiques encore, celles de la Boulaye de Treize-Vents, que j'ai recueilli, de la bouche d'une octogénaire, Mme la marquise de Cintré, la légende d'Aubert que je viens de narrer.

Ces légendes sont encore nombreuses en notre Bocage de Gâtine et de Vendée ; mais notre siècle est l'époque du Progrès, dit-on ; c'est surtout le règne de l'utilitarisme et du terre-à terre ; il juge inutile et détruit tout ce qui ne rapporte pas de gros sous : recueillons au moins ce que nous pouvons sauver encore de ces poésies que nos Pères avaient attachées aux ruines des châteaux et des moutiers, aux rochers géants, aux ponts rustiques des ruisseaux, aux croix des chemins. Ce sera un peu de leur intelligence et de leur cœur, se sera surtout un peu de leurs convictions chrétiennes, de leur piété naïve et saine que nous arracherons à l'oubli.

L. Charbonneau-Lassay.

A PROPOS

D'UNE

DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE

RECHERCHES SUR LE FOSSÉ DES SARRAZINS

ET SUR LES ORIGINES DE LA MOTHE-ACHARD

(*Suite*) (1).

Si l'on pouvait avoir la certitude que les Romains sont les réels constructeurs de cette longue ligne de défense, il serait aisé peut-être de rechercher le but qui les a guidés. Mais dans l'état actuel de la question, ce serait s'avanturer dans le champ facile des hypothèses. Néanmoins, nous le ferons, mais avec une prudente circonspection et en nous appuyant sur une autorité reconnue. M. Bitton, dans sa notice : « Une fonderie de fer des Invasions Saxonnes en Bas-Poitou (2) », mentionne l'existence, dans la région qui nous intéresse, de quatre camps, dits romains :

(1) Voir la 3e livraison de 1904.

(2) Parue dans l'*Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée*, année 1903, page 91.

1° A la Friconnière d'Apremont, section C, n° 839 du cadastre ; lieu dit le Camp.

2° Commune de Martinet. Le camp des Sarrazins, T, 582.

3° Commune de Saint Georges de Pointindoux. La Citadelle, A, 781-785.

4° Commune de la Chapelle-Achard, le camp de l'Ozaire, C, 21.

Non loin de ce dernier camp, le labour met parfois à jour les vestiges d'une voie, qui devait établir primitivement une communication entre eux tous et un point de la côte. Sur ces lieux, des villas furent construites. Nous avons souvent trouvé, aux abords du camp de l'Ozaire, des débris de briques et des tuiles romaines, ainsi que de nombreux fragments de la délicate poterie, dite de Samos, à pâte rose tendre, ornée de fleurs et de dessins variés recouverts d'un bel enduit rouge encore intact. La facture de cette poterie est incontestablement romaine. M. Poissonnet, de la Mothe-Achard, possède dans sa belle collection divers objets provenant du même point.

Or, que remarque-t-on ? Ces camps qui se trouvent à peu près à égale distance les uns des autres — huit kilomètres environ — sont tous situés à l'intérieur du Fossé en question. N'est-ce là qu'une simple coïncidence ? Peut-être, cependant cette coïncidence nous semble singulièrement suggestive, car elle a permis d'établir une relation entre le mystérieux Portus Secor et le Fossé des Sarrazins.

Lorsque César résolut de détruire Vannes, on sait qu'il fit construire des vaisseaux sur les bords de la Loire. Sa flotte s'augmenta de ceux que lui fournirent les Pictons, les Santons et autres peuples. Les vaisseaux romains, sortant de l'embouchure du fleuve, descendirent-ils la côte pour se rallier aux vaisseaux alliés, dans un port désigné pour l'embarquement des nombreuses troupes et du matériel destiné à l'expédition ? Ce port se trouvait-il sur notre côte ? On le croit, ce serait alors le Portus Secor de Ptolémée et de Marcien, mais il n'y a encore là qu'incertitude, car les *Commen-*

taires, malheureusement trop concis, sont sur ce point d'un mutisme complet.

Quoi qu'il en soit, on pense, qu'en vue de cette importante expédition qui devait comprendre un grand nombre de navires — la flotte venète comptait 225 voiles — de grands préparatifs furent faits, et des approvisionnements de toutes sortes dirigés sur le littoral. Des légions venant des divers point de la Gaule durent camper sur ces lieux en attendant l'ordre du départ. Ne formèrent-elles qu'un vaste camp retranché ? On peut en douter, car leur ravitaillement eut sans doute été fort difficile. Elles s'installèrent de préférence dans des camps de moyennes dimensions, assez distants les uns des autres, pour ne pas affamer le pays. C'est alors que ces camps durent se couvrir d'une longue ceinture de protection extérieure, qui ne serait autre que le Fossé considéré. Cette supposition n'a rien d'invraisemblable, et il faudrait ignorer l'Histoire, même moderne, pour ne pas trouver des exemples de travaux aussi importants. Nous citerons pour mémoire les fameuses lignes de Torrès-Vedras.

Durant l'expédition de César, ces camps furent toujours occupés. Il était sage en effet de pouvoir en empêcher le pillage et d'en imposer aux turbulentes peuplades qui, en cas d'échec, n'eussent pas manqué d'assaillir les Romains et de précipiter leur retraite en une désastreuse défaite.

C'est dans ce but, semble-t il, que la construction de ce fossé aurait été conçue et exécutée (1).

(*A suivre*). E. W.

(1) En 1905, nous avons recueilli dans le Fossé, vers Lande-Chauve, quelques tessons de poterie à enduit grossier noir. Cette poterie est identique, comme pâte et enduit, à des morceaux trouvés, en janvier 1908, dans des fouilles faites à la Court des Log'és, canton de Saint-Hilaire des Loges (Vendée) et mêlés d'objets d'origine incontestablement Gallo-Romaine. Dans ce même Fossé, nous avons également ramassé des débris de terre cuite annonçant une poterie grossièrement travaillée, épaisse, qui devait être sphérique avec un rayon de 0.05 à 0.06 et sans pied. Ces débris sont calcinés sur leur paroi intérieure comme s'ils avaient contenu des matières en combustion. Nous n'avons pu en déterminer l'usage.

MUSES POITEVINES

PRIÈRES DANS LES BOIS

A André Foulon de Vaulx.

I

J'ai toujours eu le culte et l'horreur des grands bois.
Comme une déité qu'on redoute et qu'on aime,
C'est à leur ombre que j'invoque, le front blême,
La nature dont ils sont vassaux, mais les rois.

Je me réfugiais, enfant, sous leurs fûts droits
Où je rhythmais déjà d'inconscients poèmes,
Et toujours je rentrais de ma course bohême
Avec la joie au cœur ou bien l'âme aux abois.

Les bois ont des coins frais et d'effrayants repaires ;
Le merle y va sifflant tout comme la vipère;
Je me crois leur lévite ou leur prêtre maudit.

Produisant l'aconit et la fleur des prunelles,
Ils sont pleins de frissons, de bruits sourds, d'envols d'ailes.
Par un soir bleu de lune, en les fuyant, j'ai dit :

II

N'êtes-vous pas, nature, ai-je dit, l'impudique
Mère qui nous enivre au vin des printemps doux,
Offrant, comme la baie écarlate en les houx,
Le mirage mortel d'aimer où l'on se pique ?

L'avril rose déchaîne en nos cœurs sa panique,
Epinglant les coucous au vert des gazons mous,
Et les adolescents rampent sur les genoux
Aux pieds des Rosemondes et des Angéliques.

Pour vaincre vous avez l'insidieux conseil
Du vent tiède alourdi d'arome et de soleil,
De vos sèves crevant l'écorce en jets superbes ;

Et la pucelle et l'ingénu, de leurs yeux sots,
Contemplent sans comprendre avec d'impurs sursauts
L'hymen des fleurs, les ruts d'oiseaux, les frôlis d'herbes.

III

N'êtes-vous pas l'ardeur et le feu dévorant
Desséchant les ruisseaux striés de libellules,
Mûrissant par l'inexorable canicule
Les blés flexibles et les fruits conçus durant

La fièvre de l'avril enjôleur qui surprend
Du devoir maternel les êtres qui pullulent ?
N'êtes-vous la moiteur éparse au crépuscule
Quand le ciel est de lilas mauve et de safran ?

Vos midis enflammés brûlent l'âme et l'absorbent.
Les astres dans la nuit, comme rompant leurs orbes,
Baignent à longs traits d'or les champs hallucinés ;

Et tout le jour, par la plaine chauve et déserte,
Vous endormez les bruits, hormis la brusque alerte
Des tarares qui font des galops effrénés.

IV

Vous êtes la splendide, ô nature, repris-je,
Car même le déclin rehausse vos beautés ;
Vous êtes la prodigue en la maturité,
Suspendant la graine ou le fruit à chaque tige.

Et votre attrait d'alors pour moi tient du prodige :
L'automne est, semble-t-il, le vainqueur de l'été
Dont les dépouilles comme un trophée ajouté
A son riche apparat me font son homme-lige.

O nature, l'automne on se recueille en toi.
Devant tes grappes, tes châtaignes ou tes pommes
Je m'émeus, enviant d'être une plante en somme,

Dès que le gel d'octobre a saupoudré les toits
Et que le flux du sang bat moins fort dans les veines,
Du regret sans oubli de mes floraisons vaines.

V

Nature, n'êtes-vous pas la cruelle aussi,
La marâtre tuant ses petits, m'écriai-je,
Harcelant du fouet dur des bises et des neiges
Les miséreux sans gîte et les oiseaux transis ?

Vous décrétez la mort et ne faites merci,
Semant pour arriver à vos fins mille pièges
Sous les pas d'êtres que le hasard seul protége.
Or je vous ai priée et demande ceci :

A l'heure des yeux vides et des lèvres blanches,
Pour m'épargner l'horrible boîte aux quatre planches
Et l'épouvante du cadavre pour les miens,

Nature, vastes bois, que votre bonté veuille
Reprendre en vos fourrés ce qui vous appartient
Et m'accorder de pourrir là comme les feuilles.

ALBERT HENNEQUIN.

LA NOBLESSE DE POITOU ET M. DUGAST-MATIFEUX

Bien que toute noblesse eût droit aux mêmes honneurs, aux mêmes privilèges et immunités avant la Révolution, l'opinion et la considération la distinguaient en plusieurs classes suivant ses origines.

La plus estimée, sans conteste, était la noblesse *d'origine chevaleresque* ou *noblesse d'épée,* que l'on faisait remonter aux temps les plus reculées pour faits d'armes accomplis dans les guerres pour la France.

Par une dérogation aux anciennes lois de la monarchie, les roturiers, purent dès le XIIIe siècle, acquérir des fiefs, et ils devinrent nobles à la *tierce foi*, c'est-à-dire après le troisième hommage rendu par la descendance de l'acquéreur du fief : ce fut l'anoblissement par les fiefs ou noblesse inféodée, laquelle disparut au XVIe siècle.

Une seconde noblesse fut celle qu'obtenaient les titulaires des grandes charges de l'Etat, c'était la *noblesse d'office* ou *noblesse de noble*, acquise par les grands officiers de la couronne, les présidents des Cours souveraines, du Parlement, du grand Conseil, des Cours des comptes, des aides, etc.

Les offices de secrétaires du roi et des emplois subalternes procuraient également la noblesse, mais on les appelait avec quelque dédain des *savonnettes à vilains*.

Les Ordonnances du roi accordèrent le privilège de la noblesse aux maires et échevins de plusieurs villes, en récompense des services qu'ils avaient rendus ; c'étaient la noblesse municipale, qualifiée aussi de *noblesse de cloche*.

Ceux de Poitiers méritèrent ce titre.

Les anoblissements par lettres parurent au XIIIe siècle ; les premiers qui soient authentiques émanent de Philippe-le-Bel, et se placent entre les années 1285 et 1290. Accordés d'abord au vrai mérite ils se multiplièrent ensuite et devinrent un abus. Pour être valables, ces lettres devaient être vérifiées par la Chambre des Comptes et la Cour des aides.

Enfin l'édit de novembre 1750 créa une *noblesse militaire* dont on peut reconnaître le germe dans l'Edit sur les tailles de mars 1900.

Telles étaient les sources de la noblesse et les principaux moyens de l'acquérir.

Voici comment on la perdait : en dérogeant par la profession des arts vils et mécaniques, par l'exercice du commerce et de charges jugées incompatibles avec la qualité de gentilhomme. Pour rentrer dans son premier état, il fallait solliciter du roi des lettres *de relief ou de réhabilitation*, obtenues en prouvant qu'on possédait la noblesse cent ans avant la première dérogeance.

La mairie de Poitiers tirait sa noblesse des lettres patentes qui lui furent octroyées par Charles V en décembre 1372, en récompense de la fidélité des habitants et des services rendus par eux dans la guerre contre les Anglais. Ce prince déclara nobles le maire et les vint-cinq échevins de Poitiers, leurs successeurs, et toute leur lignée masculine et féminine nés et à naître en loyal mariage.

Ce dernier maire de Poitiers fut Léonard-François-Xavier Pallu, sieur du Parc, qui en 1773 accepta la commission de maire : des lettres de noblesse, octroyée en 1781 furent la récompense de son dévouement.

Pour remédier aux abus créés par les faux nobles, l'arrêt du 22 mars 1666 ordonnait que « à la fin de la recherche il serait fait un catalogue contenant les noms, surnoms, armes et demeures des véritables gentilshommes pour être registrés en chaque bailliage et y avoir recours à l'avenir » ; mais à part

une seule exception, a écrit M. de la Bouralière, ancien président de la Société des Antiquaires, dans aucune des Généralités du royaume, le catalogue des nobles ne fut publié. C'est la Champagne qui fit cette heureuse exception en 1673.

Depuis un certain nombre d'années, poursuit le même archiviste dont nous allons emprunter souvent la rédaction « le Poitou passe pour avoir eu son Catalogue officiel, et M. Dugast-Matifeux, qui est censé l'avoir réédité avec de prétendues annotations de M. de Maupéou, a beaucoup contribué à accréditer cette erreur. Il existe, en effet, un *Catalogue* des nobles de la Généralité de Poitiers, imprimé en 1667, et il est fort rare. On en connaît à peine trois ou quatre exemplaires. » L'un est devenu la propriété de M. Dugast-Matifeux qui l'a acquis de M. Papion du Château.

Ce livre jouit d'une grande autorité, ajoute M. de la Bouralière, et il en examine la valeur (V. T. XXII des *Archives historiques du Poitou*).

Puis, il arrive à discuter également la valeur de l'ouvrage de l'archéologue vendéen. Ici, nous suivrons pas à pas l'érudit archiviste dont la compétence est bien connue. Nous avons dit que M. Dugast-Matifeux était censé avoir réédité le pseudo *Catalogue* dont nous avons défini l'origine et le but pratique. Dans son *Etat du Poitou sous Louis XIV*, il le donne sous ce titre :

CATALOGUE ALPHABÉTIQUE DES NOBLES DE LA GÉNÉRALITÉ DE POITIERS, *maintenus et condamnés roturiers par Colbert, Barentin et Rouillé du Coudray, commissaires du Roy, intendants en Poitou, avec les notes de Maupéou d'Ableiges, leur successeur.*

Il y a autant d'inexactitudes que de lignes. 1° Ce titre, qui affiche de reproduire celui du volume imprimé, ne parle ni de *maintenus*, ni de *condamnés roturiers* ni des *commissaires du Roy*.

2° Colbert de Croissy n'a maintenu, ni condamné personne, attendu qu'il n'y avait eu devant lui que des productions de vrais titres.

3° Son *Catalogue* ne contient nullement les ordonnances de M. de Barentin

4° Un livre *imprimé en 1667* ne peut comprendre les Ordonnances de M. Rouillé qui ne vint administrer le Poitou que deux aux plus tard, *en 1669*.

5° Les notes de M. de Maupéou sont purement imaginaires. Ce titre ci-dessus de M.Dugast-Matifeux est d'ailleurs en parfait accord avec le document auquel il prépare. La liste qui suit est bien le *Catalogue alphabétique*, si l'on veut, mais *remanié*, *dénaturé*, *tronqué*, *méconnaissable*. Plusieurs noms ont disparu, sans que l'on sache pourquoi, de même que beaucoup de noms nouveaux y ont été ajoutés.

Il a été donné à bien peu de personnes, écrit l'éminent archiviste, de venir consulter, à la bibliothèque de Poitiers, le seul exemplaire du volume imprimé par Mesnier qui soit dans un dépôt public, et on a cru généralement à une reproduction fidèle de ce volume, augmenté de quelques observations. Nous le répétons, *il n'en est rien*.

La suppression de certains noms sans raison suffisante, l'intercalation de beaucoup d'autres en fait une liste toute nouvelle ; toutes ces mentions répétées, « *condamné roturier* », « *maintenu noble* par sentence du... par arrêt du Conseil du... » et autres sont le fait du nouveau rédacteur, aussi bien que les descriptions d'armoiries.

« Pour ce qui est des condamnations roturières, nous redirons ce qus déjà nous avons dit au sujet des *listes de condamnés* publiées par Dugast-Matifeux : il ne faut les accepter qu'avec méfiance, car beaucoup ont été révisées, ainsi que nous en trouvons les preuves dans les Maintenues de Quentin de Richebourg, et le *Catalogue* en question ne semble pas avoir, sur ce point, été tenu au courant.

« Sous ces réserves, nous nous empressons de reconnaître que les annotations sont loin de manquer d'intérêts.

« Nous avons dit que M. Bauchet-Filleau possédait un exemplaire du *Catalogue alphabétique* qui passait pour être re-

vêtu des annotations de M. de Maupéou. C'est d'après cette opinion qu'il n'a pas contrôlée, que Dugast-Matifeux a cru *a priori* avoir mis la main sur une vraie copie de ces fameuses notes, et qu'il a lancé sa publication. Plus curieux que M. Dugast-Matifeux et désireux d'éclaircir cette question sur laquelle il a passé légèrement, nous avons demandé communication du précieux exemplaire à M. Beauchet-Filleau qui nous l'a très obligeamment confié. Or, l'examen auquel nous nous sommes livré nous a montré, du premier coup, que les notes étaient non pas de M. de Maupéou, mais de la main de Pierre de Sauzay, sieur de Boisferrand, dont nous avions en même temps sous les yeux la liste déjà citée.

« La part de M. de Maupéou est bien faible. Ce qui est vrai, c'est que dans une circonstance donnée, le registre a été mis sous les yeux de M. de Maupéou, mais il est impossible de considérer l intendant de la Généralité comme l'auteur des notes.

« Nous revenons au *Catalogue* de M. Dugast-Matifeux que nous avons rapproché de l'exemplaire annoté par M. de Sauzay. Il ressort clairement de la comparaison que ce Catalogue a été publié seulement sur la vue d'une copie de l'exemplaire annoté, mais, si l'éditeur a bien lu la copie, il a eu la mauvaise fortune de tomber sur une pièce absolument défectueuse, où pullulent les erreurs, les omissions et les négligences. Outre les déformations de noms propres qui sont déjà le fait de Mesnier, le copiste vendéen en a commis d'autres qui lui sont imputables. Ici, il prend les noms nouveaux, inscrits sur le blanc des pages, là il les passe sous silence, et cela sans raison et sans règle. Ailleurs, il oublie des noms imprimés sur l'original même, et souvent des pages entières (1). Dans une nomenclature déjà très confuse, il fait des transpositions et des groupements arbitraires et inexacts qui rendent les recherches encore plus difficiles. Il saute des membres de phrases et modifie à son gré des expressions dont il ne saisit pas le sens.

(1) La page 37 du Catalogue alphabétique annoté est tout entière passée sous silence les p. 36 et 38 sont partiellement omises. (*De la Bouralière.*)

« Peu familier avec la langue héraldique, il écrit *composé* pour *componé*, *affontée* pour *affrontée*, *potamé* pour *potencé*, *écarté*, pour *écartelé*, *blossé* pour *bretessé*, *barillé* pour *burelé*, *fusée* au lieu de *fasce*, et coupe parfois le blason d'une famille pour en faire deux. « Il a, en un mot, *gâché sa besogne* et eut mérité d'être cassé aux gages.

« Mais, arrêtons-nous sur ce sujet. Nous croyons avoir suffisamment démontré que M. Dugast-Matifeux s'est gravement trompé, en présentant comme le résultat de la réformation de la *noblesse*, un Catalogue qui n'en était que le prélude ; que les notes qu'il a attribuées sans examen à M. de Maupéou sont en réalité de M. de Sauzay ; qu'il a reproduit ces notes d'après une mauvaise copie et qu'une publication ainsi faite à la légère *ne saurait mériter aucune confiance*. En vérité, nous plaignons la mésaventure de M. Dugast-Matifeux, mais il n'est pas le premier qui ait pris le Pirée pour un homme. »

Cette critique, sévère mais juste, prouve que certains historiens jouissent d'une réputation déjà acquise par des travaux sérieux, mais ne la mérite pas constamment, et qu'il ne faut pas les considérer comme des oracles infaillibles. C'est le cas de Dugast-Matifeux dont l'impartialité et l'intégrité ne font de doute pour personne parmi ceux qui partagent ses idées, mais des affirmations et des jugements duquel on doit se défier, si, marchant à sa suite, on ne veut pas faire fausse route.

J. Paulin.

L'INDUSTRIE DU SEL
DANS L'OUEST DE LA FRANCE

(*Suite*) (1).

Transformation possible des marais salants.

De cette rapide étude on conclura, sans nul doute, que l'industrie du sel ne saurait donner à ceux qui s'en occupent cette aisance dont parlait M. de Sesmaisons. Il a donc fallu s'inquiéter de l'avenir des salines de l'ouest et l'on a résolu la question de deux façons tout-à-fait opposées.

M. Lorieux, au travail duquel je me suis référé à diverses reprises, a proposé la solution la plus osée et, en même temps, semble-t-il, la plus raisonnable. Il reconnaît que les inégalités dans la production ont été fatales aux salines de l'ouest, car elles n'ont plus à alimenter qu'un marché trop restreint (2) : le sel s'entasse, ne se vend pas, des revenus restent inutilisés. D'autre part, l'abandon pur et simple des marais entraînerait de nombreux désavantages pour l'hygiène publique : au-dessus des mares stagnantes pulluleraient ces moustiques qui propagent le paludisme, véritable empoisonnement très lent, il est vrai, mais qui néanmoins accourcit sensiblement la durée de la vie humaine. Dès lors la transformation des salines ou d'une partie des salines en huîtrières, en marais à poissons ou en prairies s'impose. La production

(1) Voir le 3e fascicule 1907.

(2) Nous devons dire que depuis quelque temps sous l'influence du Syndicat dont nous parlerons tout-à-l'heure ce marché s'est étendu.

du sel ainsi diminuée trouverait un écoulement certain, et les gens qui auraient dû abandonner le saunage se procureraient des gains plus considérables par la pêche ou par l'élevage.

J'avouerai franchement qu'une telle idée me séduit assez. Peut-être serait-il imprudent, au point de vue de l'hygiène, de multiplier des marais à poissons qui, vraisemblablement seraient bientôt négligés et contribueraient à l'entretien des fièvres paludéennes? Peut-être, serait-il imprudent, au point de vue commercial, de consacrer d'aussi vastes étendues — la question ne se pose pas pour les salines vendéennes et charentaises — à des marais à poissons ou à des huîtrières? Il semble donc préférable de transformer ces marais en prairies qui, dans un temps donné, produiraient des revenus appréciables. Evidemment cette transformation nécessiterait quelques années de privations, mais, puisque tel est le lot des paludiers, cette difficulté ne saurait les arrêter. Il ne paraît pas qu'on doive compter désormais sur une hausse absolue dans le prix des sels : les syndicats ne semblent en effet devoir provoquer que des hausses factices; et ce serait, somme toute, hâter la réalisation de l'aisance et même de la prospérité. On a toujours tort de se butter à la reconstitution du passé : il faut, sans regret, sans plainte superflue, tâcher de réaliser l'avenir. Les salines de l'ouest sont condamnées, on ne les a pas — qu'on me pardonne ce néologisme — assez industrialisées et la concurrence n'est plus possible avec les salines des régions méditerranéennes, de l'est et les mines de sel gemme. En dépit de la crise économiqne de l'agriculture que l'on a si souvent exagérée pour les besoins de la cause, c'est encore, au moins dans ces terres jeunes, l'exploitation culturale du sol qui assure le plus d'indéniables richesses.

Tentatives de relèvement des marais. — Malheureusement une telle solution trouve, à l'heure actuelle, sa condamnation en elle-même : elle est trop radicale et les esprits ne s'accoutument guère à l'idée de semblables bouleversements. On ne

change pas en un jour des habitudes vieilles de plusieurs siècles. Aussi presque tous les écrivains du sel, M. Méresse, M. Audiganne, d'autres encore, ont-ils fait appel à l'association, au syndicat. Ce n'était pas d'ailleurs une idée nouvelle, mais elle resta longtemps indécise car pendant longtemps on ne sut pas agir en dehors du gouvernement. Si bien qu'aux désirs manifestés de syndicats se mêlaient des vœux au pouvoir comme ceux de 1850 à 1860 dans le but de porter le déchet légal dans l'ouest de la France de 5 à 8 p. °/₀ et d'accroître sensiblement les impôts sur les sels étrangers importés chez nous.

Les tentatives d'association pour le relèvement des marais n'ont pas été jusqu'ici très nombreuses et toutes nous présentent le caractère commun d'être des associations de capitalistes. En 1819, c'est un projet d'association entre les propriétaires des salines de l'ouest et du midi pour lutter contre la concurrence des sels de l'est récemment découverts. — Quelques années après, aux environs de 1823, ce sont les propriétaires du Salin de Guérande qui forment le projet de se syndiquer. Mais, de même qu'en 1819, leur tentative avorta.

Il fallut attendre 1848-1849, pour que, sous les auspices du maire de Guérande, Jean Kerguistel, eut lieu un nouvel essai de syndicat. Bien qu'il n'ait pas obtenu plus de succès que les précédents, il mérite d'être signalé car il émettait l'idée de primes d'encouragement pour la culture des marais et d'institution de comices salicoles. Une dernière tentative très obscure nous est ensuite signalée en 1864 par le rapport de Dumas au Sénat. Une pétition fut même adressée à cette époque au gouvernement pour obtenir l'autorisation de fonder des associations syndicales. Une commission d'enquête en ce qui concerne le salin de Guérande fut nommée en 1866 par le Préfet de la Loire-Inférieure. L'enquête s'éternisa, rien ne se fit.

Enfin en 1901 un syndicat s'est constitué sous le nom de Syndicat des Salines de l'Ouest. — De riches propriétaires, justement émus de la baisse dans le prix du sel et de sa mévente, résolurent de reconstituer les salines tant guérandaises

que charentaises et vendéennes. Provoquer la hausse des sels, rendre lucratif le métier de saunier, et naturellement faire concurrence aux salines du midi et de l'est par l'extension du marché, tel fut le programme de la nouvelle association. Une campagne de conférences fut organisée dans l'été de 1901 pour la constitution du Syndicat du sel qui se trouva sur pied à la fin de l'année.

Je n'entrerai pas ici dans une minutieuse étude de ses statuts. L'essentiel était que les adhérents s'engagaient pour sept ans à ne vendre leur sel qu'au syndicat qui, en retour, leur en garantissait l'achat à 45 fr. la charge (1) au lieu de 22, prix de 1901. Et de fait une certaine quantité de sel de l'année et des années précédentes fut achetée par les soins du Syndicat au tarif fixé et payé immédiatement. Le commerce craignant un accaparement augmenta ses prix dans des proportions identiques si bien que les non-syndiqués eux-mêmes retirèrent des avantages de cette institution.

Aujourd'hui le Syndicat est en pleine prospérité, le nombre de ses adhérents est considérable, il achète le sel en grandes quantités qu'il payait en 1904 de 25 à 50 francs la charge ou le muid selon la qualité.

Quelques critiques cependant lui sont adressées qu'avec impartialité nous devons signaler ici. Des propriétaires affiliés au Syndicat qui ne devaient fournir leur sel que suivant un roulement déterminé à l'avance se sont plaints de ce qu'ils fussent obligés à effectuer parfois leurs charrois en hiver par des routes impraticables. D'autre part leur sel n'était pas payé comptant ; à Bouin, par exemple, ils recevaient un premier à-compte de la moitié, alors qu'à Noirmoutier cet à-compte n'était que du tiers et qu'ailleurs il n'existait pas. Les paiements étaient de plus en plus espacés ; tout le sel vendu au Syndicat n'était pas enlevé, etc... etc... En 1902, dans le

(1) Nous avons considéré la *charge* comme étant de 204 doubles décalitres, soit 3600 kilos. Mais la *charge* est très variable. A Bouin, elle vaut 204 doubles, à Beauroir 208, à Noirmoutier 221, à Bourgneuf 240.

commerce le prix de la charge tomba brusquement à 25 francs. Des bruits commencèrent à circuler : n'était-ce pas une exploitation de riches possesseurs pour l'accaparement des sels? ne voulait-on pas consacrer la ruine des salines de l'Ouest au profit des salines de l'Est dont quelques membres du comité de direction étaient propriétaires ? Ne s'agissait-il pour les membres du Comité que de se débarrasser, à la faveur de l'engouement passager dont jouirait le Syndicat, du sel qu'ils tenaient entassé eux-mêmes depuis de longues années sans souci des intérêts des simples syndiqués? Un certain nombre de riches propriétaires vendéens et charentais, ne voulant pas rompre l'engagement qui les liait pour sept années, se mirent à entasser leur sel se réservant de le vendre au moment où ils auraient reconquis leur liberté.

En même temps le commerce bien avisé consentait à payer le prix que payait le syndicat et enlevait en très peu de temps tout le sel des non-syndiqués. Ceux-ci se trouvèrent débarrassés de tous les tas qu'ils tenaient inutilisés depuis plusieurs années à un prix légèrement supérieur à celui de 1900, si bien que le Syndicat du sel au lieu de profiter à l'unanimité de ses adhérents profitait surtout à ceux qui n'en faisaient point partie.

Je me hâte d'ajouter que toutes ces préventions ne tardèrent pas à disparaître. Le Syndicat jouit aujourd'hui de la confiance générale (1) et les sauniers, sûrs de vendre leur sel bon prix, entretiennent désormais leurs marais avec soin. Mais il n'a créé, est-il besoin de le dire, qu'une hausse factice car il lui a été impossible d'étendre suffisamment le marché, et, pour toutes les raisons précédemment indiquées, s'il peut enrayer quelque temps la décadence des salines de l'Ouest, il ne pourra cependant en empêcher la chute définitive. C'est M. Lorieux qui a raison : elles sont aujourd'hui condamnées.

LÉON DUBREUIL.

FIN

(1) En 1905 le sel se vendit jusqu'à 98 fr. la charge (204 doubles décalitres). Cette année il a varié de 55 à 65 francs.

LE COMITÉ DES SITES A LA FORÊT DE VOUVANT

La mythologie nous conte qu'Ariane, fille de Minos, donna à Thésée le fil à l'aide duquel il put se guider dans les dédales du labyrinthe crétois, après avoir tué le monstre, moitié homme, moitié taureau, le Minotaure.

Le jeudi, 9 juillet dernier, *le Comité des sites et monuments pittoresques de la Vendée* parcourait la forêt de *Vouvant* en tous sens; il venait apporter aux touristes un peu de ce fil merveilleux qui leur permettra de ne plus errer à l'aventure incertains et nerveux, tâtonnant comme des aveugles. Qu'ils cheminent vers la tour fameuse de la fée Mélusine, vers la grotte où Montfort chercha un asile fruste, vers le pont dont le nom évoque le souvenir des temps diluviens, vers ce château ruiné de *Mervent*, perché comme un nid de rapines au sommet de son roc colossal, qu'ils aillent vers les sous-bois les plus vantés ou les bords tourmentés de la rivière, ils trouveront partout désormais, comme des amis muets leur montrant la route du doigt, les poteaux indicateurs dont le Comité a fixé le nombre, le lieu et l'inscription.

Ils béniront une fois de plus l'œuvre bienfaisante du Touring-Club dont le Comité des sites est l'émanation.

C'est qu'à moins d'une bonne carte il était jusqu'ici presque impossible de se diriger parmi ces sentiers, ces chemins, ces routes compliquées, ces carrefours où convergent des voies multiples. Pas la moindre plaque, pas la plus rudimentaire indication. Le labyrinthe crétois ; l'inextricable.

Et, pourtant, comme cette forêt admirable, la perle des beautés naturelles de la Vendée, méritait qu'on s'occupât d'elle, qu'on l'organisât pour le tourisme !

Qui ne connaît celle de *Fontainebleau* ? Elle est immense, peuplée d'essences nombreuses, coupée d'escarpements formidables, remplie de cerfs et de biches, c'est vrai ; mais ne pourrait-on pas dire, toutefois, sans se tromper, que la proximité de Paris a beaucoup contribué à sa gloire mondiale, à sa réputation de

reine des forêts. Perdue au fond de la Vendée, celle de *Vouvant*, considérablement plus petite, d'ailleurs, possède ce que la première ne pourrait montrer : plusieurs rivières et combien pittoresques ! On dirait que la nature a voulu se jouer en disproportionnant les collines alentour avec leur lit étroit et encaissé. La *Vendée*, la *Mère* et le *Ruisseau des Verreries* s'y donnent rendez-vous et confluent au milieu des bois.

Mais, j'y songe : me voici loin de mon sujet. Hélas ! la bouche parle de l'abondance du cœur ; je devais narrer notre excursion et je me suis plongé jusqu'au cou dans un panégyrique étranger à mon but.

Donc, le 9 juillet, à 9 heures du matin, les membres du comité se retrouvaient en gare de Bourneau : MM. Cléry, ingénieur en chef, président, Gabory, archiviste départemental, secrétaire, docteur Baudoin, président de la *Société préhistorique de France*, Bocquier, professeur, Brochet, architecte, l'auteur de « La forêt de Vouvant, son histoire et ses sites », l'abbé Rousseau, aumônier du lycée de la Roche-sur-Yon, Waïtzenegger, agent-voyer. — MM. de Roulhac, directeur des Contributions directes du département, Texier, sous-inspecteur des domaines, non membres du comité, s'étaient aimablement joints à nous. On déplore l'absence de plusieurs : MM. Amiaud, photographe, l'abbé Baraud, Clausse, inspecteur des eaux et forêts, Lavaud, Leroy, procureur de la République, Loquet, architecte départemental, docteur Mignen, A. Odin, de Rochebrune, Troussier, Vallette, directeur de la *Revue du Bas-Poitou*. Les absents ont toujours tort ; tellement même que le bon roi Henri IV voulait obliger son fidèle Crillon, pour n'être pas allé à Arques, à se pendre ; nous ne demanderons pas à nos amis un tel sacrifice, la privation de voir ce que nous avons vu, véritable peine du dam, sera pour eux un supplice suffisant.

Fouette, cocher ! Nous roulons par les routes forestières. Le soleil nous est propice ; il s'est drapé de nuages et ne paraît de temps à autre que pour bien montrer qu'il pourrait être ardent et implacable. Ainsi parfois, tout en faisant patte de velours, le chat sort ses griffes, histoire de prouver qu'il en a.

Le *Roc Saint-Luc*. Au bas, la vallée profonde, sinueuse et boisée où coule la *Vendée*. Sur l'autre rive, surgissant des ramures, un château moderne. A droite, au-dessous de nous, la plaine immense et bleue où se dresse la flèche prestigieuse de l'église de Fontenay. Un train passe au loin panaché de blanc. Aux confins de l'horizon, à peine visible, un point clair sur le fond sombre éclate : les ruines de l'abbaye de Maillezais.

Le temps nous bouscule; comme le Juif-Errant, nous ne pouvons demeurer qu'un instant dans chaque lieu : il nous faut rapidement rompre le charme aimanté qui nous retient. — Voici la *Grotte du Père Montfort*, ermitage mélancolique, et le panorama tout proche d'où l'œil plonge sur Vouvant et touche dans le lointain la Châtaigneraie.

Au sein d'un paysage suisse — rochers gigantesques portant comme des lions leurs épaisses crinières, rivière harmonieuse – se cache le restaurant de *Pierrebrune*. La table est dressée sur l'herbe; le menu est digne du décor : gâteau d'œufs aux crevettes, sauce mayonnaise, — je vous recommande ce plat : Vatel ne fit rien, je suppose, de semblable, — jambon, poulet de grain, crème Père de Montfort. Les estomacs calmés, les langues se donnent libre cours. Le mot libre est de rigueur, car je vous assure qu'il ne fut point parlé que de choses savantes ; mais avec esprit, n'est-ce pas ? tout peut se dire. L'esprit mieux que les feuilles de vigne décore les nudités. Le docteur Baudoin, à propos de son ouvrage sur les mœurs plutôt spéciales du marais de Challans, nous narre une piquante anecdote que je ne vous répéterai qu'en latin — une autre fois. M. Bocquier nous apprend la mésaventure arrivée à un érudit vendéen bien connu : on lui avait signalé un trésor archéologique enfoui sous terre ; il creuse, creuse et découvre... une plaque de métal portant son nom qu'un plaisant irrespectueux avait cachée là. Ne rions pas, Messieurs, cela nous peut advenir quelque jour. M. l'abbé Rousseau récite avec le talent que l'on sait « Les propos de la mère Caquet », l'amusante scène de l'abbé Robin. M. Cléry, notre actif et distingué président, lit les lettres d'excuses — villes d'eaux, rhumes, enterrements, mille regrets, etc. — puis en quelques mots remercie le Touring-Club, l'Administration des eaux et forêts qui mit l'un de ses brigadiers à notre disposition, M. Brochet, notre avisé cicerone, enfin le signataire de ces lignes qui eut l'idée de cette pose de plaques secourables au voyageur.

Déjà les voitures nous entraînent vers d'autres lieux : le *pont de Diet*, à cheval sur une rivière de nénuphars ; une route montante aux lacets interminables ; le *pont du Déluge* au sein des blocs erratiques et de grands arbres que malheureusement les dévastations obligatoires ont éclaircis ; la lisière de la forêt, *Vouvant*. *Vouvant* et sa merveilleuse église, *Vouvant* et sa tour *Mélusine* bravant les siècles, *Vouvant*, l'une des plus curieuses petites villes du Poitou.

Mais la course du soleil commence à s'achever et la nôtre est bien forcée d'en faire autant. Nous retournons vers la forêt. Voici

Mervent. Que ceux qui ne connaissent pas Mervent s'y rendent ; que ceux qui le connaissent y retournent ; ils admireront un site rare, un reste de vieux château accroché au bord du précipice, l'aire d'un aigle féodal ; en face, de longues croupes chevelues ; en bas, le ruisseau d'où s'élève jusqu'à nous le tic-tac continuel d'un moulin. Des hauteurs et des profondeurs.

Retour vers Fontenay dans la sérénité du soir. Le sol nu après la forêt.

L'excursion est finie. Nous avons bien rempli notre journée ; chaque voie — route ou sentier — conduisant à un endroit digne d'être visité a été désigné pour recevoir une plaque indicatrice.

Le Petit Poucet perdu dans la forêt semait sa route de mies de pain et de petits pois : nous l'avons imité ; mais nos petits pois à nous, les oiseaux ne les mangeront pas, le vent du ciel ne les emportera pas, ils seront de fer.

EMILE GABORY,
Secrétaire du Comité des Sites.

LA VIE LITTÉRAIRE

Dans l'enivrement douloureux que lui causait la mort imprévue de Charles Guérin, un jeune poète de son âge, — mais qui n'avait à ce jour presque rien publié et qui demeurait encore dans l'ombre tandis que l'aube de la gloire s'était levée sur son ami, — Albert Thomas proféra ces paroles redoutables :

Je suis vivant, je vois le printemps refleurir.
Je goûte l'air sucré, je bois le vent ; les roses
Me jettent leur odeur enivrante ; je puis
Reposer mes regards sur des yeux alanguis,
Baiser violemment des lèvres entrecloses...
Je souffre et j'aime, et je chéris la volupté
Des pleurs, ta triste joie et ta sombre fierté.
Eh bien ! je donnerais le spectacle du monde,
Et toute sa beauté pathétique et profonde,
Et le ciel et la mer, pour le linceul étroit
Qui te retient dans l'ombre impénétrable, toi,
— Toi l'amant de la plus éclatante lumière ;
C'est vrai, je donnerais la tâche familière,
La douleur et le traître amour, si j'étais sûr
Que mon vers fut, comme le tien, le vase pur
Où viendront s'abreuver incessamment les âmes.

Le destin pour sa part entendit le souhait de cette ardente dédicace. Deux mois après Charles Guérin, et comme lui avant de terminer sa trente-quatrième année, meurt à son tour Albert Thomas.

Sera-t-il pleinement exaucé, et son livre (1) vivra-t-il dans la mémoire des hommes comme ceux de son compagnon admirable et infortuné ?

Ses vers, moins plastiques, moins variés, moins condensés que ceux de l'auteur du *Semeur de Cendres*, sont évidemment inférieurs à leur modèle. Leur grâce morbide, parfois mièvre et parfois traî-

(1) Albert Thomas, *Le Poème du Désir et du Regret.* — Paris, Sansot, 1908.

nante, conserve cependant avec trop de pénétration ce « goût de fièvre et de rosée » que leur trouvait Guérin pour que, grisés de leur souple musique et de leur capiteuse évocation, nous puissions encore nous attarder à quelque flottante mollesse. Une fois le volume ouvert à sa première page on ne peut s'arrêter, il faut poursuivre anxieusement et connaître en entier le roman de cet amour vivant. Il débute parmi les marbres et sous les frondaisons des Tuileries, il s'exalte parmi les trésors du Louvre et s'épanouit aux rives harmonieuses de la Marne. Partout ce n'est que le poème de la beauté de la femme, reine unique des arts et de la nature. Mais on ne saurait trop louer la passion, la clarté et l'unité de ce poème où les grands thèmes éternels de l'amour, de l'art et de la solitude, conduisent la ronde qui se dénoue et se renoue sans cesse, de l'âcre désir et de l'espoir enivrant au regret terrible et à la douleur sanglotante au travers de la joie et de la volupté.

Mon amour deviendra le sujet d'un poème
Harmonieux et plein d'une langueur suprême,
Souple comme la tige onduleuse des fleurs,
Frais comme leur corolle et plus suave même ;
Car au lieu de rosée, on y boira des pleurs...

Ce sont ces pleurs qui rafraîchissent cette œuvre et lui donnent tout son prix. A côté des livres de Charles Guérin que les années ne feront que grandir, il faut placer le poème délicat et fervent d'Albert Thomas. Et ce n'est pas seulement *cette ombre immortelle qui dispensera une vive fraîcheur à ces roses d'un jour*, elles ne devront qu'à elles-mêmes leur parfum persistant.

*
* *

Un demi-dieu sylvain, et qui ne s'humanise qu'en surface, semble avoir dicté les vers de M. Roger Allard (1). A lire ses thrènes fastueux, nous nous pénétrons de son âme dyonisiaque et nous l'imaginons lui-même tendant avec avidité

Une marine fraîche et vibrante d'orgueil

à la brise qui flotte dans le matin ravi.

Et sa strophe, un peu lente et mesurée et qui excelle à chanter l'*Enchantement du Regret*, se vêt d'une cadence royale et d'une hautaine

(1) Roger Allard, *Vertes Saisons*, poèmes. Paris, *L'Abbaye*, 1908. La couverture s'orne d'une très belle décoration artistique de Victor Lhomme.

élégance. C'est d'un art méditatif et voilé, mais que l'auteur a voulu tel :

Si tu veux que ta vie en ses lignes secrètes
Egale la beauté des choses d'alentour
Et qu'on l'admire encore en retournant la tête
Ainsi qu'un paysage où le regard s'arrête
Plein du regret des lieux qu'on quitte sans retour,

Imite l'eau, le vent, la lumière et la pluie ;
Sache accorder ton âme à la couleur du temps
Et pour que ton destin des heures infinies
Emprunte la noblesse et la mélancolie
N'en devance jamais les profonds mouvements !

C'est avec plus d'abandon que M. Joël Dumas, en ce qui doit être sa première plaquette (1), nous dit ses aspirations et ses goûts, ses souvenirs et ses désirs, en décrivant son âme et en racontant sa chambre. Cela fleure la lavande et la frangipane, Francis Jammes et Henry Bataille. On est emporté peu à peu par un rêve, une griserie, une fumée; on suit son cours ; et si l'on n'aborde point à des rives jamais explorées, du moins toutes ces douces réminiscences composent de curieux assemblages et des visions amusantes.

Tout récemment je parlais ici de M. Albert Hennequin et je souhaitais de lui une œuvre nouvelle. Il nous la donne aujourd'hui (2). Elle est de la même venue que celles qui l'ont précédée ; mais la préciosité qu'on y rencontre encore sait dans sa mièvrerie éviter le mauvais goût. La sûreté de son verbe est plus grande et son inspiration plus large. Il demeure le chantre de l'automne, du grave automne plus près de son cœur que le tendre printemps :

Vous chanterai-je encore une fois, doux automne ?
Saison tiède où le cœur replié se souvient
De ce qui fut, en notre été, quotidien,
Et de votre mort admirable frisonne.

Et c'est bien cela surtout qui se dégage de ces poésies : une douceur confiante avec une exquise compréhension de la vie de chaque jour, de notre vie fragmentaire et continue.

(1) Joël Dumas, *Délicieusement*, poèmes. — Paris, Bernard Grasset, 1908.
(2) Albert Hennequin : *A l'Aiguail*, poésies. — H. C. 1908.

*
* *

Un livre encore, aussi frais que ceux des poètes, c'est le roman de Francis de Miomandre (1). Vraiment ces pages si fines ne sont-elles qu'une ride du vent sur les flots ? Cette histoire, folle comme une féerie, riante comme un matin de printemps, ironique comme un conte de Voltaire et douloureuse comme la réalité, est la plus charmante invention que nous ayons lue depuis Jean de Tinan. Je ne connais guère aujourd'hui que les romans de René Boylesve pour enfermer tant de délicatesse sous une forme aussi discrète et aussi nuancée.

Ce premier roman, je crois, de l'auteur des pénétrants *Visages* le confirme en sa place personnelle et méritée : au premier rang de la jeune littérature.

Eugène Montfort, cet autre valeureux pionnier d'avant-garde, publie quelques notes sur Montmartre et les boulevards (2). On jurerait des extraits de ces fameux carnets qu'à l'exemple de Daudet accumula toute cette génération d'écrivains qui se voulait *réaliste*. Mais ici nous sentons qu'ils nous sont livrés par un artiste. Il ne s'agit plus de fortifier une thèse. Ce véridique est aussi un désintéressé. Et il sait nous captiver par quelques bouts de dialogues épars, saisis au vol, et livrés en vrac, sans maquillage. Ce n'est plus seulement la vérité, mais encore la vérité vraie.

HENRI MARTINEAU.

(1) FRANCIS DE MIOMANDRE, *Ecrit sur de l'Eau*, publié dans la revue *Le Feu*, 1908.

(2) EUGÈNE MONTFORT, *Montmartre et les Boulevards*, Paris, Floury, 1908.

LIVRES NOUVEAUX

« Les épreuves de Mme de Lucé, » par A. Tornézy, Président de la Société des Antiquaires de l'Ouest (1).

Le XVIIIe siècle est une mine inépuisable offrant toujours de curieuses et intéressantes découvertes à faire pour les investigateurs laborieux et érudits qu'attirent invinciblement les événements et anecdotes qui ont rempli cette période de notre histoire dont le terme fut si tragique et si funeste pour nos institutions traditionnelles.

C'est ainsi que le très distingué Président de la Société des Antiquaires de l'Ouest a présenté successivement aux séances de cette savante compagnie plusieurs études sur Mme de Lucé qui, par son second mariage avec le Vicomte de la Châtre de Monts, Député de la noblesse du Poitou à l'Assemblée Constituante, se rattache à notre histoire provinciale et ne saurait être dès lors indifférente à une publication qui a pour but de rappeler ou de faire connaître toutes les personnalités notables qu'a produites notre province ou tous les faits importants qui s'y sont passés.

La dernière de ces études qui a pour titre spécial « les Epreuves de Mme de Lucé » a été insérée dans l'un des derniers Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest et publiée récemment en brochure ; elle a principalement pour objet les traverses parfois tragiques qui assombrirent, si douloureusement à certains moments, l'existence de Charlotte de Lalive de Bellegarde, fille d'un opulent fermier général mariée en 1res noces au baron Pineau de Lucé, intendant d'Alsace. Ce qui rend particulièrement intéressante la situation de cette jeune femme, honnête dans un temps et

(1) Imprimerie Blais et Roy, 7, rue Victor Hugo, Poitiers.

dans un milieu où la vertu n'était pas souvent une monnaie courante, c'est que la plupart des mésaventures qu'elle eut à subir lui furent suscitées par des membres de sa famille, notamment sa cousine et belle-sœur, la trop célèbre Mme d'Epinay, et aussi un peu, tout au moins par ricochet, sa propre sœur, Mme d'Houdetot, « dont l'intimité avec les philosophes du XVIIIe siècle a occupé la France entière ».

Avant de devenir Mme d'Epinay, Louise d'Esclavelle avait été recueillie avec sa mère, veuve d'un militaire sans fortune, par Mme de Lalive sa tante. Elevée ainsi avec sa cousine dont le caractère d'une grande franchise et d'esprit plutôt austère contrastait absolument avec le sien plutôt insinuant, obséquieux et porté à l'intrigue, elle avait conçu pour elle une animosité qui, irritée sans doute encore, par la différence des situations de fortune, dégénéra bientôt en haine implacable.

Les effets qui s'en étaient faits péniblement sentir pour Charlotte, de Lalive pendant qu'elle vivait en contact permanent avec sa cousine furent momentanément interrompus par leur mariage respectif; celle-ci étant parvenue à force d'audacieuses et habiles intrigues, à épouser le fils aîné du fermier général, Lalive d'Epinay, et celle-là s'étant mariée au baron Pineau de Lucé qui occupait une situation administrative obtenue « par des qualités de conduite et de moralité toujours exigées par le Roi de ceux auxquels il confiait de semblables postes ». Mais lorsqu'elle revint quelque temps après, au château de la Chevrette, près de son père devenu veuf, pour y attendre son premier enfant, Mme de Lucé y trouva « grâce à l'inertie de M. de Lalive, déjà âgé et sans volonté, la maison envahie par un monde étrange qui l'avait convertie en un lieu de mauvaise compagnie ». Parmi ces hôtes, pour la plupart de mœurs légères et même quelques-uns de conduite ouvertement irrégulière, l'auteur cite, entre autres, J.-J. Rousseau, introduit depuis quelque temps déjà dans l'intimité des habitants de la Chevrette.

L'honnête jeune femme « souffrait cruellement de cette promiscuité qui heurtait ses sentiments les plus profonds et les plus arrêtés ». Aussi, dès qu'elle et son enfant furent en état de supporter le voyage, elle quitta un milieu dont les sentiments et la manière de vivre contrastaient si profondément avec les siens, et alla rejoindre son mari à Strasbourg.

A ce point de son intéressante notice, le savant investigateur des choses mondaines et littéraires du XVIIIe siècle ouvre une large parenthèse pour faire connaître sous quelles impressions et sous

quelles naturelles tendances Mme d'Epinay et Mme d'Houdetot se mirent en relations avec les philosophes de cette époque, et cette digression très documentée lui fournit une heureuse occasion d'excursionner, au grand profit et au grand plaisir de ses lecteurs, dans ce monde singulier qu'il connaît à fond.

Bien que se tenant à l'écart de cette société plus galante encore que philosophique, Mme de Lucé était au courant de tout ce qui se passait de désordres de toute sorte dans la maison de son père. Enfin celui-ci mourut aprés quelques jours de maladie et le règlement de sa succession donna lieu à des difficultés qui accentuèrent encore la division des membres de cette famille que divisaient déjà les sentiments et le genre de vie. Cet événement laissait encore le champ plus libre à tous ceux qui habitaient ou fréquentaient la demeure de l'ancien fermier général, si bien que ces jeunes femmes « pourtant bien nées et faites pour être des épouses modèles et des mères dévouées, donnèrent désormais d'elles la plus triste des opinions ». Mme d'Epinay, à laquelle ses relations avec les personnalités qui composaient ce groupement un peu hétérogène, avait acquis une certaine notoriété, la vit bientôt s'accroître en raison « de ses complaisances pour Rousseau qui se manifestent et deviennent publiques ». Mais cette liaison fut d'assez courte durée, et bientôt le philosophe Gênevois, après avoir accepté l'hospitalité dans une maisonnette qu'il appelait l'Ermitage, située sur les terres de M. d'Epinay, se mit au plus mal, non seulement avec Mme d'Epinay mais encore avec sa sœur, Mme d'Houdetot pour laquelle il avait conçu une passion violente et dont il avait fait le principal personnage, sous le nom de *Julie*, de *la Nouvelle Héloïse*.

Après avoir signalé tous ces désordres, la brochure que nous analysons revient aux époux de Lucé dont « les principes d'une vie sérieuse, toute consacrée à la famille et aux enfants » offraient un constraste si frappant avec des sœurs et belles-sœurs qui avaient traîné un peu partout le nom des Lalive de Bellegarde en acquerrant par leurs aventures « une notoriété de mauvaise aloi ».

Lorsque l'Intendant d'Alsace, désireux de repos, résolut de résigner ses fonctions, il se retira, loin de sa belle-famille et entreprit de reconstruire « le château de Lucé, vieux donjon féodal, situé dans la province du Maine, et devenu inhabitable ». Mais il mourut subitement au cours des travaux, laissant quatre enfants mineurs et une situation pécuniaire difficile.

« Dans la manifestation de ses dernières volontés M. de Lucé témoignait pour sa femme d'une affection véritable et d'une confiance

absolue en sa capacité intelligente pour administrer les personnes et les biens de ses enfants mineurs dont il exprimait formellement le désir qu'elle soit tutrice ». Malgré ce témoignage et ce désir qui auraient dû être sacrés, la famille de Lalive ourdit contre la malheureuse veuve à l'égard de laquelle elle nourrissait des sentiments d'irrémissible haine « une véritable machination qui devait avoir pour conséquences l'enlèvement de la tutelle d'abord, un abandon complet de tous ses biens ensuite ». On manœuvra de telle sorte contre cette pauvre femme, privée par suite de la malveillante influence de ses proches et de leur pernicieux entourage, des précieux appuis sur lesquels elle croyait pouvoir compter qu'on obtint un ordre du Roi en vertu duquel elle fut enlevée nuitamment et enfermée au couvent des Bénédictines de Conflans, maison de force spécialement destinée aux folles, d'où elle ne put sortir qu'après avoir signé sous la pression des plus cruelles tortures morales, l'acte d'abandon de tous ses biens à ses enfants.

Dès qu'elle eut reconquis sa liberté, Mme de Lucé, indignée des odieuses manœuvres employées contre elle, fit connaître son intention « de demander en justice la nullité de l'acte sur lequel elle avait, contrainte et forcée, apposé sa signature ».

Cette détermination alarma sa famille entière qui alla jusqu'à lui faire enlever ses filles et à la faire abreuver d'injures par son fils même. En présence de cette attitude des siens, et redoutant de ne plus avoir seul, l'énergie nécessaire pour soutenir la campagne qu'elle allait entreprendre, Mme de Lucé jugea indispensable de chercher dans une nouvelle union un appui, un soutien qui put la guider et la défendre. Parmi les partis qui se présentèrent, elle fit choix du vicomte de La Châtre, propriétaire du château de Monts, près Couhé, en Poitou ; et, malgré les odieuses menaces auxquelles elle fut encore en butte de la part de sa famille. à cette occasion, ce second mariage s'accomplit en septembre 1767.

Se sentant désormais assurée d'un appui fidèle et dévoué, la vicomtesse de La Châtre engagea le procès qu'elle projetait « en nullité de l'acte de démission de ses biens ». Malgré ses vigilantes et itératives recherches, il a été impossible à l'érudit biographe de découvrir quelle avait été la solution précise et définitive de cette sensationnelle instance ; il dut se borner à déduire de certaines constatations et événements ultérieurs qu'elle s'est terminée par une transaction intervenue entre les parties en cause.

Enfin l'infortunée Charlotte de Lalive trouva dans son second mariage, qui, ainsi que la vie des peuples heureux, n'a pas d'his-

toire, un bonheur complet qui compensa pour elle « les épreuves » de sa vie antérieure. « La Révolution seule vint troubler le calme de cette paisible vie, tout en donnant à M. de La Châtre l'occasion d'être élu Député de la Noblesse du Poitou à l'Assemblée Constituante, honneur bientôt suivi, il est vrai, des tristesses de l'émigration, de la confiscation des biens et de toutes les angoisses d'une existence nécessairement précaire. »

Félicitons et remercions en terminant l'auteur de l'intéressante notice que nous sommes heureux de signaler, d'avoir découvert et fait émerger « ce type de la femme de devoir, pratiquant toutes les vertus de la famille, accomplissant toutes les obligations de l'épouse et de la mère, flétrissant l'inconduite et l'hypocrisie installées près d'elle », du milieu de cette portion de la société au XVIIIe siècle qu'il nous a décrite, composée d'une part de gens grisés par une opulente situation financière, de l'autre d'hommes suivant sans scrupules les penchants d'une nature que n'avaient par redressés une saine éducation ou les idées plutôt audacieuses d'une imagination voulant s'affranchir des inspirations supérieures nécessaires à toute réforme féconde.

L. M. G.

***

R. P. Félix. S. J. : *La royauté de Jésus-Christ, œuvre posthume.* Huitième Retraite de Notre-Dame de Paris. Un beau volume in-12 de VIII-332 pages. Prix : 3 francs. Librairie Douniol-Téqui, 29, rue de Tournon, Paris-6e.

L'illustre conférencier de Notre-Dame est du nombre de ces morts célèbres, qui disaient avec l'antique poète : « *Non omnis moriar*, je ne mourrai pas tout entier », et nous dirons à notre tour : « *Defunctus adhuc loquitur*, défunt il parle encore ». Leurs œuvres le prouvent ; et ce dernier écho de la voix éloquente du grand successeur de Lacordaire à Notre-Dame de Paris en est un incontestable témoignage.

Après les grands problèmes de la Destinée, l'Eternité, la Prévarication, le Prodigue, etc., la *Royauté de Jésus-Christ*, domine toutes les questions religieuses et sociales, et fut le sujet le plus

profond, le plus réconfortant que voulut traiter ce grand prédicateur dans sa dernière retraite.

Comme toujours, ses discours étaient bien travaillés, compris avec art ; et l'on y trouve la même vigueur de raisonnement, qui s'adresse à l'esprit, et fait la conviction. Mais ce volume, dont pas une page n'a échappé à son attention, dit encore plus que ne fait supposer le titre de l'ouvrage et celui des discours eux-mêmes. Aussi, à l'homme instruit qui réfléchit pour se convaincre, aux curés et aux prédicateurs qui veulent de la théologie et une véritable doctrine, je dis hautement : Ici se trouvent sous la trame du discours, toutes les thèses d'un traité sur les droits de Jésus-Christ, les devoirs du chrétien, la réfutation de ses adversaires, et les conditions mêmes de la dignité de notre vie.

L. D'ALBORY, *miss. apost.*

*
* *

FIGURES DE PÈRES ET MÈRES CHRÉTIENS. — 1re série, 1 vol. in-12 de x-276. Prix : 2 francs. Librairie Douniol-Téqui, 29, rue de Tournon, Paris-6e.

L'Eglise a vu fleurir depuis le Cénacle toute une couronne de dévotions aptes à vivifier la foi et à enflammer la charité, adaptées aux besoins successifs des temps qui les virent éclore. Mais il est des moyens de salut qui sont de tous les siècles, et que les autres ne remplaceront jamais. Voici celui que saint Paul proposait aux mères chrétiennes de son temps : « *Mulier... salvabitur per generationem liberorum, si permanserit in fide et dilectione* : la femme sera sauvée par ses enfants, s'ils sont constants dans la foi et la charité. » (I Tim., II, 16).

Ce signe de prédestination familiale, on peut le dire, est aussi efficace présentement qu'au temps de l'Apôtre ; il est même d'une nécessité plus urgente, précisément parce qu'au dehors on emploie tous les moyens d'éteindre dans les jeunes cœurs la foi et la charité par l'enseignement sans Dieu et par la corruption ambiante.

Le texte de saint Paul a inspiré l'auteur de ces pages tout à la fois attrayantes et pleines d'enseignements pratiques : *Figures de pères et mères chrétiens.* Que les parents chrétiens les lisent et les

relisent, qu'ils voient s'ils peuvent véritablement s'y reconnaître, et qu'ils agissent désormais selon le modèle qui leur est proposé : ce sera le salut pour eux, leur famille et la société.

Chan. E. Pannier,

Doyen de la Faculté de théologie de Lille.

*
* *

Les péchés Capitaux. *Quinze discours pour prônes, sermons, conférences d'hommes*, par Ph. G. Laborie, missionnaire apostolique, auteur de divers ouvrages de prédication et de sciences sacrées. Un vol. in 12 de viii-256 pages. Prix : 2 francs. (Librairie Douniol-Téqui, 29, rue de Tournon, Paris-6e.)

« Un livre sur les péchés capitaux ! vont dire peut-être quelques lecteurs ; c'est une question religieuse qui n'entre guère plus dans les mœurs modernes et la nouvelle éducation. »

Erreur certainement, répondront vite ceux qui vont s'empresser de le lire, car l'auteur se place plus encore au point de vue social qu'au point de vue strictement chrétien, dans l'étude d'un aussi grave sujet.

Sans doute, il s'appuie d'abord sur le dogme et la morale, base de toute prédication ; mais il met surtout largement à contribution les données mêmes de la philosophie, pour n'omettre aucun des arguments qui éclairent le mieux ces importantes questions. Aussi, à côté du chrétien qui voit dans les péchés capitaux une offense à Dieu et une plaie de sa conscience, il n'est pas un homme loyal qui n'y trouve au moins d'insupportables défauts et de véritables vices, toujours nuisibles à la société.

C'est ainsi que le docte conférencier a traité ces sources de vices et de péchés avec toute la science dogmatique, morale et philosophique, que la question comportait.

Nous félicitons donc hautement l'éditeur d'avoir donné au clergé et au public chrétien un ouvrage si désiré, et nous sommes assurés qu'auteur et éditeur vont compter un succès de plus.

L. F.-B.

*
* *

INTRUCTIONS SUR LES FÊTES DE L'ANNÉE par M. l'Abbé MORISOT, Missionnaire apostolique. — Deux volumes in-12, Prix, 4 francs.

On dit qu'il y a trop de sermonnaires. On veut parler sans doute des sermonnaires médiocres. Celui que nous annonçons mérite, à notre avis, de prendre rang parmi les bons qui ne seront jamais trop multipliés. La forme est soignée et vraiment littéraire. Le fond est envisagé et présenté d'un manièree neuve et personnelle. Les instructions sont parsemées de réminiscences historiques et de citations de la sainte Ecriture pleines d'à-propos. En même temps que pieuses et pratiques, elles sont en général courtes et rapides, ce qui est mérite de jour en jour plus apprécié par un grand nombre d'auditeurs et même de prédicateurs. Ces volumes renferment un recueil de plus de cent instructions. Il y en a toujours une ou deux, souvent trois et quatre pour chacune des fêtes et chacun des dimanches de l'année. Le sujet est fourni par le mystère du jour ou par les dispositions morales qui doivent animer les fidèles aux diverses époques de l'année liturgique.

(La Croix)

*
* *

SAINT-HONORÉ DE THÉNEZAY OU DE BUZANÇAIS, par PAUL VIGUÉ, chanoine honoraire, professeur à l'Ecole de Théologie de Poitiers. — Opuscule de 100 pages, 1 fr. chez Levrier-Bonamy, et Rapharin-Jamin, à Poitiers. C'est un petit livre d'histoire locale, très intéressant.

Après une introduction érudite, consacrée aux sources historiques, l'auteur présente les deux villes de Thénézay et de Buzançais, liées entre elles par le culte commun de saint Honoré. — Vient ensuite la vie du Bienheureux, esquisse d'une figure originale : celle d'un marchand de bœufs, martyr pour la justice, au XIIIe siècle. Cette vie est complétée par l'Histoire du culte de saint Honoré à Thénezay et à Buzançais. L'ouvrage se conclut par une prière au bienheureux.

Cette courte notice a trois excellentes qualités.

Elle est composée avec le souci de la vérité et se recommande par là aux amis de l'histoire poitivine. Elle est pieuse, et enfin, chose qui n'est pas sans lui donner du charme, elle est écrite avec simplicité et distinction.

Voilà bien des raisons pour qu'elle soit lue et goûtée.

*
* *

Dans notre prochain numéro nous rendrons compte du très remarquable volume que M. l'abbé Lerosez vient de consacrer à l'*Histoire civile et religieuse de Loudun* et que notre excellent collaborateur M. L. Charbonneau-Lassay a accompagnée de très précieuses illustrations.

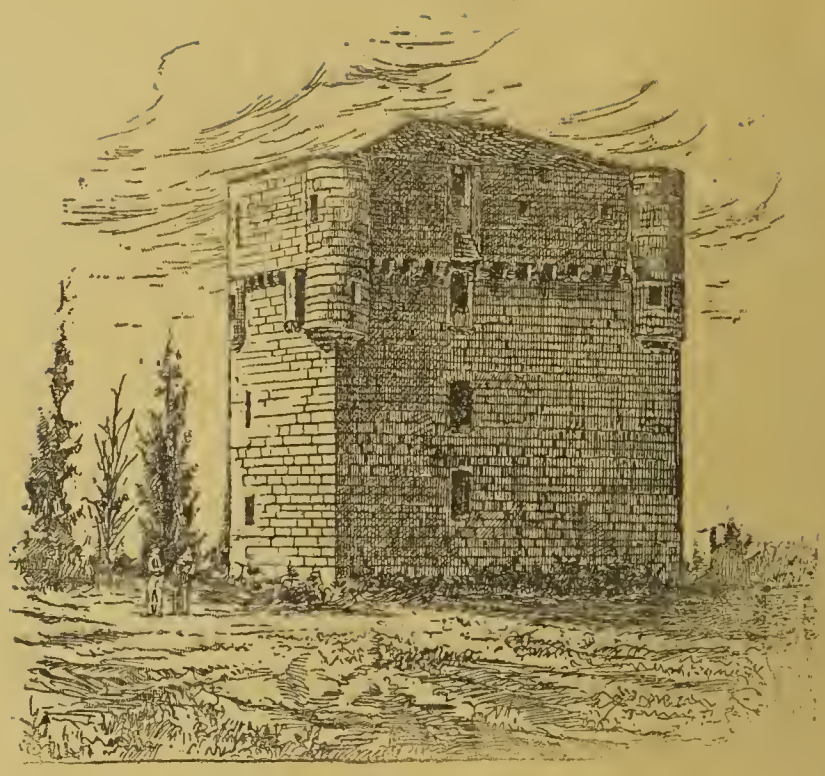

La Tour de Moricq.

CHRONIQUE

Le Cœur de Mgr de Barillon. — Le 26 août dernier, les ouvriers occupés à reconstruire une colonne du premier pilier, côté épître, dans le chœur de la cathédrale de Luçon, découvrirent sous un léger enduit au mortier, un cœur en plomb qui fut remis à l'Evêché.

Nul doute que le vase bivalve de métal ne renfermât un cœur d'évêque et l'on croit bien se trouver en présence du cœur de Mgr Henri de Barillon, 31e évêque de Luçon, dont le corps avait été inhumé à Paris, dans l'église de l'Oratoire.

Henri de Barillon était mort le 6 mai 1699. Le 29 juillet de la même année, une cérémonie religieuse présidée par Mgr Charles Frézeau de la Frézelière, évêque de la Rochelle, eut lieu à Luçon pour solenniser le dépôt du vénéré Cœur épiscopal dans son église cathédrale.

Le vase en plomb étant disjoint sur la plus grande partie de son

pourtour, on peut voir le cœur de chair qui, ayant été embaumé, a conservé à peu près son volume normal et remplit presque exactement le vaisseau destiné à le conserver.

Ce vaisseau mesure seize centimètres de largeur et dix-neuf de hauteur ; il était placé à environ deux mètres du sol du chœur.

L. Ballereau.

Le Buste de M. Dugast-Matifeux.— Le 2 août, a eu lieu à Montaigu sous la présidence de M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, l'inauguration du buste de M. Dugast-Matifeux. Nous ne dirons rien de la fête qui a revêtu un caractère plutôt politique et à laquelle, du reste, nous n'avions pas été convié. Nous détacherons seulement du discours prononcé par M. le docteur Mignen le passage qui évoque le souvenir des travaux historiques dus à la plume patiemment érudite de M. Dugast-Matifeux. C'est là un mérité hommage auquel la *Revue* n'hésite pas à s'associer.

« Vers 1840, Charles Dugast-Matifeux, après avoir obtenu le titre de licencié en droit, revint au pays natal. La maison paternelle, veuve de ses maîtres, ne lui appartenant plus depuis quelques années déjà, il se rendit acquéreur de la maison Aillery qui, pendant trente ans avait été l'Ecole communale de garçons de Montaigu et allait continuer, avec lui, à être l'asile du travail et de l'étude. Dès lors il partagea son existence entre Montaigu et Nantes. Nantes où l'attiraient de nombreux amis politiques, entre autre Guépin, Mangin père et Rocher, et aussi la bibliothèque si favorable à ses recherches. Dugast-Matifeux avait, en effet, la passion des livres qui fit de lui un bibliophile éminent ; il se complaisait à déchiffrer les parchemins que le temps a jaunis, à compulser les archives échappées aux désastres de nos guerres civiles, pour y trouver les documents épars de notre histoire locale ; il aimait nos vieux monuments, nos vieilles ruines, rappelant avec attendrissement qu'il avait été initié à l'archéologie par son grand-père maternel, Ambroise Monteau, avec lequel il avait tant de fois parcouru la campagne de Saint-Georges de Montaigu si riche en souvenirs du passé.

« Son érudition justement appréciée le fit nommer, à Nantes, membre de la Commission administrative de la Bibliothèque, commission qu'il présida sans interruption à partir de l'année 1874 ; de la Société Académique, dès 1843 ; de la Société Archéologique, dont il fut l'un des fondateurs. Il était membre aussi de la Société des Antiquaires de l'Ouest à Poitiers ; de la Société d'Emulation de la Vendée, de celle de l'Histoire de la Révolution Française. Les hommes instruits et chercheurs consciencieux qui les composaient faisaient souvent appel à ses connaissances aussi sûres que variées, et ses communications étaient reçues avec une légitime déférence ; entre temps il collaborait aux organes répu-

blicains de notre région, et la *Biographie bretonne* de Levot, la *Revue des Provinces de l'Ouest*, l'*Annulaire de la Société d'Emulation de la Vendée*, les *Echos du Bocage Vendéen*, le *Phare de la Loire*, le *Libéral de la Vendée*, l'*Indicateur de Fontenay*, etc, ont inséré de fréquents articles qui mériteraient d'être réunis en un même faisceau.

« Nombreux aussi sont ses travaux historiques. Nous nous bornerons à citer : l'Essai sur la vie et les ouvrages de Grégoire, placé en tête de l' « Histoire patriotique des arbres de la liberté » dont cet évêque constitutionnel est l'auteur, et qui est signé : Charles Dugast, à Sainte-Pélagie, 28 et 29 juillet 1832 ; les notices sur Goupilleau de Fontenay (1844). sur Bachelier, président du Tribunal révolutionnaire de Nantes (1849), sur Nicolas Travers, historien et théologien (1857) : la correspondance inédite de Louis Racine avec Babin-Chevaye de Nantes (1858) ; l'Etat du Poitou sous Louis XIV (1865) ; Nantes ancien et le pays nantais (1879) ; Carrier à Nantes (1885) ; les Origines et débuts de l'insurrection vendéenne, livre demeuré, malheureusement, inachevé. Tous ces ouvrages sont émaillés de notes et de rapprochements intéressants qui révèlent son vaste savoir et son patient labeur. »

Le Marquis de Cumont. — La *Correspondance Nationale*, organe du bureau politique du duc d'Orléans, consacre les lignes suivantes à la mémoire de M. le Mis de Cumont. Nous les reproduisons d'autant plus volontiers, que M. le Mis de Cumont fut un des premiers et plus fidèles abonnés de la *Revue* :

» Il y a quelques jours à peine, le marquis de Cumont était renversé par une automobile militaire, place de la Concorde à Paris. Il succombait quelque temps après d'une blessure grave recue au cœur, à l'âge de 78 ans.

» C'est une grande, noble et exemplaire existence qui disparaît. Nous devons à cet homme de bien, à ce gentilhomme modeste, à ce royaliste dévoué entre entre tous et généreux, un adieu ému et plein de reconnaissance pour son ardent dévouement à la cause de la Monarchie pendant un demi siècle ! Conseiller général des Deux-Sèvres durant trente années, il n'est de service, petit ou grand, qu'il n'ait rendu à ses concitoyens.

» Les obsèques qui ont eu lieu à Saint-Maixent de Beugné, dans le caveau où repose la marquise de Cumont depuis cinq ans, ont été l'occasion d'une manifestation émouvante. C'était le deuil sincère d'une population attristée et l'affirmation de sa reconnaissance pour l'homme profondément bon et humain qui n'est plus. Plusieurs discours ont été prononcés par M. Taudière, ancien député, par M. Sauvé, ancien magistrat et par le vicomte des Courtis, président du Comité Royaliste des Deux-Sèvres. Tous ont rendu

hommage à l'homme public et à l'homme privé autant qu'au royaliste fidèle et dévoué jusqu'à la mort. »

La Tour de Moricq. — Sur la demande de notre directeur M. René Vallette, inspecteur de la Société française d'Archéologie pour le département de la Vendée, le Conseil général vient de décider que les démarches nécessaires seraient faites pour empêcher la vente et la destruction de la tour de Moricq située près d'Angles, et pour hâter son classement comme monument historique.

Cette tour, qui date du XVe siècle, est un des spécimens les plus intéressants de l'architecture militaire féodale en Vendée. Nous en reproduisons l'image fidèle d'autre part, d'après un cliché obligeamment prêté par M. J. Robuchon, des *Paysages et Monuments du Poitou.*

Curieuse découverte. — La grande marée qui a eu lieu sur nos côtes les 11 et 12 septembre dernier, a mis à jour à l'extrême pointe du rocher du Grouin-du-Cou, près la Tranche, un vieux canon datant, dit-on, de 1816, époque à laquelle des bateaux anglais vinrent bombarder la côte vendéenne.

Notes de littérature et d'art. — Le maître graveur Lepère, qui vient chaque été passer plusieurs mois à son atelier des dunes de Saint-Jean-de-Monts, y a terminé cette année un bois de grand format représentant un des quartiers les plus animés de Nantes.

— M. Léon Frapié, l'auteur de la *Maternelle*, qui est également un des habitués de la plage de Saint-Jean-de-Monts, y a mis cette année la dernière main à une pièce en trois actes, tirée du livre qui lui valut le prix Goncourt.

— Sur un rapport de M. Poissonnet, le Conseil municipal de Fontenay vient de voter une somme de mille francs pour l'acquisition à notre ami, M. Jules Robuchon, des trois médaillons de bronze de MM. de Mouillebert, O de Rochebrune et Benjamin Fillon.

Un incendie désastreux, s'est déclaré fin septembre, au Logis de Boisse, propriété de notre éminent ami M. Arthur de la Voûte, et a détruit plusieurs tapisseries des Gobelins et d'Aubusson et d'autres objets de grande valeur.

Prix Monthyon. — Sur la recommandation de M. de Fontaines, le dévoué député de la 1re circonscription de Fontenay-le-Comte, l'Académie française vient de décerner un prix de 500 francs à

Mlle Jeannette Ancelin, servante chez Mlle Piot, à Fontenay-le-Comte.

La succession du cardinal Richard. — M. l'abbé Thomas, archidiacre de Sainte-Geneviève, de Paris, est venu à Luçon, pour régler des affaires dépendant de la succession du regretté cardinal Richard, dont il est, comme on sait, exécuteur testamentaire.

47e Congrès des Sociétés Savantes de Paris et des Départements. — Le 47e congrès des Sociétés Savantes de Paris et des Départements s'ouvrira, à Rennes, le mardi 13 avril 1909.

Les mémoires devront parvenir avant le 15 janvier prochain, au 5e bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur.

Il ne pourra être, en effet, tenu aucun compte des envois adressés postérieurement à cette date.

Les manuscrits devront être entièrement terminés, lisiblement écrits sur le recto et accompagnés de dessins, cartes, croquis, etc., nécessaires, de manière à ne pas en retarder l'impression, si elle est décidée.

Nos Députés. — Le *Panache*, l'excellente revue royaliste de Paris a publié le portrait de M. de Lavrignais, le vaillant député de la 2e circonscription de la Roche, que l'on trouve toujours à l'avant-garde, lorsqu'il s'agit de défendre nos libertés religieuses et nos traditions nationales.

A la Préfecture. — M. Dupré, préfet de la Vendée, quitte l'Administration pour les Finances, et est remplacé par M. Le Bourdon, sous-préfet d'Autun.

Distinction méritée. — Nous avons appris avec plaisir que M. le comte de Landemont, ancien maire d'Ancenis, qui compte de nombreux parents et amis en Vendée, est nommé commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

Tous ceux, et ils sont nombreux, qui connaissent le dévouement de M. de Landemont aux œuvres catholiques, applaudiront à cette distinction si méritée.

Les Autobus en Vendée. — Depuis le 7 août dernier un service de transport automobile est établi entre Pouzauges et Cholet, et dessert les localités suivantes : Pouzauges, La Flocellière, Saint-Michel, les Epesses, Mallièvres, Saint-Mâlo, Saint-Laurent-sur-Sèvre et Cholet.

Conférences. — Le 11 octobre, aux Sables-d'Olonne, et le 25 à la Châtaigneraie, notre éminent ami, M. Henry Taudière, le très distingué professeur de l'Institut Catholique de Paris a fait deux conférences très applaudies, organisées par la *Ligue des femmes françaises.*

Nos Compatriotes. — Notre éminent compatriote M. le vice-amiral Richard est placé dans la 2e section du cadre de l'état-major général de l'armée navale à compter du 28 septembre 1908.

— Nous apprenons avec plaisir que M. Fernand Surville, professeur de Code civil, a été nommé Doyen de la Faculté de Droit de Poitiers, en remplacement de M. le professeur Le Courtois, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

— Nous sommes heureux de signaler le succès remporté au Conservatoire par M. Charles Mayeux, le jeune fils de M. Mayeux, le sympathique libraire des Sables.

Il a subi brillamment le concours des instruments à corde et a obtenu le premier accessit pour le violoncelle. Nos félicitations.

— Nous apprenons également les heureux débuts, à l'Opéra de Paris, de la fille de M. Baron, ex-pharmacien à Luçon.

Mlle Alice Baron est, en effet, née à Luçon. Elève du Conservatoire de Toulouse, d'où elle sortit avec les premiers prix de chant et d'opéra, elle débuta à Avignon, où son succès fut si vif qu'immédiatement Rouen l'engagea comme première falcon. Puis elle signe avec Bordeaux, où la saison est pour elle une suite ininterrompue de triomphes ; ensuite, à Lyon, où elle fait deux créations sensationnelles. Aprés une belle saison au Caire, c'est Nice qui a sa présence et qui l'applaudit dans le rôle d'Eva, des « Maîtres Chanteurs ».

— Nous avons le plaisir d'enregistrer le magnifique succès d'un de nos jeunes et très distingués compatriotes, M. Jean de Lattre de Tassigny, de Mouilleron-en-Pareds, qui vient d'être reçu le 4e à Saint-Cyr.

Nous adressons au jeune Saint-Cyrien ainsi qu'à sa famille nos plus sincères félicitations.

— Mêmes félicitations bien sincères à M. le baron de Bernon, dont le fils vient également de passer avec succès ses examens d'admission à la même Ecole militaire.

La Fin d'un Explorateur. — Malgré les recherches faites par le gourvernement péruvien, la fin tragique d'Eugène Robuchon, l'explorateur poitevin bien connu, reste un mystère.

Né à Fontenay-le-Comte en 1872, Eugène Robuchon y commença ses études, qu'il continua à Poitiers, avant de passer trois années à l'Ecole des beaux-arts. Son père, libraire, photographe et sculpteur, avait pensé l'associer à ses travaux sur le Poitou, mais en mai 1893 il s'embarquait pour Montevideo. Il visita l'Uruguay, l'Argentine et le Chili.

Il fut chargé par le gouvernement bolivien d'une expédion militaire chargée d'établir un poste à la frontière du Pérou.

Notre concitoyen fut blessé à la jambe par une flèche, dans un combat livré aux Indiens Inaparés et Guarayos.

Rentré en France au mois de mai 1902, il en partit le 8 mai 1903. Entre temps, Eugène Robuchon s'était marié à Poitiers, avec une jeune Indienne, une petite esclave qu'il avait achetée à un chef indien.

Sa dernière lettre est datée du 15 août 1903. Robuchon annonçait à cette époque qu'aprés un séjour d'un mois à Manaos il avait remonté l'Amazone pour passer du Brésil au Pérou, et faire des reconnaissances dans le bassin du rio Putumayo.

Le 19 juillet dernier, le consul général du Pérou, à Manoas faisait connaître à son gouvernement que des effets et des feuillets de route rendus illisibles par l'humidité, avaient été retrouvés au « Retiro ». Il est à craindre que notre concitoyen soit mort victime d'un guet-apens des indiens de la tribu de Huitotos.

Le gouvernement péruvien a rendu hommage au malheureux explorateur en publiant « En el Putumayos y sus Affluentes ». Il a ainsi marqué son estime et sa reconnaissance à Eugène Robuchon.

Botrel aux Sables-d'Olonne. — La matinée du Terminus présidée par Mme la Mise de Lespinay, au bénéfice de l'*Union mutualiste des Françaises*, a pleinement réussi, et cette fête de charité a été en même temps qu'un triomphe pour les organisateurs, l'occasion d'une magnifique recette pour l'œuvre.

M. et Mme Botrel ont interprété avec leur talent accoutumé les plus ravissantes pages de leur répertoire, et ont été en retour acclamés comme ils le méritaient par la brillante et nombreuse assistance qui emplissait la salle du Terminus.

La Ligue des Femmes Françaises en Vendée. — Mme la marquise de Lespinay a réuni, le dimanche 26 juillet, les femmes et les filles de la Gaubretière et a déterminé devant elles d'une façon très précise, le rôle de la femme dans la famille et dans la société. Son

éloquence si simple, si franche, et si pleine de cœur a ému profondément le nombreux auditoire qui a fait une ovation à la conférencière.

Mme de Lespinay a fait, avec un égal talent et un même succès, des conférences à Palluau, à l'Ile-d'Yeu, et à la Merlatière.

Concours national de Monographies sur l'Abandon des Campagnes. — Parmi les 787 Mémoires adressés à cette occasion à la Société d'Émulation Agricole de Paris, celui établi en collaboration par MM. T. Sarazin, professeur d'Agriculture, et E. Bocquier, professeur à l'Ecole primaire supérieure de Fontenay, a obtenu une médaille d'argent offerte par le Conseil municipal de la ville de Paris.

CARNET MONDAIN

MARIAGES

Le mariage de Mlle Marcelle ROUSSE DE LA LOGE, avec M. le vicomte Xavier DE LA ROCHEBROCHARD D'AUZAY, a été célébré le 27 juillet dans la vieille basilique de Vouvant.

La charmante mariée a été conduite à l'autel par son père.

Le service d'honneur était fait par le lieutenant Alfred de la Rochebrochard et Mlle Marie Rousse ; par M. Pierre Mosnay et Mlle Jeanne de la Rochebrochard ; par le vicomte Jean de la Rochebrochard et Mlle Anne-Marie de Lattre de Tassigny ; et par M. Antoine Mosnay et Mlle du Crest.

M. le curé de Vouvant, qu'assistait un nombreux clergé, a béni le mariage et fait, en termes d'une éloquence délicatement émue, l'éloge mérité des deux familles Rousse et de la Rochebrochard.

Pendant la messe, Mme Bodin, avec l'impeccable talent qui lui est coutumier, a chanté l'*Agnus Dei* de Bizet ; Mlle Brulé, de Nantes, a exécuté avec un art parfait deux morceaux de violon (la *Romance*, de Ladoux, et la *Cavatine*, de Raff), et Mlle Deçay, qui tenait l'orgue, avec un non moindre talent, a joué avec beaucoup de maestria, la marche de *Tannhaüser* et une sortie de Meyerbeer.

Tous nos compliments de même au chœur de jeunes filles du Patronage, qui avaient tenu à associer le charme de leurs voix à l'éclat de la cérémonie qui consacrait le bonheur de celle qui fut l'une de leurs plus zélées bienfaitrices.

A l'issue de la messe, le cortège s'est rendu à pied chez Mlle Vinet, où d'aimables compliments et de jolis bouquets attendaient les jeunes mariés.

On s'est ensuite dirigé en voitures vers le château de la Loge, où

un lunch, servi sous les beaux ombrages du voisinage, réunit les nombreux amis des familles Rousse et de la Rochebrochard.

— Le 27 juillet a été célébré à Paris le mariage de Mlle Lucie PATIN, belle-fille de notre collaborateur et ami, M. L. de la Chanonie, et fille de Mme de la Chanonie, avec le baron Godefroy de CONDÉ, dont la famille a de nombreuses alliances en Poitou.

Cette branche de l'illustre maison des sires de Condé s'était fixée en effet dans notre province par le mariage de Jean de Condé, seigneur de Villefollet, avec Mlle de Lusignan de Saint-Gelais, en 1702, et elle y a résidé jusqu'au commencement du XIXe siècle.

Les Condé de Poitou sont alliés avec les familles d'Exea de Saint-Clément, de Lostanges, de Cumont, Prévost-Sansac de Touchimbert, de Mallevault, de Bois-Morin, etc.

— Le 25 août a été célébré dans la vieille église gothique de Bourneau, somptueusement décorée, le mariage de Mlle Denyse de FONTAINES, fille de M. Raymond de Fontaines, le très sympathique député de la 1re circonscription de Fontenay et de Madame, née Möller, avec le baron Jean de MEYRONNET de SAINT-MARC.

Les témoins de la mariée étaient : MM. Guy de Fontaines et Alfred Querqui, ses oncles ; ceux du marié : le comte Amelot de la Roussille et le baron Jacques de Meyronnet de Saint-Marc, remplaçant le baron de Fonscolombes empêché.

Le service d'honneur était fait par M. Raymond de Fontaines, frère de la mariée, avec Mlle Amelot de la Roussille et par le baron Pierre de Meyronnet de Saint-Marc, avec Mlle Henriette de Buor.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. le curé de Bourneau, assisté d'un nombreux clergé, et qui a prononcé une charmante allocution sur le mariage chrétien, en rappelant discrètement les précieuses qualités des jeunes époux et le fidèle attachement de leurs deux familles à toutes les nobles et saintes causes.

La distribution trop tardive du courrier a empêché M. le curé de Bourneau de lire en chaire la bénédiction *autographe* que Sa Sainteté Pie X a daigné envoyer aux époux.

Pendant la messe Mme Guéry et M. Vexiau, excellemment accompagnés por M. Grouanne, ont chanté avec un très grand talent plusieurs morceaux religieux : l'*Ave Maria* de Riga ; le *Sancta Maria* de Faure ; un *Chant de Pâques* de Lentz, et un *Agnus Dei* de notre éminent compatriote Arthur de la Voûte.

La jeune et charmante mariée a été conduite à l'autel par son père. Un brillant cortège les accompagnait dans l'ordre suivant :

Mlle Amelot et M. Raymond de Fontaines ; Mlle Henriette de Buor et le baron Pierre de Saint-Marc ; Mme Raymond de Fontaines et le baron de Saint-Marc ; la baronne de Saint-Marc et le baron Jean de Saint-Marc ; Mme Moller et le comte Amelot de la Roussille ; la comtesse de Vogüé et M. Guy de Fontaines ; Mlle Moller et le baron Jacques de Saint-Marc ; la baronne Jacques de Saint-Marc et M. Alfred Querqui ; Mme Gabriel de Fontaines et le baron de Souville ; Mlle Caroline de Fontaines et M. Paul Querqui ; la marquise de Cheffontaines et M. René de la Couture ; la baronne de Souville et le marquis de Cheffontaines ; la baronne de Puyfferat et M. de Buor ; Mme de Chasteignier et le comte de Vogüé ; Mme Guy de Fontaines ; et M. René de Fontaines ; la baronne de la Messelière et M de Bodard ; la vicomtesse de la Messelière et M. Rado du Matz ; Mme Alfred Querqui et le vicomte du Boisdulier ; Mme Rado du Matz et M. Jean de Fontaines ; Mme de Buor et le baron Elie de la Messelière ; Mme René de Fontaines et M. Guy de Chasteignier ; Mme Paul Querqui et le vicomte de la Messelière ; Mme de Bodard et M. Robert de Tinguy ; Mme Jean de Fontaines et le marquis de Cintré ; Mme Pierre de Fontaines et M. Rivet de Sabatier ; Mlle Antoinette de Fontaines et M. Louis Perreau de Launay ; la vicomtesse du Boisdulier et M. Robert Perreau de Launay ; Mme Rivet de Sabatier et M. Pierre de Fontaines ; Mme Blacque-Belair et le capitaine Portalis ; Mlle Marie-Thérèse de Buor et M. Eugène Querqui ; Mlle Marie de Fontaines et M. Guy de Fontaines ; Mlle Josette Rado du Matz et M. de la Messelière de Poitiers ; Mme de Cavailliès du Ché et M. Chevallereau ; Mme de Chantreau et M. Ernest Brisson ; Mme Chevallereau et M. de Chantreau ; Mme Louis Perreau de Launay et M. Paul Le Roux, sénateur ; Mlle Henriette de Larocque-Latour et M. Pierre Boncenne ; Mlle Jane du Temps et M. J. de Lespinay ; Mlle Marie-Thérèse de Larocque-Latour et le Cte Gillet.

A l'issue de la cérémonie religieuse, un magnifique lunch de 300 couverts réunit sous les superbes futaies qui font un si merveilleux cadre au château de Bourneau, les nombreux amis des familles de Fontaines, Moller et de Saint-Marc et toute l'élite de la société Vendéenne.

Au champagne, des toasts très applaudis, et que nous reproduisons plus loin, ont été portés par MM. Raymond de Fontaines, par le comte de Bèjarry, sénateur, par M. de Vexiau, conseiller général, et par notre directeur M. René Vallette.

Sous une tente voisine, fournisseurs, ouvriers, fermiers et do-

mestiques, venus de partout, du Bocage, de la Plaine et du Marais, étaient réunis au nombre de 400 autour des tables abondamment servies.

Suivant une aimable coutume locale, les jeunes mariés sont venus au dessert choquer leurs verres avec eux et ont été chaudement acclamés par tous ces braves gens, heureux de prendre leur part de cette magnifique fête, dont l'inoubliable souvenir sera fidèlement gardé dans toute la contrée.

TOAST DE M. RAYMOND DE FONTAINES

MESDAMES, MESSIEURS,

Je ne veux point faire de discours: en ce jour tout à la fois pour moi si mémorable et si étrangement émotionnant : je sens qu'en entreprenant cette tâche, j'aurais bien des chances de ne pas la mener jusqu'au bout.

Permettez-moi simplement de vous remercier tous, du grand plaisir et du grand honneur que vous nous avez faits en acceptant de vous rendre à notre invitation.

Et pour terminer d'un mot, me tournant du côté des deux héros de cette fête de famille, du plus profond de mon cœur, je leur adresse ce vœu aussi égoïste que sincère : Soyez heureux ! et à votre bonne santé !

TOAST DE M. DE VEXIAU

MESDAMES, MESSIEURS,

Si la vieillesse a ses inconvénients, elle a certainement de grands avantages, et je souhaite à toute la brillante jeunesse qui veut bien me prêter une minute d'attention, d'y arriver ; c'est grâce à elle que j'ai pu connaître et apprécier à leur juste valeur trois députés qui se sont succédé de génération en génération dans la famille de Fontaines qui nous reçoit aujourd'hui si somptueusement et si cordialement.

J'ai connu beaucoup en effet M. Guy de Fontaines, père de mon excellent voisin et de ma vieille amie Mme Edouard de Chasteigner. Il fut élu député en 1848. Evidemment j'étais trop jeune pour pouvoir voter ; mais en grandissant j'ai pu apprécier toutes les qualités de son cœur et de son esprit. Ancien magistrat, nul n'était plus apte à remplir ces hautes fonctions. Je n'ai jamais connu de vieillard plus indulgent que lui pour la jeunesse ; je n'ai eu qu'à me louer de toutes ses bontés et j'ai gardé un précieux souvenir d'un article beaucoup trop élogieux qu'il publiait au moment où je m'engageai dans les Zouaves Pontificaux.

Eugène de Fontaines, votre père, mon cher Raymond, était un de mes meilleurs amis, et je l'accompagnais dans ses tournées électorales avec autant de plaisir que de succès. Je n'ai jamais connu personne aimant

autant que lui à rendre service à ses concitoyens. Une affaire confiée à ses soins était sûre du succès, tant il y mettait de persévérance et de ténacité.

Quant à vous, mon cher député de Pouzauges, vous savez qu'au moment de vos premiers succès, vos adversaires vous ont ainsi baptisé, voulant sans doute vous amoindrir et diminuer les qualités de votre cœur, espérant faire croire qu'il n'était pas assez grand pour vous permettre de vous occuper de toute votre circonscription. Mais par votre zèle infatigable à rendre service à tous, votre énergie à faire le bien, vous leur avez prouvé qu'ils en avaient menti.

Quant aux habitants de ce beau canton, ce titre n'a fait que développer leur affection pour vous et vos adversaires auront beau changer de candidats, un succès de plus en plus grand vous attend, comme l'a si bien prouvé le résultat de vos deux dernières élections.

Après vous avoir prouvé mon affection pour les trois générations qui précèdent, vous me permettrez bien, Mesdames et Messieurs, de lever mon verre en l'honneur de la quatrième, qui est aujourd'hui si bien représentée par notre charmante mariée. Je crois être l'interprète de tous en buvant à la santé du baron et de la baronne de Meyronnet de Saint-Marc et en formant les vœux les plus sincères pour leur bonheur.

TOAST DU COMTE A. DE BÉJARRY, SÉNATEUR

Mesdames et Messieurs,

Peut-être trouverez-vous que c'est beaucoup d'entendre une troisième voix, mais je vais donner mes raisons :

La première, c'est ma profonde sympathie pour mon arrière-petite-recrue de Saint-Cyr qui représente la première circonscription de Fontenay avec tant de distinction et de belle humeur.

La seconde ? Dans un passé déjà lointain j'ai compté parmi mes meilleurs camarades de collège ou d'école, un de Souville, un de Chalais, deux de la Messelière. Cette circonstance valut, Monsieur, à l'officier de cavalerie que j'étais alors, de la part de votre grand'mère un accueil si bienveillant que, malgré les années écoulées, j'en ai gardé le meilleur souvenir.

Monsieur,

Vous avez voulu prendre pour femme une Vendéenne, permettez-moi de vous dire que vous avez bien fait.

Les Vendéens ont de grandes qualités. Si je suis suspect de partialité à leur égard, personne ici, j'en suis convaincu, n'aura l'idée de me démentir.

Madame,

Vous avez mis votre main dans celle d'un jeune homme qui a prouvé déjà son attachement à nos meilleures traditions françaises, vous avez bien fait aussi.

Heureux comme on dit dans notre pays « *d'assister* » un jeune ménage qui débute sous d'aussi favorables auspices, je lève mon verre avec joie et confiance au bonheur des époux !

TOAST DE M. RENÉ VALLETTE.

MON CHER DÉPUTÉ,

Il est peut-être osé pour un modeste lieutenant de vouloir mêler sa timide voix à l'éloquent concert d'éloges des grands chefs que nous venons d'entendre, et cependant, au nom de la vieille et fidèle amitié que je vous porte, et qui m'a fait si souvent partager l'âpreté de vos luttes et savourer l'ivresse de vos triomphes, je veux, dans le rayonnement de cette solennité, commettre cette audace, — ne fût-ce que pour vous dire que d'un bout à l'autre de ce pays dont vous êtes le digne et dévoué représentant, votre grande et légitime joie est partagée par tous, et que du plus gros bourg jusqu'au plus petit hameau de ce Bocage qui vous est si profondément attaché, la sympathie et les vœux les meilleurs font cortège au bonheur du jeune et charmant couple dont Dieu vient de bénir les serments.

Les unions les plus brillantes sont souvent assombries par l'attristante perspective d'une séparation. Dieu merci ! il n'en est pas de même aujourd'hui, et si je vois resplendir la joie sur tous les visages qui m'entourent, c'est que loin d'enlever à la couronne féminine de Vendée l'un de ses plus précieux joyaux, M. le baron de Meyronnet de Saint-Marc, en s'unissant à Mademoiselle Denyse, nous apporte au contraire, du fond de cette belle Provence, fidèle comme notre terre natale à ses antiques croyances, l'apprécié tribut d'éminentes qualités dont la réputation l'avait précédé parmi nous.

Il n'y aura donc, suivant une parole désormais historique, rien de changé en Vendée, si ce n'est que nous y compterons un Vendéen de plus, auquel je suis heureux d'adresser ici le plus cordial souhait de bienvenue !

— Le 21 septembre, à l'église Notre-Dame de Mirebeau, a été célébré le mariage de notre charmante et si distinguée collaboratrice Mlle JANE MERCIER-VALENTON, avec M. JACQUES PONS.

Nous lui renouvelons ici nos plus respectueuses félicitations, avec nos meilleurs souhaits de bonheur.

— Le 7 octobre, a eu lieu à Nantes, en l'église Saint-Clément, le mariage de Mlle CONCHITA DE LA CADINIÈRE, avec M. DE SUYROT, fils du sympathique et dévoué conseiller d'arrondissement de Mortagne.

Toute la haute société Vendéenne et Nantaise assistait à cette brillante solennité.

— Ces jours passés, a été célébré, dans la plus stricte intimité, en la basilique de Sainte-Clotilde, le mariage de M. Fernand Remy de Simony, fils de notre excellent confrère du *Publicateur*, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, et de Mme Henri Remy de Simony, avec Mlle Yvonne de Montgolfier, fille de M. Joseph de Montgolfier, ingénieur, fondé de pouvoirs de la Compagnie des forges et aciéries de la marine, décédé, et de Mme, née Mignot de Questa.

La mariée à été conduite à l'autel par son oncle, M. Adrien de Montgolfier, ancien député et sénateur de la Loire, commandeur de la Légion d'honneur.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Fonteneau, curé de Beaulieu-sous-la-Roche, ancien professeur et ami du fiancé. Dans un discours d'une grande élévation de pensées, il a fait un éloquent tableau du mariage chrétien et rendu au passé de foi et d'honneur des deux familles un délicat hommage.

M. l'abbé Fonteneau a terminé en transmettant aux deux jeunes gens la bénédiction du Souverain Pontife et celle de Mgr Catteau, évêque de Luçon.

— A Paris également a été célébré, en l'église Saint-Philippe-du-Roule, le mariage du docteur Paul FORTIN et de Mlle Marie-Eugénie KAVANAGH. La bénédiction nuptiale leur a été donnée par Mgr Pêchenard, évêque de Soissons.

Une nombreuse et élégante assistance se pressait pour offrir ses vœux de bonheur aux jeunes époux.

— Le château de Puy-de-Sèvres était en liesse le 9 juillet pour le mariage de Mlle Emmeline de VILLENEUVE-BARGEMONT, fille de feu le comte A. de Villeneuve-Bargemont et de la comtesse, née de Colbert du Cannet, avec le comte ALBERT de MONTI LA MUSSE, fils du marquis de Monti La Musse et de la marquise, née de Colbert-Turgis.

Le mariage a été célébré dans la chapelle du château, au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis, qui avaient tenu à apporter aux jeunes mariés leurs vœux de bonheur.

Le curé de Treize-Vents a prononcé une touchante allocution, où il a rappelé les services des aïeux des deux familles et leur fidélité à la religion et à la monarchie, puis le souvenir ineffaçable qu'a laissé le comte de Villeneuve dans la commune de Treize-Vents, dont il fut maire pendant dix-huit ans.

Durant la messe, Mlles de Beauregard ont chanté avec beaucoup de talent plusieurs morceaux religieux.

*
* *

FIANÇAILLES

Nous sommes heureux d'apprendre et d'annoncer à nos lecteurs les fiançailles de Mlle Jeanne Halgan, fille de notre distingué sénateur et de Madame, avec M. Guy Villemain, lieutenant au 3e dragons.

M. Villemain est un officier de grand avenir appartenant à l'une des plus honorables familles de la Bretagne. Il est le fils de l'inspecteur général des finances, qui réside à Rennes.

Nous adressons nos plus cordiales félicitations aux deux familles si estimées dont cette union va resserrer les liens et formons les meilleurs vœux de bonheur pour les jeunes fiancés.

*
* *

NAISSANCE

Notre distingué collaborateur, le bon poète Henry Martineau, est depuis le 26 septembre l'heureux père d'une charmante fillette qui a reçu au baptême les prénoms de Marie-Madeleine.

Nous l'en félicitons de tout cœur et faisons les meilleurs vœux pour le rétablissement de Mme Martineau et pour la prospérité du charmant baby.

NÉCROLOGIE

M. l'abbé Adolphe ROBERT, prêtre habitué à Aizenay, décédé le mercredi 1er juillet.

M. Adolphe-Olivier Robert, né à Aizenay, le 14 octobre 1824, ordonné prêtre le 19 décembre 1847, fut nommé vicaire à Chavagnes-en-Paillers, le 1er janvier 1848, et curé de Venansault, le 10 juin 1853. Il était retiré du ministère sacerdotal depuis le 13 juillet 1895.

M. GEFFRIAUD, décédé à Nantes, le 4 juillet à l'âge de 77 ans. Il était le beau-père de M. Letenneur, l'aimable secrétaire général des « Vendéens de Paris » auquel nous adressons nos très vives condoléances.

Mme veuve Henri PERRAUDEAU, décédée le 12 juillet à Fontenay-le-Comte, dans sa 77e année.

Nos sincères condoléances à notre distingué compatriote M. le docteur Henri Perraudeau.

M. l'abbé PROUTEAU, curé de Charron, diocèse de La Rochelle décédé le 27 juillet, à Nesmy, sa paroisse natale, où il venait de se retirer.

M. Alfred de BEAUREGARD, décédé le 22 août à l'âge de vingt-six ans, chez son père, au château d'Aché, près d'Alençon (Orne). Il était le second fils de M. René de Beauregard, fixé en Normandie par son mariage avec Mlle de Brullemail. La cérémonie funèbre a eu lieu le lundi 25 août dans la commune de Valframbert.

Cette mort met en deuil les familles de Beauregard et de la Bassetière, à qui nous offrons l'expression de nos sentiments de douloureuses condoléances.

M. le marquis DE COURCY, décédé au milieu d'août à son château de Claireau, commune de Sully-la-Chapelle, dont il fut le dévoué maire pendant 43 ans.

Homme de recherches et de labeur, le marquis de Courcy rédigea des travaux historiques fort remarqués ; outre diverses études parues dans la *Revue des Deux-Mondes* et le *Correspondant* sur la Chine, la Grèce et l'Espagne, il a publié : *L'Empire du Milieu*, *la Renonciation des Bourbons d'Espagne au trône de France, la Coalition de 1701 contre la France*, *l'Espagne après la paix d'Utrecht*. Il a vu ces deux derniers ouvrages couronnés par l'Académie française.

Cinquième marquis du nom en ligne directe, ne laissant pas de fils, le titre passe à son neveu, M. Robert de Courcy, maire de la Meilleraye, qui devient par cette mort chef de la famille de Courcy.

Mme DE SAINTVIS, décédée le 21 septembre à Givray (commune de Ligugé).

Femme d'un grand mérite, d'une haute piété, et de relations charmantes, Mme de Saintvis sera vivement regrettée de toute la société poitevine et vendéenne.

Sa mort met en deuil les familles de Sorbièr, Gauly, Brisson, etc., auxquelles nous adressons nos très sincères condoléances.

Mlle MARGUERITE-MARIE-GUYONNE-SOLANGE JOUAN DE KERVENOAEL, décédée à l'âge de trois ans et trois mois au château du Boisy-Sourdis, le 25 septembre. Les obsèques ont été célébrées en l'église de la Verrie, au milieu d'une affluence considérable.

Nous nous associons à la douleur de la famille de Kervenoaël et des familles de Fontaines, de Talhouët, de Lusignan, de Saint-Exupery, de la Motte de Motte-Rouge, de la Gournerie, de Bengy, de Ponton d'Amécourt et de Foucault que cette mort met en deuil.

M. FRANÇOIS DUREL, capitaine en retraite, chef de bataillon territorial, chevalier de la Légion d'honneur, décoré de la médaille de Crimée et Président de la Société de secours mutuels des anciens militaires, décédé à La Roche-sur-Yon, en son domicile, 13, rue Haxo le 20 octobre.

M. Durel était âgé de 73 ans.

Le R. P. LADISLAS, ancien gardien du Couvent des Capucins de Fontenay, décédé en exil à San Pedro de Cardena, près Burgos, à l'âge de 73 ans.

M. BIAILLE DE LALONGEAIS, décédé en son château de Mouzeuil.

M. de Lalongeais était dans sa quatre-vingt-troisième année et

l'on peut dire qu'il a consacré toute sa longue existence au soulagement des malheureux, à la pratique de la religion et à la défense de l'Eglise.

Les écoles et les autres œuvres catholiques de Mouzeuil, dont il était le fondateur, perdent en lui leur bienfaiteur insigne.

Les obsèques ont été célébrées, en l'église de Mouzeuil, trop petite pour contenir la foule d'amis venue de tous les points de la région payer un suprême tribut d'estime et de regrets à la mémoire de cet homme de bien.

Mme Jean COCHIN, née D'ASTORG, femme de l'officier de marine, fils de M. Denis Cochin.

Nous prenons une part douloureusement sympathique à cette épreuve cruelle qui atteint le très distingué député de Paris et sa cousine, devenue notre compatriote, Mme la marquise de Lespinay, née Benoist d'Azy.

Mlle du GARREAU de la MÉCHENIE, décédée à l'âge de 80 ans, à La Roche-sur-Yon, le 8 septembre 1908. Nos sincèes condoléances à sa famille.

M. le marquis Alexandre de la ROCHE-SAINT-ANDRÉ décédé à l'âge de 78 ans, en son château de La Garde, près Rocheservière, le 7 septembre 1908.

Cette mort met en deuil les familles de Wismes, de La Roche-Saint-André, de la Clémencière, de Gouyon, de Brévédent, de Carheil, etc., auxquelles nous offrons nos douloureuses sympathies.

BIBLIOGRAPHIE

Poesia, la pittoresque revue que dirige à Milan M. F.-T. Marinetti — et qui imprime dans leur langue originale les poètes italiens, français, espagnols, anglais, allemands, tchèques, et voire ceux des Amériques — a publié *Anne-Marie*, de notre collaborateur Francis Èon, (fascicule de juin 1908). Nous en détachons ces jolis vers :

... Ma fille, ton regard me trouble. Je revois
Le bleu sourire d'une image d'autrefois.
O mémoire! tes traits sont ceux de mon aïeule,
Amie à qui mon cœur jaloux s'était ouvert,
Et qui dans sa maison silencieuse, seule,
Mourut, et me légua le sentiment des vers.
Et maintenant, comme toujours, depuis des âges,
Le roc brise la source en des poussières d'eau,
Aux tendres buissons nains broutent les chèvres sages,
Le fleuve désolé se lamente aux barrages,
Et la route s'épuise à monter le coteau.
Mon aïeule était douce et se nommait Clémence.
Son âme continue où la tienne commence :
C'est elle qui s'exprime avec tes yeux nouveaux.

. . . . . .

... Sans doute tu voudras comprendre, avec les causes
D'un soir pesant d'angoisse ou d'un matin amer,
Pourquoi le bourdon ivre expire dans les roses
Humides comme ta jeune bouche de chair.
Les treilles frémiront sous une chaude pluie,
Au colombier fuiront les pigeons en émoi,
Et tu sangloteras sans doute, Anne-Marie,
Comme elle, notre aïeule morte, et comme moi.

— M. Eugène Flornoy, qui est loin d'être un inconnu pour la Vendée et nombre de Vendéens, vient de nous adresser les délicieuses pages qu'il a consacrées, sous la rubrique *Figures de femmes* à *Madame Craven Intime* (Pauline de la Ferronnays). Cet exquis volume est précédé d'une charmante Préface du Vicomte de Meanx, l'ancien Ministre. (Paris Béduchaux. 1907).

— M. Joseph Aulneau, avocat, docteur en droit, fils du distingué conseiller général de la Châtaigneraie, vient de publier dans la *Revue politique et parlementaire,* (de septembre 1908) une très remarquable étude sur *La Querelle du chemin de fer Balkanique*, la lutte des *Allemands contre les Slaves.*

— Notre érudit collaborateur, M. l'abbé A. Baraud, va prochainement faire paraître, (G. Clouzot, éditeur, Niort) l'histoire de la Roche-sur-Yon, sous le titre : *L'ancienne Roche-sur-Yon et la vieille Vendée.*

Cette très intéressante étude sera précédée d'une forte jolie Lettre-Préface de M. Gabory, l'aimable et savant archiviste de la Vendée et accompagnée de nombreuses illustrations.

— M. F. Colas, dans le *Rappel*, a consacré un curieux article aux *Chansons anciennes du Poitou*, qui, hélas ! disparaissent chaque jour de plus en plus, comme tant d'autres souvenirs du passé de notre province. L'auteur de l'article rappelle l'étude si intéressante publiée ici sur les Chansons d'amour du pays Poitevin par notre distingué collaborateur M. Gustave Guitton.

— Notre excellent collaborateur et ami, Jehan de la Chesnaye, a publié dans la *Revue du Traditionnisme* (n° de septembre) un très joli article ayant pour titre : La *Religion dans le Traditionnisme Vendéen.*

— M. Claude de Monti de Rezé, l'aimable châtelain du Fief-Milon, où — soit dit en passant, — il vient de grouper les 15 000 volumes qui composent sa riche bibliothèque, — nous a fait hommage de l'éloquent discours prononcé par M. l'abbé Raffugeau, curé du Boupère, à l'occasion du mariage de M. Charles de La Vieuville avec Mlle Véronique de Monti de Rezé, célébré le 12 mai dernier en l'église cathédrale de Nantes (Pet. in-4° de 10 p., imp. de la Loire, Nantes).

— M. l'abbé Girou, curé de Hommes, en Indre-et-Loire, achève une notice Bio-Bibliographique de Mgr Barbier de Mon-

tault, dont la grande science s'est manifestée en tant d'études précieuses publiées par maintes Revues et notamment par la *Revue du Bas-Poitou.*

— Le dernier n° des *Chroniques paroissiales*, de M. l'abbé Huet (23 juillet 1907), contient une longue et intéressante liste des habitants de Rocheservière, victimes de la Révolution et des guerres qu'elle a suscitées en Vendée. Cette liste est due aux patientes recherches de M. de Goué de la Chabotterie.

— Pour paraître prochainement chez Bahon-Rault, imprimeur-éditeur à Rennes : Les *Saints de Bretagne*, publiés sous la direction de notre érudit confrère, M. le Comte de Laigue.

— Notre distingué collègue, M. Louis Brochet a publié dans la *Vendée* (n° du 9 août et suivants) un intéressant récit du séjour de *Napoléon Ier et de l'Impératrice Joséphine à Fontenay-le-Comte, le 7 août 1807.*

— De notre savant compatriote M. L. Pervinquière, dans la Chronique Scientifique de la *Revue hebdomadaire :* (n° du 12 septembre 1902) : *Les Animaux phosphorescents et les poulpes Géants.*

— *L'Echo de Saint-Filibert*, de Noirmoutier, rappelle qu'il existe au musée Dobrée, à Nantes, un curieux souvenir de saint Filibert

« N° 405. Une petite boîte ronde en argent, pour porter le Saint-Viatique et sur le couvercle de laquelle est gravé un soleil et sur le fond cette inscription :

FAICT POUR SERVIR A SAINT MARC ET A SAINT FILIEBERT, 1669.

(*Collection Parenteau*).

— En souscription à la librairie Germain et Grassin, à Angers, *Histoire généalogique de la Maison de Villebois-Mareuil*, par le baron de Villebois-Mareuil (prix : 20 fr.)

— M. l'abbé Simon, curé de Montsireigne, et ancien professeur de l'Institution Saint-Joseph de Fontenay, vient de faire paraître un *Poème-histoire des Apparitions de Notre-Dame de Lourdes.*

— Sous ce titre : *Le Livre d'Or de la Vendée*, M. l'abbé Teillet continue dans la *Semaine Catholique* de Luçon la publication par paroisses de la liste des victimes de la Révolution en Vendée.

— Ouvrages reçus à la *Revue* : *Un prélat diplomate. — M l'abbé de Pradt*, discours prononcé à la séance publique de la Société des Antiquaires de l'Ouest, le 12 janvier 1907, par M. Torniézy, président.

Le tarif pour les droits de notaires Royaux de Fontenay (1766), avec un curieux portrait de Jean-Daniel Fillon, doyen de la corporation, gravé à l'eau-forte par Benjamin Fillon. (Fontenay, Claireaux, imp.)

— Dans l'*Action Française* (nº du 3 octobre) dont il est l'un des plus distingués collaborateurs, notre vaillant compatriote, M. le lieutenant de Boisfleury a publié sous le titre : *En Vendée*, un très charmant article, plein d'indulgente sympathie pour la *Revue*, et dont nous lui sommes particulièrement reconnaissant.

Cet article a été reproduit par différents journaux locaux, notamment par la *Vendée*, du 7 octobre, et le *Publicateur de la Vendée* du 9.

R. de Thiverçay.

Le Directeur-Gérant : R. Vallette

Vannes. — Imprimerie Lafolye Frères.

L'INSTRUCTION PRIMAIRE EN BAS-POITOU

AVANT LA RÉVOLUTION

L'ENQUÊTE sur l'enseignement avant la Révolution a été faite dans presque tous les départements, particulièrement dans celui de la Vienne, par M. Mortier, professeur de l'Université ; dans celui des Deux-Sèvres, par M. Dauthuile, inspecteur; dans l'ancien Comté de Nantes, par M. Maître, archiviste, et dans la Charente-Inférieure, par M. Louis Audiat. A peu près seule, l'ancienne Vendée avait été laissée en dehors de ces recherches. C'est ce travail assez volumineux et cependant bien incomplet que nous venons offrir, résumé en quelques pages seulement (1).

Le Bas-Poitou eut-il des écoles rurales, ou bien fut-il un pays tellement arriéré que l'instruction y était à peu près inconnue ?

Aux partisans de cette dernière opinion nous pouvons dire ce que répondait M. Siméon Luce à ceux qui pensaient de même pour le moyen-âge en général : *C'est une grave erreur.* A chaque instant il est fait mention d'écoles rurales dans les documents où l'on s'attendait le moins à en trouver les preuves. Pour l'ancienne Vendée, comme pour les autres contrées de la vieille France, il a suffi de *chercher* sérieusement pour *trouver:*

(1) Cet article, lu au *Congrès des Sociétés Savantes* à la Sorbonne le 21 avril 1908, est le résumé d'un Mémoire de quatre-vingt-dix pages, admis par le comité des travaux historiques et scientifiques. Ce court *compendium* ne peut contenir les références et notes de notre étude *in extenso,* qui sera publiée en volume.

Ecoles monacales et épiscopales.

Les premières écoles furent celles que créèrent chez nous les moines et les évêques, de sorte que, comme l'écrit M L. Maître, on peut dire que l'origine de nos écoles remonte à l'établissement même du christianisme et du monachisme en notre pays. « Les écoles monastiques qui existaient depuis des siècles en Poitou, dit M. Dauthuile, dans les abbayes, les prieurés, les commanderies subsistèrent jusqu'à la Révolution » (1). Les enfants y venaient de toutes parts, *comme des abeilles à la ruche*, selon l'expression de Mabillon. Ce qui a fait dire à Compayré : *le monachisme se montra pratique et bienfaisant.* Selon la remarque de Léon Maître, dans les abbayes importantes, il y eut deux sortes d'écoles : *intérieures* pour les oblats et les moines ; *extérieures* pour les enfants du pays. Les premières écoles de ce genre en Poitou furent fondées à l'abbaye de Ligugé, près Poitiers, au début du cinquième siècle. *(D. Chamard.)*

En Bas-Poitou les premières en date furent : 1° à l'Ile d'Yeu, dans le monastère de Saint-Hilaire, fondé au IVe siècle, probablement par douze disciples de saint Colomban, et où vint, comme abbé, vers 612 saint Amand, fils de Sérénus, riche habitant du pays d'Herbauges, très instruit pour son époque ; 2° à Noirmoutier vers 672, abbaye érigée par Ansoald, évêque de Poitiers, et où l'abbé Arnould, après saint Filbert, ouvrit des écoles. Puis, vint Benoît d'Aniane, chargé par Pépin-le-Bref de la visite de tous les monastères de France et des écoles qu'ils renfermaient.

L'abbé Adalhard, prince de la famille de Charlemagne et élève d'Alcuin, qui l'appelait son fils, instruit parmi les élèves du palais, vécut sept années à Noirmoutier ; il y donna une nouvelle impulsion aux études. Ermentaire, historien du temps, était abbé de Noirmoutier en 860.

(1) *L'Ecole primaire dans les Deux-Sèvres.*

Nous n'indiquerons pas en détail chacun de ces monastères. Rappelons seulement que du VIIe au XIIIe siècle furent fondées en notre pays dix-huit abbayes, dont onze placées sous la règle de saint Benoît, si favorable à l'enseignement. Ces dix-huit foyers de lumière, placés sur tous les points principaux de ce petit territoire, virent doubler et tripler leur action par la fondation de nombreux prieurés, dans chacun desquels furent placés deux ou trois religieux, dont l'un chargé de recueillir les enfants et de les initier aux lettres humaines et divines. Il est beau de voir s'élèver à cette époque ancienne, sur les bords de nos cours d'eaux, *ces routes qui marchent*, des prieurés nombreux qui devinrent les centres des villes et localités existant aujourd'hui.

Les moines, préposés à l'enseignement dans ces abbayes, étaient appelés *écolâtres*, et avaient juridiction sur les maîtres laïques de la jeunesse. On conserve les noms de plusieurs d'entre eux à Sainte-Croix de Talmont, à Coudrie près Challans, à Launay en Sainte Cécile, aux Habites en Apremont, dès les XIIe et XIIIe siècles. Leur origine remontait au Concile de Latran, en 1178, qui les avait institués. Les cours de philosophie et de théologie des écoles monacales et épiscopales allaient donner naissance aux universités. Nous ne trouvons, pour notre pays, des écoles épiscopales qu'à Poitiers jusqu'en 1317, puisque ce seul évêché administrait le Poitou. A cette date furent fondés pour le Bas-Poitou les deux évêchés de Maillezais et de Luçon, qui inaugurèrent dans ces centres des écoles épiscopales.

Université provinciale de Poitiers.

Selon la remarque de Compayré, l'une des fondations pédagogiques importantes du Moyen-Age fut ce qu'on nomme les *Universités*.

En tout pays, l'enseignement supérieur et secondaire sup-

pose un enseignement primaire. Notre province du Poitou, l'Aunis et la Saintonge, eurent leur Université créée en 1431, sous Charles VII. Jean Bouchet, dans ses *Chroniques d'Aquitaine*, a écrit que dès le XVe siècle, à Poitiers, « il y avait en assemblée nombre de docteurs et *escoliers* qui faisaient *Université* ». La guerre de Cent ans fut la cause directe de cette fondation. Pour y subvenir, on réclama le concours pécuniaire des évêques et du clergé de Maillezais, de Luçon et de Saintes.

Dès 1494, notre Université possédait à elle seule *sept collèges* à Poitiers, en chacun desquels on trouvait au moins cinq maîtres ou régents et où affluaient les élèves. En 1597, les cours des Institutes étaient fréquentés par plus de 2.000 étudiants, venus de tous les points du Poitou ; quelques années après, écrit M. Auber, historien de la province, l'Université eut jusqu'à *plus de 4.000 élèves.*

En supposant que sur ce chiffre six ou huit cents seulement vinssent du Bas-Poitou, il faut admettre que le zèle pour les hautes études était plus intense que de nos jours. Et encore, tous les jeunes gens de cette région n'allaient pas à Poitiers. Divers chroniqueurs et D. Fonteneau nomment plusieurs d'entre eux, que nous pourrions citer, fréquentant les Universités de Paris et de Nantes, d'autres celle d'Angers (1). A dater du XVIe siècle, ce chiffre s'accrut encore, et voici la raison qu'en donne Nicolas Fromenteau, c'est le désir d'obtenir les charges de maires, d'échevins, d'officiers de justice. Sous Louis XII, cette fièvre des places s'accroît de nouveau : « Au lieu d'un sergent qu'il y avait du temps du bon roy Loys, disait-il, il y en a aujourd'hui douze ou quinze.

« *Notaires* : le nombre est accru de dix fois autant.

« *Advocats* : le nombre croît tous les jours.

« *Procureurs* : il y en a une *Formilière* en ce moment (2). »

(1) *V. Dreux-Duradier.*

(2) D'après un document conservé aux archives de la ville de Poitiers, n° 1473.

Collèges d'enseignement secondaire

De ce chapitre, comme du précédent, il ressortira ce fait que l'enseignement secondaire qui formait pour les Universités provinciales de nombreux étudiants était florissant chez nous, et que, comme celles-ci, il suppose nécessairement l'existence d'assez nombreuses écoles primaires :

1° *Fontenay* possédait, à dater de 1604, un collège très fréquenté, fondé par les Jésuites, et, depuis leur suppression, en juillet 1773, dirigé par des prêtres séculiers ayant pour directeur l'abbé Loriou. En 1789, ce collège dépendait absolument de la commune de Fontenay, et comprenait treize professeurs, dont trois laïques, professeurs de dessein ou de danse. Aucune matière d'enseignement n'y était négligée ;

2° à *Luçon*, un séminaire-collège donnait l'instruction secondaire et primaire. Dirigé d'abord par les jésuites, depuis sa fondation 1610, il fut plus tard confié aux Lazaristes, qui réunirent beaucoup d'élèves ecclésiastiques ou laïques jusqu'en 1792 ;

3° à *Montaigu*, les anciens seigneurs avaient fondé une institution qui, de 1760 à 1781, sous l'abbé Le Séguillon eut 60 élèves. Le conventionnel Goupilleau fut l'un d'eux, ainsi que La Réveillère-Lépaux, qui font l'éloge du maître et de son enseignement. Claude Sauvaget qui succéda eut jusqu'à quatre-vingts élèves. Nous avons trouvé Goupilleau au nombre des étudiants de seconde au séminaire-collège de Luçon en 1780. Le R. P. Baudouin fut élève de Le Séguillon.

4° La *Roche sur Yon*, comme chef-lieu d'une principauté-paierie, avait également un petit collège, dont nous avons quatre directeurs sur les registres de l'état civil au XVIIIe siècle (1) ;

5° *Mortagne*, comme Montaigu, possédait une institution

(1) Dans l'*Ancienne Roche-sur-Yon et la Vieille Vendée* qui vient de paraître, on trouve au chap. XXXIII l'état de l'instruction primaire en cette ville et dans la principauté. En vente chez l'auteur, 24, rue Berthelot : 1 vol. in-8° illustré de dix anciennes gravures.

de ce genre de fondation très ancienne. En 1667, le directeur Godin fut interdit d'enseigner par l'évêque à cause de sa conduite scandaleuse, et la maison fut confiée à un autre maître. Elle existait encore en 1790.

Aux Sables-d'Olonne, fut ouvert de bonne heure, au sortir du moyen-âge, un cours d'Hydrographie pour former des capitaines de navire. De 1712 à 1745, un diacre, Jean Tissier, y était professeur royal (1).

Ces trois derniers collèges se trouvent mentionnés comme existant avant la Révolution par Clémenceau, sous-préfet de Montaigu en 1804, dans une lettre écrite par lui au ministre Chaptal, qui réclamait des renseignements sur l'enseignement secondaire en Bas-Poitou.

Outre ces principaux centres d'instruction, on trouvait en quelques localités rurales des maîtres laïques ou ecclésiastiques qui groupaient autour d'eux un certain nombre d'élèves, pensionnaires ou externes, auxquels, avec le français et les mathématiques, ils enseignaient le latin. Mais le grec, l'histoire et la géographie n'étaient que facultatifs. Des groupements scolaires de ce genre existaient à Mouchamps, à la Chapelle-Palluau, à la Réorthe, patrie des Clémenceau, et à la Flocellière.

Sur la limite du Bas-Poitou, il y avait également, en 1789, d'autres maisons où pouvaient étudier nos ancêtres :

1° *Collège des Jésuites de Poitiers*, qui recevait des élèves de tous les points les plus éloignés du Poitou. D'après Dugast Matifeux, fondé en 1607 cet établissement occupait 60 religieux. En 1612, avec cinq classes seulement on y comptait déjà, dit le même historien, *huit cents élèves*. « Il y a d'ordinaire, avec les classes complètes, *douze cents étudiants*. » En 1730, 15 professeurs y enseignaient encore (Ne pas oublier les 7 collèges mentionnés plus haut, et dépendant directement de l Université) ;

(1) A Olonne, les Franciscains avaient un collège avant 1443 (*Cartul. d'Orbestier*).

2° *Le collège de la Rochelle* à proximité de la région de Maillezais et de la plaine de Fontenay. Cet établissement eut de 500 à 600 élèves, d'après un document des *Archives départementales* de Loire-Inférieure ;

3° *Collège de Saintes,* également peu éloigné du Bas-Poitou, et dépendant de Poitiers. Fondé par la ville en 1600, en 1612 avec seulement trois classes on y comptait 200 élèves ; avec cinq classes, ce nombre s'éleva en proportion ;

4° Plus près de nous encore, se trouvaient d'autres établissements de ce genre : c'était à *Clisson,* au milieu des *Marches communes,* où M. Maître a découvert une institution ayant en 1683 pour directeur un diacre et trois maîtres laïques ;

5° à *Vertou*, ce fait est attesté par le procès-verbal de la visite de l'évêque en 1680 : le *Magister* principal y enseignait le latin ;

6° à *Vallet*, où le fondateur, l'abbé Peigné avait imposé au principal l'obligation d'instruire les pauvres *sans aucun salaire;*

7° à *Saint-Philibert-de-Grand-Lieu*, ce qui ressort d'un concordat passé entre l'évêque de Nantes et le prieur de cette localité en 1630, laquelle fournit au nombre de pensions 100 livres sur les revenus du prieuré : plus tard ce traitement fut porté à 236 livres, à l'époque où M. Poidevin, professeur au collège de Montaigu, fut appelé à Saint-Philbert ;

8° à *Machecoul,* où dès 1409 existait un collège fondé par les sires de Retz.

Nous n'indiquons pas les autres institutions du Comté Nantais, qui n'étaient pas limitrophes du Bas-Poitou. Notons, en passant, plusieurs autres établissements à portée des Bas-Poitevins. D'après un rapport du préfet de la Vendée en 1801, « il existait, il y a dix ans, des collèges, à *Parthenay*, à *Bressuire*, à *Châtillon-sur-Sèvre* à *Niort* et à *Saint-Maixent* (1). »

Au total, c'est donc une quinzaine de collèges, situés en Bas-Poitou même ou sur la limite : on avouera qu'ils étaient

(1) Dans cette ville, nous avons retrouvé les noms de cinq maîtres d'écoles qui successivement avaient enseigné dès *avant 1220* (*Arch. hist.* C. VII).

amplement suffisants pour l'instruction secondaire des jeunes gens, et plus nombreux que de nos jours.

Il faut observer que ces étudiants, pauvres en majorité, ne versaient, pour suivre les cours et subir les examens, que des droits minimes, et que le clergé venait à leur aide en imposant aux établissements religieux des redevances annuelles pour leur entretien. Ainsi, d'après les chartes publiées par Marchegay et autres archéologues ou historiens, en 1664 l'abbaye de Sainte-Croix de Talmont versait dans ce but 114 livres 4 sols ; celle de Saint-Jean-d'Orbestier 47 livres ; le prieuré de Sallertaine devait chaque année pour les écoliers 16 livres 9 sols, celui de Fontaines également 16 livres, ainsi que celui de Saint-Mesmin. Le prieuré de l'Aiguillon-s-Vie fut supprimé en 1786 pour créer à Luçon une maison d'enseignement destinée aux jeunes filles.

Après cela, nous espérons bien n'avoir pas épuisé toutes les sources d'informations. D'autres documents qu'il ne nous a pas été donné de découvrir, aboutiront à un résultat plus complet, pour l'enseignement secondaire comme pour l'enseignement primaire dont il va être question.

Une dernière remarque encore de M. Léon Maître, c'est que l'Eglise ayant eu la bonne inspiration de mettre les cures au concours, docteurs ès-lettres et ès-arts et licenciés furent assez communs dans les campagnes (1). Alors les leçons de latin et de français devinrent à la portée de tous, et l'on arrive à cette conclusion que l'enseignement secondaire n'était pas moins facile à acquérir que l'instruction primaire.

Collège de filles

L'instruction des jeunes personnes ne fut pas négligée. Avec le latin, et le français, il comprenait une partie des beaux-arts, et l'on suivait, autant qu'il fut possible, le programme de Fénelon et de Mme de Maintenon. Des maisons où ces conseils

(1) Notre travail complet en indique un certain nombre.

étaient mis en pratique existaient longtemps avant la Révolution :

1° D'abord à *Fontenay-le-Comte*, rapporte B. Fillon, où les avait introduits H. de Bethune, évêque de Maillezais, chez les *Filles Notre-Dame,* appelées aussi *Jésuitesses.* Il y avait quatorze maîtresses de classes.

Les *Filles de l'Enfant-Jésus* ou de l'Union chrétienne, ajoute Fillon, furent fondées par l'évêque H. de Laval. Les sœurs, au nombre de trente-quatre, tenaient un pensionnat et des classes externes avec cent cinquante enfants en 1766.

L'évêque de Champflour avait légué 600 livres pour une classe destinée aux filles pauvres de la ville

Dès 1459, dit encore Fillon, avaient été fondées à Fontenay-les-Dames de la Grand'Maison, et Mlle Brisson fit également des legs dans ce but.

2° A *Luçon*, les Ursulines cloîtrées, introduites par l'évêque en 1631, ouvrent un pensionnat avec cinquante élèves au début. H. de Barillon en 1679 avait aussi amené dans sa ville épiscopale des religieuses de l'Union chrétienne, qui ouvrirent un pensionnat. Cent ans après, un vicaire-général, André de Beauregard que la Révolution devait guillotiner en 94, ouvrit pour les jeunes filles une maison qui eut son heure de célébrité, et appelée le Petit-Saint-Cyr. Des religieuses y dirigeaient tout le personnel, et des bourses avaient été fondées par le roi et le duc de Penthièvre. André de Beauregard y consacra toute sa fortune, 80,000 livres. Une école gratuite y fut annexée. On voit que rien de nouveau n'a été créé sous ce rapport dans les temps actuels : *bourses* pour les pensionnaires dans le besoin, *gratuité* complète pour les indigentes.

3° Aux *Sables-d'Olonne*, sur le port au XVIIIe siècle, on voyait un pensionnat, fondé par H. de Barillon, évêque de Luçon, en 1678, et dirigé par les sœurs de l'Union chrétienne.

4° A *Cholet*, autrefois du diocèse de Maillezais et plus tard de celui de la Rochelle, existait une maison d'enseignement dirigée par les religieuses de Saint-Laurent-s-Sèvre.

Ces divers pensionnats, ouverts dans les villes les plus importantes de notre pays, suffisaient, comme de nos jours, à l'enseignement supérieur des jeunes filles. Tous furent fermés par la Révolution, et leurs maîtresses incarcérées ou dispersées.

Petites écoles

Indiquer seulement le résultat complet de notre enquête devient impossible dans un espace si restreint, puisqu'il nous faudrait donner tous les noms de régents, de régentes, et des paroisses où ils enseignaient, ce qui, au reste, deviendrait vraiment fastidieux pour nos auditeurs. Notons, en passant, que ces recherches ont été d'autant plus difficiles et plus incomplètes que, de toutes les provinces de l'ancienne France, c'est peut-être le Poitou et particulièrement le Bas-Poitou qui ont eu le plus à souffrir des invasions et guerres de tous genres, des Normands qui seize fois en cent cinquante ans ont ravagé ce pays ; des Anglais qui y ont fait longtemps leur séjour depuis le XIIIe siècle ; des protestants au XVIe siècle et des guerres civiles de la fin du XVIIIe siècle. Tous ces bouleversements, qui ont amené le pillage des abbayes, des prieurés, des fabriques paroissiales, des confréries, sièges ou soutiens de nos petites écoles, ont rendu à peu près impossible la découverte complète de tous les éléments qui composaient autrefois la vie intellectuelle et l'enseignement public.

Nous constaterons seulement que nous avons retrouvé depuis l'an 1077 à l'école monacale de Talmont jusqu'en 1790 près de cinq cents noms de régents et de régentes, et l'existence de petites écoles en cent quarante paroisses du petit territoire de la Vendée actuelle. Dans cette série de localités où est constatée l'existence de petites écoles, il en est qui sont vraiment peu considérables, telles que Poiroux, Saint-Martin-Lars-Saint-Hermine, Saint-Aubin la-Plaine, Liez où l'on comptait à peine 60 familles. C'est le cas de dire, avec M. de

Beaurepaire dans une enquête analogue : « Quand on trouve des écoles en des localités d'aussi mince importance, il n'y a plus moyen de douter qu'il y en ait eu, sinon dans toutes les paroisses rurales (ce que nous n'osons affirmer), du moins dans la plupart, bien qu'il n'existe pas de témoignages officiels écrits. »

Ce total de près de cinq cents maîtres et maîtresses d'écoles pour 140 paroisses, durant l'espace de six siècles, nous paraît *peu* de chose, et cependant c'est *beaucoup*. Combien d'autres maîtres de la jeunesse, que nous ignorons, obscurs et silencieux, ont fait leur œuvre sans bruit et dont les noms sont oubliés à jamais. C'est *peu* pour une si longue période, et c'est *beaucoup* si l'on considère la rareté des documents de cette nature.

Il nous a été donné de parcourir un grand nombre des anciens registres de l'état-civil ou registres paroissiaux. Or, de 1720 à 1770, on trouve au bas de beaucoup d'actes de baptêmes ou de mariages, quinze, dix-huit, vingt-cinq signatures de gens du peuple, fariniers, maçons, laboureurs, fermiers : ce que nous avons constaté à *Triaize* dans le marais de Luçon, où les moines et chanoines de cette ville avaient leur propriété et de nombreux fermiers, à *Mouzeuil* dans la plaine, à *Chaillé-les-Ormeaux*, *Nesmy*, *Venansault*, *Boulogne* au centre du bocage vendéen. A la *Chaize-le-Vicomte*, paroisse Saint-Nicolas, en juin 1743, nous avons compté trente-quatre signatures au bas d'un acte de mariage de simples gens du peuple, vingt deux en février de l'année suivante et jusqu'à *quarante-quatre* le 3 juin. De même pour les années d'après.

De là ce court raisonnement : puisque personne ne peut savoir écrire sans un maître, lors même que pour ces paroisses nous n'avons pu retrouver ni écoles, ni maîtres ou maîtresses, il est incontestable qu'il y en eût pendant longtemps, notamment à l'âge où ces signataires étaient enfants ou jeunes gens.

Autre preuve indirecte. Un certain nombre des anciens curés ou vicaires avaient conquis des grades dans les Univer-

sités de Poitiers, de Paris ou d'ailleurs. Or, il n'est guère possible que ces hommes, ardents à s'instruire eux-mêmes, aient laissé croupir dans l'ignorance les enfants qui leur étaient confiés, et auxquels il fallait apprendre le catéchisme, et n'aient pas pour eux ouvert des écoles. Peu d'entre nous agiraient de la sorte d'aujourd'hui.

Fondation d'une école en Bas-Poitou

Dans les pièces d'un procès conservé aux Archives départementales des Deux-Sèvres, on trouve l'indication des formalités nécessaires au XVIe siècle pour fonder une école rurale, en Poitou. Les voici : 1° certificat d'orthodoxie ; 2° procès-verbal de réunion et d'acceptation du régent par les habitants ; 3° attestation de l'examen passé par le candidat devant quatre examinateurs.

Sans doute, partout et toujours ces preuves ne furent pas requises, mais au moins elles l'étaient partout où ce fut possible.

Droit de nomination des Maîtres

Dans toutes les localités où l'Eglise, les seigneurs ou bien les communautés paroissiales avaient organisé l'instruction et fondé une école, les fondateurs s'étaient réservé le droit de nomination, ou du moins d'acceptation des régents, comme on le constate à Dompierre, au Poiré-sur-Vie et ailleurs. C'était l'application de cet arrêt du Parlement, jugeant que « ceux qui payent les gages d'un maître d'école ont droit de le commettre ». Nous avons plusieurs procès-verbaux comme à Challans, constatant que quand la communauté paroissiale fonde et paie des maîtres, c'est elle également qui les choisit, et convient avec eux de leur traitement, des heures de classe, du paiement des élèves non indigents. Mais, presque jamais cette nomination n'était faite sans garantie de capacité, et c'était au moins en présence du curé, assisté de quelques notables que le maître

d'école subissait un examen de capacité. Celui-ci devait ensuite se pourvoir, devant l'Evêque ou du doyen, des lettres de *régence* qui étaient nécessaires et qui lui étaient délivrées gratuitement. Ces dernières formalités devinrent obligatoires partout à dater de la fin du XVIe siècle.

Le maître signait fréquemment avec les habitants une sorte de contrat. Au milieu du XVIIIe siècle l'Etat et la communauté locale concourent ensemble à sa nomination, l'intendant royal autorise, l'Eglise approuve et surveille, mais c'est la commune qui choisit le maître. Avouons que le côté faible d'une telle organisation, c'est que régents et régentes venaient de partout, avec des méthodes différentes, dont l'instruction des enfants devait nécessairement souffrir.

Traitement des Maîtres

On a dit que ce traitement était fourni fréquemment par les fabriques paroissiales, ou même par les confréries de charité, ou enfin par les communautés locales. Nous possédons trois *Etats* ou *Visites* d'évêques ou d'archidiacres qui indiquent le chiffre ou le genre de ce traitement. Il était en espèces ou en nature. En espèces, il variait de 30 à 150 livres, plus communément de 30 à 80 livres pour les paroisses ordinaires, mais destiné uniquement à payer l'instruction des *indigents*, car les enfants de parents aisés payaient un *droit d'écolage* fixe, selon qu'ils lisaient seulement dans l'*A. B. C.* ou lisaient et écrivaient en même temps, ou enfin lisaient le français et le latin, ou les manuscrits. Ces diverses conditions sont bien spécifiées dans le procès-verbal rédigé à Challans en 1754. (*Cartulaire de Challans.*)

En nature, il variait suivant les localités. Souvent le maître recevait 30 ou 40 boisseaux de seigle ou de blé, avec logement, jardin, prairies ou terres labourables, et une petite somme en espèces. Parfois, il avait un droit de *glaine*, c'est-à-dire de

faire ramasser les épis laissés dans les champs après la moisson.

Un côté pratique mais curieux, c'est que ce traitement était joint souvent à ceux de chantre, comme à Nalliers, et parfois de notaire. Au reste, les fonctions de chantre et de notaire n'étaient pas plus humiliantes que celles de gratter le papier au fond d'une mairie

Ces fonctions de maîtres d'école durèrent souvent fort longtemps, et nos anciens régents ne réclamaient pas une retraite après 25 ans d'exercice. Parfois comme à Saint-Georges-de-Montaigu, on trouve des maîtres ou maîtresses exerçant pendant cinquante années.

Programme.

Nous avouons simplement que jadis ce programme d'études était beaucoup moins vaste que de nos jours, les conditions de la vie sociale ne l'exigeaient pas alors plus étendu. On apprend assurément beaucoup dans nos écoles primaires actuelles, mais il faut avouer qu'à quelques exceptions près, dans nos campagnes les enfants qui ne continuent pas à étudier n'en savent guère plus qu'on n'en savait autrefois : ceci pour ceux qui exercent un métier.

L'ancien programme comprenant quatre branches d'enseignement : l'*instruction religieuse*, *l'écriture* et *l'orthographe*, et enfin le *calcul élémentaire*. C'était assez, en réalité, pour la plupart des gens qui vivaient à la campagne. Ajoutons-y parfois quelques notions d'enseignement professionnel et les travaux manuels pour les filles. Dans les procès-verbaux d'une assemblée des habitants de Challans, et dans le testament de Jacquette Clénet, fondatrice d'une école à la Bernardière, on distingue les enfants qui sont à l'*A. B. C.*, ceux qui savent lire couramment, ceux qui apprennent à lire et à écrire et à orthographier, et ceux qui, en plus, apprennent à compter. Il est parlé également des enfants qui écrivent en français et

en latin, et dans les *manuscrits*, enfin de ceux auxquels on enseignera le latin, cette dernière langue ayant été jusqu'au XVIe siècle la langue usuelle, celle des lettres et de l'Eglise.

L'abbé de la Salle fut le premier qui prescrivit l'étude du français d'abord, avant le latin. Ensuite l'élan étant donné, instituteurs laïques et congréganistes le suivirent désormais. De ces derniers, l'ex-oratorien Gaudin, de Luçon, disait dans son *Rapport à l'Assemblée nationale* : « Votre Comité croit pouvoir ranger, parmi les instituteurs utiles, les Frères des écoles chrétiennes, chargés d'enseigner en plusieurs villes et à la campagne, à écrire, et les éléments du commerce. » Pour enseigner l'orthographe, on faisait faire, selon l'*Essai d'une école chrétienne*, des copies de livres, après quoi, interrogation sur l'orthographe de chaque mot, puis écriture au propre de la dictée.

En dehors des livres cités dans les ouvrages spéciaux des siècles passés, on avait encore un autre ouvrage particulier à notre province, et imprimé à Poitiers en 1559, le *seul* des ouvrages pédagogiques écrits en français au moyen-âge, c'est le *Miroir de la jeunesse*, dont on a retrouvé quelques exemplaires dans le canton de Pouzauges.

CONCLUSION

Avec M. de Beaurepaire, nous pouvons dire : quand on a constaté, pièces en mains, l'existence d'écoles non pas dans une seule, mais en plus de cent paroisses, on peut hardiment grossir ce chiffre, sans porter atteinte à la vérité historique, vu la rareté des documents qui nous sont restés sur cette question. Ajoutons, que quand on a constaté, comme nous, l'existence d'écoles en de très petites localités, même en de *simples hameaux*, tels qu'au Nizeau en Velluire, à la Mercerie en Saint-Etienne-du-Bois et ailleurs, il n'est pas permis de douter que des centres beaucoup plus importants n'en aient possédées, bien que les preuves écrites nous fassent

défaut : ainsi à Saint-Jean-de-Monts, à Saint-Gilles-Vie, à Beauvoir, aux Herbiers, etc., où en 1653 on comptait de 1600 à 3.500 habitants.

Pour les écoles de filles, nous avons une lettre de Ponchartrin annonçant à l'évêque de Luçon que, *sur sa demande*, Louis XIV accordait une rente annuelle de 1000 livres pour les maîtresses d'école du diocèse, chiffre qui représentait alors une somme considérable et susceptible de former le traitement d'un grand nombre de régentes, en dehors du traitement assuré par le clergé, les fabriques et les confréries, l'enseignement n'étant pas à la charge de l'Etat.

Pour résumer nos *sources*, les écoles que nous indiquons dans notre travail *in extenso*, sont prouvées par les signatures très multipliées, à certaines époques au bas des actes de l'état-civil, — par les contrats écrits dont nous avons quelques exemplaires, dans lesquels les parents ou tuteurs confiaient à des patrons leurs enfants, stipulant que l'enfant *aura droit* à la fréquentation de l'école, — par les livres de comptes tenus par les commerçants et ouvriers (1), armateurs et marins, qui tous avaient des recettes et dépenses à noter, — par les fonctions attribuées dans les actes officiels à un certain nombre d'hommes du peuple, — par les *Etats* ou *Visites* d'évêques à diverses époques, — par les *Archives départementales* que nous avons parcourues en grand nombre, — par les registres de l'état-civil.

Pour la période la plus ancienne de notre histoire locale, il faut faire la part des difficultés qui s'opposaient à l'enseignement du peuple, — invasion des Normands et des Anglais, — rareté des livres et du papier, — guerres religieuses, guerres civiles, qui ont empêché le fonctionnement des fabriques et des confréries, principaux soutiens des écoles, ou les ont ruinées.

Enfin, pour ceux qui n'ajoutent foi qu'aux documents offi-

(1) A l'Hermenault, en 1725, Mathurin Guéret, qualifié de maçon, tenait école chez lui, et donnait des leçons à domicile.

ciels, nous avons une preuve authentique, relativement récente, c'est le Rapport du préfet de la Vendée, Lefaucheux, en 1800, adressé au gouvernement du Consulat : « *Il existait*, écrivait-il, *il y a dix ans* des collèges (suit la liste), et *des petites écoles dans tous nos villages* », c'est-à-dire dans toutes les communes rurales de la Vendée (1).

A. Baraud,
Prêtre.

(1) Dans un prochain article, nous donnerons la liste, paroisse par paroisse, des écoles et noms de régents que nous avons découverts.

LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(*Suite*) (1).

MALLIÈVRE

Audebert (*Charles-Louis*), curé.

A la fin de 1777, M. Audebert, né le 24 août 1741, chanoine régulier de Saint-Augustin (l'église de Mallièvre, sous le vocable de saint Gilles, dépendait de l'abbaye de Maulévrier), fut nommé prieur-curé de Mallièvre, en remplacement de M. Rigaud, décédé. Il refusa le serment prescrit par la Constitution civile du clergé, et, le 23 mai 1791, adressa à l'Administration une pétition tendante « à être payé de la desserte de plusieurs fondations, et, en outre de son traitement curial, de la moitié de la pension à laquelle il a droit comme ancien religieux. » Le Directoire du département rejeta ses premières demandes comme tardives, et le renvoya, pour ce qui concernait le prieuré simple de Saint-Jacques de Vois, dépendant de l'abbaye de Châtillon, à l'arrêté du département du 9 mars précédent.

M. Audebert se résigna à partir pour l'Espagne ; mais, le

(1) Voir le 2e fascicule de 1908.

jour où il quitta la paroisse, la municipalité de Mallièvre lui délivra le certificat suivant, à la date du 27 juillet 1792 :

« Nous, mère et officiers municipaux de la commune de Mallièvre, certifions que messire Charles-Louis Audebert, prestre-curé de cette paroisse depuis environ quinze ans, si Est toujours conduit En honneste homme et En vray pasteur, qu'il ne nous a jamez Enseigné, que ce qui est propre à former Le Bon Chrétien Et le fidèle Citoyen, qu'en fin, se retirant de sa cure comme prestre insermenté, il emporte l'afection Et le Regret de son tourpau. Et En foy de quoy, à Mallièvre, ce vingt-sept jour du moy de juillet mil sept cent quatre-vingt-douze Et l'an 1er de la Liberté avon signié le présent certificat pour valoir ce que de Reson. Et pour y avoir Entretenu que la paix dans un temps ou le trouble Est presque Général.

GARNAUD, *secrétaire-greffier*, LHOMÉDÉ, *maire*,
SOULARD, MOREAU, *officiers*.

BOUTILLIER, *juge de paix du canton.* »
(H. BOURGEOIS. — La Vendée historique).

Bien que M. Audebert figure sur deux *Etats des prêtres du district de la Châtaigneraye*, sur l'un, du 14 frimaire an II, comme prêtre déporté, et sur l'autre, du 10 messidor an II, comme « excepté de la déportation, mis en réclusion, et de ceux qui ont suivi les brigands », il partit pour l'Espagne, par terre probablement, car son nom ne figure sur aucune liste d'embarquement, et il résida à Vittoria.

Rentré en France au Concordat, il fut inscrit sur la liste des pensionnaires ecclésiastiques de prairial an X ; il fit adhésion solennelle au Concordat devant l'évêque de La Rochelle et le préfet de la Vendée, en l'église Notre-Dame de Fontenay, le 7 floréal an XI ; il résidait alors à Treize-Vents.

L'*Annuaire de la Vendée* de l'an XII le porte comme desservant de Saint-André-Goule-d'Oie, et il est mentionné avec le même titre sur une liste dressée le 3e jour complémentaire

de l'an XII, au nombre des prêtres qui n'ont pas encore prêté le serment à la Constitution de l'an VIII devant le sous-préfet de Montaigu. Il mourut à Saint-André-Goule-d'Oie en 1804.

L'absence de M. Audebert fut fort pénible aux habitants de Mallièvre. Un acte de sépulture, du 19 février 1794, porte que « faute de desservant » les inhumations sont faites par quatre citoyens de bonne volonté. Du 1er janvier 1795 au 10 juin 1796, les registres paroissiaux portent la signature de M. Morin, prieur-curé de la Tardière (v. ce nom). De décembre 1799 à juillet 1802, M. Brunetière, curé de Treize-Vents (v. ce nom) tint les registres, « en l'absence du recteur, pendant le temps de la persécution ».

Le presbytère de Mallièvre fut vendu nationalement le 11 floréal an VI. En décembre 1824, un pieux paroissien, M. Soulard, fit don d'un nouveau presbytère.

SAINT-MALO-DU-BOIS

Baudry (*Claude*), curé.

Gasnault (*Jean-Louis*), vicaire.

Le 16 juin 1772, M. Baudry fut nommé curé de Saint-Malo-du-Bois en remplacement de M. Gilbert décédé. Il ne prêta pas le serment schismatique, et se déroba à la loi de déportation en se cachant dans le pays, bien que sa paroisse fut notée parmi les plus réactionnaires, et signalée notamment par Dumouriez, dans une lettre du 17 décembre 1791, adressée, du château de Niort, à « Messieurs du département de la Vendée, comme étant une des cinq paroisses qui méditaient un coup de main contre une compagnie des volontaires des Deux-Sèvres en quartier aux Epesses ». Dumouriez, qui se vantait volontiers, annonçait, le 27 décembre, qu'il avait fait avorter cette conspiration, et ajoutait : « La paroisse de Saint-Malo, trop voisine de Saint-Laurent, est un des points de ras-

semblement, et si les volontaires n'étaient pas craints, ils seraient assommés. »

M. Pichaud, qui fut curé de Saint-Malo de 1838 à 1885, a laissé des notes dans lesquelles on lit que M. Baudry se cachait sous un tas de pierres, au milieu des broussailles, dans un champ de la métairie de la Sainfrère, appelé le champ du buisson; il y couchait dans un bahut allongé, qu'on y avait amené, gardé par un chien prêt à donner l'alerte en cas de danger. Cette retraite assez malsaine ne l'abrita pas longtemps; il y contracta une maladie qui, dans les derniers mois de 1798, fit prévoir sa fin prochaine. Le métayer de la Sainfrère, Robert, qui lui apportait là sa nourriture, dut l'emmener chez lui, et M. Baudry mourut dans un lit, entouré de soins.

L'inhumation eut lieu de nuit, dans le cimetière de la paroisse, et ses restes furent transférés plus tard dans le chœur de l'église.

M. Gasnault, originaire de la Tessouale, ordonné en 1782, et nommé vicaire à Saint-Malo, ne prêta pas non plus le serment constitutionnel, et, comme son curé, demeura dans le pays. Son nom figure sur la liste des « principaux chefs de brigands fusillés à Noirmoutier le 14 nivôse an II par les Républicains », liste adressée à la « Société populaire des Sables-d'Olonne », et dont Mercier du Rocher prit copie. Nous avons trouvé, d'autre part, aux Archives Nationales (F^7 3439) une lettre de M. Loriou, ancien principal du Collège de Fontenay, datée du 12 mars 1796, et adressée à Jean Sacré, à Fontenay, laquelle contient un billet d'une autre écriture, signé B. C. D. L. qui donne l'adresse de *M. Gasnault prêtre français* résidant à Tolède en Espagne, et porte : « Si Mlle Gasnault, qui demeure à l'Hermenault chez M. La Bertaudrie, veut écrire à son oncle...» Or, à l'époque de la Révolution, il n'y eut de Gasnault prêtre en Vendée que le vicaire de Saint-Malo-du-Bois. Nous n'avons rencontré aucune autre mention de ce prêtre.

Après la mort de M. Baudry, les catholiques fidèles de

Saint-Malo reçurent les secours religieux de M. Paul-Marie Coyaud, précédemment curé de Saint-Xandre en Aunis, et nommé « vicaire général du diocèse par Mgr de Coucy, de présent en Espagne, évêque de La Rochelle ». Il était le frère du « citoyen Coyaud », commissaire du Directoire exécutif près l'administration générale de la Vendée, et, ayant refusé le serment, il s'était retiré à Fontenay, où son âge, il avait plus de 60 ans, le plaçait dans l'exception de l'article 6 de la loi de déportation du 26 avril 1792. Interné à la maison commune comme les autres exceptés, il fut mis en liberté lors de la prise de Fontenay par l'armée vendéenne le 25 mai 1793. La loi du 22 ventôse an II ayant condamné à la réclusion et à la confiscation les prêtres insermentés non déportés, ses biens furent mis sous séquestre, mais, en vertu de la loi du 22 fructidor au III, furent rendus à son héritier, le sieur Chessé, un neveu par alliance. M. Coyaud s'était retiré à Saint-Malo-du-Bois ; les registres paroissiaux portent sa signature du 29 juin 1793 à décembre 1797. Un rapport de Commissaire après le coup d'état de fructidor an V porte « qu'il est âgé de 64 ans, qu'il a exercé publiquement le culte jusqu'au 18 fructidor, qu'il a déclaré à l'administration du canton qu'il ne voulait plus exercer, et qu'il vit tranquille sous la surveillance de l'administration municipale. »

Le 1er brumaire an V, M. Pierre Moreau, curé du Poiré-sous-la-Roche, dans une supplique au citoyen Commissaire du Directoire exécutif près le département de la Vendée, mettait en post-scriptum : « Je souhaite beaucoup apprendre des nouvelles de mon confrère, cy-devant curé de Saint-Xandre ; la dernière lettre que j'ai reçue de lui était datée de Saint-Malo ; je ne sais s'il y est encore. » (*Papiers de la famille Moreau de la Roche-sur-Yon*). Il y était encore, et aussi en l'an VI et en l'an VII, en butte aux tracasseries des autorités militaires, mais toujours énergique, et protégé par l'administration civile par égard pour son frère le Commissaire du Directoire exécutif en Vendée :

« *Séance de l'administration centrale du département, du 9 pluviôse an VI.*

« Vu la lettre du citoyen Périer, capitaine de gendarmerie, par laquelle il demande la délivrance d'un passeport pour le citoyen Coyaud, ex-curé de Saint-Malo-du-Bois, canton de Mortagne, arrêté par méprise, et de suite remis en liberté.

« L'Administration départementale de la Vendée

« Considérant qu'il n'a donné aucuns ordres pour l'arrestation du citoyen Coyaud, que c'est par erreur qu'il a été arrêté, et qu'il a été en conséquence relâché par le capitaine de la gendarmerie.

« Un membre, faisant pour le Commissaire du Directoire exécutif, entendu (le frère de M. Coyaud s'était récusé),

« Arrête que l'administration municipale de Fontenay délivrera un passe-port au citoyen Coyaud. »

Nouvel incident en l'an VII.

« *Séance de l'administration cantonale de Mortagne, du 12 prairial an VII.*

« Paul-Marie Coyaud, ex-prêtre, desservant la commune de Saint-Malo-du-Bois, a été mis en arrestation par le citoyen Chenu, commandant de la force armée dans le canton de Mortagne, en vertu des ordres du commandant Durieux. Le citoyen commissaire du directoire s'oppose à ce que ledit prêtre soit transféré plus loin, et réclame même sa mise en liberté, se fondant sur l'arrêté de cette administration, du 2 de ce mois, qui le maintient provisoirement sous la surveillance.

« Considérant que notre arrêté du 2 de ce mois par lequel il appert que Paul-Marie Coyaud a été arrêté une première fois par le citoyen Chenu et conduit par devant le juge de ce canton, que ce dernier le renvoya par devant cette administration, et qu'il demeura sous la surveillance d'après l'arrêté de l'administration centrale du 9 pluviôse an VI ; ledit arrêté n'ayant pas été rapporté, et un officier militaire ne devant pas s'immiscer dans les affaires de l'administration civile ;

« Considérant en outre que, malgré la réclamation faite par ledit citoyen Commissaire, de la mise en liberté, Paul-Marie Coyaud est néanmoins détenu arbitrairement au mépris des lois aur la police de sûreté générale.

« La Commissaire du Directoire exécutif près ce canton, entendu, les pièces relatives à Paul-Marie Coyaud seront envoyées à l'administration centrale pour statuer sur les mesures qu'il conviendra de prendre. »

Devenu ainsi l'enjeu de la lutte traditionnelle entre l'autorité civile et l'autorité militaire, M. Coyaud s'empressa de pourvoir à sa sûreté en disparaissant. Bien lui en prit ; on avait trop besoin de la force militaire en Vendée pour lui faire échec à propos d'un simple curé, et M. Coyaud était à l'abri, quand l'administration centrale du département, où il n'y avait point de Cicéron, laissa prescrire l'adage : *cedant arma togæ.*

« *Séance de l'administration du département de la Vendée, du 18 prairial an VII.*

« Vu la délibération de l'administration municipale de Mortagne du 12 de ce mois relative aux mesures qu'elle a prises relativement au nommé Paul-Marie Coyaud, ex-prêtre, arrêté par la force armée et mis sous la surveillance de l'administration d'après l'autorisation de l'administration centrale du 9 pluviôse an VI ;

« L'administration centrale du département de la Vendée.

« Considérant que l'autorisation qu'elle donna le 9 pluviôse an VI au prêtre Coyaud de retourner dans le canton de Mortagne pour y résider sous la surveillance de l'administration municipale, ne peut ni ne doit empêcher ledit Coyaud d'être recherché, soit par le directeur du jury, soit par les autorités militaires en vertu des instructions qu'elles peuvent avoir reçues ;

« Considérant que l'administration municipale de Mortagne n'avait nul droit de s'opposer à l'arrestation de ce prêtre ordonné par le commandant de Montaigu,

« Un membre pour le commissaire du Directoire exécutif entendu,

« Arrête que l'administration municipale de Mortagne sera tenue de faire cesser toute opposition à l'arrestation du prêtre Coyaud et à sa traduction par les autorités militaires dans le lieu qu'elles jugeront convenable.

« PERVINQUIÈRE, *président*, MAIGNEN, SAURIN, LAMOTTE, *administrateurs*, COYAUD, *commissaire du Directoire exécutif*, CHESSÉ, *secrétaire en chef*.

L'autorité militaire avait mis le ministre de la Police générale lui-même en demeure de se prononcer, et Fouché donnait en personne ;

« *Le ministre de la police générale de la République au Commissaire central du département de la Vendée, à Fontenay-le-Peuple.*

« Paris, le 3 fructidor an VII de la République française.

« Je suis informé, Citoyen, que le nommé Coyaud, prêtre réfractaire, sexagénaire, exerce devant la commune de Malo du Bois, où il est en ce moment domicilié, la plus dangereuse influence sur l'esprit des habitants.

« Vous prendrez sur-le-champ les mesures nécessaires pour l'arrestation de cet individu, et pour sa translation en la commune chef-lieu de votre département. Vous le placerez sous la surveillance de l'administration municipale, s'il n'a point exercé depuis la pacification les cérémonies de son culte, et, dans le cas contraire, vous le ferez mettre en réclusion. Vous me rendrez compte de ce que vous aurez fait pour remplir mes intentions à ce sujet.

« Salut et fraternité,

« FOUCHÉ. »

La réponse du Commissaire central, frère du curé poursuivi, ne se fit pas attendre ; il est problable qu'il savait son frère en sûreté, et, Brutus au petit pied, il n'éprouvait aucun scrupule à paraître immoler à son civisme les droits du sang :

« 12 fructidor an VII.

« Citoyen Ministre,

« Aussitôt la réception de votre lettre en date du 3 du courant qui me chargeait de faire arrêter le nommé Coyaud, prêtre réfractaire, sexagénaire, domicilié dans la commune de Malo-du-Bois, j'ai transmis vos ordres au Commissaire du Directoire exécutif près le canton de Mortagne, en l'invitant à prendre de suite les mesures nécessaires pour l'arrestation de cet individu. Je vous instruirai, lorsqu'il en sera temps, du résultat de ses diligences.

« COYAUD ».

Négatif fut le résultat des diligences du Commissaire de Directoire exécutif près le canton de Montagne, qui ne tenait peut être pas à se déjuger si vite.

« Aux Epesses le 3 complémentaire an VII.

« *Martinois, brigadier de gendarmerie aux Epesses, au citoyen Périer, capitaine à Fontenay.*

« Mon capitaine, j'aurais bien désiré pouvoir arrêter le curé de Malo-du-Bois. C'est avec peine que je vous renvoye le procès-verbal de mes diligences sans celui qui en a été l'auteur. Ce prêtre n'a plus paru depuis les troubles ; il n'a pas hésité d'avouer qu'il serait plus tranquille dans cette commune. Lui-même a déclaré qu'il voulait se rendre à Fontenay, et différentes personnes disent qu'il y est, d'autres disent qu'il est dans la campagne.

« Vous m'avez aussi demandé s'il avoit aussi exercé les cérémonies de son culte depuis la pacification. Cela est certain ; il a publiquement chanté la messe et autres offices, il a marié et baptisé ; mais en ces temps, il y avoit beaucoup de prêtres réfractaires qui exerçoient comme lui, ils ont été longtemps tolérés.

« On m'a dit que depuis qu'on avoit exigé le serment, ce prêtre n'a plus exercé ses fonctions. Au reste il n'est guère possible d'obtenir des renseignements justes ; tous les habi-

tants de sa commune sont pour lui, les soi-disant patriotes craignent, et un chacun se tait.

« MARTINOIS. »

M. Coyaud dut mourir peu de temps après cette dernière alerte, car on perd complètement sa trace à partir de ce moment.

SAINT-MARTIN-LARS-EN-TIFFAUGES

TATIN (*Gabriel-René*), curé.

BENÉTEAU (*François*), vicaire.

En 1773, M. TATIN succéda, dans la cure de Saint-Martin-Lars-en-Tiffauges, à M. Louis Soullard, curé de la paroisse pendant 29 ans, décédé le 4 février 1773. Il prêta le serment schismatique en 1790, et resta à Saint-Martin comme curé constitutionnel. Il y resta jusqu'à son décès survenu le 22 décembre 1792 :

« Le 23 décembre 1792, a été par nous, officier soussigné, inhumé dans le cimetière de cette paroisse, le corps de G. R. Tatin, curé de cette paroisse, âgé d'environ 67 ans, en présence de R. Tatin, son frère, tisserand, de la ville de Bressuire, paroisse de N.-D., et de Pierre-Jean Tatin, ouvrier de la ville de Cholet, et de plusieurs autres amis qui ont déclaré ne savoir signer, de ce requis.

R. TATIN, JEAN TATIN.

PIERRE AUVINET, *officier public de Saint-Martin-Lars-en-Tiffauges.* »

Aucun prêtre n'assista aux obsèques, et cet enterrement civil, conduit par un officier municipal, prouve que M. Tatin mourut impénitent.

M. BENÉTEAU, né à Saint-Malo-du-Bois et vicaire à Saint-Martin depuis le 11 janvier 1787, refusa le serment et maintint les fidèles dans le devoir pendant la persécution. Il se ré-

fugia d'abord à la Gaubretière, et se cacha habituellement à la métairie de la Fauconnière, disant la messe dans les taillis du château de la Châteigneraye. Il échappa au grand massacre du 22 février 1794, commandé par le général Huché ; la plupart des habitants de la Fauconnière furent égorgés ce jour-là. Secondé par un autre proscrit, M. Seguin, chanoine d'Angers, M. Benéteau voulut célébrer dignement à la Gaubretière la fête de Pâques 1794, et il convoqua au château de la Châteigneraye les catholiques des paroisses environnantes. Un autel fut dressé dans la cour du château, et la messe fut célébrée devant une assistance considérable. On avait pris les précautions de sécurité commandées par les circonstances ; des gars alertes avaient été échelonnés au loin pour faire bonne garde, grimpés dans les arbres, postés au sommet des coteaux. Douze cents hommes en armes assistèrent tout ce jour aux pieuses cérémonies.

La révolution jacobine de fructidor an V mit fin à l'apostolat public de M. Benéteau. Le rapport d'un commissaire chargé d'établir alors l'état des prêtres réfractaires dans le canton de Tiffauges, note : « Benéteau, vicaire, réside à Saint-Martin, caché depuis le 19 fructidor. »

Le 18 nivôse an VI, le Directoire exécutif condamna à la déportation à la Guyane dix prêtres de la Vendée, parmi lesquels M. Benéteau

« Le Directoire exécutif considérant que, si les horreurs de la guerre ont désolé le département de la Vendée, c'est aux prêtres réfractaires qu'il faut attribuer ces malheurs, qu'encore aujourd'hui le mépris des lois et l'esprit de révolte sont soufflés par les nommés :

1° Benéteau, prêtre réfractaire du canton de Tiffauges,

2° . . . . . .

« Considérant que ces individus ont d'ailleurs manifesté l'intention de se raidir contre les lois, en feignant de cesser leurs fonctions plutôt que de prêter le serment requis par la loi du 19 fructidor.

« Arrête que les prêtres susnommés seront déportés à la Guyane. »

Aucun des dix prêtres ainsi condamnés ne put être pris. Les rapports des commissaires constatent que « Bénéteau ne s'est pas soumis à la loi du 7 vendémiaire, ni à celle du 19 fructidor; qu'il paraît avoir cessé extérieurement ses fonctions, mais que son influence sur l'opinion publique est la même » ; et ils ajoutent cette note moins personnelle : « Ce canton est un des plus plus fanatiques du département, l'esprit du peuple y est mauvais et opposé aux institutions républicaines. Il y est impossible d'y compléter les autorités constituées (heureux temps où il y avait disette de fonctionnaires ! N. de la R.). Malgré les efforts de l'administration centrale, les lois y restent encore sans vigueur. Il n'a pas encore été perçu un seul sou sur les contributions de l'an V. »

On trouve dans les registres paroissiaux de St-Martin des notes précieuses de la main de M. Benéteau. Au début de l'année 1800 : « Le présent registre contient les actes de baptême de la paroisse de Saint-Martin à commencer le 22 septembre 1791 et finit en 1800. Pendant cet espace de temps la religion a été persécutée et les ministres en fuite. C'est pourquoi les baptêmes enregistrés dans ce cahier ont été faits dans des maisons particulières. »

Au Concordat, M. Benéteau resta desservant à Saint-Martin, bien qu'il se fût laissé entraîner dans le schisme de la Petite Eglise. Voici une autre note de sa main sur le registre de 1804 : « On ne doit pas être étonné de trouver dans les registres ci-dessus bien des expressions superflues et qui paraissent ridicules. Je n'ai pas accepté le Concordat fait en 1801 par Bonaparte avec le Pape Pie VII. J'étais en conséquence persécuté et poursuivi par le clergé même. C'est pourquoi j'étais obligé de paraître n'agir qu'en cas de nécessité. »

Comme la paroisse entière l'avait suivi dans le schisme, l'autorité diocésaine usa de ménagements à son égard, jusqu'au 16 août 1826, date à laquelle Mgr Soyer, ayant érigé

Saint-Martin en succursale, y nomma comme curé M. Louis Gouin. M Benéteau, appuyé par le Conseil municipal, refusa énergiquement de céder le presbytère au nouveau curé. Le préfet de la Vendée, M. de Curzon, dut faire intervenir la force armée. M. Benéteau céda à la force, mais, avant de partir, il dépouilla l'église d'une partie des objets du culte, qu'il fit porter de nuit chez une de ses plus dévouées paroissiennes, Mlle Cossin, dont la maison lui servit d'asile. Mlle Cossin fit bâtir aussitôt la chapelle dite de la Petite Eglise, où M. Benéteau réunit les assistants, qui s'y rendirent de très loin. Mlle Cossin ayant annexé une école à la chapelle, le préfet fit fermer l'école en raison des désordres qui s'y produisirent entre catholiques et dissidents.

M. Benéteau ne tarda pas à être interdit par Mgr Soyer, et cité, le 31 mars 1827, devant le procureur du roi qui lui notifia défense d'exercer le culte dans la chapelle. Cette situation se prolongea jusqu'en 1832, c'est-à-dire jusqu'à sa mort. Mlle Cossin prit alors elle-même la direction de la Petite Eglise jusqu'à la fin de sa vie, en juillet 1869.

TIFFAUGES

Thomas (*Louis-André*), curé de Saint-Nicolas.

Robin (*Jacques-Antoine*), vicaire.

Chevalier (*René*), curé de Notre-Dame.

Tiffauges était partagé en deux paroisses, Saint-Nicolas et Notre-Dame, d'une importance différente, ainsi qu'on le voit d'après la taxe des décimes de 1641 ; la cure de Saint-Nicolas payait alors 13 # de décimes, et la cure de Notre-Dame 4 # 10 s. seulement.

A la Révolution, M. Thomas était curé de Saint-Nicolas depuis le 14 avril 1782, en remplacement de M. Carré. Il refusa le serment, et, voulant partir pour l'Espagne, fut du nombre des prêtres qui, faute de bateaux aux Sables-d'Olonne, se

rendirent à Saint-Gilles-sur-Vie pour s'embarquer. Ils y furent dépouillés de tout l'argent qu'ils possédaient, sous prétexte que la loi interdisait l'exportation des métaux précieux.

M. Thomas s'embarqua, le 4 octobre 1792, à Croix de Vie, sur le navire du capitaine Mornet, muni, pour tout viatique, du passeport que lui avait délivré la municipalité de Saint-Gilles :

« André-Louis Thomas, prêtre français, domicilié depuis quelque temps à la Gaubretière, ci-devant curé de Saint-Nicolas de Tiffauges, âgé de 41 ans, taille de 4 pieds 10 pouces, cheveux et sourcils châtain-clair, yeux gris, nez petit, bouche moyenne, menton court, front grand, visage plein, marqué de petite vérole, pour aller en Espagne. »

Débarqué à Saint-Sébastien, il fut placé à Guétaria, dans le diocèse de Pampelune, puis, par crainte d'invasion des patriotes français, fut envoyé à Mascueras dans la vallée de Cazalon. Le 14 octobre 1794, Mgr de Mercy écrivait, de Mindrizio, à M. Paillou : « Le déplacement de mes frères à raison des fâcheux événements me faisait craindre des malheurs plus grands encore. Je ne reste inquiet que sur ceux de Guétaria. Mon cœur sera en peine tant que vous ne pourrez pas me donner de bonnes nouvelles de tous. » M. Thomas fut de ceux qui trouvèrent un asile plus sûr à Mascueras, près de Santander. C'est de là qu'il écrivit à Pierre et à Charles Baudry, ses anciens paroissiens, deux lettres qui ont été conservées, dans lesquelles il donne des nouvelles de son confrère, M. Chevalier, curé de N.-D. de Tiffauges, et des siennes, qu'il dit excellentes, sans aucun détail sur sa façon de vivre, ni sur les autres déportés. On n'eut pas d'autres nouvelles de lui. Il avait été inscrit sur la liste des émigrés le 1er fructidor an II.

En 1790, M. Jacques-Antoine Robin, né à Fontenay-le-Comte le 25 février 1766, succéda, comme vicaire de Saint-Nicolas-de-Tiffauges, à M. Heveren, dont il sera parlé plus loin. Il refusa le serment, et s'embarqua aux Sables-d'Olonne pour

l'Espagne, le 11 septembre 1792, sur le *Marie-Gabrielle*. Dès son débarquement, il fut dirigé dans le diocèse de Cuença, au couvent des Augustins de Campillo Altobuey.

Lorsque le roi d'Espagne conclut la paix avec la République française, une des conditions de cet accord fut le transport, hors du continent, des prêtres français déportés, et leur envoi aux îles Canaries. A ce moment les colonies d'exilés répandues dans le diocèse de Cuença furent envoyées à Barcelone, lieu d'embarquement, et provisoirement débarquées dans les îles Baléares. Dans une lettre interceptée, et conservée aux Archives nationales, l'abbé Robin, alors interné à Palma, mande, le 18 mars 1800, à sa mère à Fontenay-le-Comte, que, depuis deux ans, il n'a pas reçu de nouvelles d'elle et de sa sœur, à qui il avait écrit le 23 décembre 1797. Il ne peut raconter toutes les peines qu'il a endurées depuis qu'il est sorti de Campillo Altobuey, pour venir habiter cette île, où les chaleurs excessives altérèrent sa santé au point qu'il fut administré ; mais les soins de son ami intime et inséparable, l'abbé Ardouin, vicaire de Saint-Médard-en-Aunis, l'ont tiré de là. Il donne des nouvelles des confrères qui sont avec lui. Ils ne savent rien de ce qui se passe en France. On admire les talents politiques et militaires du Premier Consul. Déjà plusieurs de leurs confrères sont rentrés chez eux, d'autres se disposent à partir. « Faites tous vos efforts, ajoute-t-il en terminant, pour me sortir d'ici au plus tôt. Conférez-en avec les amis qui peuvent me servir de la manière la plus efficace. » M. Robin ne tarda pas à rentrer dans sa famille. Son nom figure sur la liste des pensionnaires ecclésiastiques dressée en vertu de l'arrêté des Consuls du 3 prairial an X. En 1803, il résidait encore à Fontenay, comme prêtre libre.

Le 8 février 1786, M. Chevalier, alors âgé de 40 ans, fut nommé à la cure de Notre-Dame de Tiffauges en remplacement de M. Aillon, démissionnaire depuis le 3 juin 1785. Il refusa le serment, et continua à administrer sa paroisse, jusqu'à ce qu'il en ait été chassé par la force en octobre 1791,

lors de l'installation du curé constitutionnel, amené par les garde-nationaux de Clisson et de Cugand, et par le Royal-Roussillon en garnison à Cholet, lesquels donnèrent au curé et au vicaire fidèles deux heures pour se retirer, sous menace d'emporter leurs têtes à Cholet. Dans son curieux *Journal de ce qui s'est passé à Tiffauges de 1789 au 11 mars 1793*, Guerry, alors sénéchal de la baronnie de Tiffauges, dit sommairement que « M. le curé Chevalier fut maltraité à l'occasion de l'installation du curé constitutionnel, et chassé ». La violence faite le rendit en outre suspect, et, le 9 mars 1792, il fut mandé à Fontenay pour rendre compte de sa conduite. Il put s'embarquer quand même le 10 septembre 1792, aux Sables-d'Olonne, sur le navire l'*Heureux Hasard*, avec 38 autres prêtres. En Espagne il eut pour résidence Utiel, dans le diocèse de Cuença, jolie ville située dans une plaine plantée de vignes et d'oliviers. Il logeait chez les Pères de la Merci ; il y mourut peu de temps après son arrivée.

Guerry, dans son *Journal*, relate, à la date du 16 octobre 1791, l'installation *manu militari*, comme curé constitutionnel, du sieur Benestreau, précédemment vicaire à Saint-Mesmin (*v. ce nom*). Le 24 avril 1792, l'intrus fit fermer les portes de l'église Saint-Nicolas, où un concurrent était venu s'installer en la personne du sieur Thadée Heveren, irlandais, naturalisé français, vicaire de Saint-Nicolas de Tiffauges depuis 1789, et précédemment vicaire d'Ardelay depuis juin 1786. Bien que remplacé en 1790 par M. Antoine Robin, il n'avait pas quitté la paroisse, et, en 1791, ayant prêté le serment, il revendiquait le titre de vicaire de Tiffauges depuis le 26 mars 1790. La municipalité se contenta de certifier que M. Heveren avait dit la messe à Saint-Nicolas, que la paroisse n'avait jamais eu qu'un vicaire, que M. Robin avait été nommé à sa place, et que, quoique maintenu ensuite par l'évêque Rodrigue, il ne pouvait se dire vicaire, parce qu'il avait dit la messe, cette fonction étant celle de tout ecclésiastique. M. Lucien Prevel, historien de Tiffauges, donne quelques détails

sur cette affaire (1). On ignore ce que devint M. Heveren.

Pendant l'exil, le culte fut assuré à Tiffauges par l'abbé Buffard, vicaire de la Verrie (*v. ce nom*). Il se cachait à la métairie de la Chasseloire en Saint-Martin-Lars, et prenait soin de toutes les paroisses voisines. Le Commissaire du Directoire exécutif près le canton de Tiffauges écrivait dans un rapport de l'an IV : « Les prêtres reparaissent en public, rétablissent leurs églises, et semblent assurés d'une réaction prochaine. » En bon fonctionnaire opportuniste, le même rapportait en l'an VIII : « Le rétablissement du culte a calmé les esprits et fait tout rentrer dans l'ordre. »

Au Concordat M. Buffard rentra comme curé à Tiffauges, bien qu'adhérent au schisme de la Petite Eglise. Interdit de ce chef le 1er septembre 1803, il rédigea les actes de baptême sans les signer. On retrouve sa signature sur les registres de Saint-Martin-Lars-en-Tiffauges, du 19 janvier 1807 au 20 novembre 1809, avec cette note : « desservant de N.-D. de Tiffauges, caché dans cette paroisse à cause de la persécution.»

Les deux églises de Tiffauges furent incendiées en février 1794 par les colonnes infernales de Turreau. L'*Etat des églises de l'arrondissement de Montaigu*, dressé en vendémiaire an V, les mentionne ainsi : « à Tiffauges, paroisse N.-D., église totalement brûlée, abandonnée, vendre le terrain. — Paroisse Saint-Nicolas, petite, totalement brûlée, abandonnée, vendre le terrain. » Par une souscription publique, Saint-Nicolas fut sommairement réparé en novembre 1795.

Le presbytère de Saint-Nicolas fut vendu nationalement le 18 fructidor an IV, et celui de N.-D. le 2 nivôse an VII.

(1) Goupilleau (Jean-Victor) écrivait à son père, le 17 octobre 1791 : « On vient de m'annoncer qu'il y a eu hier du bruit à Tiffauges à l'installation du curé constitutionnel Je n'en connais pas les détails ; au premier courrier, je te marquerai si cela en vaut la peine. » Le 21 octobre, il ajoutait : « L'insurrection de Tiffauges n'a point eu de suites ; 18 à 20 gardes-nationaux de Cholet s'y sont transportés avec quelques cavaliers de Roussillon, et tout est dans l'ordre. « (Lucien Prevel. *Histoire de Tiffauges*, 1874).

TREIZE-VENTS

Mousset (*N.*), curé.

Denys (*Michel*), vicaire.

On n'a que fort peu de renseignements sur M. Mousset, qui avait succédé en 1780 à M. Marchand, comme curé de Treize-Vents. L'*Etat du clergé du diocèse de la Rochelle*, de 1792, le porte comme prêtre jureur. Le 28 juillet 1791, le directoire du département constatait la réception d'un rapport de M. Mousset sur le revenu et les charges de sa cure, rapport d'après lequel le directoire fixe son traitement à 1200 fr., plus la jouissance de quatre fondations dont il avait produit les titres, et qui s'élevaient à 82 boisseaux de seigle et 42 # de rente. La première République respectait les fondations pieuses ; le bloc intangible s'est singulièrement effrité sur ce point.

M. Michel Denys, vicaire depuis le 12 novembre 1769, suivit d'abord l'exemple de son curé, et prêta aussi le serment. Le 28 juillet 1791, le Directoire du département fixa son traitement à 700 #, sauf déduction sur l'année 1790 des 350 # de portion congrue qu'il est réputé avoir touché, à la charge en outre, pour obtenir ses paiements d'avance, de justifier qu'il a prêté le serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790. Il ne toucha pas longtemps ce traitement, car il se rétracta, et l'arrêté du Directoire du département du 7 avril 1792 lui enjoignit, comme à onze autres prêtres, de se rendre au chef-lieu du département dans la huitaine, comme suspect. M. Denys ne se rendit pas à l'invitation ; il se cacha au village de la Martinière et rejoignit l'armée vendéenne lors du prélèvement. Il mourut peu après.

Dès 1793, M. Brunetière, chanoine de La Rochelle, assura le culte à Treize-Vents. Le rapport du Commissaire Hervouet, du 23 octobre 1797, après le coup d'état de fructidor, porte :

« Pour le prêtre de Treize-Vents, on ne sait ce qu'il est devenu; peut-être aussi réfugié dans des métairies ». Un autre rapport contemporain dit que « Treize-Vents était desservi par Brunetière, ex-chanoine de La Rochelle, réfractaire, qui s'est rendu dans la Vendée, pendant la guerre civile, où il a exercé le culte jusqu'au 18 fructidor; se tient caché depuis; n'en est que plus dangereux ».

Le rapport du commissaire Chenuau, du 28 décembre 1797, confirme les mêmes renseignements : » A Treize-Vents, le nommé Brunetière, que l'on dit natif de la Châteigneraye, y a depuis trois ans exercé le culte, jusqu'au 19 fructidor, et, à cette époque, il a cessé ses fonctions; il est resté à la cure, quoiqu'on dit qu'il est parti. La majeure partie du peuple désire ses prêtres. Il paraît que celui de Treize-Vents exerce nuitamment; mais, comme il est difficile de parvenir à la vérité, je ne donne pas cela comme certain. » M. Brunetière mourut avant le Concordat.

LA VERRIE

Rousselot (*Jacques*), curé.

Bonenfant (*Charles*), vicaire.

Curé de la paroisse depuis 1772, où il avait remplacé M. René Frémit mort le 31 janvier de la même année, M. Rousselot refusa le serment schismatique et, en 1792, fut obligé de quitter sa paroisse comme il le nota lui-même sur les registres paroissiaux d'avril 1793, après son retour : « Tous les ecclésiastiques non assermentés ayant été contraints de fuir à cause de la persécution, plusieurs enfants de l'un et de l'autre sexe sont nés dans cette paroisse de la Verrie pendant notre absence l'an dernier et les trois premiers mois de la présente année 1793, lesquels enfants n'ayant été enregistrés que par les officiers laïcs sans faire mention de parrains ou marraines,

les parents nous ont requis de baptiser sous condition, ou tout au moins de suppléer les cérémonies du baptême à ceux de leurs enfants cy-après, qui n'avaient point encore été présentés à l'église. » Le premier des 24 baptêmes ainsi suppléés est du 24 avril 1793. M. Bousselot était donc revenu reprendre à la Verrie ses fonctions pastorales, qu'il remplit courageusement jusqu'à sa mort, survenue le 1er septembre 1796, à l'âge de 66 ans. Il fut enterré, le lendemain, dans le cimetière de la paroisse, assisté de son frère, Jean Rousselot, laboureur, de son neveu Pierre Mingot, et de huit prêtres des environs, MM. Buffard, vicaire de la Verrie, Suppiot, desservant de Saint-Laurent-sur-Sèvre, vicaire général, Letissier, desservant de la Gaubretière, Vigneron, desservant des Landes-Gonusson, Oger, desservant de Saint-Aubin-des-Ormeaux, Béneteau, vicaire de Saint-Martin, Beaulieu, desservant de Saint-Hilaire-de-Mortagne, et Galard, curé de Chambreteau.

M. Charles Bonenfant, vicaire de la Verrie, né le 21 décembre 1752, ordonné en 1785, refusa le serment, et s'embarqua pour l'Espagne aux Sables-d'Olonne, le 15 septembre 1792, avec son voisin, M. Paynaud, curé de Saint-Hilaire-de Mortagne, et 24 autres prêtres, sur le *Jeune-Aimé,* capitaine Martin Logeois. Ils débarquèrent à Saint-Sébastien, et M. Bonenfant fit partie du cantonnement hospitalisé chez les Pères Augustins de Duenas, dans le diocèse de Valencia. A la fin de l'exil, il rentra en France avec M. Paynaud, qu'il eut la douleur de voir mourir à Saintes, avant d'avoir pu rentrer en Vendée. Il se rendit alors à Saint-Hilaire de Mortagne pour faire part aux fidèles de la mort de leur pasteur. On dit qu'il revint à la Verrie avec le titre de curé que lui avait donné l'évêque de La Rochelle, Mgr de Coucy, mais que les habitants refusèrent de le recevoir par égard pour l'abbé Buffard, qui avait desservi la paroisse depuis la mort de M. Rousselot, dont il avait été le vicaire de 1794 à 1796. L'évêque ne voulut pas imposer M. Bonenfant; mais, pour ne pas céder non plus à la volonté des paroissiens, il nomma un autre curé, M. Jou-

bert, dont la signature figure aux registres d'avril à août 1802.

M. Buffard (Jean), ordonné prêtre en 1790, résida comme vicaire à la Verrie depuis 1793. C'est sous ce titre qu'il signa, en 1796, l'acte de sépulture du curé Rousselot, et il est vraisemblable qu'il administra la paroisse jusqu'au Concordat. Les habitants voulurent même le garder alors comme curé; mais l'administration diocésaine ne voulant pas paraître céder à une injonction, le nomma curé de Notre-Dame de Tiffauges. Un rapport du commissaire Fradin, daté de Mortagne du 2 fructidor an VI, porte, sans beaucoup de précision quant aux dates, que « à la Verrie, Jean Buffard était curé depuis 10 ans, mais qu'il avait disparu pour se soustraire au serment prescrit par la loi du 19 fructidor an V, et qu'on ne sait où il est ».

Edgar Bourloton.

LE VIEUX BOCAGE QUI S'EN VA

(NOTES DE FOLKLORE ET DE TRADITIONNISME)

COURONNÉ AUX JEUX FLORAUX (1904)

(*Suite*) (1).

XV

RITES DE LA CONSTRUCTION — TALISMANS — MARQUES DE PROPRIÉTÉ

De toutes les traditions vendéennes, celles relatives aux rites de la construction, à la vertu des talismans sont peut-être le plus vouées à l'oubli, et ce, dans un avenir très rapproché. Si, aujourd'hui encore, quand les fondations de la maison sortent de terre, le propriétaire frappe sur la première pierre avec un maillet de bois, le but à atteindre est trop évident. Ce geste vaut, en effet, quelques libations aux ouvriers. Combien plus symbolique était le vin versé dans le sein du mur ou la pièce de monnaie déposée entre les pierres de la construction !

Le jus « tant divin » de Rabelais n'empêchait pas que le prêtre bénisse la maison. Il signifiait, sans nul doute, l'espoir de trouver le pichet toujours plein de « bon piot » ; de même que la pièce de monnaie symbolisait la réussite qui devait faire se remplir le bas de laine du paysan bocain. Peut-être, aussi, dans ces temps éloignés où l'instruction était l'apanage

(1) Voir le 1re fascicule de 1908.

d'un nombre très restreint de privilégiés ; peut-être, le bel écu que l'on trouve aujourd'hui dans les ruines des vieux murs, était-il là, comme l'attestation certaine de l'âge de l'édifice. Puis, plus tard, sur les poutres des maisons, les charpentiers taillèrent leur nom dans le bois (1), y mirent la date de leur travail et souvent encadrèrent l'inscription par des figures en creux, représentant des étoiles, des cœurs, des outils. Préalablement, ils avaient eu soin de laisser dans la charpente une cheville à demi-enfoncée sur laquelle frappa le propriétaire, honneur qui valut aux ouvriers l'octroi de quelques vieux flacons !

Il en va de même pour les maçons qui, la cheminée achevée, placent à son faîte un bouquet de fleurs naturelles ou artificielles, encore la bouteille ou la chopine qu'ils viennent de vider. Souvent, la bouteille, bien bouchée, reste pleine. Lors des premières réparations à la toiture, son contenu est absorbé par les maçons en liesse. A ces ouvriers de la pierre est dévolue la privauté d'allumer le premier feu dans l'âtre vierge, car ce rite est indispensable pour empêcher la fumée de se répandre dans la maison !

Souvent encore sur le toit des habitations du Bocage, une girouette en bois muni d'un long bras vertical supporte la reproduction des principaux outils des maîtres du logis. Pareillement, les croix blanches (2), tracées au lait de chaux, sur la façade des fermes, les murs ayant vue sur les voies de communication, l'extérieur même des cheminées, attestaient anciennement la profession de laboureur. Aujourd'hui, elles sont devenues des talismans contre le Malin (3).

(1) Ils y mirent aussi le nom de leur progéniture, la date de leur naissance et parfois celle d'un événement heureux ou extraordinaire.

(2) A droite et à gauche de la porte d'entrée, au moment de la construction, on figure par des briques légèrement en relief un calvaire avec marches.

(3) Cette tradition, d'après M. le Dr Marcel Baudoin, n'est autre chose que la christianisation d'un culte bien plus ancien. En effet, les gravures rupestres — surtout celles des rochers du Lac des Merveilles — figurent un chariot à quatre roues, traîné par deux bœufs : le chariot étant représenté par un carré pourvu d'un long limon et d'un joug. Quand les bœufs et les

A côté de la croix blanche, dans sa niche, au-dessus de la porte principale, une madone peinte à la façon des poteries anciennes, protège aussi la maison contre les velléités de Satan. Au plus haut de la toiture, sur le poinçon, un pot, une soupière vernis rappellent encore que sur la huche, ni l'un ni l'autre ne seront jamais vides (1). Ainsi ce mélange de traditions païennes avec les coutumes du christianisme se retrouve dans cette cérémonie rituelle que nous a transmis le paganisme : l'immolation d'un poulet *noir* (2) avant de meubler le local neuf. C'est une femme qui, en ce cas, joue le rôle de sacrificateur. La volaille est égorgée dans la cheminée même et, son sang répandu sur le plaçage de la maison éloigne la mort qui, sans cela, dans le courant de l'année, ravirait quelqu'un de la famille (3).

Si c'est un nouveau ménage qui prend possession de la construction neuve, chaque invité, venant le lendemain de la noce installer les jeunes époux, donne un coup de maillet sur une énorme cheville de bois placée près du seuil. La cheville disparaît-elle complètement quand la dernière personne a frappé ? C'est un indice certain de bonheur. Le mariage durera disent les vieilles et il sera... fécond (4).

*
* *

Parce qu'il peine beaucoup, le Bocain est naturellement économe et conserve le fruit de son labeur avec un soin

roues manquent, la figure se réduit à un rectangle, surmonté d'un signe *cruciforme* (timon et joug). Les croix blanches des fermes du Bocage seraient donc comme une sorte d'enseigne des maisons de cultivateurs, dont le christianisme, plus tard, fit un signe tutélaire contre le diable. Dr Marcel Baudouin : *La Croix blanche des fermes du Bocage Vendéen.* Paris, 1908.

(1) A Saint-Vincent Sterlanges, on orne les extrémités des paillers avec un bout de bois recouvert de paille, figurant un *bonhomme.* Ce talisman garde le pailler de l'incendie !

(2) Parfois c'est un *lapin.*

(3) Cette coutume se retrouve en Grèce où il est bien rare que les maçons n'arrosent les murs de la construction avec du sang de poulet (*Revue des Traditions populaires*, 17e année).

(4) A rapprocher de cette coutume, celle qui préside aux fiançailles dans certaine partie du Haut Bocage. Voir *L'amour et les accordailles*, § 5.

jaloux. Sur toutes choses, acquises ou reçues en héritage, il met les *signes* de sa propriété.

Les pelles, les bêches sont marquées au fer rouge par une croix de saint André, sur le manche, en haut ou sur la section horizontale de l'extrémité supérieure.

Parfois, pour rendre le cachet plus durable, les mêmes marques sont frappées sur le fer de l'outil.

Le manche de la faux, dit *faux-manche,* se distingue généralement par la poignée du milieu, à laquelle on donne diverses formes.

Les bâtons, les petits aiguillons portés à la foire se reconnaissent aux dessins spiralés, appelés *pinolures ;* les fourches de fer sont marquées par des coches ou entailles, faites le long ou à l'extrémité du manche légèrement taillé en biseau. Quant aux fourches de bois, faites d'une ramification double de la branche d'ormeau ou de châtaignier, aucune marque distinctive n'est nécessaire, la nature y ayant pourvu elle-même.

Les cuillers et fourchettes ont la croix de saint André, le manche tordu à la façon d'une vis, recourbé tel un tuyau de pipe.

Les sacs, contenant le blé destiné au moulin, portent ordinairement vers leur ouverture, soit un petit triangle en drap noir ou rouge, un cœur de mêmes nuances, une croix de saint André, aussi une croix ordinaire, faite de fils aux couleurs variées.

Les mouchoirs, les chemises de grosse toile ont les mêmes attributs.

La ménagère marque le nombre de livres de beurre (1) faites dans la journée par des coches sur le manche de la cuiller en bois qui lui sert à battre la crème.

Les femmes, employées au sarclage et binage du blé en herbe, *cochent* leurs journées sur le manche de l'outil (bedochon, marochon, râteau, etc.), en bas, près du fer ou bien sur

(1) Sur le beurre, elle fait des dessins variés au moyen d'un moule ou de sa cuiller.

un morceau de bois analogue à celui dont les boulangers se servent pour marquer le pain.

Avant le perfectionnement des machines actuelles, celui ou celle qui *raballait* (1) marquait les boisseaux de froment par des entailles sur le manche de son instrument. D'autres, coupant légèrement les rebords de l'auget du moulin, marquaient de la sorte chaque centaine de sacs pleins.

Au moment de la cueillette du raisin, l'homme chargé de fouler (2) entaille son foulon chaque fois qu'une *bâssée* est versée dans la cuve ou *charretaud*, à moins qu'il n'inscrive la quantité de vin sur une douelle de la cuve elle-même.

Les marques des pièces de cinq francs, servant aux joueurs de palets, consistent généralement en des croix de formes variées, tracées au couteau sur la face ou le revers de la monnaie.

Pour la terre, les marques de propriété varient selon les contrées et sont règlementées par les usages *locaux*. Elles sont constituées le plus souvent au moyen de bornes en pierres, placées aux deux extrémités des immeubles.

Les planches de *millet* concédées aux nécessiteux — coutume exclusive à certaine partie du Bocage — sont limitées de chaque côté par deux petites branches de chêne, de houx ou de genet : ce dernier, plus souvent employé, parce qu'il a le don d'éloigner les chenilles. Les tiges sont placées aux quatre coins de la planche, et, suivant la direction des rameaux, le concessionnaire entoure son millet d'une petite rigole.

Ailleurs (3), pour indiquer que le droit de pâture est défendu aux bêtes du voisin, le propriétaire place, à l'entrée de sa terre, un bouchon de paille attaché au bout d'une perche, et le garde-champêtre est chargé de verbaliser contre les délinquants !

(1) Retirer le blé de dessous la grille du moulin avec une *raballe*, planche ayant la forme d'un arc emmanché.

(2) Ecraser le raisin au moyen d'un foulon, appelé *pison*, *pilon*, *baratton*.

(3) A Saint-Philbert du Pont-Charrault, surtout dans la partie qu'on nomme Plaine de Pareds.

D'une façon plus poétique *s'offrent*, dans les preveils (1) les valets et chambrières à gages. Pour se placer en condition et trouver maître, les jeunes gens portent des allumettes rouges, une feuille de chêne ou de frêne au chapeau. La jeune fille a le même attribut à la ceinture.

Aujourd'hui, ce mode *d'offre* de leur personne — qui constitue pour beaucoup, hélas ! la seule et vraie propriété — tend à disparaître. Il n'y a plus guère maintenant que les mauvais domestiques qui portent la feuille de chêne dans les assemblées-gageries : leurs confrères mieux côtés s'étant depuis longtemps *gâgés* à l'auberge, après paiement des arrhes (2).

Le système des bûchettes rentrent encore dans la série des marques de propriété. C'est ainsi que, dans nos campagnes, pour le partage du mobilier familial, on place de petits morceaux de bois d'inégale longueur sur les objets. D'autres fragments, en nombre égal — chacun ayant les dimensions d'un de ceux posés sur les lots — sont tenus dans la main fermée d'un enfant, les bouts apparents étant tous sur le même plan. Les intéressés *tirent* leur bûchette et deviennent prossesseurs des objets sur lesquels repose un fragment de bois de même longueur (3).

A ces différentes marques de propriété, il faut ajouter les inscriptions sur les livres des anciens qui purent fréquenter les écoles d'autrefois. La lecture des couvertures, à l'intérieur, est parfois instructive. On y trouve des formules dans le genre de celles-ci : « Ce livre appartient à moi... Ce livre est à moi... ou « j'appartiens à... » Plus anciennement, on retrouve :

(1) Assemblées — gageries.

(2) Les *airs* ou *épingles*, d'après le parler du Bocage. Elles consistent en l'octroi d'une pièce de cent sous.

(3) Un procédé analogue est celui de la courte paille, dont il est question dans la chanson du Petit Navire :

On tira à la *courte-paille* (*bis*)
Pour savoir qui, qui, qui, serait mangé (*bis*)
Ohé ohé.....

« J'appartiens à... J'ai été acheté chez... à pour... livres ou... sols ».

Encore :

Ce livre est à moi,
Comme Paris est au Roi.
Si, tenté par le démon,
Tu me dérobes ce livre,
Apprends que tout fripon
Est indigne de vivre.

Du livre à la basse cour ! Les plumes d'oie, qui tracèrent les les formules précédentes, semblent autoriser cette transition inattendue.

Chaque ménagère fait porter livrée à sa volaille, à l'instar des grandes maisons ! C'est aux pattes que poules, oies dindons et canards ont l'enseigne de leur poulailler, sous forme d'un petit chiffon formant chausson, de brins de laine multicolores, de rubans aux nuances variées, noués de mille façons différentes. Parfois, on fait aux volailles l'ablation de l'ergot, on leur coupe les ailes, et la queue ; on taillade la crête qui leur sert de chaperon, on rogne leurs doigts !

A côté de ces marques de possession d'un caractère général, il en est d'autres d'un intérêt plus particulier concernant l'achat de bestiaux sur un marché. Chaque marchand à sa façon de marquer ce qui lui appartient momentanément : sa propriété, en effet, commençant au forail et finissant à l'abattoir. D'une façon tout-à-fait illusoire est établi le droit de posséder pour ceux qui, dans les blés, trouvant un jeune lièvre ou un petit lapereau, leur fendent l'oreille, avec l'espoir très problématique de les cribler d'un plomb meurtrier... plus tard !

Il est vrai, dans ce cas, que le titre, ou plutôt la marque, ne confère pas nécessairement la propriété.

XVI

LE CORPS HUMAIN — REMÈDES DE BONNES FEMMES

Si notre parler a des expressions très pittoresques, pour désigner les différentes parties du corps (1), le seul aspect de ces dernières, les sensations éprouvées en chaque siège des organes permettent de préjuger des tares physiques, intellectuelles ou morales chez l'individu.

Les gens aux cheveux rouges (2) sont jaloux, libertins et les écorchures ou morsures provenant de leurs ongles, de leurs dents se guérissent difficilement. Ceux dont les sourcils se joignent n'ont rien à envier à Othello ; les paupières retroussées font pleurer la Vierge.

Un nez épâté, des lèvres lippues sont un indice de sensualité ; le nez pointu, les lèvres minces révèlent la méchanceté. L'appendice nasal vous démangeant présage des nouvelles. Si cette sensation est éprouvée par une femme, tenez pour assuré qu'un jeune homme voudrait embrasser la « damoiselle » et qu'un « vieux meurt d'envie » de l'imiter.

Votre oreille gauche, *sonne* (3) -t-elle ? On dit du bien de vous. Le contraire a lieu si c'est la droite. Mieux encore, vous pouvez connaître la personne qui s'occupe de vous d'une façon plus ou moins désintéressée. Dans ce cas, prenez deux nombres inférieurs à 25 (4) ; cherchez dans l'alphabet les lettres corres-

(1) Squelette, *charcoit* ; nuque, *cacouet* ; cheveux, *plliauds* ; cils et sourcils *usses* — lèvres, *ballots* ; œsophage, *avaloère* ; trachée-artère, *gorgère* ou *mauvaise gorge* ; bouche, *goule* ; narines, *niflières* ; vertèbres du cou, *barre dau cou* ; épine dorsale, *râtea de l'échine* ; biceps, *grâs dau bras* ; jarret, *gras de la jambe* ; pupille, *voyon de l'œil* ; la hanche, *banchâou* ; omoplate, *palette de l'épale* ; rotule, *palette dau genoïl*, etc., etc.

(2) Ils ont été procréés pendant la menstruation, si on en croit la tradition.

(3) Bourdonnement dans l'oreille.

(4) Cette condition est indispensable à cause du *nombre* des lettres de l'alphabet.

pondant à ces mêmes nombres et vous aurez les initiales de celui ou celle qui parle de vous. Si le postérieur vous démange, vous mangerez de bonne soupe, le soir ; mais, coïncidence bizarre, le prix du sel augmentera !

La durée de l'existence est indiquée par les plis de la main (lignes de vie) ; elle est longue quand les lignes de vie sont régulières et bien apparentes.

Tournés les uns sur les autres, de façon que l'auriculaire soit le dessus, les doigts imitent une *patte d'oie* qui a le pouvoir de faire *venir* le diable ; et le malade, gravement atteint, est bien près de la mort, qui examine continuellement ses mains. Les poitrinaires ont des ongles courts ; les taches blanches qui les ornent parfois sont chacune comme le stigmate d'un péché mortel. Ils font mourir, les poils, les cheveux qui poussent sous les ongles : ceux-ci ne devant pas être coupés chez les enfants, sous peine de *rogner* l'esprit aux bébés. Il en est autrement pour les cheveux. On leur brûle la pointe, on les taille dans le premier quartier de la lune, pour les faire pousser. La *râche* (pellicules des petits enfants) produit le même effet. De par la tradition vendéenne, défense est donc faite de nettoyer la tête de nos « petiots ! » Les marques de rousseur à la figure disparaissent par la seule vertu du lait de truie si les taches jaunes aux mains présagent un malheur.

La transpiration de celles-ci est arrêtée par un bain d'eau bénite, pris lors de la première visite à une église.

Main froide,
Cœur bien placé.

ou

Cœur en bon lieu.

affirme un dicton bocain (1). Un autre ajoute que le couteau non aiguisé « coupe comme le genou d'une vieille fille ou d'une nonne » : celui d'une fille bonne à marier étant rond. Les boî-

(1) Voir J. de la Chesnaye, *Proverbes Vendéens*. Paris, 1906.

teuses dansent bien, et la sagesse vendéenne assure — avec beaucoup de vérité d'ailleurs — que vont de pair.

Pieds froids,
Tête chaude

et que, toute maladie commençant par une douleur au *pied*, pendant le sommeil, alors que l'on est couché sur une table est dangereuse, souvent mortelle (1).

Et pourtant dans le Bocage, il y a autant de médecins que de malades. Que dis-je ? Chacun pourrait être soi-même son « guarisseur », quoique n'ayant « ni cordon, ni grade ». Comme le *Docteur Grégoire* du bon Nadaud, sont-ils détestés de la Faculté, nos *traiteurs ?* Je n'oserais trop affirmer le contraire. En tout cas, ils guérissent... parfois, et que réclame le souffreteux si ce n'est un adoucissement à la douleur qui le tenaille, un remède au mal qui le mine ? Car le *traiteur* ou *conjureur,* dont je veux parler, est ce brave homme de paysan qui a reçu en naissant le *don* de guérir et ne vit point exclusivement de ses ordonnances, mais fait de la médecine pour rendre service à ses semblables. Autant le *devin* m'est odieux ; autant le *conjureur,* le *traiteur*, le *poteleur* ou l'*adoubeur* (2) me sont sympathiques. Le premier, pour expliquer certains maux qui semblent mystérieux, certains malheurs dont le destin se plaît comme à accabler une famille, sème en l'âme du paysan les plus mauvais instincts, les plus cruels sentiments de basse vengeance contre la personne que lui, devin, a désignée comme l'auteur des maléfices. Beaucoup se moquaient des remèdes de bonnes femmes, des traiteurs, qui, depuis, ont recouvré la santé, grâce à la médication des simples. Pour la guérison des *bobos* qui, parfois, mettent une extrême ténacité à ne pas vou-

(1) Cette seconde affirmation est plutôt sujette à caution.

(2) Le *conjureur*, opère par signes de croix, généralement accompagnés de *souffles* ; le *traiteur* emploie les onguents de sa fabrication et les simples ; le *poteleur* et l'*adoubeur* (deux noms pour une même profession) remettent à leur endroit les membres blessés qui ont été déplacés.

loir disparaître, le savoir d'un paysan en la vertu des plantes, dit la bonne vieille qui me documente, vaut souvent la science de cent médecins, fussent-ils des princes de la thérapeutique ; car la plaie, les maladies de peau sont la spécialité du traiteur ou conjureur, le seul médecin que connurent nos grands-pères. Les bons vieux s'en allaient comme ils étaient venus, sans le secours de la médecine officielle. C'étaient de rudes travailleurs, âpres à la besogne. Ils laissaient l'aiguillon du bouvier, la fourche du soigneur ou la charrue du laboureur, un matin que la vieillesse ou la maladie brutalement les couchaient dans la tombe, bien que les prescriptions du codex populaire, si riche en formules de toutes sortes, pouvaient leur donner l'espoir d'une longévité extraordinaire. Qu'on en juge plutôt.

Abcès. — Pour faire *mûrir* un abcès, mettre sur le mal du levain frais, un cataplasme de graine de lin ou de lait frais et de mie de pain.

Anderses et dartres. — Souffler avec la bouche ou à l'aide d'un soufflet sur la figure de quelqu'un lui donne des anderses. Pour les guérir, étant à jeûn, faire fondre dans la bouche une poignée de sel et frotter le mal avec cette salive pendant neuf matins.

Placer encore, le soir avant de se mettre au lit, un œuf fraîchement pondu, dans un verre de vinaigre ; le lendemain, frotter la partie malade avec la coque ramollie.

Les dartres se soignent de plusieurs façons, mais les deux procédés suivants sont le plus généralement employés :

On traite le mal avec de l'huile empyreumatique (1) ou de l'huile extraite du blé au moyen d'une pelle rougie. Pour cela, on place les grains sur une table au-dessus de laquelle on promène la pelle : il sort du froment une huile peu abondante qui s'emploie en frictions. Aucune dartre, même saignante ne résiste à ce remède.

(1) Elle se prépare en brûlant de nombreux cornets de papier dans un vase froid et verni pour recueillir la fumée.

Ouvrir une tanche vivante et la placer sur le *foie* du malade guérit également.

Asthme. — Cueillir un nombre impair de pommes de sapin ; faire bouillir pendant deux heures ; laisser refroidir et boire.

Bouche *(Maux de la)*. — Pour guérir les maux de la bouche, mettre dans la cheminée et à l insu du malade, une branche de duret (troène) cueillie avant le lever du soleil.

Les boutons de la langue disparaissent en mettant dans la cheminée un brin de troène tordu, de la main gauche, sous forme d'un *embliet* ou anneau. A mesure que la branche se dessèche, le mal guérit.

Brûlures. — Pour guérir les brûlures, se mettre à genoux, faire des signes de croix avec le coupant d'une lame de couteau et trois fois souffler sur la brûlure, le souffle sortant du gosier. Puis, après avoir récité un *Pater* et un *Ave*, dire :

Feu de Dieu a perdu sa chaleur,
Comme Judas perdit sa couleur,
En trahissant Notre Seigneur,
Au jardin des Olives (1).

Répéter trois fois l'invocation.

— Mettre dans une carte à jouer de la cire blanche et de l'huile. Faire bouillir sur le gril ; laisser refroidir, puis placer cette pommade sur la brûlure.

— Chauffées dans une poële, les crottes de mouton (2) sont un remède excellent contre les accidents du feu.

Cancer. — Pour la guérison de l'horrible maladie voici un remède dans l'infaillibilité duquel nous voudrions bien croire.

Mettre au four, dans un pot de terre bien luté, un gros crapaud et l'y laisser jusqu'à dessication complète. Réduire en poudre : soupoudrer matin et soir la partie malade.

(1) Variante :

Feu apaise ta chaleur....

(2) « De leurs crottes, les médecins de nos pays guérissent soixante et dixhuit espèces de maladies » (*Pantagruel*, liv. IV, chap. VII).

Dans le cas où la recette précédente serait inefficace, pour prolonger la vie des malheureux, introduire dans la plaie un morceau de viande quelconque — du lard de préférence. Le cancer s'en nourrit !

Contusions. — L'ache pilée et appliquée sur les contusions *mange le mauvais sang.*

Les feuilles de *pépettes* des vieux murs agissent dans ce sens.

Avant le lever du soleil, se rendre dans un champ et sans être vu, faire tomber avec le pouce l'*égail* (rosée) d'une *certaine* plante. Prenant avec l'herbe la terre qui a été égaillée, on l'arrose de sel, de poivre, de vinaigre et le tout est déposé dans la cheminée. A mesure que la mixture se dessèche le mal s'en va !

Coupures et plaies. — Faire bouillir ensemble du savon neuf, de l'huile, de la graisse, du sucre ; en couvrir le bobo.

Pour faire *mûrir* une plaie, placer dessus un cataplasme d'escargots.

L'urine cicatrise les plaies et le cérumen arrête le sang, fait sortir les épines des chairs où elles se sont implantées.

Se curer les ongles et poser la matière que l'on enlève sur une petite plaie arrête le sang ;

Le charbon pilé et le papier brûlé empêchent le sang de couler ;

On laisse l'un et l'autre remèdes sur la cicatrice, jusqu'à ce qu'elle soit fermée.

Quand on a une plaie, pour passer une rivière, mettre du sel dans sa poche : cela évite *la marée* (1).

Les toiles d'araignée, l'eau salée, les coquilles de moules pilées et malaxées avec de l'huile, un brin de poireau, le mil-pertuis, les feuilles de lys — celles-ci trempées dans l'eau-de-vie — guérissent les coupures et les plaies.

(1) On appelle ainsi la recrudescence de douleur occasionnée par le voisinage de l'eau.

Dents *(Maux de)*. — Pour combattre le « mal d'amour (1) » les patients n'ont que l'embarras du choix.

En se desséchant une branche de troène (duret), mise dans la cheminée, à l'insu de celui qui souffre des dents le guérit.

Porter dans la poche du gilet, l'excroissance cotonneuse de l'églantier produit le même résultat, quand elle est cueillie sans qu'on ait pensé la découvrir ;

Le matin de la saint Jean, chercher la même excroissance et écraser le ver qui s'y loge, entre le pouce et l'index. Toute l'année, les deux doigts qui ont servi à tuer l'insecte guérissent la dent malade par leur seul contact ;

Couper avec ses dents le premier brin de fougère qu'on voit sortir de terre ; le faire passer par dessus la tête sans que les mains y touchent ;

Se couper un peu de tous les ongles ; déposer les petits fragments dans un papier lié avec une branche de sureau, cueillie avant le lever du soleil et sans que personne ne vous ait vu ;

Verser dans l'intérieur d'un vieux mur l'eau de sureau bouillie ou piquer de vieux clous dans les chevrons d'une vieille maison ;

Prendre un nombre impair de limaçons (5 généralement) ; écraser la coque et appliquer les bêtes vivantes sur les..... genoux !! ;

Porter dans la poche gauche du pantalon la moitié d'une pomme de terre crue, un petit morceau d'alun, ou plus simplement encore afin d'éviter toutes douleurs aux caquettes, se couper les ongles le lundi !

Diarrhée. — Mettre une allumette sur certaine chose (2) donne la colique, mais les feuilles de chêne bouillie la guérissent.

(1) Dénomination ironique des maux de dents.

(2) Voir la réponse de Cambronne à Waterloo.

Faire rougir une lime, la plonger dans un litre de lait et boire le liquide en trois fois.

Les cormes, les baies d'églantier, employées en nombre impair, arrêtent la diarrhée.

Eczéma. — « *Courir à l'égail* » dans le blé, le matin, avant le lever du soleil.

Creuser un trou dans la racine de pansacre (*œnanthe crocata*), y mettre des coques d'œuf et de fort vinaigre. Quand le calcaire est dissous, se laver.

La racine de *girâou* (giron), *arum maculatum*, est un remède, paraît-il, infaillible. Après s'être frotté la partie malade, râcler le suc de la racine, s'en servir comme d'une pommade pendant neuf jours.

Erysipèle. — Porter en collier, un fil trempé dans le sang d'une taupe.

Pendre une vipère vivante, lui couper la tête, envelopper celle-ci dans une petite poche et l'appliquer sur la partie du corps où s'est déclaré l'érysipèle.

Battre deux blancs d'œufs avec deux cuillerées de vinaigre de vin. Se frotter avec cet onguent et envelopper la partie malade avec le linge qui a servi au frottement. Opérer pendant trois jours consécutifs.

Faire tomber des grains de blé dans l'eau ; réciter en même temps des neuvaines, puis lire l'évangile du dimanche des Rameaux.

Fesses écorchées. — Quand après une longue maladie le convalescent a les fesses écorchées, mettre un vase plein d'eau *sous* le lit !!

Fièvre. — (1) Se placer de bon matin, à la croisée de quatre chemins ; couper un brin de bois quelconque et dire :

(1) Je trouve dans les papiers de ma grand'mère, *institutrice* sous Louis Philippe, la recette suivante que je reproduis textuellement ,

« Tisane pour faire passer la toux et la fièvre. Il faut une poignée

Fièvre, par la grâce de Dieu,
Je te coupe, je te tue !

Réciter ensuite *5 Pater* et *5 Ave*.

Il paraît que l'opérateur ne peut occire la fièvre sans frisson ; cela le *travaille dur* ;

Mettre un nombre impair de limaçons à chaque pied (les limaçons étant enveloppés dans un linge) et laisser pendant 24 heures ;

Envelopper séparément deux raînettes dans de la mousseline, les placer sur chaque poignet et réciter *3 Pater* et *3 Ave* ;

Pour les fièvres de 48 heures, boire son urine dans son sabot ;

Réciter une prière à la Vierge pour combattre la fièvre intermittente ;

Ceux qui possèdent la fleur de lys sous la langue guérissent la fièvre quarte ;

La mauvaise fièvre (typhoïde, scarlatine, muqueuse etc.), se guérit par le sirop d'alouette, préparé et pris de la façon suivante. Le premier jour, on fait bouillir un oiseau dans un litre d'eau ; le deuxième jour, deux oiseaux dans le même volume de liquide. Et ainsi de suite jusqu'à... 20 alouettes. Au bout du vingtième jour, la guérison... arrive !

Gorge (*Maux de*). — S'entourer la gorge d'un bas de laine non lavé, mis à l'envers et rempli de la cendre chaude du foyer ou porter un collier de laurier cerise cueilli avant le lever du soleil.

Piler du cresson, l'envelopper dans un linge et le laisser sur la gorge, aussi longtemps qu'on peut le supporter.

Goutte. — Se mettre le pied ou la main dans une fourmilière.

« cresson, une poignée de chèvre-feuille, 12 limas (escargots), 6 carottes, « 6 oignons, un quartron de cassonnade. Le tout bouilli dans un pot neuf « et jusqu'au tiers de diminution, après être bouilli et coulé, la cassonnade « se met après être coulé, Et l'on boit à son besoin de temps en temps. »

Hémorragies. — Les toiles d'arraignées arrêtent les hémorragies.

Hémorroïdes. — Piler très menue de l'ardoise neuve ; tamiser et mettre même quantité de beurre fin non salé. Avec cette pommade, couvrir pendant 3 ou 4 jours la partie malade.

Hoquet (1). — Interpeller avec des airs fâchés, celui qui a le hoquet :

— Qu'as-tu dit de moi, l'autre jour à un tel ?

Le hoqueteux est tout interloqué et la réaction opérée arrête le hoquet ;

Boire une cuillerée d'eau en un grand nombre de fois ; avaler un verre d'eau en regardant attentivement le fond du verre ; se pincer le petit doigt, la pomme d'Adam ; retenir sa respiration produisent le même effet.

Intertrigo. — Le vermoulu guérit l'intertrigo des enfants.

Méningite. — Couper un pigeon en deux et mettre le corps tout chaud sur la tête du malade ;

Mettre sur le crâne un crapaud vivant emprisonné dans un bonnet de coton ;

Prendre un poulet de l'année, l'ouvrir vivant et s'en coiffer la tête ;

Entourer le crâne d'un fil qui a traversé le corps d'une taupe vivante ;

Appliquer sur la tête un coq noir, coupé vivant en deux ; ou un chat noir sans un seul poil blanc.

Muguet. — Trois brins de troène, mis dans la cheminée, empêchent le muguet des enfants.

Névralgies. — Prendre de l'herbe de la Saint-Jean une poignée de sel et une autre poignée d'herbes quelconques, Broyer le tout, en faire un paquet que l'on dépose dans la

(1) Voir Formulettes enfantines, par J. de la Chesnaye. Paris, 1907.

paillasse ou au chevet du lit du malade sans qu'il en soit informé. Quand le patient a dormi, le mal s'en va.

Nez (*Maux de*). — Frotter avec du vinaigre et du sel déposés dans le trou fait à une racine de pansacre (*œnanthe crocata*).

Se baigner le nez dans une infusion de feuilles de chêne rouge.

Pour arrêter les saignements de nez, mettre une clef dans le dos ou un brin de persil dans le nez.

Panaris. — Se lever avant que le soleil ait paru, et n'étant vu de personne, mettre 7 bouillées de corne de cerf dans un linge avec 7 grains de sel. Attacher le paquet avec un fil en croix et le jeter dans le feu. Pendant qu'il brûle, le panaris s'en va.

Mettre sur le panaris des limaçons écrasés vivants ou un cataplasme de lait et de mie de pain.

Dans une eau courante, emplir une bouteille avant le lever du soleil, en ayant soin de maintenir le goulot du côté du levant.

Perlèche. — Se laver les lèvres malades avec l'urine de la nuit.

Poitrine (*Fluxion de*). — Prendre des crottes de chien blanc ayant mangé un os, crottes séchées et toutes blanches. Pulvériser et mettre dans un sirop.

Dans le Haut Bocage, la croyance en l'efficacité de ce rémède est très vive.

Œil (*Affection de l'*). — Un cataplasme de caillebottes appliqué sur les yeux guérit la conjonctivite.

Des fleurs de chèvre feuille bouillies produisent le même effet.

Ceux qui ont des orgelets ont, d'après la tradition, arrosé *sui generis* le chemin de la messe (la grande route) ou le *rouet* (1) d'une charrette.

Pour se guérir, frotter l'œil avec sa propre urine ou celle de..... la vache.

(1) On appelle ainsi la trace laissée par les deux roues du véhicule.

Oreilles (*Maux d'*). — Trouver une femme qui allaite et se faire introduire du lait dans l'oreille.

Oreilles (*Maux d'*). — Les maux d'oreilles sont guéris par des cataplasmes de limaçons écrasés, appliqués derrière la tête.

Rate. — Le gonflement du foie des enfants est appelée *rate*. Pour la guérir, il faut ouvrir une tanche vivante et la placer sur le flanc, du côté de la rate.

Reins. — La tisane et les cataplasmes de pariétaire, le bouillon de pommes de pin sont d'excellents moyens pour l'évacuation des reins.

Pour guérir les maux de reins, se frotter avec la graisse d'un verrat qui a un an !

Rhumatismes. — Se frotter avec une peau de chat sauvage.

Pour guérir la sciatique, placer sur le mal la peau toute chaude d'un lièvre qu'on vient de dépouiller ou se plonger la partie malade dans le sang chaud d'un animal égorgé.

Les *marrons fous* (marrons d'Inde), un morceau d'alun portés dans la poche éloignent les rhumatismes.

Seins (*Maladies des*). — Quand les seins d'une nourrice sont coupés par les dents du bébé, les laver avec du bouillon de feuilles de violettes blanches.

Torticolis. — Appelé *torticou* ou *torlicou*, est donné par un sorcier à la personne qui se dispute avec lui (1).

Vers des enfants. — Mettre aux enfants un collier fait d'ails (2).

Verrues. — Les verrues disparaissent si, le matin, avant le lever du soleil et étant à jeûn, on jette derrière soi, dans un

(1) Je fus tout bambin victime des maléfices d'un petit camarade, à coup sûr moins dangereux que moi dans l'art.... des sortilèges ! Et Dieu sait pourtant !...

(2) Voir aux *Petits Métiers*, chap. XIII.

puits, autant de pois qu'il y a de *vris* (1), sur les mains. Celui qui, le premier, vient puiser de l'eau, hérite des verrues ;

Couper une pomme par la moitié et en frotter les verrues avec les morceaux. Ficeler ces derniers, les mettre dans un endroit où ils se décomposent. Alors, les verrues diparaissent ;

Frotter les *vris* avec des fleurs de duret (troène), de citrouille, de plantain ou de corne de cerf ;

Percer la verrue et introduire dans le trou des gouttes de chelidoine ;

Le matin, avant le lever du soleil, prendre treize grains de pois et sans être vu, en lancer douze l'un après l'autre dans un puits. Réciter ensuite un *Pater* et un *Ave* ; jeter le dernier et faire un signe de croix.

Les conjureurs de *vrittes* s'y prennent de la façon suivante. Ils frottent la plus grosse avec le pouce jusqu'à ce que le malade se plaigne de la douleur, puis défendent d'y *toucher* jusqu'à la guérison qui est, en effet, souvent prochaine.

« J'ai connu, écrit Auguste Barrau, une vieille demoiselle qui faisait disparaître les verrues (*fis*), simplement en examinant les mains de la personne qui avait le désagrément d'en posséder. Un pâtissier, qui en avait les mains pleines, en a été complètement débarrassé, *sans application du moindre remède*, huit jours après qu'elles eussent été vues par cette femme... »

Ainsi, la plupart de ces remèdes de bonnes femmes, s'ils demeurent parfois inefficaces, sont presque toujours inoffensifs, surtout quand le traiteur a la candeur et la science de celui dont le procédé naïf et ingénieux, tout à la fois, mérite d'être connu.

Une jeune fille se rend chez un vieux qui a le renom de guérir les douleurs des gencives et le consulte pour sa mère. Le conjureur remet à la jouvencelle un très petit papier finement plié et lui recommande de le placer au fond de sa poche, avec

(1) *Vris*, *vrittes fis*, formes patoises du mot *verrues* dans le Bocage et dans le Marais breton.

défense expresse de l'ouvrir, le mal devant guérir durant le parcours de la maison du traiteur à celle de la patiente.

En route, la jeune fille, curieuse, ouvre l'ordonnance et revient chez le bonhomme :

— Vous n'avez rien écrit sur votre papier !

— Ne le dis pas, petite malheureuse !.....

Notre Esculape était complètement illettré, comme d'ailleurs la plupart de ceux qui, dans le Bocage, exercent la médecine, à côté et en dehors... de la Faculté.

(*A suivre*). JEHAN DE LA CHESNAYE.

NOUVELLES NOTES

SUR

L'IMPRIMERIE ET LA LIBRAIRIE

A FONTENAY-LE-COMTE

(ORIGINES A 1800)

(*Suite*) (1).

A. COCHON DE CHAMBONNEAU

1774. — Instructions, cantiques spirituels et pratiques de piété pour les Retraites et les Missions. *A Fontenay, chez Ambr. Cochon de Chambonneau, imp. du roi, aux Loges, près le Pont. M.DCC.LXXIV.* Avec Permission. — In-12 de 142 p. et 1 f. pour la Table.

(Soc. des Antiq. de l'Ouest. — Coll. A. de la Bouralière).

1775. — Mémoire pour M. J.-A.-M. de Bruyères de Chalabre contre Me J. Biraud, notaire royal des baronnies de Logefougereuse et Breuil-Barret. *Fontenay, Cochon de Chambonneau, 1775.* — In-fol°.

(212e Catal. Clouzot).

1775. — Catéchisme ou abrégé de la doctrine chrétienne, imprimé par l'ordre de Mgr l'Evêque de Luçon, pour l'usage

(1) Voir le 2e fascicule de 1908.

de son diocèse, avec un Exercice de piété pour la confession et communion. *A Fontenay, chez Chambonneau, impr. du Roi, de Mgr l'Evêque et du Clergé, 1775.* — In-12 de 100 p.

(Coll. Alf. Richard).

1775. — Le Véritable Almanach de Poitiers pour l'année bissextile mil sept cent soixante-seize par Argoly Romain, grand astrologue, où l'on voit le lever et coucher du soleil, le cours des planètes, les prédictions sur les saisons et la véritable observation des Eclipses. *A Fontenay, chez Chambonneau, seul imprimeur-libraire, rue des Loges, pres le Pont.* Avec Permission. — In-12 de 18 ff. n. chiff.

Cet almanach que nous avons déjà cité pour l'année 1771 (Veuve Poirier) fut imprimé à Fontenay pour 1780 et 1783 et vraisemblablement aussi pour les années intermédiaires.
(Coll. Alf. Richard. — Bibl. de Poitiers).

1776. — Mémoire pour M. F. Bodin, curé de la paroisse de Puyravault, demandeur en paiement de dîme d'agneaux en 1769, contre le sieur P. Cousin, fermier et N. Rivière, curé de Sainte Radegonde des Nohiers, en présence de B. Bonsital, seigneur de Selines. *Fontenay, Cochon de Chambonneau, 1776.* — In-fol°. de 21 p.

(212e Catal. Clouzot, n° 2315).

1776. — Mandement de Mgr Marie-Charles-Isidore de Mercy..... (B. F. — H. Cl.).

1776. — Traduction en vers françois... (B. F. — H. Cl.).

1776. — Noëls nouveaux dans tous les stiles... (B. F. — H. Cl.).

1776. — La Grande Bible || de || Noëls || en l'Honneur || de la Naissance || de || Jésus-Christ. || A Fontenay. || *Chez Ambr. Cochon de Chambonneau,* || *Imprimeur du Roi, près le Pont, 1776.* || Avec Permission. In-8°.

Notre exemplaire incomplet s'arrête à la page 84.
En tête une gravure grossière représente David jouant de la harpe.
(Coll. Louis).

1776. — Jubilé universel accordé par N. S. Père le Pape Pie VI à l'occasion de l'Année Sainte ; avec le mandement de MM. les Vicaires Généraux de Monseigneur l'Evêque de Luçon ; l'Instruction en forme de Catéchisme, et des Prières pour les Stations. *A Fontenay, chez Ambroise Cochon de Chambonneau, seul imprimeur du Roi et Monseigneur l'Illustr. et Révérend. Evêque de Luçon, 1776.* — In-8° de 64 p.

(Coll. Alf. Richard).

1777. — Mandatum D. D. Episcopi Lucionensis... (B. F. — H. Cl.).

1778. — Manière de rendre les études plus avantageuses..... (B. F. — H. Cl.).

1780. — Partage || des Marais de Maillezais et Vix || avec les Procurations, Echanges et Procès-Verbaux. || (*In fine :*) sur l'imprimé de G. Petit-Jan, 1664. || *A Fontenay, chez Ambroise Cochon de Chambonneau,* || *Imprimeur du Roi, rue des Loges, près le Pont, 1780.* — Petit in-4° de 1 f. lim. et 28 p.

On trouve à la suite :

Baillette passée entre les sieurs Evêques de Maillezais, abbés de Mou- || reilles, Nieul, Saint-Léonard et autres ecclésiastiques, Communautés, et Par- || ticuliers, et Révérende dame Françoise de Foix, abbesse de l'Abbaye || Notre-Dame-hors-les-Murs de Saintes. — In-4° de 4 p. et 1 f. bl.

(Arch. de la Soc. des Marais desséchés de Vix).

1781. — Le Banc de la Sécherie... (B. F. — H. Cl.).

1781. — Motifs des prêtres associés... (B. F. — H. Cl.).

1782. — Breve || perpetuum, || ad usum || ecclesiæ || cathedralis || et diœcesis lucionensis, || auctore Petro Joussant symphoniarchâ. || *Fonteniaci, ex Typis Ambrosii Cochon de Chambonneau, Regis* || *ac DD. Illustrissimi et Reverendissimi Episcopi, nec-* || *non Clerici Lucionensis Typographi* || *M.DCC. LXXXII.* (En tête les armes épiscopales de Bussy). — In-8° de 11 ff., 752 p. et 1 f. pour l'Errata.

(Bibl. de l'Evêché et du Séminaire de Luçon).

1782. — M. Tulli Ciceronis Epistolæ... (B. F. — H. Cl.).

1783. — Jugement de police... (B. F. — H. Cl.).

1783. — Exercice littéraire. (A la fin) : *A Fontenay, de l'imprimerie d'Ambroise Cochon de Chambonneau, Imprimeur du Roi, rue des Loges*, 1783. — In-4° de 4 p.

On lit à la fin : « Cet exercice de la classe de seconde du collège de Saint-Maixent se fera dans la salle de l'Abbaye, mardi 2 septembre 1783, à huit heures du matin. » — A rapprocher d'une autre pièce du même genre imprimée en 1785.
(Coll. Alf. Richard)

1784. — Abrégé de la vie du serviteur de Dieu Benoît-Joseph Labre, suivi du recueil des diverses guérisons miraculeuses obtenues par l'intercession du serviteur de Dieu. *Fontenay, Chambonneau, 1784.* — In-12. *(Portrait).*

(Catal. Bourdeau (*Parthenay*) n° 1652, 2e série; — 225e Catal. Clouzot, n° 1652).

1784. — Petit traité du Nouveau Monde. Par M. l'abbé Desnouhes. *A Fontenay, chez Chambonneau, imp. du Roi et Mgr l'Evêque de Luçon, 1784.* Avec Permission. — In-8° de 42 p.

(Coll. A. de la Bouralière).

1785. — Essai sur l'Agriculture... (B. F. — H. Cl.).

1785. — Exercice littéraire de MM. les écoliers de 4e et 3e du collège de l'abbaye royale de Saint-Maixent. *A Fontenay, chez Ambroise Cochon de Chambonneau, 1785* — In-4°.

(Catal. de la bibl. de la Soc. de Statist. de Niort, p. 70).

1785. — Poème à la mémoire du prince Maximilien-Jules-Léopold de Brunswick... (B. F. — H. Cl.).

(Coll. Juste Denis, *Fontenay*).

1786. — Théorie des Vents... (B. F. — H. Cl.).

1786. — Recueil de Cantiques, avec les prières du matin et du soir, à l'usage des Missions du diocèse de La Rochelle.

A Fontenay, chez Ambr. Cochon de Chambonneau. 1786. — In-12 de 96 p.

(Coll. Alf. Richard).

1786. — Mémoire pour Louis-René-Edouard de Rohan... (B.F.—H.Cl.)

Nous ignorons sur quoi se basait B. Fillon pour attribuer cette impression à Cochon de Chambonneau.

1787. — Poésies très fugitives par M. Gratton... (B. F. — H. Cl.).

1788. — Breve Lucionence ad usum Ecclesiæ cathedralis et diœcesis. *Fonteniaci, ex typis Ambr. Cochon de Chambonneau, 1788.* — In-12.

(Catalogues de librairie).

1789. — Noels nouveaux dans tous les styles, pour tous les goûts... Par Mr F. Gusteau, prieur de Doix. *Fontenay, Chambonneau, 1789.* — In-8°.

(Coll. Alfr. Richard).

1789. — Ordonnance de Savary de Beauregard, sénéchal de Fontenay, concernant la convocation des Etats-Généraux (17 février 1789). *A Fontenay, chez Ambroise Cochon de Chambonneau, imprimeur du Roi, rue des Loges, 1789.* — In-4° de 7 p.

Reproduit sous ce titre probablement inexact dans les *Arch. hist. de Fontenay*, tome IX, p. 21.

1789. — Exercices académiques... (B. F. — H. Cl.).

1789. — Jugement prévôtal de la sénéchaussée de Fontenay qui condamne François Coirier, carayeur, à être pendu pour avoir pris part à l'émeute de la nuit du 9 au 10 août 1789 (11 août 1789). *A Fontenay, chez Ambroise Cochon de Chambonneau, imprimeur du Roi, rue des Loges, 1789.* — In-4° de 2 p.

Il existe un jugement analogue contre François Brodeau avec la date du 14 août 1789. — In-4° de 2 p.

Reproduits dans les *Arch. hist. de Fontenay*, tome IX, p, 118 et 125.

1789. — ARRÊTÉ de MM. les officiers de l'état-major du régiment national de la ville de Fontenay-le-Comte du 7 septembre 1789, portant règlement pour la discipline du corps. *A Fontenay-le-Comte, imp. chez Ambroise Cochon de Chambonneau, imp. du roi et de la ville, 1789.*

Cité par Chassin, *Prép. G. de V.*, I, p. 81, n. 1.
(Papiers du colonel du Garreau).

1790. — VOEU d'un patriote à Messieurs les Electeurs du Département de la Vendée. *A Fontenay, chez Ambroise Cochon, impr. du Roy, 1790.* — In-8° de 4 p.

(Bibl. de Poitiers).

1790. — Traduction libre... d'Horace... (B. F. — H. Cl.).

1790. — DÉPARTEMENT OCCIDENTAL du Poitou. *Fontenay, chez A. Cochon de Chambonneau, 1790.* — In-4°, de 15 p. et 3 ff. non chiff.

(Bibl. de Poitiers).

1790. — MÉMOIRE pour le sieur Savignac, premier huissier du siège royal des traites foraines de la ville de Fontenay, contre Me Collinet, lieutenant de la baronnie de Luçon. *Fontenay, Cochon de Chambonneau, 1790.* In-4°.

(212e Catal. Clouzot, n° 2315_{89}).

1790. — TABLEAU des électeurs du département de la Vendée d'après la vérification de leurs pouvoirs. *A Fontenay, chez Ambroise Cochon, imp. du Roi et de la Municipalité, 1790.* — In-4°, de 15 p.

(Bibl. de Nantes (*Coll. Dugast-Matifeux*). — Bibl. de Poitiers).

1790. — LISTE des patriotes de la ville de Fontenay-le-Comte et des sommes qu'ils se sont soumis à payer. Ladite liste imprimée à la diligence des officiers municipaux en conformité de l'article 11 des lettres patentes du Roi du 30 décembre 1789 sur un décret de l'Assemblée nationale du 26

du même mois. *A Fontenay, chez Ambroise Cochon, de Chambonneau, imp. du Roi et de la Municipalité.* — S. d. (1790). — In-4°, de 16 p.

(D'après B. Fillon. — *Noms des habitants de Fontenay-le-Comte inscrits au rôle de la Constitution patriotique....* . Fontenay, Robuchon, 1866.

1791. — Loi concernant les biens et usages ruraux et la police rurale. *Fontenay, Cochon, 1791.* — In-4°.

(341e Catal. Clouzot, n° 5640).

1791. — Délibération de la Municipalité de Fontenay, contenant désignation des sections de la ville et campagne dudit Fontenay. (*A la fin :*) *A Fontenay, chez Ambroise Cochon, Imprimeur du Département et de la Municipalité, rue des Loges, 1791.* — In-4°, de 16 p.

(Coll. Louis).

1791. — Instruction circulaire du Directoire du département de la Vendée aux districts et municipalités. *Imprimé chez Ambroise Cochon à Fontenay.* S. d. (1791). — In-4°, de 4 p.

(Arch. nationales F°, 150).

1791. — Compte de la gestion et administration du directoire du département de la Vendée, présenté à la session du Conseil Général de l'année 1791. *A Fontenay, chez Ambroise Cochon, Imprimeur du Roi et du Département. M. DCC. XCI.* — In-4° de 144 p.

(Coll. I. Gouraud, *Fontenay*).

1791. — Répartement de la Contribution foncière, entre les six districts du département de la Vendée, du jeudi premier septembre 1791. *S. l. n. d.* — In-4° de xliij p.

Relié avec le *Compte* qui précède.

1791. — Extrait des minutes du greffe du tribunal de Fontenay-le-Comte, concernant l'amnistie (novembre 1791). *Chez Ambroise Cochon.* — In-4°, de 4 p.

Cité par Chassin, *Prép. G. de Vendée*, t. II, p. 61.

1791. — Liste des noms et demeures des administrateurs du Conseil du département de la Vendée. Formation de l'année 1791. — *Fontenay, chez Ambroise Cochon, 1791.* — In-4° de 4 p.

(Bibl de Nantes. [*Coll. Dugast-Matifeux*]).

1791. — Opinion d'un curé citoyen sur la Constitution civile du Clergé. (Signé : *Deniau, curé de Chassenon, près Fontenay.* — A la fin :) *A Fontenay, chez Ambroise Cochon, imprimeur du Roi et du Département, 1791.* — In-8° de 19 p.

(Bibl. de Poitiers).

1792 — Mémoire adressé aux 83 départements du Royaume, par la Gendarmerie et la Garde nationale de Fontenay-le-Comte, contre le sieur Mercier, membre du directoire du département de la Vendée ; le sieur Josse, maire de Pouzauges et le sieur Guichet, procureur-syndic du district de la Châtaigneraye. *Fontenay, chez Ambroise Cochon, 1792.* — In-4° de 11 p.

(Bibl. de Nantes. [*Coll. Dugast-Matifeux*]).

1792. — Arrêté du département relatif aux demandes en réduction de contribution mobilière par des communautés entières et par les contribuables. *Fontenay, de l'imprimerie Ambroise Cochon, 1792.* — In-4° de 4 p.

(Coll. Charier-Fillon).

1792. — Discours prononcés à l'installation du Conseil Général de la commune de Fontenay sur Vendée le 3 décembre 1792, l'an 1er de la République et au Conseil Général du Département le 4. *A Fontenay, chez le citoyen Cochon, Imprimeur du département de la Vendée et de la Municipalité, 1792.* — In-4° de 18 p. et 1 f. bl.

(Anc. Coll. Fillon à l'hôtel-de-ville de Fontenay ; — Pap. *Mercier du Rocher*, I, n° 40).

1792. — Arrêtés du Conseil Général du département de la Vendée, pris dans sa première session, tenue en 1790. *A*

Fontenay, chez Ambroise Cochon, Imprimeur du département de la Vendée et de la Municipalité, 1792. — In-4° de 80 p. (1).

Les pages 33-80 contiennent les arrêtés de l'année 1791.
(Coll. I. Gouraud, *Fontenay*).

1793. — Acte constitutionel précédé de la déclaration des droits de l'homme et de citoyen, présenté au Peuple français par la Convention Nationale le 23 juin 1793, l'an deuxième de la République. *A Fontenay-le-Peuple, chez le citoyen Cochon, imp. du Département de la Vendée et de la Municipalité, l'an 2 de la République française.* — In-8° de 32 p.

(Coll. Alf. Richard).

An II. — Bulletin des Armées. — Extrait des Rapports faits à la Convention Nationale (25 floréal au 19 messidor). Imprimé par ordre de la Société populaire de Fontenay-le-Peuple. *A Fontenay-le-Peuple, chez le citoyen Cochon, Imprimeur du Département, du District et de la Municipalité. L'an II de la République.* — In-f° de 4 p.

Ce bulletin était-il périodique ?
(Coll. Louis).

An III. — Almanach Républicain avec l'ère vulgaire pour l'an troisième de la République française, une et indivisible... *A Fontenay-le-Peuple, chez le citoyen Cochon, imprimeur du Département, du District et de la Municipalité, rue de la République. — An III de la République française.* — In-16 de 12 ff. non chiff.

(Coll. Louis).

(1) De 1792 à 1800 l'activité des presses fontenaisiennes devient telle qu'il faut renoncer à dresser la liste complète de leurs produits. D'ailleurs l'énumération d'un grand nombre de pièces de mince importance (placards, jugements, etc...) ne serait que fastidieuse, les amateurs les trouveront pour la plupart à la Bibl. de Nantes (*Coll. Dugast-Matifeux*), dans les Papiers Mercier du Rocher et aux dépôts publics de Fontenay-le-Comte.

Nous ne signalerons donc pour cette période que les impressions les plus considérables dues tant à Cochon de Chambonneau qu'à Testard et Goichot.

An IV. — CONSTITUTION de la République Française. *A Fontenay-le-Peuple, de l'impr. de Cochon, an IV.* — In-8° de 62 p.

(Coll. A. de la Bouralière).

An VII. — ALMANACH du département de la Vendée pour l'an sept... par le citoyen Esnard. . *A Fontenay-le-Peuple, chez Cochon, imp. du département de la Vendée, rue de la République, an VII.* — In-12 de 119 et 12 p.

(Bibl. de Poitiers).

A. Cochon de Chambonneau imprima de nombreuses thèses de philosophie (grands placards in-f°) parmi lesquelles on peut citer celle de François-Augustin Laré et Augustin-Daniel Belliard, le futur général (13 août 1789).

(Coll. H. de Villeneuve).

A. DE LA BOURALIERE et RAYMOND LOUIS.

(*A suivre*).

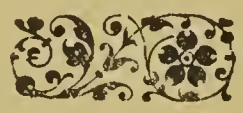

LES MUNICIPALITÉS SABLAISES

(Suite) (1).

CHAPITRE IV

2e Municipalité : Massé de la Rudelière, *maire*. (1753-1756).

La formation de la municipalité qui devait succéder à celle dont les pouvoirs venaient de finir présenta quelques difficultés, parce que, parmi les nouveaux élus, plusieurs refusèrent les mandats que leurs concitoyens voulaient leur confier.

La première assemblée générale, chargée d'élire les nouveaux maires et échevins, se tint le 7 janvier 1753 « au parquet et auditoire » de la ville.

Les sieurs Jacques Mercier et Vincent n'étant élus que depuis un an, leurs pouvoirs se continuaient encore pour deux ans et il n'y avait à élire qu'un maire, deux échevins, un procureur du roi et un greffier. On pria simplement le maire Dupleix, le procureur du roi Sourrouille de la Mortière et le greffier Libaudière de continuer leurs fonctions pendant trois nouvelles années, et on nomma comme échevins, à la place des sieurs Petiot et Dany, les sieurs René Leblanc, bourgeois, Joseph Lodre, contrôleur ordinaire des guerres.

(1) Voir le n° 2, 1908.

MM. Dupleix, Sourrouille et Lodre n'ayant pas accepté les charges auxquelles les appelait la faveur publique, une nouvelle assemblée générale eut lieu, le 11 février 1753, et on nomma le sieur Massé de la Rudelière, lieutenant de l'amirauté, maire.

Bouhier de la Bergerie, échevin.

Augustin Gaudon, notaire, comme procureur du roi.

Michel Massé était fils de maître Michel Massé, sieur de la Rudelière, conseiller du roi, président des Traites foraines, et de Louise Jamet. Il était né le 18 janvier 1703, fut avocat au parlement, lieutenant général de l'amirauté du Bas-Poitou, et mourut le 14 février 1773.

Dans cette réunion on fixa au 2e dimanche de l'Avent de chaque année, à l'issue des vêpres, l'assemblée générale des habitants pour la nomination des officiers municipaux.

Enfin comme on ne trouvait plus personne pour remplir les fonctions de sergent de ville, parce que celles-ci n'étaient pas payées, on décida qu'une somme de 40 livres par an serait allouée à chacun d'eux.

Cette allocation provoqua plusieurs candidatures et les sieurs Lhomdé et Jouet furent nommés le 2 mars 1753.

A peine installée cette municipalité allait avoir à s'occuper d'un des événements les plus importants de l'histoire sablaise au XVIIIe siècle :

La réunion de la Chaume aux Sables.

Voici, d'après les documents, l'histoire de cette réunion.

I

Pour bien comprendre quelles difficultés allaient surgir entre Sablais et Chaumois, nous allons en une rapide esquisse montrer avec quels sentiments d'antipathie on allait, de chaque côté, s'occuper d'un fait si important au point de vue économique.

La rivalité séculaire de La Chaume et des Sables demeurera une des caractéristiques dominantes de l'histoire des rives olonnaises.

Le rapide développement du commerce sablais, d'un côté, et les divisions religieuses, de l'autre, furent les sources de ette rivalité.

La Chaume avait d'abord été le port d'Olonne, par elle se faisait tout le commerce de la côte bas-poitevine, et c'est avec envie et colère qu'il lui avait fallu assister au développement de la modeste bourgade sablaise. L'extention de cette prospérité avait été si prompte que la Chaume s'était vue très vite reléguée au second plan.

Les guerres religieuses en faisant de La Chaume une cité calviniste, alors que les Sables étaient restés catholiques, avaient fourni de nouveaux éléments de discorde en introduisant le fanatisme religieux dans cette rivalité d'intérêts et de suprématie.

Les Sablais n'avaient jamais pardonné aux Chaumois d'avoir été pour eux des ennemis, au lieu des alliés qu'ils auraient dû être.

Enfin, à cette jalouse rivalité était encore venu s'ajouter la situation difficile, créée aux intérêts chaumois, par l'établissement du Tarif.

Les Chaumois, en effet, payaient déjà leurs impositions, mais en plus, tirant en grande partie tout ce dont ils avaient besoin de la Ville des Sables, ils étaient également obligés d'acquitter les droits sur ces denrées.

Il se produisit alors ce qui arrivait partout en France ; quand le pauvre se trouvait accablé de charges trop lourdes dans son pays, il le quittait et cherchait une communauté où les impôts fussent plus légers,

Beaucoup de Chaumois passèrent simplement aux Sables, puisque d'un côté du havre on bénéficiait des avantages du Tarif, tandis que de l'autre côté on n'en avait que les inconvénients.

Aussi, la Chaume ne compta-t-elle bientôt que très peu d'habitants taillables, et la majeure partie de ceux-ci étaient à la veille d'abandonner le bourg.

On avait donc demandé à l'Intendant l'autorisation de se réunir afin d'examiner la question du rattachement de la Chaume au Tarif des Sables.

L'Intendant par son ordonnance du 2 novembre 1752 accorda cette autorisation et le 12 novembre eut lieu l'assemblée générale des habitants de la Chaume, ou comme l'on disait alors « de la communauté de Saint-Nicolas de la Chaume ».

La réunion fut tenue devant la grande porte et principale entrée de l'église de Sainte-Anne « hors le lieu saint où se tiennent ordinairement les assemblées pour les affaires de la paroisse » par devant les notaires royaux Biroché et Bréchard, qui en dressèrent un acte.

Elle était présidée par Athanase Richard, syndic de la Chaume, qui autour de lui avait réuni quelques habitants notables, Jean Dupuy, curé de la Chaume, Jean-Jacques de Razes, capitaine de navire, François Boulineau, ex-capitaine de navire... etc...

Après avoir discuté, on donna pouvoir au syndic Richard « de se pourvoir pour obtenir la réunion » aux Sables, « tant devant Monseigneur l'Intendant, au Conseil, que par devant tous les autres magistrats ».

En conséquence, le 2 mars 1753, le maire des Sables, le sieur Massé de la Rudelière, lieutenant de l'amirauté, donnait lecture, en l'assemblée des échevins sablais, d'une lettre du comte de Blossac, intendant du Poitou, en date du 15 février 1753, dans laquelle il était dit que « les habitants de la paroisse de Saint-Nicolas de la Chaume s'estant pourvu devant le Conseil d'Etat, pour faire tarifer leur paroisse et la réunir au Tarif de cette ville » « monseigneur l'intendant » ordonnait « que le mémoire desdits habitants de la Chaume serait communiqué au maire, échevins et habitants d'ycelle ville (des Sables), pour deliberer et concerter avec les habitants de

laditte paroisse de la Chaume sur les moyens nécessaires pour ladite réunion, et pour convenir des clostures, bornes et barrières, ensemble des etablissements et des bureaux convenables pour l'exercice dudit Tarif. »

L'émoi fut grand parmi les habitants des Sables et devant les charges qu'allait faire peser sur les finances sablaises une réunion onéreuse à bien des points de vue, tout ce qui restait de haine et de rivalité jalouse entre les deux pays allait se rallumer et diviser pour quelques années encore deux populations que les intérêts similaires auraient dû rapprocher.

Cependant comme il fallait obéir aux ordres de l'Intendant, on fixa au 11 mars 1753 l'Assemblée générale des habitants des Sables pour statuer sur ce qu'on appelait « la pretention des habitants du bourg de la Chaume ». Dans cette assemblée, on comprit qu'il était difficile de s'élever franchement contre les désirs de l'Intendant, mais néanmoins on arrêta que l'on ferait observer à ce dernier combien cette réunion allait être onéreuse pour la ville, et que les Chaumois « devaient être contents de la diminution qui leur avait été accordée » sur les droits de tarifs ; qu'enfin, au cas « où le Conseil se déterminerait à favoriser au préjudice de cette ville les habitants de la Chaume, en ordonnant ladite réunion, ceux-ci seraient tenus et obligés de faire clore leur bourg à leurs frais et d'une façon capable d'empêcher la fraude, comme aussi de faire construire à leurs frais des bureaux, et de payer les frais de l'arrest qui ordonnera ladite réunion. »

Non seulement les Chaumois furent froissés d'une semblable protestation mais encore ils estimèrent qu'on aurait dû les convoquer à cette Assemblée générale, puisque la réunion n'avait point pour but de protester contre une mesure à laquelle l'Intendant se montrait favorable, mais simplement d'arrêter les moyens propres à l'application de cette mesure.

Jugeant donc que les vues de l'ordonnance du 15 février 1753 n'avaient point été remplies, ils assignèrent le Corps de Ville des Sables à comparaître devant le sieur Dupont, sub-délégué

de l'Intendant aux Sables. Ce fut le greffier Libaudière que l'on chargeat de la défense des intérêts sablais.

Le procès-verbal de cette comparution est d'une extrême importance ; il suffit de le résumer pour montrer ce qu'étaient devenus les rapports entre Sablais et Chaumois, et pour comprendre pourquoi l'on dépensait d'un côté tant d'énergie pour obtenir cette réunion, tandis que de l'autre on la repoussait avec tant de force.

*
* *

Ce fut le 23 mars 1753 à 8 heures du matin que le greffier René Libaudière se rencontra « en l'hôtel » du sub-délégué Dupont, avec les représentants chaumois : le curé Dupuy, le syndic Athanase Richard, et les capitaines de navire de Raze et Boulineau.

Tout d'abord Libaudière « représenta, humblement à Mgr l'Intendant, que le projet de réunion de la paroisse de la Chaume au Tarif des Sables a jeté les habitants de cette Ville dans la dernière consternation ; regardant ce projet comme très ruineux pour leur ville la taille de la Chaume et autres impositions montant à près de 3000 livres, deviendra en pure perte pour les Sables, étant constant que la régie du bourg de la Chaume coûterait plus que les droits qu'on en pourroit tirer ne rapporteroient, par là, il ne se trouvera plus d'excédent sur le Tarif et on ne pourra jamais pourvoir à aucune nécessité de la Ville, qui sont en très grand nombre ».

C'était, nettement formuler, la véritable cause de l'opposition des Sablais à la réunion de la Chaume au Tarif des Sables.

Puis il s'attacha ensuite à démontrer que les plaintes par lesquels les Chaumois avaient « surpris l'ordonnance de Mgr l'Intendant étaient des plaintes mal fondées ».

Les Chaumois en effet se plaignaient de ce « n'ayant ny foires, ni marchés chez eux » ils étaient « obligés d'aller chercher leurs denrées et autres choses nécessaires aux marché boucherie, et minages des Sables ».

Mais ils n'auraient pas dû oublier qu'un dédommagement leur avait été accordé par M. Berryer, Intendant du Poitou, lors de l'établissement du Tarif aux Sables, sous forme d'une diminution de 400 livres sur leur taille.

Les habitants de la Chaume abandonnaient, avait-on dit, journellement ce bourg pour s'établir aux Sables. On ne pourrait pas citer « 3 ménages ayant changés de domicile, et cela poúr la raison que les habitants de la Chaume en grande partie, cultivant des terres, des vignes ou des marais, il leur fallait être constamment à portée de ces domaines pour les faire valoir convenablement ». Et de cela il ressort aussi qu'il était plus facile « au même peuple de gagner sa vie » aussi bien à la Chaume qu'aux Sables.

René Libaudière termina son plaidoyer en faisant remarquer que, si « au premier coup d'œil » le projet de joindre la Chaume au Tarif des Sables offrait une idée de justice, cette fausse apparence se dissipait vite lorsque la chose était plus mûrement examinée.

Enfin, en rappelant les bontés que le roi et les ministres montraient pour le « premier port et la seule ville maritime de toute la province », il ne pensait pas qu'après tant de faveurs, les Sablais eussent dû avoir à craindre « que les avantages d'un bourg pussent être mis en compromis avec les besoins essentiels à la vie même de la ville des Sables ».

Enfin l'Intendant Berryer avait eu l'intention, au moment de l'établissement du Tarif aux Sables, d'y joindre le bourg de la Chaume, mais les difficultés qu'il avait trouvées insurmontables à ce moment-là, lui avaient fait abandonner le projet.

Les délégués de la Chaume répondirent tout d'abord qu'ils étaient « surpris de la désobéissance des officiers municipaux, qui, au lieu de se conformer à l'ordonnance de Monseigneur l'Intendant et de se concerter sur la manière de percevoir le Tarif, osent par un esprit d'indépendance s'élever contre cette même ordonnance » mais ils espèrent que la bonté et la justice de l'Intendant ne leur fera pas défaut.

Il n'y avait déjà plus du reste à discuter une chose en principe arrêtée. La Chaume devait être réunie aux Sables pour le Tarif, donc elle le serait. Néanmoins on veut bien réfuter « les faibles allégations des représentants sablais ».

Si M. Berryer avait diminué la taille de la Chaume de 400 livres c'est qu'il avait reconnu que le Tarif porterait préjudice aux Chaumois.

On dit qu'il y a beaucoup de terres et marais salants dans la paroisse de la Chaume : ce sera donc un avantage pour le Tarif puisque les produits en paieront les droits, mais on a bien eu soin de ne pas faire ressortir que « les plus belles maisons, les meilleures vignes, et environ 5 à 6 milles aires de marais salants appartiennent aux habitants des Sables et ne payent rien ».

Et M. Libaudière en reconnaissant que la réunion demandée offre une idée de justice, trahit bien les véritables sentiments sablais : car c'est parce qu'ils ont une idée trop avantageuse de leur grandeur naissante qu'ils refusent de se voir associer à « de pauvres habitants dont ils veulent faire des esclaves en leur faisant payer des droits de Tarif, qui leur forment des excédents dont ils craignent beaucoup de perdre la disposition ».

Dans cette dernière phrase qui à elle seule caractérise tout le débat, on voit se cabrer cet orgueil chaumois, que l'arrest du 3 juin 1747 avait obligé de passer sous les fourches caudines « de cette grandeur naissante » des Sables.

Et les délégués chaumois continuent mettant une dédaigneuse ironie à rappeler aux Sablais que les Sables ne furent pas toujours considérés comme ville :

« Les officiers municipaux, disent-ils, qui se regardent déjà comme une ville et la Chaume comme un petit bourg, devroient être les premiers à effectuer les bonnes volontés de la Cour en faveur de ce petit bourg, qui par ménagement pour les puissants habitants des Sables, a bien voulu ménager leur délicatesse jusqu'à présent, car on aurait pu dire que par l'ar-

rest de 1699 qui établit la pistole des quais, les Sables y sont traités de bourg comme la Chaume, et les quais de la Chaume sont entretenus et réparés des mêmes fonds qui servent à l'entretien de ceux des Sables ».

Du reste les mandataires chaumois n'ont plus à discuter « si la Chaume sera réunie aux Sables pour le Tarif, mais de concerter sur les moyens d'exécuter cette réunion déjà ordonnée» et, « si les officiers municipaux avaient eu de la soumission aux ordres de Monseigneur l'Intendant, tout serait maintenant réglé ».

La discussion se termina par une courte réponse du greffier Libaudière qui pensait qu'en répondant « aux dires des habitants de la Chaume », les habitants et échevins des Sables n'avaient d'autre but que de faire comprendre à Monseigneur l'Intendant tout le tort qui résulterait pour les Sables de la réunion à laquelle il se montrait favorable.

Quant aux Chaumois, ils demandèrent purement et simplement l'application de l'ordonnance du 15 février 1753.

*
* *

Toutes les protestations furent donc vaines et le 7 août 1753 le Conseil d'Etat rendait un arrêt réunissant le bourg de la Chaume au tarif de la ville des Sables, mais à la condition toutefois que ce seraient les Chaumois qui feraient les frais d'installation de leur tarif et que les « enclostures » qu'ils construiraient seraient efficaces pour protéger les intérêts de la ville contre les fraudeurs.

Cette clause excita encore le mécontentement des Chaumois et 30 ans plus tard le compilateur Boulineau, celui-là même qui bientôt devait être le 1er échevin chaumois, écrivait sur ce fait : « La Chaume sous la protection de M. de Blossac, Intendant du Poitou, fut réunie à la ville des Sables pour le Tarif en vertu d'un arrêt du Conseil du 7 août. On la renferma d'un fossé, on y bâtit des bureaux, on y construisit une

porte de ville au dépens des habitants, chose inique et illégale ».

Boulineau dans son animosité pour les Sables exagère, lorsqu'il parle de bureaux, de porte de ville, de fossés ; Collinet en effet nous apprend que ces clôtures se réduisirent à une simple levée de terre allant de l'entrée nord du bourg à la pointe de l'Aiguillon, en suivant en ligne droite le ruisseau de la Trigalle (?) ; au milieu on commença la construction d'un corps de garde ou du bureau, qui du reste ne fut point achevé. Seul les 4 murs demeurèrent debout et cet abri servit surtout aux filles de mauvaise vie qui venaient y faire leur métier.

Il apparaît d'ailleurs nettement que la Chaume ne fut jamais enclose, car nous lisons à l'article XXIV de l'arrêt du 8 mai 1777, qui rendit exécutoire un remaniement du Tarif : « Comme le bourg de la Chaume n'est pas clos, il est absolument nécessaire d'y établir une régie particulière ».

Le 18 septembre suivant l'adjudication des Tarifs réunis de la Chaume et des Sables eut lieu à Poitiers ; un sieur Vernier fut déclaré adjudicataire.

*
* *

Afin de ne pas affaiblir l'intérêt de cet important épisode, en dispersant les faits qui le composent, dans la trame chronologique du passé Sablais, nous allons mener cette courte étude jusqu'à l'époque où, dirigées par une municipalité prise des deux côtés du havre, les communautés des Sables et de la Chaume, définitivement incorporées l'une à l'autre n'en formèrent plus qu'une seule.

Si la réunion de la Chaume au Tarif des Sables avait rendu commun les intérêts des deux communautés, elles restaient néanmoins divisées quant à leur administration municipale.

Chacune s'administrait à sa guise selon un système différent ; système syndical à la Chaume et mairie aux Sables.

Les Chaumois n'avaient pas de représentants dans le corps de ville des Sables ; de sorte que, pas plus avant cette réunion

tant désirée qu'après, ils n'avaient de contrôle sur les deniers publics.

Il est facile de comprendre quels conflits incessants jaillissaient tous les jours de cet état de choses.

La population de la Chaume, à cette époque, était alors de 1743 âmes réparties entre 396 feux. (N. de Collinet).

II

Les Chaumois, naturellement, avaient cherché à esquiver la clause onéreuse pour eux des « enclostures » et celles-ci avaient été si mal faites que dès l'année suivante le sieur Vernier, adjudicataire des Tarifs, faisait assigner le corps de ville Sablais, par exploit de l'huissier Roulleau en date du 8 novembre 1754, pour comparaître devant le subdélégué de l'Intendant, afin que son bail d'adjudicataire soit résilié et qu'une indemnité lui soit accordée pour les pertes causées par l'inefficacité des clôtures chaumoises, contre les fraudeurs.

La Municipalité Sablaise notifia simplement au Syndic de la Chaume les prétentions du sieur Vernier et se crût ainsi dégagée de toute obligation envers lui.

Des tentatives d'arrangement amiable, qui durèrent près d'un an, eurent lieu, mais n'aboutirent pas, car le 30 septembre 1755 le maire communiquait à ses collègues un nouvel exploit de l'huissier Roulleau en date du 22 septembre, par lequel le sieur Vernier renouvelait ses prétentions et assignait la ville des Sables à comparaître dans les 24 heures devant le subdélégué.

Cette fois il fallait se défendre et le procureur du roi de la maison de ville, Gaudon, fut chargé de présenter les arguments qui combattaient en faveur des intérêts sablais. Les moyens de défense invoqués furent que : l'adjudicataire tenant « son bail de deux communautés ayant chacune leur fondé de procuration », si les Chaumois n'avaient pas rempli leurs

engagements, c'est à eux seuls qu'ils devaient « s'en prendre ». Enfin l'adjudicataire ne pouvait pas non plus alléguer que les Sables et la Chaume formassent une seule et même communauté, les Chaumois n'ayant pas satisfait aux conditions de l'arrêt de réunion qui exigeait d'eux des « clostures convenables », condition *sine qua non*, selon les Sablais pour que l'arrêt pût être invoqué en faveur de leurs adversaires.

Cette argumentation montre quelle persistance acharnée, les Sablais mettaient à ne pas regarder la réunion comme un fait accompli et l'empressement qu'ils mirent à profiter de cette porte de sortie qui s'entrebâillait à peine, pour essayer de s'échapper de cette association imposée par l'Etat.

Pendant que durèrent les débats, les pouvoirs du corps de ville avaient pris fin, et après l'affaire si épineuse de la réunion de la Chaume aux Sables, la ville eût à traverser une sorte de crise électorale qui dura deux ans.

Cette crise se termina par une ordonnance du comte de Blossac, du 10 mars 1757, qui nommait d'office les nouveaux officiers municipaux des Sables.

Dans cette liste figure pour la première fois un échevin pris dans le sein de la population chaumoise.

Ce premier échevin chaumois fut le sieur Pierre Boulineau, procureur du roi des traites, fils d'un capitaine au long-cours, François Boulineau. Il était né le 12 septembre 1727 et mourut le 28 messidor an IX (19 juillet 1801).

Cette nomination qui, il n'en faut pas douter, était, dans l'esprit de l'Intendant, destinée à lier définitivement les deux paroisses l'une à l'autre, et faite aussi dans un but d'apaisement, fut mal accueillie par la population sablaise, qui vit, dans l'immixtion de ce Chaumois dans les affaires publiques, une humiliation faite à sa suprématie et la sanction d'un fait qu'elle se refusait à admettre comme accompli.

Aussi dans leur assemblée générale du 20 mars 1757, assemblée où le subdélégué Dupont avait donné lecture de l'ordonnance du 10 mars, les habitants des Sables s'empressèrent-

ils de protester contre cette nomination, en suppliant « Monseigneur l'Intendant de trouver bon, qu'elle (l'assemblée Sablaise) proteste contre tout ce qui pourroit estre dit et prétendu dans la suite par les dits habitants de la Chaume, en cas qu'ils voulussent se prévaloir de la nomination du sieur Boulineau pour échevin, et sans que cette nomination puisse leur servir de titre pour authoriser et confirmer la réunion de leur paroisse à cette ville, veu qu'ils n'ont pas exécuté la condition sous laquelle ladite réunion a esté ordonnée par le conseil ».

L'Intendant n'écouta rien et dans son ordonnance du 28 mars 1757, lue à l'assemblée des officiers municipaux du 15 avril 1757, il trancha le différend en des termes qui n'admettaient pas de réplique.

« Quant aux protestations portées, y disait-il, contre la réunion de la communauté de la Chaume à celle des Sables-d'Olonne, et les inductions qu'on pourrait tirer par la suite, de la nomination du sieur Boulineau à la place d'échevin, cassons et annulons, la dite délibération (du 20 mars 1757) en ce qu'elle contient à ce sujet, comme tendant à entretenir la division parmy les habitants des Sables et de la Chaume, et attentatoire à l'authorité de l'arrest du conseil du 7 août 1753, portant réunion du bourg de la Chaume à la ville des Sables. En conséquence, ordonnons que ledit article de la ditte délibération sera regardé comme non avenu et demeurera sans effet. Ce faisant, déclarons dès à présent, nulles, toutes les protestations faites ou à faire contre la réunion de la Chaume à la ville des Sables ordonnée par le dit arrest, deffendons de troubler sous quelques motifs que ce soit le sieur Boulineau dans ses fonctions d'échevin. »

Il fallut s'incliner.

Boulineau ne pardonna jamais le mauvais accueil fait à sa nomination d'échevin, et voici comment dans des compilations fort curieuses, qu'il écrivit trente ans plus tard sur la Chaume, il raconte cette épisode de sa vie.

« M. le comte de Blossac par ordre de la Cour en 1759 (l'auteur fait ici une erreur de date) nomma d'office un échevin de la paroisse de Saint-Nicolas de la Chaume pour adjoint au corps municipal de la ville des Sables, qui fut M. X*** ; dans l'assertion et sûr préjugé que les habitants des Sables, par leurs présomptions, leurs esprits aussi mouvants que leurs dunes ou monticules de sable, et par leur vague, cupide, égoïsme de dominer, posséder, envahir, toutes charges et prérogatives, n'admettraient aucuns citoyens de la Chaume aux offices municipaux de leur villette (!!) ; d'autant qu'en l'enfance de leur moderne mairie, l'élection des officiers se faisait à la pluralité des voix. Aussi la Chaume ne pouvant avoir qu'une cinquantaine de citoyens en lice était hors d'état de l'emporter sur plus de 5 à 600 individus qui composaient le corps des habitants de la paroisse de Notre-Dame des Sables. »

Malgré tout leur mécontentement, les Sablais durent faire l'avance de tous les frais de cette réunion, en payant les lettres patentes, l'enregistrement et les travaux.

En mai 1765 la ville des Sables n'ayant pas encore été remboursée, il fallut encore plaider afin d'obtenir qu'un rôle soit établi sur tous les habitants taillables de la Chaume, qui, comme toujours, supportèrent en fin de compte toutes les charges et frais de procédure.

*
* *

Tandis que ces débats avaient lieu, l'état de dégradations complets des quais avait attiré l'attention de la municipalité.

La reconstruction de ces quais, à partir de ce moment, devint la grosse préoccupation des municipalités qui se succédèrent jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Les modiques ressources dont disposait la ville, ne lui permettant pas d'entreprendre elle-même ces travaux considérables, elle devait, en dépit des démarches et des réclamations

incessantes de ses édiles, attendre pendant près d'un quart de siècle l'aide de l'Etat.

Les premiers quais des Sables auraient été construits, selon Collinet, sous François Ier, en 1541, 42.43. Mais, ceux qui existaient alors, tant à la Chaume qu'aux Sables, dataient environ de 1699. Ils avaient été reconstruits au moyen d'une contribution levée sur les Sables et la Chaume, et bien qu'aucun document ne soit encore venu nous dire ce qu'était ces quais, on peut être certain qu'ils ne constituaient pas des ouvrages bien considérables ; ni peut-être assez solides pour résister avec succès aux assauts d'une mer, dont la fureur se faisait sentir jusque dans ce port, puisqu'aucun ouvrage protecteur ne brisait la force des lames, avant que celles-ci s'engoufrassent dans le havre.

La pistole des quais permettait de faire les réparations les plus urgentes mais n'était pas suffisante pour entreprendre les grands travaux de réfection complète.

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre 1753 nous montre l'état de dégradation où en étaient arrivés les dits quais. Il y est constaté qu'ils sont menacés d'une ruine totale. La plupart des pierres de taille de la face étaient emportées, et la terre menaçait de s'ébouler. Lorsque cet éboulement se serait produit non seulement le quai serait devenu impraticable, mais la sûreté des maisons aurait été compromise, et leur chute à craindre.

Le maire et les échevins n'avaient pas été les seuls à s'apercevoir de l'écroulement général dont les quais étaient menacés. L'amirauté qui veillait alors sur tout ce qui touchait à la Marine s'appuyant sur le titre premier du Livre 4 de l'Ordonnance de la Marine, de 1681, ainsi conçue :

« Les pieux, boucles et anneaux destinés pour l'amarrage des vaisseaux et les quays construits pour la charge et décharge des marchandises seront entretenus des deniers communs des Villes, et les Maires et échevins obligés d'y tenir la main, à peine d'en répondre en leur nom », dépêcha le 17 avril

1753 au Corps de Ville sablais par l'huissier Cosson, un exploit afin que les quais soient remis en état.

Lorsque la « pistole des quays » avait été établie, le port des Sables armait plus de 80 navires chaque année pour les campagnes au long cours, de sorte que la somme que l'on pouvait affecter à l'entretien des quais, quoique faible, avait encore une certaine importance.

Maintenant c'était à peine si 40 navires armaient au port des Sables; les droits de pistole avaient donc baissés de moitié et encore était-on obligé de prélever sur le produit de ce droit, 360 livres pour le traitement du maître de port et 80 livres pour le logement du professeur d'hydrographie.

Il ne restait presque plus rien et ce furent les deniers de la Ville qui durent payer ces premières réparations, qu'il fallut faire sommaires, étant donné la pénurie de la caisse municipale (27 août 1754).

Les entrepreneurs Guillaume et André Bertin avaient été chargés de faire le devis, mais, comme en janvier 1755 il n'y avait encore rien de fait, l'Intendant chargea l'ingénieur Perent d'en dresser un qui fut examiné et accepté par l'assemblée municipale le 29 janvier 1755.

Les procès et les discussions de toutes sortes, qu'eurent à soutenir le Maire et les échevins de 1753 à 1756 occupèrent d'ailleurs la presque totalité de leurs trois années de fonctions.

Les démêlés avec les Chaumois, avec l'Amirauté, avec les fermiers généraux du comté d'Olonne au sujet des fours banaux de la Ville, et les nombreux procès avec l'adjudicataire du Tarif, marquent les étapes de cette municipalité.

G. Collineau

MATERNITÉ

Quelle leçon d'amour nous vient des petits êtres !..
Or, ce matin, j'ai vu passer sous mes fenêtres,
Inquiète au sujet de ses quinze petits,
Fervente à les garder, sous ses ailes, blottis,
A leur parler sans cesse, une poule dorée ;
Mais les poussins fuyaient en chœur l'aile apeurée,
Et becquetaient à droite, à gauche, un grain de mil,
Et sautillaient, et se querellaient à demi,
Si les premiers contacts des êtres sont querelles...
Le cortège, au milieu des splendeurs naturelles,
Allait, clopin clopant, allait péniblement....
Les petits répondaient au grave gloussement
De leur mère, et leurs cris pépiaient dans les herbes...
Autour de ce bonheur vivant, les fleurs superbes,
Lasses de vivre en leur exil silencieux
Et d'ignorer toujours le doux bienfait des yeux,
Tressaillaient, soupçonnant des douceurs inconnues...
Sur le jardin fleuri tombait du haut des nues
Le sourire du bon soleil matutinal...
Les choses se paraient d'un charme virginal
Sous le frémissement de la brise odorante...
Et c'était d'une joie exquise et transparante,
Et d'une piété discrète... Ah ! l'oraison
Montait, reconnaissante, aux fibres du gazon,
Et s'exhalait partout en brumes opalines !..
Ah ! quel espoir chantait dans les fleurs orphelines !
Et quelle charité s'éveillait dans mon cœur !
La nature semblait jeter, comme un vainqueur,
A mes pieds, le trésor vivant de ses trophées...
Ah ! dans les nids combien de larmes étouffées !...

Mais tout se tut, autour de ce groupe béni.
Sifflement de la brise et murmure infini
De la terre en travail sous la chaude lumière...
Et tout se tut, même le chant de la chaumière,
Même toutes les voix de mon âme... Le ciel
Gardait un doux parfum de lavande et de miel,
Une chaleur féconde, un rayon d'innocence,
Et comme le respect d'une auguste présence...
Je sentais que quelqu'un de grand se tenait-là,
Quelqu'un qui fut le Lys aimé de Galgala,
Dont les parfum avaient la fraîcheur d'une ondée,
Et qui sema la grâce aux sillons de Judée...
Je songeais que souvent Il arrive au matin
Sans avoir rencontrée le Bon Samaritain,
Et qu'Il n'a pour asile aussi que des décombres !..
Qu'Il doit aimer alors reposer ses yeux sombres
Sur la nature où tout est simple et généreux ;
Et que souvent au moins le Seigneur est heureux,
Après avoir en vain cherchée l'âme éprouvée,
D'apercevoir la poule au sein de sa couvée ;
Et que sa joie alors éclate aux alentours,
Les imprégnant de paix, de rayons et d'amours,
Et qu'elle dit tout bas aux âmes éblouies :
« Bénissez le Seigneur ! ses lois sont obéies ! »

Comme, dans ce spectacle où Dieu m'a convié,
Le plus humble devoir semble magnifié !
Quelle grandeur il met sur tout le paysage !
Et que cette couvée est douce pour le sage !
La nature vous montre, ô Mères, la Beauté
Qui fait cortège à la sainte Maternité !

PAUL PAYEN DE LA GARANDERIE.

NOTICE

SUR

COMMEQUIERS ET SES SEIGNEURS

(Suite) (1).

CHAPITRE VIII

Les Montmorency-Luxembourg, seigneurs de Commequiers

Paul Sigismond de Montmorency-Luxembourg, troisième fils de François-Henri de Montmorency, duc de Luxembourg, pair et maréchal de France, et de Madeleine-Charlotte-Bonne-Thérèse, duchesse de Luxembourg, naquit le 5 septembre 1664, fut lui-même brigadier général des armées du roi, souverain de Luce, marquis de Royan, comte des Olonnes, baron d'Apremont et de Commequiers et autres places. C'est en sa faveur que la terre et seigneurie de Chatillon-sur-Loire qui lui avait été léguée par la duchesse Meklembourg, sa tante paternelle, a été érigée en duché par lettres patentes du mois de février 1696, registrées au Parlement de Paris le 3 mars, c'est-à-dire trois jours avant son mariage avec Marie-Anne de la Trémoille.

D'après les archives de la Vendée, il reçut dès l'an 1698 aveu, comme seigneur de Commequiers, de Marie-Angélique d'Avre-

(1) Voir le 4e fascicule 1907.

malle, veuve de Gabriel de Rortay, chevalier et rendit lui-même hommage à Thouars de cette baronnie, le 24 juillet 1700, et aveu de la même terre le 8 décembre 1706.

Parmi les nombreux aveux que nous avons trouvés faits à Commequiers, nous citerons :

4 septembre 1700, de Alexandre Guérin, sieur de la Tevère, pour l'hôtel noble de la Brethelière.

5 novembre 1700, de Daniel des Roches, chevalier, seigneur de Saint-Picq, de Chanay, demeurant paroisse de Loge-Fougereuse, pour l'hôtel et métairie de l'Ouvrardière en la paroisse de Challans.

14 juillet 1701, de Nicolas Bessières, abbé commendataire de Breuil-Herbaud.

26 novembre 1701, de Claude Lansier, sieur de la Verronnière, avocat au Parlement sénéchal du comté de Palluau, pour Alexandre Lansier, son neveu, sieur de la Bonnetière, pour la grande Verronnière.

16 janvier 1702, de Pierre Courinaud, sieur de la Gaudinière pour la moitié de cette terre.

10 septembre 1703, de Paul Boëxon, écuyer, seigneur abbé des Raslières, pour son hôtel noble des Raslières.

13 octobre 1704, de Jacques Bonnin, sieur du Clos, seigneur de la Chatellenie de Soullans, le Breuil, le fief Taveau en Soullans, et y demeurant, comme fondé de pouvoir de Messire Mathieu de la Rochefoucault chevalier seigneur de Bayen et autres lieux, colonel d'Infanterie... pour l'hôtel noble de la Mothe-Fouquereau en Challans et autres fiefs.

9 septembre 1705, de dame Renée Courinaud, veuve de défunt Jean Renaud sieur de l'Isleau, médecin chirurgien demeurant à Soullans, pour la moitié de la maison et métairie noble de la Gaudinière, son frère Pierre étant propriétaire de l'autre moitié.

Il en fut ainsi jusqu'à la mort de sa femme Marie-Anne de la Tremoille qui arriva le 2 juillet 1708. A partir de cette date

jusqu'en 1711, sur tous les aveux faits à la baronnie, le nom du seigneur est laissé en blanc et ce n'est que le 6 juin 1711 que l'on revoit le nom de Paul Sigismond de Montmorency, mais alors comme tuteur honoraire et garde noble de haut et puissant seigneur messire Charles-Paul-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, son fils, comte de Luce et des Olonnes, Baron d'Apremont, Commequiers, et autres lieux. A cette date il recevait aveu de Pierre Imbert, écuyer, seigneur de la Choltière, lieutenant général garde côte de la capitainerie de la Barre de Mouts et de Dame Charlotte-Marguerite Guérin, conjoints, demeurant à la maison du Bois du Breuil de Challans, pour la maison noble de la Brethelière de Challans.

C'est au même titre qu'il donna au fils de son procureur fiscal, Jean Vigneron, les lettres suivantes pour la survivance dudit office à la mort de son frère, et qu'il reçut d'autres aveux dûs à la baronnie de Commequiers.

« Par devant les conseillers du roi, notaires au Châtelet de « Paris soussignés, fut présent très haut et très puissant sei- « gneur monseigneur *Paul-Sigismond de Montmorency-Luxem-* « *bourg*, *duc de Châtillon*, demeurant en son hostel rue Saint- « Dominique, paroisse Saint-Sulpice, au nom et comme tu- « teur honoraire et gardien noble de haut et puissant sei- « gneur *Charles-Paul de Montmorency Luxembourg* comte de « Luce et des Ollones, baron de Commequiers et Chalans, « fils de mondit seigneur duc, lequel au dit nom et considéra- « tion du zèle et de l'affection à son service de M. Jean Vi- « gneron de la Chauvetière, procureur fiscal de la baronnie « de Commequiers et Chalans à mondit seigneur duc, vo- « lontairement accorde par ces présentes à Jean Vigneron « licencié en droit, fils dudit sieur de la Chauvetière en survi- « vance dudit office de procureur fiscal de ladite baronnie « de Commequiers et Chalans, pour par luy en jouir après le « décès dudit sieur son père, et de la même manière qu'en

« jouit actuellement ledit sieur de la Chauvetière père, consen-
« tant Monseigneur duc que le dit sieur Vigneron fils exerce
« dès à présent ledit office en qualité de substitut en vertu de
« ladite survivance et en remplisse les fonctions à l'effet de
« quoy ces présentes luy servirent de provision même pour
« exécuter le même office comme titulaire après le décès dudit
« Vigneron père sans qu'il soit besoin de nouvelles provi-
« sions, le tout tant qu'il plaira à mondit seigneur duc.

« Fait et passé à Paris en l'hôtel de mondit seigneur duc
« devant déclaré, l'an 1711 le 28e jour de juillet, avant midy.
« Et ce mondit seigneur duc déclare ne pouvoir écrire ny
« signer attendu l'extrême faiblesse de sa main droite causée
« par les blessures qu'il a reçues. Ainsi signé Homont et Le
« Prévost, et à la marge des dites lettres il était scellé le dit
« jour et an. »

J. Laloë, *commis greffier.*

Lettres enregistrées à Challans le 18 mars 1721.

Charles-Paul-Sigismond de Montmorency-Luxembourg né le 20 février 1697, n'avait donc que 11 ans à la mort de sa mère, et lorsqu'il hérita de la seigneurie de Commequiers. Il se maria le 3 juillet 1713 à Anne-Catherine-Eléonore Le Tellier qui mourut sans enfants le 21 octobre 1716, et en secondes noces le 19 avril 1717 à Anne de Harlus, fille de René sieur de Vertilli, maréchal des camps et armées du roi.

Il est désigné, dans un aveu du 21 juin 1757, comme duc de Châtillon, portant le nom de duc de Boutteville, lieutenant-général des armées du roi, marquis de Rohan, vicomte de Hallot, comte des Sables d'Olonne, baron des baronnies d'Apremont, de Commequiers et Challans, seigneur de Fenestreau et autres lieux, premier baron chrétien de France. Il était aussi comte de Luce, seigneur de la Gacherie.

Il rendit hommage à Thouars pour Commequiers les 31 janvier 1725 et le 7 septembre 1750, mais s'occupa peu de cette baronnie dont il confia la direction à son père infirme, jusque

dans les dernières années de la vie de celui-ci, comme on le voit par l'acte ci joint, daté de 1721, et rédigé à la suite d'une nouvelle procuration du mois d'avril 1719.

« PAUL-SIGISMOND DE MONTMORENCY-LUXEMBOURG, duc de « Chastillon, au nom et comme procureur de CHARLES-SIGIS- « MOND DE MONTMORENCY-LUXEMBOURG, duc d'Olonne, mar- « quis de Royan, baron d'Apremont, Commequiers et Chal- « lans et autres lieux, notre fils, fondé de sa procuration gé- « nérale passée devant M. le Prévost qui en a la minute, et « son confrère, notaire à Paris, le 8e avril dernier, 1719, à tous « ceux qui ces présentes lettres verront salut ; sçavoir faisons « que sur le bon et louable rapport qui nous a été fait de la « personne de Guillaume Daniau, notaire à Chalans, de ses « sens suffisants, capacité et entendement dans les affaires et « pratiques, pour ces causes et d'autres à ce nous mouvant, « nous luy avons audit nom donné, donnons et accordons par « ces présentes, l'état et office de procureur postulant au siège « et justice de la baronnie de Commequiers et Chalans pour « en jouir par ledit Daniau, aux honneurs, droits, profits et « émoluments y appartenant, et ce tant qu'il nous plaira « et non autrement. Mandons et enjoignons audit nom aux « officiers de ladite baronnie de Commequiers et Chalans, « qu'après qu'il leur sera apparu de bonne vie, mœurs, reli- « gion catholique, apostolique et romaine dudit Daniau et de « luy pris le serment à tel cas requis et accoutumé, ils le « mettent et installent de par nous audit office, et le reco- « gnoissent pour procureur de ladite baronnie de Comme- « quiers et Chalans. Ce fut fait et passé à Paris en l'hôtel de « mondit seigneur, duc de Chatillon, scis rue des vieilles « Tuileries, paroisse Saint-Sulpice, en présence des conseil- « lers du roi, notaires à Paris soussignés. L'an 1719 le 12 juil- « let avant midi. Et a mondit seigneur duc déclaré ne pouvoir « écrire ni signer à cause de la faiblesse de ses mains causées « par les blessures qu'il a reçues, de ce interpellé, et a mondit

« seigneur duc fait mettre et apposer le cachet de ses armes.
« Ainsi signé en la minute des présentes Lannejois. Le Prévôt,
« et plus bas est écrit, par ordre de mondit seigneur, signé,
« Desmarais, et sont apposés deux sceaux à la marge et au-
« dessus desdits sceaux est écrit. Scellé le dit jour et an.

J. Laloë, *commis greffier* »

Audience du 18 novembre 1721.

Etant à Paris le 15 décembre 1721, Charles signe la nomination de Jacques Cantin, comme sergent garde-chasse pour ses bois de la baronnie de Commequiers Soullans.

A Paris le 1er mars 1722, Charles nomme un procureur notaire qui n'est installé que le 9 janvier 1725.

A Paris le 30 juin 1723, nomination d'un sergent installé le 3 novembre 1725, et d'un autre sergent installé seulement le 2 avril 1726.

Parmi les principaux aveux que nous avons trouvés aux archives de la Vendée, il y a lieu de citer ceux des :

1er avril 1737, par Alexandre Lansier, sieur de la Bonnetière, demeurant à Palluau pour la grande Verronnière.

15 septembre 1738, par François-Louis Febvre, avocat au Parlement, procureur du roi de l'Election des Sables et y demeurant, pour la petite Chauvière de Challans.

20 novembre 1742, par Philippe Vigneron, sieur de la Guillotière, procureur de la seigneurie de Commequiers, époux de demoiselle Marie-Victoire Courinaud, héritière des feux M. Pierre Courinaud et demoiselle Marie Augirau, ses père et mère, pour l'hôtel et la maison noble de la Gaudinière.

19 juillet 1743, par Messire Joseph Rouhau, chevalier, seigneur de Véguier, époux de Renée-Claude Boëxou, pour l'hôtel noble de la Rallière.

3 septembre 1743, par Claude-Gilbert-Robert de Lézardière, chevalier, seigneur de la Salle, la Proustière et autres

places, à cause de dame Françoise-Catherine Bouhier, de la Verrie, son épouse, pour le château de la Verrie, « consistant le château en un grand corps de logis flanqué de quatre tours... le tout enfermé de murailles, prairies, haute et basse garenne.... » (1)

1er juillet 1745, par Pierre-Jacob Imbert, sieur de la Choltière pour la maison noble des Brethelières.

21 juin 1757, par Jean-Baptiste Vigneron, sieur de la Guillotière, héritier de feue demoiselle Marie-Victorine Courinaud, sa mère demeurant à Beauvoir, pour la maison noble de la Gaudinière.

3 février 1759, par François-Jean-Charles de Gounord, pour la dame Marie-Louise-Françoise de la Rochefoucault, pour la Mothe-Fouquereau.

15 juin 1761, par Claude Pierre Roüaud, chevalier, pour les Raillères.

1er septembre 1761, par Alexandre-Benjamin Imbert, sieur de la Terrière, écuyer, demeurant à Noirmoutier, pour l'hôtel et maison noble de la Bretelière.

Nous avons pu suivre ainsi ce seigneur jusqu'au 25 août 1767 ; mais nous croyons qu'il y a là une erreur des officiers de Commequiers les Challans, qui ne connurent sa mort qu'à cette date, car nous avons vu des aveux du 16 juin dans lesquels le nom de son fils se trouve déjà indiqué. Moreri ne donne pas du reste la date exacte de sa mort. Il serait possible peut-être de la fixer en comparant les documents ci-dessus avec d'autres se rapportant à diverses seigneuries lui ayant appartenu.

(1) C'est à la Verrie qu'est né, le 25 mars 1754, Marie-Charlotte-Pauline de Lézardière, auteur de l'ouvrage intitulé : « Théorie des lois politiques de la France. » Le baron de Lézardière, père de cette femme remarquable, était lui-même un homme distingué, ami des arts et des lettres qui fit exploiter, dans les dépendances de son domaine, une carrière d'ocres de diverses couleurs, propres à la peinture. (Benjamin Fillon). Nous verrons un peu plus loin qu'il était peut-être un peu vif.

Voici le texte de la deuxième pièce que nous avons annoncée plus haut, et qui relate le résultat d'une visite au prieuré de Commequiers.

« In nomine Domini, Amen,

« L'an mil sept cent quarante huit le 23e jour du mois d'août, « nous Dom René Even, prestre religieux profès de l'ordre de « Saint-Benoist, congrégation de Saint-Maur, procureur gé- « néral de l'abbaye de Marmoutiers-les-Tours, dépendante « immédiatement du Saint-Siège apostolique, commis et dé- « légué du Révérend père Dom Jean Musault, grand prieur « et supérieur général né de tous les prieurés simples et con- « ventuels de ladite abbaye, suivant notre commission du « 10 décembre 1747, et en vertu de l'arrest de nos seigneurs du « Grand Conseil, du 2 septembre 1744, dont nous avons fait « apparoir, accompagné de Guillaume Chastel demeurant pa- « roisse de Sainte-Radegonde-lès-Tours que nous avons pris « pour notre secrétaire, lequel a presté serment pour l'effet du « présent procès-verbal, nous sommes transportés au prieuré « de Saint-Pierre de Comquiers, diocèze de Luçon, membre « dépendant de ladite abbaye de Marmoutier et distant d'i- « celle d'environ 50 lieues, dont à présent est pourvu en com- « mande Messire Jean-Baptiste La Fouasse faisant sa rési- « dence ordinaire à Paris, où estant arrivés vers les dix heures « du matin, après y avoir cy-devant donné avis de notre pré- « sente visitte, nous avons trouvé en la maison prieurale le « sieur Gabriel Dupont qui demeure ordinairement en sa mai- « son noble de Marigny, paroisse de Notre-Dame de l'Eguil- « lon, fermier général du prieuré, lequel nous a conduit dans la « chapelle dudit prieuré située dans l'église paroissiale dudit « Comquiers pour y commencer notre présente visitte, où « après les prières accoutumées, nous avons remarqué que « l'autel est sans aucuns ornements, qu'il n'y a ny nappes, « ny chandeliers, ny cartons, que le vitrail qui éclaire laditte « chapelle est de nulle valeur, le plomb en étant corrompu, et

« une partie des vitres cassées. Il faut remarquer que le ta-
« bleau de saint Benoît qui est à l'autel est presque effacé et
« a besoin d'être rafraîchi : et ayant passé dans la sacristie
« qui est derrière ladite chapelle, nous y avons trouvé Messire
« François Petit vicaire de laditte paroisse, auquel nous avons
« demandé si on acquittoit le service divin dû par le sieur
« prieur, lequel nous a répondu qu'il étoit chargé de dire trois
« messes par semaine à la décharge du prieuré, qui les acqui-
« toit au grand autel, celuy de la chapelle n'étant pas en état,
« et que pour cela il se servoit du calice et des ornements de
« la paroisse, le prieur n'en fournissant point. Et entrés dans
« la maison prieurialle, nous avons remarqué que la porte de
« l'entrée est de nulle valeur, dans la principale chambre qu'il
« manque un châssis à la croisée ; dans une petite chambre
« voisine qui sert de cave, il y manque une fenestre, et dans la
« chambre la plus proche de l'église, il manque deux châssis
« aux deux croisées, et il est nécessaire de l'enduire à chaux
« et à sable ; la charpente de la ditte chambre menace une
« ruine prochaine, étant totalement enfoncée par le défaut
« d'une filière et des chevrons qui sont trop faibles. Dans
« l'entrée nous avons aussy remarqué qu'il y faut une fe-
« nestre du costé du jardin et relever une partie du mur du
« même costé, à l'estimation d'une toise, et que toutes les
« couvertures des dits batiments ont besoin d'être relevées.
« Tout ce que dessus murement considéré nous avons or-
« donné que Monsieur le prieur fournira incessamment un ca-
« lice, des ornements, des chandeliers, des nappes, des car-
« tons d'autel, une aube et les autres linges nécessaires pour
« la célébration de la sainte messe, et qu'il fera faire aussy
« de jour à autre toutes les réparations mentionnées au pré-
« sent procès-verbal. Nous avons ensuite demandé audit sieur
« Gabriel Dupont qu'il nous payat la somme de 246# deux
« sols pour 23 années d'arrérage échus au 4e vendredi d'a-
« près Pasques de l'an dernier 1747, de la redevance annuelle
« et perpétuelle de 10# 14 s., sçavoir pour le droit de table

« abbatiale 10# 14 s., aux officiers de ladite abbaye de
« Marmoutier, le tout rendu à la ditte abbaye. Ensemble
« la somme de 30 liv., à laquelle nous avons modéré le
« droit de nostre présente visitte. Lequel nous a répondu qu'il
« étoit chargé par son bail de payer les dettes redevances
« et le droit de visitte, mais que jusqu'à présent, il avoit
« payé audit frère prieur lesdites livres 14 s. chacun an,
« qu'à l'égard du droit de visitte il étoit prest de nous le
« payer, et non la redevance, le sieur prieur s'en étant
« chargé. Laquelle réponse nous avons prix pour refus,
« en conséquence de quoy avons ordonné que led. sieur
« abbé de la Fouasse sera assigné à la requeste des grands
« prieur et religieux de la ditte abbaye de Marmoutiers par
« devant nos seigneurs du grand Conseil pour se voir con-
« damné à fournir les ornements et faire faire les réparations
« mentionnées au présent, et à payer les dittes redevances.
« Et cependant qu'à leur requeste les fruits et revenus du
« prieuré seront saisis et arrestés entre les mains des fermiers.
« De tout quoy nous avons rapporté le présent procès-ver-
« bal à la maison prieuralle en présence de messire François
« Grimaud, curé dudit Comquiers, de François-René Lefebvre
« vicaire de Criel Bournezeau, de François Petit, vicaire dud.
« Comquiers, de Gabriel Dupont fermier du prieuré, qui ont
« signé avec nous et notre dit secrétaire, tant en la minute
« qu'en la copie laissée ès mains dudit Dupont, pour en don-
« ner avis audit sieur prieur, lesdits jour et an que dessus.

GRIMAUD, curé de Commequiers.
F.-R. LEFEBVRE, prêtre vic. de Creil-Bournezeau.
PETIT, vicaire de Commequiers.
DUPONT.
Fr. H. EVEN, commissaire délégué.
GUILL^me^ CHASTEL, secrétaire (1).

(1) Archives de la Vendée, H, 85.

Comme nous ne parlerons plus de cet établissement religieux, nous dirons de suite que le dernier titulaire du prieuré de Commequiers, en 1791, fut M. François-Sébastien de Guillet de la Plastière, ex-archidiacre de Pareds, dignité en l'église cathédrale de Luçon et vicaire général dudit Luçon et y demeurant. Il était retiré à cette date à Lyon.

Anne-Charles Sigismond Montmorency Luxembourg, fils de Charles-Paul, naquit le 31 août 1721 et succéda à son père comme baron de Commequiers et Chalans. Il fut en outre premier baron chrétien de France, duc de Chatillon, marquis de Royan, et autres lieux, colonel du régiment de Haynault infanterie.

Il est connu à Commequiers-les-Challans du 16 juin 1767 au 11 août 1768.

(*A suivre.*)

G. Loquet.

LE LIVRE D'OR DE LA VENDÉE

ESSAI D'UN MARTYROLOGE VENDÉEN

DE LA RÉVOLUTION

SUITE (1).

CAILLAUD (Jacques), affranchisseur de bestiaux, domicilié à Montournais, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par le tribunal criminel du département, le *24 brumaire an II* (2).

CAILLEAU (N...), domicilié à Mortagne, condamné à mort comme conspirateur par la Commission militaire de Doué, le *22 frimaire an II* (3).

CAILLET (Jean), 61 ans, ci-devant maire à Foussais, accusé étant « chef de brigands », d'avoir voulu voler le cheval du curé de Foussais bon patriote ; d'avoir engagé les citoyens à se soulever contre les troupes de la République Française et à les repousser de concert avec *Charles Vexiau,* également de Foussais, et les sieurs *Péquin* et

(1) Voir 1908.
(2) Prud'hom.
(3) *Id.*

Drouet, de Tillay (voir ces noms), fut condamné à mort par la Commission militaire de Fontenay, le *27 nivôse an II*, et guillotiné.

Caillet (Pierre), âgé de 28 ans, fils de François Caillet et de Catherine Chabot, décédé, le 12 messidor an III, à l'Aumônerie, commune de Saint-Pierre de Talmond « à la « suite de blessures de coups de feu qui lui furent don- « nés par une patrouille, le 10 de ce même mois à dix « heures du soir, qui le prit avec plusieurs autres pour « des rebelles (1) ».

Cailleton (Pierre), 25 ans, de Saint-Germain (?), mort dans les prisons de Niort, le *7 avril 1794* (2).

Caillez (François), demeurant à Cugand, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire de Savenay, le *5 nivôse an II* (3).

Cailliot (Veuve Tessier) (Françoise), domiciliée aux Herbiers, condamnée à mort comme complice des « brigands de la Vendée » par la Commission militaire de Nantes, le *18 nivôse an II* (4).

Caillo (Louis), domicilié à Landrières (?), canton de Montaigu (*sic*), condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire de Nantes, le *15 nivôse an II* (5).

Caillot (Jacques), domicilié aux Herbiers, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire de Savenay, le *5 nivôse an II* (6).

(1) *Reg. décès de Talmont.*
(2) A. Proust.
(3) Prud'hom.
(4) *Id.*
(5) *Id.*
(6) *Id.*

Caillot (Louis), domicilié aux Herbiers, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commision militaire de Savenay, le *5 nivôse an II* (1).

Caillot (Louis), domicilié à Saint Malo-du-Bois, canton de Mortagne, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire de Nantes, le *15 nivôse an II* (2).

Caillau (François), journalier, âgé de 60 ans, demeurant paroisse de Pic (district de Fontenay) (*sic*), fut arrêté sans aucun motif, le 26 mai 1793, par deux gardes nationaux, sur la paroisse de la Couture « alors qu'il revenait de travailler pour le maire d'Angle ».

La Commission militaire de la Rochelle, devant laquelle il fut traduit ne put s'empêcher de reconnaître l'insuffisance des charges relevées contre lui, et de surseoir au jugement (14 octobre 1793). Il n'en fut pas moins maintenu en prison, et il y succomba bientôt, sous l'influence des misères de toutes natures auxquelles étaient exposés les malheureux détenus (3).

Camus (Simon-Joseph), curé de la paroisse de Thouarsais, près la Châtaigneraie, né à Fontenay, avait suivi ses paroissiens enrôlés dans l'armée Vendéenne.

Après la déroute du Mans (décembre 1793) il fut pris et ramené dans cette ville, où il fut massacré par les troupes républicaines (4).

Camut (Rose), domiciliée à Fontenay, condamnée à mort comme complice des « brigands de la Vendée » par la Commission militaire de Nantes, le *18 nivôse an II* (5).

(1) Prud'hom.
(2) *Id.*
(3) *Archives du greffe de la Rochelle dossier des Vendéens.*
(4) *Abbé Guillon.*
(5) Prud'hom.

Cantreau (Louis), laboureur à bœufs, 49 ans, demeurant au village de la Maison-Neuve, paroisse de *Saint-Ouen-des-Gâts*. « Avait monté deux gardes avec les brigands, armé d'une fourche de bois ». Ce seul fait le désignait aux fureurs révolutionnaires.

Le 1er juillet 1793, pendant la nuit, « les troupes de Luçon au nombre de 400 se rendirent chez lui, le saisirent dans son lit, pillèrent sa maison, s'emparèrent des six bœufs qui étaient dans son étable, et les amenèrent avec lui à Luçon (1). De là il fut dirigé par le commandant de place sur la Rochelle, et traduit devant la Commission militaire. Celle-ci ne trouvant pas les charges suffisamment établies, sursit au jugement ; mais l'écroua néanmoins dans une des prisons de la ville. Il y mourut le 12 octobre 1793 (2).

Cantreau (Pierre), (frère de Louis ?), 40 ans, cultivateur, métayer du « citoyen Saint-Picq, ci-devant de la Durandrie, demeurant à la Maisonneuve, paroisse de Saint-Ouen-des-Gâts. Arrêté chez lui par les troupes de Luçon, emmené avec d'autres habitants de la paroisse dans cette ville, puis à la Rochelle. La Commission militaire le 16 octobre 1793, estimant insuffisantes les charges relevées contre lui, surseoit à son jugement, mais le retient en prison dans une des tours de la ville où il succombe.

Dans l'interrogatoire subi par lui, le 27 juin 1793, au palais de justice de la Rochelle, il signale le sieur *Mouillereaux*, cultivateur, comme commandant royaliste du bourg de Saint-Ouen-des-Gâts.

Caot (Samuel), tisserand, âgé de 30 ans demeurant à Saint-Pierre de Thiré, arrêté le 6 juin 1793, au moulin de

(1) (*Archives du greffe de la Rochelle, dossier des Vendéens.*

(2) *Dans son interrogatoire* (*pièce 284*). Il est dit que c'était un nommé *Cantreau*, qui commandait à Bournezeau.

Guillebot, par deux gendarmes et conduit à la Rochelle, La Commission militaire surseoit à son jugement, mais le retient en prison où il succombe le 26 octobre 1793 (1),

CARABA (Jacques), 22 ans, marchand, *d'Aubigny*, mort dans la prison de la Coupe, aux Sables-d'Olonne, le *17 pluviôse an II* (2).

CARDINEAU (Jean), 41 ans, de Saint-Germain (?), mort dans les prisons de Niort, le *7 avril 1794* (3).

CARPILLON (Louis), 51 ans, de Saint-Germain (?), mort dans les prisons de Niort, le *7 avril 1794* (4).

CARRÉ (François), marchand de chevaux, à La Blossière, paroisse de Saint-André-Goule-d'Oie, condamné à mort comme « convaincu de révoltes et attroupements contre-révolutionnaires » par le tribunal révolutionnaire de Fontenay, le *26 mars 1793* (5).

CARRÉ (Jean), laboureur à Sainte-Florence de l'Hébergement, condamné à mort comme « convaincu de révoltes et d'attroupements contre-révolutionnaires » par le tribunal révolutionnaire de Fontenay, le *26 mars 1793* (6).

CARRÉ (Jean), domicilié aux Essarts, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire de Nantes, le *13 nivôse an II* (7).

(1) Dans son interrogatoire du 11 juin 1793 à la Rochelle, il signale le « sieur *Bégaud*, chirurgien, demeurant à la *Caillère*, comme l'un des chefs des brigands. »

(2) *Greffe du trib. des Sables.*

(3) A. Proust.

(4) *Id.*

(5) *Registre d'audience du tribunal criminel départemental de la Vendée*

(6) *Id.*

(7) Prud'homme.

Carier (Louis), de Bourneau, condamné à mort par la Commission révolutionnaire de Fontenay (1).

Carrière (Mathurin-François-Auguste-L.), dit *L'honorey* ou *Lhonorey-Carrière*, homme de loi, domicilié à Fontenay, condamné à mort par le tribunal criminel du département de la Sarthe, le *23 nivôse an II*.

D'après M. Chardon (*Les Vendéens dans la Sarthe*), il dit pour sa défense qu'il avait pris soin des prisonniers.

Cartron (Marie), femme de Pierre Aulneau, âgée d'environ cinquante ans, « tuée par l'ennemi » à La Léraudière, en la paroisse de Saint-Fulgent. (*23 février 1794*) (2).

Louis Aulneau, son fils succombait quelques mois après aux blessures qu'il avait reçues dans une bataille livrée aux environs de Laval (voir son nom) (3).

Causseban (Jean), demeurant à Saint-Laurent-de-la-Salle, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire de Savenay, le *3 nivôse an II* (4).

Cavois (André-Ephrem), négociant et officier municipal à Saint-Gilles-sur-Vie, guillotiné aux Sables.

Né à Saint-Martin de Lonjumeau (diocèse de Paris), André Cavois était venu se fixer à Saint-Gilles sur-Vie, comme chantre et régent, et il y avait épousé, le 27 juin 1775, Marie-Elisabeth Bodard.

Il donna alors sa démission de régent pour se faire marchand de blé.

En 1793, après l'occupation de Saint-Gilles par les Vendéens, il avait été dénoncé aux autorités républicaines et conduit en prison aux Sables-d'Olonne. Toutes les femmes de Saint-Gilles, — leurs maris étant absents

(1) *Liste Chapelain.*
(2) *Registre Forestier, paroisse Saint-Fulgent (1793-94).*
(3) (*MM. Regist.*).
(4) Prud'hom.

ou craignant de se compromettre — signèrent en sa faveur une énergique protestation, affirmant qu'il « s'était « toujours comporté en bon patriote, n'avait pris aucune « part avec les révoltés et avait au contraire préservé Saint-Gilles de l'incendie, aux risques de ses jours ».

Mais, raconte la tradition, certains négociants, qui le jalousaient, l'ayant au contraire odieusement desservi près de la Commission militaire des Sables, il fut par elle condamné à mort le 22 (1) ou le 26 (2) avril 1793 et exécuté dans les vingt-quatre heures, comme « convaincu d'avoir « été l'agent des attroupés, d'avoir rempli un grade parmi « eux, d'avoir donné des billets de laisser-passer, d'avoir « causé (3) amicalement avec un chef des brigands, et « correspondu avec la plus scélérate femme qui existe « en la cohorte, et un prêtre réfractaire. »

(*A suivre.*) RENÉ VALLETTE.

(1) Prud'hom. *Dictionnaire.*
(2) Ab. Pontevie.
(3) C'est d'André Cavois dont veut parler M. de la Boutetière dans son ouvrage sur *Sapinaud*, où il est, par erreur, appelé *Camus*.

UN MARTYR VENDÉEN DU SUD-OUEST-CANADIEN

LE P. AULNEAU DE LA TOUCHE, S. J.

Un événement de la plus haute importance qui a eu son retentissement dans le Canada tout entier et, en particulier, dans la province du Manitoba, vient d'avoir lieu, dans le courant du mois d'août dernier. Les ruines du Fort Saint-Charles, élevé par les Français, au commencement du XVIIIe siècle, ont été retrouvées et identifiées au lac des Bois, sur la rive sud de la baie de l'angle du Nord-Ouest.

Mais ce qui est tout aussi remarquable et plus consolant, ce fut la découverte des restes du Père Aulneau de la Touche, S. J., de Jean-Baptiste de La Vérenderye, fils aîné de l'illustre « Découvreur » de l'Ouest, ainsi que les crânes et une bonne partie des ossements de leurs 19 compagnons, à l'endroit du fort où était bâtie la chapelle. Ces restes, pieusement recueillis, ont été transportés à Saint-Boniface, ville importante du Manitoba et siège d'un archevêché, sur le lac de Winnipeg.

« C'est pour ainsi dire, écrit un journal de Saint-Boniface, au « lendemain des magnifiques fêtes du 3e centenaire de la fondation « de Québec, la ville de Champlain, qu'eût lieu cet événement, par « lequel l'Ouest Canadien, faisant écho aux manifestations gran- « dioses qui eurent lieu à cette occasion, mettait au grand jour les « corps d'un saint et vaillant missionnaire et du fils de celui qui, « le premier, a pris possession, au nom de la France, d'un im- « mense territoire et s'est avancé jusqu'aux premières falaises des « Montagnes Rocheuses ».

L'honneur de cette heureuse découverte revient tout d'abord à

Sa Grandeur Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface qui, au prix de grands sacrifices pécuniaires, a organisé plusieurs expéditions pour rechercher les ruines du Fort Saint-Charles. Malgré le lourd fardeau de son épiscopat, Mgr Langevin a poursuivi cette tâche depuis 1902, et, pour en assurer le succès, avait fondé une Société historique, destinée à recueillir tous les documents qui pouvaient jeter quelque lumière sur ce point de l'histoire du Canada, si palpitant d'intérêt. Il est juste d'ajouter qu'il a été généreusement secondé par les PP. Jésuites du Collège de Saint-Boniface, qui ne pouvaient manquer de s'attacher à ces recherches, puisqu'il s'agissait de retrouver les restes précieux d'un de leurs frères en religion.

Ce fut au mois de juillet 1890 que ces Religieux visitèrent, pour la première fois, l'île portant le nom, dans le lac des Bois, de l'île au Massacre, où avait eu lieu, suivant la tradition, le massacre du P. Aulneau, de La Vérenderye et de leurs compagnons. D'ailleurs, l'identité de l'île au Massacre ne souffrait pas de difficulté. La tradition des sauvages s'est conservée sans interruption sur ce point, et encore aujourd'hui ils refusent obstinément d'aborder sur ces rivages pour lesquels ils ont conservé une religieuse frayeur.

Les Jésuites, au cours de leur visite, érigèrent une croix sur un des rochers les plus élevés de l'île avec cette inscription : « *Rév. Père Aulneau, S. J., massacré ici l'an 1736.* »

Au mois de septembre 1902, Mgr Langevin qui désirait depuis longtemps rechercher les restes du P. Aulneau et de ses compagnons, visita cette île, en compagnie de quelques membres de son clergé et d'un savant archiviste, le juge Prudhomme, du tribunal de Saint-Boniface, et put retrouver les traces du Fort Saint-Charles. Les renseignements du célèbre Powassin, le Grand Chef des Sauteux, qui accompagnait l'expédition, furent d'un précieux secours, dans la circonstance, de telle sorte que, sans sa présence, il est bien probable que le site exact du fort serait encore un problème à résoudre. Une nouvelle croix fut élevée sur la rive nord de la baie de l'Angle, presqu'en face du site véritable du Fort Saint-Charles.

C'était déjà un succès considérable d'avoir pu reconnaître dans cette excursion le voisinage si rapproché du fort.

En 1905, une nouvelle expédition à l'île au Massacre donna lieu à l'érection par Mgr Langevin d'une chapelle sous le vocable de Reine des Martyrs, et, deux ans après, en 1907, une autre expé-

dition entreprit des recherches sur la côte nord de la rivière de l'Angle.

Pendant ces deux voyages, les explorateurs et les membres de la Société historique mirent non seulement à profit les renseignements donnés complaisamment par les sauvages, mais aussi ceux trouvés dans les archives de la famille Aulneau, dans les documents se rapportant à La Vérenderye, puisés dans les Mémoires importants de l'époque, copiés à Paris.

Enfin, au mois de juillet dernier, les PP. Jésuites furent chargés de poursuivre l'œuvre entreprise. Commencées le 10 juillet, les recherches aboutirent heureusement le 11 août 1908 par la découverte successive des vestiges du Fort Saint-Charles et des ossements des victimes massacrées en juin 1736, et enterrées le 18 septembre de la même année, dans la chapelle du fort, ainsi que l'attestent les documents historiques de l'époque.

On sait par eux que le Fort Saint-Charles fut créé par La Vérenderye. Il lui donna le nom de Saint-Charles en l'honneur du missionnaire qui l'accompagnait à ce moment-là, le P. Charles Mésaiger, et du marquis Charles de Beauharnois, son protecteur. Ce fort fut construit en bois. La Verenderye dit qu'il se trouvait à 80 lieues du Fort Saint-Pierre et à 7 lieues de l'île au Massacre. Le P. Aulneau, dans une de ses lettres, le désigne comme étant à environ une lieue dans la profondeur d'une baie, distante de 60 à 70 lieues du lac La Pluie, au sud-ouest du lac des Bois. Grâce à ces renseignements et à la tradition religieusement conservée par les Sauteux, le site du Fort Saint-Charles a été définitivement identifié.

Les ossements découverts comprenaient des débris de squelettes trouvés en différents endroits du fort et 19 crânes reposant en tas dans le voisinage de la chapelle. Dans l'espace qui pouvait être considéré comme formant l'étendue de cette chapelle, on trouva dans une même boîte en bois, dont les restes étaient parfaitement visibles, 2 squelettes qui n'avaient pas de tête. Le petit espace, dans lequel ces squelettes avaient été enfermés, fait supposer que les cadavres étaient déjà en état de décomposition et apparemment mutilés quand on les a inhumés.

Les différents objets trouvés auprès des 2 corps ne laissèrent aucun doute sur leur identité : c'étaient bien les corps du P. Aulneau et de J.-B. La Vérenderye, fils aîné du « Découvreur ». Il fut facile aux médecins, d'après l'examen des squelettes, de déterminer à qui ils appartenaient. D'après leur rapport, l'un était celui

d'un jeune homme d'au moins 20 ans, grand et élancé, et l'autre, celui d'un homme d'environ 30 ans, d'une forte charpente et d'une taille moyenne. Or, le premier devait appartenir à J.-B. La Vérenderye qui était âgé de 21 ans et 9 mois à sa mort, et l'autre au P. Aulneau, qui, étant né le 21 avril 1705, avait, par conséquent, 31 ans et un mois quand il fut tué.

D'ailleurs, ces deux corps, enterrés dans ce qui était la chapelle, avaient été traités avec honneur, car ils sont les seuls ayant été enfermés dans un cercueil, ainsi que le déclarent les mémoires de La Vérenderye. De plus, on trouva auprès d'eux 14 grains de chapelet, une agrafe telle que celles qui servaient à attacher la soutane portée par les PP. Jésuites, des boucles de soulier, des fragments de pointes de flèche, des clefs qui devaient servir pour la cassette des documents, rapports ou livres de comptes que le jeune La Vérenderye devait emporter avec lui, pour les remettre au Gouverneur de Québec et aux équipiers associés de son père. Le P. Aulneau devait probablement avoir une boîte fermant à clef contenant le calice, dont se servait ce religieux pour dire la messe.

On sait, en effet, que ce calice fut emporté par trois jeunes Sioux, que deux d'entre eux moururent subitement quelques jours après, et que la mère du troisième, redoutant un pareil sort pour son fils, jeta le calice dans une rivière. Il s'ensuit donc que le P. Aulneau avait un calice avec lui, quand il fut tué, et il était tout naturel qu'il le conservât avec soin dans une boîte fermant à clef.

On lit dans les Mémoires que le corps de La Vérenderye fut trouvé avec une houe enfoncée dans les reins. Or, le squelette du plus jeune portait une profonde blessure en travers du sacrum. Comme ce squelette était sans tête, il est probable que les Sioux l'emportèrent comme trophée de guerre.

Quant au P. Aulneau, les documents disent qu'il reçut un coup de hache ou tomahawk sur la tête, qui fut ensuite coupée. Il n'y a rien d'étonnant que le crâne, brisé par ce coup, décomposé pendant les trois mois qu'il passa dans l'île au Massacre, devint méconnaissable et ne put être identifié parmi les autres débris de corps trouvés en monceaux.

Le moment est venu de rappeler les circonstances dans lesquelles ce zélé missionnaire et le jeune La Vérenderye perdirent la vie, et les événements qui précédèrent et suivirent ce drame sanglant.

Le P. Jean-Pierre Aulneau de la Touche naquit aux Moutiers-sur-le-Lay, le 21 avril 1705, de Pierre Aulneau de la Touche et d'Anne

de Grange. Il se destina à l'état ecclésiastique, et plein d'un zéle apostolique, il entra dans la Compagnie de Jésus Il arriva au Canada en 1734. Cette année-là, La Vérenderye, capitaine des troupes de la marine, qui avait reçu la mission de découvrir le Nord-Ouest, avait demandé au Supérieur des Jésuites de lui donner un missionnaire pour remplacer le P. Mésaiger, qui, par raison de santé, avait été obligé de retourner à Montréal, au printemps de 1733. Le P. Aulneau fut choisi. Il reçut donc instruction de se préparer à partir d'Europe, dès l'ouverture de la navigation, pour les pays inconnus de l'extrême Ouest. Il devait se rendre tout d'abord au Fort Saint-Charles, hiverner à ce poste, parmi les Cris et les Assiniboines, instruire les sauvages du mieux qu'il pourrait et s'efforcer d'apprendre leur langue, jusqu'alors les Français ne connaissaient que peu de chose de ces deux langues, d'ailleurs si différentes. Il devait noter par écrit le plus de mots possible, afin de pouvoir, à l'aide de ce dictionnaire, préparer les éléments d'une grammaire crise et assiniboine.

Le P. Aulneau possédait une extrême facilité pour s'assimiler les langues et en apprendre les règles. Malgré sa profonde humilité, il est obligé de reconnaître qu'il possédait ce talent à un haut degré. Mais ce n'était pas précisément pour évangéliser ces deux nations qu'il était envoyé. Le travail qu'on lui demandait devait profiter surtout aux missionnaires qui lui succéderaient. On croyait qu'une mission, parmi ces tribus nomades, errant de lac en lac, à la poursuite du gibier ou à la recherche d'endroits de pêche, offrait peu de chance de succès.

Les Cris et les Assiniboines avaient informé La Vérenderye qu'à 90 milles plus loin, dans la direction sud-ouest, se trouvaient des sauvages qui menaient une vie sédentaire et habitaient des huttes en terre. Ils prétendaient qu'ils n'avaient jamais été visités par des blancs. Cette nation n'était autre que celle des Mandans. Il fallait certes un courage peu ordinaire au P. Aulneau pour s'aventurer ainsi dans des contrées inconnues et peuplées de sauvages cruels et toujours en guerre.

Il n'ignorait pas à quels dangers il allait s'exposer. Il n'avait qu'à écouter le récit des souffrances du P. Guignas, qui, huit ans auparavant, avait accompagné une expédition dans le pays des Sioux pour savoir ce qui l'attendait lui-même. Cependant, il faut l'avouer, malgré son extrême désir de dépenser sa vie pour le salut de ces pauvres infidèles, une pensée l'attristait profondément, c'était de n'avoir point de confrère avec lui. L'idée de l'isolement absolu,

dans lequel il allait se trouver au point de vue spirituel, le jetait dans la consternation. Aussi ses lettres exhalent-elles, en termes émus, ses regrets amers de n'avoir point, pour le suivre, un autre prêtre en qui il put épancher son cœur. C'est ainsi qu'il l'écrit à un autre religieux et termine en demandant à Dieu d'accepter le sacrifice qu'il fait de sa vie et de toutes les consolations humaines pour l'expiation de ses fautes. Tout ce qu'il put obtenir, malgré ses pressantes sollicitations, fut que le premier missionnaire qui viendrait de France serait envoyé pour l'aider. A l'ouverture de la navigation il se rendit à Montréal pour se préparer au départ et s'entendre avec La Vérenderye.

Le 21 juin 1735, il partait donc pour ce lointain voyage d'où il ne devait jamais revenir. Le 6 septembre, il atteignait le Fort Saint-Charles, qui devait, dans sa pensée, n'être que la première étape vers les contrées plus à l'Ouest. Il y passa l'hiver.

Il avoue, avec une grande humilité, que, durant son séjour au lac des Bois, il ne put obtenir que peu de conversions. Grâce à une extrême disposition naturelle, il avait pu, dès le printemps de 1736, catéchiser quelques Cris dans leur propre langue. Au mois d'avril 1736, Le P. Aulneau annonce, dans une de ses lettres, qu'il se proposait d'aller passer une partie de l'été sur le lac Winnipeg, avec les Assiniboines qui occupaient la partie Sud du lac. La partie Nord était habitée par les Cris, qui s'avançaient jusqu'à la Baie d'Hudson. Après avoir séjourné sur les rives de ce lac pendant l'été, il avait l'intention, vers la Toussaint, de suivre les Assiniboines avec quelques Français de bonne volonté et de se rendre ainsi chez les tribus que son supérieur lui avait assignées en partage. Tels étaient les projets qu'il nourrissait au printemps de 1736. Il ne devait jamais les réaliser. C'est alors que les hommes qui devaient l'accompagner dans sa mission lui faisant défaut, il résolut de remettre l'exécution de ses projets au printemps suivant, et il reprit la route de Michillimakinac, qui devait le conduire au martyre la nuit même de son départ.

Celui qu'on appelle, au Canada, « le premier Martyr de l'Ouest », possédait une intelligence supérieure et une extrême délicatesse de conscience. Dans ses lettres qui ont été publiées, on sent palpiter l'âme ardente d'un apôtre et les pieux élans d'un saint.

Jean-Baptiste de La Vérenderye était le fils aîné de Pierre Gaultier de Varennes, sieur de La Vérenderye, capitaine des troupes de la marine, chevalier de l'Ordre militaire de Saint Louis, « Découvreur du Sud-Ouest Canadien ». Il descendait de parents fort dis-

tingués par leurs talents et les postes honorables qu'ils remplirent avec zèle et dévouement. Sa mère s'appelait Marie-Anne Dandonneau du Sablé, fille de Louis Dandonneau du Sablé, sieur du Pas et de Jeanne Lenoir. Il naquit à Sorel (province de Québec), le 5 septembre 1713.

Son père, homme d'une indomptable énergie et d'une sûreté de jugement remarquable, avait été envoyé vers l'Ouest canadien pour le choix des comptoirs de traite et des endroits stratégiques à occuper, au point de vue commercial. Il avait ainsi réussi, après en avoir reçu le privilège du gouvernement, à accaparer la traite de l'Ouest, qui, avant lui, prenait la route de la Baie d'Hudson. Mais son but était surtout de renseigner le Conseil Colonial de la Marine sur la route la plus convenable pour traverser le continent et arriver à la mer de l'Ouest. Cependant, comme tous ceux de son époque, comprenant que l'œuvre de civilisation qu'il poursuivait ne pouvait réussir qu'avec l'aide de l'idée religieuse, il ne voulait pas se lancer dans ses lointaines expéditions sans se faire accompagner de missionnaires. C'est ainsi qu'il prit d'abord le P. Mésaiger, S. J., et qu'après ce dernier, il fit venir le P. Aulneau pour donner à son parti et aux sauvages qu'il allait visiter les soins spirituels dont ils avaient besoin.

Mais précédemment, en 1732, et dans ce but, il avait établi le Fort Saint-Charles, sur la rive sud de la baie de l'angle du Nord-Ouest du lac des Bois. Il se conformait ainsi à la clause insérée par M. de la Chassaigne, gouverneur de Montréal, dans le contrat de société qu'il avait conclu avec les commerçants qui lui faisaient des avances pour ses lointaines expéditions. Cette clause disait : « Il sera construit un fort de pieux bien doublés, une chapelle, « une maison pour l'officier commandant et une pour le mission- « naire ».

Plus tard, en 1734, il fonda avec l'aide de son fils aîné, qu'il associa à ses découvertes, sur la rivière Winnipeg, le fort de Maurepas, du nom du ministre des Colonies.

Le fils aîné de La Vérenderye se trouvait donc au Fort Saint-Charles, le 2 juin 1736, au moment où le P. Aulneau se préparait à partir pour le lac Winnipeg, où il avait mission de profiter de la présence des Assiniboines sur le lac, pendant la pêche du poisson blanc, pour les catéchiser et les suivre ensuite, à l'automne, dans leurs migrations à l'Ouest, vers le haut Missouri. Mais ne pouvant donner suite à ce projet, cette année-là, il fut décidé que l'on retournerait à Michillimakinac, à l'entrée du lac Michigan.

Le 8 juin 1736, le P. Aulneau, ainsi que J.-B. La Vérenderye et 19 Français quittaient donc le Fort Saint-Charles avec les canots qui rapportaient les fourrures. Après avoir fait une course d'environ 21 milles, ils abordèrent dans une île située à l'ouest de l'extrémité sud de Bay-Island, pour y passer la nuit.

Il est probable que la fumée de leur camp révéla leur présence à un parti de Sioux maraudeurs qui, ennemis des Cris, guettaient l'occasion de leur enlever quelques chevelures. Ces Sioux attendirent les ombres de la nuit pour débarquer sur cette île et égorger les Français plongés dans le sommeil. Le P. Aulneau, frappé d'une flèche, tomba sur un genou. Au même instant, un sauvage s'approchant de lui par derrière, lui asséna sur la tête un coup de hache, qui mit fin à ses souffrances. Le fils La Vérenderye, frappé avec une houe qui lui brisa les reins, fut lardé de coups de couteau. Leurs compagnons, surpris dans leur sommeil, ne purent opposer aucune résistance et furent tués à coups de flèche ou de casse-tête.

Le 20 juin 1736, cinq voyageurs canadiens, accompagnés de 30 Christineaux du Saut-Sainte-Marie, ayant abordé dans cette île, trouvèrent les corps des victimes du massacre du 8 juin gisant sur la grève. Ils virent les têtes des Français posées sur des robes de castor et la plupart sans chevelure. Le P. Aulneau avait un genou en terre, une flèche dans le côté, le sein ouvert, la main gauche contre terre et la droite élevée. Ce dernier détail indique que ce missionnaire, avant d'expirer, avait absous ses compagnons et que la mort l'avait surpris dans l'exercice de ce ministère.

Le fils La Vérenderye était couché sur le ventre, une houe enfoncée dans les reins, sans tête, le corps orné de jarretières et de bracelets de porc-épic. Les voyageurs enterrèrent les restes de ces 21 Français à quelque distance du rivage de l'île et se hâtèrent d'aller informer le « Découvreur » de leur sanglante découverte.

Dans un rapport officiel de cette affaire, consigné dans les Archives Coloniales de la Marine, il est mentionné que le corps de La Vérenderye fut trouvé sans tête et que le P. Aulneau avait une flèche au côté et une blessure dans la poitrine. (On peut vérifier ces faits, en se référant à la collection Aulneau, publiée par le Rév. Arthur E. Jones, S. J., pages 89, 91, 93).

Le P. du Jaunay, dans une lettre écrite à la mère du P. Aulneau, en 1739, rapporte que, d'après des renseignements reçus de témoins dignes de foi, les Sioux ne voulaient pas tuer le mission-

naire, mais qu'un jeune guerrier, croyant se distinguer par un acte de prouesse, lui asséna un coup de hache sur la tête.

Le P. de Gonor, qui écrivait en 1736, déclare que cependant les corps du P. Aulneau et de La Vérenderye ne furent pas torturés, contrairement à l'habitude des Sioux à l'égard de leurs prisonniers. Ceci est affirmé par certains auteurs qui ajoutent que le corps du P. Aulneau fut respecté par les Sioux, en ce sens qu'on ne le couvrit pas de poils de porc-épic comme celui de La Vérenderye et qu'on ne mutila pas son corps comme ceux de ses compagnons. Mais il paraît avéré qu'en dehors de sa blessure profonde à la poitrine et du coup de hache sur la tête, sa tête fut décollée comme celle de tous ses compagnons.

Les corps demeurèrent dans cette île jusqu'au 17 septembre de la même année. C'est alors que La Vérenderye envoya son sergent avec six hommes exhumer les corps de son fils et du P. Aulneau et les têtes seulement de leurs 19 compagnons, puis les fit transporter au Fort Saint-Charles, où ils furent définitivement déposés dans la chapelle. C'est là qu'ils démeurèrent jusqu'au mois d'août 1908, quand ils furent transportés à Saint-Boniface, à la suite des fouilles considérables faites dans le fort.

Les Sioux racontèrent plus tard aux Français du Fort Beauharnois que le calice, la pierre consacrée et les vètements d'autel du P. Aulneau tombèrent entre les mains d'une veuve, qui comptait plusieurs enfants parmi les jeunes guerriers Sioux. En peu de temps ils moururent presque tous sous ses yeux. Frappée de douleur et d'effroi, elle attribua ses malheurs à la profanation qu'elle avait faite du calice et se hâta de s'en débarrasser en le jetant à l'eau. Les voyageurs français trouvèrent néanmoins plusieurs objets qui avaient appartenu à ce missionnaire et les conservèrent comme les reliques d'un saint. Le P. de Lauzon put se procurer sa calotte et la transmit à sa mère. Plusieurs personnes prétendirent avoir obtenu des grâces signalées par son intercession.

En lisant les lettres de la collection Aulneau, on est surpris d'y voir plusieurs passages qui indiquent un pressentiment bien arrêté de ce missionnaire, au sujet de sa mort prochaine. Dans presque chacune d'elles, il déclare combien il serait heureux de mourir pour le Christ; et enfin, huit jours avant sa mort, il annonce au P. de Gonor « *qu'il espère de terminer bientôt sa carrière* ».

C'est avec une émotion, dont il est difficile de se défendre, que furent recueillis par les PP. Jésuites les restes précieux que le « Découvreur », le cœur en proie à une douleur navrante, avait

déposés dans son Fort, après avoir arrosé le sol de ses larmes.

On espère qu'il sera donné plus tard de voir, au sein de la ville de Saint-Boniface, s'élever un monument en l'honneur de ces hommes sans peur et sans reproche qui pour Dieu et leur patrie firent la conquête du Nord-Ouest Canadien.

En attendant, suivant la pieuse et généreuse promesse de Mgr Langevin, qui tient à honorer d'une façon spéciale le P. Aulneau, ses restes seront prochainement inhumés, à Saint-Boniface, dans la nouvelle cathédrale que Mgr l'Archevêque vient de bénir les 4 et 5 octobre 1908.

La glorification du souvenir du vénéré Martyr canadien avait sa place d'autant plus indiquée dans cette *Revue*, — monument écrit élevé à la mémoire de nos illustrations locales, — que le R. P. Aulneau de la Touche appartenait à une des plus anciennes et plus honorables familles Vendéennes, et qu'il était le frère du trisaïeul de l'excellent et si sympathique conseiller général actuel du canton de la Châteigneraie.

R. V.

ARCHÉOLOGIE VENDÉENNE

DÉCOUVERTE D'UNE CRYPTE

DANS LA CATHÉDRALE DE LUÇON

La crypte qui vient d'être découverte dans le chœur de la Cathédrale de Luçon consiste en un caveau mesurant intérieurement 2m20 sur 3m00. La hauteur, du sol au sommet de la voûte, est de 2m25. On voit que c'est peu important.

Il s'agit d'un caveau voûté en ogive indépendant de celui des évêques de Luçon mais où, cependant, des inhumations ont été faites, puisqu'on y a retrouvé des débris de cercueils pourris et des ossements.

Mais la trouvaille la plus précieuse est celle d'un anneau en or, de fortes dimensions et d'un poids respectable, dont malheureusement la pierre s'est détachée.

Notre éminent confrère, M. Balleyguier qui s'intéresse si particulièrement aux objets d'art ancien voudra, sans doute, que cette pierre soit recherchée afin de l'attribuer — si toutefois elle comporte des armes — au personnage qui la posséda.

Je profite de l'occasion pour exprimer au savant confrère tout le plaisir que cause aux Luçonnais et autres diocésains le travail entrepris à la cathédrale pour la restitution de leurs belles lignes, aux piliers du chœur maladroitement mutilés, à la fin du XVIIIe siècle, pour y placer les boiseries des stalles de l'architecte angevin Sébastien Leysner.

Quant aux *remarquables* peintures de cette crypte, signalées par quelques journaux, elles n'existent que dans l'imagination féconde des inventifs. Il n'y a pas la moindre peinture en ce caveau et l'on a fait confusion avec une autre chapelle souterraine, signalée par

La Fontenelle de Vaudoré et aussi par M. du Tressay, et dont on ignore encore la situation exacte.

Celle qu'on vient de découvrir a son entrée placée dans l'axe du chœur et dans l'axe du premier arc longitudinal. Le sens de la longueur de 3m00 suit également l'axe du chœur.

On y a recueilli d'innombrables fragments de pierre sculptée provenant d'un autel placé dans cette crypte ou plus vraisemblablement ailleurs... Ces sculptures, qui datent du XVIe siècle, sont remarquables par leur finesse, et certains morceaux sont d'une délicatesse telle, qu'il a fallu un ciseau bien léger pour les réaliser sans les briser.

Une énigme se pose à l'esprit dès qu'on se trouve en présence de ces morceaux de pierre. On se demande à qu'elle occasion cet autel fut réduit ainsi en tant de morceaux. Pour nous, il n'y a pas de doute, attendu que parmi les sculptures trouvées dans la crypte, on a ramassé un morceau de l'écusson de Milon d'Illiers (1527-1552) sous l'épiscopat duquel le diocèse de Luçon fut mis à feu et à sang par les Huguenots.

Mais la cathédrale fut particulièrement ravagée sous son successeur, René de Daillon du Lude 1552-1562. La « Chronique du Langon » dit, en effet, que les protestants « arrivèrent audit lieu de Luçon le dernier jour d'Avril 1562... et entrèrent en l'église cathédrale, rompirent et brisèrent tous les images et autels...»

L'autel en question aurait donc été construit sous Milon d'Illiers et détruit sous son successeur René de Daillon du Lude. Quant à la crypte, elle date vraisemblablement de la construction de cette partie de la cathédrale, au XIVe siècle.

L. Ballereau.

LIVRES NOUVEAUX

MES CROISIÈRES DANS LA MER DE BEHRING, *nouvelles chasses et nouveaux voyages*, par PAUL NIEDIECK, traduit de l'allemand par L. ROUSTAN, agrégé de l'Université.

ENCOURAGÉ par le très vif succès de son ouvrage, *Mes chasses dans les cinq parties du monde*, M. Paul Niedieck a donné à la librairie Plon un autre recueil d'aventures et d'explorations, qui obtiendra certainement du public le même accueil enthousiaste que les récits presque classiques des exploits cynégétiques d'Edouard Foà dans l'Afrique centrale. Cette fois, l'éminent globe-trotter allemand, dont les collections ont enrichi de merveilleuse façon le Muséum de Berlin, a placé sous les auspices du président Roosevelt la relation de son expédition hardie dans l'Alaska, le Kamtchatka et la mer de Behring. Les anecdotes émouvantes ou pittoresques se relèvent d'observations piquantes sur les étranges milieux que l'explorateur a traversés et de détails vivants sur la population, la faune, la nature, particulière de ces régions glaciales. Le livre se termine par un tableau complet des animaux collectionnés au cours de cette rare randonnée. Il faut ajouter que le texte a été fidèlement rendu par l'élégante traduction de M. Roustan ; il est illustré de 132 gravures d'après les photographies de l'auteur et d'une carte explicative.

1 volume in-4°, prix : broché 10 fr. — Cartonné : 12 fr. 50. — Relié : 13 fr. — Plon-Nourrit, 8, rue Garancière, Paris.

LES ZOUAVES DE CHARETTE A LOIGNY, en 1870

Extrait des *Derniers Coups de feu* de *L'Armée de la Loire*, de M. Mazé

(Cliché de la Maison Mame de Tours).

*
* *

Les Derniers Coups de feu (*L'Armée de la Loire*), par Jules Mazé. Un volume in-folio, 2e série, orné de 55 gravures. Prix : relié percaline, tranche dorée, 9 francs. — Maison Alfred Mame et fils, éditeurs, à Tours.

Jules Mazé a écrit, sur la guerre de 1870, deux livres de toute beauté et d'une documentation très fouillée et très sûre : *les Etapes héroïque* et *la Terre sanglante.*

Dans le premier, il a raconté les superbes actions des vaillants soldats de Mac-Mahon : *les charges de Morsbronn* et de *Floing*, la *Dernière cartouche*, etc. Le second est consacré à notre héroïque et malheureuse *Armée de Metz*

Aujourd'hui, dans un nouveau livre intitulé : « Les Derniers Coups de feu », Jules Mazé nous conte d'une façon saisissante l'odyssée de l'*Armée de la Loire.*

Formée à la hâte, en pleine tourmente, par la réunion d'éléments les plus divers, corps de marche, mobiles, francs-tireurs, cette armée trouva un chef digne d'elle, Chanzy, et sut étonner le monde.

L'Armée de la Loire manquait de tout, elle n'avait aucune cohésion et elle opérait contre un ennemi déjà victorieux et puissamment organisé.

Elle lutta sans répit, résista jusqu'à la dernière extrémité, souvent avec succès, et mit un peu de gloire sur les malheurs de la France.

Son histoire est plus intéressante, plus émouvante que le plus dramatique des romans, et Jules Mazé l'a contée superbement, avec une conscience rare et un rare talent.

*
* *

La Sarcelle Bleue, par René Bazin, de l'Académie française. Illustrations de G. Dutriac. Un volume petit in-folio. Prix : reliure bradel fantaisie, 12 francs. — Maison Alfred Mame et fils, éditeurs, à Tours.

M. René Bazin excelle à peindre les spectacles champêtres. A la

LA CROIX DU GÉNÉRAL DE SONIS

(Ext. des *Derniers Coups de feu*, sur *L'armée de la Loire*. — Mame, éditeur).

grâce aimable, à la verve du style qui caractérisent son talent, se joint, dans la *Sarcelle Bleue*, un peu d'érudition discrète, ce qui fait de ce roman un ouvrage à la fois captivant et instructif.

*
* *

MADEMOISELLE CÉCILE, par Georges BEAUME, illustrations de G. DUTRIAC. Un volume in-4° carré. Prix : relié percaline, 5 francs. — Maison Alfred Mame et fils, éditeurs, à Tours.

La maison Mame publie *Mademoiselle Cécile*, un des romans les plus ravissants de Georges Beaume, l'auteur estimé du *Maudit* et de *La Petite Princesse*. Les paysages de la Côte d'Azur prêtent à *Mademoiselle Cécile* la beauté de leurs décors merveilleux : Nice, Antibes, Cannes, adorable paradis de lumière et d'eau bleue ; sur leur rivage enchanté, les châteaux, les villas, poussent parmi les fleurs, au vent du large et de la montagne. Mais ce sont des étrangers qui peu à peu chassent de leur pays les anciens habitants, si attachés à leurs maisons de paysans laborieux et de pêcheurs. Georges Beaume nous révèle dans son style clair, rapide, étincelant de jeunesse, un de ces poignants conflits d'argent et d'honneur terrien. Et le drame de famille s'imprègne, dans *Mademoiselle Cécile*, des douleurs du foyer menacé et de la patrie, dont l'art des hommes transforme progressivement le visage. L'âme de la patrie, pourtant, malgré ses épreuves, résiste aux entreprises des ingénieurs, qui ne rêvent que richesse apparente des choses et parures artificielles. Dans les fêtes populaires elle se manifeste toujours nouvelle, et, fidèle au passé, depuis la sauvage Camargue jusqu'aux bosquets de Menton, où dans le parfum des orangers dans le bruit mélodieux de la mer latine, résonne la poésie de la race provençale. Georges Beaume a produit là, dans *Mademoiselle Cécile*, une œuvre charmante qui, par sa pitié et sa tendresse, émeut profondément le cœur.

*
* *

LA COMTESSE ROSE, par Stanley WEYMAN. Adapté de l'anglais par KEROZEN ; illustrations de René LELONG. Un volume in-4°, 3e série. Prix : relié percaline, 5 francs. — Maison Alfred Mame et fils, éditeurs, à Tours.

Les multiples épisodes de ce roman se déroulent à l'époque où le roi de Suède Gustave-Adolphe, allié aux princes protestants d'Allemagne, était en guerre contre l'empereur Ferdinand II.

D'une plume alerte, l'auteur nons raconte les tribulations de la *Comtesse Rose*, poursuivie par une sorte de Barbe-Bleue, les dangers auxquels elle échappe au milieu des événements tragiques qui ensanglantèrent cette époque. C'est un récit dramatique et attrayant dont le succès est assuré.

*
* *

Le Roman de l'Ouvrière, par Charles de Vitis. Illustrations d'Edouard Zier. Un volume in-4°, 1re série. Prix : relié percaline, 8 fr. 50. — Maison Alfred Mame et fils, éditeurs, à Tours.

L'auteur du *Roman de l'Ouvrière* a voulu prouver que la charité chrétienne seule peut résoudre la question sociale.

Une jeune fille du monde devient orpheline et se voit réduite à gagner sa vie avec le travail de ses mains. Elle accepte courageusement la situation et trouve le moyen d'exercer autour d'elle un véritable apostolat, car elle est en contact avec toutes les branches de l'activité parisienne.

Le lecteur trouvera, dans cet ouvrage, une suite de scènes de la vie laborieuse en même temps que l'idylle la plus touchante.

Un plan admirablement conçu, un style pur et irréprochable, une connaissance approfondie des mœurs de la classe ouvrière, caractérisent le roman de Charles de Vitis, qui a du reste obtenu, — dans un concours célèbre, — l'unique prix de 30.000 francs.

*
* *

La Grève des Animaux, *Histoire vraie*, inventée par Gabriel Galland. Nombreuses illustrations de A. Vimar. Un volume in-4° carré. Prix : relié percaline, 5 fr. — Maison Alfred Mame et fils, éditeurs, à Tours.

Pourquoi les animaux, tout comme leurs frères supérieurs, les hommes, sur les conseils de *gréviculteurs* à quatre pattes, se mettent en grève pour réclamer l'amélioration de leur sort, et comment

toute la vie d'une paisible cité, paralysée par cette grève générale, reprend son cours habituel, c'est ce qu'on lira avec infiniment de plaisir dans *La Grève des Animaux, histoire vraie*, dit spirituellement le titre, *inventée par Gabriel Galland*. Ce livre, de brûlante actualité, est, de la première à la dernière ligne, d'une gaieté de bon aloi, d'un humour de pince-sans-rire exempts de méchanceté, mais non de malice caustique, qui dérideront les lecteurs les plus moroses. Les enfants, captivés par le mouvement d'une intrigue intéressante et féconde en péripéties comico-tragiques, riront de tout cœur des mésaventures des grévistes, dont la physionomie falote est marquée par des traits sûrs et mordants ; et les grandes personnes, brisant l'os, en goûteront « la substantifique moelle ». Admirablement présentée, *La Grève des Animaux*, dont les spirituelles illustrations de Vimar doublent le comique et l'ironie intenses, est appelée à un grand succès.

*
* *

L'Enclos des cerisiers, par Georges de Lys, illustrations de G. Dutriac. Un volume in-4°, 2e série, relié percaline, tranche dorée. Prix : 7 francs. — Maison Alfred Mame et fils, éditeurs, à Tours.

L'Enclos des cerisiers, le nouveau roman de Georges de Lys, concentre en lui toutes les qualités de délicatesse, d'émotion, d'intérêt et de style qui ont valu à l'auteur d'*Officier et Soldat* et du *Logis* le couronnement de ses œuvres par l'Académie française. Jamais Georges de Lys n'a été mieux inspiré que dans cette touchante histoire. Les nobles sentiments qui animent le héros, les figures sympathiques et vivantes qui gravitent autour d'eux, les luttes vaillamment soutenues, les obstacles domptés par leur foi et leur volonté font de cette histoire un récit vibrant, qui palpite d'un intérêt toujours plus intense. Après les états d'âme des annexés de la dernière guerre qu'ont traités les auteurs des *Oberlé* et de *Au service de l'Allemagne*, M. Georges de Lys nous donne celui des émigrés qui ont quitté leur pays pour rester Français. *L'Enclos des Cerisiers* fera couler de douces larmes et laissera dans le souvenir de ses lecteurs une impression salutaire, exquise et profonde.

*
* *

Grosses Bêtes et petits enfants. Album in-4° contenant de nombreuses planches en couleur et en plusieurs teintes, par G. Lhuer, A. Vimar et Guydo. Prix : relié, couverture chromo, 3 francs. — Maison Alfred Mame et fils, éditeurs, à Tours.

Séries d'instantanés pleins d'humour, où les exploits des tout petits, — présentés par Gaston Lhuer d'une manière si attendrissante que l'intérêt jusqu'à l'émotion, — alternent avec les déboires de certains animaux, croqués par Vimar avec sa verve et sa finesse habituelles.

Quelques fantaisies spirituelles de Guydo augmentent encore l'attrait de cet ouvrage.

*
* *

Fables enfantines, d'après Ésope et La Fontaine. Illustrées par Percy Billinghurst. Album in-4° contenant de nombreuses gravures en couleurs et en noir. Prix : relié, couverture chromo, 3 francs. — Maison Alfred Mame et fils, éditeurs, à Tours.

L'auteur a réuni dans ce livre un certain nombre de *Fables* de La Fontaine et d'Ésope, choisies parmi celles qui exercent le plus grand attrait sur l'imagination enfantine. Il les a exposées en une langue claire et exempte de toute prétention, qui les met facilement à la portée des enfants, et résumées de façon à permettre à ceux-ci d'envisager d'un coup d'œil et sans effort, non seulement l'action, mais encore la conclusion qu'a voulu en tirer le fabuliste.

Une illustration, toute de verve et d'humour, fera de ce livre la joie des petits... et aussi des grands.

*
* *

Vient également de paraître à Bruxelles, chez M. Van Oest, librairie Nationale d'Art et d'Histoire :

1° Les Chefs-d'Œuvres d'Art ancien a l'Exposition de la Toison d'or à Bruges en 1907.

Ouvrage de grand luxe, de format in-4°, contenant 103 magnifiques planches hors texte, en héliogravure et en héliotyphie; du prix de 120 fr. l'exemplaire.

2° Les Primitifs flamands, d'après des toiles de musées, de collections et d'églises, par Fierens-Gevaert.

Le premier volume vient de paraître, avec de superbes planches hors texte, au prix de 12 fr. Trois autres suivront.

Nous recommandons d'une façon toute spéciale, ces deux très remarquables ouvrages aux amis des choses d'Art qui nous lisent.

*
* *

Fleur de Ruines, par M. A. Dourliac — Un vol. illustré de 40 gravures d'après Dutriac. — Broché, 2 fr. 60 ; cart., tr. dor. 5 fr. (Hachette et Cie, Paris).

C'est à Nantes en 1793. Carrier vient de faire grâce à deux jeunes filles de grande noblesse, deux sœurs, condamnées à mort, à condition que l'aînée épousera l'un des soldats de service au pied de l'échafaud, Philibert Jussey, tailleur de son état ; l'autre s'enfuira en Angleterre. Les années passent, Mme Jussey, qui n'a jamais reçu de nouvelles de sa sœur, est morte. Elle avait eu une fille, qui, mariée elle-même à un plébéien et n'ayant jamais rien soupçonné de ses origines, laisse à son tour une orpheline. C'est cette enfant, élevée par un oncle paternel au milieu des ruines d'un château féodal dont il est le gardien, qui sera enfin retrouvée par la sœur de sa grand'mère, la marquise de Folembray, après une série d'épreuves et de péripéties d'un dramatique intense.

Action admirablement ménagée et féconde en scènes captivantes, caractères touchants et profondément tracés, tout explique que ce roman, qui se termine par une reconnaissance pathétique et une idylle délicieuse, laisse dans l'esprit des lecteurs une si forte impression.

*
* *

Rita la Gitane, par M. H. de Charlieu. — Un volume illustré de 55 gravures d'après E. Zier. (Hachette et Cie, Paris).

L'amusante histoire, pleine de couleur et de mouvement ! Le lieu de la scène ? La brillante Espagne du temps de Philippe II. Les héros ? Michel Cervantès d'abord, le futur auteur de *Don Quichotte*, mais Cervantès dans tout le feu de la jeunesse, Cervantès avant la gloire ; son ami, le bon géant Mateo de San Isteban : sa protégée et bientôt sa fée protectrice, la petite gitane Rita ; et tant d'autres, qui leur font cortège, soldats, grands seigneurs, gens du peuple, gitanos. Le sujet ? Les aventures d'une pauvre enfant que Cervantès sauve deux fois, d'abord de l'Inquisition, qui la poursuit avec toute la troupe de bohémiens dont elle fait partie, puis de ces bohémiens eux-mêmes, qui l'ont jadis volée à sa famille.

C'est la résurrection du roman de cape et d'épée : celui de M. de Charlieu est animé d'un bout à l'autre de la verve juvénile et généreuse qui a fait le succès des grands chefs-d'œuvre du genre.

ZZZ.

CHRONIQUE

L'ÉVÊCHÉ DE LUÇON. — Grâce à la généreuse intervention de M. l'abbé Charpentier, archiprêtre, de MM. les docteurs Merland de Chaillé et Bousseau et de M. le baron de Maynard, qui en ont accepté la location, Mgr Catteau conservera le siège épiscopal illustré par le cardinal Richelieu, et par tant d'autres évêques remarquables.

Les Luçonnais peuvent être reconnaissants à leurs quatre généreux concitoyens.

ACHÉOLOGIE. — A la séance du 5 novembre de la *Société Historique des Deux-Sèvres*, M. de Saint-Marc a lu une note relative à un double denier d'Henri III trouvé à Benet et offert au musée de Niort. Ce denier porte la légende : LUDOVICUS III. D. G. FRANC et POL. REX 1650.

M. de Saint-Marc a également déposé un manuscrit contenant des notes généalogiques sur *René Vaslet de la Chastaudière*, d'Ardin, officier de la marine-infanterie et une volumineuse correspondance du même (1730-1745) trouvée dans des papiers appartenant à notre ami Jean de Fontaines.

A la dernière séance de la même Société, M. Gelin a montré une hache en pierre éclatée, du type dit « coup de poing chelléen » qu'il a trouvée sur la plage du Puy-d'Enfer, entre les Sables-d'Olonne et St-Jean-d'Orbestier. Cette hache offre ceci de particulier qu'un séjour prolongé dans les eaux de la mer, en contact avec les sables et les galets a poli et atténué toutes les parties qui sont à vive arrête dans les spécimens ordinaires.

SOCIÉTÉ PRÉHISTORIQUE. — La presse parisienne consacre d'importants articles à la *Société préhistorique de France* et à son actif secrétaire général, notre compatriote le docteur Marcel Baudouin, dont les récentes découvertes dans notre département ont apporté de nouveaux et intéressants documents à l'étude de la préhistoire.

M. Le Docteur MARCEL BAUDOUIN

Secrétaire général de la *Société Préhistorique de France.*

Le docteur Baudouin vient de publier deux plaquettes ayant trait aux croix peintes à la chaux sur les murs ou portes des fermes vendéennes et au rétablissement sur place, en la commune de Saint-Hilaire-de-Riez, d'un monument mégalithique très ancien.

Il a également fait paraître dans l'*Homme préhistorique* (1908, n° 12), le Compte-rendu de ses très intéressantes découvertes de *Rochers gravés* et de *Pierres à cupules*, faites à l'Ile d'Yeu, pendant les étés de 1907 et de 1908.

Sites et monuments historiques. — Le Comité des Sites et Monuments pittoresques du T. C. F. vient d'attribuer à MM. Cléry, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, et Gabory, archiviste départemental, une médaille d'argent pour l'établissement du dossier d'inventaire et de classement des monuments et sites pittoresques de la Vendée.

M. Defert, président du T. C. F. a en outre adressé, au nom du Comité, ses félicitations aux membres du Comité vendéen.

Touring-Club. — Le *Touring-Club de France* a fait placer, il y a quelques mois, sur la route des Sables à La Gâchère au voisinage de la maison forestière de La Tantouille, un poteau indicateur qui montre aux Touristes le chemin à suivre pour se rendre au *Menhir de la Conche-Verte*, située dans la forêt d'Olonne, et but d'excursions connu depuis que M. le Dr Baudouin a fait classer ce mégalithe comme *monument historique*.

Il faut remercier la puissante Société de l'intérêt qu'elle porte à notre Station balnéaire puisqu'elle se prépare encore à placer aux Sables une *table d'orientation*, sur laquelle il serait bon d'indiquer les rochers sous-marins, ceux de Rochebonne et des Barges, par exemple.

Hommages mérités. — Le Conseil municipal de Fontenay a dans sa séance du 11 novembre décidé de donner le nom de *Sigisbert Gandriau* à une nouvelle rue des environs de la gare, et celui d'*Octave de Rochebrune* à l'ancienne rue de Jarnigande. C'est sur la proposition de notre ami M Raoul Hervineau que cette dernière décision a été votée.

Glorieux restes. — Par suite de la vente et de la démolition du château et de la chapelle de la Bouëre, les corps du vieux général vendéen comte de la Bouëre, de la comtesse sa femme, de sa belle-fille la comtesse de la Bouëre, née de Coriolis, et des deux filles de cette dernière, Mlles Elisabeth et Marie-Thérèse de la Bouëre ont

été transportés dans un caveau élevé par la vicomtesse de la Fregeolière, petite-fille du général, dans le cimetière de Jallais.

Lorsque le lugubre cortège traversa les rues du village, les cloches de l'église sonnèrent à toute volée pour rendre un dernier hommage au brave et vaillant général de la Bouëre.

Mort au Maroc. — Un jeune Fontenaisien, M. Didot, est mort, le 8 novembre, à l'hôpital du camp de la colonne Michaud, à 3 kilomètres de Casablanca, des suites d'une atteinte de jaunisse. Les obsèques ont eu lieu le 10, en présence des généraux d'Amade et Monnier. Sur la tombe, M. Lefrançois, sous-officier d'administration, a prononcé le discours que voici :

Mon Général, Messieurs,

« C'est avec une douloureuse émotion que je viens devant cette « tombe dire un dernier adieu au caporal Didot qui, en quelques « jours, a été enlevé à notre affection.

« Né en 1884 à Fontenay-le-Comte et appelé au 109e régiment « d'infanterie en 1905, Didot passait à la 19e section de secrétaires « le 1er mai 1906 et était successivement employé au Bureau de « recrutement d'Alger où il fut nommé caporal à l'état-major de « la colonne Branlière aux Beni-Snassen, puis à l'état-major de la « colonne Felineau, à Oudjda. Lorsqu'on demanda des volontaires « de Casablanca, ce bon et brave soldat qu'était Didot, n'hésita pas « à se faire inscrire et arriva au corps du debarquement le 19 août « dernier.

« Malgré les huit mois de dure campagne qu'il venait de passer « sur la frontière algéro-marocaine, il demanda avec insistance à « rejoindre la colonne et fut affecté à l'état-major de la 2e brigade, « puis à celui de la force mobile. C'est là qu'il contracta la maladie « qui devait l'emporter.

« C'était un de ces jeunes gens extrêmement dévoués, aimant « leur métier par-dessus tout, toujours prêt à marcher, qui gagnent « tout de suite les sympathies de leurs chefs et les amitiés de « leurs camarades. Dans votre tombe, Didot, vous emportez et les « unes et les autres, Adieu ! reposez en paix !

« Puissent nos regrets amers être un adoucissement à l'immense « douleur de votre famille absente, vers laquelle se porte toute « notre pensée à cette heure de profonde tristesse ! »

La douloureuse nouvelle a été annoncée à M. Didot, avec tous les ménagements possibles, par M. le maire de Fontenay. Nous prions M. et Mme Didot et leur famille d'agréer l'hommage de nos condoléances émues et de notre patriotique sympathie.

Voyages en Poitou. — Notre vaillant compatriote, M. Jules Robuchon, poursuit avec un louable zèle la mise en œuvre d'un *Syndicat d'initiative de Voyages en Poitou*, dont le but est de faire mieux connaître des étrangers les splendeurs naturelles et les richesses monumentales de notre région.

Nous ne pouvons que féliciter M. Robuchon de cette louable entreprise, à laquelle nous applaudissons de tout cœur.

Conférences. — Le 29 novembre, au théâtre de Fontenay, la Société d'Emulation de la Vendée, sous la présidence de M. Gandriau, maire, a donné une intéressante conférence devant un nombreux public.

M. Loquet, président de la Société d'Emulation, a d'abord fait une étude très documentée sur le général Travot.

M. l'abbé Rousseau, aumônier au lycée de la Roche, a ensuite parlé des « chéres petites et vieilles choses de Vendée », et ce fut un véritable régal.

M. l'abbé Rousseau a fait un tableau des campagnes vendéennes sous l'ancien régime. Curés, médecins, régents, hobereaux, ont été présentés avec une verve malicieuse et charmante. On riait aux larmes. Les coutumes et superstitions vendéennes ont ensuite fourni au conférencier matière à anecdotes piquantes.

M. R. Gandriau a en excellents termes remercié les conférenciers et souhaité de les revoir à Fontenay.

En bon et fidèle ami qu'il est, M. l'abbé Rousseau a fait de notre *Revue* et de son directeur un délicat éloge, dont nous lui sommes particulièrement reconnaissant.

— Le 20 décembre au même théâtre, notre distingué collaborateur M. Bocquier a fait une conférence très documentée sur *Les Vendéennes dans l'histoire,* et plus particulièrement sur leur rôle pendant la grande Insurrection de 1793.

A l'Union libérale de Fontenay, le dimanche 15 novembre, a eu lieu une remarquable conférence de M du Bouays de Couesbouc, avocat à Nantes, sur les *Conséquences économiques des lois anti-religieuses.*

M. de Fontaines, le sympathique député de Fontenay, avait présenté en quelques mots charmants, l'éloquent conférencier au nombreux public qui emplissait la salle O. de Rochebrune.

A l'issue de la conférence, M. le vicomte du Fontenioux, président de l'*Union libérale*, a remercié MM. du Bouays et de Fontaines et annoncé pour cet hiver une série de conférences à la salle de Rochebrune.

— Le 6 décembre, à la même salle, très brillante conférence de M. de la Thébaudière, l'éminent avocat yonnais, sur le *Rôle des Sociétés secrètes en France.*

— Le 27 décembre, M. Raoul Hervineau, a fait le très intéressant récit de son *Voyage au Cap Nord.*

Une salle d'œuvres paroissiales a été solennellement inaugurée le 15 novembre à Fontenay, par M. le chanoine Chabot, vicaire général, délégué officiellement par S. G. Mgr l'Évêque de Luçon.

M. Lasies en Vendée. — Le 25 octobre, M. Lasies, député du Gers, a fait à Belleville-sur-Vie, une brillante conférence, devant un auditoire de 3 à 4000 personnes. La réunion avait été organisée par M. de Lavrignais, député.

Prix de Vertu. — Dans la liste des prix de Vertu décernés récemment par l'Académie Française, nous relevons : Prix de 500 fr. à Louise-Françoise Ancelin, à Fontenay-le-Comte.

Nos Compatriotes. — M. le lieutenant de vaisseau Pervinquière, de la Roche-sur-Yon, vient d'être désigné par décision ministérielle, pour suivre les Cours de l'Ecole Supérieure de marine en 1909.

Tous nos compliments.

— Vient d'être nommé dans le cadre auxiliaire :

Au grade de sous-Intendant militaire de 2e classe, M. Brunetière, à la Châtaigneraie, affecté à la 10e région (armée territoriale).

— C'est notre distingué compatriote et ami M. Henry Bazire qui le premier dans le *Peuple Français* lança le candidature à l'Académie Française de l'éminent directeur de la *Libre Parole*, M. Edouard Drumont.

— M. l'abbé Douillard, professeur à l'Institution Richelieu, de Luçon, vient de passer avec succès en Sorbonne, son dernier examen de licence ès-Sciences.

— M. Charles de Rougé, fils du sympathique et dévoué conseiller général, maire des Essarts, vient de subir avec un plein succès les épreuves du baccalauréat de rhétorique.

— Le jeune Mayeux, dont nous annoncions dans notre précédent numéro le succès au Conservatoire, vient d'être admis après un difficultueux concours au Concert Colonne.

Nous en félicitons très volontiers le jeune artiste et son excellent père.

— Son frère, M. Yves Mayeux, élève diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, a publié dans le *Petit Phare* de Nantes,

une série d'articles d'économie politique et sociale très remarqués.

— M. René Vallette, notre Directeur, a été choisi par la Société Archéologique de France pour la représenter en Vendée.

Chez les Vendéens de Paris. — Le 16e banquet, toujours empreint de la plus grande cordialité, a eu lieu le 6 décembre, au Palais Bonvalet. On y a dégusté d'excellent « filet de bœuf de Luçon », des poulardes dodues de Challans, des choux verts du Bocage. Le tout copieusement arrosé de vieux clairet de Sigournais et de Mareuil.

Société des matinées musicales. — Le concert de la Société des Matinées Musicales donné le *11 novembre*, à La Roche-sur-Yon a été particulièrement brillant.

Le Maître Alfred Bruneau était venu lui-même diriger ses œuvres, parmi lesquelles étaient inscrites au programme des fragments de *Messidor* et de l'*Attaque du Moulin*, la *Belle au Bois dormant*, les *Chansons à danser* de Catulle Mendès.

En outre, l'orchestre de la Société des Matinées Musicales a donné en son entier, la Symphonie en *Ut Mineur*, de Beethoven, et la *Marche Militaire Française*, de C. Saint-Saens.

Le tout a été magistralement exécuté à la plus entière satisfaction du public nombreux qui avait assiégé le théâtre.

Nos félicitations aux organisateurs et aux interprètes de l'illustre Maître.

Musique sacrée. — M. l'abbé Lhoumeau, le maître éminent et l'artiste délicat bien connu, a offert le 17 décembre en la magnifique chapelle de la Sagesse, à Saint-Laurent-sur-Sèvre, un exquis régal de musique sacrée, avec le brillant concours des maîtres de chapelle, organistes, et professeurs les plus qualifiés de la région.

— Notre excellent ami M. Arthur de la Voûte a fait exécuter à Notre-Dame de Niort, le jour de Noël, une nouvelle et magnifique messe en *ut* qui fait le plus grand honneur à l'illustre maestro Vendéen :

Chœurs et orchestre étaient, magistralement conduits comme à l'accoutumé par notre ami Déré.

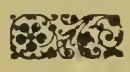

CARNET MONDAIN

MARIAGES

Le 10 novembre, a été célébré en l'église Cathédrale Saint-Pierre de Poitiers, le mariage de Mlle Henriette DECHARME, fille de M. Alphonse Decharme, directeur de la succursale de la Banque de France, et nièce du vaillant général Decharme, l'ancien commandant du XIIe corps d'armée, avec M. Fernand BREJON, avocat.

— Nombreuse et brillante assistance, le 12 novembre en la basilique Sainte-Clotilde, où l'on célébrait le mariage de Mlle Jeanne HALGAN, fille du sympathique sénateur de la Vendée et de Mme Halgan, née Bardoul, avec le lieutenant Guy VILLEMAIN, fils de M. Villemain, inspecteur général honoraire des finances, et de Mme Villemain, née Richelot.

Les témoins de la mariée étaient : M. Le Cour-Grandmaison, sénateur, et M. Colins, ses beaux-frères ; ceux du marié : M. Guy Richelot, son oncle, et le colonel Chêne, commandant le 3e dragons.

La bénédiction nuptiale a été donnée par l'abbé Mugnier, premier vicaire de Sainte-Clotilde, qui, après une éloquente allocution, dans laquelle il a rappelé la place occupée par les deux familles depuis de longues générations dans l'armée, la marine, les assemblées politiques, l'Académie et les grands corps de l'Etat, a transmis aux nouveaux époux la bénédiction que le Saint-Père avait daigné leur envoyer.

La quête a été faite par Mlles Mathilde Le Cour-Grandmaison, Solange de Lapparent, Germaine Bollaërt, Mathilde Le Quen d'Entremeuse, accompagnées des lieutenants Yves Villemain, du 3e hussards ; Henri Martin, du 5e dragons ; de MM. Auguste et René Villemain.

La jeune mariée, qui portait à ravir une très jolie toilette de satin blanc rehaussée de points d'Angleterre, a été conduite à l'autel par son père, M. Halgan.

Venaient ensuite dans le cortège :

Lieutenant Guy Villemain et Mme Villemain, M. Villemain et Mme Halgan, lieutenant Yves Villemain et Mlle Le Cour Grandmaison, lieutenant Henri Martin et Mlle Le Quen d'Entremeuse, M. Auguste Villemain, élève à l'Ecole des mines, et Mlle de Lapparent, M. René Villemain et Mlle Le Quen d'Entremeuse, colonel Chêne et Mme Le Cour Grandmaison, M. Guy Richelot et Mme Colins, M. Le Cour Grandmaison et Mlle Bardoul, M. Bertrand Villemain et Mlle Madeleine Halgan, M. Colins et Mme Bertrand Villemain, capitaine Desprès, du 2e d'artillerie, et Mlle Anne-Marie Halgan, M. Bardoul et Mme Cyprien Halgan, M. Jules Halgan et Mme Rathery, marquis du Sel des Monts et Mme du Breil, M. Cyprien Halgan et marquise du Sel des Monts, MM. Pierre et Paul Colins, etc.

— Le 16 novembre, en la cathédrale de Luçon, a été béni le mariage de Mlle Amélie JOLLY, fille de M. Napoléon Jolly, l'aimable collectionneur d'art luçonnais, avec M. Joseph CLÉNET, négociant à Luçon.

— Nous apprenons également le mariage du vicomte Bernard de CHABOT, fils du vicomte Gérard de Chabot, conseiller général des Deux-Sèvres, et de la vicomtesse née Brandois, décédée, avec Mlle Thérèse du REAU de la GAIGNONNIÈRE, fille du comte Maurice du Reau de la Gaignonnière, ancien officier aux zouaves pontificaux et de la comtesse née de la Rochebrochard ; et celui de M. Pierre Frain de la GAULAYRIE, avocat, docteur en droit, fils de M. et Mme Frain de La Gaulayrie, avec Mlle de KERVENOAEL, fille de M. de Kervenoaël, intendant militaire en retraite.

NAISSANCE

La marquise Bernard Guadagni, née Querqui, vient de donner le jour à une charmante fillette, qui a reçu au baptême le nom de Técla.

A tous et toutes, nos sincères félicitations accompagnées de nos meilleurs vœux.

NÉCROLOGIE

Mme Ernest MASSON, née Louise Sophie Nelly DELADOUESPE, décédée à Royat, le 26 juillet 1908, dans sa 69e année.

Cette mort met en deuil les familles Masson, Deladouespe, Poëy d'Avant, Marchegay, etc., auxquelles nous adressons nos sincères condoléances.

Mme Ernestine CHABOT, veuve de M. Barthélémy BRILLOUIN, ancien magistrat, décédée à Melle (Deux-Sèvres), le 16 août 1908.

Cette mort met en deuil, la famille de notre excellent ami Me Clais auquel nous offrons nos plus douloureuses sympathies.

Mme PELLETIER, née GALLIOT, décédée à Luçon le 2 septembre 1908, dans sa 70e année.

Sa mort met en deuil les familles Raud, Galliot, Gaudineau, etc., auxquelles nous adressons nos condoléances les plus sincères.

Mme Edouard MORISSON de la BASSETIÈRE, née de la BILIAIS, décédée à Nantes, le 18 octobre 1908, dans sa 76e année.

Mme de la Bassetière, née Marie-Henriette-Joséphine Le Loup de la Biliais, était fille de Louis-Joseph de la Biliais, maire de Château-Thébaud (Loire-Inférieure), sous la Restauration, et de Marie-Aimée-Thomase-Etiennette de la Boëssière-Lennuic (fille de l'ancien général qui fut député du Morbihan).

Son arrière-grand-père, Louis-Antoine Le Loup de la Biliais, conseiller au Parlement de Bretagne, fut guillotiné à Nantes, le 17 janvier 1794, pour « avoir continuellement donné retraite à des prêtres réfractaires », dit le jugement de la commission militaire. Mme Louis-Antoine de la Biliais, née Anne-Claire Cottineau de la Cassemichère et ses deux filles Renée-Claire-Louise, et Marie-Perrine, furent guillotinées à Nantes également, le 7 mars, de la même année, en haine de la religion catholique comme leur époux et père.

L'arrière petite fille de ces illustres martyrs avait épousé le 27 juillet 1852, M. Edouard-Jean-Baptiste Morisson de la Bassetière, qui fut député de la Vendée, de 1871 à 1885, date de sa mort. De cette union sont nés quatre enfants, dont M. Louis de la Bassetière, docteur en droit, conseiller général de la Vendée et qui fut

député et M. Jean de la Bassetière, également docteur en droit, qui fut conseiller d'arrondissement.

Nous adressons nos plus respectueuses condoléances aux familles de la Biliais, et de la Bassetière.

Mme Léopold GALLET, née Félicité PAJEAUD, décédée à Beauvoir-sur-Mer, le 2 novembre 1908.

Mme Gallet était une femme de grand mérite, d'une piété profonde et d'un dévouement sans bornes aux œuvres catholiques.

Nous adressons à M. Gallet, le distingué maire de Beauvoir, et à notre excellent confrère Charles Gallet, avocat à la Roche-sur-Yon, nos plus vives condoléances.

Mme Marie-Louise ROULLET de la BOUILLERIE, comtesse de GRIMOUARD, décédée au château des Places, près Faymoreau, à l'âge de 61 ans, le 14 novembre 1908.

Elle était fille du comte de la Bouillerie, bien connu en Anjou par la vigoureuse impulsion qu'il sut donner à l'œuvre des Syndicats agricoles ; petite-fille du comte de la Bouillerie, qui fut trésorier-payeur général des armées de Napoléon Ier et ministre de la Maison du Roi, sous Louis XVIII, et niéce de Mgr de la Bouillerie.

Souffrante depuis longtemps, Mme la comtesse de Grimoüard n'a cessé de donner à ceux qui l'entouraient l'exemple de la plus grande énergie, de la résignation la plus complète à la volonté de Dieu.

Nous adressons à M. le comte de Grimoüard, à ses fils et aux autres membres de la famille l'expression de nos sentiments de vives et respectueuses condoléances.

M. Fernand des VAUX, décédé à Bouresse (Vienne), à l'âge de 54 ans.

Fernand des Vaux était un de nos anciens camarades d'école, dont le caractère charmant, et la parfaite obligeance lui avait conquis à Bouresse, dont il était conseiller municipal, d'universelles sympathies.

Nous adressons à Mme des Vaux, sa veuve, et à M. et Mme R. de Lattre de Tassigny, son beau-frère et sa belle-sœur, nos plus empressées et bien vives sympathies.

M. Lucien JEANNEAU, conseiller général de la Vendée, vient d'avoir la douleur de perdre sa mère, décédée à Paris, rue de Rennes, le 14 novembre, à l'âge de 76 ans.

Nos sincères condoléances.

BIBLIOGRAPHIE

Une page du journal du comte Rœderer (1). — Aux premiers jours du printemps de 1811, Napoléon, visitant la Normandie avec Marie-Louise, donna rendez-vous au sénateur Rœderer dans la ville d'Alençon. Rœderer fut interrogé sur l'attitude du clergé. L'évêque de Séez, M. de Chevigné de Bois-Chollet, d'origine bretonne, avait concouru, jadis, avec l'abbé Bernier, à la pacification de la Vendée. Son attachement à l'Empire excluait tout doute. Néanmoins, le prélat manifestait dans sa conduite une franchise d'allures dont s'irritaient les fonctionnaires du département, plus serviles. Le préfet et le maire l'avaient dénoncé comme un factieux. Pourquoi ? M. de Bois-Chollet, dans une circulaire, avait engagé les curés à chanter les Vêpres, dans leur église, aux jours de fêtes religieuses observées à Rome, mais supprimées par l'empereur. Autre crime : Monseigneur s'abstenait parfois d'assister aux mariages des rosières protégées par le gouvernement. De tels méfaits trahissaient, paraît-il, un esprit inféodé au pontificat romain A peine l'empereur se trouva-t il en présence de l'évêque de Séez, que le dialogue suivant s'établit entre les deux personnages :

— « Vous êtes l'évêque de Séez ?

— Oui, Sire.

— Je suis très mécontent de vous. Vous êtes le seul évêque sur qui j'ai reçu des plaintes. Vous entretenez ici des divisions. Au lieu de fondre les partis, vous distinguez encore entre les constitutionnels et les inconstitutionnels. Il n'y a plus que vous en France qui se conduise ainsi. Vous voulez la guerre civile. Vous l'avez

(1) Chez Daragon, 96-98, rue Blanche.

déjà faite; vous avez trempé vos mains dans le sang français. Je vous ai pardonné et vous ne pardonnez pas aux autres, misérable! Votre diocèse est le seul en désordre.

— S re, tout y est très bien.

— Vous avez fait une circulaire très mauvaise. Je vous ai fait venir à Paris pour vous montrer mon mécontentement, et rien ne vous corrige. Vous êtes un mauvais sujet ! Donnez votre démission sur l'heure.

— Sire...

— Qu'on mette tout de suite la main sur les papiers de ses secrétaires.. »

Rœderer ne nous révèle pas le dénouement de cette histoire. Voici comment elle se termina :

Apostrophant les chanoines témoins de cette scène : « Quel est parmi vous, leur dit l'empereur, celui qui inspire votre évêque ? » L'un d'eux désigna l'abbé Le Gallois. Aussitôt, nouvelle algarade. Napoléon aborde l'ecclésiastique : « Pourquoi avez-vous fait faire à votre évêque cette circulaire au sujet des fêtes supprimées ? — Sire, j'étais absent ! — F... ! où étiez-vous donc ? — Dans ma famille. — Comment, avec un évêque pareil, qui n'est qu'une f... bête, pourquoi étiez-vous absent ?... »

Cette réflexion était à peine achevée que l'empereur, retenant chez lui l'évêque de Séez et l'abbé Le Gallois, donnait l'ordre à la police d'aller explorer les tiroirs et fouiller les papiers des deux « coupables », Aucun document suspect ne fut découvert. N'importe ! M. de Bois-Chollet dut démissionner sur l'heure. Quant à l'abbé Le Gallois, deux gendarmes lui mirent la main au collet et le conduisirent, de brigade en brigade, jusqu'à la prison de la Force, à Paris, où il fut retenu onze jours au secret, couchant sur la paille, puis, de là, dirigé vers le donjon de Vincennes. La chute de l'Empire mit seule fin à la captivité du prêtre.

Eh bien ! une Eglise qui a triomphé de Napoléon a peut-être conquis le droit de ne pas trop s'effrayer de ses adversaires actuels.

Nos Sénateurs. — Nous détachons avec plaisir des intéressantes notices qui leur sont consacrées par notre excellent confrère M. de Simony, dans le *Publicateur de la Vendée* du 20 décembre dernier, les renseignements biographiques qui suivent :

M. Amédée de Béjarry. — Issu d'une ancienne famille poitevine qui a laissé les plus brillants souvenirs dans l'histoire de notre pays, M. Amédée de Béjarry est né le 30 juin 1840 dans la com-

RUINES DE L'ANCIEN CHATEAU DE LA ROCHE-SUR-YON EN 1805

(Extrait de « *L'Ancienne Roche-sur-Yon et la Vieille Vendée* »
de M. l'abbé A. Baraud)

mune de Saint-Vincent-Puymaufrais dont il est maire depuis de longues années.

Son grand-père avait été, sous la Restauration, député, puis sous-préfet de Beaupréau, ensuite président du Conseil général de la Vendée. Il était chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

Son père, auditeur au Conseil d'Etat, à la fin du règne de Charles X, fut longtemps président du Comice agricole de Chantonnay et fit faire à la culture et à l'élevage de la région de sérieux progrès.

Lui, bachelier ès-lettres et ès-sciences à dix-sept ans, fut reçu à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr. Sous-lieutenant puis lieutenant au septième régiment de lanciers, il donna sa démission en septembre 1869, à la suite de fièvres qui avaient ébranlé sa santé.

Lorsque la guerre éclata en 1870, il mit son épée au service de la patrie en danger, et à la tête des mobiles de la Vendée, se couvrit de blessures et de gloire sous les murs de Paris. La Vendée s'en souvint, et en 1886, l'envoya siéger au Sénat.

M. Emmanuel Halgan. — M. Halgan est né le 16 février 1839 d'une famile appartenant, à la fois, à la Bretagne et à la Vendée. Il suivit les traditions de son père et de son grand-père. Ce dernier, l'amiral Halgan, pair de France, fût une des illustrations de notre pays.

Avocat, M. Emmanuel Halgan entra, en 1882, au Conseil général de la Vendée, dont il est devenu vice-président. Il est, en même temps, président de la Commission des finances.

C'est le 25 janvier 1885, il y a 24 ans, que M. Emmanuel Halgan fut appelé pour la première fois, à représenter la Vendée au Sénat. Il succédait à son frère aîné, dont le renom est demeuré inoubliable.

De suite, dans l'accomplissement de ses nouvelles fonctions, M. Halgan apporta le dévouement, le zèle intelligent dont il avait toujours donné preuve au Conseil général.

Travailleur infatigable, brillant orateur, il est maintes fois monté à la tribune du Luxembourg pour y défendre les intérêts supérieurs de la Religion et du Pays.

M. Paul Le Roux.— M. Paul Le Roux est né le 26 septembre 1850. Il est le fils de M. Alfred Le Roux qui fut, pendant de longues années, député et Président du Conseil Général de la Vendée et

dont les éminentes qualités de l'esprit et du cœur ont laissé dans notre pays un souvenir toujours vivant.

Après avoir passé sa licence en droit, M. Le Roux devint secrétaire particulier de son père, alors ministre de l'agriculture et du commerce.

Quand éclata la guerre de 1870, il s'engagea au 2e régiment de cuirassiers, fut nommé maréchal-des-logis au 1er dragons et proposé, à la fin de la campagne, pour le grade de sous-lieutenant.

La paix conclue, il entra au ministère des affaires étrangères et fut, successivement, attaché aux ambassades de Rome, de Madrid et à la légation de Belgique.

A la mort de M. Alfred Le Roux, il voulut, à l'exemple de son père, se consacrer aux intérêts de ses compatriotes. Il quitta la carrière diplomatique et fut élu député en 1881, contre M. Beaussire, dans la 2e circonscription de Fontenay-le-Comte.

Réélu le 4 octobre 1885, le second sur sept, avec toute la liste conservatrice, par 51.867 voix sur 91.486 votants, il battit en 1889, M. Deshayes, candidat gouvernemental, dans son ancienne circonscription.

Ayant échoué aux élections législatives de 1893, il prit, en 1897, une glorieuse revanche sur M. Grimaud, membre de l'Institut, en succédant comme sénateur au regretté M. Biré. Enfin au renouvellement triennal de 1900, il fut réélu avec 103 voix de majorité.

Son caractère droit et ses relations essentiellement courtoises avec tous ses collègues lui valurent une distinction dont il a tout lieu d'être fier : il fut nommé en 1905, 1906 et 1907 secrétaire du Sénat.

Il représenta la France au Congrès interparlementaire de la Paix, en Amérique et à Londres.

M. Paul Le Roux est chevalier de la Couronne d'Italie, de l'Ordre de Charles III d'Espagne, de Léopold de Belgique et officier du Nicham-Iftikar. Il fut nommé officier d'Académie à la suite du Congrès de Géographie de Paris.

— Dans la *France Médicale*, du 10 octobre 1908, sous ce titre l'*Assistance publique en Bas-Poitou sous l'ancien Régime*, un très intéressant article de critique historique, de notre distingué collègue M. Pierre Rambaud, à propos de l'étude publiée ici même par M. l'abbé Baraud, sur les *Etablissements de Charité en Bas-Poitou*.

— Dans un numéro précédent de ce même recueil (n° du 25 février 1908), notre excellent collaborateur M. Gabory, le savant

archiviste de la Vendée, avait publié un curieux travail sur *Une Epidémie de Maladies Vénériennes en Vendée pendant la Révolution.*

— Notre érudit confrère M. Paul Legrand à l'occasion de la grande Semaine Nautique de Nantes, a réuni en une élégante plaquette (Nantes, Héron, 1907. Prix : 4 fr.), les très intéressants documents inédits qu'il avait publiés dans le *Pays d'Arvor*, sous ce titre : *Annales de la Marine Nantaise, des origines à 1830.*

— Dans la *Revue d'Anjou* (d'octobre 1908) sous ce titre *Le Portefeuille d'un Curieux*, M. J. Denais, réédite : *La Carmagnole de la Vendée,* chant révolutionnaire composé et publié en Anjou, en 1793 et que chantaient les « Bleus » pendant la guerre de Vendée.

Nous citons le premier couplet :

Patriotes réjouissons-nous (*bis*)
L'Armée de Mayence est avec nous (*bis*)
Elle est venue nous aider
A partager la Vendée.

— Notre très distingué collaborateur M. Paul Payen de la Garanderie vient de publier dans l'*En Avant*, de Fontenay-le-Comte, une exquise pièce de vers, La *Toussaint*, dont nous reproduisons les trois jolies strophes qui suivent :

. . . . . .

C'est la Toussaint, mon âme et le glas se prolonge,
Anxieux, étouffé comme un sanglot... Sa voix
Réveille dans les champs les semeurs d'autrefois
Et dans la brume va s'effacer comme un songe...

Je sens que les guérets tressaillent, et j'entends
Des rumeurs traverser les chênes séculaires
Et sur la route au sein des feux crépusculaires
Je vois des gens passer comme des pénitents...

Va vers les morts !... La paix des tombes fortifie !
Le silence des croix parle seul au remords... .
Va, laisse le présent qui te fuit, pour les morts !
Dans leur éternité, va retremper ta vie !

. . . . . .

— Dans un fort intéressant article de M. Georges Montorgueil publié dans l'*Eclair* sur *Le bisaïeul de Gustave V*, roi de Suède, il est dit que Napoléon, au début de sa carrière militaire (1794-1795) fut destitué pour avoir refusé de servir en Vendée, contre ceux qu'il qualifia plus tard d'héroïques géants.

— Notre excellent et si érudit ami Jehan de la Chesnaye vient

d'obtenir un succès très mérité. Son travail de Composition française a été jugé digne de l'examen du Comité de Lecture de la librairie Fernand Nathan.

Aussitôt ce travail terminé, Jehan de la Chesnaye entreprendra une œuvre considérable : Un *Dictionnaire folklorique et traditionniste de Vendée.*

— Notre excellent collaborateur M. l'abbé F. Charpentier n'est pas seulement un éloquent orateur et un historien érudit. Il sait aussi, et avec talent, parler la langue des Dieux et il vient de nous en donner une charmante preuve dans les jolies pièces de vers qu'il a réunies sous ce modeste titre : *Humbles fleurs,* (Angers-Siraudeau) et dans lesquelles il a célébré comme il convenait la longue et méritante carrière ecclésiastique de son frère, le pieux et affectionné archiprêtre de Luçon.

— Relevé dans le *Catalogue de Livres de Droit,* de la librairie Larose et Tenin (1909), cette indication intéressante de bibliographie vendéenne : *L'Assistance médicale à l'hôpital et à domicile,* par M. de Tinguy du Pouet, 1906, grand in-8°.

C'était, si nous ne nous trompons, le sujet de thèse de doctorat de notre distingué compatriote M. le Comte de Tinguy, aujourd'hui auditeur au Conseil d'Etat.

— Dans le N° du 3 décembre du journal *La Vendée,* M. L. Brochet a commencé la publication d'un intéressant feuilleton d'histoire locale, sous ce titre : *Zigzags d'un vendéen dans la région de Fontenay,* la *Châtaigneraie* et *Pouzauges.*

— Dans l'*Eclair* du 9 novembre 1908, sous ce titre : Le *Préhistoire et ses succès,* un article sur la Société Préhistorique de France et son secrétaire général, notre distingué confrère M. le Dr Baudoin, accompagné du portrait de ce dernier, que nous reproduisons d'autre-part.

— Vient de paraître : *L'abbé Barbotin, premier Aumônier de la grande Armée,* par Henri Bourgeois. Tirage à part d'articles parus dans la *Vendée,* et réunis en volume in-12, de 232 p.

— De « L'Intermédiaire Nantais », du *Petit Phare* (1er décembre 1908). — Cette curieuse question : — *Fontaines du revenez-y.* — J'ai ouï dire qu'on appelait ainsi, en maints lieux, les sources ou fontaines dont l'eau a la vertu de faire revenir, habiter, vivre et même mourir sur ses bords les personnes qui se sont une fois abreuvées à cette source enchanteresse.

« Qui a bu de l'eau d'Aquenette en boira », dit un proverbe local pour expliquer la nostalgie des Noirmoutrins dépaysés. Aquenette est une fontaine de Noimoutier, dont le nom vient du latin *aqua nitida* (eau nette), à cause de la pureté de son cristal, mais que certains farceurs du crû font dériver du verbe patois « *akenir*, *s'akenir* (être paresseux, être sans force), sous prétexte que l'eau de la source est énervante (ce qui est contraire à la vérité). On rencontre, du reste, dans d'autres localités des fontaines d'eau pure et limpide portant le nom d'aquenette : j'en ai vu une à Malestroit (Morbihan).

Pouvez-vous me faire connaître en Vendée et en Bretagne un certain nombre de « fontaines de revenez-y » ou fontaines invitant au retour ?

V. Palumagne.

— Au moment de mettre sous presse, nous recevons de M. Edmond Bocquier une très intéressante plaquette, ayant pour titre : *Les Légendes de la nuit en Vendée, Traditions, Contes et Superstitions.* in-8° de 60 p. Roche-sur-Yon, Yvonnet, 1908 Prix : 1 fr. 50.

— Notre ami J. Robuchon nous fait également hommage des jolies planches exécutées d'après ses clichés, et destinées à illustrer l'étude de notre éminent maître le R. P. de la Croix sur le Théâtre gallo-Romain des Bouchaud (Charente).

— A lire dans l'*Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée* (1908), qui vient de paraître : L'*Etude sur le Patois Vendéen*, de M. l'abbé Rousseau ; *Les fouilles et découvertes gallo-romaines de Tronssepail*, par MM le dr Baudouin et Lacouloumère ; *Les Légendes de la Nuit en Vendée*, par M. E. Bocquier ; *L'inauguration du buste de Dugast-Matifeux*, par le Dr Mignen ; *Les Cahiers des Etats de 1789 des paroisses de Rocheservière*, par le même ; et ceux des *paroisses de Noirmoutier et de l'Ile d'Elle*, par M. G. Loquet ; *L'Ile d'Yeu pendant la Révolution*, par le même.

— Extrait de *l'Homme Préhistorique* (n° 12 de 1908) : *Découverte de Rochers gravés et de Pierres à cupules à l'Ile d'Yeu* (Vendée), par M. le Dr Marcel Baudouin (in-8e de 12 p. Paris Schlinger, 1907).

— *Le Pays d'Arvor* a fait paraître un numéro de Noël d'un exceptionnel intérêt littéraire et artistique. Nous y avons lu avec une poignante attention un *Noël sous la Terreur* de notre excellent collaborateur M. Paul Legrand.

— Nos respectueuses félicitations à Mgr Robert du Bolneau,

pour sa nouvelle et savante étude sur le *Graduel Romain de l'édition Vaticane* (Paris, Lethielleux, 1908).

— Nous recommandons enfin chaleureusement aux lecteurs épris des choses du passé bas-poitevin, le très joli et trés intéressant volume que notre infatigable et érudit collaborateur M. l'abbé Baraud, vient de publier chez G. Clouzot, à Niort (in-8° de 304 p. avec gravures) sur l'*Ancienne Roche-sur-Yon et la Vieille Vendée,* avec une charmante Lettre-Préface de M. Gabory, le savant archiviste de la Vendée. (Prix : 3 fr. 50, chez l'auteur, à la Roche-sur-Yon.)

Nous en reparlerons plus longuement dans notre prochain fascicule.

R. DE THIVERÇAY.

LA

REVUE DU BAS-POITOU

offre ses meilleurs vœux de nouvel an

à ses Collaborateurs et Abonnés fidèles

FONTENAY-LE-COMTE *31 Décembre 1908*

REVUE DU BAS-POITOU

ANNÉE 1908.

TABLE DES MATIÈRES

TEXTE

I. — *Le Cardinal Richard en Vendée*, par M. le Comte EMMANUEL DE RORTHAYS, ancien Préfet. 5

II. — *Mémoires inédits sur la guerre de Vendée de M. Maurice-Casimir Boutillier de Saint-André*, publiés avec préface et notes, par M. l'ABBÉ ROUSSEAU, aumônier du Lycée de la Roche-sur-Yon. 18

III. — *Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution* (suite). — *St-Hilaire-de-Mortagne et Les Landes-Genusson*, par M. Edgar BOURLOTON. 32

IV. — *Les Etablissements de Charité en Bas-Poitou sous l'Ancien Régime*, par M. l'abbé A. BARAUD. 42

V. — Poésie. — *Le Psautier d'Amour*, par le Comte JEAN DE ROQUEFEUIL. 50

VI. — *Le Bocage qui s'en va*. — *Les Petits Métiers*, par M. JEHAN DE LA CHESNAYE. 52

VII. — *Nouvelles notes sur l'Imprimerie et la Librairie à Fontenay-le-Comte*, de l'origine à 1800, par MM. A. DE LA BOURALIÈRE et RAYMOND LOUIS. 64

VIII. — Muses Vendéennes. — *Vieille glace*, par M. A. MÉTAY. . . 78

IX. — *La Vie Littéraire en Poitou*, par M. HENRY MARTINEAU. . . 80

X. — *Nos morts*. — *M. le Comte Hélion de Villeneuve et M. Hubert de Fontaines*, par M. RENÉ VALLETTE. 84

XI. — *Ceux qui s'en vont. – M. Octave Berthier*, par M. G. . 87

XII. — *Livres nouveaux*, par ZZZ. 90

XIII. — *Chronique*, par R. de Thiverçay. 98

XIV. — *Jacques Forestier et l'Insurrection de 1793 à la Gaubretière* (suite et fin), par M. Paul Legrand. 117

XV. — *Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution* (suite). — *St-Laurent-sur-Sèvre*, par M. Edgar Bourloton. . 137

XVI. — *Les Etablissements de Charité en Bas-Poitou sous l'Ancien Régime* (suite et fin), par M. l'abbé A. Baraud. . . 146

XVII. — *Les Municipalités Sablaises de 1749 à 1790* (suite), par M. Guy Collineau. 158

XVIII. — *Ecrin poétique. — Vesprée*, par Mlle Jane Mercier-Valenton. 172

XIX. — *Nouvelles notes sur l'Imprimerie et la Librairie à Fontenay-le-Comte* (suite), par MM. A. de la Bouralière et Raymond Louis. 173

XX. — *Petits Problèmes historiques. — Santerre a-t-il commandé le roulement des tambours le 21 janvier 1793?* par R. V. 189

XXI. — Muses Vendéennes. — *L'Offrande*, par M. Francis Eon. 191

XXII. — *Intérieurs Nobles et Bourgeois en Bas-Poitou. — Trois Inventaires du XVIIIe siècle*, par M. le Cte H. de Villeneuve. 192

XXIII. — *La Vendée au Salon de 1908*, par Fontenac. 208

XXIV. — *La Vie Littéraire*, par M. Henry Martineau. 213

XXV. — *Livres nouveaux*, par Divers. 220

XXVI. — *Nos Morts, — M. de la Bouralière*, par M. Tornézy, — *MM. Joffrion et Dousset*, par M. René Vallette. . . 229

XXVII. — *Chronique*, par R. de Thiverçay. 232

XXVIII. — *Une Epée Carlovingienne*, par le Cte R. de Rochebrune. 253

XXIX. — *Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution* (suite). — *St-Laurent-sur-Sèvre*, par M. Edgar Bourloton. . 279

XXX. — *Mémoires inédits sur la guerre de Vendée de M. Maurice-Casimir Boutitlier de Saint-André* (suite), publiés avec préface et notes, par M. l'Abbé Rousseau, aumônier du Lycée de la Roche-sur-Yon. 293

XXXI. — *La Légende du Logis d'Aubert*, par M. Charbonneau-Lassay. 304

XXXII. — *A propos d'une découverte archéologique. — Recherches sur le fossé des Sarrazins et sur les Origines de La Mothe-Achard* (suite), par M. E. Waitzenegger. . 308

XXXIII. — *Muses Poitevines. — Prières dans les bois*, par M. Albert Hennequin. 311

XXXIV. — *La Noblesse du Poitou et M. Dugast-Matifeux*, par M. J. Paulin. 314

XXXV. — *L'Industrie du sel dans l'Ouest de la France* (fin), par M. Léon Dubreuil. 320

XXXVI. — *Le Comité des sites à la Forêt de Vouvant*, par M. Emile Gabory. 325

XXXVII. — *La Vie Littéraire en Poitou*, par M. Henry Martineau. 329

XXXVIII. — *Livres nouveaux*, par ZZZ. 333

XXXIX. — *Chronique*, par R. de Thiverçay. 342

XL. — *L'Instruction primaire en Bas-Poitou avant la Révolution*, par M. l'abbé A. Baraud 365

XLI. — *Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution* (suite). — *Mallièvre, St Mâlo-du-Bois, St-Martin-Lars-en-Tiffauges, Tiffauges, Treize-Vents* et *la Verrie*, par M. Edgar Bourloton 382

XLII. — *Le Vieux Bocage qui s'en va* (suite). Rites de la Construction : Talismans, marques de Propriété. — Le corps humain : Remèdes de bonnes femmes, par M. Jehan de la Chesnaye 403

XLIII. — *L'Imprimerie et la Librairie à Fontenay-le-Comte* (suite), par M. Raymond Louis 424

XLIV. — *Les Municipalités Sablaises* (1749-1790) (suite), par M. Guy Collineau. 434

XLV. — *Nos Muses. — Maternité*, par M. Paul Payen de la Garanderie 450

XLVI. — *La Baronnie de Commequiers et ses Seigneurs* (suite), par M. Loquet. 452

XLVII. — *Le Livre d'or de la Vendée. — Essai d'un Martyrologe Vendéen de la Révolution* (suite), par M. René Vallette 463

XLVIII. — *Un Martyr Vendéen du Sud-Ouest Canadien. — Le P. Aulneau de la Touche*, S.-J., par R. V. . . . 470

XLIX. — *Archéologie Vendéenne. — Découverte d'une crypte dans la Cathédrale de Luçon*, par M. L. Ballereau. 480

L. — *Livres nouveaux*, par ZZZ. 482

LI. — *Chronique*, par R. de Thiverçay. 492

GRAVURES

I. — *Château du Cardinal Richard en Vendée*. 5

II. — *Portrait du Cardinal*. 7

III. — *Le Sabre de Jacques Forestier*, officier de la Grande Armée Vendéenne. 119

IV. — *Ses Pistolets de guerre*. 125

V. — *Le plan des Anciennes Rues des Sables-d'Olonne*, par M. Guy Collineau, hors texte. . . . . .

VI. — *Le Pesage d'Auteuil*, tableau de M Rousseau-Decelle, exposé au dernier *Salon*. 209

VII. — *L'Épée Carlovingienne* de M. le Cte Raoul de Rochebrune (hors texte). . . . . .

VIII. — *La Tour de Moricq*, cliché de M. J. Robuchon. 342

IX. — *Les Zouaves de Charette à Loigny en 1870* 483

X. — *La Croix du Général de Sonis*. 485

XI. — *Portrait* de M. le Dr Baudouin, secrétaire-général de la *Société Préhistorique de France* 493

XII. — *Ruines de l'ancien château de la Roche-sur-Yon en 1805*, d'après un dessin de l'époque 505

Le Gérant Directeur : R. VALETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00711 3604